

SEANCES GÉNÉRALES

TENUES

A FONTENAY,

A ÉVREUX, A FALAISE ET A TROYES,

EN 1864.

CONGRÈS
ARCHÉOLOGIQUE
DE FRANCE.

XXXIe SESSION.

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A FONTENAY,

A ÉVREUX, A FALAISE ET A TROYES,

EN 1864,

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

POUR LA DESCRIPTION ET LA CONSERVATION DES MONUMENTS.



PARIS,

DERACHE, RUE MONTMARTRE, 40,

CAEN, — CHEZ F. LE BLANC-HARDEL, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

RUE FROIDE, 2.

—

1865.



CONGRÈS
ARCHÉOLOGIQUE
DE FRANCE.

XXXIe SESSION.

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A FONTENAY,

A ÉVREUX, A FALAISE ET A TROYES,

EN 1864,

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

POUR LA DESCRIPTION ET LA CONSERVATION DES MONUMENTS.



PARIS,
DERACHE, RUE MONTMARTRE, 48;
CAEN, — CHEZ F. LE BLANC-HARDEL, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,
RUE FROIDE, 2.

1865.

LISTE GÉNÉRALE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE,

Par ordre Géographique et Alphabétique (1).

BUREAU CENTRAL.

MM. **DE CAUMONT**, fondateur et directeur de la Société, à Caen, rue des Carmes, 23, et à Paris, rue Richelieu, 63.

L'abbé **LE PETIT**, chanoine honoraire, doyen de Tilly-sur-Seulles, membre de l'Institut des provinces, *Secrétaire-général.*

CH. VASSEUR, *Secrétaire-adjoint.*

BOUET, *Inspecteur des monuments du Calvados.*

L. GAUGAIN, *Trésorier*, rue de la Marine, 3, à Caen.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Le Conseil se compose des membres du Bureau central, de MM. les Inspecteurs divisionnaires, des Inspecteurs des départements et de quarante membres résidant dans les différentes parties de la France, indiqués, dans la Liste générale, par des caractères italiques.

Les Ministres, le Directeur-général des Cultes, l'Inspecteur-général des monuments historiques, les Cardinaux, Archevêques et Évêques de France font de droit partie du Conseil.

(1) Ceux de MM. les Membres de la Société dont les noms seraient omis sur cette liste, et ceux qui auraient à indiquer des rectifications pour leurs noms, qualités ou domicile, sont priés d'adresser leurs réclamations à M. le Secrétaire-général de la Société, ou à M. Gaugain, trésorier-archiviste, rue de la Marine, 3, à Caen.

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES.

L'astérisque (*) désigne les membres de la Société abonnés au *Bulletin monumental* (1).

(Les noms des membres du Conseil sont désignés par le caractère italique.)

1re DIVISION.—NORD, PAS-DE-CALAIS, SOMME ET OISE.

Inspecteur divisionnaire : M. COUSIN, membre de l'Institut des provinces, à Dunkerque.

Nord.

Inspecteur : M. le comte DE CAULAINCOURT.

ALARD, banquier, à Dunkerque.

ARRAS (Frédéric-Charles d'), ancien notaire, id.

BOITELLE (Édouard), banquier, à Cambrai.

BONVARLET (A.), fils, à Dunkerque.

BOURDON (Constant), consul de Prusse, id.

* BOYER DE SAINTE-SUZANNE (le baron de), sous-préfet, à Cambrai.

BURY (l'abbé), chanoine, id.

CABARET, receveur des finances, id.

* CAULAINCOURT (le comte Anatole de), à Lille.

CORTYL (l'abbé), membre de l'Académie d'archéologie de Belgique, curé de Vylder.

* COUSIN, ancien magistrat, avocat et vice-président de la section d'archéologie des Quirites de Rome, à Dunkerque.

* CUVELIER (Auguste), à Lille.

DELAETER (l'abbé), curé-doyen de St-Éloi, à Dunkerque.

DUPONT (A.), à Seclin.

GODEFROY DE MESNILGLAISE (le marquis de), ancien sous-préfet, à Lille.

LANSHEERE (l'abbé), curé-doyen de Gravelines.

LA ROYÈRE (de), notaire honoraire,

(1) Le *Bulletin monumental*, qui a conquis, depuis 30 ans, un rang si distingué parmi les publications archéologiques de la France et de l'étranger, paraît de six semaines en six semaines, illustré d'un grand nombre de figures.

président de la Commission des moëres françaises, à Bergues.

LEFEBVRE, secrétaire-général de la Société d'émulation de Cambrai.

LEROY, architecte, à Lille.

MINART, conseiller à la Cour impériale de Douai.

NYS, propriétaire, à Dunkerque.

* *Regnier* (Mgr), archevêque de Cambrai.

ROTH, membre de la Société d'émulation, au château de Beauval, près Cambrai.

* SUDRE (l'abbé), supérieur du grand-séminaire, à Cambrai.

VALLÉE (l'abbé), vicaire-général id.

* VAN-DER-CRUSSE DE WAZIERS, à Lille.

VENDEGIES (le comte Charles de), à Cambrai.

Vincent (Charles), chef de division à la préfecture, à Lille.

VOGELSANG (Charles), à Lille.

* WILBERT (Mc.), président de la Société d'émulation, à Cambrai.

Pas-de-Calais.

Inspecteur : * M. DESCHAMPS DE PAS, ingénieur des ponts-et-chaussées, à St-Omer.

BERODE, ancien notaire, à Lillers.

* *Boulangé*, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Arras.

CARDEVAQUE (Alphonse de), propriétaire, à St-Omer.

* DESCHAMPS DE PAS, ingénieur des ponts-et-chaussées, id.

* DOVERGNE, à Hesdin.

GIVENCHY (Charles de), à St-Omer.

GRIGNY (Alexandre de), architecte, à Arras.

HAGÉRUE (Amédee de Beugny d'), au château de Sozinghem.

* *Héricourt* (le comte d'), à Arras.

HÉRICOURT (d'), fils, à Souchez.

LE FEBVRE (l'abbé F.), à Halinghem.

LEQUETTE (l'abbé), chanoine honoraire, professeur au grand-séminaire, à Arras.

* *Linas* (le chevalier de), id.

* *Parisis* (Mgr), évêque d'Arras.

SOUQUET (Gustave), vice-consul de Danemarck, à Étaples.

* VANDRIVAL (l'abbé), chanoine honoraire, professeur au grand-séminaire, à Arras.

Somme.

Inspecteur : M. MENNECHET, juge, à Amiens.

* BOUCHER DE PERTHES, président de la Société d'émulation, à Abbeville.

* CORBLET (l'abbé), chanoine honoraire, historiographe du diocèse, à Amiens.

COSETTE-ÉMONT, propriétaire, à Amiens.

DUMAS (Charles), filateur, à St-Acheul-les-Amiens.

* *Duval*, chanoine titulaire, à Amiens.

ERMIGNY (d'), à Péronne.

FERGUSSON-FAURE, négociant, à Amiens.

FERGUSSON fils, à Amiens.

MATHAN (le baron Edgard de), lieutenant-colonel en retraite, id.

* MENNECHET (Eugène-Alexandre), juge au Tribunal civil, id.

VALLOIS (Georges), sous-préfet, à Péronne.

Oise.

Inspecteur : * M. l'abbé BARRAUD, chanoine titulaire, membre de l'Institut des provinces, à Beauvais.

* BARRAUD, chanoine titulaire, à Beauvais.

Danjou, président du Tribunal civil de Beauvais.

LE FRANC (l'abbé), professeur à l'Institution de St-Vincent, à Senlis.

* MARSY (Arthur de), élève de l'École des Chartes, à Compiègne.

MATHON, archiviste, à Beauvais.

PONTHIEUX (Nicolas), fabricant de carreaux mosaïques, à Auneuil, près Beauvais.

VOILLEMIER, docteur-médecin, à Senlis.

* VUATRIN, avocat, à Beauvais.

WEIL, architecte du Gouvernement, id.

2e *DIVISION*. — AISNE ET ARDENNES.

Inspecteur divisionnaire : * M. GOMART, membre de l'Institut des provinces, à St-Quentin.

Aisne.

Inspecteur : M. l'abbé POQUET, chanoine honoraire, à Berry-au-Bac.

CHAUVENET (de), juge d'instruction au Tribunal civil, à St-Quentin.

DELBARRE, architecte, à Château-Thierry.

DERSU, juge au Tribunal civil de Laon.

* GOMART, membre de l'Institut des provinces, à St-Quentin.

Le Clerc de La Prairie (Jules), président de la Société archéologique, à Soissons.

LE FÈVRE, officier du génie en retraite, id.

LE ROUX, docteur-médecin, à Corbény, canton de Craonne.

MARTIN, membre du Conseil général de l'Aisne, à Rosoy-sur-Serre.

* PÉCOUL (Auguste-Louis), élève de l'École des Chartes, membre de la Société de l'Histoire de France, au château de Villiers.

PIETTE, contrôleur principal des contributions directes, à Laon.

POQUET (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de Berry-au-Bac.

Tévenart (l'abbé), chanoine honoraire, archiprêtre de Laon.

VIGNOINE (l'abbé), chanoine honoraire, archiprêtre de Vervins.

WILLIOT, secrétaire de la Société archéologique de Soissons.

Ardennes.

Inspecteur : M. l'abbé TOURNEUR, chanoine honoraire de Reims, archiprêtre de Sedan.

ROUYER (Jules), inspecteur des postes, à Mézières.

3e *DIVISION.* — MARNE ET SEINE-ET-MARNE.

Inspecteur divisionnaire : * M. le comte DE MELLET, membre de l'Institut des provinces.

Marne.

Inspecteur : M. GIVELET, propriétaire, à Reims.

ALLONVILLE (le comte Pierre d'), au château de Somsois.

* AUBERT (l'abbé), curé de Juvigny.

Bara (Mgr), évêque de Châlons.

BIGAULT DE GRANRUT, architecte, à Châlons.

BOUQUET, instituteur, à Poix.

COQUIN, membre du Conseil général.

COURNAYE, à Suippes.

DUPLESSIS, notaire honoraire, à Reims.

DUQUENELLE, membre de l'Académie, id.

FOURNIER (l'abbé), doyen du Chapitre de Reims, archiprêtre de Notre-Dame, à Reims.

GARINET (Jules), conseiller honoraire de préfecture, à Châlons.

* GIVELET, membre de l'Académie impériale de Reims.

GODARD (Isidore), suppléant du juge de paix, à Épernay.

* *Gousset* (Mgr), cardinal-archevêque de Reims.

JOURNIAC, propriétaire, à Reims.

* MELLET (le comte de), membre de l'Institut des provinces, au château de Chaltrait.

Méru (Henri), à Reims.

Nitot, membre du Conseil général, à Ay.

* Perrier, docteur en médecine, à Épernay.

Poisel, architecte, à Châlons.

Querry (l'abbé), vicaire-général, à Reims.

Regnault, notaire et maire, à Fismes.

Robert, propriétaire, à Reims.

Savy, agent-voyer chef, à Châlons.

Simon, à Reims.

Tortrat, architecte, id.

Seine-et-Marne.

Inspecteur : * M. le vicomte de Bonneuil, à Melun, et à Paris, rue St-Guillaume, 29.

Gist, docteur en médecine, à Crécy-en-Brie.

Vieillot, président du Tribunal civil et de la Société d'agriculture, sciences et arts, à Meaux.

4e DIVISION. — CALVADOS, MANCHE, ORNE, EURE, ET SEINE-INFÉRIEURE.

Inspecteur divisionnaire : M. DE CAUMONT.

Calvados.

Inspecteur : M. Bouet.

Achard de Vacognes (Amédée), à Bayeux.

Ansell, propriétaire, à Caen.

Aubert, membre du Conseil de l'Association normande, rue des Chanoines, à Caen.

Audrieu (Alfred), membre correspondant de la Société dunkerquoise, id.

Auvray, architecte de la Ville, chef de division à la Mairie, id.

Auvray (l'abbé), curé de Moult.

* Baroche, receveur-général, à Caen.

Bazin (Alphonse), courtier de navires, à Caen.

Beaucourt (de), au château de Morainville, au Mesnil-sur-Blangy.

* Beaujour, notaire, à Caen.

Beauval, agent-voyer, à Tilly-sur-Seulles.

* Bellefonds (Mme la comtesse de), à Caen.

Belrose, à Bayeux.

Bertrand, député au Corps législatif, maire de Caen.

Besnou, juge au Tribunal civil, id.

Blangy (Auguste de), au château de Juvigny.

Bonnechose (de), à Monceaux.

Boudain, graveur, à Caen.

* Bouet, id.

Bourmont (le comte Charles de), id.

* Brébisson (de), à Falaise.

* Bricqueville (le marquis de), à Gueron.

* Broglie (le prince Auguste de), à St Georges-d'Aunay.

* Campagnolles (de), membre de l'Association normande, à Campagnolles, près Vire.

* Campion, avocat, chef de bureau à la Préfecture, à Caen.

* Caumont (de), id.

Caumont (Mme de), id.

Chatel (Victor), à Valcongrain.

Chaulieu (le baron de), ancien représentant, à Vire.

Chênedollé (de), à Vire.

* Combes (de), propriétaire, à Amayé-sur-Orne.

Coquart (l'abbé), curé de Guibray, à Falaise.

Cornulier (le marquis de), à Caen.

Courty, avocat, id.

* Cussy (Ch. de), à La Cambe.

* Cussy (le vicomte Fritz de), à Vouilly.

* Dagallier, premier président de la Cour impériale, à Caen.

* *Dan de La Vauterie*, docteur-médecin, id.

Daufresne, à Lisieux.

* Dauger (le baron), propriétaire, au château d'Esquay.

Delaunay, architecte, à Bayeux.

Deschamps, architecte, à Caen.

Desfriches (l'abbé), curé d'Ussy.

Deshayes, architecte, à Caen.

Desnoyers, avocat, à Bayeux.

* Desportes, ancien notaire, à Caen.

* Didiot (Mgr), évêque de Bayeux et Lisieux.

Do (l'abbé), chapelain de la Visitation, à Caen.

* Douesnel (Alexandre), député, à Bayeux.

Dubourg, juge au Tribunal civil de Falaise.

Du Férage, propriétaire, à Caen.

* *Du Manoir* (le comte), maire de Juaye.

* Du Moncel (le comte), membre de l'Institut des provinces, à Caen.

Duplessis, conseiller à la Cour impériale, id.

Dupont, sculpteur, id.

* *Dupray-Lamahérie*, substitut du procureur-général, id.

* Fédérique (Charles-Antoine), avocat, à Vire.

* Floquet, correspondant de l'Institut, au château de Formentin (Calvados), et rue d'Anjou-St-Honoré, 52, à Paris.

* *Fontette* (le baron Emmanuel de), ancien député, à Monts.

* *Formigny de La Londe* (de), à Caen.

Forques (l'abbé), curé de Trois-Monts.

FOURNÈS (le marquis Arthur de), à Vaux-sur-Seulles.

FOURNIER (l'abbé), curé de Clinchamps.

* GAUGAIN, propriétaire, à Caen.

GOUIX (l'abbé), curé d'Escures.

* GRANDVAL (le marquis de), membre du Conseil général, au château de St-Denis-Maisoncelles.

* *Guilbert* (Georges), membre de l'Association normande, à Caen.

GUILLARD, conservateur du Musée de peinture, id.

* *Guy*, ancien architecte de la Ville, id.

* HANDJÉRI (le prince), au château de Manerbe.

HUARD (l'abbé), curé de St-Vaast.

HUREL, à Condé-sur-Noireau.

LABBÉ, juge, à Bayeux.

* *Laffetay* (l'abbé), chanoine titulaire, id.

* LA MARIOUZE DE PRÉVARIN (de), directeur des Domaines, à Caen.

* *Lambert*, conservateur de la Bibliothèque, à Bayeux.

LAMOTTE, architecte, à Caen.

LANGLOIS (l'abbé Henri), chanoine honoraire de Bayeux, directeur de l'Institution Ste-Marie, id.

* *Le Bart*, maire de Baron.

* LE BLANC, imprimeur-libraire, à Caen.

LE BRET (l'abbé), curé de Hottot-en-Auge.

* LE CESNE, propriétaire, à Hérouville.

LE CORDIER, ingénieur, à Caen.

LE COURT, avoué, à Pont-l'Évêque.

LE COUVREUR (l'abbé), curé de St-Laurent, à Bayeux.

* LE FÉRON DE LONGCAMP, docteur en Droit, à Caen.

LÉONARD DE RAMPAN (de), id.

* LE PETIT (l'abbé), curé-doyen de Tilly-sur-Seulles.

LÉTOT, propriétaire, à Caen.

* LE VARDOIS fils, id.

* LIPÉRARD, propriétaire, id.

* LOIR (l'abbé), pro-curé de Manerbe.

MAGRON (Jules), à Caen.

* MALLET, ancien notaire, à Bayeux.

MARGUERIT DE ROCHEFORT (Léonce de), à Vierville.

Marie (l'abbé), chanoine honoraire d'Angers, doyen d'Évrecy.

* MONTGOMMERY (le comte de), à Fervaques.

* MORIÈRE, professeur à la Faculté des sciences de Caen.

NICOLAS (Alexandre), architecte de la ville de Lisieux.

* *Noget-Lacoudre* (l'abbé), vicaire-général du diocèse de Bayeux.

* OILLIAMSON (le marquis d'), au château de St-Germain-Langot.

OILLIAMSON (le comte Gabriel d'), id.

* OLIVE, maire d'Ellon, rue Écho, à Bayeux.

* *Olivier*, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Caen.

* Pannier, avocat, à Lisieux.

Paulmier, ancien député, à Bretteville-sur-Laize.

Pelfresne, architecte, à Caen.

* Pépin, docteur-médecin, à St-Pierre-sur-Dives.

* Pierres (le baron de), membre du Conseil général, à Louvières.

Piquot (l'abbé), supérieur des Missionnaires de la Délivrande.

Quermonne (l'abbé), curé de Méry-Corbon.

Regnier (l'abbé), doyen du canton de Dozulé, curé de Dives.

* *Renault*, conseiller à la Cour impériale de Caen.

* Rioult de Neuville (le vicomte Louis de), à Livarot.

* Saint-Jean, membre du Conseil général, à Bretteville-le-Rabet.

Sevin, propriétaire, à Falaise.

Target (Paul), président de la Société d'agriculture, à Lisieux.

Tavigny du Longpré, avocat, à Bayeux.

Theissier, avocat, à Vassy.

Tirard (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de Notre-Dame de Vire.

* Torsay (Mme la comtesse de), à Mouen.

Toustain (le vicomte Henri de), ancien officier de marine, au château de Vaux-sur-Aure.

Tranchant (l'abbé), curé de Jort.

* *Travers*, ancien professeur à la Faculté des lettres, secrétaire perpétuel de l'Académie de Caen.

* *Vasseur* (Charles), membre de l'Association normande, à Lisieux.

Vautier (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de Thury-Harcourt.

Vengeon (l'abbé), curé de Luc.

* *Villers* (Georges de), adjoint au maire de Bayeux.

Vincent (l'abbé), doyen de Morteaux-Coulibœuf.

Yvory, sculpteur, à Bayeux.

Manche.

Inspecteur : * M. le comte de Tocqueville, au château de Nacqueville.

Aigneaux (le marquis Paul d'), à l'Isle-Marie.

* Annoville (Michel d'), maire, à Auderville.

* Beaufort (le vicomte de), au château de Plain-Marais, à Picauville.

Bonvouloir (le comte de), près Mortain.

* *Bravard* (Mgr), évêque de Coutances et Avranches.

Castel, agent-voyer chef, à St-Lo.

Deligand, chanoine, à Coutances.

Deschamps, D.-M.-P., à Torigny.

* Du Poerier de Portbail, à Valognes.

Gilbert (l'abbé), vicaire-général, à Coutances.

* Lainé, président de la Société archéologique, à Avranches.

Le Cardonnel (l'abbé), archiviste du diocèse, à Coutances.

Le Creps, propriétaire, à St-Lo.

Le Goupils (l'abbé), curé de Brix.

* Le Loup, juge, à Coutances.

Noel, ancien maire, membre de l'Institut des provinces, à Cherbourg.

* Pontgibaud (le comte César de), au château de Fontenay, près Montebourg.

* Quénault, sous-préfet, à Coutances.

Rougé (le comte de), au château de St-Symphorien.

Sesmaisons (le comte Yves de), au château de Flamanville, canton des Pieux.

Tocqueville (le comte de), au château de Nacqueville.

Orne.

Inspecteur : * M. Léon de La Sicotière, membre du Conseil général, à Alençon.

* Barberay (de), au château de Matignon, à Essay.

Barbier de La Serre, garde-général des forêts, à Alençon.

* *Blanchetière*, conducteur des ponts-et-chaussées, à Domfront.

* *Caix* (de), à son château, près d'Écouché.

Daigremont Saint-Manvieu fils, substitut du procureur impérial, à Mortagne.

* Falandre (le marquis de), à Moulins-Lamarche.

* Fay (le vicomte du), au château de la Guimandière.

* Fleury (Édouard), juge, à Alençon.

* La Ferrière (le comte de), au château de Ronfougeray.

La Garenne (de), conseiller de préfecture, à Alençon.

* La Sicotière (Léon de), avocat, id.

Lautour-Mezeray, ancien maire d'Argentan, membre du Conseil général de l'Orne, à Argentan.

Le Cointre (Eugène), à Alençon.

Le Vavasseur (Gustave), à la Lande-de-Lougé.

* Pasquier-d'Audiffret (le duc), au château de Sacy, près Argentan.

Patu de Saint-Vincent, au château du Pin-la-Garenne.

Eure.

Inspecteur : * M. Raymond BORDEAUX, docteur en Droit, à Évreux.

BARDET, docteur-médecin, à Bernay.

BARREY (le comte de), maire de Verneuil.

BLOSSEVILLE (le marquis de), député, au château d'Amfréville-la-Campagne.

* BORDEAUX (Raymond), docteur en Droit, membre de l'Institut des provinces, à Évreux.

BOURDON (l'abbé), curé de Drucourt.

* BROGLIE (le prince Albert de), membre de l'Académie française, au château de Broglie.

CARESME (l'abbé), curé de St-Germain, à Pont-Audemer.

CHENNEVIÈRE fils, à Louviers.

* CURNIER (L.), receveur-général, à Évreux.

DAUGER (le comte), au château de Menneval.

* *Devoucoux* (Mgr.), évêque d'Évreux.

* DIBON (Paul), propriétaire, à Louviers.

GOUJON fils, au Vaudreuil, près Louviers.

GUILLARD (Émile), avoué, à Louviers.

LAIR (Casimir), à St-Léger-de-Rostes.

LALUN, architecte, à Évreux.

LA RONCIÈRE LE NOURY (le baron Clément de), contre-amiral, au château de Cracouville.

LE BLOND, entrepreneur de bâtiments, à Gisors.

* LE MÉTAYER-MASSELIN, inspecteur de l'Association normande, à Bernay.

* LE REFFAIT, conseiller général, à Pont-Audemer.

* LOISEL, maître de poste, à La Rivière-Thibouville.

* MALBRANCHE, greffier du Tribunal de commerce, à Bernay.

MARIETTE, peintre-verrier, à Évreux.

MÉRY (Paul), *id.*

MONTREUIL (le baron de), ancien député, au château de Tierceville, près Gisors.

PETIT (Guillaume), membre du Conseil général, à Louviers.

PETIT (Savinien), artiste peintre, au château de Broglie.

* PRÉTAVOINE, maire de Louviers.

ROSTOLAN (de), à Évreux.

VIGAN DE CERNIÈRES (le baron de), à Cernières.

Seine-Inférieure.

Inspecteur : M. Léonce DE GLANVILLE, membre de l'Institut des provinces, à Rouen.

ARGENTRÉ (le vicomte d'), à Rouen.
BAROCHE (Henri), avocat, id.
* *Barthélemy* père, architecte, id.
BARTHÉLEMY, fils, architecte, id.
BAUDICOURT (Théodule de), id.
BAZILE (Marcel), négociant, id.
BERTHE (le docteur), membre de l'Association normande, rue Étoupée, 6, id.
BEUZEVILLE, rédacteur en chef du *Journal de Rouen*, id.
* BONET, sculpteur, Rampe-Bouvreuil, id.
BOUCHER, architecte, id.
* BOUEL (le comte de), à son château, près Neufchâtel.
BUREL (l'abbé), vicaire de St-Remi, à Dieppe.
CARLIER, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Fécamp.
CAZE (de), membre de l'Académie, à Rouen.
CHADOUX, entrepreneur, id.
CHAVENTRÉ (Isidore), rue Martainville, 214, id.
* *Chevreaux*, au château de Bosc-mesnil, près St-Saëns.
CLOGENSON, conseiller honoraire à la Cour impériale, vice-président de l'Académie des Sciences, à Rouen.
* *Cochet* (l'abbé), correspondant de l'Institut, à Dieppe.
* COLAS (l'abbé), chapelain de la Maison des Saints-Anges, à Rouen.
COURTONNE, architecte, id.
CUSSON, secrétaire-général de la Mairie, id.
DAVID (Émile), propriétaire, id.
* DECORDE (l'abbé), curé de Bures (canton de Londinières).
DELAMARE-DEBOUTTEVILLE, filateur, à Rouen.
DELAUNAY, professeur de peinture, id.
DERGNY, propriétaire, à Grancourt.
* DES BOVES, lieutenant de dragons, id.
DESMAREST (L.), architecte en chef du département, id.
DESVÉ, propriétaire, id.
DEVILLE (Ch.-S.-C.), membre de l'Académie des Sciences, conservateur de la section géologique au Collége de France, id.
DIEUSY jeune, négociant, id.
* DURANVILLE (Léon de), propriétaire, id.
* ERNEMONT (le vicomte d'), membre du Conseil général, à Ernemont, près Gournay.
ESTAINTOT père (le comte d'), inspecteur de l'Association normande, aux Autels, près Doudeville.

* Estaintot fils (le vicomte Robert d'), avocat, à Rouen.

Fauquet (Octave), filateur, id.

Fleury (Charles), architecte, id.

Gaignoeux (R.), directeur d'assurances, id.

Gallet (Napoléon), apprêteur, président du Conseil des Prud'hommes, id.

Gilles (P.), manufacturier, id.

Gibancourt (de), à Varimpré, près Neufchâtel.

* Glanville (de), inspecteur de la Société, à Rouen.

* Grandin (Gustave-Victor), président de la Société archéologique, à Elbeuf.

Grimaux, entrepreneur, à Rouen.

* Guébiteau (l'abbé), aumônier du Collége, à Dieppe.

Guerout, ancien notaire, à Rouen.

Hommais, avocat, id.

La Londe (Arthur de), rue La Rochefoucauld, id.

* La Londe (de), ancien officier de cavalerie, id.

Lanchon (l'abbé), curé de St-Godard, id.

Le Ber (Arsène), ancien notaire, id.

Le Blanc, greffier de la Maison centrale de Gaillon.

Le Comte (l'abbé), vicaire de St-François, au Havre.

Lecoupeur, docteur-médecin, à Rouen.

Lefort, avocat, id.

Legendre, propriétaire, id.

Lemire, avocat, id.

* Le Pel-Cointet, à Jumiéges.

Leprince, au château de Lamberville, par Yvetot.

Leprovost, agréé, à Rouen.

Leseigneur, filateur, id.

* Lévy (Edmond), architecte, id.

Lizot, substitut du procureur impérial, id.

* Lucas (l'abbé), curé de Hanouard, près Cany.

Mabire, maire de Neufchâtel.

Mathon, conservateur de la bibliothèque de Neufchâtel.

Mauduit, avocat, à Neufchâtel.

Méraux (Amédée), artiste compositeur, à Rouen.

Montault (le comte de), au château de Nointot, près Bolbec.

Mottet, filateur, à Rouen.

Osmont, architecte, id.

Palier, ancien manufacturier, id.

* Petiteville (de), propriétaire, id.

Pouyer-Quertier, député, id.

Provost (l'abbé), curé de Jumiéges.

Quenouille fils, à St-Saëns.

Quesnel (Henri), propriétaire, à Rouen.

Quinet (Édouard), propriétaire, id.

Revel, avocat, id.

Rondeaux, ancien député, id.

Rowcliffe-Barker, fondeur, id.

Saint-Laurent (le comte Henri de), id.

* Simon, architecte, boulevard Beauvoisine, id.

SIMON (Léopold), propriétaire, à Bures.

TOURGUDE-DANGUY, constructeur, à Rouen.

5e DIVISION. — SEINE, SEINE-ET-OISE, YONNE, LOIRET, AUBE ET EURE-ET-LOIR.

Inspecteur divisionnaire: * M. le vicomte DE CUSSY, rue Caumartin, 26, à Paris.

Seine.

Inspecteur : * M. DARCEL, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, rue de la Chaussée-d'Antin, 27 bis, à Paris.

ARAMON (le comte d'), rue de Poitiers, 52, à Paris.

ARNAULDET (Thomas), employé au Cabinet des estampes de la Bibliothèque impériale, id.

ARNAULDET (Paul-Louis), avocat, id.

ARRIBAULT, ingénieur des ponts-et-chaussées, id.

* ARTHUS-BERTRAND (Mme veuve), rue Hautefeuille, id.

* AUBERT (le chevalier), rue d'Anjou-St-Honoré, 9, id.

BARBIER, employé au Ministère de la guerre, id.

* BARTHÉLEMY (Anatole de), ancien sous-préfet, id.

* BARTHÉLEMY (Édouard de), maître des requêtes au Conseil d'État, rue Casimir-Périer, 3, id.

* BEAUFORT (le comte Ch. de), rue de la Ville-l'Évêque, 29, id.

* BEAULNY (Camille de), rue d'Aguesseau, 9, id.

* BELBEUF (le marquis de), sénateur, rue de Lille, 79, à Paris.

* BLACAS (le comte Stanislas de), rue de Varennes, 52, id.

BLANCHE, ancien secrétaire-général du Ministère d'État, id.

BOISBRENAUD (le comte de), rue St-Guillaume, 3, id.

* BONVOULOIR (Auguste de), rue de l'Université, 15, id.

* BOTTÉE DE TOULMON, rue des Saints-Pères, 7 bis, id.

BOUVENNE (Aglans), rue Jacob, 10, id.

BRUÈRE, curé de St-Martin, id.

Bucaille (Gustave), inspecteur de l'Association normande, boulevard du Temple, 54, id.

* CAPELLI, boulevard Pigalle, 38, à Montmartre.

CATTOIS (le docteur), rue Cassette, 20, id.

* CHALLES, rue de Londres, 52, id.

CHAMPFLEURY, homme de lettres, à Paris.

CHARVET (Jules), antiquaire, id.

CHATEAU (Léon), directeur à l'Institution professionnelle d'Ivry.

* CHAUBRY DE TRONCENORD (le baron de), rue Neuve-de-l'Université, à Paris.

CHÉRON (Paul), bibliothécaire-adjoint à la Bibliothèque impériale, id.

CHOSSOTTE (l'abbé), curé de St-Mandé.

CLAUZEL (le comte du), boulevard Magenta, 179, à Paris.

COINDE (J.-P.), membre de plusieurs Académies, id.

* COURTAVEL (le marquis de), rue St-Guillaume, 34, id.

* CUSSY (le vicomte de), rue Caumartin, 26, id.

DAMIENS, statuaire, rue du Cherche-Midi, 55, id.

* DARCEL, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, rue de la Chaussée-d'Antin, 27 bis, id.

DARDENNE DE LA GRANGERIE (Albert), chef du bureau de la presse au Ministère de l'Intérieur, boulevard de Strasbourg, id.

DAVID, ancien ministre plénipotentiaire, rue de Ponthieu, 20, id.

* DE BOUIS, docteur-médecin, rue du Faubourg-St-Honoré, 168, id.

DELABORDE (Henri), conservateur du Musée des estampes, id.

DEQUEUX DE SAINT-HILAIRE (le marquis), rue Soufflot, 1, à Paris.

DESAIVRES (Léo), étudiant en médecine, id.

DES CARS (le duc), rue de Grenelle-St-Germain, 79, id.

* *Didron*, ancien secrétaire du Comité des arts, directeur des *Annales archéologiques*, rue St-Dominique, 23, id.

* DIETRICH, graveur, id.

* DORÉ père, membre de l'Institut des provinces, cité Doré, boulevard de la Gare, 108, id.

DOYEN, sous-directeur de la Banque de France, membre de l'Institut des provinces, id.

DRAMARD (E.), boulevard de Sébastopol, 81, id.

* DUFOUR (l'abbé Valentin), vicaire de St-Paul-St-Louis, id.

DURAS, propriétaire, rue d'Austerlitz, 4, id.

DURBAU (A.), rue de la Tour-d'Auvergne, 20, id.

* ERCEVILLE (le comte Gabriel), rue de Grenelle-St-Germain, 13, id.

FARCY (Louis de), rue de Vaugirard, 20, id.

FONTAINE DE RESBECQ (le vicomte Eugène de), rue du Regard, 12, id.

* FOUCHER DE CAREIL (le comte), boulevard St-Denis, 16, id.

GEFFROY (Auguste), orfèvre-émailleur, rue du Bouloy, 10, id.

GODEFROY-MESNILGLAISE (le marquis de), ancien sous-préfet, rue de Grenelle-St-Germain, 93, à Paris.

HUBERT-MÉNAGE, fabricant d'ornements d'église, rue de Vaugirard, 17, id.

HUSSON, propriétaire, rue Meslay, 18, id.

JOLY DE VILLIERS, contrôleur des contributions, rue Neuve-des-Petits-Champs, 97, id.

* JOUANNE, rue de Vaugirard, 20, id.

KELLER (Émile), ancien député, rue de Las-Cases, 7, id.

KERGORLAY (de), de l'Institut des provinces, rue de Las-Cases, 24, id.

* LABARTHE (Jules), rue Drouot, 2, id.

LABILLE (Aimable), architecte, boulevard Poissonnière, 24, id.

* LALLIER (Justin), employé au Ministère des Finances, rue de Verneuil, 9, id.

LA PANOUZE (le comte de), rue du Faubourg-St-Honoré, 29, id.

LAURIÈRE (de), id.

LE BLEU, docteur en médecine, id.

LE CLERC (Jules), rue du Regard, 10, id.

* LE DANOIS (Edmond), ancien référendaire au sceau, rue de Rivoli, 3, id.

LÉGIER DE MESTEIME (Henri), avocat à la Cour impériale, id.

* LE HARIVEL-DUROCHER, de l'Institut des provinces, rue du Regard, 6, à Paris.

LELONG (Eugène), id.

LELORAIN, docteur-médecin, rue Bonaparte, 57, id.

LE NORMAND, rue de Madame, 34, id.

LEPELTIER, substitut du Procureur impérial, id.

* LEROYER, directeur de l'École professionnelle, membre de l'Institut des provinces, à Vincennes.

* LIESVILLE (de), aux Batignolles, à Paris.

LIGER, architecte, rue Blanche, 60, id.

LONGUEIL (de), graveur, rue Royale-St-Honoré, 8, id.

* LUSSON, peintre-verrier, id.

* *Luynes* (le duc de), rue St-Dominique, 33, id.

* *Marion*, inspecteur de la Côte-d'Or, rue Gaudot-de-Mauroy, 29, id.

MARTIN (L.), rue de Rivoli, id.

MAUBERT, sculpteur, rue du Faubourg-Poissonnière, 185, id.

* MAURENQ, rue de Tivoly, 9, id.

MAYNARD (Gaston de), id.

MENTREL, ingénieur, rue Bonaparte, 50, id.

MESNIL DU BUISSON (le comte du), rue de la Tourelle, à Boulogne, près Paris.

MIGNE (l'abbé), au Petit-Mont-Rouge, barrière d'Enfer, à Paris.

MINORET (E.), avocat à la Cour

impériale, boulevard de Strasbourg, 6, à Paris et à Cannes (Alpes-Maritimes).

* MIREPOIX (le duc de), rue St-Dominique-St-Germain, 102, id.

MOLL, architecte, id.

MONTAIGLON (Anatole de), secrétaire de l'École des Chartes, id.

* *Montalembert* (le comte de), ancien pair de France, membre de l'Académie française, rue du Bac, 49, id.

MONTLAUR (le marquis de), membre de l'Institut des provinces, id.

* MONTLAUR (le comte de), propriétaire, id.

MORINERIE (de La), chef de bureau à l'Hôtel-de-Ville de Paris.

MONTPLAISANT (de), capitaine d'artillerie, rue St-Dominique-St-Germain, 2, à Paris.

* MOSSELMAN, rue de Milan, 15, id.

NUGENT (le comte de), rue du Regard, 5, id.

* OILLIAMSON (le vicomte d'), rue de la Ville-l'Évêque, 29, id.

OUDINOT DE LA FAVERIE, rue de l'Ouest, 56, id.

PALUSTRE DE MONTIFAULT (Léon), rue Bonaparte, 48, id.

PARIS (Louis), ancien bibliothécaire de la ville de Reims, rue Rambuteau, 2, id.

PARIS (Paulin), membre de l'Institut de France, place Royale, id.

PASQUIER (Lucien), étudiant, id.

PERNOT, peintre, rue Ste-Hyacinthe-St-Honoré, 7, id.

* *Petit* (Victor), membre de l'Institut des provinces, rue de Lille, 23, à Paris, et à Cannes (Alpes-Maritimes).

PINIEUX (le chevalier de), rue Caumartin, id.

* POMEREU (le vicomte Armand de), rue de Lille, 67, id.

* PONTOIS DE PONTCARRÉ (le marquis de), rue d'Anjou-St-Honoré, 42, id.

PONTON D'AMECOURT (le vicomte de), rue d'Enfer, 43, id.

POPELIN (Clodius), peintre-émailleur, avenue de Plaisance, 3, id.

POTIER (Raymond), employé au Ministère des Finances, rue Neuve-des-Martyrs, 9, id.

POUSSIELGUE-RUSAND (Placide), orfèvre, rue Cassette, 15, id.

REIZET (le comte de), secrétaire d'ambassade, rue d'Amsterdam, 35 bis, id.

RHÔNÉ (Arthur), rue des Pyramides, 2, id.

RIANCEY (Henri de), directeur de l'*Union*, membre de l'Institut des provinces, id.

ROBERT, de l'Institut, chef de division au Ministère de la Guerre, id.

* ROTSCHILD (le baron de), rue Laffitte, 25, id.

ROYS (le vicomte Ernest de), auditeur au Conseil d'État, 6, place Vendôme, id.

* RUILLÉ (le comte de), rue d'Anjou-St-Honoré, 80, id., et à Vassy (Haute-Marne).

* SAGOT, membre de plusieurs Académies, rue et hôtel Laffitte, à Paris.

SAINTE-HERMINE (le marquis de), membre du Corps législatif, id.

* SAINT-PAUL (P.-L. de), avocat, rue d'Aguesseau, 1, id.

SALVANDY (le comte Paul de), rue Cassette, 30, id.

* SARTY (de), ancien préfet, rue Rumfort, 14, id.

TERRAY DE MONT-VINDÉ (le vicomte), conseiller à la Cour impériale, id.

* THIAC, membre de l'Institut des provinces, rue St-Lazare, 24, id.

THIOLLET, passage Ste-Marie, 8, id.

THORIGNY, rue de Bréa, 17, id.

TRÉMOUILLE (le duc de La), à Paris.

* VARIN, ancien avoué, rue de Monceaux, 12, à Paris.

VAURABOURG, architecte, rue Neuve-des-Bons-Enfants, 32, id.

VAUTIER-GALLE, sculpteur, rue de la Chaise, 10, id.

* *Villefosse* (Héron de), archiviste-paléographe, rue de Buffon, 25, id.

* VILLEGILLE (de La), secrétaire des Comités historiques, id.

VINCENT, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, id.

* VOGUÉ (le comte Melchior de), rue de Lille, 90, id.

* WINT (Paul de), id.

Seine-et-Oise.

* DION (Henri de), ingénieur, à Montfort-l'Amaury.

DION (Adolphe de), à Montfort-l'Amaury.

Yonne.

Inspecteur : Mgr JOLLY, archevêque de Sens.

* *Challe*, sous-directeur de l'Institut des provinces, membre du Conseil général de l'Yonne, à Auxerre.

CLERMONT-TONNERRE (le marquis de), au château d'Ancy-le-Franc.

CÔTTEAU, juge, à Auxerre.

DORMOIS (Camille), économe de l'hospice, à Tonnerre.

DROIT (l'abbé), curé d'Island.

JOLLY (Mgr), archevêque de Sens.

* HAVELT (le baron du), au château des Barres, à Saintpuits, par Entrains-sur-Nohain.

Lallier, président du Tribunal civil, membre du Conseil général, à Sens.

* LA TOUR-DU-PIN-GOUVERNET (le marquis de), à Chaumont-sur-Yonne, par Villeneuve-la-Guyard.

LAURENT (l'abbé), directeur du séminaire, à Auxerre.

LE MAISTRE (le chevalier), membre correspondant de la Société archéologique, à Tonnerre.

Quantin, archiviste du département, à Auxerre.

RAVIN, notaire, à Villiers-St-Benoît.

ROGUIER (l'abbé), aumônier de l'École normale d'Auxerre.

* TEXTORIS, au château de Chenay, par Tonnerre.

* TONNELLIER, greffier en chef du Tribunal civil, à Sens.

Loiret.

Inspecteur : M. l'abbé DESNOYERS, chanoine, vicaire-général, membre de l'Institut des provinces, à Orléans.

AUTECOURT (d'), ancien officier, à Orléans.

* BOUCHER DE MOLANDON, à Orléans et à Reuilly, par Pont-aux-Moines.

BUZONNIÈRE (de), membre de l'Institut des provinces, à Orléans.

* DE FAYES DE CHAULNES (le vicomte), rue des Feuchers, id.

* DESNOYERS (l'abbé), chanoine, vicaire-général, membre de l'Institut des provinces, id.

* DUPANLOUP (Mgr), évêque d'Orléans.

GUIGNEBERT, ancien maire, à Montargis.

GUILLAUME, juge, à Montargis.

JACOB, imprimeur-libraire, à Orléans.

LE ROY, avoué, à Montargis.

MARCHAND, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, près Briare.

NITOT, membre du Conseil général, à Ay.

PETIT, membre du Conseil général, à Triguères.

POULAIN, conducteur des ponts-et-chaussées, à Montargis.

ROCHER (l'abbé), chanoine honoraire, membre de la Société archéologique, à Orléans.

Aube.

Inspecteur : M. l'abbé TRIDON, chanoine honoraire, membre de l'Institut des provinces, à Troyes.

ADNOT, notaire, à Chappes, canton de Bar-sur-Seine.

BARBEAU-RÉMOND, propriétaire, aux Riceys.

BATIER, conducteur des ponts et-chaussées, à Bar-sur-Seine.

BONNEMAIN (l'abbé), chanoine honoraire, vicaire de Ste-Madeleine, à Troyes.

* CAMUSAT DE VAUGOURDON vice-

président de la Société académique de l'Aube, à Troyes.

* *Coffinet* (l'abbé), chanoine, ancien vicaire-général du diocèse, id.

* FLÉCHEY-COUSIN, architecte, id.

* *Gayot* (Amédée), ancien député, membre de l'Institut des provinces, id.

GRÉAU (Jules), manufacturier, id.

HERVEY, docteur-médecin, id.

HUOT (Charles), manufacturier, id.

LA HUPROYE (Truchy de), propriétaire, id.

**Lapérouse* (Gustave), président de la Société académique de l'Aube, à Troyes.

MARCILLAC (le comte de), à Bar-sur-Aube.

ROIZARD (l'abbé), chanoine-archiprêtre de la cathédrale, vicaire-général, à Troyes.

ROYER (J.), architecte, aux Riceys.

* TRIDON (l'abbé), chanoine honoraire, membre de l'Institut des provinces, à Troyes.

* VENDEUVRE (le comte Gabriel de), ancien représentant, à Vendeuvre-sur-Barse.

VERNIET (Alphonse), propriétaire, à Troyes.

Eure-et-Loir.

Inspecteur : * M. Charles D'ALVIMARE, à Dreux.

* ALVIMARE (Ch. d'), à Dreux.

* *Durand* (Paul), à Chartres.

* LEFFROY, propriétaire, à Dreux.

* MERLET, secrétaire de la Société archéologique d'Eure-et-Loir.

Morissure (de), secrétaire du Comice agricole, à Nogent-le-Rotrou.

PROU, président du Tribunal civil, à Châteaudun.

* TELLOT (Henri), propriétaire, à Dreux.

6e *DIVISION.* — SARTHE, MAINE-ET-LOIRE ET MAYENNE.

Inspecteur divisionnaire : * M. le comte DE MAILLY, ancien pair de France, au château de la Roche-de-Vaux, près le Mans.

Sarthe.

Inspecteur : * M. HUCHER, de l'Institut des provinces.

* ALBIN (l'abbé), chanoine honoraire, au Mans.

ANJUBAULT, bibliothécaire, au Mans.

* Baglion (de), au château de Boscé.

Bauchet (Paul), architecte, au Mans.

* Blavette (Edmond de), au château de Goupillères.

Blottière, sculpteur, au Mans.

Bouvet (l'abbé), curé de Neuvy.

Brinisholtz (Louis), id.

Charles (Léopold), antiquaire, à la Ferté-Bernard.

* Chevreau (l'abbé), vicaire-général du Mans.

Clermont-Gallerande (le vicomte de), au Mans.

* Cumont (le vicomte Charles de), à Sillé-le-Guillaume.

Delarue, architecte du département, au Mans.

Deslais (l'abbé), curé de la Couture, id.

* *Espaulart* (Adolphe d'), membre de l'Institut des provinces, adjoint au maire, id.

Étoc de Mazy, médecin de l'Asile des aliénés, id.

Focbert, sculpteur, à Sillé-le-Guillaume.

Gaullier, sculpteur-statuaire, au Mans.

Gombert, architecte, id.

Guéranger (Dom), abbé de Solesmes.

* *Hucher*, membre de l'Institut des provinces, au Mans.

Jaffart, peintre-ornemaniste, id.

Jousset des Berries, juge d'instruction, au Mans.

La Belle-Dagoneau, rue Garnier, id.

Le Pelletier, docteur-médecin, id.

L'Hermite, membre du Conseil général, à St-Calais.

Livet (l'abbé), chanoine honoraire, curé du Pré, au Mans.

Lottin (l'abbé), chanoine, membre de l'Institut des provinces, id.

* Loyac (le marquis de), à Vendeuvre.

* Mailly (le comte de), ancien pair de France, au château de la Roche-de-Vaux, près le Mans.

Ménard de La Groie (Mme Hippolyte), au Mans.

* Paillart-Ducléré, membre du Conseil général, id.

Persigan (l'abbé), chanoine titulaire, id.

Rousseau, professeur de dessin, id.

* Saint-Paterne (le comte de), à St-Paterne.

* Singher, directeur de la Compagnie d'assurance mutuelle mobilière, au Mans.

Vallée (Gustave), juge suppléant, id.

Verdier, professeur de mathématiques en retraite, membre de l'Institut des provinces, id.

Voisin (l'abbé), de l'Institut des provinces, id.

Maine-et-Loire.

Inspecteur : * M. GODARD-FAULTRIER, à Angers.

BAILLOU DE LA BROSSE, propriétaire, à La Breille.

BARBIER DE MONTAULT (l'abbé), membre de l'Institut des provinces, à Angers et à Rome.

BOUTON-LEVÊQUE, maire des Ponts-de-Cé.

BRIFFAUT (l'abbé), ancien curé, à Saumur.

CHEDEAU, adjoint au maire, id.

CHEVALIER (l'abbé), aumônier de l'hôpital, à Candé.

COURTILLER, conservateur du Musée, à Saumur.

DELAVAU (Henri), membre du Conseil d'arrondissement, id.

ÉPINAY (d'), juge au Tribunal civil, membre de l'Institut des provinces, id.

FOS (F. de), propriétaire, id.

* GODARD-FAULTRIER, à Angers.

* *Joly-le-Terme*, architecte, à Saumur.

* JOUBERT (l'abbé), chanoine honoraire, à Angers.

LAMBERT aîné, à Saumur.

LA SELLE (le comte de), membre du Conseil général, au château de La Tremblaye.

LESTOILE (de), à la Lande-Chasle, près Angers.

LOUVET, député au Corps législatif, maire de Saumur.

MAREST (de), maire de Bagneux, près Saumur.

MAYAUD (Albert), membre du Conseil général des Deux-Sèvres, à St-Hilaire-St-Florent.

MAYAUD (Paul), propriétaire, à Saumur.

O'NEIL, sous-préfet de Saumur.

PARROT (A.), de l'Institut historique, à Angers.

* PRÉVOST, capitaine-commandant du génie, à Saumur.

PIETTE, architecte, id.

QUATREBARBES (le comte Théodore de), à Angers.

ROFFOY, architecte, à Saumur.

TARDIF (l'abbé), chanoine-secrétaire de l'évêché, à Angers.

Mayenne.

Inspecteur : M. LE FISELIER, à Laval.

* CHAMPAGNEY (Mme la marquise de), au château de Craon.

CHEDEAU, avoué, à Mayenne.

COUANIER DE LAUNAY (Stéphane), à Laval.

DESCARS (l'abbé), chanoine hono-

raire, directeur de l'Institut ecclésiastique de Château-Gontier.

* DESTOUCHES, propriétaire, à Laval.

GARNIER, agent-voyer, id.

LA BROIZE (de), place de Hercé, à Laval.

* LE FISELIER, secrétaire de la Société de l'Industrie, id.

PRUDHOMME (l'abbé), curé de Louverné.

* SARCUS (le baron de), à Mayenne.

SAUVAGE, juge de paix, à Couptrain.

SEBAUX (l'abbé), supérieur du grand-séminaire, à Laval.

7e DIVISION. — LOIR-ET-CHER, CHER, INDRE-ET-LOIRE, INDRE ET NIÈVRE.

Inspecteur divisionnaire : M. DE LA SAUSSAYE, membre de l'Institut.

Loir-et-Cher.

Inspecteur : * M. le marquis DE VIBRAYE, membre de l'Institut des provinces, à Cour-Cheverny.

* BODARD DE LA JACOPIÈRE (Anatole de), au château de St-Ouen.

* LACROIX DE ROCHAMBEAU (le comte), au château de Rochambeau, près Vendôme, et à Paris, rue de Hanovre, 4.

LAUNAY, professeur au collége de Vendôme.

MARTONNE (de), archiviste du département, à Blois.

TRACY (de), à Suèvres.

* VIBRAYE (le marquis de), membre de l'Institut des provinces, à Cour-Cheverny.

Cher.

Inspecteur : * M. BOURDALOUE, membre de l'Institut des provinces.

BEAUREPAIRE (de), substitut du procureur-général, membre de l'Institut des provinces, à Bourges.

* BOURDALOUE, membre de l'Institut des provinces, id.

DU MOUTET, membre de plusieurs Sociétés archéolog., à Bourges.

LE NOIR (l'abbé), curé de Charly.

MARÉCHAL, ingénieur des ponts-et-chaussées, id.

Indre-et-Loire.

Inspecteur : * M. le comte DE GALEMBERT, propriétaire, à Tours.

BACOT DE ROMANS (Jules), à Tours.

BOISLÈVE-DESNOYERS, maire à Langeais.

* BOURASSÉ (l'abbé), chanoine titulaire, à Tours.

CHASTEIGNER (Alfred de), à Beaulieu

* Cougny (G. de), au château de la Grille, près Chinon.

* Galembert (le comte de), propriétaire, à Tours.

* *Guérin* fils, architecte, id.

Jacquemin, architecte, id.

* Pécard, conservateur du musée archéologique, id.

Rose-Cartier, propr., à Tours.

* Saint-George (le comte de), au château de la Brèche, près l'Ille-Bouchard.

* Salmon de Maisonrouge, id.

* Sarcé (de), au château de Hodberd-St-Christophe.

* Sonnay (de), à Cravant.

Indre.

Inspecteur : * M. Maurenq, rue de Tivoli, 9, à Paris.

* Charon (l'abbé), curé de St-Marcel, canton d'Argenton.

* Voisin (l'abbé), curé de Douadic (canton du Blanc).

Nièvre.

Inspecteur : * Mgr Crosnier, protonotaire apostolique, vicaire-général de Nevers, membre de l'Institut des provinces.

* Crosnier (Mgr), protonotaire apostolique, vicaire-général de Nevers, membre de l'Institut des provinces.

Forcade (Mgr), évêque de Nevers.

Millet (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de St-Amand-en-Puisaye.

Violette (l'abbé), archiprêtre de Cosne.

8e *DIVISION.* — PUY-DE-DOME, HAUTE-LOIRE, LOIRE ET LOZÈRE.

Inspecteur divisionnaire : * M. J.-B. BOUILLET, membre de l'Institut des provinces, à Clermont-Ferrand.

Puy-de-Dôme.

Inspecteur : * M. Thibault, peintre-verrier, à Clermont.

* Bouillet (J.-B.), membre de l'Institut des provinces, à Clermont-Ferrand.

* Chardon du Ranquet, id.

* Lafaye l'Hôpital (de), à Clermond Ferrand.

Largé, inspecteur de l'Académie.

Sartige (le baron de), à Clermont-Ferrand.

* Thibault, peintre-verrier, id.

Haute-Loire.

Inspecteur : M. Le Blanc, à Brioude.

* Bertrand de Doue, ancien président de la Société académique, au Puy.

* Calemard de La Fayette, président de la Société d'agriculture, sciences, arts, industrie et commerce du Puy.

Chanaleilles (le marquis de), au château de Chanaleilles.

Chaulnes (Gabriel de), avocat, au Puy.

Le Blanc, conservateur de la bibliothèque de Brioude.

Loire.

Inspecteur : * M. Gonnard, employé à la Recette générale, à St-Étienne.

Albigny de Villeneuve (d'), à St-Étienne.

* Buhet (Eugène), notaire, id.

Chaverondier (Auguste), docteur en Droit, archiviste du département, id.

* Coste (Alphonse), négociant, à Roanne.

Durand (Vincent), à Ailleux, par Boën.

Gérard, agent-voyer en chef, à St-Étienne.

* Gonnard, employé à la Recette générale, à St-Étienne.

Le Roux, ingénieur civil, rue Ste-Catherine, id.

* Meaux (le vicomte de), au château d'Écoloy.

* Noelas, docteur-médecin, à St-Haon-le-Châtel.

Robichon, propriétaire, id.

Vier (Louis), adjoint au maire, id.

Lozère.

Inspecteur : M.

* *Chapelain de Saint-Sauveur* (le baron de), à Mende.

Feybesse, avocat, id.

Foulquier (Mgr), évêque de Mende.

Le Franc, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Mende.

Polge (l'abbé), chanoine, secrétaire-général de l'évêché de Mende.

* Roussel, président de la Société d'agriculture, à Mende.

9e DIVISION. — ILLE-ET-VILAINE, COTES-DU-NORD, FINISTÈRE, MORBIHAN ET LOIRE-INFÉRIEURE.

Inspecteur divisionnaire : * M. AUDREN DE KERDREL, ancien député, membre de l'Institut des provinces, à Rennes.

Ille-et-Vilaine.

Inspecteur : M. LANGLOIS, architecte, à Rennes.

ANDRÉ, conseiller à la Cour impériale, à Rennes.

* AUDREN DE KERDREL, ancien député, rue St-Sauveur, 3, id.

AUSSANT, docteur-médecin, id.

* BORDERIE (de La), membre de l'Institut des provinces, à Vitré.

* BREIL DE LANDAL (le comte de), au château de Landal.

BRUNE (l'abbé), chanoine, à Rennes.

DANJOU DE LA GARENNE, à Fougères.

DE LA BIGNE-VILLENEUVE, à Rennes.

FRUGLAYE (le comte de La), au Grand-Fougeray, commune de Port-de-Roche.

* *Genouillac* (le vicomte de), au château de la Chapelle-Chaussée, près et par Bécherel.

* *Langle* (le vicomte de), à Vitré.

* LANGLOIS, architecte, à Rennes.

MONTESSUY (le comte de), délégué de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, id.

NIEPCE, procureur impérial, membre de l'Institut des provinces, id.

TOULMOUCHE, membre de plusieurs Académies, id.

Côtes-du-Nord.

Inspecteur : M. GESLIN DE BOURGOGNE, à St-Brieuc.

GAUTIER-DU-MOTTAY, à Plérin, près St-Brieuc.

* GESLIN DE BOURGOGNE, à St-Brieuc.

* HERNOT, sculpteur, à Lannion.

* KERANFLECH (le comte de), au château de Quelenec, par Mur-de-Bretagne.

Finistère.

Inspecteur : * M. DU MARHALLACH, à Quimper.

* *Blois* (A. de), ancien député, membre de l'Institut des provinces, à Quimper.

* DU CHATELLIER, membre de l'Institut des provinces, au château de Kernuz, près Pont-l'Abbé.

* HALLÉGUEN, docteur-médecin, à Châteaulin.

* MARHALLACH (du), à Quimper.

Morbihan.

Inspecteur : * M. DE KÉRIDEC, à Hennebont.

LALLEMAND (Alfred), juge de paix, à Vannes.

* KÉRIDEC (de), à Hennebont.

Loire-Inférieure.

Inspecteur : * M. NAU, architecte, membre de l'Institut des provinces, à Nantes.

BLANCHET, docteur-médecin, place Royale, 15, à Nantes.

CAILLIAUD (Frédéric), membre de l'Institut des provinces, rue des Arts, 29, id.

CHESNEAU, rue des Cadeniers, id.

EUDEL, id.

GROLLEAU (Prosper), ancien sous-préfet, id.

GUIGNARD (Florent), id.

* LA TOUR-DU-PIN-CHAMBLY (le baron Gabriel de), boulevard Delorme, 26, id.

LEHOUX, docteur-médecin, rue de la Chalotais, 1, id.

LE MACXON (l'abbé), chanoine, rue Royale, 10, id.

LEPELTIER (Armand), docteur-médecin, id.

* *Marionneau*, rue du Calvaire, 1, id.

MARTEL, directeur du grand-séminaire, à Nantes.

* NAU, architecte, membre de l'Institut des provinces, id.

* NICOLIÈRE (Stéphan de La), id.

ORIEUX, agent-voyer d'arrondissement, id.

PARENTEAU (Fortuné), id.

PHELIPPES-BEAULIEUX, avocat, rue des Arts, 29, id.

PHELIPPES-BEAULIEUX (Emmanuel), avocat, id.

* PREVEL, architecte, quai Flesselles, id.

* RAYMOND (Charles de), id., id.

RICHARD (l'abbé), vicaire-général, à l'évêché, id.

TILLY (le marquis Henri de), rue Tournefort, id.

* *Van-Iseghem* (Henri), architecte, rue Félix, 1, id.

VIAUD-GRANDMARAIS, professeur-suppléant à la Faculté de médecine, id.

10e *DIVISION.* — VIENNE ET DEUX-SÈVRES.

Inspecteur divisionnaire : * M. l'abbé AUBER, chanoine titulaire, membre de l'Institut des provinces, à Poitiers.

Vienne.

Inspecteur : M. Le Cointre-Dupont.

* Aubert (l'abbé), chanoine titulaire, membre de l'Institut des provinces, à Poitiers.

Bardy (Gustave), conseiller à la Cour impériale, id.

* Benye (le Père), id.

Brouillet, sculpteur, id.

* Cardin, ancien magistrat, id.

Delavau (Achille), propriétaire, à Loudun.

Espierre (Gabriel), fils, avocat, à Poitiers.

Garran de Balzan, conseiller à la Cour impériale, id.

Gennes (de), id.

Goguet (Auguste), procureur impérial, à Loudun.

La Brosse (le comte de), propriétaire, à Poitiers.

Le Cointre-Dupont, propriétaire, à Poitiers.

Longuemar (de), président de la Société des Antiquaires de l'Ouest, id.

La Faculté de Droit, id.

Meillet, chimiste, id.

Ménard, ancien proviseur du Lycée, id.

Redet, archiviste du département, membre de l'Institut des provinces, id.

Robert (l'abbé), chanoine, id.

Souvigny (Charles de), propriétaire, id.

Tourette (Gilles de La), propriétaire, à Loudun.

Tourette (Léon de La), docteur-médecin, id.

Deux-Sèvres.

Inspecteur : M.

Arnault (Charles), correspondant du Ministère d'État, à Niort.

Bardonnet (Abel), id.

Barbaud, juge suppléant, à Bressuire.

Barré, docteur-médecin, à Thouars.

Clouzet (Léon), libraire-éditeur, à Niort.

David, député au Corps législatif, id.

Frappier (Paul), id.

Giraud (Alfred), procureur impérial, à Parthenay.

GOUGET, archiviste du département des Deux-Sèvres, à Niort.

GRENOUILLOUX (Édouard), id.

IMBERT, propriétaire, membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest, à Thouars.

LAFOSSE (Henri), à Niort.

* LEDAIN, avocat, de la Société des Antiquaires de l'Ouest, à Parthenay.

MONNET (Alfred), à Niort.

* RAVAN, trésorier de la Société de statistique, id.

RONDIER, juge honoraire, à Melle.

* ROULIÈRE (Victorin de La), à Niort.

ROUSSEAU (l'abbé), curé de Verruyes, canton de Mazières.

VERRIER, chef de bureau à la Préfecture, à Niort.

11e *DIVISION*. — CHARENTE-INFÉRIEURE ET VENDÉE.

Inspecteur divisionnaire : * M. l'abbé LACURIE, chanoine honoraire, ancien aumônier du collége de Saintes.

Charente-Inférieure.

Inspecteur : M. BRISSON, secrétaire en chef de la Mairie de La Rochelle.

AVRIL DE LA VERGNÉE (Ernest), avocat, à La Rochelle.

BEAUCHAMP (Charles de), à Pons.

BOURGEOIS (Justin), à Saintes.

BRISSON, secrétaire en chef de la mairie de La Rochelle.

CLERVAUX (Jules de), à Saintes.

DUMORISSON, juge de paix du canton de Pons.

DOUBLET (l'abbé), curé de Rétaux.

ESCHASSERIAUX (le baron), député au Corps législatif, à Saintes.

* GASTINEAU (l'abbé), curé de La Gord.

* LACURIE (l'abbé), chanoine honoraire, ancien aumônier du collége de Saintes.

* *Landriot* (Mgr), évêque de La Rochelle.

LEMARIÉ (Eugène), imprimeur, à St-Jean-d'Angely.

MENUT, employé des Douanes, à La Rochelle.

MONGIS (l'abbé), id.

Person (l'abbé), aumônier du collége de Rochefort.

* PHELIPPOT, propriétaire, au Bois (Ile-de-Ré).

ROCQUET (Georges), à St-Jean-d'Angely.

ROMIEUX (Gaston), secrétaire de l'Académie, à La Rochelle.

TAILLASSON, pharmacien, à Saintes.

TAUNAY, juge d'instruction, à Rochefort

Vendée.

Inspecteur : * M. Léon Audé, ancien secrétaire-général de la préfecture, à Napoléon-Vendée.

Admirauld, receveur particulier des finances, à Fontenay.

Aillery (l'abbé), id.

Angibaud (Charles), juge de paix, id.

Angibaud, juge de paix, à Ste-Hermine.

Audé (Alexandre), docteur-médecin, à Fontenay.

* Audé (Léon), ancien secrétaire-général de la préfecture, à Napoléon-Vendée.

Augery, docteur-médecin, à Nalliers.

Auvynet (l'abbé), vicaire de Notre-Dame, à Fontenay.

Babin, docteur-médecin, id.

* *Ballereau* (Léon), architecte, à Luçon.

Bally (Pierre-Henri), ingénieur civil, à Faymoreau.

Baron, ancien député, à Fontenay.

Barrion (Désiré), médecin, à Mouilleron-en-Pareds.

Bassetière (Édouard de La), à St-Julien-des-Landes.

* Baudry (l'abbé F.), curé du Bernard.

Beauchet-Filleau (Henri), à Chef-Boutonne.

Beaud (Jean-Jacques), directeur de l'École supérieure, à Fontenay.

Beaumont (Arthur de), à La Garcillère.

Bejarry (Amédée de), à Roche-Louherie.

Bernard (Évariste), à Aurais.

Biaille-Lalongeais (Auguste), docteur-médecin, au Langon.

Bienvenu (Léon), membre du Conseil général, à St-Hilaire-des-Loges.

Birotheau (Ferdinand), peintre, à Fontenay.

Breton (Alexandre), id.

Bobinet de l'Angle, id.

Bodin, à Marigny.

Boncenne (Félix), juge à Fontenay.

Boncenne (Ernest), id.

Bonnaud, notaire, id.

Bonnaud (l'abbé), curé de Charzais.

Bonnet (l'abbé), curé de Pouzauges.

Borde (Camille de La), à Fontenay.

Boucard (Émile), agent de change, id.

Boucher (Théophile), à Challans.

Bouin (Jules), médecin, au Monchamp.

Bouin (père), id.

Bouin (l'abbé), curé de Chavagnes-en-Paillers.

Bouquin (Henri), orfèvre, à Fontenay.

Bourron, propriétaire, aux Herbiers.

Bourloton (Louis), professeur de rhétorique, à Fontenay.

Boutetière (de La), id.

Boutet (Eugène), à Ste-Hermine.

Bréchard (Eugène), avocat, à Fontenay.

Brem (Adolphe de), à Luçon.

Brière (de La), receveur-général, à Napoléon.

Brisson (Armand), banquier, à Fontenay.

Brunetière, juge d'instruction, id.

Catalan (Auguste de), sous-inspecteur des Contributions indirectes, id.

Caurit (l'abbé), curé de Réaumur.

Chabot de Pechebrun (père), à Fontenay.

Chabot de Pechebrun (fils), id.

Charpentier (l'abbé), curé de Luçon.

Charrier (Léopold), avoué, à Fontenay.

Charron (Louis), expert, à Pétosse.

Chauveau (Charles), docteur-médecin, à Luçon.

Chevallereau (Gustave), conseiller général, à Boissorin.

Clemenceau de La Loquerie, à Fontenay.

Clot (l'abbé), curé de la Châtaigneraie.

Colet (Mgr), évêque de Luçon.

Coquillaud (Émile), docteur-médecin, à Fontenay.

Cougnaud (Mathias), à Fontenay.

Crosnier (Antoine), à Angles.

Daudeteau (Charles), à Fontenay.

Daviau (Henri), propriétaire, à Rocheservière.

David (l'abbé), curé d'Angles.

Delavau (Alphonse), propriétaire, à Pouzauges.

Delidon, notaire, à St-Gilles-sur-Vic.

Douillard (Henri), propriétaire, à Montaigu.

Dugast-Matifeux (Charles), à Montaigu.

Dupré-Carra, avoué, à Fontenay.

Du Temps, docteur-médecin, id.

Du Temps, aux Sauzes.

Espierre (Gabriel), membre du Conseil général, à Fontenay.

Espierre (Ernest), ancien avoué, id.

Falle (Paul), pasteur, à Fontenay.

Ferchaud (l'abbé), curé de Notre-Dame, id.

Filaudeau, archiviste du département de la Vendée, à Napoléon.

Fillon (Benjamin), à Fontenay.

Fleury des Marais, propriétaire, id.

Fontaine (Arthur de), id.

Fontaine (Gabriel de), maire, à St-Vincent-Sterlange.

Fourny jeune, carrossier, à Fontenay.

Gaillard de La Dionnerie, substitut du procureur impérial, id.

Garnereau (Auguste), architecte de la ville, à Fontenay.
Géant (l'abbé), curé de St-Mesmin.
Gigat, négociant, aux Sables-d'Olonne.
Girad de Villesaison, préfet de la Vendée.
Giraud, docteur-médecin, à Fontenay.
Gizolme (Alfred), professeur au collége, id.
Godet de La Riboulerie (Marcellin), id.
Godet de La Riboulerie (Louis), à L'Hermenault.
Gourraud, notaire honoraire, à Chavagnes-en-Paillers.
Grelier du Fougeroux, ancien député, à la Chapelle-Thémer.
Grimouard de St-Laurent (Henri), à St-Laurent-de-la-Salle.
Guenyveau (de), à Nalliers.
Guérin (l'abbé), curé de Mouilleron-en-Pareds.
Guéry (Arthur), avoué, à Fontenay.
Guéry (Léandre), ancien avoué, id.
Guichard (Frédéric), agent-voyer, à Rezé.
Hillerin (Auguste de), à Luçon.
Hillerin (Roger), à St-Martin-de-Fraigneau.
Houllier de Villedieu, à La Baudière.
Janneau, médecin, à Fontenay.
Jarrassé (Alfred), procureur impérial, id.
Joffrion (Martial), à Fontenay.
Joffrion (Auguste), id.
Jousseaume (Hanaël), propriétaire, id.
Joussemet (Benjamin), à Napoléon.
Lacombe, notaire, à Fontenay.
Lalubie (Charles), à Oulmes.
Laurent (l'abbé), curé de Vouvant.
Laval (Adolphe), percepteur, à Fontenay.
Lenepveu (Jules), docteur-médecin, à la Châteigneraie.
Le Pelletier, conservateur des hypothèques, à Fontenay.
Lépinerays (de), à Faymoreau.
Letourneux, président du Tribunal civil, à Fontenay.
Lièvre, pasteur, à Couhé.
Luguet (Henri), professeur de philosophie, à Fontenay.
Malatier (Jean-Joseph), à Veluire.
Mangou, fils, à Fontenay.
Mangou-Coquillaud, docteur-médecin, id.
Marchand (Ernest).
Marchegay (Paul), archiviste-paléographe, aux Roches-Baritaud.
Martin (Tristan), à Montlimard.
Martineau (Auguste), à Nieul.
Ménager (l'abbé), chanoine honoraire, aux Sables-d'Olonne.
Mercier (Marcellin), à Fontenay.
Merland de Chaillé, docteur-médecin, à Luçon.
Merveilleux (François-Henri), à Fontenay.

MERVEILLEUX-DUVIGNAUX, procureur impérial, à Napoléon.

MOLLER (Ernest), à Fontenay.

MOREAU, père, juge de paix, au Poiré.

MORISOT, économe de l'hospice, à Fontenay.

MOSNAY (Henri), id.

NEULLIER, docteur-médecin, à Luçon.

PAGEAU, arpenteur, à Fontenay.

PAILLART (Henri), sous-préfet, id.

PALLIOT (Hippolyte), propriétaire, id.

PARENTEAU DE LA VOUTE (Arthur), id.

PERREAU (Victor), avocat, id.

PERREAU (Léon), propriétaire, id.

PERVINQUIÈRE, juge de paix, à Napoléon.

PERVINQUIÈRE (Henri), propriétaire, à Bazoges-en-Pareds.

PETIT-DUVIGNAUD (Alcide), à St-Valérien.

PETITEAU (Marcel), docteur-médecin, aux Sables-d'Olonne.

PICHARD (Frédéric), propriétaire, à Fontenay.

PICHARD DU PAGE, propriétaire, à St-Michel-le-Cloux.

PICHON (l'abbé), curé de Sermerieu.

PIET (Jules), notaire honoraire, à Noirmoutier.

PONTLEVOYE (Gustave de), ancien magistrat, à St-Philbert-de-Pont-Charrault.

PONTLEVOYE (Adhémar de), à Bazoges-en-Pareds.

PROUST (Henri), maire, à St-Mesmin.

PUJOL MONSALÈS, principal du collége, à Fontenay.

RABALLAND (l'abbé), curé de Nieul.

RABILLAUD (l'abbé), curé de Maillezais.

RAUD (François), docteur-médecin, à Luçon.

REVERSEAU (Alfred), avocat, à Fontenay.

RIVASSEAU (Victor), avocat, id.

ROBERT DU BOTNEAU (Étienne), à Marsais-Ste-Radegonde.

ROBERT DU BOTNEAU (l'abbé), vicaire de Notre-Dame, à Fontenay

ROCHEBRUNE (Octave de), id.

ROUSSE (Léon), id.

SABOURAUD (Olivier), maire, à Nieul-sur-l'Autise.

SABOURAUD (Gaston), à la Châtaigneraie.

SALLÉ, conseiller général, aux Herbiers.

SERPH (Guzman), conseiller général, à Civray.

SOYER (l'abbé), doyen du chapitre, à Luçon.

STAUB (l'abbé), curé de St-Maurice-des-Noulles.

SUYROT (l'abbé Paul de), curé des Herbiers.

TINGUY (Charles de), à Fontenay.

TRESSAY (l'abbé du), chanoine, à Luçon.

VACHERON (Jean-Louis), professeur au Collége, à Fontenay.

VALLETTE, maire, id.

VERTEUIL (Henri de), propriétaire, à Pissotte.

VILLENEUVE (Hélion de), garde général des forêts, à Fontenay.

VINET (Léon), propriétaire, id.

VINET (Baptiste), propriétaire, à Angles.

12e DIVISION. — HAUTE-VIENNE, CREUSE ET DORDOGNE.

Inspecteur divisionnaire : M. JULES DE VERNEILH, membre de l'Institut des provinces, à Nontron.

Haute-Vienne.

Inspecteur : * M. l'abbé ARBELLOT, chanoine honoraire, curé-archiprêtre, à Rochechouart.

ALLUAUD, président de la Société archéologique du Limousin, membre de l'Institut des provinces, à Limoges.

* ARBELLOT (l'abbé), chanoine honoraire, curé-archiprêtre, à Rochechouart.

BUISSON DE MAVERGNIER, docteur en Droit, directeur du musée, à Limoges.

FORGERON (André), à Chalus.

FOUGÈRE, docteur-médecin, à Limoges.

MAUBLANC (de), à St-Junien.

TANDEAU DE MARSAC (l'abbé), vicaire de St-Pierre, à Limoges.

TARNEAUD (Frédéric), avenue du Champ-de-Juillet, n° 48, id.

Creuse.

Inspecteur : M. P. DE CESSAC, membre de l'Institut des provinces.

* CESSAC (Pierre de), au château de Mouchetard.

CHAUSSAT (le docteur), à Aubusson.

* CORNUDET (le vicomte de), membre du Conseil général, à Crocq.

COUSTIN DE MASNADAUD (le marquis Henri de), au château de Sazerat.

LATOURETTE (de), député au Corps législatif.

MASBRENIER, conducteur des ponts-et-chaussées, à Guéret.

PÉRATHON (Cyprien), négociant, à Aubusson.

RICHARD (Alfred), archiviste du département, à Guéret.

VIGIER (Antoine), notaire et maire, à Vallière.

Dordogne.

Inspecteur : M. le vicomte Alexis DE GOURGUES, membre de l'Institut des provinces, à Lanquais.

* ABZAC DE LADOUZE (le comte Ulric d'), à Périgueux.

* BOURDEILLES (le marquis Hélie de), au château de Bourdeilles.

FAYOLLE (le marquis de), à Fayolle.

* GALY, D.-M., à Périgueux.

* GOURGUES (le vicomte Alexis de), à Lanquais.

GOYHENÈCHE (l'abbé), au château de Montréal.

LACHAUD, préposé en chef de l'Octroi, à Périgueux.

L[illegible] DE SAINT-[illegible] (de), à St-Privat.

MONTÉLY (Gaston de), à Poyou, par Mussidan.

* *Roumejoux* (Anatole de), à Périgueux.

SAINT-EXUPÉRY (l'abbé de), vicaire-général, id.

* VERNEILH (Jules de), propriétaire, à Puyrazeau.

13e *DIVISION*. — GIRONDE, LANDES, CHARENTE ET LOT-ET-GARONNE.

Inspecteur divisionnaire : * M. CHARLES DES MOULINS, sous-directeur de l'Institut des provinces, à Bordeaux.

Gironde.

Inspecteur : M. LÉO DROUYN, à Bordeaux.

* ABZAC DE LA MARTINIE (d'), propriétaire, à Pujols.

* BANNES-GARDONNE (E. de), au château de Beauséjour, à Fargues.

BLATAIROU (l'abbé), doyen honoraire de la Faculté de théologie, à Bordeaux.

BOURROUSSE DE LAFFORE (de), cours d'Aquitaine, n° 90, à Bordeaux.

* *Castelnau d'Essenault* (le marquis Guillaume de), au château de Paillet.

* *Chasteigner* (le comte Alexis de), rue Monbazon, 23, à Bordeaux.

CHASTEIGNER (Paul de), cours d'Aquitaine, 46, id.

* CIROT DE LA VILLE (l'abbé), chanoine honoraire, professeur d'Écriture sainte à la Faculté de théologie, membre de l'Institut des provinces, id.

Corbin (l'abbé), curé de Roaillan.

Delfortrie, juge de paix, à Monségur.

Desle de La Lande (Henri), à Puyremont, par Lussac, à Libourne.

* Des Moulins (Charles), sous-directeur de l'Institut des provinces, à Bordeaux.

Despax (l'abbé P.), curé de Verteuil.

* Drouyn (Léo), rue de Gasc, 143, à Bordeaux.

Durand (Charles), architecte, rue Michel, 16, id.

Gillard (l'abbé), curé de Queyrac.

Grellet-Balguerie, juge d'instruction, à La Réole.

* Jabouin, sculpteur, place Dauphine, à Bordeaux.

Kercado (le comte de), membre de plusieurs Sociétés savantes, rue Judaïque, 159, id.

Ladet (J.-A.), conservateur du Musée d'armes, id.

Lalanne (Émile), rue Doidy, 22, id.

* Lapouyade, président du Tribunal civil, à La Réole.

* Le Roy (Octave), juge au Tribunal civil, rue Huguerie, 8, à La Réole.

* Marquessac (le baron Henri de), rue de Cheverus, 36, à Bordeaux.

Ménard (J.), rue d'Enghien, 1, id.

Menou (l'abbé), r. des Ayres, 20, id.

Merredieu (de), avoué, rue Castillon, 9, id.

* Mezuret, curé de Soulac.

Montaigne (Octave de La), à Castelmoron-d'Albret.

* Paquerée, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Castillon-sur-Dordogne.

Pichard père (de), cours d'Albret, 46, à Bordeaux.

Rambaud (l'abbé), curé de Listrac.

* Sabatier (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de la Faculté de théologie de Bordeaux, rue Saubat, 116.

Trapaud de Colombe (G.), à Florac.

Villers (de), receveur-général, à Bordeaux.

* Villiet (Joseph), peintre, route d'Espagne, 61, id.

Virac, rue Pellegrin, 81, id.

Landes.

Inspecteur : M. Auguste du Peyrat, directeur de la Ferme-École des Landes, à Beyrie, près Mugron.

Épivent (Mgr), évêque d'Aire.

Guilloutet (de), membre du Conseil général des Landes, au château de la Case, commune de Parlebosq.

Laurence, principal du Collége, à Mont-de-Marsan.

* Peyrat (Auguste du), directeur

de la Ferme-École des Landes, à Beyrie, près Mugron.

TOULOUSET (le baron de), à St-Sever.

Charente.

Inspecteur : * M. DE LAURIÈRE, à Angoulême.

Cousseau (Mgr), évêque d'Angoulême.

* LAURIÈRE (de), à Angoulême.

* ROCHEBRUNE (Alphonse de), id.

* SIMIAN, substitut du procureur impérial, à Cognac.

VALLIER (Joseph), chef d'escadron d'artillerie en retraite, à Pontouvre.

VALLIER D'AUSSAC (Médéric), à Aussac.

Lot-et-Garonne.

Inspecteur ; M. A. CALVET, substitut, à Agen.

* BÉCHADE, ancien percepteur, à St-Barthélemy.

BRUKER, peintre, à Agen.

CALVET (Arthur), substitut, à Agen.

* DROUILHET DE SEGOLAS (le baron Amédée), à Marmande.

LA BORIE-SAINT-SULPICE (de), à Villeneuve-sur-Lot.

PAILLARD (Alphonse), préfet, à Agen.

14e *DIVISION.* — TARN-ET-GARONNE, TARN, LOT, AVEYRON ET GERS.

Inspecteur divisionnaire : * M. le comte DE TOULOUSE-LAUTREC, à Rabastens.

Tarn-et-Garonne.

Inspecteur : M. l'abbé POTTIER, à Montauban.

ALBRESPY (André), membre de l'Institut historique de France et de la Société de Castres, à Montauban.

ARNOUS DE BRASSARD (d'), à la Croze, près St-Porquier.

BECQUET (Victor), à Montauban.

* BEY-LESCURE (Antonin), rue du Moustier, à Montauban.

BRUN (Victor), directeur du Muséum, id.

CAMBON (Armand), peintre d'histoire, conservateur du Musée, id.

CAUMONT (Henri), à Moissac.

FAURE DE LA FERRIÈRE (Amédée), à Verfeils.

FOURMENT (l'abbé Pierre-Antoine), curé de St-Sauveur, à Castel-Sarrasin.

FROMENT (l'abbé), vicaire de St-Antonin.

JOUGLAS, notaire, à Bouillac.

LAYROLLES (le vicomte Edmond de), au château de Chambord, à Montauban.

LEGAIN (l'abbé), vicaire-général, id.

LIMAIRAC (Alfred de), au château d'Ardus.

MONBRGUR (l'abbé), curé de Bruniquel.

OLIVIER (Théodore), architecte diocésain, à Montauban.

PAGÈS (Émile), notaire, à St-Antonin.

* POTTIER (l'abbé), rue de l'Ancien-Collége, 7, à Montauban.

PRADEL (Émile), à St-Antonin.

SAINT-PAUL DE CARDILLAC (Amédée de), à Moissac.

TRUTAT (Eugène), au château de Corquesson.

Tarn.

Inspecteur : * M. ROSSIGNOL, à Montans, près Gaillac.

ALIBERT, pharmacien, à Roquecourbe.

ARAGON (le marquis Charles d'), au château de Saliès, à Albi.

BARRAU DE MURATEL (de, président de la Société littéraire de Castres, à Castres.

BARBAZA (L.), percepteur, à Puy-Laurens.

BERMONT, maire d'Albi.

BOYER (l'abbé Casimir), supérieur du petit séminaire de Castres.

Canet (Victor), professeur au collége de Castres, secrétaire de la Société scientifique et littéraire, membre de l'Institut des provinces, à Castres.

* CARAVEN (Alfred), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Castres.

CARRIÉ, maître-adjoint de première classe à l'École normale d'Albi, officier d'Académie, à Albi.

CASSAN, docteur en médecine, à Albi.

CAZALS, curé de Florentin.

COMBETTES-DU-LUC (Louis de), à Rabastens.

COMBETTES LA BOURELIE (de), à Brens, par Gaillac.

DALY (César), architecte diocésain, à Albi.

* DECAZES (le baron), membre du Conseil général du Tarn, au château de St-Hippolyte, à Monestier.

DEYRES, président du Tribunal civil, à Albi.

FALGUIÈRES (Albert de), à Rabastens.

Gorsse (de) fils, à Albi.

Gouttes-Lagrave (le baron de), au château de Lagrave, près Gaillac.

Gouttes-Lagrave (Ludovic de), à Albi.

Gros (l'abbé), vicaire de St-Salvy, id.

Laffon (Léon), pharmacien, à Vabre.

Lavalière (Gabriel de Gotisar, vicomte de), à St-Sulpice-la-Pointe.

Maire, ingénieur civil, à Lacaune.

Martrin-Droços (le vicomte de), au château de Bruyères.

* Mazas (Étienne), à Lavaur.

Micheau (l'abbé), curé de la Madeleine, à Albi.

Montcabrié (le vicomte Gustave de), à Réalmont.

Moulis (l'abbé), curé de Grazac.

O'Byrne (Edward), au château de St-Gery, à Rabastens.

O'Byrne (Henri), id.

Pradel (Charles), propriétaire, à Puylaurens.

* *Rivières* (le baron Edmond de), au château de Rivières, près Gaillac.

* Rossignol (Élie-Antoine), à Montans, près Gaillac.

Saint-Félix-Cajare (le comte de), au château de Cajare.

Saint-Lieux (le marquis de), au château de St-Lieux.

Saint-Salvy (Lud. de), à Lavaur.

* Saint-Sauveur (Constant de), à Gaillac.

Solages (le marquis de), au château de la Verrerie de Blaye.

* Tonnac-Villeneuve (Henri de), à Gaillac.

* Toulouse-Lautrec (le comte Raymond de), à Rabastens.

Tourangin, préfet du Tarn.

Ventouillac (l'abbé Siméon), professeur au petit-séminaire de Lavaur.

Veyriac (Auguste), maire, à Carmaux.

Viviès (Timoléon de), au château de Viviès, à Castres.

* Voisins (le marquis de), ancien officier de cavalerie, au château de Lestard, Cordes.

Voisins-Lavernière (Joseph de), à St-Georges, Lavaur.

Yversen (le baron Jean d'), à Gaillac.

Lot.

Inspecteur : M.

Burguet (G. du), maire d'Allemans.

Calmels (Alexandre), avocat, à Cahors.

Chevalt (l'abbé), à Rocamadour.

Maury (l'abbé Philippe), curé-archiprêtre de la cathédrale, à Cahors.

Morel (Joseph de), à Martel.

Pralhe (l'abbé Philippe), curé de Ste-Ursine, à Cahors.

Aveyron.

Inspecteur : M. l'abbé Azémar, professeur d'archéologie.

* *Advielle* (Victor), chef de division à la Préfecture, à Rodez.

Alibert (l'abbé), vicaire de la cathédrale, id.

Armagnac-Castanet (le vicomte Bernard d'), à St-Côme.

* Azémar (l'abbé), professeur d'archéologie, à Rodez.

Barbeyrac-Saint-Maurice (le vicomte Joseph de), à Nant.

* Bion-Marlavagne (L.), propriétaire, à Milhau.

* Cérès (l'abbé), prêtre, à Rodez.

Comignan (le général), commandant le dépôt, à Rodez.

* Delalle (Mgr), évêque de Rodez.

Gissac (J. de), maire, à Creissels.

Pegueirolles (le comte Ludovic de), au château de Lescure, près la Cavalerie.

Sambucy-Luzençon (le comte Félix de), à St-Georges, par Milhau.

Valadier, propriétaire, à Rodez.

Villefort (le comte Anatole de), au château de Roquebelle, par Milhau.

Gers.

Inspecteur : M. Noulens, directeur de la *Revue d'Aquitaine.*

Delamarre (Mgr), archevêque d'Auch.

Lustrac (le baron Adolphe de), au château de Lyas.

Noulens, directeur de la *Revue d'Aquitaine*, à Condom.

Rivière (de), membre du Conseil général, à Vic-Fezensac.

* *Solon*, juge au Tribunal civil, à Auch.

15e *DIVISION.* — HAUTE-GARONNE, HAUTES-PYRÉNÉES, BASSES-PYRÉNÉES, AUDE, PYRÉNÉES-ORIENTALES ET ARIÈGE.

Inspecteur divisionnaire : M. le vicomte DE JUILLAC, à Toulouse.

Haute-Garonne.

Inspecteur : * M. de Saint-Simon, rue Tolosane, à Toulouse.

Juillac (le vicomte de), secrétaire-archiviste de la Société archéologique du Midi, rue Mage, à Toulouse.

* LOUPOT, architecte, à Bagnères-de-Luchon.

* MOREL, avocat, à St-Gaudens.

* SAINT-PAUL (Anthyme), à Montrejau.

* SIADOUX (l'abbé Michel), à l'École Fénelon, à Toulouse.

* VIREBENT (Gaston), 4, rue Fourbastard, id.

Hautes-Pyrénées.

Inspecteur : * M. LOUPOT, architecte, à Bagnères-de-Luchon (Haute-Garonne).

* AGOS (le baron d'), à Tibiran, canton de Nestier.

DEVILLE (Louis), avocat, à Tarbes.

Basses-Pyrénées.

Inspecteur : * M. H. DURAND, architecte du département, à Bayonne.

Aude.

Inspecteur : * M. MAHUL, ancien préfet à Carcassonne, rue de Las-Cases, 16, à Paris.

* TOURNAL, à Narbonne.

DUSSAP (Félix), propre, à St-Florentin.

Pyrénées-Orientales.

Inspecteur : * M. DE BONNEFOY, à Perpignan.

GRANIER DE CASSAGNAC (l'abbé), directeur du Collége, à Perpignan.

* RATHEAU, capitaine-chef du génie, à Amélie-les-Bains.

Ariège.

VIDAL (l'abbé), curé de Notre-Dame-de-Camou, à Camou, par Mirepoix.

16e DIVISION. — BOUCHES-DU-RHÔNE, HÉRAULT, GARD ET VAUCLUSE.

Inspecteur divisionnaire :

Bouches-du-Rhône.

Inspecteur : * M. TALON, avocat, à Aix.

BERRIAT, sculpteur, à Aix.

CLOT-BEY, docteur-médecin, à Marseille.

DELEUIL, rue St-Michel, 5, à Aix.

DOL, avocat, cours du Chapitre, 2, à Marseille.

MORTREUIL, juge de paix, à Marseille.

* SABATIER, fondeur, rue des Orfèvres, 8, à Aix.

SECOND-CRESP, avocat, bibliothécaire de la Société de Statistique, à Marseille.

SEYMARD (A.), conseiller à la Cour impériale d'Aix.

* TALON, avocat, à Aix.

Hérault.

Inspecteur : M. RICARD, secrétaire de la Société archéologique, à Montpellier.

BESINÉ (Henri), architecte, rue Petit-St-Jean, à Montpellier.

BONNET, conservateur du Musée, à Béziers.

CORONE (l'abbé), curé de Sérignan.

FABRE aîné (l'abbé), à Poussan.

FABRE jeune (l'abbé), id.

FABRÈGE (Frédéric), élève de l'École des Chartes, à Montpellier.

GINOUVÈS (l'abbé), curé-doyen de Montagnac.

HOT (l'abbé), curé de Cabian, par Roujan.

LAGARRIGUE (Ferdinand), chevalier de l'ordre royal d'Isabelle-la-Catholique, vice-président honoraire, délégué de l'Institut polytechnique universel, à Béziers.

MARTEL (Paulin), à Lodève.

MARMON, conservateur du Musée, id.

MÉAY (l'abbé), curé de Lavalette, par Lodève.

PAILHES (l'abbé), curé à Abeilhan, par Béziers.

PAULINIER (l'abbé), curé de St-Roch à Montpellier.

REVILLOUT, professeur suppléant de littérature française à la Faculté des lettres, à Montpellier.

* *Vinas* (l'abbé), membre de l'Institut des provinces, curé de Jonquières.

Gard.

Inspecteur : M. le Vte DE MATHAREL, receveur-général des finances, à Nîmes.

ALÈGRE (Léon), bibliothécaire, à Bagnols.

CHADENÈDE (de La), président du Comice agricole, à Alais.

* GARETSO (l'abbé), supérieur du grand-séminaire de Nîmes.

* MATHAREL (le vicomte de), receveur général des finances, à Nîmes.

Vaucluse.

Inspecteur : * M. VALÈRE-MARTIN, membre de l'Institut des provinces, à Cavaillon.

ANDRÉOLI (Ém.), professeur d'histoire, à Carpentras.

BOUDIN (Augustin), rue Bouçane, 20, à Avignon.

CARBONNEL (Jules), curé de St-Pierre, à Avignon.

COLLIGNON, pharmacien, à Apt.

* DELOYE (Augustin), conservateur de la bibliothèque et du musée Calvet, à Avignon.

LAMBERT, conservateur de la bibliothèque de Carpentras.

LE COURTOIS (l'abbé), curé à Montfavet-lès-Avignon.

LYONNET (Mgr), archevêque d'Avignon.

PONTBRIAND (le comte de), sous-préfet, à Apt.

Pouquet (l'abbé Joseph), rue Corderie, 6, à Avignon.

SENILHES (de), receveur particulier des finances, à Apt.

* VALÈRE-MARTIN (Joseph-Elz.), membre de l'Institut des provinces, à Cavaillon.

17e *DIVISION*. — VAR, HAUTES-ALPES, BASSES-ALPES ET ALPES-MARITIMES.

Inspecteur divisionnaire : * M. DE BERLUC-PÉRUSSIS.

Var.

Inspecteur : * M. ROSTAN, membre de l'Institut des provinces, à St-Maximin.

* AUDIFFRET (le comte d'), receveur-général, à Toulon.

CAZE, docteur-médecin, à Cotignac.

GIRAUD-MAGLOIRE (l'abbé), chanoine honoraire, officier d'Académie, curé de St-Cyr.

MAURIN (le docteur), ex-chirurgien de la Marine, médecin du Chemin de fer, au Luc.

* MESURE, ingénieur civil, à Brignolles.

POULLE (Raymond), avocat, à Draguignan.

* ROSTAN, membre de l'Institut des provinces, à St-Maximin.

SIGAUD-BRESC (de), au château de Bresc.

Hautes-Alpes.

Inspecteur : M. l'abbé SAURET, chanoine honoraire, curé à Remollon.

Basses-Alpes.

Inspecteur : M. EYSSERIE SAINT-MARCEL, à Forcalquier.

ALLÈGRE, inspecteur primaire, à Sisteron.

AUBERT (l'abbé Félix), aumônier du Collége, à Digne.

BERLUC-PÉRUSSIS (Léon de), au Plan-de-Porchères.

CARBONNEL (l'abbé), à Niozelles.

EYSSERIE SAINT-MARCEL, juge d'instruction, à Forcalquier.

FÉRAUD (l'abbé), curé de Sieyès, membre correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques.

HODOUL (l'abbé), curé du Revest-des-Brousses.

HUGUES (Henri), avocat, à Digne.

MARIUS-TERRASSON (l'abbé), curé de Forcalquier.

MONJALARD, propriétaire, à Simiane.

RAMBAUX (l'abbé), à St-Maime, par Forcalquier.

RICHAUD (Léopold), aux Mées.

Alpes-Maritimes.

Inspecteur : M. Félix CLAPPIER, substitut, à Toulon.

TISSERAND (l'abbé), chef d'institution, à Nice.

18e *DIVISION.*—RHONE, ARDÈCHE, AIN, DROME, ISÈRE ET SAVOIE.

Inspecteur divisionnaire : * M. YEMENIZ.

Rhône.

Inspecteur : * M. le comte Georges DE SOULTRAIT.

* BENOIST, architecte, à Lyon.

BIZOT (Ernest), architecte, rue Sala, 56, id.

* *Bonald* (Mgr de), cardinal archevêque de Lyon.

BRIX (de), conseiller à la Cour impériale, à Lyon.

BROUCHOUD, avocat à la Cour impériale, id.

* CARRAUD, propriétaire, à Lyon.

DARD (l'abbé), curé de St-Laurent-d'Aguy.

* *Desjardins*, architecte, à Lyon.

* *Dupasquier* (Louis), id., id.

HUMBERT fils, architecte, à Lyon.

* MARTIN-DAUSSIGNY, conservateur du Musée, id.

* SAUSSAYE (de La), recteur de l'Académie, id.

* SAVOYE (Amédée), architecte, id.

SAVY (C. Vays), rue de Cuire, 19, à la Croix-Rousse.

SMITH (Valentin), conseiller à la Cour impériale, id.

* SOULTRAIT (le comte Georges de), percepteur des finances, id.

VAGANAY, propriétaire, id.

* YEMENIZ, id.

Ardèche.

Inspecteur : M. SEGUIN, architecte, à Annonay.

BEAUX (Furcy), à St-Péray.

LA TOURRETTE (le marquis de), député, maire de Tournon.

* *Montravel* (le vicomte Louis de), à Joyeuse.

RAYMONDON, architecte du département.

ROUCHIER, chanoine honoraire, aumônier du Sacré-Cœur, à Annonay.

* SEGUIN (J.), architecte, id.

TREILLOT (l'abbé), à St-Péray.

Ain.

Inspecteur : * M. DUPASQUIER, architecte, à Lyon (Rhône).

* BAUX, archiviste du département, à Bourg-en-Bresse.

GUIGNE, inspecteur des poids et mesures, à Trévoux.

JOLIBOIS (l'abbé), curé de Trévoux.

MARTIN (l'abbé), curé de Froissiat.

* VEUILLOT, contrôleur des Contributions directes, à Pont-de-Vaux.

Drôme.

Inspecteur : M. l'abbé Gustave JOUVE, chanoine titulaire de la cathédrale, membre de l'Institut des provinces, à Valence.

ARBALESTIER (le baron d'), au château de la Gardette, près Loriol.

CHANABAS, curé de Léoncel.

CHAPOUTON, membre du Conseil général, juge de paix, à Grignan.

COURSEULLES (de), sous-préfet, à Die.

* JOUVE (l'abbé Gustave), chanoine titulaire de la cathédrale, à Valence.

LYON (l'abbé), curé d'Étoile.

NUGUES (Alphonse), à Romans.

PEROSIER (l'abbé), professeur de mathématiques au petit-séminaire, à Valence.

PORTHOUX (du), à Romans.

RONZIER (Yves), avoué, à Valence.

SIEYÈS (le marquis de), id.

VALLENTIN (Ludovic), juge d'instruction, à Montélimart.

Isère.

Inspecteur : * M. Victor TESTE, architecte, à Vienne.

* DARDELET, graveur, à Grenoble.

DAVID (Auguste), docteur médecin, à Morestel.

DUBOIS-MAMMÈS, ancien juge au Tribunal de commerce de Lyon, à Sermerieu.

Du Boys (Albert), ancien magistrat, à Grenoble.

FAURE (Amédée), id., id.

* Gabriel, conservateur de la bibliothèque publique de Grenoble.

Jaillet (l'abbé), curé de Salaize.

* Labé, juge de paix, à Valentier, par Heyrieux.

Le Couturier, architecte, à Vienne.

Mège (l'abbé), archiprêtre du canton de Tullins.

Milliot (l'abbé), curé de St-Pierre de Chandieu.

Moufflet, proviseur du Lycée, à Grenoble.

Pichot (l'abbé), curé de Sermerieu, canton de Morestel.

Quérangal (Mme de), à Vienne.

Quinsonas (le marquis Emmanuel de), au château de Mérieu.

Saint-Andéol (de), propriétaire, à Moirans.

* Teste (Victor), architecte, à Vienne.

* Vallier (Gustave), propriétaire, place St-André, à Grenoble.

Savoie.

Inspecteur : M. l'abbé Ducis, à Annecy.

Berbau, secrétaire-général de la Préfecture, à Chambéry.

* Costa de Beauregard (le marquis de), id.

Ducis, membre de la Société florimontane, à Annecy.

Fivel (Théodore), architecte, id.

Guillermin, président de la Société d'histoire et d'archéologie, à Chambéry.

Mossière (François), secrétaire de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, id.

Perrin (André), libraire, id.

Trépier (l'abbé), en résidence temporaire au château de Franquières (Isère).

19e DIVISION. — CÔTE-D'OR, SAONE-ET-LOIRE, ALLIER ET HAUTE-MARNE.

Inspecteur divisionnaire : M. le comte Charles DE MONTALEMBERT, ancien pair de France, à Paris.

Côte-d'Or.

Inspecteur : * M. Marion (Jules), rue Godot-de-Mauroy, 39, à Paris.

* Aubertin (Charles), conservateur du Musée historique de la ville de Beaune.

* *Baudot* (Henri), président de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, à Dijon.

BERTHOUMIEU (l'abbé Victor), vicaire de Varennes-sur-Allier.

BOUGAUD (l'abbé), chanoine honoraire, secrétaire particulier de Mgr l'Évêque.

BRETENIÈRE (Edmond de), à Dijon.

BRUNOT, propriétaire, id.

CHANGARNIER-MOISSENET, négociant, à Beaune.

CHEVROT, propriétaire, à Dijon.

* *Cissey* (le comte Louis de), au château de Cissey.

DESTOURBET, président du Comice agricole, membre de l'Institut des provinces, à Dijon.

DRÉTEL, notaire, à St-Jean-de-Losne.

DU PARC (le comte de), rue Vannerie, 35, à Dijon.

* DUPONT, à Mersault, près de Beaune.

GUILLEMOT, président du Tribunal civil de Beaune.

LIGIER-BELAIR (le comte de), à Dijon.

* LOYÈRE (le comte de La), au château de Savigny, près Beaune.

MENNE (le général), rue Montigny, à Dijon.

PROTAT (Hippolyte), propriétaire, à Brazey-en-Plaine.

* *Saint-Seine* (le marquis de), membre de l'Institut des provinces, à Dijon.

SUISSE, architecte du département, à Dijon.

VESVROTTE (le comte de), id.

Saône-et-Loire.

Inspecteur : * M. le comte DE CISSEY, au château de Cissey (Côte-d'Or).

BATHAULT (Henri), secrétaire de la Société archéologique de Chalon-sur-Saône.

BUGNIOT (l'abbé), aumônier de l'Institution ecclésiastique, à Chalon-sur-Saône.

* BULLIOT, membre de la Société Éduenne, à Autun.

* *Canat de Chizy* (Marcel), président de la Société archéologique, à Chalon-sur-Saône.

CANAT DE CHIZY (Paul), id.

CHARMASSE (de), membre de la Société Éduenne, à Autun.

CHÉVRIER (Jules), à Autun.

ESTERNO (le comte d'), au château de Vésore, près Autun.

FONTENAY (de), élève de l'École des Chartes, à Autun.

LACROIX père, pharmacien, à Mâcon.

MAC-MAHON (le comte de), à Autun.

* *Marguerye* (Mgr de), évêque d'Autun.

NIGOT (Charles), à La Villeneuve, près Cuisery.

OCHIER (Mme veuve), à Cluny.

* PAILHOUX (le docteur), maire de St-Ambreuil.

* *Surigny* (de), à Mâcon

Thomas (l'abbé), vicaire-général, à Autun.

Varax (le comte André de), au château de Montcoy.

Allier.

Inspecteur : * M. Albert de Bures, à Moulins.

Arcy (le comte d'), receveur général, à Moulins.

* Bellenaves (le marquis de), à Bellenaves, près Ébreuil.

Berthoumieu (l'abbé Victor), vicaire, à Varennes-sur-Allier.

* Boudant (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de Chantelle, membre de l'Institut des provinces.

* Bourbon-Busset (le comte Charles de), à Busset.

Brugières de La Motte, ancien sous-préfet, à Montluçon.

* Bures (Albert de), à Moulins.

* Dadole (Émile), architecte, id.

Desrosiers (l'abbé), curé de Bourbon-l'Archambault.

Desrosiers (l'abbé), au couvent des Maristes, à Ste-Foy-les-Lyon.

* *Dreux-Brezé* (Mgr de), évêque de Moulins.

* Dupré, professeur au séminaire d'Iseure.

* Esmonnot, architecte du département, à Moulins.

Estoile (le comte de L'), id.

Martinet (l'abbé), curé de St-Nicolas, id.

Meilheurat des Prureaux (Louis), id.

* *Montlaur* (le marquis Eugène de), de l'Institut des provinces, id., et à Paris, rue de Grenelle-St-Germain, 75.

Haute-Marne.

* *Guérin* (Mgr), évêque de Langres.

Pernot, artiste peintre, à Vassy.

20e *DIVISION.* — DOUBS, JURA ET HAUTE-SAONE.

Inspecteur divisionnaire : * M. Weiss, membre de l'Institut, conservateur de la Bibliothèque de Besançon.

Doubs.

Inspecteur : * M. Victor Baille, architecte, à Besançon.

Castan (A.), conservateur-adjoint de la Bibliothèque publique, à Besançon.

De La Croix, archit. de la ville, id.

Terrier-Santans (le marquis de), à Besançon.

* Vuilleret, rue St-Jean, no 11, id.

Jura.

Inspecteur : * M. Édouard CLERC, président de la Cour impériale de Besançon, membre de l'Institut des provinces.

Haute-Saône.

Inspecteur : * M. Jules DE BUYER, à La Chaudeau.

SALLOT, docteur-médecin, à Vesoul.

21e *DIVISION.* — MEUSE, MOSELLE, MEURTHE, VOSGES, BAS-RHIN ET HAUT-RHIN.

Inspecteur divisionnaire : * M. VICTOR SIMON, conseiller à la Cour impériale de Metz.

Meuse.

Inspecteur : * M. LIÉNARD, secrétaire de la Société philomatique, à Verdun.

BUVIGNIER (Amand), membre de l'Institut des provinces, à Verdun.

* CARTIER, officier supérieur en retraite, id.

DEGOUTIN (Alphonse), président du Tribunal de première instance, à Verdun.

JEANTIN, président du Tribunal de première instance, à Montmédy.

* LIÉNARD, secrétaire de la Société philomatique, à Verdun.

Moselle.

Inspecteur : * M. Auguste PROST, à Metz.

BOUTEILLER (Ernest de), ancien capitaine d'artillerie, membre de l'Académie impériale, à Metz.

CHABERT, propriétaire, id.

DEROBE, architecte du département, id.

DURAND (Louis), propriétaire, id.

HALLEZ-D'ARROZ, ancien conseiller de préfecture, id.

MAGUEN, avocat à la Cour impériale, à Metz.

OLIVIER, id.

* PROST (Auguste), id.

* SIMON (Victor), conseiller à la Cour impériale, id.

Van der Straten (le comte de), membre de l'Institut des provinces, id.

Meurthe.

Inspecteur : * M. le baron P.-G. DE DUMAST, membre de l'Institut des provinces, à Nancy.

* DUMAST (P.-G. de), membre de l'Institut des provinces, à Nancy.

HUMBERT, architecte, id.

MÉNARDIÈRE (Camille-Arnaud), professeur à la Faculté de Droit, id.

MONNIER (Auguste), président de la Société d'agriculture, id.

MONTUREUX (le comte de), à Arracourt.

OPPERMAN (A.), chef d'escadron au 7e régiment de lanciers, à Nancy.

* SANTERRE DES BOVES, officier au 5e dragons, à Pont-à-Mousson.

Vosges.

BARDY, pharmacien, à St-Dié.

* DUHAMEL, archiv. du départem.

Bas-Rhin.

Inspecteur : * M. l'abbé STRAUB, professeur au petit-séminaire de Strasbourg.

BERGER-LEVRAULT, imprimeur-libraire, à Strasbourg.

DACHEUX (l'abbé), professeur au petit-séminaire, id.

EISSEN, médecin cantonal, id.

FAVIERS (le baron Mathieu de), à Kintzheim.

* GOLDENBERG (Alfred), à Saverne.

GREINER, pharmacien, à Schiltigheim.

* GUERBER (l'abbé V.), curé de St-Georges, à Haguenau.

KLOTZ, architecte de l'Œuvre-Notre-Dame, à Strasbourg.

LANG (l'abbé), curé de Bischheim.

* LASVIGNES, ingénieur, à Niederbronn.

* MORLET (de), colonel du génie, en retraite, à Saverne.

MUNCH (l'abbé), curé de Sand.

MURY (l'abbé Pantaléon), professeur au petit-séminaire de Strasbourg.

PETIT-GÉRARD, peintre-verrier, id.

PETITI, architecte, id.

RAPP (l'abbé), vicaire-général du diocèse, id.

SAUM, sous-chef de division, à la Préfecture, id.

* SCHAUENBOURG (le baron de), ancien pair de France.

SIFFER (l'abbé), curé de Weyersheim.

* SPACH (Louis), archiviste en chef du département, à Strasbourg.
* STRAUB (l'abbé), professeur au petit-séminaire de Strasbourg.
ULRICH (l'abbé), curé de Herdt.
WOLF (Gustave), avoué, à Strasbourg.
ZIMMER, notaire, id.

Haut-Rhin.

Inspecteur : M. POISAT, architecte de la ville, à Belfort.

FREY (Henri), à Guebwiller.
FROMENT (l'abbé), aumônier de l'hôpital militaire, à Belfort.
JUSTER (Louis), id.
* POISAT, architecte de la ville, id.
RIEHL (l'abbé Léon), curé de Bretten.
* SARRETTE, lieutenant-colonel, au 86e régiment de ligne, à Belfort.
SEHEULT, à Mulhouse.
SESTER (l'abbé), vicaire, id.

22e *DIVISION.* — ALGÉRIE.

Inspecteur divisionnaire : * M. BERBRUGGER, de l'Institut, inspecteur-général des Musées, à Alger.

Province d'Oran.

Inspecteur : * M. HUGUES (Henri), substitut, à Tlemcen.

Province de Constantine.

Inspecteur : M. CHERBONNEAU, professeur d'arabe, à Constantine.

* ROGER, conservateur du Musée, à Philippeville.

MEMBRES ÉTRANGERS.

S. M. LE ROI DE SAXE, à Dresde.
S. A. R. LE DUC DE BRABANT, à Bruxelles.

A.

AINSWORTH (le général), à Monnet (Yorkshire).
ALFORD (le Rév.), doyen de Cantorbéry (Angleterre).
ALVIN, directeur de l'instruction publique, à Bruxelles.
ANDRIES (l'abbé J.-O.), chanoine, à Bruges.
AUERSWOLD, président de la Régence, à Trèves.

* AUTERSESSES (le baron de), direct^r de la Société du Musée germanique, à Nuremberg.

B.

BAEHR, conseiller aulique, professeur à l'Université de Heidelberg.

* BARUFFI (G.-L.), professeur émérite à l'Université de Turin.

BAYER (de), conservateur du Musée à Carlsruhe.

BAYLEY (W.-H.), à Londres.

BEDFORT (Sa Grâce, le Duc de), Brighton-Square, id.

BELL, docteur en philosophie, id.

BINGHAM (le colonel), membre de la Société archéologique du comté de Kent, juge de paix de ce comté, à Rochester (Angleterre).

BINGHAM (Mme), id.

BOLD (Éd.), capitaine de la marine royale, à Southampton.

BRINCKEU (de), conseiller d'État, à Brunswick.

BROWN (le docteur William-Henry), à Londres.

BURGES, architecte, id.

BURKE (Peter), membre de l'Institut des architectes, id.

BUSSCHER (Edmond de), membre de l'Académie royale de Belgique, à Gand.

C.

CAPITAINE (Ulysse), secrétaire de l'Institut archéologique liégeois, à Liége (Belgique.

CLÉMENT (George-Edward), à Londres.

CONONUAU (de), conservateur des Archives, à Zurich.

COPPIETTERS (le docteur), à Ipres.

COX, vice-président de la Société d'histoire naturelle du comté de Kent, à Fordwich, près Cantorbéry.

COX (Mme), id.

* CZOERNING (le bar. de), président de la Commission impériale d'Autriche pour la conservation des monuments, à Vienne.

D.

DECHAMBS, ingénieur en chef, à Bologne (Italie.

DECTORFF (le comte), à Gothingen.

DEVEY (esq^r), architecte, à Londres.

DIEGERICH, professeur à l'Athénée d'Anvers (Belgique).

* DOGNÉE DE VILLERS, avocat et archéologue, à Liége.

* DONALSTON, secrét. de l'Institut des architectes, à Londres.

DRUERY (John Henry), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Norwich, comté de Norfolk (Angleterre).

DUBY, pasteur protestant, à Genève.

DUMORTIER, membre de la Chambre des représentants, à Tournay.

F.

FABRY-ROSSIUS, docteur ès lettres, à Liége.

FAZY, conservateur du Musée d'antiquités, à Genève.

FIRMENICH (Jean-Mathieu), homme de lettres, à Berlin.

FLORENCOURT (de), membre de plusieurs Académies, administrateur du musée d'antiquités, à Trèves.

FORSTER, membre de plusieurs Académies, à Munich.

FORSTER, professeur d'architecture à l'Académie des Beaux-Arts, à Vienne.

FRY (Miss Katherine), Shashet near Strasford (Angleterre).

* FURSTEMBERG STANHEIM (le comte de), chambellan du roi de Prusse, à Apollinarisberg, près Cologne.

G.

GELVET (le comte de), à Eslon, près Maestrech.

GERGENS, secrétaire de la Société archéologique de Mayence.

GILDENHUIS, négociant, à Rotterdam.

GOFFINT-DELRUE, avocat, à Mons.

GONELLA.

* GOSSE fils, à Genève (Suisse).

GRANDGAGNAGE, membre de l'Institut archéologique de Liége.

* GRANT (Mgr), évêque de Soutwarth, à St-Georges, à Londres.

* GRIOLET (Ernest), numismatiste à Genève.

GUERLACHE (le baron de), premier président de la Cour de cassation, à Bruxelles.

GUILLERY, professeur, membre de l'Académie, id.

H.

HAGEMANS, bibliothécaire de l'Institut archéologique liégeois, à Liége (Belgique).

HAMMAN (Th.), négociant à Ostende.

HARTSHORNE (Rev. C. H.), archéologue, à Londres.

HEULLEVILLE (de), littérateur, à Bruxelles.

HUGUET (l'abbé), à Ath (Belgique).

HÜLSH, membre du Conseil supérieur des bâtiments, à Carlsruhe.

HUMBERT fils, archit. des Missions étrangères, à Canton (Chine).

J.

JAMES (sir Walter), baronnet, membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Sandwich (Angleterre).

JUST (Théodore), conservateur du musée d'antiquités, membre de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles.

K.

KELLER (le docteur), secrétaire de la Société archéologique de Zurich.

KERVYN DE LETTENHOVE, à Bruges.

KESTELOOT, propriétaire, à Gand.

KREUSER, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Cologne.

KRIEG DE HOCHFELDEN, aide-de-camp de S. A. R. le grand-duc de Bade, à Baden-Bade.

KUGLER (Franc), professeur à l'Académie de Berlin.

KULL, id.

KNOCKER (Édouard), esq., ancien maire de Douvres, membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Castle-Hill (Angleterre).

L.

LANCIA DI BROLO (Frederico), secrétaire de l'Académie des sciences, à Palerme.

LARKING, secrétaire de la Société archéologique du comté de Kent, à Ryarsh (Angleterre).

LAURENT (Mgr), évêque de Luxembourg.

LE GRAND DE REULANDT, archéologue, à Anvers.

LE MAISTRE D'ANSTAING, président de la Commission archéologique, à Tournay (Belgique).

* LENDERSCHMIT, conservateur du Musée de Mayence.

LENHARD (Franz), sculpteur, à Cologne.

* LE ROI, professeur d'archéologie à l'Université de Liége.

LEUTSCH (Charles-Chrétien de), à Wetzlar (Prusse).

LICHTLÉ (l'abbé), curé catholique de Christiania (Norwége).

* LOPEZ (le commandeur), conservateur du Musée d'antiquités de Parme.

M.

MARCUS (Gustave), libraire, à Bonn.

MAYENFISCH (le baron de), chambellan de S. M. le roi de Prusse et de S. A. le prince de Hohenzollern-Sigmaringen, à Sigmaringen (Prusse).

MAYER (Joseph), à Liverpool.

MAYER (F.), à Francfort-sur-Mein.

MILLIGAN (le Rév. H. M. M. A.), membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Sutton, Valence (Angleterre).

MINERVINI (Guiliano), conservateur du Musée de Naples.

MONE, directeur des archives générales du grand-duché de Bade, à Carlsruhe.

MONS (le Cercle archéologique de la ville de).

MORLOT (A.), à Lausanne (Suisse).

MOSLER (Charles), professeur, à l'Académie royale de Dusseldorf.

* MULLER (Mgr), évêque de Munster.

MULLER (le docteur Charles), à Stuttgard.

N.

NAHUYS (le comte de), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Utrecht (Pays-Bas).

Neyen (Auguste), propriétaire, à Luxembourg.

Nichols (John-Gough), membre de la Société des Antiquaires de Londres.

Nilson (S.), ancien professeur d'histoire, à Stockholm (Suède).

O.

* Olfers (d'), directeur-général des Musées, à Berlin.

Ogilvy (G.), esq., Museum-Street, 41, à Londres (Angleterre).

* Otreppe de Bouvette (d'), président de l'Institut liégeois, à Liége (Belgique).

Olhard, négociant, à Gênes (Sardaigne).

P.

Panizzi (Antonio), l'un des conservateurs de la bibliothèque de Londres.

Pagn, ancien maire de Douvres (Angleterre).

* *Parker*, membre de la Société architecturale d'Angleterre, de l'Institut des provinces de France, à Oxford.

Peeters-Wilbaux, membre de la Société historique et littéraire, à Tournay (Belgique).

Petit de Rosen, à Tongres.

* *Pipers*, professeur à l'Université et directeur du Musée d'archéologie chrétienne, à Berlin.

Q.

* *Quast* (le baron), conservateur général des monuments historiques de Prusse, membre étranger de l'Institut des provinces de France, à Berlin.

R.

Ram (Mgr. de), prélat romain, membre de l'Académie royale de Belgique, recteur magnifique de l'Université catholique de Louvain.

Rambou, conservateur du Musée de Cologne.

* Reichensperger, conseiller à la Cour de cassation, à Berlin, vice-président de la Chambre des députés de Berlin.

Reichensperger, conseiller à la Cour de cassation, à Berlin.

Reider, professeur à l'École polytechnique de Bamberg.

Respileux (l'abbé), chanoine, doyen de la cathédrale de Tournay.

* Reusens, docteur en théologie, bibliothécaire de l'Université, à Louvain (Belgique).

Riddel (sir W.-B.), baronnet, membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Londres.

Riggembach, architecte, à Bâle.

Ripalda (le comte de), délégué de

l'Académie espagnole d'archéologie, à Madrid, membre étranger de l'Institut des provinces de France.

* Roach-Smith, membre de la Société des Antiquaires, à Londres.

* Robiano (le comte Maurice de), sénateur, membre de plusieurs Sociétés savantes, rue Léopold, à Bruxelles.

Robson (Edward), architecte, à Durham (Angleterre).

* *Roisin* (le baron Ferdinand de), chevalier de Malte, à Bruxelles.

Ronse (Edmond), archiviste, à Furnes (Belgique).

* Rossi (le chevalier de), à Rome.

Roulez, professeur à l'Université de Gand, membre étranger de l'Institut des provinces.

Russel (lord Ch.), à Londres.

Russel (Hasting), id.

S.

Sausail-Souhaigne (le baron de), à Francfort.

Scheman, professeur au collége royal de Trèves.

Schenase (Charles) conseiller à la Cour de cassation de Berlin.

Schrieber, professeur des sciences auxilliaires historiques à l'Université de Fribourg.

Schulpe (l'abbé), doyen de Freekendorf, diocèse de Munster.

Segrestain, chef de bataillon du génie, à Rome.

Sharpe (Edmund), architecte anglais, à Genève.

Sheffielt-Grace, à Know-House, comté de Kent.

Smolderen, membre de la députation permanente de la province d'Anvers.

Stampe (de), président du Tribunal de Munster.

Stielfried (le baron de), grand-maître des cérémonies du palais, à Berlin.

Stirling (sir Walter), baronnet, membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Tunbridge-Wels (Angleterre).

Stone (Rev.-Can.), membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Cantorbéry (Angleterre).

Stuart-Menteath (Ch.), à Entry-Hill-House-Bath (Angleterre).

Stuart-Menteath fils, id.

T.

Tempest, membre de la Société des Antiquaires de Londres.

* Thomsen, directeur-général des Musées, à Copenhague.

U.

Urlichs, professeur, directeur du Musée d'antiquités, à Bonn.

VANDAHME-BERSIER, trésorier de la Société royale des Beaux-Arts et conseiller provincial, à Gand.

VANDEN-BERBEROOM, membre de la Chambre des représentants de Belgique et bourgmestre de la ville d'Ypres.

VAN DER HAIGHE, rue de Courtrai, 8, à Gand (Belgique).

VAN DE RUTTE, chanoine, curé-doyen, à Poperinghe (Belgique).

VAN LIMPOEL, de Niemunster, membre de la Chambre des représentants et ancien sénateur, à Bruxelles.

VOISIN (l'abbé), vicaire-général, à Tournay.

Y.

* YATES, membres de plusieurs Sociétés savantes, à Londres.

W.

WAGENER, membre de plusieurs Sociétés savantes, rue Hareng-spre, 21, à Gand (Belgique).

* WALLERSTEIN (le prince de), ancien ministre, à Munich.

WARNKOENIG, membre de l'Institut et professeur à Tubingen, membre étranger de l'Institut des provinces.

* WEALE (James), à Bruges (Belgique).

WETTER, membre de plusieurs Académies.

WHEWEL, docteur en théologie, professeur à Cambridge.

WIESENFELD, professeur d'architecture, à Prague (Bohême).

WILLEM, directeur de la Société archéologique de Sinsheim.

WILLIS, membre de plusieurs Académies, professeur à Cambridge.

WIKEHAM-MARTIN (Charles), ancien membre du Parlement, vice-président de la Société archéologique du comté de Kent, au château de Leeds, près de Maidstone (Angleterre).

WITMANN, directeur de la Société archéologique de Mayence.

La Société française d'archéologie renouvelle à ses associés la recommandation, qu'elle leur a faite antérieurement, de faire tous leurs efforts *pour augmenter le nombre des membres de la Compagnie* : il n'est pas de membre qui ne puisse, dans sa circonscription, trouver chaque année deux

ou trois nouveaux associés. Quand on songe qu'en Angleterre certaines associations comptent dix mille membres et plus, nous devons croire qu'avec un peu de zèle nous pourrions quadrupler le nombre des membres de la *Société française d'archéologie*.

COMPTE

RENDU PAR LE TRÉSORIER

DES RECETTES ET DÉPENSES DE L'ANNÉE 1864.

RECETTES.

Excédant du compte de 1863.	24,636	32
Cotisations recouvrées sur l'année 1861.	10	»
Id. id. 1862.	50	»
Id. id. 1863.	3,630	»
Recettes de 1864.	10,706	»
Cotisations reçues par avance sur 1865.	230	»
TOTAL.	39,262	32

DÉPENSES.

RECOUVREMENT DES COTISATIONS.

Frais de recouvrement.	505	20
Frais de retour de billets non payés.	99	45

CONCIERGES.

Traitement du concierge du Pavillon et fournitures.	74	70
Id. id. du musée plastique à Caen.	20	»

IMPRESSIONS.

Impressions et gravures.	4,081	25
Vignettes pour le compte-rendu des séances. . .	125	»

AFFRANCHISSEMENTS ET PORTS DE LETTRES.

Affranchissement et expédition par la poste du compte-rendu des séances.	762	03
Ports de lettres, paquets, caisses, affranchissements de circulaires, envoi de médailles et menues dépenses.	229	80
A reporter. . . .	5,897	43

	Report. . . .	5,897 43

SÉANCES GÉNÉRALES.

Solde des frais relatifs au Congrès de Rodez. . . .	39 45
Id. id. au Congrès de Fontenay et aux séances générales de Troyes, Falaise, Évreux, etc.	1,084 »

MÉDAILLES.

Achat et gravure de médailles.	225 40

CONGRÈS SCIENTIFIQUE.

Trois délégations au Congrès scientifique de Troyes.	30 »

DESSINS ET PLANS.

Dessins et plans faits pour le compte de la Société.	330 »

LIVRES D'ARCHÉOLOGIE.

Distribution de livres d'archéologie.	146 »

ALLOCATIONS.

Membres chargés de la surveillance et de la direction des travaux.		
M. GODARD-FAULTRIER et JOLY-LE-TERME.	Fouilles à Gennes. . . .	200 »
M. le vicomte DE MONTCABRIER.	Fouilles à Lombers (Tarn).	200 »
M. DE MANNOURY-D'ECTOT.	Id. à Chamboy (Orne).	60 »
M. l'abbé AZÉMAR.	Réparations à l'église d'Aubrac (Aveyron). . . .	100 »
Id.	Réparations à l'église de St-Saturnin-de-Lenne (Id.).	100 »
Id.	Réparations à l'église de St-Pierre-de-Bessuéjouls (Id.)	50 »
	A reporter. . . .	8,462 28

	Report. . . .	8,462 28
M. Fédérique.	Souscription pour l'établissement d'un musée à Vire.	50 »
MM. Marionneau, Nau et de La Nicolière.	Fouilles à Guérande et à Noirmoutier (Loire-Inférieure).	100 »
	Recherches archéologiques dans la Loire-Inférieure.	100 »
M. Fillon.	Souscription à la statue de Bernard-Palissy (à Saintes)	100 »
M. Hucher.	Moulages dans le département de la Sarthe. . .	100 »
M. l'abbé Mezuret.	Déblaiement de l'église de Notre-Dame-de-la-fin-des-Terres (Gironde).	100 »
M. l'abbé Baudry.	Fouilles au Bernard (Vendée)	100 »
MM. Cérès et Azémar.	Réparations à l'église de Perse (Aveyron). . . .	100 »
Id.	Réparations à l'église de Lassouts (Id.)	60 »
M. Le Cointre-Dupont.	Déblaiement de l'église d'Almenesches (Orne) . . .	100 »
M. Desdiguères.	Conservation d'une porte romane à l'église de Beaumais (près Falaise). . .	100 »
	Souscription au *Portefeuille archéologique de la Champagne*.	25 »
	Souscription pour l'église de Jouval.	10 »
	Achat de l'église de Cravant (Indre-et-Loire). . . .	1,865 »
	Total. . . .	11,372 28

BALANCE.

Recettes	39,262 32
Dépenses	11,372 28
Excédant . .	27,890 04

ALLOCATIONS NON ENCORE ACQUITTÉES.

Membres chargés de la surveillance et de la direction des travaux.		
M. l'abbé Le Petit.	Réparations à l'église de Mouen	200 »
M. Chaubry de Troncenord.	Rétablissement des volets du rétable de Fromentières (Marne).	20 »
MM. de Caumont, Gaugain, G. Villers.	Souscription pour la consolidation de la tour centrale de la cathédrale de Bayeux.	1,000 »
M. de Verneilh.	Rétablissement d'une inscription tumulaire dans l'église St-Léonard (Hte-Vienne). .	100 »
Id.	Plaque commémorative du combat de trois chevaliers français contre un nombre égal de chevaliers anglais.	50 »
M. de Marguerit.	Consolidation du clocher de Vierville.	100 »
MM. Bouet et Ch. Vasseur.	Réparation des statues de l'église de St-Germain-de-Livet.	100 »
	A reporter. . . .	1,570 »

	Report. . . .	1,570 »
M. le Cte DE GALEMBERT.	Moulage des statues de Fontevrault (Maine-et-Loire).	400 »
M. JOLY-LE-TERME.	Réparations à l'église de St-Martin de Sanzay (Id.).	100 »
MM. BICARD et l'abbé VINAS.	Achat et réparation du clocher de St-Guilhem-du-Désert (Hérault).	100 »
M. ROSSIGNOL.	Fouilles d'un tumulus à St-Salvi (Tarn).	50 »
Id.	Pour lever le plan de la ville de Giroussens (Id.). . . .	100 »
M. DE TOULOUSE-LAUTREC.	Conservation d'une pierre tombale dans l'église de St-Pierre de Rabastens (Id.).	25 »
M. DE RIVIÈRES.	Réparations à l'église St-Michel de Lescure (Id.) . .	100 »
Id.	Réparation du portail de l'ancienne église de Cadalen (Id.)	50 »
M. DE BONNEFOY.	Fouilles à Pesilla-de-la-Rivière et St-Felice-d'Amour (Pyrénées-Orientales). . . .	50 »
MM. l'abbé VINAS et RICARD.	Id. à Plessans-St-André (Hérault).	50 »
M. DE TOULOUSE-LAUTREC.	Pour enchâsser la plaque du tabernacle de St-Sulpice-la-Pointe.	50 »
M. l'abbé PICHOT.	Fouille à Sermerieu. . . .	100 »
M. FILLON (Vendée).	Moulages à Fontenay . . .	200 »
	Réparations à l'église de Maillezais.	200 »
	A reporter. . . .	3,145 »

	Report. . . .	3,145 »
	Réparations à l'église de Vouvent.	300 »
M. BOUET.	Réparations à l'église de St-Julien-s-Calonne (Calvados).	100 »
M. FILLON.	Fouille dans la Vendée . .	100 »
Id.	Crypte de N.-D. de Fontenay.	100 »
M. l'abbé LACURIE.	Fouilles dans le cimetière de Neuvy	100 »
M. l'abbé POTIER.	Somme à la disposition de M. l'inspecteur de Tarn-et-Garonne.	200 »
M. Jules DE VERNEILH.	Somme à la disposition de M. l'inspecteur divisionnaire de la Dordogne	200 »
M. FILLON.	Plaque commémorative de Jean Pellerin.	60 »
M. DE SMITTERRE.	Monument commémoratif de la bataille de Cassel, . .	100 »
	TOTAL.	4,405 »

RÉSULTAT DÉFINITIF.

Excédant.	27,890 fr. 04 c.
Allocations à solder.	4,405 »
Fonds libres	23,485 fr. 04 c.

Caen, le 10 avril 1865.

Le Trésorier,

L. GAUGAIN.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

DE FRANCE.

XXXIe SESSION

TENUE

A FONTENAY

LE 1er JUIN 1864 ET JOURS SUIVANTS.

SÉANCE D'OUVERTURE.

Présidence de M. le Préfet de la Vendée.

Sur l'invitation de M. de Caumont, M. le Préfet de la Vendée occupe le fauteuil de la présidence. Mgr l'Évêque de Luçon, M. *Paillard*, sous-préfet de Fontenay, M. le Maire de Fontenay-le-Comte, M. le Président du Tribunal, M. le Procureur impérial siégent à ses côtés.

MM. *de Caumont*, directeur ; l'abbé *Le Petit*, secrétaire-général de la Société française d'archéologie ; *Gaugain*, trésorier ; *B. Fillon*, secrétaire-général de la session, et *Ledain*, de Parthenay, secrétaire-adjoint, occupent des places réservées près du Bureau.

Voici la liste des membres du Congrès. La plupart sont présents.

MM. ADMIRAULD, receveur particulier des finances, à Fontenay.

AILLERY (l'abbé), id.

ANGIBAUD (Charles), juge de paix, id.

MM. Angibaud, juge de paix, à Ste-Hermine.
Arnauld (Charles), secrétaire-général de la Préfecture, à Niort.
Arnauldet (Thomas), employé au Cabinet des estampes de la Bibliothèque impériale, à Paris.
Arnauldet (Paul-Louis), avocat, id.
Auber (l'abbé), chanoine, à Poitiers.
Audé (Léon), secrétaire-général de la Préfecture, à Napoléon.
Audé (Alexandre), docteur-médecin, à Fontenay.
Auger, docteur-médecin, à Nalliers.
Auvynet (l'abbé), vicaire de Notre-Dame, à Fontenay.
Babin, docteur-médecin, id.
Ballereau (Léon), architecte, à Luçon.
Bally (Pierre-Henri), ingénieur civil, à Faymoreau.
Bardonnet (Abel), à Niort.
Bardy (Gustave), conseiller à la Cour impériale, à Poitiers.
Baron, ancien député, à Fontenay.
Barré, docteur-médecin, à Thouars.
Barrion (Désiré), médecin, à Mouilleron-en-Pareds.
Bassetière (Edouard de La), à St-Julien-des-Landes.
Baudry (l'abbé), curé du Bernard.
Beauchet-Filleau (Henri), à Chef-Boutonne.
Beaud (Jean-Jacques), directeur de l'École supérieure, à Fontenay.
Beaumont (Arthur de), à La Garcillère.
Bejarry (Amédée de), à Roche-Louherie.
Beny (le Père), à Poitiers.
Bernard (Evariste), à Auzais.
[illegible] (Auguste), docteur-médecin, au Langon.
Bienvenu (Léon), membre du Conseil général, à St-Hilaire-des-Loges.

MM. BIROTHEAU (Ferdinand), peintre, à Fontenay.
BITTON (Alexandre), id.
BOBINET DE L'ANGLE, id.
BODIN, à Marigny.
BONCENNE (Félix), juge, à Fontenay.
BONCENNE (Ernest), id.
BONNAUD, notaire, id.
BONNAUD (l'abbé), curé de Chavenis.
BONNET (l'abbé), curé de Pouzauges.
BORDE (Camille de La), à Fontenay.
BOUCARD (Émile), agent de change, id.
BOUCHER (Théophile), à Challans.
BOUIN (Jules), médecin, au Monchamp.
BOUIN (père), id.
BOUIN (l'abbé) curé de Chavagnes-en-Pailliers.
BOUQUIN (Henri), orfèvre, à Fontenay.
BOURBON, propriétaire, aux Herbiers.
BOURLOTON (Louis), professeur de rhétorique, à Fontenay.
BOUTETIÈRE (de La), id.
BOUTET (Eugène), à Ste-Hermine.
BRÉCHARD (Eugène), avocat, à Fontenay.
BREM (Adolphe de), à Luçon.
BRIÈRE (de La), receveur-général, à Napoléon.
BRISSON (Armand), banquier, à Fontenay.
BROUILLET, sculpteur, à Poitiers.
BRUNETIÈRE, juge d'instruction, à Fontenay.
CAMPAGNOLLES (de), à Vire.
CARDIN (Julien), à Poitiers.
CATALAN (Auguste de), sous-inspecteur des Contributions indirectes, à Fontenay.
CATOIS, docteur-médecin, à Paris.
CAURIT (l'abbé), curé de Réaumur.

MM. CHABOT DE PECHEBRUN, père, à Fontenay.
CHABOT DE PECHEBRUN, fils, id.
CHAMPFLEURY, homme de lettres, à Paris.
CHARPENTIER (l'abbé), curé de Luçon.
CHARRIER (Léopold), avoué, à Fontenay.
CHARRON (Louis), expert, à Petosse.
CHARVET (Jules), antiquaire, à Paris.
CHATEIGNER (Alfred de), à Beaulieu.
CHAUVEAU (Charles), docteur-médecin, à Luçon.
CHÉNEDOLLÉ (de), à Vire.
CHÉRON (Paul), bibliothécaire-adjoint à la Bibliothèque impériale, à Paris.
CHEVALLEREAU (Gustave), conseiller général, à Boissorin.
CLEMENCEAU DE LA LOQUERIE, à Fontenay.
CLOT (l'abbé), curé de la Châtaigneraie.
CLOUZOT (Léon), libraire-éditeur, à Niort.
COLET (Mgr), évêque de Luçon.
COQUILLAUD (Émile), docteur-médecin, à Fontenay.
COUGNAUD (Mathias), id.
CROSNIER (Antoine), à Angles.
CUMONT (le vicomte Charles de), à Sillé-le-Guillaume.
DAUDETEAU (Charles), à Fontenay.
DAVIAU (Henri), propriétaire, à Rocheservière.
DAVID (l'abbé), curé d'Angles.
DELABORDE (Henri), conservateur du Cabinet des estampes, à Paris.
DELAVAU (Alphonse), propriétaire, à Pouzauges.
DELIDON, notaire, à St-Gilles-sur-Vic.
DESAIVRES (Léo), étudiant en médecine, à Paris.
DORÉ, père, à Paris.
DOUILLARD (Henri), propriétaire, à Montaigu.
DUGAST-MATIFEUX (Charles), à Montaigu.
DUPRÉ-CARRA, avoué, à Fontenay.

MM. DUREAU, à Paris.
DU TEMPS, docteur-médecin, à Fontenay.
DU TEMPS, aux Sauzes.
ESPIERRE (Gabriel), membre du Conseil général, à Fontenay.
ESPIERRE (Ernest), ancien avoué, id.
ESPIERRE (Gabriel), fils, avocat, à Poitiers.
EUDEL, à Nantes.
FALLE (Paul), pasteur à Fontenay.
FERCHAUD (l'abbé), curé de Notre-Dame, à Fontenay.
FILAUDEAU, archiviste du département de la Vendée, à Napoléon.
FILLON (Benjamin), à Fontenay.
FLEURY DES MARAIS, propriétaire, id.
FONTAINE (Arthur de), id.
FONTAINE (Gabriel de), maire, à St-Vincent-Sterlange.
FOURNY, jeune, carrossier, à Fontenay.
FRAPPIER (Paul), à Niort.
GAILLARD DE LA DIONNERIE, substitut du procureur impérial, à Fontenay.
GARNEREAU (Auguste), architecte de la ville, id.
GARRAN DE BALZAN, ancien conseiller à la Cour impériale, à Poitiers.
GÉANT (l'abbé), curé de St-Mesmin.
GIRARD DE VILLESAISON, préfet de la Vendée.
GENNES (de), conseiller à la Cour impériale, à Poitiers.
GIGAT, négociant, aux Sables-d'Olonne.
GIRAUD (Alfred), procureur impérial, à Parthenay.
GIRAUD, docteur-médecin, à Fontenay.
GIZOLME (Alfred), professeur au collége, id.
GODET DE LA RIBOULERIE (Marcellin), id.
GODET DE LA RIBOULERIE (Louis), à L'Hermenault.

MM. GOGUET (Auguste), procureur-impérial, à Loudun.
GOUGET, archiviste du département des Deux-Sèvres, à Niort.
GOURRAUD, notaire honoraire, à Chavagnes-en-Paillers.
GRELIER DU FOUGEROUX, ancien député, à la Chapelle-Thémer.
GRENOUILLOUX (Édouard), à Niort.
GRIMOUARD DE ST-LAURENT (Henri), à St-Laurent-de-la-Salle.
GRIOLET (Ernest), numismatiste, à Genève.
GROLLEAU (Prosper), ancien sous-préfet, à Nantes.
GUENYVEAU (de), à Nalliers.
GUÉRIN (l'abbé), curé de Mouilleron-en-Pareds.
GUÉRY (Arthur), avoué, à Fontenay.
GUÉRY (Léandre), ancien avoué, id.
GUICHARD (Frédéric), agent-voyer, à Rezé.
GUIGNARD (Florent), à Nantes.
HILLERIN (Auguste de), à Luçon.
HILLERIN (Roger), à St-Martin-de-Fraigneau.
HOULIER DE VILLEDIEU, à La Baudière.
IMBERT, propriétaire, à Thouars.
JANNEAU, médecin, à Fontenay.
JARRASSÉ (Alfred), procureur impérial, id.
JOFFRION (Martial), id.
JOFFRION (Auguste), id.
JOUSSEAUME (Hanaël), propriétaire, id.
JOUSSEMET (Benjamin), à Napoléon.
LACOMBE, notaire, à Fontenay.
LACURIE (l'abbé), à Saintes.
LAFOSSE (Henri), à Niort.
LALURIE (Charles), à Oulmes.
LA TOURETTE (Gilles de), père, docteur-médecin, à Loudun.

MM. La Tourette (Léon de), fils, docteur-médecin, à Loudun.

Laurent (l'abbé), curé de Vouvant.

Laurière (de), à Paris.

Laval (Adolphe), percepteur, à Fontenay.

Ledain (Bélisaire), à Parthenay.

Le Long (Eugène), à Paris.

Lemarié (Eugène), imprimeur, à St-Jean-d'Angely.

Lenepveu (Jules), docteur-médecin, à la Châteigneraie.

Le Pelletier, conservateur des hypothèques, à Fontenay.

Lepeltier (Armand), docteur-médecin, à Nantes.

Lépinehais (de), à Faymoreau.

Letourneux, président du Tribunal civil, à Fontenay.

Lièvre, pasteur, à Couhé.

Longuemar (de), vice-président de la Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

Luguet (Henri), professeur de philosophie, à Fontenay.

Malattier (Jean-Joseph), à Veluire.

Mangou, fils, à Fontenay.

Mangou-Coquillaud, docteur-médecin, id.

Marchand (Ernest).

Marchegay (Paul), archiviste paléographe, aux Roches-Baritaud.

Marionneau, à Nantes.

Martin (Tristan), à Montlimard.

Martineau (Auguste), à Nieul.

Maynard (Gaston de), à Paris.

Mazas, à Lavaur (Tarn).

Meillet, chimiste, à Poitiers.

Ménager (l'abbé), chanoine honoraire, aux Sables-d'Olonne.

Ménard, ancien proviseur du Lycée, à Poitiers.

MM. MÉNARDIÈRE (Camille de La), professeur à l'École de Droit, à Poitiers.

MERCIER (Marcellin), à Fontenay.

MERLAND DE CHAILLÉ, docteur-médecin, à Luçon.

MERVEILLEUX (François-Henri), à Fontenay.

MERVEILLEUX-DUVIGNAUX, procureur-impérial, à Napoléon.

MOLLER (Ernest), à Fontenay.

MONGIS (l'abbé), à La Rochelle.

MONNET (Alfred), à Niort.

MONTAIGLON (Anatole de), secrétaire de l'École des Chartes, à Paris.

MOREAU, père, juge de paix, au Poiré.

MORINERIE (de La), chef de bureau à l'Hôtel-de-Ville de Paris.

MORIZOT, économe de l'hospice, à Fontenay.

MOSNAY (Henri), id.

NEULLIER, docteur-médecin, à Luçon.

ORIEUX, agent-voyer d'arrondissement, à Nantes.

PAGEAU, arpenteur, à Fontenay.

PAILLART (Henri), sous-préfet, id.

PALLIOT (Hippolyte), propriétaire, id.

PARENTEAU (Fortuné), à Nantes.

PARENTEAU DE LA VOUTE (Arthur), à Fontenay.

PÉCARD, à Tours.

PERREAU (Victor), avocat, à Fontenay.

PERREAU (Léon), propriétaire, id.

PERVINQUIÈRE, juge de paix, à Napoléon.

PERVINQUIÈRE (Henri), propriétaire, à Bazoges-en-Pareds.

PETIT-DUVIGNAUD (Alcide), à St-Valérien.

PETITEAU (Marcel), docteur-médecin, aux Sables-d'Olonne.

PICHARD (Frédéric), propriétaire, à Fontenay.

MM. PICHARD DU PAGE, propriétaire, à St-Michel-le-Cloux.
PICHON (l'abbé), curé de Sermerieu.
PIET (Jules), notaire honoraire, à Noirmoutier.
PONTLEVOYE (Gustave de), ancien magistrat, à St-Philbert-de-Pont-Charrault.
PONTLEVOYE (Adhémar de), à Bazoges-en-Pareds.
POEY-D'AVANT, ancien receveur d'Enregistrement, à Maillezais.
PROUST (Henri), maire, à St-Mesmin.
PUJOL MONSALÈS, principal du collége, à Fontenay.
RABALLAND (l'abbé), curé de Nieul.
RAUD (François), docteur-médecin à Luçon.
RAVIN, notaire, à Villiers-St-Benoît (Yonne).
REVERSEAU (Alfred), avocat, à Fontenay.
RICHARD (Alfred), archiviste du département, à Guéret (Creuse).
RIVASSEAU (Victor), avocat, à Fontenay.
ROBERT DU BOTNEAU (Étienne), à Marsais-S[te]-Radegonde.
ROBERT DU BOTNEAU (l'abbé), vicaire de Notre-Dame, à Fontenay.
ROCHEBRUNE (Octave de), id.
ROCQUET (Georges), propriétaire, à St-Jean-d'Angely.
ROUSSE (Léon), à Fontenay.
SABOURAUD (Olivier), maire, à Nieul-sur-l'Antise.
SABOURAUD (Gaston), à la Châtaigneraie.
SAINTE-HERMINE (marquis de), membre du Corps législatif, à Paris.
SALLÉ, conseiller général, aux Herbiers.
SEGRESTAIN, architecte du département, à Niort.
SERPH (Guzman), conseiller général, à Civray.
SOYER (l'abbé), doyen du chapitre, à Luçon.
STAUB (l'abbé), curé de St-Maurice-des-Nouhes.

MM. SUYROT (l'abbé Paul de), curé des Herbiers.
TINGUY (Charles de), à Fontenay.
TRAPAUD DE COLOMBE, à Florac (Gironde).
TREMOUILLE (le duc de La), à Paris.
TRESSAY (l'abbé du), chanoine, à Luçon.
VACHERON (Jean-Louis), professeur au Collége, à Fontenay.
VALLETTE, maire, id.
VERTEUIL (Henri de) propriétaire, à Pissotte.
VIAUD-GRANDMARAIS, professeur suppléant à la Faculté de médecine, à Nantes.
VILLENEUVE (Hélion de), garde général des forêts, à Fontenay.
VINET (Léon), propriétaire, id.
VINET (Baptiste), propriétaire, à Anglès.

La séance est ouverte par un discours de M. le Préfet, qui remercie MM. les membres du Congrès d'avoir choisi la Vendée et ses monuments pour objet de leurs études. Il exprime, en quelques mots, tout l'intérêt qu'il porte aux études archéologiques.

M. de Caumont, directeur de la Société française d'archéologie, remercie M. le Préfet et les habitants de Fontenay, accourus en si grand nombre, du concours empressé qu'ils viennent donner aux travaux de l'Assemblée et prononce le discours suivant :

« MESSIEURS,

« Quand la Société française d'archéologie convoque quelque part son Congrès, c'est pour constater à quel état les études archéologiques sont parvenues dans le pays ; pour remercier et encourager les hommes qui ont étudié l'histoire locale, décrit les monuments et veillé à leur conser-

vation ; c'est pour appliquer ce principe, qu'elle a toujours proclamé : *Répartir également le mouvement archéologique en transportant, momentanément, sur différents points de la France ses délibérations et son administration.*

« La Société est assez connue en Poitou pour qu'il soit inutile d'en rappeler plus amplement le but et l'origine. La conservation du temple St-Jean de Poitiers et celle de quelques grands édifices menacés, dans plusieurs départements, déterminèrent la création de la Compagnie, il y a trente-trois ans ; depuis lors, elle a tenu dans l'Ouest son Congrès annuel, à Tours en 1838, à Niort en 1840, à Bordeaux en 1842, à Poitiers en 1843, à Saintes en 1844, à Nantes en 1856 ; deux fois, en 1841 et en 1862, elle a tenu ses assises dans le département de Maine-et-Loire. Le département de la Vendée était le seul de cette région dans lequel le Congrès archéologique n'eût point encore siégé. Nous avons donc accueilli avec empressement la demande qui nous fut adressée, il y a deux ans, par M. B. Fillon, M. O. de Rochebrune, M. l'abbé Auber et M. Poëy-d'Avant, au nom des antiquaires de l'Ouest, de tenir, en 1864, le Congrès archéologique *à Fontenay*, et nous remercions l'Administration municipale et l'Administration départementale d'avoir accueilli cette pensée.

« Nous sommes très-flattés de la bonne hospitalité qui nous est accordée dans cette ville, et nous ne pourrions assez vous en témoigner notre reconnaissance, Messieurs les habitants de Fontenay. M. le Président du Tribunal civil a bien voulu nous autoriser à siéger dans ce prétoire. Mg^r l'Évêque de Luçon nous honore de sa présence, et le premier magistrat de la Vendée, M. le Préfet, a quitté le chef-lieu pour assister à l'inauguration de cette session et pour en diriger les premiers travaux.

« Ouverte sous de si heureux auspices, la session de 1864 ne le cédera en importance à aucune de celles qui l'ont précé-

dée. Les belles publications de MM. de Rochebrune et Fillon, les recherches de la Société d'agriculture, sciences et arts de Napoléon, dont les *Annuaires* sont remplis de documents utiles, font connaître sous toutes leurs faces les richesses du département de la Vendée. Nous n'avons pas la prétention d'ajouter à ce qui est déjà constaté : nous pourrons seulement comparer les monuments de ce pays à ceux des autres contrées de la France, et peut-être en résultera-t-il quelques aperçus utiles. C'est là le désir qui nous anime.

« Aidés du concours de tous les hommes éclairés qui viennent prendre part à ces études, nous espérons que nos discussions communes ne seront pas sans intérêt, et qu'elles augmenteront encore dans ce pays le goût des recherches historiques et archéologiques. »

M. de Caumont donne ensuite connaissance d'une lettre de M. Duruy, ministre de l'instruction publique, témoignant de la haute opinion qu'il a conçue des travaux de la Société française d'archéologie, et de sa sympathie pour le congrès qu'elle dirige.

M. de Caumont fait connaître ensuite la publication prochaine du recueil des inscriptions monumentales de la Flandre.

M. Fillon, secrétaire-général du Congrès, présente la liste suivante des ouvrages offerts à la Société :

Procès-verbaux du Congrès archéologique de France, XXXe session tenue à Rodez et à Albi. In-8°.

Annuaire de l'Institut des provinces, 1864. In-8°.

Rapport sur les travaux et publications académiques des provinces, pendant l'année 1862 ; par M. Challe. In-8°.

Histoire de la ville de Nice ; par Armand Parrot. Paris, Dentu, 1860. In-8°.

Projet d'ornementation du Pont-des-Arches ; par M. Eug. Dognée. Liége, Gramont-Dardez, 1864. In-8°.

Châteauneuf, son origine et ses développements; par M. l'abbé Bardin. Châteauneuf, Parrot-André, 1864. In-8°.

Fouilles archéologiques du Bernard (cimetière chrétien); par M. l'abbé Baudry. 1862. In-8°.

Antiquités celtiques du Bernard; par le Même. 1861. In-8°.

Antiquités celtiques de la Vendée, canton de Talmond (2e mémoire); par le Même. 1862. In-8°.

Mémoire sur les fosses gallo-romaines de Troussepoil (commune du Bernard); par le Même. 1863. In-8°.

Histoire de la ville de Parthenay; par Bélisaire Ledain. Paris, Aug. Durand. In-8°.

Bulletin des travaux de la Société historique et scientifique de St-Jean-d'Angely. 1re année, 1863. In-8°.

Aperçu des monuments de l'arrondissement de Gaillac; par M. Élie-A. Rossignol. Albi, 1863.

Compte-rendu d'un livre ayant pour titre : *Étude du cheval de service et du cheval de guerre;* par A. Richard (du Cantal). In-8°.

Prospectus de l'Histoire de la civilisation celtique; par M. P. Bial.

Notice sur M. Gilbert, membre de la Société des Antiquaires de France; par H. de Montaiglon. In-8°.

Souvenirs de la Roberdière, lieu de naissance du général Bedeau; par Ch. Marionneau. Nantes, A. Guéraud et Cie, 1863. Broch. in-8°.

Gustave de La Renaudière; par Antonin de Campagnolles. Vire, H. Barbot, 1864.

Notes sur les monuments gothiques de quelques villes d'Italie; par Jules Renouvier. Caen, Hardel, 1841. In-8°. (Offert par M. de Caumont.)

Mémoire sur les voies romaines de la Bretagne; par M. Bizeul. Caen, Hardel, 1843. In-8°. (Offert par M. de Caumont.)

Philippe de Girard; par Benjamin Rampal. Paris, Jouaust, 1863. In-8°.

Rapport sur les progrès et l'état actuel de l'instruction primaire en Espagne; par le docteur J.-Ch. Herpin. Paris, 1864. In-8°.

Notice sur une pastourelle de Louis Rapon; par M. A. Barban. St-Étienne, Théolier, 1856. In-8°.

Séance académique internationale tenue à Dives, le 17 *août* 1862. Caen, Hardel. In-8°.

Poitou et Vendée; par B. Fillon et O. de Rochebrune (5e et 6e livraisons). In-4°.

Examen critique des fouilles d'Alise-Ste-Reine; par M. Léon Fallue. Paris, 1863. In-8°.

Bulletin de la Société de statistique, sciences et arts du département des Deux-Sèvres; 1er trimestre, 1864. Niort, Clouzet.

Recherches archéologiques sur une partie de l'ancien pays des Pictons; par M. Le Touzé de Longuemar. Bordeaux, Coderc, 1863. In-8°.

Excursion archéologique dans le Loudunois; par le Même. 1861. In-8°.

Confrontation de deux autels gallo-romains trouvés dans les environs de Poitiers; par le Même. 1862. In-8°.

Les souterrains-refuges découverts dans l'ancien Poitou; par le Même. 1855. In-8°.

Étude sur quelques statues équestres qui décorent les tympans de quelques églises du Poitou; par le Même. 1854. In-8°.

Essai historique sur l'église royale et collégiale de St-Hilaire-le-Grand de Poitiers; par le Même. Poitiers, 1857. In-8°.

Feuilles tirées des Œuvres de Palissy, publiées par Montaiglon.

L'Art de terre chez les Poitevins; par M. B. Fillon.

La Carte des environs de Fontenay; par le Même.

Description des monnaies seigneuriales françaises composant la collection de M. F. Poëy-d'Avant; par le Même. Fontenay (Vendée), Rabuchon, 1853. In-4° avec planches.

Statistique monumentale de l'arrondissement de Bayeux; par M. de Caumont. Caen, Hardel, 1858. In-8°.

Carte géologique du département de la Manche, dressée par M. de Caumont.

Carte géologique du département du Calvados, dressée par M. de Caumont.

L'état du Poitou sous Louis XIV, par Dugast-Matifeux.

Des remercîments sont adressés aux donateurs. Les ouvrages seront déposés dans la Bibliothèque de Fontenay.

La parole est ensuite donnée à M. l'abbé Auber, qui expose, dans un mémoire, les transformations diverses par lesquelles ont passé les monuments de la Vendée, et les causes de ces transformations. Des remercîments sont adressés à l'auteur.

Plusieurs membres du Congrès qui doivent traiter les premières questions du programme n'étant pas arrivés, M. Fillon propose de mettre en discussion la question relative à l'origine les Martrais ou des Folies. Il donne lecture d'une note dans laquelle il signale la position particulière et systématique des localités appelées *Folies*, et les traditions de fées ou esprits fabuleux qui s'y rattachent.

M. Cardin explique l'étymologie du mot *martrais*. Suivant lui, elle a une double origine : romaine et gauloise. Le mot latin *martyrarium* veut dire lieu où l'on suppliciait les coupables; d'après les souvenirs gaulois, les Martres étaient des déesses qui ne sont autres que les Euménides. En irlandais et par suite en gaulois, ce mot signifie détruire, tuer; en

latin, *mori*; puis, il s'y est joint un suffixe qui veut dire *meurtrières*. Les Martres étaient donc des déesses de la mort, des prêtresses qui présidaient aux sacrifices sanglants de l'ancienne Gaule.

M. Fillon fait remarquer que l'orientation des Martrais est invariable, et que l'on y trouve des débris de sépultures gauloises et romaines.

M. Imbert signale un quartier connu sous le nom de Martrais, à Loudun.

M. Dugast-Matifeux signale une rue du même nom, à Nantes.

M. Fillon lit une note sur les Folies. Il fait connaître que M. Griollet, archéologue genevois, a vu dans le Valais, en Suisse, un lieu appelé Folie, offrant les mêmes caractères que les Folies du Bas-Poitou, c'est-à-dire accompagné d'un dolmen, d'une fontaine sacrée, ayant les mêmes traditions. Il y a donc là un sens caché dont on ne se rend peut-être pas un compte exact, mais qui a probablement une origine gauloise. Il y a beaucoup de lieux portant ce nom en Poitou.

M. l'abbé Lacurie constate l'existence de vingt-sept localités du même nom dans le département de la Charente-Inférieure.

Au sujet des lieux appelés lucs, M. Fillon lit une note.

M. Imbert signale un luc situé près Thouars, à St-Martin-de-Sanzay. Il est aussi accompagné de Champ des Gardes, de la Folie et de la Tonnelle.

D'après M. Cardin, le mot luc, qui est bien clairement latin, veut dire en gaulois lieu consacré.

On passe à la question relative aux rivières qui ont, sur leur cours ou à leur source, des localités du même nom qu'elles. M. l'abbé Auber et plusieurs autres membres pensent que ces lieux ont tout simplement reçu leur dénomination de la rivière elle-même. On en cite, séance tenante, un grand nombre d'exemples. M. de Caumont cite, dans le Calvados,

Dives, à l'embouchure de la Dive, et Touques, près de l'embouchure de la Touque.

Le Secrétaire donne lecture de la question suivante :

Les bancs d'huîtres de la Dune, près St-Michel-en-l'Herm, sont-ils artificiels ou naturels?

M. de Hillerin lit un mémoire de M. de Brem sur cette question :

MÉMOIRE DE M. DE BREM.

Il n'existe rien, que nous sachions, dans les archives publiques ou privées du Poitou, rien même dans les traditions du pays, qui soit relatif à l'existence des bancs d'huîtres ou buttes coquillières de St-Michel-en-l'Herm ; et, chose plus étonnante encore ! c'est qu'aucune légende merveilleuse ne se rattache à leur origine. Il nous est donc permis de supposer que ces masses énormes, qui s'élèvent solitairement au-dessus de nos marais comme des fortifications ou de gigantesques chaussées, n'avaient pas même attiré l'attention de nos bons aïeux.

Mais si la poésie légendaire, qui est à peu près toute la science des peuples primitifs, est complètement muette à ce sujet, la science moderne, cette science si fière et si sûre d'elle-même, a-t-elle au moins jeté un grand jour sur cette question difficile? Nous ne le pensons pas.

Ce n'est qu'en 1715 que, pour la première fois, M. Masse, ingénieur du roi, fait mention de cet amas d'huîtres ; mais il se borne à s'en étonner, comme de « l'une des choses les plus singulières qui soient au monde, » sans se livrer à aucune appréciation scientifique.

Depuis ce temps, Arcère, dans son *Histoire de La Rochelle*, Cavoleau, dans la *Statistique du département de la Vendée*, ont donné la description de ces buttes ; mais c'est Fleuriau

de Bellevue, correspondant de l'Institut, qui le premier a formulé un système complet sur ce point. D'autres sont venus après lui, qui ont émis chacun une opinion différente, et nous croyons fermement qu'il en sera ainsi, tant qu'on cherchera à expliquer ce phénomène au point de vue de la géologie.

Nous en conviendrons volontiers cependant, la pensée qui attribue l'origine de ces amas coquilliers à l'action des forces naturelles est la première qui se présente à l'esprit, quand on n'a examiné de près ni leur forme extérieure, ni leur disposition intérieure, ni surtout leur position si anormale dans l'ensemble du système géologique de notre pays; mais, pour ceux qui ont étudié la question avec un soin particulier et des connaissances suffisantes, aucune des opinions géologiques présentées jusqu'à ce jour ne saurait supporter un examen bien sérieux. Il semble même que plus nos découvertes en ce genre deviennent positives et concluantes, et plus les solutions données deviennent improbables, pour ne pas dire impossibles.

Ainsi quelques auteurs déjà anciens (car les écrits vieillissent vite dans les sciences d'observation), quelques auteurs ont prétendu que ces huîtres avaient vécu à la hauteur où elles se trouvent maintenant, et que la mer les avait laissées à sec en se retirant. Pour qu'une pareille explication puisse être admise, il faut de toute nécessité admettre en même temps que le sol sur lequel reposent ces buttes était alors très-profondément immergé; ou, en d'autres termes, que le niveau de la mer se trouvait relativement beaucoup plus élevé qu'il n'est aujourd'hui, puisque les huîtres en question sont les mêmes que celles de nos côtes et qu'elles ont très-certainement vécu dans la même mer.

Or, cette élévation au-dessus de l'Océan ne pouvait pas être moindre de 20 mètres, et en voici la raison :

Le sol de nos marais est environ à 3m. 50 au-dessus des

basses mers moyennes, le point culminant des buttes se trouve à 15 m. au-dessus du sol, et, comme les huîtres ne vivent guère en bancs un peu considérables qu'à plusieurs mètres au-dessous des basses mers, il s'ensuit que celles qui composent le banc qui nous occupe auraient vécu à 20 m. plus haut que leurs congénères des mers actuelles.

Assurément, cette supposition serait en elle-même fort admissible, car rien n'est peut-être mieux prouvé, en géologie, que ces changements relatifs dans le niveau des mers. Mais ici se présente une difficulté insurmontable : à cette hauteur au-dessus de l'Océan, la grande plaine calcaire qui borde les marais eût été presque entièrement submergée, et la mer y eût laissé quelques traces de son séjour, tandis qu'il est impossible d'en rencontrer une seule. Les huîtres que l'on y trouve sont toutes fossiles et appartiennent aux terrains du lias de la période jurassique, et les bas-fonds n'offrent pas le moindre dépôt argileux analogue à ceux qui composent le sous-sol de nos marais.

C'était là une objection péremptoire, et il fallait bien abandonner cette opinion ; mais, dès que la théorie des soulèvements, mise en lumière par M. Élie de Beaumont, eut acquis droit de bourgeoisie dans la science, on s'en empara bien vite pour donner de ce problème une solution que l'on croyait définitive.

Le système qui prévaut en ce moment est donc celui qui consiste à regarder cet amas d'huîtres comme un banc naturel, qui aurait été soulevé, ainsi qu'il nous apparaît aujourd'hui, bien au-dessus des îles calcaires dont était parsemé l'ancien golfe du Poitou, et même au-dessus de la grande plaine qui formait autrefois ses rivages.

Examinons rapidement la valeur de cette hypothèse.

Les soulèvements ne peuvent se produire que de deux manières : ou bien ils arrivent brusquement en brisant ou con-

tournant les couches terrestres, en relevant les tranches des terrains de sédiment à des distances plus ou moins considérables; ou bien ils s'opèrent lentement et d'une façon imperceptible que l'on pourrait comparer au développement des plantes ou à la marche du soleil, dont on constate le progrès sans apercevoir leur mouvement.

Si c'était par un brusque soulèvement du sol que nos huîtres fussent arrivées à une pareille hauteur, les lignes de ces longues jetées seraient fortement ondulées sur plusieurs points; on remarquerait, çà et là, quelques dislocations dans le massif; les valves des huîtres seraient brisées à l'intérieur ou séparées l'une de l'autre ; enfin, à moins de supposer un soulèvement tout local et circonscrit à la base même des buttes, les assises calcaires de l'île de la Dune, qui y est presque attenante, eussent été soulevées et brisées en même temps. Eh bien ! rien de tout cela n'a eu lieu. La ligne des arêtes est nette et se prolonge sans aucune interruption, les coquilles sont parfaitement intactes et beaucoup ont conservé leur valves adhérentes ; les anomies même, dont le test est si délicat et si fragile, comme chacun sait, s'y trouvent en assez grand nombre, aussi entières, aussi fraîches que si elles sortaient du sein de l'Océan. Enfin, les couches calcaires de l'île de la Dune ont conservé une horizontalité parfaite, et rien n'indique, dans toute la contrée, un de ces brusques mouvements du sol devenus si rares depuis les temps historiques.

Ce sont là des observations que chacun est à même de faire aussi bien que nous, et tout le monde en tirera les mêmes conséquences contre l'hypothèse d'une commotion violente.

Est-il possible au moins de rendre compte de la grande élévation des buttes, en supposant un soulèvement graduel et presque insensible, comme il s'en produit encore de nos jours ? C'est ce qui nous reste à examiner.

Un soulèvement de cette nature, assez bénin pour avoir res-

pecté la régularité des lignes et la pureté relative de leurs arêtes sur une longueur de plus de 900 m., aurait dû respecter aussi la position normale des huîtres, qui, sur les bancs naturels, sont constamment couchées à plat, la valve creuse en dessous ; mais, d'après les observations faites tout récemment par M. de Quatrefages, membre de l'Institut, observations dont nous avons pu constater avec lui la parfaite justesse, il en est tout autrement.

Malgré une apparence de stratification que l'on aperçoit à la surface de toutes les pentes gazonnées et un peu raides, comme nous avons pu le remarquer nous-même sur les flancs rapides des buttes gauloises de notre pays, il est très-certain que plus on pénètre dans l'intérieur des masses qui nous occupent, plus on y trouve les coquilles dans un désordre qui devient bientôt un véritable pêle-mêle. Ainsi, on les voit placées, tantôt verticalement, tantôt sens dessus dessous ; de sorte que la valve creuse se trouve en dessus ; et les balanes qui vivent, comme on sait, attachées par la base aux valves des huîtres comme à tout autre objet, sont souvent renversées, l'orifice en bas, de manière que la coquille placée en dessous en bouche complètement l'entrée. Il est donc bien évident que ni les uns ni les autres de ces mollusques n'ont pu vivre dans la position où ils se trouvent ; à moins d'admettre que les conditions de leur existence aient complètement changé.

Si donc il n'est pas possible d'admettre que ces huîtres aient vécu à la hauteur où nous les voyons aujourd'hui ; si, comme tout semble le démontrer, leur élévation au-dessus du sol n'est pas le produit des forces naturelles agissant d'après des lois connues, nous sommes bien forcés de les regarder comme un ouvrage sorti de la main des hommes.

Si cette opinion toute nouvelle dans la science a quelque valeur, hâtons-nous de dire que le mérite ne nous en appar-

tient pas : la première pensée en est due au savant éminent et consciencieux qui a fait le voyage de Paris, et qui a passé plusieurs jours sur le lieu même, uniquement pour se rendre compte de cette merveille de la Vendée. Nous l'avons accompagné sur le terrain, avec plusieurs de nos amis ; il a bien voulu nous faire part du résultat de ses investigations, et nous nous empressons de reconnaître que nous avons largement usé, pour notre travail, de ses bienveillantes communications.

Au premier abord, l'idée d'une formation artificielle a quelque chose qui effraie l'imagination. L'amoncellement prodigieux, le choix des matériaux, tout étonne, tout confond la pensée de celui qui ne s'est jamais rendu compte de la grandeur des travaux exécutés par les peuples primitifs ; mais si l'on vient à songer aux habitations lacustres reposant sur des milliers de pilotis, et aux dolmens gigantesques si communs dans nos contrées, peut-être sera-t-on moins surpris de voir de pareils ouvrages sortis de la main de peuples appartenant, probablement, à une époque bien moins reculée que celle de l'âge de pierre.

Quant au choix des matériaux, il était tout indiqué. La conservation si remarquable des coquilles, l'adhérence des deux valves chez un grand nombre d'entre elles, prouvent qu'elles n'ont pas été roulées par les flots ; mais que les mollusques auxquels elles appartenaient se trouvaient sur le lieu même ou dans les environs, couronnant la plupart des rochers et répandus en bancs innombrables sur le flanc des îles comprises dans le golfe du Poitou.

Cette dernière opinion, du reste, se trouve confirmée à la fois par l'histoire et par la tradition. Nous pourrions invoquer ici le témoignage de Pline et du poète Ausone ; mais nous nous contenterons de citer la Chronique du Langon, écrite vers le milieu du XVI[e] siècle, parce qu'elle est beaucoup plus explicite et qu'on peut la regarder comme

un écho, aussi fidèle que naïf, des traditions du vieux temps :

« ..... En ce fort pays de marécages, dit notre chro-
« niqueur, depuis Luçon suivant les marais s'étendant vers
« Montreuil-sur-Mer, étaient eau salée et droite mer, non
« pas profonde ; mais petits bateaux y allaient, car les terres
« n'étaient si hautes ..... et y pêchait-on force huîtres,
« mêmement en ce pays du Langon, comme la vérité
« le remarque ; car au port dudit Langon ne sont que
« coques d'huîtres dont, d'ancienneté, est appelé le bot
« de la Crousillière (ou de la Coquillière ; car *crousille*
« signifie coquille en vieux langage), et encore en plusieurs
« endroits de la paroisse, voire aux fondements de l'église,
« comme j'en ai vu en fousse du reloge (horloge). »

Nous pourrions signaler, dans le marais ou sur les rives, beaucoup d'autres gisements qui prouvent la fertilité de ce golfe abrité auquel la tranquillité de ses eaux avait fait donner, au moyen-âge, les noms de *Stagnum publicum*, d'*Esterium* et de *Stoarium ;* mais nous croyons la question suffisamment approfondie, et nous nous hâtons d'en tirer la conséquence : c'est que les atterrissements de la Sèvre, du Lay et de la Vendée, conjointement peut-être avec un soulèvement lent et sans secousse de tout le golfe, ayant exhaussé le sol, le retrait de la mer aura mis à sec cette multitude d'huîtres, au moins dans l'intervalle des grandes marées ; et l'on conçoit dès lors qu'il était beaucoup plus simple de se servir de leurs coquilles, qui étaient là toutes prêtes, que d'extraire, à grands frais et avec beaucoup de peine, les pierres calcaires qui forment le noyau de toutes les îles environnantes.

Quelles que soient les idées préconçues que l'on puisse apporter dans l'étude de ces masses coquillières, on ne peut se défendre, en les abordant, de songer à une intervention humaine. En effet, elles offrent tout-à-fait l'aspect d'une

digue ou d'un rempart, dont les matériaux abandonnés à leur pente naturelle ont formé un empâtement proportionnel à leur hauteur, comme il arrive dans tous les remblais. Si l'une des jetées a son versant oriental moins rapide que l'autre en approchant de la base, ce n'est là qu'un fait accidentel qui ne se rencontre nulle part dans le reste du parcours, et qui ne saurait par conséquent affaiblir en rien cette première impression. Au reste, quelques précieuses découvertes sont déjà venues donner un degré de probabilité plus frappant encore à l'opinion d'une formation artificielle. Une tradition toute fraîche, puisqu'un des témoins vit encore, affirme que l'on a trouvé, il y a vingt-huit ans, en creusant dans le *rocher* (comme on dit dans le pays), vingt-sept pièces de monnaie à l'effigie de Pépin-le-Bref, enfermées dans une toile grossière presque entièrement pourrie. Nous n'avons rien de plus positif sur ce sujet, que le récit d'un journalier employé à cette époque à la ferme des Champs, bâtie sur les huîtres mêmes, à l'extrémité occidentale des buttes; mais nous avons vu entre les mains de M. de Quatrefages une boucle d'argent avec son ardillon, trouvée par lui dans l'intérieur d'un massif qu'il faisait fouiller sous ses yeux. Le point d'où cet objet a été extrait est à 3 m. au-dessous du plateau, qui est couvert de gazon et sans la moindre fissure. Il n'est donc pas possible de supposer que cette boucle ait été perdue par un promeneur et soit tombée par quelque ouverture à cette profondeur; il est plus rationnel de penser qu'elle est vraiment contemporaine de nos buttes, et qu'elle avait appartenu à quelqu'un des travailleurs employés à les élever.

Mais par qui, et dans quel but ont été construites ces longues jetées, si bizarres dans leurs formes générales? Doit-on les regarder comme de simples digues, comme des fortifications se reliant primitivement aux îles de la Dune et de

St-Michel dont elles sont très voisines, et tout à la fois comme un port de refuge contre les invasions des Normands? Cette dernière assertion aurait pour elle une interruption qui divise le massif en deux parties, laissant entre elles un intervalle de 55 m complètement dépourvu de coquilles d'huîtres. La forme même de cette ouverture et surtout l'absence bien constatée des coquilles, en écartant toute idée d'éboulement sur ce point, ne permettraient pas de douter qu'elle n'ait été laissée à dessein dans une intention qui ne nous est pas connue, mais que l'on pourrait, sans trop sacrifier à l'imagination, supposer destinée à laisser passer des navires.

On a estimé à 200,000 m. cubes le massif qui se montre au-dessus du sol; mais il est impossible d'évaluer, même approximativement, l'importance de ce qui s'enfonce au-dessous. Il serait vivement à désirer que des sondages fussent exécutés autour des buttes, afin de savoir quelle est leur profondeur et si elles reposent, comme tout l'indique du reste, sur un fonds solide qui n'est peut-être qu'un prolongement de l'île de la Dune.

Une fois l'hypothèse admise, d'une formation artificielle, on peut bien croire qu'un banc d'huîtres existait sur ce point, à une hauteur normale, et qu'il était disposé de manière à former, avec les îles voisines, un système complet de défense ou d'abri; c'est ce qui aura sans doute donné l'idée de renforcer et de surélever ce rempart naturel, et ce qui expliquerait parfaitement la forme irrégulière de ces étranges constructions. En ce cas, on devrait trouver à une certaine profondeur, c'est-à-dire à peu près à la même hauteur des basses mers, les huîtres dans la position horizontale où elles se trouvent sur leurs rochers: en sorte que nos buttes n'auraient d'artificiel que la partie qui s'élève au-dessus du niveau des bancs vivants, ce qui est bien assez pour nous donner une haute idée de la patience des peuples qui les ont élevées.

Nous pourrions nous lancer plus avant dans le champ des conjectures, et chercher à assigner une date à ce merveilleux ouvrage, mais nous savons que la science sérieuse n'admet que des preuves positives, et nous ne sommes pas en mesure de les fournir aujourd'hui.

Quoi qu'il en soit, nous penchons fortement à croire que la géologie a dit son dernier mot sur cette question intéressante, et nous n'avons écrit ces lignes que pour chercher à le démontrer. C'est maintenant à l'archéologie à prendre la parole, et nous appelons de tous nos vœux ses investigations sur ce point. Nous avouerons même que nous n'aurions jamais osé présenter au Congrès archéologique un travail qui n'est, à vrai dire, qu'une ébauche imparfaite, si nous n'avions espéré, par ce moyen, ouvrir la voie à des études toutes nouvelles sur ces buttes mystérieuses, les seules peut-être du même genre qui existent dans le monde entier.

Telle a été notre seule ambition, et nous nous estimerions heureux, si notre voix inconnue venait à être écoutée, et si l'archéologie pouvait nous révéler enfin l'origine de cet étrange monument qui se dresse là comme une grande énigme et comme un continuel défi jeté à la science contemporaine.

M. Floÿ-d'Avant nie les conclusions de M. de Bremet, soutient que ces bancs sont de formation naturelle.

M. le Préfet constate qu'on y a rencontré des côtes de baleine, et il insiste pour qu'on étudie à fond la question.

M. Fillon, rectifiant une assertion de l'auteur du mémoire, qui prétend qu'on a trouvé dans les bancs d'huîtres de la Dune des monnaies de Pépin-le-Bref, fait remarquer que ces monnaies, selon le rapport de personnes qui les ont vues, étaient des blancs de Charles VI, gisant dans les couches supérieures seulement. La boucle à ardillon trouvée à côté est sinon contemporaine, du moins postérieure au XII[e] siècle.

Pour lui, la superficie du banc d'huîtres a pu seule être remaniée par la main de l'homme. Il fait remarquer, en outre, que des bancs d'huîtres analogues comme origine à ceux-ci, sont placés au-dessous des grands dépôts de cendres de Luçon et de Nalliers, cendres contenant des débris gaulois ; par suite, il en conclut qu'elles sont bien plus anciennes que cette époque, déjà si éloignée, et que l'homme n'a guère pu les amonceler en quantité si prodigieuse.

M. Dugast-Matifeux engage à consulter un passage de La Popelinière, où il est question de ces curiosités naturelles.

M. de Caumont fait observer qu'il est bon, au point de vue géologique, de bien étudier ces bancs sur toute la côte poitevine jusqu'à Luçon.

Il est donné lecture de la question suivante :

Origine des lieux dits Châtelliers, en Poitou.

M. Gouget, archiviste des Deux-Sèvres, lit un remarquable mémoire sur cette question. Énumérant les nombreux châtelliers disséminés dans la province, l'auteur établit, par l'étymologie et d'autres considérations tirées de l'*Histoire de la chute de l'Empire romain*, que ces fortifications étaient des postes militaires de barbares auxiliaires. Il croit pouvoir affirmer, en même temps, que ces espèces de petits blockaus étaient éloignés les uns des autres d'environ 8 ou 10 kilomètres.

M. Fillon appelle l'attention sur un de ces châtelliers, dit Châtellier-Portaut, près Bazoges-en-Pareds, qui est des plus remarquables par sa hauteur et ses fossés, larges de 8 mètres. L'entrée est à l'est et il se divise en deux parties en forme de carré long.

M. Ledain signale une fortification du même genre, appelée la Motte dans la Chapelle-St-Laurent. C'est une motte très-accentuée avec fossé très-profond, accompagnée, au nord et

au sud, de deux champs contigus portant les noms : l'un de Petit-Châtelet, l'autre de Grand-Châtelet. Il mentionne aussi un camp carré à St-Martin-du-Fouilloux, dont il serait difficile d'assigner l'origine, mais qui peut appartenir aussi bien au moyen-âge qu'aux époques antérieures. M. Gouget, prétend que ce camp rentre dans son système de postes militaires.

M. Fillon signale, de son côté, l'enceinte fortifiée du Plessis-Bouchard, non loin de Mouilleron-en-Pareds : elle se compose d'une motte précédée de deux retranchements de grandeur différente, mais combinés ensemble. Il en fait passer un petit plan sous les yeux du Congrès. M. de Caumont, en l'examinant, pense que ce fort ne date que du Xe ou du XIe siècle.

M. Fillon reconnaît que la féodalité a dû parfois se servir de retranchements plus anciens pour établir ses châteaux.

L'ordre du jour amène la question suivante :

Dépôts monétaires romains ; moules à monnaies.

M. Poëy-d'Avant lit un mémoire sur les moules de médailles romaines. Il s'appuie surtout sur les moules trouvés au Bernard par M. l'abbé Baudry.

Le Secrétaire,

B. LEDAIN.

1re SÉANCE DU LUNDI 13 JUIN.

Présidence de M. DE LONGUEMAR, membre de l'Institut des provinces, à Poitiers.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, directeur ; *Vallette*, maire de Fontenay ; *Letourneux*, président du tribunal ; *de Rochebrune* ; *Segrestain*, architecte ; l'abbé *Le Petit*,

secrétaire-général ; l'abbé *Auber*, chanoine de Poitiers ; l'abbé *Lacurie*, de Saintes ; *Gaugain*, trésorier, et *Fillon*, secrétaire général de la session.

M. *Imbert* remplit les fonctions de secrétaire.

M. de Caumont donne communication d'un envoi très-intéressant fait par M. l'abbé Brillault, de Saumur. Cet envoi se compose de dix photographies et de six pièces manuscrites, dont voici le détail :

Photographies.

1° Statuette d'albâtre, trouvée à Saumur ;

2° Église Notre-Dame-des-Ardilliers de Saumur ;

3° Image de Notre-Dame-des-Ardilliers ;

4° La maison du Roi, à Saumur ;

5° Autel latéral de la chapelle des Ardilliers ;

6° Hôtel-de-ville de Saumur ;

7° Trois différents points de vue des cloîtres de Fontevrault ;

8° La tour d'Evrault.

Manuscrits.

1° Notice historique sur Ingelger I[er], comte d'Anjou ;

2° Notice historique sur l'image de Notre-Dame-des-Ardilliers de Saumur ;

3° Récit d'une double fête, le 20 mai 1621 ; — Anne d'Autriche, marraine à Saumur ;

4° Note sur la maison du Roi, à Saumur ;

5° Deux pièces relatives à l'histoire de Fontenay, concernant Brisson, Tiraqueau, Viete et Son Em. le cardinal de Richelieu.

M. de Caumont donne connaissance de diverses lettres à lui adressées par des membres de la Société. L'une d'elles

est relative à l'acquisition de l'église de Cravant, près Chinon. M. l'abbé Bourassé écrit qu'il a l'espoir de mener cette affaire à bonne fin.

M. Dugast-Matifeux lit le passage de La Popelinière relatif aux bancs d'huîtres de la Dune; dont il a été question précédemment. Voici l'explication donnée par cet historien sur cette étrange agglomération de coquilles :

« Je croy que la mer, en se perdant, laissa ceste quan-« tité d'huistres vives, et jointes les unes aux autres. Puis « (comme tout poisson meurt s'il est privé de l'élément qui « luy donne vie), délaissées de la mer, qui peu à peu se « retira par-delà St-Michel, moururent entassées comme « vous les voyez. »

(Extrait de *La vraye et entière Histoire des troubles et choses mémorables avenues tant en France qu'en Flandres, depuis l'an* 1562. La Rochelle, 1573, p. 152.)

La première et la deuxième question du programme, mises à l'ordre du jour, sont réservées pour une autre séance, en raison de l'absence de MM. Meillet et Parenteau, qui ont des mémoires à présenter sur ces questions.

M. Fillon annonce qu'à Fontenay, dans les Loges, on a trouvé des pilotis à une profondeur de 6 à 7 mètres.

Un membre indique certains points des marais de la Sèvre où l'on retrouve des bois équarris enfouis horizontalement dans la vase, à 2 ou 3 mètres au-dessous du niveau du sol. Ces découvertes se font toujours auprès des gués autrefois établis sur la Sèvre.

M. Fillon, abordant la question relative à l'âge des grands dépôts de cendres de l'ancien golfe des Pictons, dit que ces dépôts existent notamment à l'îlot les Vases et à l'Ile-en-Nalliers (Vendée). Ils présentent parfois une largeur de 150 mètres sur une longueur à peu près semblable, et ont environ 2 mètres d'épaisseur. Ces cendres sont mêlées de charbon et de débris d'instruments en terre cuite dont

l'usage n'a pas encore pu être déterminé. Ces débris se trouvent sur huit ou dix points différents. Ces dépôts, probablement antérieurs à l'époque romaine, renferment aussi des haches en pierre de la période moyenne dans leurs couches supérieures. Il est présentement impossible de dire à quel âge appartiennent ces amas de cendres; mais ils remontent très-certainement à une époque excessivement reculée.

M. de Rochebrune dit qu'il a adressé à la Société des Antiquaires de l'Ouest, il y a quelques années, un travail sur les terres cuites trouvées au milieu des cendres. Il pense qu'elles servaient à soutenir les poteries dans le four. M. Riocreux, conservateur du musée céramique de Sèvres, partage cette opinion.

Une discussion s'engage à cet égard. M. le Président pense qu'il est nécessaire de visiter ces dépôts pour éclaircir la question. La Commission désignée à cet effet se compose de MM. de Longuemar, E. Auger, de Rochebrune, l'abbé Aillery et Fillon.

M. l'abbé Baudry lit un mémoire sur la question du programme ainsi conçue :

Est-il possible de fixer l'époque à laquelle les dunes de sable de l'Océan, placées au-dessous de la Loire, ont commencé à se former ?

MÉMOIRE DE M. L'ABBÉ BAUDRY.

Tous les ensablements de notre globe sont produits par des courants auxquels les vents servent d'auxiliaires : ces courants ont des directions opposées. Sur la côte est de Madagascar, par exemple, dans le canal Mozambique, les

courants constants des deux mers refoulent le sable dans les rivières et forment des barres qui obstruent leur embouchure. En France, au contraire, dans la région de l'ouest, le courant aide les fleuves à se débarrasser du gravier qu'ils charrient dans leur cours. Ce courant, partant du Finistère pour aboutir à l'Espagne, refoule vers nos côtes, qu'il longe d'assez près, le sable qu'il soulève du fond de la mer et celui que fournit principalement la Loire et ses trois affluents : l'Allier, le Cher et la Vienne. Il ne le dépose pas sur le littoral de la Bretagne, mais il l'entraîne, chemin faisant, vers le Midi. L'existence de ce courant est attestée par nos pêcheurs et nos marins. En 843, il emporta, dans une tempête, la flotte des Normands, des hauteurs du Croisic aux rivages de la Galice. En 1863, à plus de mille ans de distance, la chaloupe du mousse Savariau, abandonnée à sa merci, fit en dix-huit jours le trajet de l'Ile-de-Ré à Soccoa, en Espagne.

Telle est l'origine des dunes de l'Océan placées au-dessous de la Loire. Ont-elles commencé à l'époque la plus reculée ? Il est probable que oui, les mêmes causes produisant les mêmes effets. Cependant, notre littoral n'a été abîmé sous des montagnes de sable que depuis un certain nombre de siècles : il suffit de l'étudier, depuis l'île de Noirmoutiers jusqu'à la pointe de l'Aiguillon pour en avoir des preuves certaines. Dans l'île de Noirmoutiers, la côte, de Bressuire à la Fosse, dans un espace d'environ trois lieues, était couverte d'habitations qui sont remplacées aujourd'hui par d'énormes dunes. Les villages primitifs des Écloux et du Bot ont entièrement disparu. Un seul ouragan engloutit, en 1763, un grand nombre de maisons de la paroisse de Barbâtre, et un moulin à vent dans presque toute sa hauteur.

Sur le continent, si nous en croyons la tradition, nous trouvons, au VIIe siècle, la population de Notre-Dame-de-

Monts convertie au christianisme par saint Martin de Vertou, et habitant sur un plateau peu élevé au-dessus du niveau de la mer. Le lieu où ce Saint prenait son repos, qui porte le nom de *Clos Saint-Martin*, a été depuis inondé par un déluge de sable. L'église de Notre-Dame, mentionnée dans une charte de 1136, est ensablée de plus de 4 mètres et dominée, de toutes parts par des dunes d'une grande élévation.

La profondeur des dunes à St-Jean-de-Monts est, en quelques endroits, de 5,000 mètres. Il existait autrefois des monuments druidiques dans le terrain qu'elles occupent.

Un saint, du nom de Vivence, après avoir travaillé pendant quelque temps à la conversion des infidèles, dans la compagnie de saint Martin, évêque de Tours, à la fin du IVe siècle, se retira dans une caverne, sur le rivage d'Olonne. Aidé par des vieillards intelligents de la localité, j'ai cru, le 7 avril dernier, avoir retrouvé l'endroit où il acheva de se sanctifier et où il mourut, à l'âge de 120 ans. Ce lieu porte le nom de *Conche-de-l'Hermitage*.

Une autre conche s'appelle la *Conche-de-la-Chapelle*; ces deux conches sont perdues au milieu d'un océan de sable.

A Jard et à St-Vincent-sur-Jard, les dunes ont pour base le sol gallo-romain, et celui-ci le terrain foulé par les Celtes, qui y ont laissé une partie de leur mobilier et de leurs ustensiles en pierre.

Le ruisseau du Goulet, qui coule à St-Vincent-sur-Jard, avait, il y a deux siècles, son embouchure dans la mer, là où s'élève aujourd'hui une dune de 7 mètres de hauteur.

Sur la rive gauche de ce filet d'eau, un village nommé *La Ferrière* a totalement disparu, du XVe au XVIIIe siècle.

La commune de Longeville, qui a plus de deux lieues de côte, était une longue suite de villas gallo-romaines : je l'ai constaté, du moins, en deux endroits différents, au pied de dunes qui ont de 30 à 50 mètres d'élévation.

Si le commencement des dunes remonte jusqu'aux premiers temps historiques, elles ont cependant, vu la lenteur primitive de leur formation, une origine relativement récente, si on les considère dans leur développement sur le continent.

En plusieurs endroits de la côte, elles étaient à peu près ignorées des Celtes et des Gallo-Romains. Elles devaient être peu considérables au temps de saint Vivence et de saint Martin de Vertou. Mais, depuis assez longtemps, leur marche a été effrayante. A Noirmoutiers, elle était, au commencement de ce siècle, de 20 mètres par an, au rapport de M. Piet, l'auteur des *Recherches sur l'île de Noirmoutiers*, et presque partout ailleurs de 2 mètres environ. La grande dune de Pé-du-Guet, dans Bretignoles, s'est déplacée et s'est avancée dans les terres, en vingt ans, de 30 à 40 mètres. Avant que l'Administration les eût changées, pour la plupart, en des forêts toujours vertes, en y semant, il y a quelques années, des sapins du Nord, il arrivait de temps à autre qu'une seule tempête bouleversait quelques dunes de fond en comble et les jetait sur les terrains les plus fertiles. Une tourmente, qui dura seize jours consécutifs, en 1793, fit avancer les dunes de 500 mètres, non loin de la grotte de saint Vivence, et couvrit les riches marais de la *Trésorerie* qui appartenaient aux chanoines de Luçon. Le village de la *Quenouillerie* eut le même sort. Là où le système des plantations n'est pas encore en vigueur, on voit quelquefois une dune coupée en deux par un tourbillon, et une autre se former, à quelque distance, sous le coup d'une pluie de sable.

M. Fillon expose que les dunes de sable de l'Océan existent depuis une époque très-reculée. Elles peuvent être dues en partie aux sables de la Loire. Le déboisement des

régions du centre de la France et de l'Auvergne a exercé une influence considérable sur leur formation. Quant à leur déplacement, c'est un phénomène relativement moderne.

Un membre dit qu'il existe sous la dune une ville portant le nom d'Anchoine. La Tremblade a été bâtie, en partie, avec les débris de cette ville.

M. l'abbé Baudry lit un mémoire sur les monuments de l'âge de pierre du Bas-Poitou, en réponse à la question suivante du programme :

Quels monuments de l'âge de pierre rencontre-t-on en Bas-Poitou? Dresser la liste de ces monuments.

MÉMOIRE DE M. L'ABBÉ BAUDRY.

Tous les monuments de l'âge de pierre que l'archéologie désigne sous les noms de menhirs, de dolmens, de demi-dolmens, de cromlechs, de pierres branlantes, de pierres posées, etc., se rencontrent dans le Bas-Poitou. Tout porte à croire qu'ils étaient nombreux pendant la période gauloise, surtout aux abords de l'Océan et sur le cours de nos rivières; car c'est là, principalement, que nous trouvons encore, après des milliers de siècles, le peu qui a échappé : d'abord à l'action du christianisme, qui chercha à les détruire, ne voyant en eux que des symboles d'un culte réprouvé; et, en second lieu, aux édits sévères de nos monarques, dans les VIIe et VIIIe siècles; puis enfin, ce qui est plus déplorable, depuis que la science les a pris sous sa protection et couverts de son égide, au marteau infatigable du vandalisme, dont s'arment sans cesse les gens ignorants ou cupides.

Voici l'inventaire de ce qui nous reste de ces monuments en Vendée, de ceux du moins que nous connaissons et dont le souvenir n'est pas effacé de la mémoire du peuple. Pour mettre plus de clarté dans la liste que nous voulons en dresser, nous les classerons en trois séries, correspondant chacune à l'un de nos trois arrondissements.

Arrondissement des Sables-d'Olonne.

Une faible portion de l'ancien golfe des Pictons et une côte de trente lieues de longueur, avec ses ports et ses établissements celtiques, forment l'arrondissement des Sables-d'Olonne, comprenant deux îles et neuf cantons sur le continent. Ces îles et six des cantons, qui confinent à la mer, sont encore riches des monuments de l'âge de pierre. Avant de pénétrer dans ces îles, nous allons d'abord suivre le rivage de l'embouchure du Lay à la baie de Bourgneuf.

Canton des Moutiers-les-Mauxfaits. — Curzon avait autrefois deux dolmens appelés, l'un la *Pierre folle*, et l'autre la *Pierre plate du Châteigner.*

On voit encore à St-Sornin un menhir, dit *Pierre de Gargantua* ou *Pierre de la Chenillée*, et un dolmen renversé, dans le champ de la *Grand'Garne.*

Au champ St-Père, la *Pierre de saint Gré*, dite *Pierre du Saint*, était un menhir. La *Pierre folle*, ou *Pierre aux fées du Vigneau*, est un groupe énorme de quartzite, dans le flanc duquel se trouve une petite caverne désignée sous le nom de *Four des Fadets.* La *Pierre plate* a été détruite; elle était à 300 mètres de la *Pierre folle.*

Le Givre possède deux menhirs renversés : le menhir du *Champ-du-Rocher* et le menhir des *Jannières.* Son monu-

ment le plus considérable est le dolmen du *Terrier-Pépin*, qui est malheureusement à l'état de débris. Aux quatre points cardinaux et à la distance de 40 mètres, on aperçoit des blocs qui sembleraient indiquer les restes d'un cromlech.

Le Terrier de la Pierre, le *Champ de la Pierre* et le *Pré de la Pierre* indiquent, à la Jonchère, l'existence d'un menhir qui a disparu, il y a environ 80 ans.

A St-Benoît-sur-Mer, les *Cailloux de la Maratta* et de *la Bergerie*, nommés *Cailloux de Gargantua*, ont sans doute la même origine que le *Palet de Gargantua*, autrefois *Pierre levée*, aujourd'hui dit *Pierre couchée*, parce qu'il a perdu ses supports.

Il paraît que St-Benoît avait aussi, à une autre époque, son menhir dans le fief de *La Pierre*.

Angles n'a conservé qu'un menhir, le menhir de l'*Eau*.

Total des monuments de l'âge de pierre, dans le canton des Moutiers-les-Mauxfaits : environ 16.

Canton de Talmont. — Nous plaçons le Bernard en première ligne, à cause de la variété, du nombre et de l'importance de ses pierres druidiques. Le dolmen de *La Frébauchère* est peut-être le plus considérable de l'Ouest. Il se compose de deux monolithes formant vestibule, de neuf blocs d'un énorme volume, sur lesquels pose horizontalement une table en granit de 9 mètres environ de longueur, sur plus de 5 mètres de largeur, du poids de près de 100,000 kilog. Un double cercle de menhirs rayonnait jadis autour du monument, sur un diamètre de 500 mètres. Il en reste encore trois dans la première enceinte, et cinq dans la seconde. Le dolmen trône au milieu, à 2 mètres au-dessus du sol; quoique la table ait été brisée en deux par la foudre, et que le fragment occidental se soit affaissé dans la direction du nord-est, par suite de la chute de deux supports, il n'en

mérite pas moins l'attention des antiquaires, et il serait à désirer que le propriétaire permît de le redresser.

On trouve au Bernard dix autres dolmens : les trois dolmens du *Terrier de Savatole*, le dolmen du *Terrier du Pé-Rocher*, le dolmen de la *Court du Breuil*, le dolmen des *Pierres folles* ou du *Terrier de Girondin*, les deux dolmens de *Troussepoil* dans le champ des *Grandes-Clapières*, le dolmen du *Grand-Fief* ou des *Fontenelles*, la *Pierre folle* ou le dolmen du *Plessis*. Ils sont tous renversés ou forment demi-dolmen, à l'exception de celui du Breuil, qui s'est maintenu sur ses blocs de granit.

Les pierres posées sont au nombre de trois et se rencontrent à la Frébauchère, au Breuil et au Pé-Rocher.

On comptait autrefois au Bernard dix-neuf menhirs : les huit menhirs de la *Frébauchère*, dont six renversés ; le menhir de l'*Hommelet*, détruit ; les trois menhirs de *Troussepoil*, renversés ; les trois menhirs de la *Guimardière*, détruits ; les quatre menhirs du *Plessis*, dont un renversé, un détruit et deux encore debout. Le plus élevé mesure 5 mètres 66 centimètres de hauteur.

Le monument le mieux conservé de Longeville est le menhir en grès du *Russelet*, appelé la *Pierre qui vire*, parce que, dit-on, elle tourne sur elle-même à minuit. Ce menhir est entouré d'un demi-cercle de pierres *posées*. Parmi les groupes qui ont été renversés, nous citerons ceux des *Garnes* et du *Champ de la Bataille*, et ceux de l'*Allière*, nommés les *Pierres folles*.

Avrillé est, après le Bernard, la commune qui a gardé le plus de souvenirs de l'âge de pierre. Les monuments de cette époque consistent aujourd'hui en la *Pierre branlante de la Cornetière* et en dix-sept menhirs :

Les deux menhirs de la *Mancellière*, qui sont renversés ; le menhir de la *Boilière*, de 3 mètres 90 centimètres de

hauteur ; le menhir du *Bourg* ou du *Camp de César*, haut de 7 mètres 30 centimètres ; les trois groupes du bois de *Furgon* : le premier, composé de deux pierres d'inégale grandeur : la hauteur de la principale est de 5 mètres 20 centimètres ; le deuxième groupe, formé par deux menhirs renversés, dont l'un est long de 5 mètres 70 centimètres et l'autre de 4 mètres ; le troisième groupe, composé d'un bloc de 3 mètres d'élévation et d'un autre plus petit ; le menhir du *Champ de la Pierre*, ou du *Moulin de la Guignardière*, qui, lui aussi, a son acolyte ; le menhir de *Beaulieu*, dans le *champ du Rocher* ; le menhir de la *Garnerie*, qui n'a pas moins de 5 mètres de haut, avec accompagnement d'un autre moins colossal ; le menhir du *Puy-Durand*, dans le *champ du Rocher*, où se trouvent aussi trois tables mutilées par le marteau des tailleurs de pierre ou des entrepreneurs de routes ; enfin le menhir de la *fontaine St-Gré*, qui est renversé. Ajoutons qu'au commencement de ce siècle, il y avait quatre autres menhirs à *Bel-Air*, une magnifique table en granit dans le *champ du Rocher*, qui a donné un bénéfice de 600 fr. à l'entrepreneur qui l'a achetée ; deux dolmens et un menhir dans les *Vieilles-Vignes*, trois menhirs dans le *camp* ou aux abords du *camp de César*, et deux autres à *Beaulieu*.

St-Hilaire-la-Forêt fournit cinq groupes : deux menhirs de plus de 3 mètres d'élévation, à la *Rainière* ; deux dolmens aux *Créchaudes* : ils n'ont chacun qu'un appui, dix autres pierres gisent à leurs pieds ; le dolmen renversé du *Chiron*, un dolmen à la *Sulette* : la table ne pose que sur deux supports, les cinq autres sont couchés ; le demi-dolmen de *Rassolielle*.

Le dolmen de la *Versaine de la Pierre*, qui a perdu tous ses appuis, appartient à la commune de St-Vincent-sur-Jard, ainsi que le dolmen du *Grand-Bouillac*, ou *Palet de Gargantua*, qui n'est plus assis que sur trois blocs.

Total des monuments de l'âge de pierre, pour le canton de Talmont : environ 76. Ils sont presque tous en granit.

Canton des Sables-d'Olonne. — Nous connaissons six monuments de l'âge de pierre dans ce canton : quatre au Château-d'Olonne et deux à Olonne. Ce sont : au Château, un dolmen brisé dans la *Versaine de la Grosse-Pierre* ; un monolithe près de la *Croix de la Rudelière* ; un dolmen de 4m, 30 c. de longueur dans la pâtis des *Épinettes*, sur le plateau de *Puy-Roches* ; un autre dolmen renversé, dans le *champ du Caillou* ; à Olonne, le menhir de la *Chèvrerie*, près le fossé des *Sarrazins*, et le menhir de *Pierre-Levée*, près du château de ce nom, et un menhir dans les dunes, près l'*Hermitage de St-Vivence*. Le fief des *Chirons*, qui est plein de débris romains, devait avoir aussi son monument celtique.

Canton de St-Gilles. — Il ne reste plus que neuf groupes de l'âge de pierre dans ce canton, savoir : les menhirs de la *Crulière* et du *Marais*, les dolmens du *Quarteron de la Pierre* et du *Terrier de la Grosse-Pierre*, en St-Martin-de-Brem ; la *pierre levée* ou *pierre des Soubises*, en Brétignolles ; ce dolmen, qui a trois supports, *vire* au son de la cloche de St-Nicolas-de-Brem ; la *pierre couchée* de Landevieille, longue de 4m, 70 c. ; le menhir de la *Pelissonnière*, en Commequiers ; et, enfin, deux dolmens, encore debout, dans le *bois des Pierres-Folles*, même commune. L'un porte l'empreinte d'un pied droit, qu'on dit être celui de Satan, et l'autre, l'empreinte d'un pied gauche, que l'on affirme être celui de la Sainte-Vierge. Ils sont, l'un par rapport à l'autre, dans une direction opposée. Il y avait probablement un troisième dolmen entre les deux qui existent, car on voit à terre une grande table et onze blocs qui pouvaient lui servir d'appuis.

Tous les monuments de ce canton sont en quartzite, roche de l'époque crétacée.

Canton de St-Jean-de-Monts. — La route n° 16, de St-Gilles à la Barre-de-Monts, a détruit la *pierre du Diable*, qui était un menhir. Elle était située à 1,500 mètres à l'est du bourg de St-Jean.

On vient de briser, à Soullans, la *pierre couchée* dite la *Roche-aux-Chats*. Il ne reste plus dans cette commune que la *pierre levée* de *la Verie*, énorme bloc de quartzite, de 3m 71 c. de haut, sur 3m 05 c. de large et une épaisseur de 1m 10 c. Le diable, dit-on, y a imprimé ses griffes et a percé la pierre de sa corne. C'est l'unique pierre *percée* que je connaisse dans le Bas-Poitou.

Canton de Challans. — On a fait table rase de la plupart des *pierres du Molin*, en Sallertaine et en la Garnache, auxquelles se rattachaient des traditions druidiques. Sallertaine a un menhir, appelé aussi la *pierre du Diable* ou la *pierre levée*.

On nous a assuré que la route n° 7, de St-Jean-de-Monts à Roche-Servière, a détruit un groupe celtique dans les environs de Froidefond.

Maintenant franchissons le Goa et pénétrons dans l'île de Noirmoutiers.

Ile de Noirmoutiers. — Plusieurs savants, entr'autres Édouard Richer et François Piet, soutiennent que cette île est l'ancienne île de *Sayne*, s'appuyant sur le texte de Strabon, qui dit que cette île était au-dessous de l'embouchure de la Loire. Si leur opinion est vraie, ce serait là qu'auraient habité les neuf vierges gauloises auxquelles était soumis le collége sacré des Druides; là qu'elles auraient vendu les vents aux navigateurs, excité ou calmé les tempêtes et rendu des oracles révérés de tout l'Occident.

Quoi qu'il en soit, l'île était couverte de monuments de l'âge de pierre. M. Impost pense que la série la plus importante de ces monuments s'étendait sur deux lignes parallèles, de la pointe de l'Herbaudière au cimetière de Noirmoutiers, et formait une voie sacrée de 4 kilomètres de longueur. L'église, dédiée à saint Michel au VIIe siècle, aurait été élevée par le moine saint Philbert, sur l'emplacement du principal sanctuaire celtique. La note laissée par ce savant et citée par M. Jules Piet, mentionne dix dolmens : les dolmens de l'*Herbaudière*, de la *Roche-Croisard*, des *Chirons*, *Tardiveau*, *Fassot* et de la *Fée*, du *clos Guérin*, des *Roches à la Viaud* et au *Breton*, et de la *Roche-Brûlée*, les *roches Pattes-du-Diable* et à *Païen*, plus les menhirs de *Pinaizeaux*. Nous y ajouterons une *pierre fiche* ou *frottoir*, sous laquelle on a trouvé dernièrement une hache en serpentine. Il ne reste guère que des débris de toutes ces pierres.

Ile-d'Yeu. — L'Ile-d'Yeu, en latin *Oia*, en celtique *Ogi*, qui a le sens de *jeune* en sanscrit, et peut-être de *petite* par déduction, a pu avoir aussi son collége de druides ou de druidesses : du moins, les monuments de l'âge de pierre n'y sont pas rares. Le dolmen du centre, dit *pierre levée*, dominait toute l'île avant l'érection du fort qui a pris sa place. Le dolmen du nord repose sur deux pierres et est du nombre de ceux qu'on appelle *lichavens*. On trouve aussi deux dolmens à la pointe Gauthier, un dolmen à la Tranche, un beau menhir de 5 mètres de haut, près de la chapelle de la Sainte-Vierge ; la *pierre tremblante*, proche Gilberge, à 100 mètres de l'Océan ; et la *pierre branlante*, ou *pierre de la Meule*, non loin du petit port de ce nom.

Tels sont les monuments de l'âge de pierre qui existent ou qui ont existé dans l'arrondissement des Sables-d'Olonne.

Total général, pour cet arrondissement : 134.

Arrondissement de Napoléon-Vendée.

La commune de Rosnay, dans le canton de Mareuil, possède deux menhirs, appelés *pierres de Follet* ou *de Gargantua*; ils sont situés sur la rive gauche de l'Yon et font suite aux pierres druidiques du canton des Moutiers. Nous trouvons sur la même rivière, au Tablier, canton de Napoléon, trois groupes de *pierres folles* : les *pierres folles* proprement dites, la *pierre folle du Haut-Roussière* et la *pierre folle du Bas-Roussière*. La *pierre Nauline*, ou *pierre de Gargantua*, est plantée verticalement dans le lit même de l'Yon. Elle a environ 6 mètres de hauteur.

En remontant le Lay, dont l'Yon n'est qu'un affluent, les pierres celtiques apparaissent de nouveau à St-Philbert-du-Pont-Charrault, canton de Chantonnay. C'est d'abord la *grotte des Farfadets*, sanctuaire mystérieux formé par d'immenses blocs de granit et perché sur le flanc du coteau de la *Nouette*, à 30 mètres au-dessus du niveau de l'eau ; c'est, en second lieu, la *pierre folle de l'Ormeau de la Billette* ou *des Sorciers*, sur le chemin de l'antique établissement de Pareds.

Chantonnay avait aussi son groupe celtique, dit *pierre Bruno*. Il n'en reste plus que cinq pierres debout, qui semblent indiquer un dolmen.

Du Lay, il faut nous transporter sur la Sèvre-Nantaise et dans le canton de Mortagne pour rencontrer la *pierre branlante de la Verrie*, dont les proportions sont remarquables, et la *pierre plate de Chambretaud*, aujourd'hui détruite, rendez-vous des Farfadets la nuit du Mardi-Gras.

Les affluents de la Sèvre, les deux *Maines*, qui prennent leur source au centre du Bocage, ainsi que la Boulogne, qui se jette dans le lac de Grand-Lieu, eurent leurs monuments de l'âge de pierre, comme le Lay et ses affluents.

Bazoges-en-Paillers, dans le canton de St-Fulgent, a conservé deux menhirs près de *la Templerie*, à peu de distance de la Grande-Maine. Le premier est debout et mesure 4 mètres; le second est renversé et a été brisé en deux. Le groupe le plus intéressant était à mi-côte, sur le penchant d'une falaise dont la base baigne dans la rivière. On y voyait une table, dont le diamètre horizontal était de 4 mètres, au milieu de laquelle se dessinait une large cuvette de 15 à 20 centimètres de profondeur. L'Administration a permis de la détruire pour la construction d'un pont.

La Petite-Maine a son menhir, à la hauteur de Chauché, même canton. Nous pouvons mentionner aussi la *pierre plate* des Bronzils et la *pierre blanche* de la forêt de Grelas, rendez-vous des fées et des sorciers.

Enfin, aux abords de la Boulogne, commune des Lucs, canton du Poiré, le *champ de la Table* indique l'existence d'un dolmen qui aura été renversé à une époque inconnue.

Total général, pour l'arrondissement de Napoléon : environ 18.

Arrondissement de Fontenay-le-Comte.

Dans cet arrondissement, comme dans les deux autres, les pierres celtiques se trouvent près de l'Océan ou sur le bord des rivières.

St-Denis-du-Pairé possédait jadis une pierre debout, non loin de la mer.

Il existait autrefois des monuments druidiques sur les bords de la Smagne, petite rivière qui a conservé son nom celtique et qui afflue dans le Lay, près Mareuil.

Il n'en reste plus que deux groupes à Thiré, canton de Ste-Hermine, savoir : un monolithe en granit dans le bourg, et un dolmen composé de cinq pierres, dites les *pierres folles*, à quelques centaines de mètres à l'est du clocher.

Les pierres de Bazoges-en-Pareds, canton de la Châtaigneraie, qui correspondent à la *pierre folle* de St-Philbert, sont posées sur le plateau des Landes, qui domine la vallée arrosée par le Loing et l'Arkanson, deux charmants ruisseaux qui mêlent leurs eaux à Pareds et se perdent dans le Lay, à 2 kilomètres plus bas. Elles consistent : 1° en un dolmen en granit, dit *pierre levée*, dont les deux tables, longues de 7 mètres 90 centimètres, ont conservé leur aplomb sur les neufs supports ; on y arrivait par un vestibule et une allée, probablement couverte ; il en reste encore quelques vestiges ; 2° en un menhir, à 300 mètres sud-est du dolmen. Treize autres gisent en désordre dans les environs du menhir.

En partant des Landes et en remontant le Grand-Lay vers sa source, nous atteignons, au bout de trois lieues, les pierres celtiques de Monsireigne, canton de Pouzauges. C'est d'abord un menhir renversé, que nous appellerons le menhir de la *Chaubinière*, et qui, avant sa chute, dansait, dit-on, en plein minuit; puis ce sont les *pierres folles*, non loin du moulin de *la Tirette*.

A St-Mesmin, nous nous retrouvons avec la Sèvre-Nantaise, qui coule de l'est à l'ouest sur la limite du département. Les entrepreneurs de ponts, de châteaux et d'églises s'y sont donné rendez-vous pour briser les blocs de granit qui couvraient, il y a quelques années, une partie des collines et des vallées de cette contrée pittoresque. Tout porte à croire que leur marteau aura détruit quelques restes précieux de la civilisation gauloise. Ils ont, jusqu'à ce jour, respecté le groupe de la *pierre folle* et un demi-dolmen situé à la Bautière, de la longueur de 3 mètres environ. Un tailleur de pierre a avoué qu'il avait brisé une quantité de pierres granitiques à trou cylindrique ou à cuvette. Il en a respecté une de ce genre qui est placée sur un mamelon qui domine

St-Mesmin, près le village des Mantruères, commune de Montournais. Si j'en crois le témoignage de l'un de mes confrères, l'un des rochers qui l'avoisine est tatoué dans le genre des roches de Gavrinnis, près Carnac.

En nous rabattant au sud de St-Mesmin et de Montournais, nous rencontrons à Cheffois, canton de la Châteigneraie, la *pierre qui vire* au premier chant du coq : c'est un dolmen.

La pierre *bise* de la Châteigneraie, ancien monument gaulois, nous ramène à la source du Loing, l'un des affluents du Lay.

Avec le Breuil-Baret, même canton, nous sommes presque à la source de la Vendée, autre rivière qui, après un parcours de quelques lieues, traverse Fontenay et va se jeter, près Marans, dans la Sèvre-Niortaise. La pierre debout, dite *Croix-Cocrion*, sur le sommet de laquelle se trouve un petit réservoir alimenté par les eaux du ciel, et où les loups-garous vont boire pendant la nuit, me fait l'effet d'un menhir.

En suivant le cours de la Vendée, nous entrons plus loin dans la forêt mystérieuse de Mervent, où nous rencontrons, avec la *Nesde-du-Diable*, la *pierre de la folie* ou *pierre sorcellière*, tout près du *Saint-Luc*.

Enfin, les environs de Fontenay nous donnent la *pierre blanche*, en Charzais, dolmen dont il ne reste plus que quelques débris; la *pierre de la folie*, la *Folie*; les *champs fous*, la *Pierre-Fâche*, la *lande aux Carns* (aux pierres levées), le *chiron garou* et le *chiron follet*.

Total général des monuments de l'âge de pierre, dans l'arrondissement de Fontenay-le-Comte : environ 23.

Total général, pour le département de la Vendée, au moins 174, dont 134 pour le seul arrondissement des Sables-d'Olonne.

Dans l'arrondissement des Sables-d'Olonne ils forment,

en, suivant le rivage, une masse compacte qui atteint, dans le Talmondais surtout, une profondeur de 3 à 4 lieues. Dans les deux autres arrondissements, presque tous les filets d'eau ont vu s'élever sur leurs bords des monuments de l'âge de pierre. Disons, en terminant, que les blocs celtiques, quelque informes qu'ils soient, portent à peu près toujours la trace du travail de l'homme. Ils sont, pour l'ordinaire, grossièrement taillés sur une face et orientés le plus souvent à l'est.

M. Fillon indique une quinzaine de monuments du même genre, qui ont échappé aux investigations de M. l'abbé Baudry.

M. de Longuemar fait remarquer que les monuments dont il s'agit offrent, dans la Vendée, la même particularité qu'ils présentent dans la Vienne et partout ailleurs, relativement à leur position sur le bord des rivières. Il ne partage pas la manière de voir de M. l'abbé Baudry, au sujet des traces d'un travail humain que ce dernier croit remarquer sur l'une des faces de chacun de ces monuments. Il explique que la différence de poli qui existe entre les côtés exposés soit à l'ouest, soit à l'est, est due uniquement aux influences atmosphériques.

M. de Caumont demande si quelques menhirs de la Vendée ont été fouillés, et quelles sont les découvertes qu'on y a faites. Quant aux dolmens, l'opinion est bien arrêtée : ce sont des monuments funéraires.

MM. Fillon et de Rochebrune disent qu'on n'a rien découvert sous les menhirs. Dix ou douze ont été fouillés, sans résultat, par un ingénieur du Port-des-Sables.

M. Marionneau parle du dolmen de l'Herbaudière et en présente un croquis. Il dit qu'incessamment des fouilles seront faites dans l'île de Noirmoutiers.

Quelques membres pensent que les monuments de l'âge

de pierre sont faits avec des matériaux pris au loin. M. de Longuemar soutient que les pierres ont toujours été prises sur le lieu. Il résulte d'observations faites par lui que chaque contrée géologique a fourni sa nature de matériaux.

M. Fillon indique les noms sous lesquels on désigne ordinairement les dolmens dans la Vendée : *pierre levée*, *pierre folle*, *pierre fâche* ou simplement *fâche*, *pierre bise* ou simplement *bise*, *pierre forte*, *pierre qui vire*.

Le Secrétaire,

IMBERT, de Thouars.

2e SÉANCE DU LUNDI 13 JUIN.

Présidence de Mgr COLLET, évêque de Luçon.

La séance s'ouvre à deux heures.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, directeur ; l'abbé *Le Petit*, secrétaire-général ; *Gaugain*, trésorier ; l'abbé *Lacurie*, inspecteur-divisionnaire de la Société française d'archéologie ; *de Longuemar*, vice-président de la Société des Antiquaires de l'Ouest ; *Baron*, ancien député ; *de Chênedollé* ; l'abbé *Auber*, inspecteur-divisionnaire de la Société française d'archéologie ; *Segretain*, ex-architecte du département des Deux-Sèvres ; *Letourneux*, président du Tribunal civil ; *Ferchaud*, curé de Notre-Dame de Fontenay ; *Doré*, membre de l'Institut des provinces ; *Pécard*, conservateur du musée archéologique de Tours.

M. *Alexandre Bitton*, de Fontenay, remplit les fonctions de secrétaire.

M. de Caumont, rendant compte de la correspon-

dance, donne lecture au Congrès d'une lettre de M. Vacherie, maire de la ville de Saintes. Cet honorable magistrat a l'honneur d'informer l'Assemblée que cette ville est dans la généreuse intention d'élever un monument à la mémoire de Bernard Palissy, l'illustre potier saintongeois, et qu'à cet effet une souscription nationale a été ouverte dans toute l'étendue de la France. M. le Maire termine sa lettre en manifestant le désir de voir la Société française d'archéologie s'associer à ce témoignage de sympathie. M. le Directeur de la Société donne ensuite communication d'une note de M. Delfortie, de Monsigné, adressée à M. Charles Des Moulins, inspecteur-divisionnaire de la Société française d'archéologie, à Bordeaux, relativement à la découverte, dans le cimetière mérovingien de la Fougassière-de-Duras (Lot-et-Garonne), d'une fibule mérovingienne, d'un fragment de scramasaxe et de divers autres objets.

M. l'abbé Auber ayant désiré donner lecture au Congrès, avant le départ de Mg^r l'Évêque de Luçon, d'un mémoire rédigé sur la 48e question du programme, la parole lui est donnée.

Cet honorable ecclésiastique entre alors dans de nombreuses considérations sur la question ainsi conçue :

Quel est le meilleur plan à suivre pour la rédaction des chroniques paroissiales?

Ce mémoire est entendu avec intérêt.

M. de Caumont fait remarquer au Congrès que les chroniques paroissiales sont d'une extrême utilité, et demande à Monseigneur s'il a donné des instructions suffisantes aux curés de son diocèse pour qu'on y tienne un registre relié où seraient consignés, année par année, les événements importants survenus dans chacune des paroisses.

Mg^r l'Évêque, prenant alors la parole, remercie d'abord M. l'abbé Auber de la lecture qu'il vient de faire de son

travail sur les chroniques, puis la Société française d'archéologie de l'empressement avec lequel elle a déféré aux vœux des savants poitevins, en venant tenir ses assises scientifiques dans le chef-lieu du Bas-Poitou. Répondant ensuite à la question posée par M. de Caumont, le vénérable prélat fait savoir que des registres sont déjà tenus, à cet effet, à Notre-Dame de Fontenay ; que M. l'abbé Aillery, auquel on doit un précieux recueil de notes sur l'histoire ecclésiastique de cette ville, réunies sous forme de chronique, a été chargé d'y ajouter, chaque année, les événements dignes d'intérêt qui pourraient surgir dans cette localité. Il ajoute que déjà d'autres paroisses ont été pourvues de ces mêmes registres et fait espérer, en terminant, que cette sage et importante mesure ne tardera pas à recevoir son exécution dans toute l'étendue de son diocèse. M. de Caumont prie, Mgr l'Évêque de vouloir bien agréer les remercîments du Congrès dont il est l'organe, pour avoir répondu aux vœux qui avaient été émis par cette assemblée, et d'avoir bien voulu, encore aujourd'hui, rehausser par sa présence la solennité de ces assises scientifiques, témoignant ainsi de tout l'intérêt qu'il veut bien attacher à ces sortes de réunions.

M. Fillon, secrétaire-général de la session, prenant la parole, fait remarquer que la 6e question, élaborée à la séance du matin, n'a pu, vu l'heure avancée, être complètement épuisée et dit que M. de Longuemar aurait le désir de présenter quelques nouvelles observations.

M. de Longuemar, auquel M. le Président donne alors la parole, fait savoir à la Compagnie qu'il a réuni sur différents cartons de nombreux spécimens de l'âge de pierre, recueillis dans diverses contrées du département de la Vienne exclusivement. Ces objets intéressants ont été classés en différents groupes. Ils consistent généralement en frag-

ments de poteries grossières, en instruments de silex taillés, trouvés dans des cavernes, en ossements de certains animaux qui ont disparu aujourd'hui de notre contrée, en pointes de flèches ou javelots, et d'aiguilles ou de poinçons servant sans doute à coudre des peaux au moyen de lanières de cuir. — M. de Longuemar montre de plus à l'Assemblée divers spécimens de haches de pierre, et fait remarquer que les matériaux qui ont servi à faire quelques-unes de ces haches sont étrangers à la contrée et qu'ils semblent venir soit d'Orient, soit de Sibérie. Il ajoute que l'examen de ces faits porte à conclure qu'il a existé une communication constante entre les peuples primitifs de la Gaule et les contrées qui leur avaient servi de berceau. M. de Longuemar fait ensuite passer sous les yeux du Congrès les différents objets dont il vient de faire la description.

M. Benjamin Fillon appelle l'attention de la Compagnie sur les objets gaulois des périodes de pierre et de bronze, trouvés en Bas-Poitou et classés par ordre chronologique, réunis dans la vitrine placée au-dessous du bureau.

M. de Caumont rappelle que, la Commission de la Carte des Gaules ayant annoncé qu'il existe moins de dolmens dans l'intérieur de la France qu'à ses extrémités occidentales, il s'agirait aujourd'hui de déterminer avec précision la ligne de démarcation qui doit exister entre les pays où il existe des dolmens et les contrées où il n'y en a pas. Il ajoute que les documents nouveaux tendent sans cesse à resserrer la zone de ces dernières contrées. M. Ledain observe que M. de Beaufort, dans un ouvrage sur le Cher, a constaté l'existence d'un grand nombre de ces monuments, et que la Commission de la Carte topographique gauloise serait plus exacte, si elle eût été exécutée avec moins de précipitation et avec le concours des antiquaires de province; les commissions officielles aiment trop à travailler seules.

M. Charvet, interrogé par M. Fillon sur la contrée qui fournit le plus de haches de pierre, répond que c'est l'Auvergne qui en offre la plus grande quantité.

Cette discussion close, le Congrès passe à l'examen de la question ainsi conçue :

Les objets gaulois en bronze trouvés dans la contrée affectent-ils des formes particulières?

M. Fillon déclare qu'il a examiné de nombreux objets d'origine gauloise, trouvés dans l'espace compris entre la Loire et la Garonne, et qu'il a constaté en eux des formes analogues à celles qu'on remarque dans les autres parties de la France.

M. Charvet dit que la Bretagne, contrairement aux autres régions de la France, offre des spécimens ayant des formes toutes particulières, notamment en ce qui concerne les haches de pierre percées.

M. Fillon objecte qu'on en a également découvert dans le Bas-Poitou, présentant des trous dont le diamètre, au lieu d'être uniforme, se trouvait comme étranglé à sa partie moyenne. Il pourra en faire passer quelques échantillons sous les yeux du Congrès.

Quant aux objets de bronze trouvés sur les côtes de Bretagne et de Poitou, ajoute M. Fillon, ils affectent parfois une forme particulière. On doit, selon lui, en attribuer la cause aux importations de ces armes par les pirates du Nord, lors de leurs invasions sur les plages armoricaines et pictones.

M. de Caumont demande s'il est vrai, comme on l'a dit quelquefois, qu'on ait trouvé des objets de bronze dans les tumulus. M. B. Fillon déclare que, quant à lui, il n'a jamais eu connaissance de découverte d'objets en bronze dans les tumulus pictons et sous les dolmens, et qu'il peut affirmer que les antiquaires de la Vendée sont

unanimes à déclarer qu'il n'y a jamais eu, dans la contrée, d'armes et ustensiles de bronze et de pierre trouvés réunis au même endroit.

L'ordre du jour amène la discussion de la question suivante :

Sépultures gauloises. Sous quelles formes se présentent-elles et dans quelles régions?

M. le Président donne la parole à M. l'abbé Baudry, pour communiquer un mémoire dont la lecture a été entendue et goûtée par l'Assemblée.

MÉMOIRE DE M. L'ABBÉ BAUDRY.

Il est généralement reçu, aujourd'hui, que la plupart des dolmens ont servi de tombeaux. Sur cinquante-quatre dolmens existant dans la Vienne, a écrit M. de Longuemar, et sur trente-trois qui ont disparu, la présence d'ossements humains a été constatée dans dix-sept environ. Nous ne connaissons que le groupe de Chantonnay qui ait donné lieu à un pareil résultat en Vendée. Les ouvriers qui l'ont fouillé y ont trouvé une grande quantité d'ossements; il est vrai que le monceau de petites pierres calcaires dont étaient environnées les cinq pierres debout qui le composaient, en faisaient comme une sorte de tumulus.

Les tumulus, voilà les vrais mausolées de la Gaule, dans notre département, comme dans tous les autres. Ici, plus de doute : le tumulus est toujours la maison funèbre d'un ou de plusieurs défunts. Le seul embarras de l'antiquaire, quand le tumulus n'est pas un galgal, ou un tumulus en pierre, est de le distinguer des mottes féodales, des dognons et des tertres, dits *cavaliers*, qui avoisinent les châteaux.

Les tertres en terre, à forme conique, élevés au-dessus du sol par la main des hommes, sont au nombre de huit dans l'arrondissement des Sables. Nous trouvons le premier dans

l'antique *castrum* de Curzon, dans le Talmondais ; deux autres dans l'enceinte des anciennes fortifications du château de Talmond ; le quatrième est à St-Nicolas-de-Brem, canton de St-Gilles; le cinquième fut renfermé, dit-on, dans l'enceinte du château féodal de la Garache, canton de Challans ; le sixième est à Beauvoir, le septième à Châteauneuf, et le huitième à Bois-de-Cené, même canton. On trouve au pied de ce dernier des débris gallo-romains. Le plus intéressant peut-être de ces tumulus est celui de St-Nicolas-de-Brem ; les habitants de cette localité l'appellent *le Château*, et prétendent qu'il est sillonné en tous sens par des voûtes et des salles souterraines. Je l'ai visité avec M. Ballereau, le 6 juin dernier. Il mesure au sommet, de l'est à l'ouest, 34 mètres ; du sud au nord, 48 mètres. La hauteur de la rampe est de 22 mètres, la circonférence moyenne de 170 mètres.

Nous signalerons, dans l'arrondissement de Napoléon, les deux tumulus du *Petit-Luc*, dans la commune des Lucs, canton du Poiré ; les deux tumulus de *Mallièvre*, canton de Mortagne, dont l'un a été détruit, et les *buttes de Chantelard*, sur la Smagne, dans le canton de Mareuil. Ces buttes artificielles, situées non loin de la voie romaine qui traversait le Lay, au *pont Sarrazin*, mériteraient l'honneur d'une fouille sérieuse.

Le Châtellier, dans le canton de Pouzauges, arrondissement de Fontenay-le-Comte, possède deux tumulus qui ont un cachet particulier d'originalité. Ils sont flanqués, comme deux tours, sur un mamelon qui se dresse à pic, à 100 mètres au-dessus des prairies, où serpente la Sèvre nantaise, en face de St-Amand. Les tuiles romaines abondent sur le versant du coteau. Malheureusement, la pioche de l'antiquaire n'a pas encore sondé les profondeurs de ces pyramides gigantesques.

Nous pensons que plusieurs de nos chirons ont dû couvrir ou couvrent encore des sépultures gauloises. Nous pour-

rions citer le *Chiron-Follet*, près Fontenay ; le chiron du *champ de la Fée*, en St-Vincent-sur-Jard ; le chiron des *Tressoisières*, en St-Hilaire-de-la-Forêt, ces deux derniers dans le Talmondais.

Le Bernard, dans la même circonscription, possède deux tumulus, du genre Galgal, qui sont évidemment des tombeaux. Le premier s'élève sur un monticule appelé le *Pé-Rocher*, à 1 kilomètre au sud du chef-lieu. Il est formé de petites pierres gréseuses, prises en dehors du terrier, qui est calcaire. Le dolmen qui couronne le galgal a perdu son appui de l'est, et est incliné vers le couchant depuis qu'il ne repose que sur quatre supports. Nous aimons à penser que la sépulture gauloise n'a pas été placée sous ce premier dolmen, mais qu'elle se trouve sous d'autres pierres celtiques, dans les entrailles du sol.

A 3 kilomètres du Pé-Rocher, sur une colline qui domine d'un côté la plaine et de l'autre le marais, on rencontre le galgal du *Pé-de-Fontaines* ou de l'*Anguillé*. C'est la tombelle la plus remarquable de la Vendée. Différente des tumulus en terre cités précédemment, qui s'élèvent au-dessus du sol comme des cônes tronqués, elle a la forme d'une moitié d'œuf coupé dans le sens de la longueur et posé sur le côté plat ; sa longueur est de 30 mètres, sa largeur de 15 à 20 mètres, son épaisseur de 3 mètres au centre. Elle renfermait anciennement une allée couverte, de 1 mètre de large et longue de 20 mètres, qui aboutissait à une petite chambre carrée, protégée par un mur en pierres sèches, de 2 mètres d'épaisseur. L'allée a été en partie détruite dans une première fouille, à une époque inconnue, mais postérieurement à Charles VII, parce qu'on y a trouvé une pièce d'or de ce prince. La seconde fouille, dirigée par un devin, en 1833, n'a laissé debout que quatorze blocs, ceux de la chambre funéraire compris. Cette chambre ou niche

sépulcrale, m'a fourni, lorsque je l'ai vidée en 1860, des fragments de poterie grossière, un coulant en pierre, quelques ossements d'animaux et une dent humaine.

Le galgal du Pé, tel qu'il est aujourd'hui, a été dessiné par notre honorable confrère, M. Léon Ballereau. Il contient plus de 2,000 mètres cubes de petites pierres, ramassées dans la plaine par ceux-là même qui assistèrent à la cérémonie funèbre du chef enseveli sous le tumulus, s'il faut en croire les traditions antiques. Chaque parent, ami ou sujet, jetait sa pierre sur la dépouille du défunt. Nous lisons dans une note communiquée à M. de Longuemar par notre éminent linguiste, M. Cardin : « Les paysans d'Écosse terminaient leurs suppliques à leurs supérieurs par ces mots : Et le suppliant, si tu l'exauces, ajoutera une pierre à ton *cairn* ou à ton *carn* ; » c'est-à-dire à ton tumulus, à ton mausolée, à ton tombeau.

On donne ensuite lecture de la 9e question :

Formes et procédés de fabrication des poteries des Pictons.

La parole est donnée à M. Fillon pour faire la description de quelques vases trouvés en Poitou, tant sur les bords de la mer que dans des cavernes. — Il y a vingt-cinq ans environ, un paysan des bords de la Gartempe lui apporta deux vases présentant la forme de la partie inférieure d'une citrouille. De la terre prise au ruisseau voisin, pétrie à la main et soumise à l'action d'un feu peu intense, tel a dû être le procédé de fabrication employé. La terre de ces vases était très-friable et présentait une coloration noirâtre, plus nettement accentuée dans la partie soumise à l'action ignée.

Les vases postérieurs à cette époque, ajoute M. Fillon, sont façonnés encore à la main et affectent une forme sinon plus élégante, du moins plus ouvragée. On y remarque un

rudiment d'anse non percée. Un échantillon de cette sorte de récipient a été rencontré auprès de *Pé-de-Fontaines*, commune du Bernard, ayant de chaque côté un appendice de 1 centimètre et demi environ, façonné à la main. — Les vases de la troisième période présentent, au contraire, des appendices un peu plus accentués, percés et paraissant façonnés avec un instrument. Mais ces sortes de vases remontent encore à une période antérieure au tour.

Dans les découvertes d'Availles-en-Chizé, on a recueilli des vases ornés de dessins fort irréguliers et dans lesquels, après un examen attentif, on a cru reconnaître un facies de Sauvage. Et, chose inouïe, si on les compare à ceux des bords de l'Ohio en Amérique, on remarque qu'ils offrent et les mêmes formes et des dessins identiques. C'est là un mystère que l'état actuel de la science ne saurait encore percer. Plus tard, des fragments d'autres vases en terre ont été trouvés à Belesbat, près St-Vincent-sur-Jard, bourgade gauloise, située sur les bords de l'Océan et recouverte aujourd'hui par des dunes de sable.

Un grand nombre de spécimens d'une bonne conservation ont été recueillis aussi dans le Haut-Poitou; mais le Bas-Poitou, moins favorisé, n'en possède qu'à l'état fragmenté.

M. de Longuemar demande ensuite s'il n'existe point, dans la Vendée, des poteries portant l'empreinte d'étoffes plus ou moins grossières. M. Fillon répond qu'on en a découvert au Bernard qui ont dû être entourées d'un morceau d'écorce d'arbre, et qu'il en possède même un fragment sur lequel il existe une cavité qui semble produite par le nœud de l'écorce. M. l'abbé Baudry en a également trouvé des fragments mêlés à des pierres.

M. de Longuemar dit avoir rencontré, sous certains dolmens et adossés à leurs parois verticales, des séries de têtes, d'os et de vases, dont quelques-uns renfermaient des

parcelles de terre et des fragments osseux, qui paraissaient avoir servi à plusieurs générations successives. Ce devait être, en quelque sorte, des sépultures de famille, puisqu'on y rencontre plusieurs couches de cadavres et d'instruments séparés entr'eux par des couches terreuses. On trouve aussi, dans ces sépultures, des haches celtiques et des couteaux en silex.

M. Fillon demande si l'on a découvert des vases dans les cavernes à ossements. M. de Longuemar répond qu'il en a rencontré d'exactement pareils à ceux dont il vient de parler et façonnés à la main. Il ajoute qu'on vient de découvrir sur une dalle de granit fermant le tumulus de St-Michel (Morbihan), tracés à la pointe, des hiéroglyphes qui semblaient d'abord complètement incompréhensibles, mais où on a fini par découvrir des dessins de haches. Un membre fait observer que le dessin en a été exposé à Paris, au Congrès central de l'Institut des provinces, *rue Bonaparte*, 44. Il ajoute que, dans les tumuli, les squelettes humains occupent diverses positions. Dans les uns, ils sont déposés accroupis sur eux-mêmes; dans d'autres, au contraire, comme en Angleterre, ils sont étendus. — A Condé-sur-Laizon (Calvados), on a découvert douze corps adossés au périmètre de la cavité centrale du tumulus. M. Ledain fait remarquer, à cette occasion, que les *tumuli* observés en Algérie présentent une analogie frappante avec ceux d'Europe.

L'Assemblée passe à l'examen de la question ainsi conçue : *Est-il resté dans le patois bas-poitevin beaucoup de mots d'origine celtique? Dresser la liste des noms de lieu qui ont la même origine et déterminer leur signification.*

M. Cardin, prenant la parole, fait remarquer qu'il existe un grand nombre de mots celtiques dans l'idiome de notre pays, et qu'il serait trop long d'en faire ici l'énumération.

Il cite comme exemple le mot *Ingrande*, qui signifie point extrême de frontières, borne; d'où l'on doit conclure que la présence de ce mot dans un lieu devait indiquer une limite de peuplade gauloise avant l'arrivée de César. — *Chiron*, ajoute-t-il, est encore un mot remarquable qui remonte à vingt-cinq siècles environ, puisque, pour retrouver son origine, il faut remonter jusqu'au sanscrit. Ce mot signifierait « tas de pierres accumulées. »

On passe à la question suivante :

A quelle époque la civilisation romaine a-t-elle commencé à pénétrer dans la partie occidentale du territoire des Pictons?

Répondant à cette question, M. Fillon fait remarquer que la numismatique fournit des renseignements précis à ce sujet, par la nature des dépôts monétaires trouvés dans la contrée.

Il n'y a peut-être pas une seule commune, sinon du marais, du moins de la plaine ou du bocage, qui n'ait quelque trace d'habitations romaines. On a trouvé en une foule d'endroits, comme à Poitiers, réunies à des monnaies d'Auguste et de Tibère à fleur de coin, des monnaies gauloises de la dernière période et des monnaies consulaires. D'où l'on peut conclure que l'enfouissement remonte au début de l'Empire romain, c'est-à-dire à la première moitié du Ier siècle. Près du port St-Père (Loire-Inférieure), on a recueilli un grand nombre de monnaies romaines à fleur de coin (15 à 20,000 environ) s'arrêtant encore à Tibère.

M. Ledain exprime le désir qu'on dresse une carte d'ensemble du Poitou, avec le concours des Sociétés savantes des trois départements qui composent l'ancien Poitou.

M. l'abbé Baudry a trouvé au Bernard des pièces qui viennent confirmer l'opinion émise par M. Fillon.

Le Congrès passe alors à l'examen de la question du programme ainsi posée :

Listes des lieux où se trouvent des vestiges de constructions romano-gauloises. — Leur nature, leur importance. — Verreries. — Poteries.

M. Fillon prend de nouveau la parole, pour faire connaître au Congrès qu'il a dressé une carte du Bas-Poitou réunissant les trois périodes celtique, romaine et féodale, distinguées entr'elles par des caractères rouges, bleus et noirs.

M. de Longuemar fait observer qu'une carte analogue a déjà été dressée par M. Ménard, mais sur un plan beaucoup plus restreint.

M. de Caumont exprime alors le vœu qu'on établisse une carte de la province poitevine au moyen de la gravure, soit sur bois, soit sur cuivre. Il appelle toute l'attention de l'Assemblée sur ce point.

M. Fillon annonce qu'il a l'intention de publier la sienne dans l'ouvrage *Poitou et Vendée*, en cours de publication.

M. Charvet informe le Congrès qu'il possède un recueil de dessins à l'aquarelle, reproduisant, avec une fidélité scrupuleuse, tous les vases, au nombre de plus de 300, recueillis en France, qui composent sa collection. Chacun de ces dessins est revêtu d'une étiquette indiquant la provenance du vase représenté. M. de Caumont ayant exprimé le désir de voir ces dessins exposés, l'auteur promet de les exhiber le lendemain.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire,
IMBERT, de Thouars,
De la Société française d'archéologie.

1[re] SÉANCE DU 14 JUIN.

Présidence de M. Segrestain, architecte, inspecteur de la Société française d'archéologie.

La séance est ouverte à huit heures.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, directeur ; l'abbé *Le Petit*, secrétaire-général ; *Gaugain*, trésorier ; *Fillon*, secrétaire du Congrès ; le docteur *Cattois*, *Leroy de La Brière*, receveur-général ; *de Longuemar*, l'abbé *Lacurie* et l'abbé *Auber*, inspecteurs-divisionnaires ; *Letourneux*, président du tribunal ; *Vallette*, maire de Fontenay ; *de Laurière*, inspecteur, de la Charente ; *Trapaud de Colombe*, de Bordeaux ; *Marionneau*, de Nantes, et *Antonin de Campagnolles*, de Vire.

M. *Imbert* remplit les fonctions de secrétaire.

M. de Caumont communique une lettre de M. l'abbé Briffaut, de Saumur, par laquelle ce savant demande si Barnabé Brisson, le célèbre et savant magistrat du Parlement de Paris, est bien né à Fontenay-le-Comte. M. Fillon répond qu'il est en mesure de donner la généalogie complète de la famille Brisson, dont il existe encore des membres à Fontenay-le-Comte.

M. Fillon attire l'attention du Congrès sur un vase en *verre* apporté par M. Gouraud et trouvé à Chavagnes. On remarque, gravés sur cet objet, des noms de gladiateurs romains rencontrés également à Pompeï. Ces mêmes inscriptions, ces mêmes noms se lisent sur des *verres semblables*, dont il existe des échantillons en Angleterre et au musée de Vienne.

Du reste, dans les fouilles qui ont été faites à St-Médard-des-Prés, on a découvert plus de quatre-vingts objets de verre. Dans la forêt de Mervent, à côté de constructions du moyen-âge, sur les défrichements opérés, M. de Villeneuve, garde-général des forêts, a signalé l'existence de

constructions romaines, surtout de fragments de *godets* pour la fabrication de la verrerie, couverts de matière vitreuse.

M. de Caumont signale à l'attention des membres du Congrès les beaux dessins, exposés autour du bureau, reproduisant les vases en verre de la collection de M. J. Charvet, la plus riche de France en ce genre de monuments. L'un des membres fait remarquer combien cette suite offre d'intérêt, chaque vase ayant une provenance connue; ce qui permet de constater l'état de la fabrication du verre dans la plupart des provinces de la Gaule.

M. de Longuemar annonce que M. Bonsergent a donné la description de nombreux vases en terre rouge sigillée et lampes gallo-romains. Sur l'un d'eux sont représentés deux hommes portant une grappe de raisin. Il en est aussi où se trouvent gravées des inscriptions grecques ou latines. Les uns ont des ornements en creux qui semblent postérieurs à leur création, d'autres en relief qui sont évidemment moulés. Il est important de signaler, non la perfection, mais le réalisme des figures. M. de Longuemar pense que ces vases viennent de Sagonte.

M. Fillon croit que beaucoup de ces poteries ont été fabriquées sur les bords de l'Allier, mais qu'il en est parmi elles qui sont l'œuvre d'ouvriers pictons.

M. Fillon a recueilli la liste des potiers du Poitou. A Poitiers, seulement, il a pu réunir plus de 180 noms. Les inscriptions trouvées sur ces poteries n'indiqueraient-elles pas souvent le genre auquel elles appartiennent ?

Un membre fait observer que les mêmes noms de potiers se retrouvent en différents pays.

On rencontre, dit M. Fillon, dans les musées anglais, des vases portant les mêmes noms que ceux fournis par le bassin de l'Allier. La conquête explique suffisamment cette coïncidence, et il est probable que Londres possède de nombreux débris transportés des Gaules pendant la domination romaine.

On passe à la question suivante :

Voies romaines. A quelle époque ont-elles été établies? Ont-elles suivi parfois les anciens tracés de chemins gaulois? Fossés, chaussées, ponts des Sarrazins et de Charlemagne.

M. Dugast-Matifeux donne lecture d'un mémoire de M. Parenteau, de Nantes, sur un fondeur de Rezé (Loire-Inférieure), du IVe siècle.

Passant ensuite à l'étude des voies romaines, M. Dugast-Matifeux signale les erreurs où plusieurs archéologues et géographes sont tombés en se contentant d'étudier les textes, au lieu d'explorer les lieux. Ainsi, le savant Dufour, guidé principalement par des textes, et suivi en cela par La Fontenelle de Vaudoré, s'est trompé en amenant la voie de Poitiers à Nantes, de Durin à Déas, aujourd'hui St-Philbert-de-Grand-Lieu. La courbe qu'eût occasionné cette déviation est, en effet, contraire au système général de direction rectiligne employé par les Romains. De Nantes, ou plutôt de Rezé, cette voie arrivait aux Sorinières avec la grande route actuelle, qui se confond avec elle depuis Ragon; et, partie des Sorinières, elle se détachait pour se porter plus à droite, par le Bignon et la Chalonnie, à la Guérinière, sur le ruisseau du Bléson, où le duc d'Aquitaine, Bégon, gendre de l'empereur Louis-le-Débonnaire, fut vaincu et tué dans la déroute. Les Bretons, favorisés par les invasions des Normands, s'efforçaient d'envahir le Poitou et d'enjamber de l'autre côté de la Loire. Le duc, voulant les repousser et connaissant peu le pays, se laissa surprendre et tailler en pièces au passage de la Guérinière. Son corps fut emporté à Durin, depuis St-Georges-de-Montaigu, où il fut inhumé. La voie romaine se rendait ensuite aux Herbiers, par la Routière, Bazoges-en-Paillers et Beaurepaire. Tous les propriétaires ou cultivateurs des terrains sur lesquels elle passe connaissent parfaitement son trajet, qu'on découvre souvent à l'œil nu,

M. Dugast n'a pas suivi plus loin ses traces. C'est aux Sociétés de statistique de Niort et des Antiquaires de l'Ouest à continuer les recherches à et pousser plus loin l'exploration.

Une autre voie romaine se rendait de Durin probablement à Angers, par la direction de la Ségourie, dans la commune de St-Saurin en Maine-et-Loire. Il est à remarquer que ces voies, partant de la mer, d'Angers, de Poitiers, de Rezé, se dirigent toutes vers le clocher de St-Georges, qui ne remonte qu'au XVII[e] siècle. Mais on trouve, près de cet édifice, les traces d'une chapelle qui existait encore il y a vingt-cinq ans, nommée le For-St-Georges, et qui devait être l'emplacement d'un monument civil et religieux. Ce For-St-Georges a eu, du reste, une importance incontestable, puisqu'au XVI[e] siècle le duc de Mercœur fait spécifier, dans l'acte d'abolition qui suivit sa soumission au roi, qu'il ne sera point inquiété pour les dégradations qu'il aurait pu faire au For-St-Georges.

M. l'abbé Auber pense qu'il y eut là autrefois d'antiques fortifications.

M. Fillon répond que l'on doit seulement s'occuper de l'orientation. On trouve, du reste, en ce lieu un nombre infini de débris romains, prouvant suffisamment que là était un point de repère. Il est probable qu'un monument dédié à Apollon a précédé celui vénéré sous le nom de St-Georges.

M. Dugast dit qu'il n'a suivi l'une des voies romaines que jusqu'aux Lucs. Elle traverse la Boulogne au village du Chef-du-Pont, d'où il est probable qu'elle va à l'Océan. Des Lucs, elle continuerait par Apremont jusqu'à St-Gilles.

L'importance de cette voie engage M. Fillon à demander au Congrès de nommer une Commission pour étudier son parcours, et notamment pour déterminer le point de la côte où se trouvait le *Portus Secor*, que beaucoup de probabilités

font croire être vers St-Gilles. La Commission se compose de MM. Marionneau, Fillon, Dugast, de Longuemar, l'abbé Baudry.

M. Fillon indique les différents points par lesquels passait la voie romaine de Poitiers à Rezé. M. Ledain ajoute plusieurs noms à ceux déjà cités et donne lecture d'un mémoire de M. Barbeau, juge-suppléant à Bressuire, sur les différents points qui se rencontrent sur cette voie. Lui-même apporte de nombreux documents relatifs à cette question. Du reste, il existe de ce côté plusieurs voies romaines; et, en accordant une subvention, la Société encouragera des recherches qui ne manqueront point d'être fructueuses.

M. Dugast passe à la construction des voies romaines. Celles qu'il a visitées sont à peu près identiquement construites. On remarque à la base de très-gros moellons qui, par couches, vont en diminuant jusqu'au sommet. La largeur est de 4 mètres environ. Les coupures qu'il a fait pratiquer dans ces routes prouvent qu'elles ont été construites avec du granit qui avait déjà été parfois employé. On trouve une grande quantité de sable, non-seulement au milieu de ces pierres, mais encore aux alentours. Ce sable, de même nature que la pierre, a-t-il été apporté de main d'homme ou autrement? C'est ce qu'il serait difficile de déterminer. Les bords sont parfaitement alignés, et composés sinon de morceaux d'échantillon, du moins de pierres choisies. En somme, cela ressemble à un macadam grossier.

M. de Rochebrune fait observer qu'en Italie, dont on a cité les routes antiques, ce ne sont point des pierres taillées à l'équerre qui servent à la construction des voies romaines, mais bien des blocs naturels, habilement agencés. La voie Appienne, ajoute-t-il, possède des trottoirs. En est-il de même pour celles dont on s'occupe?

M. Dugast répond qu'en effet on trouve, sur certaines voies, des banquettes larges d'environ 3 pieds.

M. O'Rieu pense qu'il ne faudrait pas dire absolument que les voies romaines sont composées de pierres : il en connaît une, près du lac de Grand-Lieu, pavée avec des morceaux de terre cuite. Ces exceptions sont confirmées par plusieurs membres. Ainsi, un membre remarque la même particularité sur le bord de la Sèvre-Nantaise.

M. Gabriel de Fontaine dit qu'au Gué-Beau, à 10 mètres de la Sèvre-Nantaise, il a pu recueillir de nombreux débris de poteries rouges et grises, des fragments de verre, et enfin deux médailles, l'une d'Hadrien et l'autre de Claude-le-Gothique.

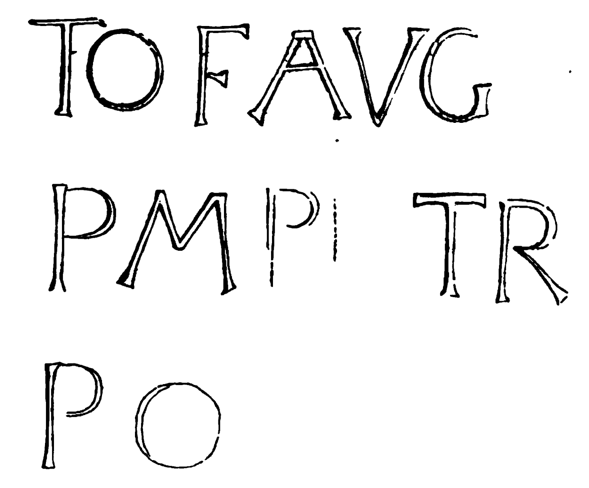
M. le président demande à M. Dugast s'il n'a point trouvé des bornes milliaires dans ses recherches. Le savant archéologue répond qu'il ne s'en est pas rencontré sur sa route. Il en signale toutefois une à Nantes et une autre à la station de Rom. Leurs inscriptions indiquaient qu'elles remontaient à Tétricus, c'est-à-dire à la deuxième partie du IIIe siècle.

M. de Longuemar fait observer que ces bornes milliaires avaient été plus tard creusées pour servir de sépulture.

M. Fillon, qui signale un fragment de borne milliaire en calcaire rouge, trouvé à St-Pierre-du-Chemin (V. la page suivante), rappelle qu'au Port-Maillard, à Nantes, on a trouvé une douzaine de bornes milliaires de la même époque avec inscriptions. Il donne communication à l'Assemblée d'une note à ce sujet. Ces inscriptions aujourd'hui indéchiffrables, ajoute-t-il, sont très-probablement aussi du temps de Tétricus et de Tafite.

M. Dugast pense que les Romains n'ont point tenu compte des routes tracées par les Gaulois.

M. de Longuemar croit qu'il y a lieu de distinguer, et que cette affirmation, vraie pour toutes les voies stratégiques,



est moins absolue quand il s'agit de la communication d'un centre à un autre. N'oublions pas que les Romains ont conservé les mêmes centres de population que les Gaulois.

M. l'abbé Baudry signale le chemin Charlemagne, à Chantonnay et à Bourdin, commune de Sigournais.

M. Fillon cite plusieurs lieux qui ont conservé le nom de *Sarrazin*. M. Ledain indique, près de Bressuire, un camp portant le même nom. Les monuments romains, dit M. de Caumont, sont, par les paysans de différentes contrées, connus sous le nom de *Sarrazin*. M. Leroy de La Brière ajoute même que les ouvriers désignent sous le nom de pièces de Mahomet les pièces romaines.

M. Dugast termine ses intéressantes communications en signalant l'analogie qui existe entre la direction des voies romaines et celles suivies dans les routes stratégiques dont on a sillonné la Vendée en 1832. C'est ainsi, ajoute-t-il, qu'à un endroit célèbre, à la Penissière, les deux routes viennent se rencontrer.

On passe à la question suivante :

Inscriptions. Monuments épigraphiques. Noms de potiers et de verriers.

M. Fillon donne connaissance de deux inscriptions votives très-importantes trouvées aux environs de la Gaubrelière

HERCVLI AVG
F PRISCINVS FVLV... F
C RVND

(Vendée), au commencement de ce siècle. L'une d'elles offre surtout de l'intérêt au point de vue géographique.

Quant aux noms de potiers romano-gaulois recueillis en Poitou, leur liste étant très-longue, M. Fillon renvoie à celle qu'il en a donnée dans son *Art de terre chez les Poitevins.*

M. de Longuemar lit un rapport sur l'épigraphie du Haut-Poitou.

RÉSUMÉ DU MÉMOIRE DE M. DE LONGUEMAR.

La Société des Antiquaires de l'Ouest, fidèle à ses habitudes de publier le plus grand nombre possible de documents originaux, ayant un rapport direct avec les annales et les monuments de la vaste contrée placée dans le ressort de ses investigations entre la Loire et la Garonne, a donné, il y a

quelques années, place dans ses *Mémoires* au Recueil épigraphique du Limousin, par feu M. l'abbé Texier.

Le volume qui paraîtra cette année en contiendra pour ainsi dire le complément, sous le titre d'*Épigraphie du Haut-Poitou*, recueil de plus de trois cents pièces en partie inédites, et dont un certain nombre seulement ont été publiées à diverses époques, soit dans les *Bulletins* et les *Mémoires* de cette Société, soit dans le *Cours d'antiquités monumentales* de M. de Caumont et les comptes-rendus de la Société française d'archéologie. Nécessairement ces communications, isolées et mises en rapport seulement avec quelques monographies des monuments ou des biographies particulières, n'ont aucun lien d'ensemble dans ces publications antérieures, et il était intéressant d'en composer un recueil complet que précéderait utilement une introduction propre à établir les liens communs des diverses pièces de ce recueil, accompagnées d'annotations, de commentaires propres à en établir la valeur et à en assigner la portée historique. M. de Longuemar, vice-président de la Société, s'est chargé de cette laborieuse tâche, en s'efforçant de la remplir aussi complètement et aussi fidèlement que possible.

Il a fait connaître au Congrès de Fontenay que les trois cents inscriptions de ce nouveau recueil se composeraient d'environ vingt-cinq pièces ayant rapport à l'époque gallo-romaine païenne, comprenant notamment beaucoup d'inscriptions de bornes milliaires; d'une vingtaine appartenant aux premiers siècles chrétiens, depuis le IIIe jusqu'au Xe siècle inclusivement, parmi lesquelles figurent beaucoup d'épitaphes provenant de St-Hilaire-le-Grand de Poitiers et de l'abbaye de Ste-Croix, fondée par sainte Radégonde; d'environ cinquante inscriptions, également réparties entre les XIe et XIIe siècles; de dix seulement des XIIIe et XIVe siècles, mais remarquables en ce que l'une d'elles est en

langue hébraïque et gravée sur une des fenêtres du donjon de Montreuil-Bonnin, près Poitiers, et relate la détention d'un pauvre Israélite dans cette forteresse au milieu du XIII[e] siècle, et aussi parce que plusieurs d'entre elles sont déjà rédigées en vieux français et gravées en caractères bien différents des précédents; de trente appartenant au XV[e] siècle, plus de soixante au XVI[e], autant au XVII[e], et enfin de trente fournies par le XVIII[e] siècle.

Au point de vue des idiomes dans lesquels ces inscriptions ont été rédigées, plus de la moitié appartient au latin de l'antiquité et du moyen-âge jusqu'à nos jours, un sixième au vieux français, un peu plus du sixième au français moderne, et le surplus à l'hébreu, au grec, au celtique (?) et même à la langue arabe.

Au point de vue de la forme des caractères alphabétiques, les inscriptions du Haut-Poitou présentent, pour les premiers siècles, des capitales rustiques et carrées; pour les siècles du moyen-âge antérieurs au XIII[e], des capitales rustiques et onciales; pour les XIII[e] et XIV[e] siècles, des capitales gothiques rondes; du XIII[e] siècle aux premières années du XVI[e], des caractères gothiques brisés, et pour les trois derniers siècles, des capitales rustiques et régulières. Tous ces caractères épigraphiques ont été étudiés pied à pied dans chaque époque par l'auteur de ce recueil, afin d'en tirer, pour le Haut-Poitou du moins, des formules approximatives qui vinssent en aide à la détermination des dates de ces inscriptions, dont une partie ne porte aucun millésime par suite des nombreuses mutilations de leur texte. Pour mieux remplir ce dernier but, la publication de M. de Longuemar sera accompagnée de six planches de *fac-simile* exécutées avec soin et reproduisant les types principaux des inscriptions de son recueil.

Enfin ces inscriptions, envisagées au point de vue des

divers sujets qui en font l'objet, comprennent notamment des sentences morales, des invocations et prières, des dédicaces, des fondations d'obits, un très-grand nombre d'épitaphes et quelques souvenirs particuliers.

Ce qu'il y a de plus particulièrement remarquable dans l'étude de ces inscriptions, c'est qu'on y saisit l'empreinte, la physionomie, pour ainsi dire, de chacun des siècles qui nous les ont transmises, et que certaines d'entre elles viennent parfois combler les lacunes des chroniques locales et permettent de ressaisir l'origine et la liaison d'événements qui, sans leur utile intervention, seraient demeurées inconnues, au grand détriment de notre légitime curiosité en ce qui concerne le passé.

Au nombre des plus intéressantes inscriptions de cet important recueil, M. de Longuemar cite tout particulièrement :

Celles des bornes milliaires d'Hadrien, de Commode, de Septime et d'Alexandre Sévère, de Tétricus (César gaulois), de Tacite, de Constance-Chlore ; les belles épitaphes de l'augure Sabinus et de la fille du propréteur Varenus, et l'inscription du menhir du vieux Poitiers, appartenant aux siècles païens du IIe au IVe siècle de notre ère ;

Dans les premiers siècles chrétiens, l'épitaphe d'Æternalis, accompagnée du chrisme et de l'A et de l'Ω symboliques de l'église de Civaux-sur-Vienne, qu'on croirait exhumée des catacombes de Rome ;

Du VIIe au XIe siècle exclusivement, l'épitaphe d'Adda, femme de Ramuffe, comte de Poitou, et celles de quelques clercs et religieux de l'abbaye de St-Hilaire-le-Grand de Poitiers; l'inscription grecque du reliquaire byzantin de l'abbatiale de Charroux, et l'épitaphe de Salomon, sous-doyen de St-Hilaire, déjà publiée par M. de Caumont ;

Du XIe siècle, les précieuses inscriptions de l'église de

Ste-Radégonde, constatant l'invention du tombeau de sa patronne et de l'abbatiale de Montierneuf, relatant la présence à Poitiers du pape Urbain II ;

Du XIIe siècle, la longue inscription tumulaire, placée à l'extérieur de St-Hilaire, qui contient en beaux vers latins des sentences de philosophie chrétienne, et dont M. de Caumont a aussi donné un *fac-simile* dans ses publications ;

Des XIIIe et XIVe siècles, la belle inscription hébraïque indiquée ci-dessus, les inscriptions en magnifiques capitales gothiques, rappelant la fondation de l'abbaye de Charroux par l'empereur Charlemagne et Roger, comte de Limoges, que M. de Chergé a fait connaître à la Société des Antiquaires de l'Ouest, et la très-singulière inscription du clocher de Persac, mi-partie en latin et en vieux français ;

Du XVe siècle, la magnifique et longue inscription en gothique brisée de l'église de St-Pierre, cathédrale de Poitiers, consacrée au souvenir du cardinal-archevêque Simon de Cramond ; celle en caractères saillants de la chapelle St-Gelais, aujourd'hui la Folie, près Poitiers ; celle encore de la chapelle de Boisrogue, près Loudun, formée de stances latines du XVIe siècle ; l'inscription commémorative de la construction de l'église de Pouillé, en belle gothique brisée et en vieux français ; celle de la destruction de l'église du couvent des Carmes de Loudun, en capitales rustiques, et au commencement du siècle suivant, l'inscription en belles capitales carrées, qui rappelle sa réédification par L. de Rochechouart, duc de Chandenier.

En résumé, le Recueil épigraphique du Haut-Poitou mettra tout à la fois en lumière les édifices les plus remarquables de cette historique contrée, et les noms qui ont figuré avec le plus d'honneur dans ses annales particulières

et se rattachent, par tant de points, à l'histoire monarchique de la France.

La coopération de M. de Longuemar à la réunion des matériaux et à la rédaction du répertoire archéologique de la Vienne, lui avait déjà valu le titre de correspondant du Ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques ; la réunion des nombreux éléments destinés à former le recueil d'épigraphie poitevine lui a valu la nomination d'officier d'Académie, par M. Duruy, ministre actuel de l'instruction publique, à qui il avait adressé une série considérable d'estampages de ces inscriptions, exécutées avec soin et accompagnées de lectures courantes et de commentaires ; enfin, une médaille d'argent lui a été décernée par la Société française d'archéologie, pour sa dernière publication dans les *Mémoires* de la Société des Antiquaires de l'Ouest, ayant pour titre : *Recherches archéologiques sur une partie de l'ancien pays des Pictons* ; travail dont le rapport de M. Hauréau à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres fait également une mention flatteuse.

La séance est levée à dix heures.

Le Secrétaire,

IMBERT, de Thouars,

De la Société française d'archéologie.

2e SÉANCE DU 14 JUIN.

Présidence de M. l'abbé LACURIE, inspecteur-divisionnaire de la Société française d'archéologie.

La séance est ouverte à deux heures.

Siégent au bureau : M. *de Longuemar*, M. le vicomte *de Cumont*, M. le Président du Tribunal de Fontenay, M. *Se-*

grestain, M. l'abbé *Le Petit*, M. l'abbé *Auber*, M. l'abbé *Baudry*, M. *Gaugain*, M. *Marionneau*, M. *Fillon*, secrétaire-général.

M. *E. Mazas* remplit les fonctions de secrétaire.

M. le président donne lecture de la question du programme ainsi conçue :

Cimetières, sépultures ; vases funéraires, armes et objets divers qui ont été trouvés dans ces sépultures.

M. Fillon dit que les cimetières gallo-romains sont très-nombreux dans la contrée. Il ne cite que les principaux : ceux du Langon, du Luc-de-Verrines (Deux-Sèvres), St-Georges, St-Médard. Celui de Verrines offre cette particularité remarquable, qu'au contraire des autres cimetières gallo-romains, on y trouve beaucoup plus d'objets en verre qu'en terre. Au Langon, M. Fillon a découvert un très-grand nombre de sépultures par incinération, mais de la plupart il n'a recueilli que des débris. Une quinzaine de vases en provenant, retrouvés en bon état, sont au musée de Napoléon-Vendée. Divers objets recueillis par M. Fortuné Parenteau, dans un cimetière exploré par lui à Pouzauges, sont déposés au musée de Nantes. La plupart de ces sépultures par incinération datent des IIe et IIIe siècles.

M. l'abbé Baudry lit un rapport sur une sorte de sépultures en forme de puits, où ont été trouvés de nombreux objets et des ossements d'hommes et d'animaux. Ce rapport est entendu avec intérêt. Il a déjà été imprimé.

M. Ledain, de Parthenay, mentionne l'existence au musée de Niort d'une flûte en pierre tendre trouvée à Gourgé.

A Maillezais, des puits de 9 à 10 pieds de profondeur furent découverts par des ouvriers dans une carrière voisine du château. Un fragment de poterie attira l'attention de M. Poëy-d'Avant : des recherches furent faites par ses soins et ame-

nèrent la découverte, dans ces puits, d'objets d'une forme barbare, se rapportant aux IIe et IIIe siècles, et d'ossements d'hommes et d'animaux ; au fond était toujours une couche de cendres.

M. de Caumont fait observer qu'un grand nombre de puits ont été reconnus en Normandie, où on les considère quelquefois comme des fosses où les objets ont pu être entassés pêle-mêle et non comme des sépultures ; mais dans d'autres localités, comme à Chamboy, on a trouvé des trous ronds creusés quelquefois dans la pierre et qui renfermaient des urnes. A Chamboy, il y a beaucoup de cavités pareilles dans le même champ. M. le marquis de Mannoury d'Ectot les a explorées cette année, et la Société française d'archéologie a voté des fonds pour continuer ces fouilles.

M. Fillon répond qu'à l'abbaye de Maillezais on en remarque quinze dans un très-petit espace et à quelque distance de toute habitation.

M. de Caumont signale un de ces puits, de près de 60 pieds de profondeur. M. Le Métayer-Masselin, de Bernay, y a trouvé des ossements et un grand nombre d'objets divers.

M. Rocquet signale aussi quelques fouilles pratiquées aux environs de St-Jean-d'Angely, qui ont amené la découverte d'ossements et de vases gallo-romains dont il communique des dessins à MM. les membres du Congrès.

M. Imbert a vu à Pas-de-Jeu une sépulture remarquable. Il y a trouvé un cadavre entouré de huit vases en verre, dont six furent cassés. Auprès se trouvaient d'autres sépultures.

M. Fillon signale, entre autres, un dépôt d'armes trouvé à Nalliers par M. le docteur Auger : plus de vingt épées en fer, avec petits pommeaux de bronze, des médailles, grand nombre de monnaies consulaires, quelques-unes d'Auguste, et les plus récentes de Tibère.

La question suivante est mise à l'ordre du jour :

État des arts dans la Gaule au IIIe siècle. Tombeau de la femme artiste de St-Médard-des-Prés. Fragments de sculptures et de peintures antiques recueillis en Poitou. A-t-on trouvé, sur quelques autres points de la France, des instruments de peinture analogues à ceux sortis de St-Médard?

M. Fillon entretient MM. les membres du Congrès de la découverte faite à St-Médard, il y a quelques années, par ses soins et ceux de M. Ritter; découverte dont on a pu voir chez lui l'ensemble. Il décrit ce tombeau et en communique le plan. La position des divers objets a été relevée exactement par M. Ritter, et les couleurs et vernis ont fait le sujet d'un rapport de M. Chevreul à l'Académie des sciences. M. Fillon a vu des peintures murales dans des restes de villas du Bas-Poitou. Celles de St-Médard, entre autres, lui paraissent remarquables et pourraient bien faire honte à quelques peintres décorateurs de nos jours. On y remarque surtout des sujets ayant trait aux divinités des eaux. Ces divers fragments dénotent une grande habileté et se rapportent au IIIe siècle. Il appelle, à ce sujet, l'attention de MM. les membres du Congrès sur un mouvement considérable qui s'est produit dans l'art de la Gaule sous Postume. Des monnaies de cet empereur sont aussi très-supérieures, comme sentiment de l'art, à ce qui se faisait alors en Italie.

M. Marionneau présente un rapport sommaire sur la découverte de bains romains faite à Noirmoutier. D'après lui, ils se rapportent à l'époque de ce grand mouvement dont parle M. Fillon. Il en communique des dessins relevés par lui.

M. de Longuemar communique aussi des dessins de curieux fragments de fresques romaines découverts à Nizy-le-Comte, dans l'Aisne. Une de ces fresques représente une chasse à la panthère. Il fait observer que la couleur est relevée par des hachures, et M. Fillon a fait la même remarque dans les peintures de St-Médard.

M. Fillon fait passer sous les yeux de MM. les membres du Congrès une anse romaine de bronze formée par deux dauphins ; c'est un curieux spécimen de l'art au IV[e] siècle.

M. le président donne lecture de la question du programme ainsi conçue :

Quelle est la composition des dépôts monétaires romains exhumés entre la Loire et la Charente ? Quelles notions historiques peut-on tirer de ces dépôts ? Moules de faux-monnayeurs.

M. Fillon fait remarquer que presque tous les dépôts monétaires s'arrêtent au troisième consulat de Postume. On pourrait aussi, ajoute-t-il, circonscrire ces dépôts entre la mer et une ligne qui, passant par Reims, Paris, Orléans, Poitiers, Bordeaux, s'arrêterait à la Gironde. Il signale plus de quarante de ces dépôts, dont pas un en dehors de cette ligne. Il explique ce fait par une invasion par mer et par terre de barbares, qui aurait eu lieu tandis que Postume était occupé à repousser les tentatives de Gallien contre la Gaule. M. Poëy-d'Avant a déjà lu au Congrès un rapport sur des moules de faux-monnayeurs. Une grave maladie le retient chez lui et prive MM. les membres du Congrès des intéressantes communications de ce savant distingué.

L'ordre du jour amène la discussion de la question suivante :

Quelle est l'origine des lieux appelés Tiffauges, L'Assurie, Aiffre, La Romagne, Mortagne, Marmande, Épagne, etc. ? Quelle est l'origine de la fable de la Mélusine ?

Les ingénieuses et savantes observations présentées à ce sujet par M. Cardin captivent l'attention. D'après lui, cependant, quelques-unes de ces origines sont difficiles à déterminer.

M. Fillon croit reconnaître dans ces noms la trace d'anciennes colonies étrangères, importées chez nous à partir de la fin du IIIe siècle.

M. Charron, étant obligé par ses occupations personnelles de quitter le Congrès, demande à lire un rapport sur le souterrain-refuge de Pétosse.

RAPPORT DE M. CHARRON.

Bien qu'on ne sache pas l'époque où ce refuge fut creusé, les habitants de la commune connaissaient son existence, et, avant la Révolution de 1789, ils le visitaient comme une pièce extrêmement curieuse. Plusieurs noms et dates ont été gravés sur les piliers ronds par des visiteurs; la plus ancienne de ces inscriptions paraît être de 1728.

Selon nous, rien ne prouve que ce souterrain ait été habité depuis deux cents ans comme asile et lieu de défense. Cependant nous croyons que quelques meubles y furent déposés pendant la guerre civile de 1793. Il se ferma peu à peu, environ deux ans plus tard; il resta dans ce dernier état jusqu'en 1849, époque où la curiosité des habitants les porta à rouvrir un lieu dont leurs pères les avaient si souvent entretenus. Après que ces habitants l'eurent tous visité, ils laissèrent encore boucher l'entrée, et elle n'a été rouverte qu'en 1864, pour lever le plan de ce souterrain, lequel est taillé dans un calcaire médiocrement dur.

DESCRIPTION.

Le plan par terre ayant été régulièrement levé, nous ne signalerons que la hauteur de chaque appartement. Pour ne pas faire de redites, nous observons que la voûte est généralement plate et coupée très-uniformément. A quelques

exceptions près, les côtés sont taillés aussi régulièrement que l'est un mur, et le plain-pied est uni comme celui d'une chambre habitée.

L'entrée, figurée par la lettre A, est à 1 mètre 80 centimètres au-dessous du niveau du sol; sa largeur est de 1 mètre; elle est couverte par une pierre de 35 centimètres de largeur et 18 centimètres d'épaisseur. Cette pierre est protégée par un cintre qui soutient le mur septentrional de l'église, sous lequel l'entrée est creusée; la hauteur actuelle de l'entrée est de 1 mètre; l'obstruction empêche de connaître sa hauteur primitive.

Le corridor, marqué par la lettre B, descend par une pente très-rapide; sa hauteur actuelle est de 1 mètre; il est probable qu'avant l'obstruction elle était plus considérable. La porte qui donne entrée dans la pièce suivante n'a pas de feuillure.

Nous n'avons cru mieux faire que d'appeler vestibule la pièce indiquée par la lettre C, parce qu'elle donne accès à plusieurs autres pièces. L'obstruction empêche de connaître sa véritable hauteur et même sa longueur, puisque la partie à droite de la porte du corridor est pleine de décombres.

Nous avons appelé salle basse la pièce portée sous la lettre D, parce qu'elle est creusée plus profondément que les autres; sa hauteur est de 2 mètres 30 centimètres. On y entrait par trois portes sans feuillures, ayant chacune 1 mètre 20 centimètres de hauteur sur 70 centimètres de largeur; l'une d'elles communique avec une longue pièce ci-après; celle du milieu entrait dans le passage suivant, et la dernière accède dans le vestibule; celle du nord est seule praticable; celle du milieu est à demi bouchée, et celle du midi complètement obstruée.

La lettre E marque un passage qui n'a que 90 centimètres de largeur sur une longueur de 2 mètres 80 centimètres. Sa

hauteur actuelle est de 90 centimètres, sans savoir ce qu'elle était avant l'obstruction. La porte du midi, qui entre dans la pièce qui suit, a une feuillure bien prononcée, mais celle qui communique avec le vestibule n'en a pas.

La galerie indiquée par la lettre F est mal unie sur les côtés; son plain-pied est irrégulier; la partie touchant le passage sus-indiqué est garnie de décombres qui réduisent la hauteur à 1 mètre, tandis qu'elle est de 1 mètre 50 centimètres dans le reste de la galerie.

Le chiffre 1 indique une porte maçonnée, sans feuillure, ayant 1 mètre 20 centimètres d'épaisseur et 1 mètre 60 centimètres de hauteur. Cette porte fut probablement construite tant pour rétrécir le passage qui sépare la galerie du couloir, que pour soutenir d'énormes pierres disposées en forme de voûte. Il est à supposer que cette voûte fut faite pour boucher le trou par lequel on avait sorti les pierres extraites dans cette partie du souterrain.

Le couloir marqué par la lettre G, reliant la galerie avec la pièce ci-après, a 1 mètre 70 centimètres de hauteur.

Le passage indiqué par le chiffre 2 est carré, ayant 50 centimètres de hauteur, 63 de largeur et 65 d'épaisseur; il est taillé dans le rocher, à 60 centimètres au-dessus du sol; il va en biais et on ne peut le franchir qu'en rampant sur le ventre. L'imprudent qui aurait voulu poursuivre son ennemi aurait eu la tête coupée avant d'avoir traversé ce passage périlleux: il fallait donc s'arrêter là sous peine de mort.

Nous avons appelé lieu de retraite la pièce désignée par la lettre H, parce qu'elle est la dernière dans cette partie du souterrain et que les deux branches de la croix étaient propres à mettre à l'abri du tir de l'ennemi, lequel était forcé de s'arrêter devant le trou dont nous avons parlé. Pour ne pas rester bloqué, nous supposons qu'on s'était ménagé une sortie indiquée par le chiffre 3. C'est un passage carré,

taillé au milieu de la croix, par lequel on aurait pu aisément sortir par le haut, à l'aide d'une échelle, puisqu'il a 90 centimètres de largeur sur toutes les faces. La hauteur générale de la pièce de retraite est de 1 mètre 65 centimètres.

Cette dernière pièce n'ayant pas de sortie de plain-pied, il est tout naturel que, pour visiter le reste du souterrain, il faille retourner sur ses pas jusqu'à l'entrée de la galerie; ensuite on traverse les pièces I et J pour arriver à K., que nous supposons avoir été l'issue du refuge. Ce qui corrobore cette dernière supposition, c'est que cette pièce va toujours en se rétrécissant et que sa pente est très-rapide en montant vers l'extrémité du sol. Le nombre 11 marque un soupirail de 20 centimètres de diamètre, incliné vers le lieu supposé de la sortie. Les nombres 12 et 13 indiquent deux autres soupiraux, de 10 centimètres de diamètre, perforés perpendiculairement de bas en haut. Il y a une trace de feuillure du côté gauche de la porte qui donne entrée dans la pièce L, et l'on voit un trou de chaque côté de cette porte pour établir une barricade.

Le nombre 14 indique un puits de 2 mètres de profondeur, d'une forme ronde; son diamètre est aussi large que la porte de l'issue, et l'est un peu moins que la porte de la pièce J. On ne pouvait donc pas sortir de l'issue sans tomber dans ce puits, et on ne pouvait pénétrer dans les pièces J et L qu'en le gravissant.

Nous avons donné le nom de grande habitation à la pièce marquée par la lettre L, parce qu'elle est la plus vaste et la plus aérée de toutes. Comme elle paraissait être à l'abri d'un coup de main, tant du côté du puits que des deux autres pièces, dont nous entretiendrons MM. les membres du Congrès plus tard, nous supposons qu'elle aurait dû être la pièce la plus fréquentée par ceux qui auraient cherché un refuge dans le souterrain. Ce qui vient fortifier cette supposition, c'est que

sa hauteur inférieure est de 1 mètre 75 centimètres et qu'elle est de plus de 2 mètres entre le puits et la ligne marquée par le nombre 16; cette ligne, qui est courbe, est un perron taillé dans le calcaire pour asseoir les gens.

Le point rond marqué par le nombre 17 est un pilier de 3 mètres de circonférence; il est construit au milieu de la croix et entouré de six soupiraux, chacun de 20 centimètres de diamètre, taillés perpendiculairement de bas en haut; leur élévation est de 7 mètres au-dessus du plain-pied du souterrain.

D'après les fortifications des deux pièces dont nous allons parler, nous ne comprenons pas bien la nécessité d'avoir fait des trous pour établir trois barricades dans chacune des branches de la croix et une dans la tête, comme il en existe aux marques indiquées par les nombres 18, 19, 20, 21, 22, 23 et 24. — Cependant on pourrait supposer que ces barricades auraient été pratiquées pour le cas d'une surprise. En effet, si les assaillants, après avoir franchi le puits, avaient trouvé les habitants du souterrain dans la salle d'habitation, ils les auraient empêchés d'entrer dans le vrai refuge et les auraient poussés aux extrémités de cette salle, où ils se seraient retranchés derrière leurs barricades pour se défendre. On pourrait supposer aussi que ce dernier moyen aurait été pratiqué pour mettre les vivres à l'abri d'un coup de main.

Le point indiqué par le nombre 15 est une fenêtre taillée dans le roc, au tournant de la grande salle, pour y placer une lumière, afin d'éclairer cette salle, la porte de l'issue et la pièce dont nous allons parler.

Nous avons cru devoir nommer corps-de-garde la pièce indiquée par la lettre J, parce que, en cas d'attaque, la sentinelle et la garde de sûreté auraient dû nécessairement être placées là pour surveiller l'issue, repousser l'ennemi dans le puits et

défendre la porte de cette pièce J, en attendant que tout le monde eût été rentré dans la chambre-forte. Le point marqué par le chiffre 7 est une meurtrière ronde, de 12 centimètres de diamètre, par laquelle on aurait pu tirer sur ceux qui se seraient introduits dans l'issue, ou du moins pour les surveiller. Le chiffre 8 annonce un trou en haut et un trou en bas pour mettre le *bourdonneau* (1) d'une porte. Le chiffre 9 indique le seuil de cette porte, qui existe encore et qui paraîtrait avoir été fait à deux fins: pour défendre le bas de la porte pendant la guerre et pour asseoir les gens en temps de paix. Le nombre 10 indique aussi un perron pour ce dernier usage; il est taillé dans le calcaire et il a 35 centimètres de largeur. La hauteur de cette pièce et celle de la suivante est de 1 mètre 65 centimètres.

Enfin, nous nommons la pièce J chambre-forte, parce qu'elle est inexpugnable: placée au milieu du labyrinthe, c'est une citadelle souterraine dans laquelle deux hommes pourraient se défendre d'une armée entière et soutenir un siége qui ne pourrait finir que par la famine ou la démolition des fortifications. Voici comment : on ne peut entrer dans cette pièce que par les passages 4 et 6, qui sont deux trous ronds, chacun de 35 centimètres de diamètre, taillés dans une pierre de 90 centimètres d'épaisseur ; ils sont élevés de 40 centimètres au-dessus du plain-pied. Ces trous sont si étroits qu'un gros homme ne peut y passer : les autres sont forcés d'étendre leurs mains au-devant de leur tête, ramper sur le ventre et descendre dans la chambre sur les deux mains. Personne ne pourrait donc passer par ces trous sans avoir les mains et la tête coupées, si un ennemi l'attendait.

Ce qui rend encore cette pièce plus forte, c'est que les

(1) Sans être français, le mot *bourdonneau* est usité en Vendée.

trous sont taillés en biais et que le pilier rond indiqué par le chiffre 5 se trouve placé entre ces deux passages, de manière que les hommes du dehors ne pourraient voir celui qui défendrait le trou opposé. En outre, les deux branches de la croix pourraient cacher un grand nombre de personnes sans qu'elles fussent exposées aux coups de l'ennemi.

Pour donner de l'air à ce vrai refuge, les fondateurs avaient établi quatre tubes autour du pilier, chacun de 10 centimètres de diamètre et montant perpendiculairement. Pour rendre cette pièce moins incommode, ils avaient établi un embasement rond pour s'asseoir autour du pilier, lequel a 2 mètres 50 centimètres de circonférence, et le perron, formant siége, a 35 centimètres de largeur. Environ dix personnes pourraient aisément s'y asseoir.

Ce souterrain-refuge s'étend sur une superficie de 260 mètres carrés. Toutes les pièces du nord et du levant, jusqu'à la chambre-forte exclusivement, sont très-sèches, comme étant sous l'église de St-Julien de Petosse. Mais les autres pièces, qui sont sous le vieux cimetière et sous l'aire de l'ancienne métairie de la cure, sont très-humides et même inondées d'eau pendant les temps pluvieux.

Il nous reste à apprécier l'époque à laquelle peut remonter la création de cet intéressant refuge, et l'usage qu'on prétendit en faire. Nous supposons tout d'abord qu'il fut creusé dans un temps malheureux où le Bas-Poitou était ravagé, et la vie des habitants de Petosse mise en danger par une guerre d'extermination.

Quatre grandes périodes se présentent à notre mémoire : la chute de l'Empire romain, au IVe siècle; l'invasion des Normands, au Xe; la domination anglaise, au XIVe, et les guerres de religion, au XVIe.

Selon nous, la configuration du souterrain exclut toute pensée de faire remonter sa création jusqu'à la chute de

l'Empire romain : les trois croix, qui sont les principales pièces de défense, attestent qu'il a été creusé depuis l'introduction du christianisme dans notre pays. D'une autre part, le XVIe siècle est trop rapproché de nous pour que nous puissions supposer que les habitants de Petosse aient creusé cet asile pour se cacher et se défendre, pendant la guerre entre les catholiques et les protestants.

Nos suppositions se trouvent donc réduites aux périodes de l'invasion des Normands ou de celle de la domination anglaise. Et encore, nous nous empressons de dire que les deux considérations suivantes semblent exclure cette dernière : 1° le cintre construit pour protéger la pierre qui couvre l'entrée est si rapproché de cette pierre, que nous croyons être certain que la construction de l'église est postérieure à la confection du souterrain ; 2° nous pensons que l'église fut édifiée sur la fin du XIIe siècle ou au commencement du XIIIe. S'il en était ainsi, ce refuge aurait donc été fait avant la guerre anglo-française.

La pièce suivante vient corroborer la pensée que cet asile aurait été construit pendant l'invasion des Normands ou peu de temps après :

« Le peuple des bourgs de Petosse, pouillé Longesve, « Charzay, St Martin de Fraigneau, jusqu'a Oulmes et « Benet et autres iceluy plat pays fut, en l'anne 1033 et « annes suivantes, battu de maux qui ne se sauraict nom- « brer, par guerre émue entre les seigneurs propres et par- « ticuliers et ceux de Colonge et de la Motte-d'Ardin. Les « maisons et champs furent brulez, les hardes, coffres et « bêtes volez et habitants massacrez et mutilez, ce qui en « restait forcé de fuir en foretz et abandonner leurs lieux « qui de longtemps ne furent ensemencez. »

(Manuscrit de J. Besly dans ceux de Duchesne, conservés à la Bibliothèque nationale.)

Ce passage a été reproduit dans l'article consacré à Fontenay-le-Comte, dans *Poitou et Vendée*, par MM. B. Fillon et O. de Rochebrune.

En tirant les conséquences du contenu de cette pièce, on est amené à supposer que si le souterrain-refuge de Petosse ne fut pas creusé pendant l'invasion des Normands, il dut l'être dans le XIe siècle, avant, pendant ou après les désastres signalés par J. Besly. Nous supposons donc que l'existence de cet asile date du Xe siècle ou du commencement du siècle suivant.

Mais, pour appuyer cette opinion, qu'il nous soit permis de remonter à l'histoire de ce temps-là, de rapporter la tradition populaire du pays et de tracer la position topographique de Petosse.

L'histoire nous dit que, dans l'année 1003, Petosse dépendait de l'abbaye de Maillezais, et on sait que la maison seigneuriale de ce petit bourg se nommait la Court. Il est donc hors de doute que Petosse n'a pas eu de seigneurs laïques, puisque les savants nous apprennent que le mot de *court* indique que la création de cet important domaine remonte au moins à l'époque mérovingienne.

Si la supposition d'un château-fort se trouve écartée par l'histoire, nous devons dire que la tradition populaire indique que la Court a été une maison habitée par des moines; de cette maison dépendait la belle propriété de Poiville, située à une extrémité de la commune de Petosse, où l'on voit encore les restes bien conservés d'une ancienne chapelle.

Que cette version soit vraie ou fausse, toujours est-il que l'ancienne enclôture de la Court contenait plus de 2 hectares, et, si l'on en croit le dicton populaire, les murs qui entouraient le clos de cette ancienne maison étaient très-hauts; on y entrait par un portail qui séparait le bourg de

ce prétendu couvent, et on sortait de celui-ci par un autre portail qui entrait dans la plaine. La Court était donc complètement séparée du reste du bourg.

Au milieu de cette enceinte se trouve le meilleur puits de la commune : creusé à 40 mètres de profondeur, il ne tarit jamais. L'ancienne grange du Terrage existe encore ; c'est la plus vaste que nous connaissions : elle a 20 mètres de largeur sur 47 de longueur. Quand cette propriété fut vendue nationalement, il y avait encore une chambre, appelée la Calinerie, dans laquelle le fermier du lieu était tenu de loger les voyageurs indigents.

Ce qui prouverait encore que la Court a été habitée par des moines, c'est que la terre de Petosse est très-fertile ; que cette maison avait le droit de terrage sur environ 1,200 hectares et qu'elle possédait, en propre, 170 hectares de terres labourables, y compris Poiville. En outre, nous avons assisté à des fouilles faites dans l'enceinte du clos précité, où l'on a découvert plusieurs chambres carrelées en terre cuite, avec mortier de chaux et sable.

En examinant la position topographique de la Court, on ne peut s'empêcher de supposer que l'emplacement où est bâtie l'église et celui où on fit édifier l'ancienne métairie de la cure, faisaient partie du vaste enclos de la Court, ainsi que le cimetière qui entoure l'église. Ce qui le prouve d'une manière évidente, c'est que le tout est contigu et que le terrain est beaucoup plus élevé que les fonds voisins. On prétend même que le portail d'entrée était proche de l'ancienne métairie de la cure.

Ce qui vient encore à l'appui de cette supposition, c'est qu'il existait deux cimetières : l'un, placé au nord du bourg, était probablement celui des habitants, et l'autre, entourant l'église, devait être celui des moines, s'il en existait. Il y a environ deux siècles que celui du nord fut abandonné, pour

faire toutes les inhumations dans celui qu'on prétend avoir appartenu aux anciens moines.

En admettant cette supposition comme plausible, nous trouvons la raison d'être du souterrain-refuge, puisqu'il était placé dans le clos de la maison seigneuriale. En outre, nous croyons qu'il était naturel que les moines fissent une citadelle souterraine pour s'y retrancher avec une partie de leurs voisins. Sans cette précaution, comment auraient-ils pu échapper à la poursuite des seigneurs ennemis, au milieu d'une plaine où ils ne trouvaient ni forêts, ni rivières, ni accidents de terrain pour se cacher? Sans cet asile, il aurait donc fallu, comme le dit J. Besly, que les habitants de Petosse se fussent sauvés dans les forêts en abandonnant leurs chaumières et leurs champs.

Il est probable aussi que ce refuge aurait pu servir aux moines et aux habitants de Petosse pendant le XIIIe siècle, lors des dévastations que Geoffroy de Lusignan, dit la Grand'-Dent, fit subir aux possessions de Maillezais.

Ce qui le prouverait, c'est que Petosse est mentionné dans la bulle du pape Grégoire IX, en date de 1232, relative à la transaction intervenue entre Geoffroy et les moines de Maillezais.

Nous nous résumons en redisant que nous croyons que ce refuge fut créé pendant l'invasion des Normands, ou pendant la guerre que les seigneurs de Coulonges et de la Motte-d'Ardin firent aux habitants de Petosse et aux autres bourgs désignés par l'historien Besly. Nous pensons qu'il fut fait pour y cacher tous les invalides, tels que vieillards, femmes, enfants, et les objets les plus précieux. Il est probable que cet asile devait être confié à la garde de quelques braves, pendant que les autres auraient guerroyé. En effet, il n'est pas supposable que ces habitants eussent été assez imprudents pour se réfugier tous dans ce lieu, où ils auraient pu être

asphyxiés ou pris par la famine. Dans le premier cas, ils auraient eu la chance de sauver ce qu'ils avaient de plus cher, en faisant lever le blocus par des traits de bravoure ou en se faisant aider par leurs voisins ; tandis que, dans le second cas, ils auraient été tous exposés à périr sans ressource.

Telles sont les suppositions que nous avons faites, sans avoir étudié l'archéologie. Nous désirons que des savants viennent visiter ce souterrain, pour rectifier les erreurs que nous pourrions avoir commises et pour ajouter ce que nous pourrions avoir omis.

Après avoir donné la description d'une pièce souterraine qui prouve que, dans un siècle reculé, les habitants de Petosse avaient une certaine dose d'intelligence pour pourvoir à leur sûreté, nous croyons devoir citer un dicton populaire qui fait souvent parler de cette localité. Si, en Vendée et dans les départements limitrophes, on entend généralement dire qu'à Petosse on ferre les chats, chacun demande ce que signifie ce singulier proverbe et sa raison d'être ; mais personne ne peut en donner la solution.

Comme ce plaisant dicton excite la raillerie de nos voisins, et qu'il n'est pas propre à inspirer une grande confiance dans les lumières de nos habitants, nous croyons devoir établir les faits, tels qu'ils sont venus à notre connaissance, pour que tout le monde sache que des maréchaux, d'un ordre supérieur, se trouvèrent si habiles qu'ils ne furent pas obligés d'avoir recours à la science de leurs frères, les disciples de saint Éloi, pour inventer une ferrure, qui devait donner un si grand renom à la petite commune qui les avait vus naître.

Sur la fin du XVIe siècle, nous a-t-on dit, des amis de Bacchus, après plusieurs libations qui les avait rendus

égrillards, firent une action qu'une loi de la deuxième République française aurait flétrie pour avoir maltraité un animal. Pendant un hiver rigoureux, où la terre était complètement couverte de verglas, ils mirent les pattes d'un pauvre chat en quatre grandes coques de noix pleines de goudron fondu, et ils le lancèrent sur le verglas. La malheureuse bête patina jusqu'à la mort, sans qu'il y eût quelqu'un assez charitable pour la délivrer.

Ce récit, que nous ont légué nos aïeux, est-il véritable? Nous l'ignorons. Il pourrait bien être l'un de ces dictons par lesquels on signale, avec dérision, les populations peu éclairées. Qui nous dit qu'il n'en est pas de la ferrure du chat comme de celle de l'oie, qu'on jette au nez des habitants des bourgades qui passent pour avoir peu d'esprit?

Que ce singulier dicton vienne d'où il pourra, il n'honore pas nos ancêtres et attire beaucoup de railleries à leurs descendants. Mais nous sommes heureux d'avoir pu faire précéder cette dernière notice par la description d'une pièce qui prouve la sagacité et l'intelligence des aïeux de ceux qui se déshonorèrent par l'ivrognerie.

Une des questions du programme est ainsi conçue :

Quels sont les plus anciens monuments chrétiens du Poitou? A quelle époque le paganisme a-t-il cessé d'être la religion dominante dans la contrée? Monuments de Rezé et de St-Georges de Montaigu.

M. de Longuemar signale quelques inscriptions et en communique des dessins; il cite, entre autres, deux tombeaux qui sont au musée de Poitiers : l'un est appelé la *Pierre qui pue;* sur l'autre sont représentées, d'un côté, une chasse au lion et, de l'autre, la Fuite en Égypte; singulier rapprochement. Ces tombeaux, dont M. de Longuemar com-

munique des dessins, se rapportent au IVe ou au Ve siècle; ils ont été examinés et décrits quand le Congrès archéologique s'est tenu à Poitiers, en 1843. M. de Caumont fait remarquer que des tombeaux analogues sont regardés comme moins anciens dans le Midi et comme pouvant être des Ve et VIe siècles.

M. Fillon en cite deux, un au Langon, qu'il décrit avec soin et dans lequel il a trouvé un fragment de tibia: une tradition populaire veut que ce soit la sépulture d'un saint du pays. Auprès se trouve une fontaine sacrée. Ce tombeau est un des plus anciens du Poitou. Le second, découvert à Foussais, près de Fontenay, peut être attribué au Ve siècle; il porte une inscription remarquable et, au-dessous, le chrisme entre deux colombes. Un autre tombeau est signalé et décrit par M. de La Tourette.

M. Ravin, de l'Yonne, lit une note sur les puits gallo-romains dont il a été précédemment question.

M. Fillon, secrétaire-général, annonce que le lendemain une excursion aura lieu à Maillezais, et transmet à MM. les membres du Congrès l'invitation, de M. Poëy-d'Avant, de dîner chez lui dans l'abbaye de Maillezais. On partira de la place d'armes à six heures précises.

La séance est levée.

Le Secrétaire,

E. MAZAS,

De la Société française d'archéologie, à Lavaur (Tarn).

EXCURSION A NIEUL-SUR-L'AUTISE, A ST-PIERRE-LE-VIEUX ET A MAILLEZAIS, LE 15 JUIN 1864.

Présidence de M. DE CAUMONT, directeur de la Société française d'archéologie.

Le 15 juin 1864, MM. les membres du Congrès, au nombre d'environ quatre-vingt-dix, sont partis de Fontenay dans une vingtaine de voitures, à six heures du matin, pour se rendre à Nieul-sur-l'Autise, dans le but de visiter l'église de cette paroisse. Une heure après, la Société se trouvait réunie sur la place qui s'étend au-devant de cet édifice, dont l'examen a été commencé par sa façade, qui se rapporte à deux époques différentes. La partie s'élevant jusqu'à la hauteur des voûtes est du XIIe siècle et se divise en trois travées, par des contreforts composés de colonnes engagées correspondant aux nefs intérieures. Un portail roman avec quatre archivoltes, sans tympan sculpté, occupe le milieu de la partie inférieure et est accompagné, à droite et à gauche, d'une arcature aveugle de même forme et à deux archivoltes, disposition ordinaire en Poitou et en Saintonge.

Au-dessus, dans toute la largeur de cette façade, règne une frise qui a excité l'attention des archéologues, par l'élégance et la vigueur de son ornementation, composée d'entrelacs et couronnée d'un cordon de palmettes (Voir la figure suivante).

La partie centrale est munie de trois arcatures, analogues à celles de la partie inférieure et séparées de la frise précédemment indiquée par des surfaces d'appui, dont l'ornementation consiste, dans les deux travées latérales, en un appareil

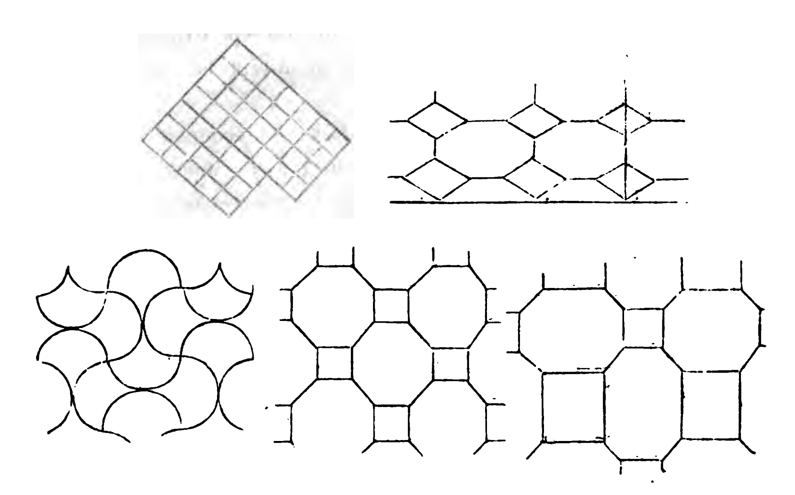
régulier octogone, entremêlé d'un autre appareil plus petit, de forme carrée, et dans la travée centrale d'un autre appareil



FRAGMENT DE LA FRISE DE L'ÉGLISE DE NIEUL.

triangulaire, mais dont les côtés sont en lignes courbes et à angles très-aigus. Nous signalons ce genre d'ornementation,

qui produit l'effet d'une sorte de mosaïque et qui est empreint d'une réminiscence romaine.



APPAREILS D'ORNEMENT DANS LA FAÇADE DE L'ÉGLISE DE NIEUL.

Cette façade est terminée par un fronton d'une date plus récente, pouvant se rapporter au XIVe siècle, et dont le sommet se confond avec un côté de la tour de même époque servant de clocher. Aux deux bases de ce fronton s'élèvent deux tourelles octogones, surmontées de clochetons très-aigus et à surfaces imbriquées.

Le mur du côté du nord, ainsi que ceux des absides, dont la solidité était entièrement compromise par leur vétusté, viennent d'être complètement rétablis par l'honorable M. Segrestain, aux soins intelligents duquel la restauration de cet édifice a la bonne fortune d'être confiée. On retrouve dans la nouvelle construction la copie fidèle de l'ancienne, avec la répétition symétrique des fenêtres de chaque travée qui sont indiquées par le mur du midi.

L'intérieur de l'église présente une nef centrale et deux bas-côtés séparés par des piliers formés de colonnes engagées (Voir la figure page 96). Ces trois nefs se terminent chacune par une abside et sont coupées par un transept très-légèrement accusé : de sorte que le plan général rappelle celui des basiliques.

A l'intersection des transepts s'élève une coupole octogone, portée sur trompes, et sur laquelle a été édifiée autrefois une tour centrale que l'on désirerait voir rétablir.

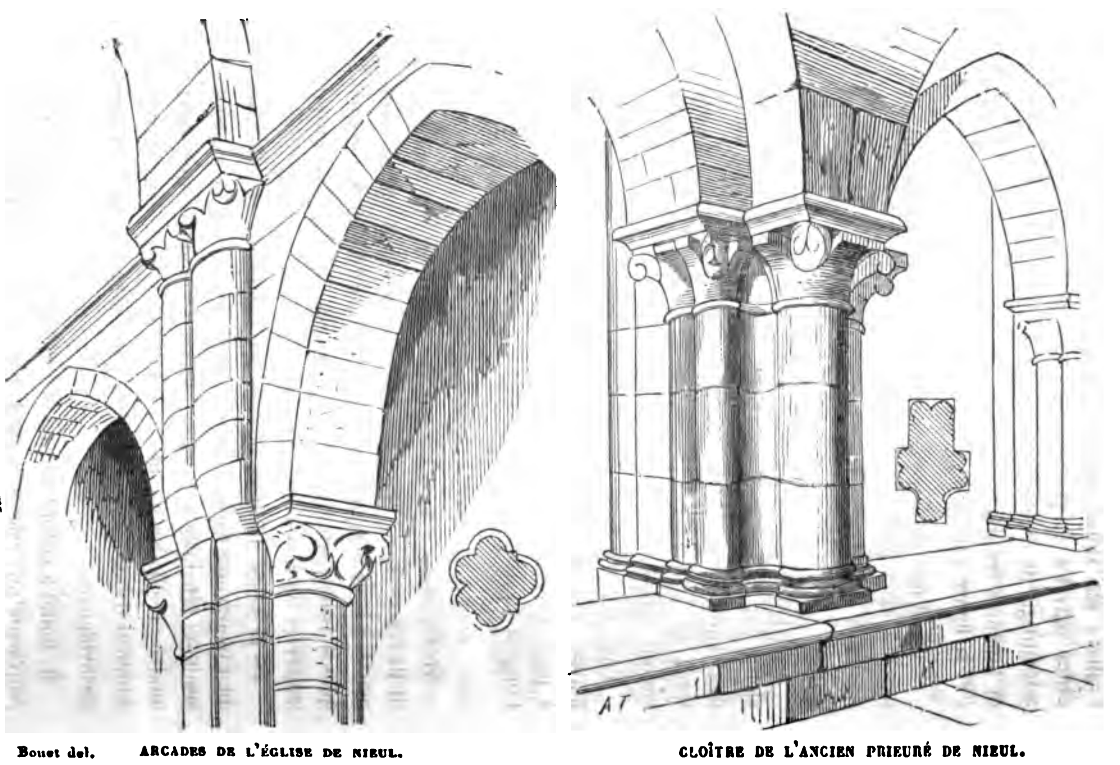
Les voûtes de la nef et des bas-côtés sont en berceau, avec arcs-doubleaux plats et présentant aussi l'emploi de l'ogive.

Plusieurs chapiteaux des colonnes nous ont paru remarquables par l'archaïsme symbolique de leurs sujets, représentant des oiseaux, des animaux chimériques, des palmes à crochets ; il s'en trouve aussi, dans la petite nef du nord, qui semblent avoir été ajoutés à l'époque de la Renaissance.

Dans l'état actuel des choses, les piliers de la nef, du côté nord, ont perdu leur aplomb d'une manière très-sensible. Malgré la déviation apparente de ces supports, nous félicitons M. Segrestain, au nom de la Société française d'archéologie, de s'être attaché à leur conservation, devenue pleinement rassurante par la solidité du mur parallèle qu'il a relevé.

Nous avons terminé la visite de cet édifice par celle du cloître de l'ancienne abbaye (V. la page suivante), situé au midi de l'église et faisant aujourd'hui partie de la propriété de M. Martineau, qui a bien voulu nous faire les honneurs de ce curieux monument avec la grâce la plus parfaite.

L'ensemble du cloître est dans un bon état de conservation. Sa construction est à peu près du même temps que



Bouet del. ARCADES DE L'ÉGLISE DE NIEUL.

CLOÎTRE DE L'ANCIEN PRIEURÉ DE NIEUL.

l'église ; ses voûtes sont à arêtes sans nervures, ses arcades ogivales et portées par des piliers composés d'un assemblage de colonnes à chapiteaux ornés de crochets, et grossiers feuillages; le tout d'un aspect un peu lourd, (V. la figure page précédente).

Dans le mur du nord se trouvent des arcatures ou niches ogivales assez profondes, dans lesquelles on aperçoit encore quelques débris des statuettes qui ornaient ces tombeaux arqués.

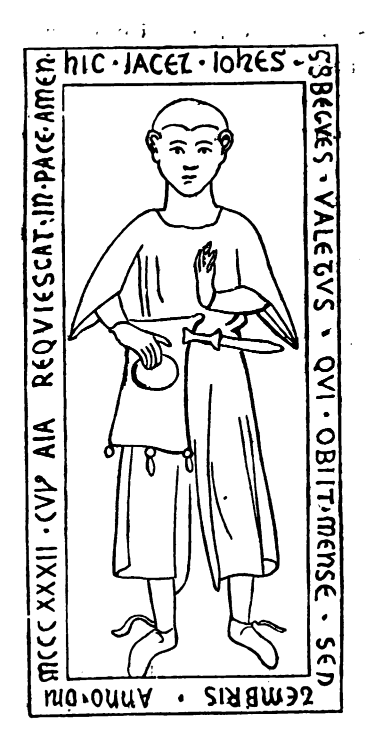
L'ancienne salle capitulaire s'ouvre sur le côté Est du cloître par trois baies, dont une, la porte centrale, et les deux autres, fenêtres ou arcades ogivales, ne portent aucune trace de fermeture. La voûte de cette salle est en berceau comme celle du cloître.

Pour continuer le cours de ses explorations archéologiques, commencées à Nieul par des monuments qui font, à juste titre, la gloire et l'honneur de cette contrée, le Congrès a pris le chemin de Maillezais.

St-Pierre-le-Vieux. — Il a fait une halte au bourg de St-Pierre-le-Vieux. Là, il a trouvé une église entièrement neuve, à trois nefs, qui en remplace une du Xe ou XIe siècle, dont il restait un bas-côté en bon état, que l'on aurait pu conserver en renouvelant le reste.

En présence de cette récente construction, les membres du Congrès ont éprouvé le regret de ne rencontrer d'autres vestiges, échappés à cette déplorable démolition, que deux tombes, recueillies à l'intérieur de l'église, avec deux pierres sculptées d'entrelacs et empreintes du caractère de l'époque carlovingienne.

M. Bouet a dessiné une des pierres tombales conservées, qui représente un valet nommé Lebegues, mort au XIVe siècle.



PIERRE TOMBALE DE L'ÉGLISE SAINT-PIERRE-LE-VIEUX.

Maillezais. — A Maillezais, le Congrès a trouvé un monument du plus haut intérêt pour l'étude de l'architecture romane. C'est l'ancienne église paroissiale de cette ville.

Le caractère du XIIe siècle est répandu sur toute la façade de l'édifice, dont le reste (nef et chœur) est peut-être un peu plus ancien. La partie inférieure de cette façade offre la même disposition d'ouvertures et d'arcatures que l'église de Nieul; au milieu, un portail à plein-cintre, avec archivoltes garnies de sculptures symboliques et accompagné, des deux côtés,

d'arcatures aveugles ogivales. Un élégant cordon, sculpté d'enlacements d'oiseaux et de têtes humaines, relie les chapiteaux des colonnes qui supportent les archivoltes du portail et des arcatures. Dans le fond de celle de droite, on remarque la présence du petit appareil réticulé, qui se trouve également à la façade de Nieul, et atteste l'usage prolongé qui a été fait, dans cette partie de la France, de certains éléments de construction et d'ornementation romaine. La partie supérieure de la façade se termine par un fronton triangulaire, dont le bas est décoré de trois arcatures aveugles romanes et de deux petits oculus.

Du côté du nord, le mur apparent a été refait dans sa première partie et présente, vers le chœur, un massif de colonnes d'un seul jet, d'une très-grande élévation, pleines de hardiesse, qui enveloppent d'énormes contreforts tout en dissimulant leur lourdeur. Ces colonnes ont frappé l'attention d'un grand nombre de membres du Congrès, par l'effet qu'elles produisent. L'extérieur de l'abside est surtout remarquable par l'élégance qui règne dans la disposition de ses côtés, de ses ouvertures, de ses contreforts en colonnes et de sa corniche Mais on n'a pu s'empêcher de se récrier contre une construction moderne, servant de sacristie, adossée à cette magnifique abside dont elle cache la partie inférieure.

L'intérieur de l'église ne se compose que d'une seule nef, qui devait être accompagnée de deux bas-côtés, avec chœur surmonté d'une coupole octogone reposant sur trompes et terminée par une abside circulaire.

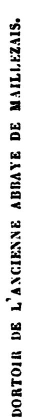
La date de 1140 nous a été donnée pour celle de la construction de cette dernière partie de l'édifice.—Nous retrouvons également ici, comme à l'église de Nieul, l'emploi de la voûte en berceau, divisée par des arcs en ogive. Du reste, la voûte n'existe qu'au chœur et à la travée qui le précède. Le reste

a été détruit à une époque que nous ignorons et remplacé par une voûte en planches.

Le XIVe siècle a laissé des traces dans le mur du côté du sud de l'abside, en y construisant une élégante piscine d'un style très-pur, et le XVe siècle a orné le mur, du côté nord du chœur, d'un encadrement triangulaire garni de fleurons, sculptés au-dessus d'une niche qui pourrait avoir été une armoire pour les vases sacrés.

Abbaye. — Nous nous sommes ensuite dirigés vers les belles ruines de l'abbaye. Le Congrès s'est longuement occupé de les examiner et d'écouter les explications données par MM. Fillon, de Rochebrune, Segrestain et plusieurs autres de nos confrères. Il nous a été impossible de tenir note de toutes les observations qui ont été faites ; d'ailleurs, il existe des monographies de ces ruines et des restes de l'abbaye. Bornons-nous à mettre sous vos yeux le charmant dessin, fait par M. Bouet, des grandes constructions qui sont encore habitées par les fermiers de M. Poëy-d'Avant (V. la page suivante). Rappelons les sentiments qui s'élevaient hier dans tous les cœurs des membres du Congrès pendant l'accueil si bienveillant, si gracieux et si splendidement hospitalier qui leur a été fait par l'honorable M. F. Poëy-d'Avant, que la Société est heureuse de compter parmi ses membres les plus savants. Nous ne sommes ici que l'écho bien faible des expressions de remercîment et de reconnaissance que tous les membres du Congrès adressaient, du fond du cœur, au maître, dont la Société française d'archéologie était l'hôte et dont la présence seule manquait à cette fête.

Prions également notre habile organisateur, M. Fillon, dont la science variée jette tant d'intérêt sur nos séances, de se rendre encore une fois l'interprète du Congrès auprès de M. Poëy-d'Avant, puisque nous sommes privés de sa présence, et demandons-lui de vouloir prendre, lui aussi, sa



DORTOIR DE L'ANCIENNE ABBAYE DE MAILLEZAIS.

bonne part de notre gratitude, à laquelle il a droit à tant d'égards.

BANQUET DANS L'ANCIEN DORTOIR DE MAILLEZAIS.

Le Congrès fut introduit dans une vaste salle qui était, dit-on, l'ancien dortoir des moines, et où six grandes tables abondamment servies reçurent les nombreux convives. M. Poëy-d'Avant, qui avait généreusement offert ce banquet à ses collègues, venait d'être atteint à Fontenay, où il avait assisté à l'ouverture de la session, d'une maladie douloureuse dont il ne devait pas guérir; mais le Congrès était loin de prévoir cette fatale issue, et espérait revoir M. Poëy-d'Avant à ses dernières séances.

Au dessert, M. de Caumont porta, au nom du Congrès, un toast au savant généreux qui faisait à ses confrères une si gracieuse réception. Il exprima, en termes bien sentis, les regrets causés par l'absence du maître et le vœu du Congrès pour son prompt rétablissement.

Plusieurs autres toasts furent ensuite portés. Voici le toast de M. l'abbé Baudry :

« Avant de faire nos adieux à l'abbaye de Maillezais, dont nous visitions tout à l'heure avec un si vif intérêt les ruines imposantes, et de nous arracher à l'hospitalité si gracieuse que nous offre M. Poëy-d'Avant, notre vénéré collègue, me sera-t-il permis de jeter un coup-d'œil sur le passé, et de dire un mot à l'adresse de ceux dont nous foulons les cendres sous nos pieds ?

« Aux saints personnages, aux grands hommes et aux ouvriers infatigables qui remplirent cette solitude de l'éclat de leurs vertus, de leur érudition profonde et de leurs gigantesques travaux.

« Les Normands, pendant près d'un siècle, avaient fait de l'île un de leurs principaux repaires.

« Aux abbés, qui, aux actes de brigandage et de piraterie sauvage des hommes du Nord, firent succéder une ère de prospérité et de bonheur, depuis l'an 987 jusqu'à l'an 1317.

« A Gombert et à Théodelin, qui, grâce à la munificence de Guillaume IV, duc d'Aquitaine, et d'Emma son épouse, élevèrent leur monastère d'abord à St-Pierre-le-Vieux, et peu après à Maillezais.

« A Goderan, illustre par son savoir et sa sainteté, tour à tour chapelain de St-Hugues de Cluny, abbé de Maillezais, et évêque de Saintes. Un jour, renonçant aux grandeurs de l'épiscopat et abandonnant son siége, il reprit le chemin de sa chère abbaye, avec sa crosse de bois, n'ayant pour ornement qu'un cercle d'argent; elle l'accompagna dans sa dernière demeure, en 1073, et fut trouvée dans la grande nef de l'église abbatiale, lors des fouilles de 1835, avec l'anneau pastoral en or, précieuse relique qui fait aujourd'hui partie de la collection de M. Poëy-d'Avant, notre aimable amphitryon.

« A l'abbé Pierre, ami des lettres et de la littérature ancienne, grand admirateur de Cicéron. Il fonda à Maillezais une bibliothèque choisie. Il composa les chroniques de son monastère, et suivit à la croisade Guillaume IX, duc d'Aquitaine, troubadour aussi gai qu'il était guerrier redoutable.

« Aux abbés Gaudin, Guillaume et Renaud, qui, se constituant les défenseurs des faibles contre la tyrannie des forts, résistèrent successivement aux prétentions iniques des sires de Vouvant, Sebrand Chabot et Geoffroi *dit* la Grand'Dent, et opposèrent victorieusement à la brutalité des faits, la justice impérissable du droit.

« A cet abbé, homme de progrès, qui, dans le premier

quart du XIII[e] siècle, fit creuser par ses moines et les pauvres qu'il nourrissait le canal dit des *Cinq-Abbés*, parce que les abbés de St-Michel-en-l'Herm, de l'Absie, de St-Maixent et de Nieul y coopérèrent avec lui. Il changea d'immenses nappes d'eau en des prairies verdoyantes et en des vergers d'une richesse inouïe.

« A ces moines si décriés quelquefois, qui, dans les temps d'ignorance et de barbarie, aidèrent à sauver la littérature et les arts d'un naufrage certain.

« Aux évêques de Maillezais qui occupèrent ce siége depuis 1317, époque de son érection par Jean XXII, jusqu'à sa translation à La Rochelle, en 1666.

« Quatre furent les conseillers de nos rois. Trois furent revêtus de la pourpre romaine, et se trouvèrent mêlés à toutes les affaires importantes de notre époque.

« Au cardinal Pierre de Thury, en particulier. Il contribua beaucoup, à son éternelle gloire, à l'extinction du grand schisme d'Occident.

« A Geoffroi d'Estissac, nommé évêque par François I[er]. Il se plaisait à cultiver les lettres, les jardins et les fleurs. Il fut l'ami de Rabelais, l'un des trente-trois moines qui composaient alors le personnel de l'abbaye. Ce moine libre-penseur versé dans toutes les sciences, mais aux allures inconstantes et frivoles, n'avait pas, en ce moment, terni l'éclat de son talent par le cynisme de ses écrits. Ennemi d'un ordre de choses qu'il devait respecter, malgré les abus qui s'y étaient glissés, il n'avait pas encore tenté de l'écraser sous une montagne de fange et d'ordures ramassée à grands frais par un génie dévoyé.

« Aux moines fidèles à leurs vœux qui, jusqu'à la fulmination des bulles qui sécularisèrent le monastère épiscopal, le seul de l'ordre de St-Benoît que le malheur des temps avait épargné, s'attachèrent aux ruines de leur abbaye et de

leur église, dévastée par les Huguenots pendant les guerres de religion. Grâce à eux, la Réforme, patronnée par d'Aubigné, le gouverneur de Maillezais, ne put prendre racine parmi le peuple. Ils lui distribuèrent, jusqu'à la dernière heure, le double pain qui nourrit l'âme et le corps.

« Au moine Michel Bauldry (ou Baudry), le plus renommé de tous. Grand-prieur, d'abord de Lagny, ensuite de Maillezais, il s'acquit une juste réputation tant en France qu'à l'étranger par son *Manuel des Cérémonies sacrées* qui, de 1646 à 1784, a eu douze éditions dans la seule ville de Venise. Il rédigea aussi le Cérémonial de la Congrégation de St-Maur, à la prière des supérieurs de ce corps savant.

« A l'abbé Lacurie qui, dans son *Histoire de Maillezais*, a jugé ses moines et ses évêques avec une judicieuse impartialité.

« A notre collègue M. Poëy-d'Avant, dont l'absence est si vivement sentie, qui a acheté de ses deniers les ruines que nous voyons pour les conserver à la science.

« A M. Benjamin Fillon, notre secrétaire-général, et l'intelligent organisateur de cette fête ! »

MM. Champfleury et Fillon se sont alors levés et ont porté un dernier toast à la mémoire de Rabelais, le plus grand écrivain du XVI[e] siècle, dont le souvenir est encore vivant à Maillezais.

Pendant que les membres du Congrès allaient faire visite à M[me] Poëy-d'Avant, qui était venue de Fontenay passer quelques heures à Maillezais, un bureau était préparé pour l'ouverture d'une séance dans laquelle devaient être traitées plusieurs questions du programme.

Le Secrétaire,

DE LAURIÈRE,

De la Charente.

SÉANCE DU 15 JUIN,

Tenue dans l'ancien dortoir de l'abbaye de Maillezais.

Présidence de M. l'abbé Le Petit, secrétaire-général de la Société française d'archéologie.

La séance est ouverte à deux heures.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, *Fillon*, *Segrestain*, *Sabouraud*, maire de Nieul-sur-l'Autise ; l'abbé *Lacurie*, l'abbé *Auber*, *Gaugain*, l'abbé *Rabillaud*, curé de Maillezais ; l'abbé *Clot*, curé de la Châteigneraie.

M. *Marionneau* remplit les fonctions de secrétaire.

M. de Caumont fait part à l'Assemblée du contenu de la correspondance, et cite tout particulièrement la lettre de M. Du Chatellier, de Kernuz (Finistère), qui vient de découvrir, non loin d'un tumulus, une pierre parfaitement arrondie sur une de ses faces et présentant, sur cette face, quatre trous ou excavations placées symétriquement.

M. le Président annonce à l'Assemblée la continuation des questions du programme, et lit la formule d'une de ces questions :

Signaler les débris des monuments mérovingiens qui se trouvent entre la Loire et la Sèvre-Niortaise.

M. Fillon communique à l'Assemblée un dessin représentant les deux colombes eucharistiques, sculptées sur le tailloir d'un chapiteau provenant de St-Cyr en Talmondais.

M. l'abbé Auber pense que ce dessin reproduit un chapiteau d'une église mérovingienne, mais M. Segrestain ne voit dans cette image que la reproduction d'un simple tailloir, de l'époque indiquée par les deux préopinants.

Sur l'interrogation de M. le Président : *Des débris de même style ont-ils été trouvés dans la circonscription ?* M. Marionneau communique aux membres du Congrès des dessins de M. du Brossay, dessins représentant un chapiteau de la primitive crypte de Noirmoutier, bâtie vers la fin du VIIe siècle pour y déposer le corps de saint Philbert, mort le 20 août 684. — A cette époque doivent se rapporter encore, selon M. Fillon, les briques historiées provenant de Rezé (Loire-Inférieure). Ces curieuses briques, déposées au musée de Nantes et dans la collection de M. Fillon, sont ornées des images en relief des colombes symboliques et des figures d'Adam et d'Ève.

M. l'abbé Auber doute que ces objets soient mérovingiens ; mais M. Fillon maintient son opinion, et rappelle que des briques semblables ont été trouvées dans les débris de la porte nord de la cathédrale de Luçon ; il pense, en outre, que ces briques historiées servaient à la décoration de frises.

M. de Caumont cite l'abbaye mérovingienne de St-Samson-sur-Rille (Eure) comme ayant présenté aussi des briques de même espèce.

M. de La Tourette père dit qu'il possède un fragment de terre cuite portant des traces d'ornementation, et croit pouvoir ranger cet objet dans la catégorie de ceux qui viennent d'être cités. Mais, sur les détails que fournit M. de La Tourette, plusieurs membres pensent que cette brique a servi de carrelage et non de décoration à la façade d'un édifice carlovingien.

Le Secrétaire donne lecture de la question suivante :

Quels sont les monastères bas-poitevins d'origine mérovingienne ? Existe-t-il des pièces susceptibles d'éclaircir les origines des abbayes de St-Michel-en-l'Herm et de Luçon ?

M. Fillon lit un mémoire établissant les preuves de l'ancien-

neté de l'abbaye de St-Michel-en-l'Herm. D'après ce mémoire, le monastère de St-Michel, que la tradition dit être issu de Noirmoutier, fut fondé, au commencement du VIIIe siècle, sur un îlot qui aurait été habité aux époques celtique et romaine. Bien que les documents fassent défaut pour l'histoire antérieure à la réédification de l'abbaye par Ebles II, duc d'Aquitaine, dans la seconde moitié du Xe siècle, M. Fillon supplée à ces documents par des arguments tirés de la situation géographique de l'îlot de St-Michel-en-l'Herm, et de celle des nombreuses fondations faites sur le littoral du golfe poitevin par les moines de cette abbaye.

On passe à la question ainsi conçue :

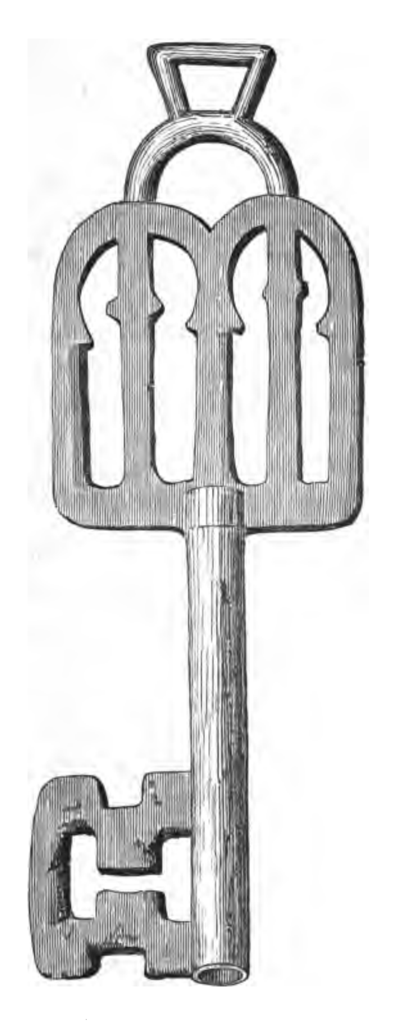
Sépultures ; vases funéraires, armes, bijoux, ustensiles, objets divers de cette période recueillis en Poitou.

M. de Caumont demande aux membres du Congrès de signaler les objets en bronze se rapportant aux périodes indiquées par le programme.

Au nom de M. Parenteau, conservateur du musée archéologique de Nantes, M. Fillon présente une fort belle clef en bronze (Voir la page suivante). Cette clef provient du monastère de Déas, à l'endroit où se trouve aujourd'hui l'église de St-Philbert-de-Grand-Lieu.

M. Fillon signale, comme appartenant à l'époque mérovingienne, deux objets faisant partie du trésor de Ste-Croix de Poitiers, notamment un *scabellum*. — Au sujet de cet objet fort curieux, une vive discussion s'engage entre MM. l'abbé Auber, Fillon et de Longuemar. — M. Fillon, d'après l'inclinaison de ce petit meuble et sa ressemblance avec des escabeaux figurés dans les manuscrits ou sur des bas-reliefs, conclut que ledit objet est un *scabellum*. — MM. de Longuemar et Auber ne partagent pas cette opinion, et considèrent ce petit meuble comme un pupitre. — Les sujets

sculptés sur cet objet étant la représentation d'images vé-



nérées, il n'est pas admissible que ce meuble ait été destiné

à être foulé aux pieds : les convenances liturgiques s'y opposaient.

M. de Longuemar ajoute : En outre des petites dimensions de ce meuble (26 à 30 centimètres) et son inclinaison, il faut remarquer que la saillie des bas-reliefs devait maintenir le livre sur ce pupitre.

M. Fillon fait observer qu'il n'existe pas de traces d'usure. On ne croirait jamais qu'il a dix siècles. — A vrai dire, suivant l'observation de M. Cattois, il était probablement recouvert d'un tapis, quand il était mis en usage.

M. Fillon fournit aussi d'intéressants détails sur les bijoux anciens et sur quelques petits ustensiles d'une valeur intrinsèque et historique, notamment un couteau dans son étui en or, et autres objets de même métal ; des fibules en argent et des objets en verre trouvés à Grues (Vendée), dans une sépulture de femme de la fin du VIe siècle, mais qui malheureusement sont devenus la propriété d'un brocanteur étranger.

Au sujet des sépultures et des vases funéraires appartenant à la période mérovingienne, M. l'abbé Baudry, curé du Bernard (Vendée), lit une note et ajoute de vive voix les remarques suivantes : « Le Congrès a pu constater qu'il existait autrefois un cimetière mérovingien à St-Pierre-le-Vieux. Deux tombes, composées d'une pierre calcaire et d'un couvercle à toit incliné, se voient encore dans la cour du presbytère. »

M. Fillon présente au Congrès des dessins de cercueils, de diverses formes, trouvés dans le tènement du Martray, commune de Fontenay-le-Comte.

Le Congrès passe à l'examen de la question suivante :

Pourquoi existe-t-il une notable différence de style entre

les bijoux mérovingiens en or et ceux en argent fabriqués pendant les VIe et VIIe siècles?

M. Fillon lit une note sur cette question, d'où il résulterait deux origines bien distinctes : les bijoux d'or ont été fabriqués par des artisans romano-gaulois; ceux d'argent par des ouvriers germains établis sur le sol de la Gaule.

A la suite de cette lecture, M. l'abbé Auber prend la parole pour présenter quelques observations tendant à prouver que le système de M. Fillon est trop exclusif et ne paraît pas trop bien fondé.

M. Fillon répond à M. Auber et apporte à l'appui de son système des preuves tirées des objets eux-mêmes.

On procède à la discussion de cette autre question :

Certains types de bijoux ne se sont-ils pas perpétués depuis les temps mérovingiens jusqu'à nos jours?

M. le Secrétaire-général du Congrès regrette l'absence de M. Parenteau, conservateur du musée archéologique de Nantes. Ce savant antiquaire, qui a fait une étude sérieuse des divers types de bijoux des temps mérovingiens jusqu'à nos jours, aurait exposé au Congrès le résultat de ses observations. — M. Parenteau possède une collection très-curieuse de bijoux anciens, et dans cette collection se trouvent des types conservés encore par les paysans vendéens.

M. Fillon présente au Congrès la bague en or, dite de sainte Radégonde, trouvée sur le champ de bataille de Moncontour. La forme du monogramme est semblable à celle des monogrammes royaux; on lit sur le chaton : RADEGODIS.

M. l'abbé Auber croit l'origine de cet anneau certaine, et s'appuie sur la tradition qui tient à l'histoire et doit être respectée.

M. Fillon cite l'essai de cette bague par un grand nombre

de femmes, et il n'en est pas une seule, un peu âgée, à laquelle cet anneau n'allât très-bien à l'index de la main droite, doigt auquel il se portait. Puis, revenant sur le monogramme de cette bague, M. Fillon maintient qu'il est impossible de retrouver autre chose que *Radegodis*; mais il reste dans la réserve la plus absolue au sujet de l'attribution à sainte Radégonde. M. Cardin, le savant philologue, a confirmé cette lecture.

Il est donné lecture de la question suivante :

Signaler les restes des monuments carlovingiens qui existent dans le Poitou.

Quelques membres du Congrès signalent des monuments déjà connus, notamment l'une des travées, récemment détruites, de l'église de St-Pierre-le-Vieux et le portail de l'église de St-Nicolas-de-Brem.

M. de Longuemar, après avoir cité quelques parties de monuments du haut et du bas Poitou, qui, suivant lui, appartiennent à la période carlovingienne, fait une revue rétrospective des plus anciens monuments religieux de la circonscription, et cite tout particulièrement le baptistère ou temple de St-Jean à Poitiers; édifice qui reproduit tous les caractères propres aux monuments païens de la Décadence, et par suite aux premiers temples chrétiens élevés *more romano.*

M. de Longuemar établit la similitude qui existe entre les chapiteaux en marbre blanc du baptistère et ceux de la crypte de La Ferté-sous-Jouarre, figurés pour la première fois par M. de Caumont. Le même membre donne également quelques détails sur les caractères de l'ornementation du tombeau de sainte Abre dans l'église de St-Hilaire-le-Grand, et sur une mosaïque découverte dans la même église. Des communications de M. de Longuemar, il résulte que les mo-

numents qui viennent d'être cités doivent être considérés comme les types des plus anciens édifices chrétiens du Haut-Poitou; ce qui a été déjà proclamé par la Société française d'archéologie siégeant en Congrès à Poitiers en 1843, et ce que personne n'a contesté.

Le Secrétaire donne lecture de la question suivante :

Sépultures de la période carlovingienne. — Sépultures des pirates normands.

M. Fillon cite des sépultures de l'époque carlovingienne trouvées près le bourg de Monzeuil. Dans une de ces sépultures, en forme de petits puits sépulcraux, ont été retrouvés des débris de vases funéraires, dont l'un portait le nom d'*Oca*, nom qui paraît être celui d'un homme du Nord. A vrai dire, l'orateur ne considère cette question que comme une question d'enquête. Les invasions normandes, qui désolèrent nos côtes aux VIIIe et IXe siècles, ont nécessairement dû laisser des traces de la vive résistance que les villes et bourgades franques opposèrent à ces terribles envahisseurs. Mais, jusqu'à ce jour, nous n'avons que des renseignements bien incomplets sur la civilisation normande à l'époque carlovingienne. Que de patients et intelligents chercheurs se mettent donc à l'œuvre et, sans nul doute, la lumière se fera dans cette question maintenant si ténébreuse. M. de Caumont s'étonne du silence que l'on garde sur des tombeaux qu'il a signalés il y a longtemps dans un de ses rapports et figurés dans le *Bulletin monumental* (année 1856). Ce sont deux grandes pierres, qui portent l'une et l'autre le nom de la personne qu'elle recouvraient et qui sont déposées au musée de Niort. M. l'abbé Rainguet a trouvé une grande quantité de tombes à peu près du même temps dans la Charente-Inférieure.

La 36e question, qui se relie intimement à la précédente,

donne à M. Fillon l'occasion d'exposer les remarques qu'il a faites sur la conformité des ornements qui décoraient des objets mobiliers provenant, suivant lui, des hordes normandes, et les ornements qui se retrouvent sur les débris de rares édifices carlovingiens. Ces observations ne sont présentées au Congrès qu'avec beaucoup de réserve ; car, il faut bien l'avouer, dit M. Fillon, nous ne possédons que des données incertaines, les documents authentiques manquent jusqu'ici complètement.

M. le Président donne lecture de la question suivante : *Monnaies poitevines inédites des périodes mérovingienne et carlovingienne.*

M. Fillon lit un mémoire sur cette importante question. L'auteur accompagne sa lecture de réflexions du plus haut intérêt pour l'histoire du Bas-Poitou, et c'est avec une hauteur de vues et une science profonde, comme on devait l'attendre d'un numismate aussi distingué, que s'achève la lecture de ce mémoire.

La séance est levée à 3 heures et demie.

Le Secrétaire,

Ch. MARIONNEAU,

Membre du Conseil de la Société française d'archéologie.

1re SÉANCE DU 16 JUIN.

Présidence de M. l'abbé AUBER.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, directeur de la Société ; l'abbé *Le Petit*, secrétaire ; *Gaugain*, trésorier ; le docteur *La Tourette*, l'abbé *Lacurie*, *Bouet*, *du Fougeroux*, ancien représentant ; *Fillon*, secrétaire-général.

M. A. *Dureau* remplit les fonctions de secrétaire.

Lecture est donnée d'une lettre de M. de Quatrefages, membre de l'Institut, au sujet de la question des bancs d'huîtres de St-Michel-en-l'Herm, discutée à l'une des dernières séances. M. de Quatrefages maintient son opinion, que la formation en est due à l'industrie humaine. La boucle qu'il a trouvée là consiste en un simple anneau avec un ardillon; le métal est un alliage de cuivre et d'étain, et non en argent, comme il a été imprimé par erreur dans son mémoire. Il signale le lac de Diane, en Corse, où il existe un amas d'huîtres, également de formation artificielle.

M. Fillon lit une lettre de M. de Montaiglon, qui regrette de ne pouvoir assister au Congrès. Dans un passage de cette lettre, l'auteur donne son opinion sur les statues équestres des églises romanes, qu'il considère comme le symbole du Christ triomphant.

M. l'abbé Auber n'est pas de cet avis. Il lit un mémoire intitulé : *Des statues équestres de quelques églises romanes et de leur signification dans l'esthétique chrétienne*. Les conclusions de l'auteur sont les suivantes :

Le cavalier n'est point Jésus-Christ, dont il n'a aucun des attributs essentiels. Il faut voir dans cette représentation un signe de sa puissance morale sur le monde, le triomphe de l'Église chrétienne, un pur symbole. Si l'on considère les écrits des Pères de l'Église, les monuments divers d'architecture, de sculpture, la numismatique, etc., on ne peut admettre que cette statue équestre soit le Christ; l'ensemble est un pur symbole. Il importe de constater que le nimbe crucifère manque à toutes ces statues.

M. de Longuemar rappelle le travail communiqué par lui, en août 1854, à la Société des Antiquaires de l'Ouest. Adoptant l'opinion de M. Lecointre-Dupont, il pense que ces statues représentent Constantin ou Charlemagne, non

comme fondateurs de telle ou telle église, mais comme champions tout-puissants qui contribuèrent le plus à l'établissement inébranlable de la religion catholique en Orient et en Occident. M. de Longuemar adopta avec empressement cette modification dans l'expression de sa pensée : elle lui donnait une forme plus en harmonie avec les tendances populaires à résumer les grands événements de l'histoire sous de grands noms.

M. Fillon, résumant la lettre de M. de Montaiglon, dit que la première représentation du cavalier triomphant est venue d'Orient en Occident.

L'ordre du jour appelle la discussion de la question suivante :

Existe-t-il en Bas-Poitou des églises bâties au Xe et au XIe siècle? Caractères de ces églises.

M. de Rochebrune donne lecture de la note suivante:

Nous ne connaissons point d'églises entières bâties à cette époque. N'ayant pas vu celle de St-Pierre-le-Vieux avant sa démolition, il nous est impossible d'en faire une description écrite. Cependant, d'après les divers renseignements que M. B. Fillon a pu nous donner, en nous affirmant que des piles carrées soutenaient les voûtes en berceau, tandis que des demi-piles correspondantes engagées dans les murs recevaient la retombée des berceaux latéraux, nous n'hésitons pas à croire qu'elle pouvait remonter à cette époque. — Nous classerions à la même date la nef et les bas-côtés de Vouvant, le porche et la façade de St-Nicolas-de-Brem et quelques travées de l'église, sans y comprendre les voûtes.

J'appelle l'attention sur les voûtes des cryptes et des cloîtres, qui sont toujours voûtes d'arête, tandis que celles des églises sont en berceau. Le motif est que la surface supérieure était une terrasse ou promenoir plan, et qu'il

fallait par conséquent des voûtes à même niveau ; ou encore que, les voûtes d'arête chargeant beaucoup plus et les piles n'ayant plus la résistance des piles romaines qui à elles seules soutenaient la butée des voûtes, il a fallu trouver une construction plus légère. C'est déjà un grand pas et une amélioration précieuse que cette diminution des piles, qui offre dans un espace donné une bien plus grande surface libre.

M. de Rochebrune traite ensuite diverses questions sur l'état de l'art au XIe siècle et au XIIe, et lit le mémoire suivant :

MÉMOIRE DE M. DE ROCHEBRUNE.

A quelle époque l'arc brisé a-t-il commencé à être employé en Poitou?

Il a été employé aux XIe et XIIe siècles. Dans tous les monuments religieux qui subsistent encore dans le département, et si l'on en excepte la plupart des cryptes, où son absence était motivée par la crainte de surhausser les voûtes, nous le trouvons appliqué partout, soit dans les voûtes, soit dans les façades, et souvent l'arc brisé occupe le rez-de-chaussée de ces façades, tandis que le premier et le second étage sont en plein-cintre. Les portails de Nieul et de Benet sont peut-être les seuls où l'arc brisé fasse défaut ; mais on le retrouve immédiatement dans les voûtes, où sa forme, devant moins pousser les murailles, était de préférence adoptée par les architectes ; car il ne faut pas supposer qu'ils laissaient au caprice l'emploi de telle ou telle forme architectonique. Non ; ce serait une grave erreur. Tout était déjà raisonné dans leurs combinaisons de lignes et de tracé ; et s'ils employaient parfois l'arc ogival dans les bases des façades (et c'est surtout dans les façades où sa présence était moins nécessaire qu'on le voit le plus rarement apparaître), c'est parce que, se trouvant très-chargé par les étages supérieurs et les

pignons aigus, il offrait une bien plus grande garantie de résistance. Nous pouvons donc poser comme règle générale que l'arc brisé a été rarement employé dans les cryptes, afin de ne pas en surhausser les voûtes, et qu'en outre elles n'avaient rien à porter, puisque leurs butées étaient parfaitement maintenues par les terres environnantes ; très-peu dans les façades, où sa présence devenait inutile ; presque toujours dans les voûtes, où il offrait moins de poussée latérale que l'arc plein-cintre (1).

Cryptes à plein-cintre.—Notre-Dame de Fontenay, Curzon sur le même plan ; Vouvant, Noirmoutier, probablement la plus ancienne de toutes ; Angles.

Cryptes à ogive. — Chapelle de Tiffauges et Les Essarts.

Églises à façades plein cintre (2). Foussais, Fontaine (son analogue), Nieul, Benet (les deux plus beaux types comme travail) ; les Moutiers-les-Maufaits, Vouvant, Mareuil, La Grainetière ; transept nord de Luçon, St-Nicolas-de-Brem.

Façades mêlées.—Maillezais, La Chaise-Giraud.

Voûtes.— Je ne connais pas de voûtes plein-cintre : ainsi, Benet, Maillezais, Vouvant, Nieul, Foussais, Fontaine, les Moutiers, Mareuil, etc., ont toutes les voûtes à arc brisé, ainsi que la superbe abbaye de La Grainetière et de La Chaise-Giraud. A l'île Chauvet, le même principe existe.

Ces observations peuvent s'appliquer aux cloîtres qui subsistent encore, tels que ceux de Nieul et de La Grainetière.

(1) Cette opinion devient évidente, si l'on observe que tous les arcs formerets qui n'avaient point de déformation à redouter sont en plein-cintre, tandis que, dans le même édifice, les arcs-doubleaux sont invariablement en ogive : La Grainetière, Nieul, etc., en sont des exemples frappants.

(2) Eraudus Audebertus a construit également l'église d'Esnandes, dont la façade offre la même disposition comme plan. (*Communication du secrétaire de l'évêché de La Rochelle, M. l'abbé Cholet.*)

Ce dernier, qui nous semble le plus ancien, offrait une particularité : ses arcatures, à colonnes géminées, soutiennent un plancher à poutrelles porté par une solive reposant sur des corbelets le long des murs. Cet étage est surmonté d'une galerie ou promenoir également en charpente, avec toit en appentis. C'est le seul exemple connu dans la contrée. Il ne reste plus trace des cloîtres de Maillezais, de Jart, de l'île Chauvet et de Mareuil.

Au château de Talmont, dans un débris qui a pu être un clocher, nous voyons des archivoltes plein-cintre, supportées par des pieds-droits. Il n'y a là que le plein-cintre, mais il est dans une façade, et rien ne prouve que l'arc brisé n'a pas trouvé sa place dans le reste de la construction. Ce débris peut appartenir au XIe siècle, mais encore rien ne vient infirmer ici ce que nous posons comme règle générale.

Églises des XIe et XIIe siècles; leur importance au double point de vue de l'architecture et de la sculpture.

St-Nicolas-de-Brem. — Porche construit au XIe siècle, avec des débris peut-être carlovingiens ; façade du XIe avec piles méplates la renforçant, le pignon plus moderne ; partie de l'intérieur également du XIe siècle ; abside et absidioles plus modernes (XIIe siècle).

Crypte de Noirmoutier. — Colonnes trapues de 1 mètre de hauteur, chapiteau compris; voûtes plein cintre ; tombeau du Xe ou XIe siècle, parfaitement conservé et placé entre les quatre premières colonnes de la nef ; un autel s'élevait sans doute en face, dans l'abside de cette crypte.

Cryptes de Notre-Dame de Fontenay et de Curzon. — Même plan par terre, même exécution ; cependant celle de Fontenay doit être antérieure. Quatre colonnes isolées au centre ; banc au pourtour, pris dans les premières assises de la construction ; voûte d'arête plein-cintre.

Crypte de Tiffauges, au château. — Colonnes paraissant remonter à une haute antiquité ; chapiteaux très-saillants, avec feuilles et entrelacs ; six colonnes isolées ; voûtes d'arête ogivales.

Crypte des Essarts. — Trois nefs, dix colonnes isolées, voûtes d'arête ogivales (fin du XIIe siècle) ; débris de tombeau très-ancien.

Les églises du XIIe siècle sont fort nombreuses en Vendée, surtout dans les environs de Fontenay. Il n'est guère de communes et de bourgs qui n'en possèdent quelques restes plus ou moins conservés. La plupart de ces monuments, bâtis avec rapidité, en usant de matériaux médiocres noyés dans un mortier de terre, avec des voûtes lourdes, sans butées assez puissantes pour résister à des poussées excessives, ne tardèrent pas à voir leurs murs latéraux s'écarter, leurs façades subir des tassements irréguliers qui menaçaient l'édifice d'une ruine prochaine. Ceci explique le petit nombre de ces constructions parvenues complètes jusqu'à nous, et les nombreuses restaurations faites au XIVe et surtout au XVe siècle ; restaurations qui, portant à l'intérieur et à l'extérieur des édifices, en ont par conséquent fait disparaître tout l'effet d'ensemble.

Nous allons passer rapidement en revue les constructions les plus importantes de la période du XIIe siècle, en signalant leur type architectural et leurs sculptures principales.

NIEUL.

L'église abbatiale de Nieul fut fondée, en 1068, par Ayraud Gasse-de-Mer, seigneur de Vouvant. C'est un des monuments les plus complets et des mieux dessinés qui subsistent dans la Vendée. La façade, divisée en trois étages, flanquée de clochetons et à son sommet d'un lourd clocher

ajouté au XIVe siècle, offre un ensemble harmonieux et solide, où la sobriété de la décoration s'harmonise parfaitement avec les lignes architecturales. Nous recommandons surtout, aux amateurs de la sculpture du XIIe siècle, les chapiteaux des grosses colonnes et la curieuse frise qui les relie (1). Cette façade est à peu près complète et telle qu'elle est sortie du cerveau de l'artiste roman.

L'intérieur n'a également subi que peu de transformations, car les voûtes, grâce aux épais contreforts ajoutés après coup et aux butées naturelles fournies par le cloître assis à leur flanc méridional, ont pu résister, tout en se déformant néanmoins beaucoup (2); elles sont tracées en arc brisé, tandis que dans la façade nous ne rencontrons que le plein-cintre; le plan des piles est un carré autour duquel s'appliquent des colonnes soutenant les arcs-doubleaux et formerets. Le plan général de l'intérieur est formé d'une grande nef, de deux bas-côtés et de deux transepts; l'abside a été détruite et, depuis quelques années, on s'occupe de la reconstruire.

Cloître. — Le cloître est complètement conservé, ainsi que la salle capitulaire dont la voûte a été refaite, en 1646, par Pierre Brisson. Ici nous trouvons encore le mélange des arcs brisés et des plein-cintre reposant sur des bases romanes remontant certainement à la première date de la construc-

(1) Nous renvoyons aux diverses notices publiées sur Nieul par MM. l'abbé Lacurie.—O. de Rochebrune, vol. 1856, de la Société des Antiquaires de l'Ouest : *Poitou et Vendée.*

(2) Ces voûtes sont en berceau, renforcé à l'aplomb des colonnes par un bandeau rectangulaire à voussoirs cunéiformes égaux; les colonnettes qui supportent ces bandeaux, dans la nef, se contournent en face du chapiteau soutenant l'arc formeret. L'innovation est peut-être unique; en tout cas, elle est d'un effet détestable et du plus mauvais goût.

tion. Les chapiteaux sont tout-à-fait rudimentaires; les colonnes courtes, trapues, avec des bases informes rappelant un peu les tores déformés des colonnes de l'*atrium* romain de St-Médard (1). Nous croirions volontiers le cloître antérieur à l'abbaye, ceci n'aurait rien de surprenant: le monastère dut être établi avant l'église; on se sera contenté, dans le principe, d'une modeste chapelle dont la trace a pu disparaître. Le cloître de Nieul est le monument de ce genre le plus intéressant de la Vendée, car il est le plus complet et le mieux conservé.

VOUVANT.

L'église de Vouvant a pu être construite environ dans le même temps que celle de Nieul; il est même probable que l'abbaye de Nieul devait, dans son abside, développer une série d'absides et d'absidioles aussi pittoresques d'effet et d'exécution.

L'intérieur de l'église de Vouvant est en partie détruit; les voûtes massives qui surchargeaient les murs et les piles ont dû menacer ruine promptement: il a fallu les remplacer par le déplorable plafond en bois qui subsiste aujourd'hui. Néanmoins le peu qui en reste nous permet de lui attribuer une haute antiquité. Les piliers de la nef, avec leur simple chanfrein comme chapiteau, les pieds-droits engagés dans les murs offrent tous les caractères de l'architecture

(1) Ce n'est pas le seul emprunt fait à la donnée architecturale antique par les architectes des XIe et XIIe siècles. Les appareils losangés ou à dessins variés que nous signalons dans cette façade ont dû, pour la plupart, être inspirés des constructions romaines que des architectes devaient avoir encore en grand nombre sous les yeux. Le tombeau du Langon, découvert par M. Fillon, a dû motiver quelques-unes de ces répétitions d'appareil.

massive et rudimentaire du XI[e] siècle, peut-être même du X[e]; je n'oserais néanmoins l'affirmer.

Le portail nord est extrêmement curieux par ses archivoltes garnies de motifs symboliques ou de pure fantaisie. Le travail en est lourd, mais varié et d'un effet assez harmonieux; le plan original et d'un goût sévère; la grande archivolte ogivale inscrivant les deux baies géminées avec leurs faisceaux de colonnes torses et à fût uni alternés, est du meilleur effet et d'un grand caractère comme architecture. On y voit une suite de personnages les jambes et les bras repliés en arrière, sortes de caryatides informes soutenant l'archivolte supérieure. Les archivoltes des portes cintrées sont décorées avec goût de feuilles lancéolées, de réseaux, de fleurons inscrits dans un rond, de palmettes: souvenir évident de sculptures analogues subsistant peut-être encore dans quelques débris romains placés sous les yeux de l'artiste roman qui a bâti et taillé cette façade. Dans le tympan restant entre le grand arc et les deux arcs géminés des portes, s'élève un socle qui ne supporte plus les figures en ronde-bosse qui devaient s'y trouver. A droite et à gauche, on y voit encore, en grand relief, un Samson tuant le lion, et Dalila coupant les cheveux à ce même Samson (1). Une large tablette à modillons recouvre le grand arc; les angles sont flanqués par un faisceau de quatre grosses colonnes entre lesquelles se déroulent deux vastes compositions en grand relief, dont la plus basse représente la Cène, la plus élevée l'Ascension. Ces sculptures ont été ajoutées au XV[e] siècle, ainsi que le pignon aigu qui les surmonte.

Absides.—Les trois absides de Vouvant sont remarquables par leur plan et leur belle conservation; elles sont toutes trois circulaires et divisées en sections égales par des fais-

(1) Voir la gravure publiée dans *Poitou et Vendée.*

ceaux de colonnes accouplées trois par trois. Des baies à archivoltes cintrées, soutenues par des colonnettes isolées, éclairent l'intérieur de ces absides. Vue isolément, chacune d'elles rappelle, comme type rudimentaire, le temple de Vesta. Nous aurons plus d'une fois à faire remarquer les emprunts faits par les architectes de la période romane aux monuments antiques dont la tradition avait pu parvenir jusqu'à eux, soit par des analogues existant sous leurs yeux, soit par des croquis imparfaits tombés entre leurs mains.

A l'intérieur on lit cette inscription :

QUONDAM PRÆCLARUS,
SED NUNC CINIS ET FAVILLA.

Crypte. — La crypte de Vouvant a ses voûtes d'arête effondrées ; on y voit encore, dans les arrachements, des restes de peinture murale.

Comme elle est entièrement obstruée par des matériaux, peut-être, en la dégageant, serait-il possible d'y faire quelque découverte intéressante au point de vue archéologique.

FOUSSAIS.

Le portail seul est conservé, le rez-de-chaussée bien entendu, car le pignon est du XVe siècle. Une grande archivolte plein-cintre, à sujets symboliques, flanquée de deux arcades aveugles dans lesquelles deux grands bas-reliefs encastrés après coup.

Sur l'un d'eux (la Descente de Croix) on voit cette curieuse inscription :

ERAVDVS AVDEBERTVS DE SANCTO,
IOANNE ANGERIACO ME FECIT.

L'autre bas-relief représente le souper chez Simon et le *Noli me tangere.* Ce dernier bas-relief est entouré d'une

décoration végétale fort intéressante ; les fûts des colonnes, s'inspirant de la scène d'en haut où se trouve un palmier, représentent des troncs avec feuilles à crochets imbriqués ; c'est un des types primitifs de la feuille à crochets gothique. Ailleurs, des bandes plissées, souvenir dégénéré de la grecque antique. Nous trouvons à Fontaines cette tradition encore plus complète. La façade de Fontaines a, du reste, une grande analogie avec celle de Foussais: nous l'appliquerions volontiers au même architecte. Audebertus a également bâti l'église d'Esnandes, dont la façade offre les mêmes lignes architecturales.

MAILLÉ ET FONTAINES.

Maillé et Fontaines sont très-altérées dans leurs façades, cependant celle de Maillé offre un curieux exemple : toutes les sculptures ciselées sur les archivoltes portent des traces de peintures, ce qui tendrait à faire croire que non-seulement l'intérieur mais encore l'extérieur de ces monuments étaient peints.

L'intérieur de Fontaines offrait sur ses voûtes une suite de très-curieuses peintures à fresque, qui ont malheureusement été détruites il y a quelques années ; nous avons pu les relever. St-Pompain portait aussi des traces de peintures extérieures ; on en a trouvé à St-Michel-le-Clouq. Le bleu, le rouge, le jaune, le vert dominent, en général, dans ces peintures presque toujours très-médiocres, et où un certain sentiment religieux peut seul faire pardonner l'insuffisance du dessin et la faiblesse de la composition.

MAILLEZAIS.

Abbaye et église. — A l'abbaye, narthex du XI[e] siècle bien

conservé, avec des traces de peinture; colonnes romanes dans la nef.

L'église paroissiale est tout entière du XIIe siècle. Le clocher, avec ses faisceaux de colonnes faisant office de contreforts, et l'abside sont intéressants à étudier. Ces parties sont de la fin du XIIe siècle.

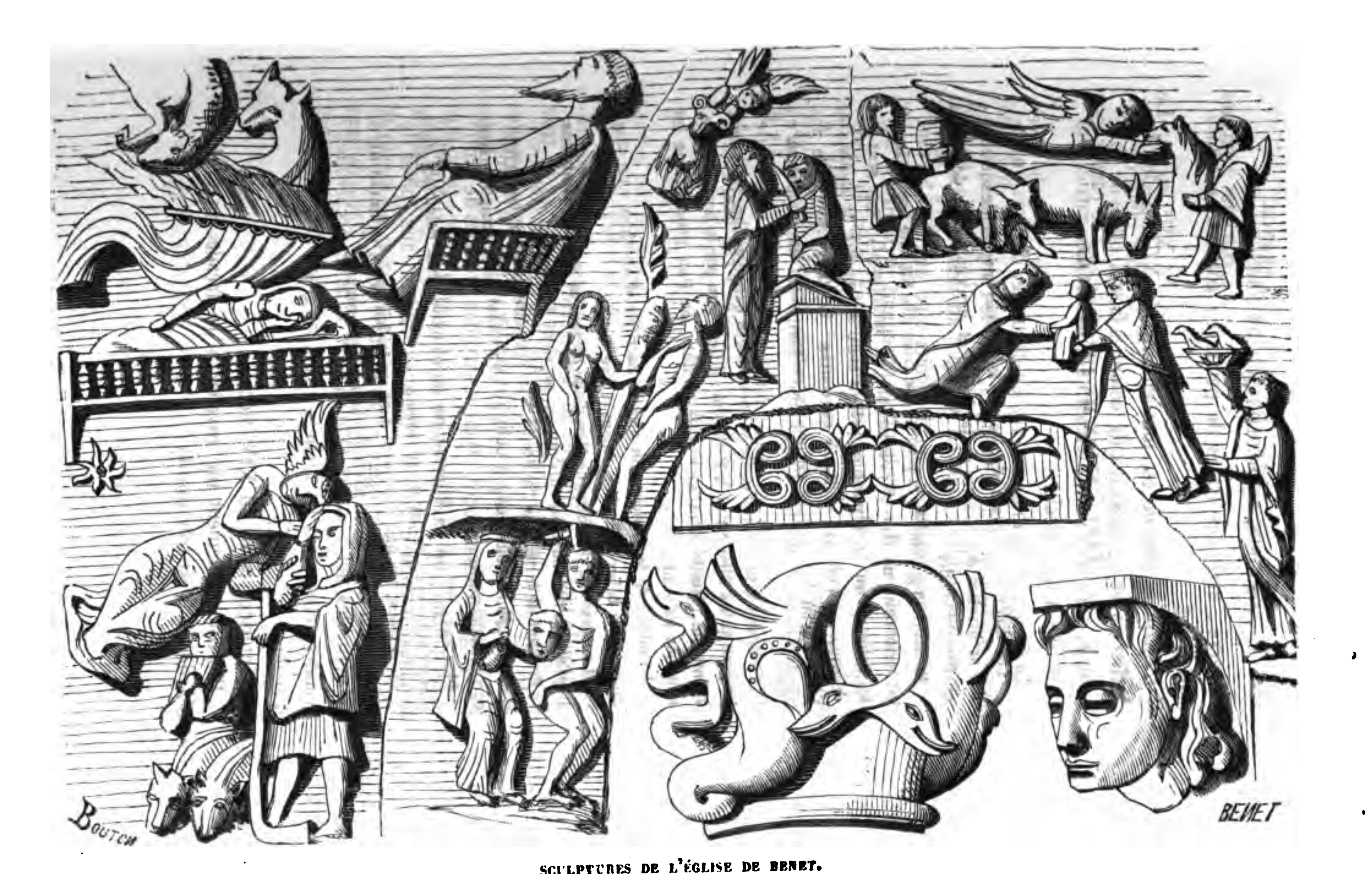
La façade se compose, au rez-de-chaussée, de trois ouvertures ogivales, dont deux aveugles, dans le tympan desquelles une statue mutilée; appareil losangé; au-dessous, colonne séparant ces arcatures; pieds-droits aux angles, servant de contreforts. La sculpture, purement décorative, des chapiteaux et archivoltes est excellente; c'est la plus fine de toutes nos églises romanes. Cordon séparant le rez-de-chaussée du premier étage. Dans cet étage, ouvertures plein-cintre et œils-de-bœuf à droite et à gauche de la dernière; quelques chapiteaux sculptés à cet étage. Arc triomphal plus élevé que la nef.

BENET.

Grande façade, renforcée, au XVe siècle, par des contreforts énormes qui la défigurent. Au rez-de-chaussée trois arcades, deux aveugles; à celle du centre, dans l'archivolte, les vierges folles et sages. Dans les arcades aveugles de droite et de gauche, un cavalier et un sujet symbolique, peut-être le chrétien appuyé sur la vigne et foulant aux pieds le dragon. Au premier étage, trois ouvertures plein-cintre éclairent les nefs; sujets symboliques dans les archivoltes; grandes statues dans les niches, et sur les glacis des colonnes d'angle.

L'intérieur refait au XIVe siècle.

Il existe également un cavalier à la façade de l'église d'Ardens; il est très-mutilé.



SCULPTURES DE L'ÉGLISE DE BENET.

EXPLICATION DE LA PLANCHE.

Les différentes figures placées sur la planche précédente sont tirées des archivoltes des fenêtres de la façade et des chapiteaux de l'église de Benet (Vendée).

En haut, à gauche de la planche, se trouve la Nativité : saint Joseph est assis dans un fauteuil; ce meuble est intéressant, en ce sens que les balustres qui le forment rappellent ceux du pupitre de sainte Radegonde, à Poitiers; le lit où est couchée la Vierge ressemble aux berceaux où l'on couche encore les enfants dans les campagnes du pays.

Au dessous, se trouve l'étoile miraculeuse et l'ange annonçant à deux bergers qu'un Dieu est né à Béthléem : il tient l'un par le bras; l'autre, agenouillé, souffle dans une sorte de flûte de Pan pendant que les moutons paissent à côté.

Au milieu de la planche, on voit le Sacrifice d'Abraham : un ange apporte un bélier ; plus bas, Adam et Ève.

Et au-dessous, on distingue Hérodiade portant la tête de saint Jean-Baptiste qu'un bourreau entièrement nu vient de couper.

En haut de la planche, à droite, est peut-être la Fuite en Égypte : saint Joseph semble charger un âne. Cependant cette sculpture reste encore indéterminée.

Plus bas, on voit la Présentation au temple : deux colombes sont portées dans un plat par un personnage.

Au-dessous, est une frise prise dans un tailloir, puis un chapiteau et un modillon formé d'une tête rappelant le type romain.

LA CHAISE-GIRAUD.

Rez-de-chaussée divisé en trois sections perpendiculaires par des piles cantonnées de colonnes en granit. Trois arcades ogivales, deux aveugles, avec bas-reliefs fort curieux (l'Annonciation et l'Adoration des Mages), d'un bon travail bien supérieur à celui de Foussais. Tout cela peut être rapporté au XIIIe siècle.

LES MOUTIERS. — MAREUIL. — LA GRAINETIÈRE.

Ces trois églises sont surtout remarquables par leurs nefs intérieures, celle des Moutiers principalement, dont les trois nefs sont parfaitement conservées et sans déformation, tout en granit, donne le type le plus parfait des églises romanes de la fin du XIIe siècle.

Mareuil offre de belles arcatures dans les murs extérieurs de ses nefs et de l'abside, d'une bonne exécution, avec de beaux profils, mais inférieurs néanmoins au tracé des absides de Vouvant comme effet décoratif.

Mentionnons encore le transept de Luçon, qui offre de belles arcatures du XIIe siècle.

La Grainetière n'a plus que quelques parties de son abside qui font juger de la beauté de son ancienne architecture. Toute la construction est en granit, parfaitement appareillée et très-bien conçue comme plan. Malheureusement ce superbe débris n'est même pas respecté par le propriétaire actuel, qui démolit les parements des murs afin de réparer les maisons de ses fermiers.

SAINT-POMPAIN.

La curieuse façade de la fin du XIIe siècle a été presque entièrement détruite, sous prétexte de restauration, il y a

quelques années. Les pierres sculptées de la grande archivolte de la porte d'entrée ont été déposées par terre dans le jardin de la cure, et les bossages qui les remplacent ne seront jamais sculptés, en admettant toutefois qu'on puisse reproduire avec exactitude les sculptures de cette période. L'intrados de l'archivolte porte cette inscription :

GIGLELMUS ME FECIT.

Types généraux.

Les églises romanes de notre contrée sont presque toutes construites d'après un style analogue. L'intérieur a trois nefs ; la nef centrale, mal éclairée, reçoit seulement le jour des murs latéraux, percés d'ouvertures à plein-cintre peu larges et peu élevées. Ces voûtes sont en berceau, toutes renforcées d'arcs-doubleaux et butées par les voûtes latérales, également en berceau ; on y voit des transepts et des absides circulaires avec absidioles, suivant l'importance du monument. A la croisée du transept, très-souvent une coupole à trompe et octogonale ; une autre parfois à la première travée de l'entrée, comme à Nieul ; le seul exemple de narthex que nous ayons se trouve à l'abbaye de Maillezais, entre les deux clochers. Les arcs formerets et doubleaux sont soutenus par de simples piles carrées, avec des demi-piles correspondantes engagées dans les murs ; mais ces exemples sont rares (la nef de Vouvant et quelques restes, à St-Nicolas-de-Brem, puis à St-Pierre-le-Vieux). On peut, dans ce cas, attribuer ces bases de constructions à la fin du Xe siècle. Presque toujours la pile carrée qui sert de noyau est cantonnée de colonnes cylindriques d'un diamètre plus ou moins fort, suivant qu'elles soutiennent des arcs-doubleaux ou des formerets (1).

(1) A Nieul, les colonnes soutenant les arcs-doubleaux de la nef sont d'un diamètre plus faible, mais alors elles sont accouplées.

Si nous examinons maintenant l'extérieur des édifices, nous y trouvons une disposition motivée par la forme de l'intérieur lui-même. Les divisions perpendiculaires de la façade s'harmonisent avec les sections produites par les trois nefs; ceci est logique, car il devient de toute utilité de buter les arcs formerets de la nef principale et des murs gouttereaux qui viennent tomber à angle droit sur cette façade. L'architecte roman s'est, en général, contenté d'un simple pied-droit avec colonnes sur sa face ou le cantonnant à droite et à gauche; ce pied-droit monte souvent jusqu'à l'entablement des murs gouttereaux; ailleurs, le pied-droit est remplacé par des faisceaux de colonnes cylindriques, avec chapiteaux recouverts par un glacis se perdant dans le nu du mur. Ce faire, peu architectonique, tout en offrant une butée plus puissante, est d'un effet mâle et original qui prend une grande tournure au portail et aux absides de Vouvant et au clocher de Maillezais. Les colonnes et les pieds-droits angulaires sont toujours plus renforcés que ceux qui se trouvent placés en regard des arcs formerets de la nef et cantonnent la partie médiane; souvent on s'est contenté, pour ceux-ci, d'une simple colonne à fort diamètre dont le chapiteau règne avec ceux qui soutiennent l'archivolte de la porte; une autre colonne, plus faible de diamètre, la surmonte et va soutenir le premier cordon qui délimite le rez-de-chaussée des façades. La plupart de ces façades n'ont que deux zones horizontales: le rez-de-chaussée et le pignon, dans lequel sont inscrites les ouvertures éclairant les nefs. D'autres (et ce sont les plus importantes) ont jusqu'à trois zones; la dernière donne jour dans les combles (Nieul, Benet).

Si nous examinons le rez-de-chaussée, nous trouvons la porte centrale à plein-cintre ou ogivale, avec plusieurs rangs d'archivoltes (1), plus étroites à mesure qu'elles se rappro-

(1) Quatre, en général.

cheval du tympan ; ces archivoltes sont couvertes de ciselures, parmi lesquelles nous signalerons surtout les feuilles entablées rappelant la feuille d'olivier antique, les pointes de diamant, les têtes-plates, les feuilles lancéolées ou recourbées en volute, les disques et surtout les sujets en ronde-bosse symboliques ou de pure fantaisie décorative. Cette porte est toujours plus large que les arcades latérales, puisqu'elle est inscrite entre les deux colonnes ou pieds-droits qui butent les arcs de la nef, qui est elle-même bien plus large que les bas-côtés. L'extrados de sa dernière archivolte touche presque au cordon qui termine le rez-de-chaussée (1). Chaque archivolte de la porte repose sur un pied-droit, cantonné d'une colonne cylindrique avec chapiteau et tailloir décoré de figurines ou de moulures. Les deux arcades de gauche et de droite sont toujours aveugles, avec un ou deux rangs d'archivoltes à voussoirs cunéiformes décorés ; elles sont quelquefois plus basses que celle de la porte principale ; mais souvent elles atteignent la même hauteur, de façon à offrir une ligne continue (2) au rez-de-chaussée. Les tailloirs des chapiteaux qui les supportent se profilent de droite à gauche, de façon à faire du tympan de l'arc ogive ou plein-cintre une sorte de tableau où l'on encastrait après coup, comme à Foussais, à Benet, à la Chaise-Giraud et à Ardines, les grands sujets symboliques qui devaient frapper le plus vivement les yeux des fidèles. Ce n'était parfois que de simples statues, comme à Maillezais. — A Nieul, les tympans sont vides, soit que les sculptures aient été brisées, soit qu'elles n'aient jamais été mises, car elles étaient toujours appliquées

(1) Il est à remarquer que les archivoltes de la Chaise-Giraud sont plus larges au sommet qu'à la base.

(2) Afin d'arriver à ce résultat, l'architecte a dû leur donner un surhaussement proportionnel au plus ou moins de largeur de la travée qui les inscrit.

après coup : témoin celles de Foussais, dont il a fallu couper des parties pour les encastrer dans leur cadre de pierre.

Sur cet étage, pour le délimiter, s'élevait invariablement une belle corniche à arcatures ou à modillons grimaçants, ornée de feuilles ou d'animaux, et surmontant parfois une frise à riches entrelacs, comme à Nioul. Le second étage, également divisé en trois bandes perpendiculaires par la continuation des contreforts ou des colonnes du rez-de-chaussée, est percé d'une baie à l'aplomb du milieu de chaque arcade inférieure. Ces baies sont chargées d'éclairer la grande nef et les bas-côtés; la baie centrale est toujours plus large et plus élevée que les ouvertures de droite et de gauche. Des archivoltes ornées et contenues par des colonnes cylindriques et parfois monolithes les décorent. Un seul exemple contraire et malheureux, puisqu'il n'est pas motivé, s'offre à Maillezais Les deux ouvertures latérales chevauchent sur les pieds-droits; et, n'ayant par conséquent rien à éclairer, elles sont aveugles. Un simple *oculus* donne un faible jour dans les bas-côtés. Construction vicieuse et nullement à imiter. Mais, ici encore, la baie centrale est beaucoup plus élevée : ce qui prouve qu'en architecture tout ce qui est logique contente à la fois et l'œil et la pensée. En faisant ainsi monter et descendre les sommets de leurs archivoltes, suivant la hauteur des voûtes intérieures, la disposition extérieure s'harmonise parfaitement avec le pignon, dont ces ouvertures suivent ainsi l'angle aigu.

Lorsqu'un troisième étage existe, il ne porte en général qu'une ouverture chargée d'éclairer les combles; le pignon se termine, au-dessus, par la rencontre des deux rampants. Si ce pignon repose comme à Benet et à la Chaise-Giraud sur le dernier cordon à modillons, l'esprit reste frappé de son analogie avec le fronton grec ou romain. A Foussais et à St-Nicolas-de-Brem, il y a de vraies métopes entre les modillons.

Après avoir étudié avec soin les façades où nos artistes poitevins ont développé leurs combinaisons architectoniques, presque toujours simples et puissantes de forme, prenons les murs latéraux qui rappelleraient encore les divisions intérieures, soit par des piles, soit par des faisceaux de colonnes ; butées insuffisantes qui ont presque toutes cédé, en amenant les désordres les plus graves dans les voûtes. Pour la plupart du temps, elles se sont déformées en prenant ces courbes irrégulières qui ne rappellent en rien le tracé primitif.

Quelquefois un arc tracé extérieurement, d'une pile à l'autre, reproduisait ainsi la décoration intérieure ; dans d'autres cas, c'est une arcature géminée ; souvent le mur est lisse et surmonté d'un entablement à modillons, où le caprice des artistes s'est donné libre carrière ; une baie à archivoltes et à colonnettes s'ouvre dans chaque travée.

Les absides, ainsi que les façades, sont les parties de l'édifice où l'architecte s'est complu à employer les plus heureuses combinaisons de son imagination. Il n'y a parfois qu'une abside circulaire ; mais elles sont, en général, composées d'une abside centrale et de deux absidioles renforcées, à l'aplomb des colonnes intérieures, par des piles ou des faisceaux de colonnes (Voir Vouvant et Maillezais). Dans ce dernier cas, ces absides offrent les plus heureux effets architectoniques. Comme jeu d'ombre et de lumière, des baies cintrées, à archivoltes ornées, s'ouvrent dans chacune des divisions ; une belle corniche moulurée, à modillons, recouvre les murs. Nous l'avons déjà observé, ces absides, lorsqu'elles sont renforcées, comme à Vouvant, de faisceaux de colonnes, présentent un souvenir lointain du temple de Vesta et de Tivoli, ou du monument athénien de Lysicrate. Les clochers, assez peu conservés dans notre pays, se composaient de séries de baies accouplées avec piles méplates ou faisceaux de colonnes appliqués aux angles et faisant

office de contreforts. Plusieurs étages ainsi formés pouvaient se superposer et donner naissance à un toit en pierre ou en ardoise. Celui de St-Hilaire est un des plus remarquables que nous connaissions; l'architecture entière de l'église y est d'un beau style.

RÉSUMÉ.

Si nous voulons résumer l'ensemble de ces types d'architecture, nous trouvons l'art romain complètement défiguré, autant par impuissance que parce qu'une sève nouvelle échauffait l'imagination des artistes. La structure entière de l'édifice rappelle encore le temple antique et la basilique; mais, dans l'arrangement des façades et des piles, il y a déjà une notable différence, une sorte de barbarie puissante, des innovations sensées ou malhabiles, de ces fautes heureuses qui ouvrent déjà la porte au grand art du XIIIe siècle. Les piles carrées, parfois employées seules comme soutènement des voûtes cintrées et ogivales en berceau du Xe siècle, sont promptement cantonnées de colonnes sur chacune de leurs faces, colonnes nécessitées par la retombée du bandeau saillant qui renforce ces voûtes, et qui forme déjà les arcs-doubleaux et formerets de la période ogivale. Cette donnée n'est pas complètement une innovation : bon nombre d'amphithéâtres romains devaient, comme le Colysée, porter sur la face de leurs piles une haute colonne extérieure soutenant l'architrave qui règne sur les arcades du rez-de-chaussée, tandis qu'un pilastre, ou une colonne correspondante à l'intérieur, supportait les voûtes d'arête ou en berceau. La colonne cesse alors d'être amincie au sommet et renflée à son tiers. Est-ce une innovation romane ou une copie du bas-art romain de cette époque? Nous ne saurions l'affirmer : les colonnes tronquées de l'*atrium* de St-Médard ne portent

aucune apparence de fusellement. Nous appuyons beaucoup sur ce point, car c'est encore une de ces barbaries qui allait produire les plus heureux résultats, en n'obligeant plus à établir la longueur de la colonne d'après son module. Une autre innovation non moins heureuse, quoiqu'encore plus barbare, c'est la réunion des colonnes en faisceaux faisant office de contrefort. Le but était absurde : une colonne doit porter et non s'opposer à une poussée quelconque de voûte. Aussi ce système architectural fut promptement abandonné, mais l'art gothique conserva le faisceau pour le grouper et l'utiliser avec un art infini dans ses intérieurs. Quoi qu'il en soit, la butée était déjà trouvée sous une forme impuissante, il est vrai, mais c'était un acheminement : il ne s'agissait plus que d'augmenter sa force de résistance. Nos architectes poitevins avaient donc donné à notre architecture religieuse, dès le XI[e] siècle, une assez grande harmonie d'ensemble et une originalité propre, qui peut faire de ces édifices une création tout-à-fait personnelle. Ils sont toujours sages dans leurs proportions et dans leurs combinaisons de lignes, ne cherchant guère les grands effets de lumière par de fortes saillies, réservant pour les rez-de-chaussée leur richesse de profils, de moulures et d'accouplements de colonnes. La sculpture suivit cette loi ; mais, à l'opposé de toute bonne architecture, les édifices s'appauvrissent en montant, les pignons ne sont qu'une surface lisse, tandis que les étages inférieurs sont surchargés d'ornements de toute sorte. En étudiant la sculpture, nous comprendrons les motifs de ce parti pris.

SCULPTURE.

La sculpture dans nos églises romanes s'applique d'abord aux archivoltes des portes, des fenêtres, surtout des façades

aux chapiteaux, aux frises, aux cordons, aux modillons ; parfois, de grands bas-reliefs ornent les tympans des arcs. Les sujets symboliques s'étalent aussi dans les archivoltes et dans les chapiteaux ; mais souvent ce sont de simples types décoratifs. Les places surtout favorables à ces sculptures sont les tympans des arcades aveugles de droite et de gauche qui, par leurs dimensions plus grandes, permettaient l'encadrement de scènes importantes qui attiraient tout particulièrement l'attention des fidèles. La sculpture surcharge les étages inférieurs de l'édifice et s'y concentre presque uniquement. Deux motifs, selon nous, en sont la cause : 1° tout ce qui était symbolique devait forcément se rapprocher le plus possible de la vue des populations, afin de les frapper davantage. Ces sujets, perdus à de grandes hauteurs, ne remplissaient plus le but et devenaient illisibles. 2° La forme dont ces sculptures sont composées et exécutées n'en permettait pas l'éloignement. Leur peu de relief, s'il s'agit des feuillages, ou leurs formes molles et sans accent, s'il s'agit de figurines, leur faisaient perdre à de grandes hauteurs tout leur effet décoratif ; ce n'est plus alors qu'un fouillis indéchiffrable à l'œil. En résumé, ce parti pris de décoration est d'un assez mauvais goût et sent les basses époques de l'art ; attirant l'œil partout et ne le concentrant nulle part, il gâte les lignes par l'abus d'une ornementation qui se marie mal avec les saillies des moulures qui se voient dans ces détails.

EXÉCUTION DE CES SCULPTURES.

Si nous examinons avec attention le parti pris qui a présidé à l'ornementation de ces diverses sculptures, nous trouverons que les artistes romans n'ont pas été beaucoup plus heureux dans leur faire que dans leur distribution. Patients, minutieux, réguliers, froids dans l'exécution de ces ciselures, on ne leur trouve aucune liberté dans la main et peu de mouve-

ment dans les lignes; ceci a dû être motivé par la nécessité de faire leur travail complet avant la pose sur des pierres irrégulières et de petite dimension. Ils aimaient la ronde-bosse indécise dans les figures, et les découpures plates dans les frises et les archivoltes. Enfants du sol, sans aucun doute, leur imagination calme et froide s'est encore perpétuée jusqu'à nous. Étudions maintenant avec attention la façon dont nos artistes se servirent du ciseau à cette époque. L'art roman, étant presque immobilisé, faisait déjà pressentir par son impuissance à mieux faire une révolution radicale dans l'art architectural. L'artiste roman, loin de chercher à suppléer à ce qui manque de relief dans ces diverses sculptures par des coupes maigres, c'est-à-dire refouillées en retraite des contours de la sculpture et semblant l'isoler du moins, ainsi que cela a été si habilement compris et exécuté pendant les XIIIe et XIVe siècles, jusqu'aux tours de force du XVe, a fait au contraire tous ses contours arrivant obliquement sur les fonds : de sorte que lorsque deux de ces coupes viennent à se rencontrer, elles produisent un petit canal triangulaire affectant la forme d'un V ou celle d'un trait de burin. En constatant ce mode de travail adopté pour la plus grande partie de nos églises, surtout en ce qui touche l'ornementation, il devient évident qu'il y a là une donnée artistique dans les écoles. Dans les figures et les reliefs symboliques, nous trouvons encore un faire à peu près identique. Ce parti pris a dû être nécessairement adopté par l'impuissance où étaient les artistes de cette époque de comprendre et de copier la nature, ainsi que les types plus parfaits de l'art antique qu'ils avaient sous les yeux, mais qui avait la propriété de mettre cet art facile à la portée d'un plus grand nombre d'ouvriers. Les motifs que nous venons d'indiquer ont, nous en sommes convaincu, guidé et maintenu les artistes dans cet emploi singulièrement excentrique du ciseau.

Ces considérations paraissent très-justes, et M. de Rochebrune reçoit les félicitations du Congrès. Une discussion s'engage ensuite sur la question de savoir si les églises romanes du Poitou sont dues à des architectes laïques ou à des moines. M. l'abbé Auber les rapporte toutes à des architectes sortis des cloîtres.

M. Ledain rappelle que M. Viollet-le-Duc, dans un mémoire sur l'*Album* de Villars de Honnecourt, constate l'introduction de l'élément laïque dès le XIIIe siècle.

M. de Rochebrune cite entre autres la Sainte-Chapelle de Paris, due à Pierre de Montereau.

Plusieurs membres du Congrès signalent des églises antérieures au XIIIe siècle, où des noms de constructeurs désignent des laïques.

M. Auber fait remarquer que ce n'est généralement qu'à partir du XIVe siècle que l'on possède des noms d'architectes laïques pour les édifices religieux.

M. Fillon cite quelques noms qui, n'étant pas suivis de qualification indiquant une position religieuse, font naturellement admettre l'état laïque. Il pense, avec d'autres membres, que les religieux ajoutaient toujours leurs qualités.

Il émet, à l'appui de son opinion, que saint Louis avait pour architectes deux laïques.

M. le docteur Cattois fait remarquer qu'on ne connaît pas, de Cologne à Paris, de basilique du XIIIe siècle construite par un prêtre.

Il rappelle qu'en Italie, dès le Xe ou XIe siècle, les architectes italiens connus comme constructeurs des églises sont tous laïques.

M. Auber ne se déclare point convaincu, et engage vivement les membres de la Société à étudier cette importante question.

La séance est levée à dix heures un quart.

Le Secrétaire,

A. DUREAU.

VISITE AUX ANCIENNES MAISONS DE LA VILLE DE FONTENAY, A L'EMPLACEMENT DU CHATEAU ET A L'ÉGLISE NOTRE-DAME,

LE 16 JUIN A 11 HEURES.

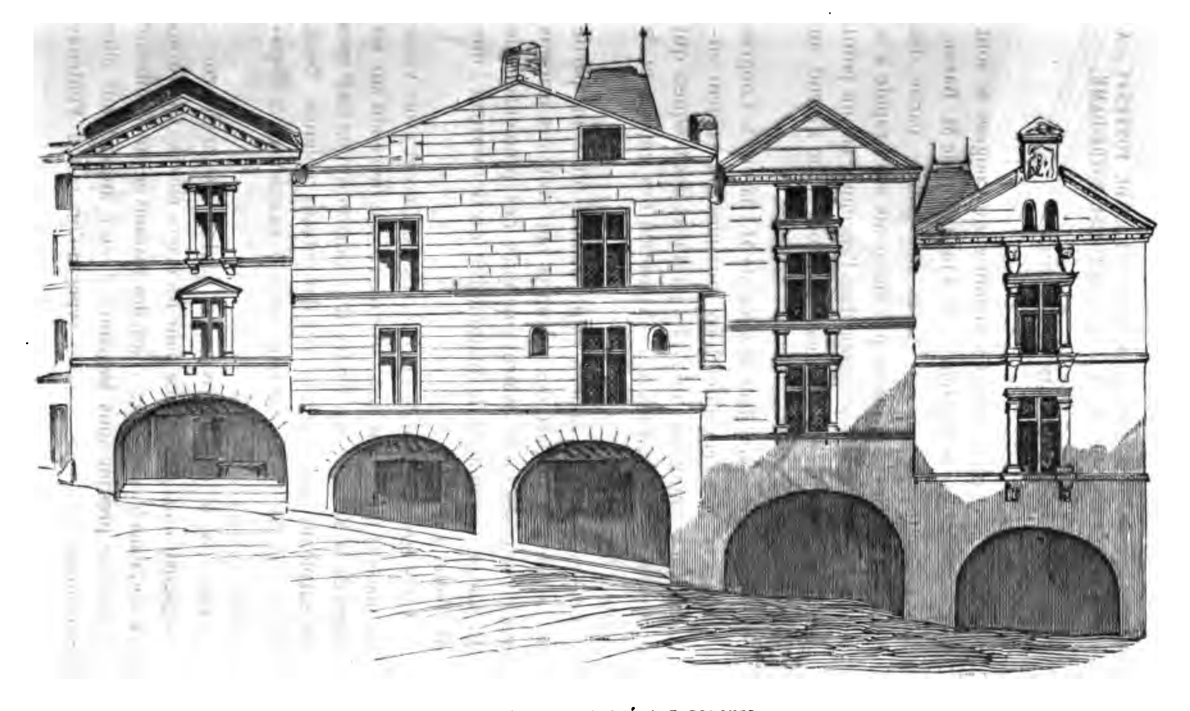
A 11 heures du matin, les membres du Congrès se sont réunis au château de Fontenay, sur l'invitation de M. Baron, ancien député, propriétaire de la plus grande partie des ruines de la place. On monte par une pente assez rapide à la belle habitation moderne établie dans l'enceinte, sur un point qui domine la ville de Fontenay, et d'où la vue s'étend au loin sur le pays.

Après s'être reposé dans le salon de M. Baron, le Congrès a visité avec lui l'enceinte et les murailles qui existent encore; il a reconnu, au milieu des jardins et des bosquets qui occupent les cours, l'ancienne disposition des entrées et la position du donjon.

En descendant du château, qui domine toute une partie de la ville, la plupart des membres ont visité des maisons assez curieuses qu'ils avaient aperçues des promenades de M. Baron, notamment la maison dite du Gouverneur, que M. Bouet a dessinée.

Après être passé par le marché aux Porches et avoir visité les maisons qui le bordent, le Congrès est descendu sur les bords de la Vendée; il a trouvé là des maisons dont les étages en surplomb sont supportés par des poteaux obliques. Deux dessins, de M. Bouet, en rendront très-exactement la disposition (V. les pages 140 et 141).

Autrefois, le long des rivières et quelquefois sur des rues, on gagnait ainsi de l'espace pour les étages élevés. On voyait encore, dans les anciennes villes, des maisons en surplomb sur le bord de presque tous les cours d'eau; aujourd'hui elles deviennent très-rares, et les types qu'on voit à Fontenay



MAISONS DU MARCHÉ AUX PORCHES.



MAISON SITUÉE SUR LA RIVIÈRE.



MAISONS SITUÉES SUR LA RIVIÈRE.

devaient, à ce titre, être remarqués par le Congrès archéologique.

L'église Notre-Dame de Fontenay a ensuite été visitée. Nous renvoyons aux documents historiques donnés sur cet édifice par MM. de Rochebrune et Fillon. Dans son état actuel, l'ensemble de cette église est du XVe siècle. La tour, assez élevée, est une des plus belles de la contrée ; elle conserve le galbe des tours du XIVe siècle.

VISITE A LA COLLECTION DE M. BENJAMIN FILLON,

LE 16 JUIN, A MIDI 1/2.

Le Congrès s'est rendu, à midi, chez M. B. Fillon, pour visiter sa remarquable collection.

Cette collection, uniquement formée au point de vue historique et artistique, ne renferme que des spécimens caractéristiques propres à l'aider dans ses études. Ce n'est donc point une collection proprement dite, mais un instrument de travail. Chaque pièce a sa valeur propre, son importance déterminée. Vivant loin des grands centres, M. B. Fillon a dû s'entourer ainsi des documents qui lui tiennent lieu, en petit, de ce que renferment les dépôts publics de Paris et des principales villes. — Les collectionneurs attacheraient assez peu d'importance à cet amas de notes ; mais un travailleur y trouvera bien des choses précieuses.

OBJETS D'ART.

Sculptures.

1° Médaillon de Louis XI jeune, sculpté sur pierre de touche par Laurana. Original du médaillon de bronze du

même artiste, qui est de plus petite dimension et d'un travail moins soigné.

2° Buste de Scipion, représenté sous les traits d'un personnage italien de la fin du XVe siècle. Bas-relief de grandeur naturelle en marbre blanc. C'est peut-être, au point de vue de l'art, le morceau le plus précieux de la collection.

3° Petit buste, en marbre blanc, d'une jeune princesse italienne, par Bousseau, sculpteur bas-poitevin du commencement du XVIIIe siècle, qui a résidé longtemps à la cour de Madrid.

4° Buste plus grand que nature, en terre cuite, de l'illustre mathématicien François Viète, par M. Maindron, qui a fait également pour M. B. Fillon les médaillons de plusieurs des membres de sa famille. Plusieurs de ces médaillons, d'un beau caractère, sont de grande dimension.

Peintures.

Jeune Italienne ouvrant un vase d'or. École milanaise.

Apollon et Daphné, par Loir, imitateur du Poussin.

Tête de Dominicain d'un grand caractère. École espagnole.

Charmant petit portrait de femme sur argent, par Wiérix.

Grandes miniatures in-folio provenant d'un livre d'Heures exécuté par Claude Gouffier, dont l'une a mis M. B. Fillon sur la trace de la provenance des faïences fines improprement dites de Henri II.

Portrait sur bois du Fontenaisien Nicolas Rapin, l'un des auteurs de la *Satyre Menippée*. Peinture attribuée à Caron.

Curieux portrait de Brantôme, longtemps conservé dans la famille de Chasteigner, à laquelle le célèbre écrivain était allié par sa mère.

Petit tableau sur bois, représentant l'Enfant-Jésus et le petit saint Jean jouant avec un mouton, peint par l'évêque

artiste Pierre de Nivelle, qui occupa le siége épiscopal de Luçon de 1635 à 1660.

Miniature de F. Brentel : Fuite en Égypte, commandée par Vincent-de-Paul pour son protecteur, M. de Commet, avocat à Dax. Lettre d'envoi autographe. Dans le même album se trouve la lettre autographe, très-longue et très-détaillée, où Vincent-de-Paul raconte sa captivité de Tunis à son protecteur.

Dessins.

École italienne. —Quelques dessins de maîtres, des XIV[e] et XV[e] siècles.

Études de Michel-Ange et du Primatice.

Profil de Vierge à la pierre noire rehaussé de blanc, par Fra Bartholomeo.

Sainte Thérèse tenant l'Enfant-Jésus dans ses bras, en présence de la Vierge et de plusieurs anges. Dessin à la plume, lavé de bistre, par Le Guerchin.

École française. — Série de cartons pour des émailleurs de Limoges, du milieu du XVI[e] siècle.

Plusieurs portraits aux trois crayons, du XVI[e] siècle et de la première moitié du XVII[e].

Dessin capital du Poussin pour son *Testament d'Eudamidas*, plume et bistre. — Notables différences avec le tableau du maître, gravé par Pesne.

La *Mort de Sénèque*, l'un des plus beaux dessins connus de Le Sueur, ayant appartenu à Jean-Jacques Rousseau, qui l'avait reçu du prince de Conti.

Études de têtes de religieuses, par Philippe de Champagne.

Études de Watteau.

Le Retour et *Le Départ*, par Greuze. — Compositions de plusieurs figures à la plume et à la pierre noire lavées d'encre

de Chine, et conçues dans ce sentiment faussement dramatique qui caractérise les œuvres de ce peintre.

La Mort d'Hector, par Louis David, pierre noire et encre de Chine. — Superbe portrait de Dubois-Crancé à l'encre de Chine; par le même.

Études de têtes de chevaux, par Carle Vernet.

Dessin à la mine de plomb, par David d'Angers. — Cette composition, de dix-sept figures, a été faite pour servir de frontispice au livre sur les guerres de la Vendée, que préparent MM. Fillon et Dugast-Matifeux. Elle représente l'Histoire éclairée par la Justice, ayant à sa droite les généraux républicains, à sa gauche les chefs vendéens, et à ses pieds une mère vendéenne, tranquillement assise, entourée de ses quatre enfants. Ce dernier emblème de concorde et de paix caractérise la noble pensée de l'artiste.

Gravures.

Quelques épreuves de choix des gravures les plus intéressantes d'André Mantegna, de Marc-Antoine, d'Albert Durer, Jean Duvet, Marc Duval, Claude Lorrain, Jegher, Rembrandt, Paul Pottor, Van Dyck, Neyvinx, Callot, Francisque Milet, Pesne, Audran, Watteau, Copia, Roger, Prudhon, etc.

Choix de portraits d'hommes célèbres, parmi lesquels il en est de beaux et de rares.

ANTIQUITÉS ET CURIOSITÉS.

Découverte de St-Médard, près Fontenay-le-Comte. — Mobilier du tombeau d'une femme artiste du IIIe siècle, contemporaine de Postume : boîte à couleurs, argent et bronze, palette de porphyre, godet de bronze, mortier et son broyon de marbre blanc, ustensiles divers de bronze,

10

cristal de roche et bois, nombreux vases de verre et cristal artificiel, vases de terre, etc. Quelques-uns de ces vases contiennent encore les couleurs, les cires, les vernis, les résines qu'employait l'artiste romano-gauloise.

Fragments de revêtements de murs, découverts dans la villa située près du tombeau, et couverts de peintures représentant des personnages, animaux, plantes et ornements divers.

Cette collection est unique.

Statuette de Mars, en bronze, trouvée au Mazeau-de-St-Sigismond (Vendée).

Plusieurs vases romano-gaulois en terre rouge avec reliefs.

Bague d'or, de la seconde moitié du VIe siècle, portant en monogramme le nom de RADEGODIS, qu'on a attribué à sainte Radégonde. — Quelques autres bijoux mérovingiens en or.

Grand collier de mariage en or, VIII[e] siècle, composé de médaillons représentant alternativement Bacchus et Cybèle; et, sur le médaillon principal, le Christ unissant les deux époux, dont les noms sont inscrits en légende.

Vierge d'ivoire, assise, du premier tiers du XIII[e] siècle. — Provient de l'abbaye d'Ourscamp, près de Noyon. — Hauteur : $0^{m}35^{c}$. — Monument curieux comme spécimen de l'art de ce temps.

Sceaux des XIII[e], XIV[e] et XVI[e] siècles.

Épées provenant du lit de la Vendée, dont deux, d'une conservation parfaite, sont des spécimens fort rares des X[e] et XIII[e] siècles.

Échantillons de poteries poitevines avec marques.

Verres peints et agatisés, de fabrication poitevine, des XVI[e] et XVII[e] siècles.

Spécimens de vases chinois et japonais avec inscriptions chronologiques, des XV[e] et XVI[e] siècles, apportés en Bas-

Poitou par le commerce de Nantes, des Sables-d'Olonne et de La Rochelle.

Quelques bons émaux de Limoges, des XIIe, XIIIe, XVIe et XVIIe siècles.

Monnaies et médailles.

Seulement quelques spécimens, parmi lesquels on remarque un exemplaire du statère portant le nom de Vercingétorix; quelques triens mérovingiens du Poitou, entr'autres ceux de Ligugé, d'Ardin et de Thiversay (*Theodebertiacum*), ancienne localité mérovingienne, comprise maintenant dans l'enceinte de Fontenay-le-Comte; le grand médaillon d'or frappé sous Charles VII, en commémoration de l'expulsion des Anglais; quelques médaillons italiens de Pisanello, de Laurana et de Boldu; celui de François Ier, par Cellini; celui d'André Tiraqueau, modelé à Rome, en 1552, par un Italien inconnu; quelques médailles de G. Dupré, et enfin des pièces d'essai de la Révolution.

Une collection à peu près complète des assignats et bons de confiance émis par les armées catholiques de la Vendée.

De plus, environ 20,000 documents manuscrits et imprimés, recueillis en commun avec M. Dugast-Matifeux, tous relatifs à l'histoire des provinces de l'Ouest. Ce recueil très-important renferme de nombreuses chartes, dont la plus ancienne remonte au commencement du Xe siècle. — On y trouve beaucoup de pièces munies de sceaux. D'autres ont, indépendamment de leur valeur historique, un intérêt considérable comme autographes. — Environ 10,000 de ces documents ont trait aux guerres civiles de la Vendée. — Série de documents originaux relatifs aux seigneurs féodaux de Fontenay-le-Comte.

AUTOGRAPHES PRINCIPAUX.

Jean Chandos, Thomas, Percy, Bertrand Du Guesclin, Jean de Berry, Charles d'Orléans, Jean-Sans-Peur, duc de Bourgogne; Bernard d'Armagnac, Arthur de Richemond, Jean Rabateau, l'hôte de Jeanne-d'Arc; Gilles de Rais, Louis XI, Richard III, roi d'Angleterre; Philippe de Commines, Ferdinand-le-Catholique, Isabelle de Castille, Anne de Bretagne, Sadolet, Artus Gouffier, sire de Boisy; Philibert de Lorme, Jean Juste, François Viète, Bernard Palissy, Barnabé Brisson, Nicolas Rapin, Catherine de Parthenay, Agrippa d'Aubigné, Henri de Rohan, Benjamin de Rohan, sieur de Soubize; Vincent-de-Paul; la plupart des hommes qui ont joué un rôle important dans la Révolution; la série complète des chefs de la Vendée militaire et de la chouannerie: Cathelineau, Stofflet, Lescure, Bonchamp, Piron, Henri de La Rochejacquelein, Forest, Joly, Laugrenière, d'Elbée, l'abbé Bernier, d'Autichamp, Jean Chouan, La Cathelinière, Charette, Bernard de Marigny, les Sapinaud, Royrand, etc.

2e SÉANCE DU 16 JUIN.

Présidence de M. SECRESTAIN, inspecteur de la Société française d'archéologie pour les Deux-Sèvres.

La séance est ouverte à deux heures.

Siégent au bureau : MM. *de Longuemar*, *Letourneux*, *Bouet*, *Gaugain*, les abbés *Lacurie*, *Pichon*, et le curé de St-Pierre.

M. *Roquet* remplit les fonctions de secrétaire.

M. de Caumont dépose sur le bureau plusieurs photographies envoyées au Congrès par M. Crouzat, sculpteur.

M. le curé d'Angles lit un mémoire très-détaillé sur l'église d'Angles, qu'il croit devoir classer au rang des monuments de la fin du XII° siècle, bien que la nef, composée de deux travées, lui semble appartenir au commencement du XIII°.

M. Marchegay demande qu'on insiste sur la question des pouillés. Il croit que l'indication, par le pouillé de M. l'abbé Aillery, des abbayes-mères, des prieurés situés en Bas-Poitou, doit servir de guide pour rechercher les titres de ces prieurés. Il suffira de recourir aux cartulaires et aux chartriers de ces abbayes, conservés dans les archives et les bibliothèques publiques; et ainsi, pour un certain nombre de localités importantes, siéges de ces prieurés, on pourra retrouver la date de fondation ainsi que les circonstances principales de leur histoire. Les archives du département de Maine-et-Loire offrent, à la connaissance de M. Marchegay, beaucoup de documents curieux de ce genre.

M. l'abbé Aillery dit que l'évêché de Luçon est privé d'archives, par suite des guerres de religion et de celles de la Vendée. Les titres et les objets les plus précieux de Luçon, transportés à St-Michel-en-l'Herm, ont été détruits, le 3 janvier 1563, par le protestant Champagné. Cependant, l'abbaye de St-Michel possédait encore en 1792 une histoire complète, une bibliothèque de 3,506 vol. malheureusement fort mal tenue; une copie du tableau de la Transfiguration de Raphaël, placée actuellement dans l'église de Notre-Dame de Fontenay. En 1622, Soubise, après la prise de Luçon, pilla l'église et brûla en partie ce qui avait survécu des archives de l'évêché. La bibliothèque du Chapitre avait été détruite en partie dans les guerres du XVI° siècle. L'évêque Colbert s'appropria ce qui restait de curieux. Quelques manuscrits sont ainsi entrés dans la bibliothèque du Roi.

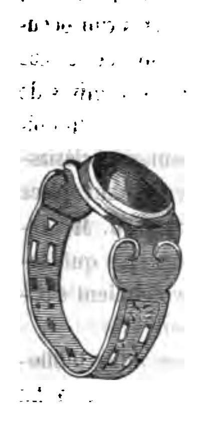
Il serait néanmoins possible de reconstituer les archives de l'évêché de Luçon en prenant des extraits des chartes

contenues dans les dépôts publics, en achetant les ouvrages qui se trouvent encore dans le commerce, aux frais du diocèse, ou, au moyen d'une subvention annuelle peu considérable, en faisant faire des copies des manuscrits les plus précieux, soit par des gens salariés, soit par des séminaristes qui occuperaient ainsi les loisirs de leurs vacances. La source la plus abondante de ces documents est sans contredit les archives de Poitiers, et déjà Mgr Soyer avait obtenu qu'on offrît l'hospitalité du séminaire de cette ville à quelques jeunes ecclésiastiques qui seraient allés, chaque année, prendre sur place copie des chartes et des manuscrits de D. Fonteneau. M. Aillery joint à son rapport un catalogue des ouvrages qui seraient consultés avec avantage par ceux qui voudraient s'occuper de l'histoire ecclésiastique du Bas-Poitou.

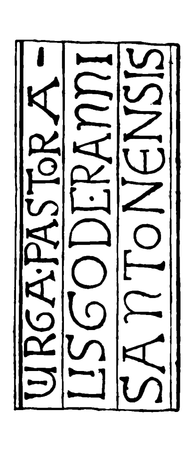
M. Gouraud présente le catalogue des livres de la bibliothèque du sieur Moreau de La Jaunière, trouvé à la fin d'un livre de comptes.

Reliquaires et anciens objets d'art. — M. l'abbé Baudry présente un mémoire sur une croix reliquaire en bronze du XIe siècle, pattée, style roman, trouvée à Lavert, dans la rivière le Lay. Le Christ, couvert du tablier qui remplace la robe des époques antérieures et précède la pièce d'étoffe des temps postérieurs, a les bras étendus horizontalement et les pieds fixés par deux clous. La croix, comme le prouve l'anneau de suspension fixé au sommet et la douille de l'extrémité inférieure, pouvait indifféremment être portée suspendue ou servir de croix processionnelle. M. l'abbé Baudry mentionne, en outre, une petite croix en argent, pattée, ornée de cristal de roche, qu'il attribue au XIIe siècle, ainsi que quatre sceaux provenant de différents abbés. M. Fillon signale la crosse de bois avec douille en argent, décorée d'une inscription, ainsi que l'anneau d'or, avec

saphir, recueillis à Maillezais dans le tombeau de l'évêque de Saintes, Goderan. La douille est au musée de Niort ; l'anneau appartient à M. Poëy-d'Avant. Il mentionne aussi une crosse abbatiale du XIVe siècle, trouvée dans le cloître







de la cathédrale de Luçon ; elle est en cuivre doré et émaillé, et est déposée aujourd'hui au musée de Cluny.

Il présente, en outre, une inscription sur plomb trouvée dans le tombeau de ce même Goderan, et sur laquelle sont constatés ses titres et l'époque de sa mort ; un sceau de bois d'ébène du XIe siècle, trouvé à Rezé, avec la légende SIG. EMERICI DECANI. M. Fillon montre un collier de mariage byzantin (bien que de provenance étrangère), représentant le Christ en même temps que Cybèle et Bacchus, et probablement du VIIIe siècle. Il soumet enfin le sceau de l'abbaye de La Grainetière, et ajoute qu'il en existe plusieurs autres entre les mains de diverses personnes. M. Poëy-d'Avant possède celui de Geoffroy Pouvreau, der-

nier abbé de Maillezais, et celui du monastère de Nieul-sur-l'Autise.

M. Fillon présente ensuite au Congrès une Vierge en ivoire du XIIIe siècle, provenant d'Ourscamp, près Noyon. D'après un moine de ce lieu, elle était portée aux processions, et habituellement placée dans une niche.

M. de Rochebrune fait observer le rapport qui existe entre cette Vierge et celle de la Chaise-Giraud. — M. Fillon indique, en la possession de la famille Bréchard, de Fontenay, un dyptique en ivoire du XIVe siècle; il dit qu'il existait à Aizenay une colombe en vermeil, échangée par le curé et la fabrique contre un calice moderne.

M. Segretain demande s'il existe des ornements sacerdotaux. M. Fillon répond que, d'après un bruit accrédité, on en aurait trouvé dans la tombe d'un abbé ou évêque à Luçon, du commencement du XIVe siècle. Dans celle de Goderan, on n'a trouvé, avec ses vêtements très-simples, que quelques fragments de fils d'argent et d'or. M. Fillon mentionne encore un reliquaire de la fin du XIIIe siècle. M. de Rochebrune cite les vases sacrés de Coex et les croix processionnelles de St-Philbert de Bouène et de St-Étienne.

Peintures murales. —M. l'abbé David présente au Congrès la copie d'une peinture du XIIIe siècle : quatre couleurs seulement y ont été employées : vert, noir, jaune et rouge. M. de Rochebrune fait remarquer que les statues de cette époque, surtout celle de la Chaise-Giraud, présentent un faire assez bon et une certaine allure artistique. Les peintures murales sont médiocres ; les plus belles étaient celles de Fontaines, dont il a fait des croquis. — Il pense qu'elles existaient sur toutes les façades des églises et qu'elles continuaient la tradition des mosaïques anciennes. M. Baudry en mentionne une du XIe siècle.

M. le président prie M. de Longuemar de donner au

Congrès quelques indications au sujet des peintures murales.

Souvent, dit M. de Longuemar, des peintures ornent le dehors des églises. Les églises romanes, offrant de plus larges surfaces que celles de l'ère ogivale, sont plus favorables à la peinture murale, qui, contrairement à l'usage adopté dans l'Orient, offre souvent le mélange des sujets de l'Ancien et du Nouveau-Testament. M. de Longuemar présente quelques *fac-simile* provenant :

1° Du temple St-Jean, à Poitiers (XIe et XIIe siècles), peinture rappelant celles trouvées à Pompeï;

2° De la grande abbatiale de St-Savin (XIe et XIIe siècles), dont les trois divisions présentent trois sujets distincts tirés de l'Apocalypse, du Nouveau et de l'Ancien-Testament. L'abside ne contient que les principaux saints honorés à St-Savin. Dans la crypte est peint le martyre de saint Savin et de saint Savinien. D'ailleurs, observe M. de Longuemar, on peut aisément s'apercevoir que toutes ces peintures ne sont ni de la même époque, ni du même style;

3° De Notre-Dame de Poitiers : le Christ et les quatre Évangélistes, la Vierge et l'Enfant-Jésus, les saintes Femmes et les douze Apôtres (XIIIe siècle);

4° De Notre-Dame-de-Lignières : Résurrection de Lazare. Le corps est enveloppé de bandelettes analogues à celles des momies égyptiennes, et l'artiste lui a donné cette couleur verte indiquée par les textes et qui annonce la décomposition des organes après la mort. Dans un panneau à côté, Lazare est représenté mourant; l'âme, sous la forme humaine, s'échappe de sa bouche; le démon cherche à s'en emparer, mais un ange-gardien lui tient la main et lui aide à s'échapper;

5° De la coupole de Ste-Catherine-de-Montmorillon : sainte Catherine présentée à la Vierge;

6° De la crypte détruite de St-Martial d'Angoulême;

7° Une fresque de Notre-Dame de Chauvigny : la croix

portée par le Christ, aidé de papes, d'évêques, de laïques et enfin d'un enfant qui, trop petit pour y atteindre, étend les bras pour arriver jusqu'à elle ;

8° Fresque de l'Absie, d'une facture bien différente : la consécration de Grégoire-le-Grand ;

9° Une scène des danses macabres, provenant d'une chapelle près Montmorillon ;

10° Une autre scène des danses macabres : la scène des Morts et des Vifs, avec la légende à ce propos. M. de Longuemar fait observer la naïveté des peintures et de leurs légendes ; naïveté que fait aisément pardonner l'idée religieuse qui leur donne naissance.

Architecture militaire du moyen-âge. — On passe aux questions du programme relatives à l'architecture militaire du moyen-âge, en Vendée et dans le Poitou.

M. de Caumont observe qu'il croit bon de s'appesantir sur l'origine des mottes féodales qu'on prétend postérieures au Xe siècle, et demande qu'on dirige l'enquête de manière à savoir s'il existe des constructions dans l'intérieur des mottes ou sur leur surface.

M. Fillon a remarqué à la motte du Bois-de-Cené, élevée sur un terrain sablonneux, des vestiges romains ; mais il croit la motte élevée après la destruction de constructions romaines du voisinage. Sur une vingtaine de mottes qu'il a examinées, aucune n'a présenté de restes romains. Il est arrivé quelquefois, ajoute M. Fillon, que des *tumuli* gaulois, tels que celui de St-Nicolas-de-Brem, ont été érigés en mottes féodales et même accrus de la terre extraite des fossés. On voit sur cette motte des traces de constructions du moyen-âge.

M. Monnet lit un compte-rendu des fouilles faites à la motte féodale appelée la Grande-Touche, non loin de Niort, qui ont révélé l'existence de constructions dans l'intérieur de

la motte, mais qui, n'ayant pas été terminées, n'ont pu donner aucun renseignement positif sur la question. M. Gouget a déposé sur le bureau une notice sur diverses mottes féodales.

Pour ce qui est des villes murées, Vouvent est la seule qu'indique M. Fillon. Pressé par l'heure, M. Fillon demande l'autorisation, qui lui est accordée, de présenter au Congrès un manuscrit contenant la liste et les armes des seigneurs de Fontenay-le-Comte, parmi lesquels figurent, pour la plupart, les plus grands noms de la noblesse française du moyen-âge et des temps modernes.

Revenant à l'ordre des questions du programme interverti par la lecture de M. Fillon, M. Ledain lit une notice sur le château de Bressuire, dont la fondation remonterait, selon lui, à la fin du XIe siècle. Cette notice et les documents historiques qu'elle contient feront l'objet d'une publication spéciale que prépare M. Ledain.

La séance est levée à cinq heures.

Le Secrétaire,

G. Roquet.

EXCURSION A VOUVENT, MERVENT ET FOUSSAIS.

Présidence de M. de Caumont.

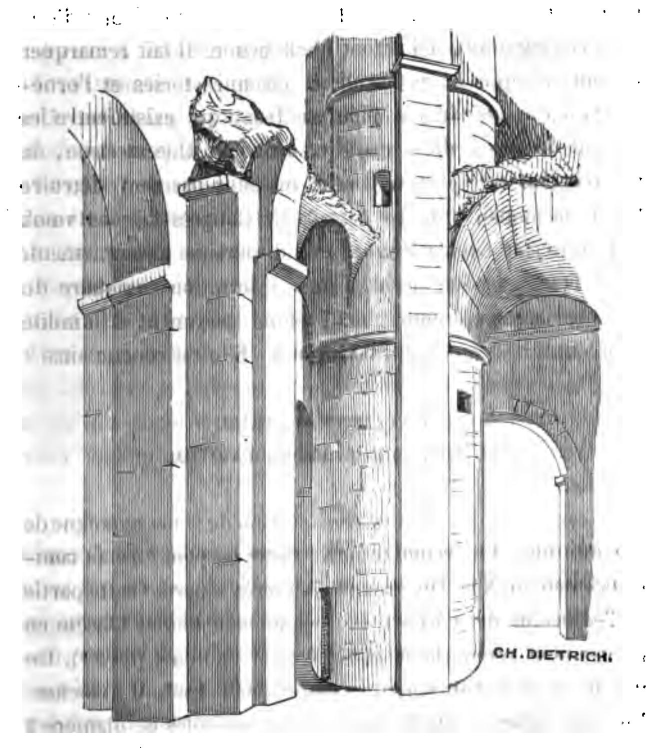
Le 17 juin 1864, à six heures du matin, le Congrès est parti de Fontenay pour faire sa seconde excursion. Le temps n'effraie pas les membres de la Société française d'archéologie, qui tiennent à visiter tous les monuments des environs de la ville où ils reçoivent, depuis huit jours, la plus gracieuse hospitalité. Les voitures s'arrêtent d'abord à Vouvent. M. le curé, qui attendait le Congrès, lui adresse quelques paroles pleines d'à-propos et l'invite à visiter son église.

Le magnifique portail latéral de l'église de cette localité attire d'abord les regards de M. de Caumont et de ceux qui l'accompagnent. Les détails des sculptures font l'objet d'une savante description de M. de Rochebrune. Il fait remarquer surtout le sujet du tympan, les colonnes torses et l'ornementation, assez rare dans la contrée, qui existe entre les colonnes sur les arêtes de la maçonnerie. Une sacristie, de construction très-récente, vient malheureusement détruire l'effet harmonieux de ce portail. Le Congrès fait des vœux pour que cet édifice disgracieux disparaisse promptement. Dans l'intérieur de l'église, une inscription tumulaire du XIII[e] siècle, empreinte d'un profond sentiment d'humilité chrétienne, est lue par les visiteurs. Elle est conçue ainsi :

QVONDAM PRÆCLARVS,
SED NVNC CINIS ATQVE FAVILLA.

Le caractère barbare de la construction de la nef témoigne de son antiquité. Elle remonte au X[e] siècle ou peut-être au commencement du XI[e]. Dix gros piliers carrés séparent cette partie de l'édifice de deux bas-côtés surmontés de voûtes d'arête en plein-cintre, comme la nef elle-même (V. la figure p. 157). Un seul arc brisé se fait remarquer auprès de la voûte du clocher. Une tour informe, placée dans un des bas-côtés de manière à l'obstruer, renferme l'escalier qui conduit au sommet de l'édifice. L'abside, dont la voûte présente partout des arcs brisés, est plus récente que la nef. Une inspection minutieuse faite extérieurement démontre qu'elle doit être du XII[e] siècle. M. de Rochebrune signale, sur la corniche de cette abside, une inscription qui n'a pas encore été lue. Quelques membres du Congrès essaient, à l'aide d'une échelle, de déchiffrer cette inscription, et peuvent constater qu'elle se compose de dix lettres et qu'elle commence par le mot *suo*. Une autre

inscription est découverte du côté opposé : placée, comme la précédente, à la partie la plus élevée de l'édifice, elle ne



PARTIE DE L'INTÉRIEUR DE LA NEF DE L'ÉGLISE DE VOUVENT.

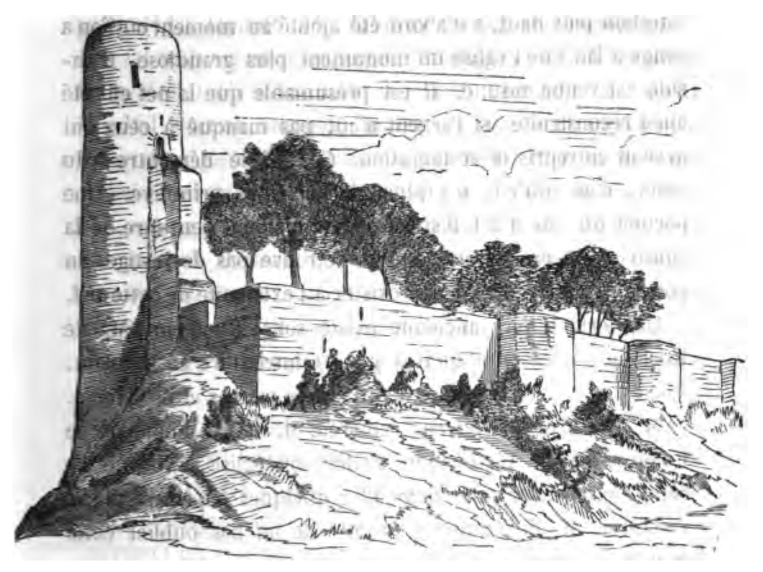
peut malheureusement être lue. M. Segretain fait remarquer les proportions heureuses et la construction soignée de l'abside qu'on pourrait, dit-il, prendre pour modèle. En somme, l'église de Vouvent est excessivement remarquable au point de vue de l'art. Sa nef est certainement la plus ancienne de la contrée ; c'est un spécimen qu'il faut conserver avec soin, malgré sa laideur. Cet édifice était peu important dans le principe. Le beau portail du XIIe siècle, dont il a été

question plus haut, a d'abord été ajouté au moment où l'on a songé à faire de l'église un monument plus grandiose. L'abside est venue ensuite. Il est présumable que la nef eût été aussi reconstruite, si l'argent n'eût pas manqué à ceux qui avaient entrepris la restauration. Ce qui le démontre, du reste, c'est qu'elle n'a plus sa longueur primitive. Une portion du bas a dû disparaître au moment peut-être de la construction de l'abside. On ne retrouve pas de vestiges du portail principal, qui devait exister à l'extrémité de cette nef.

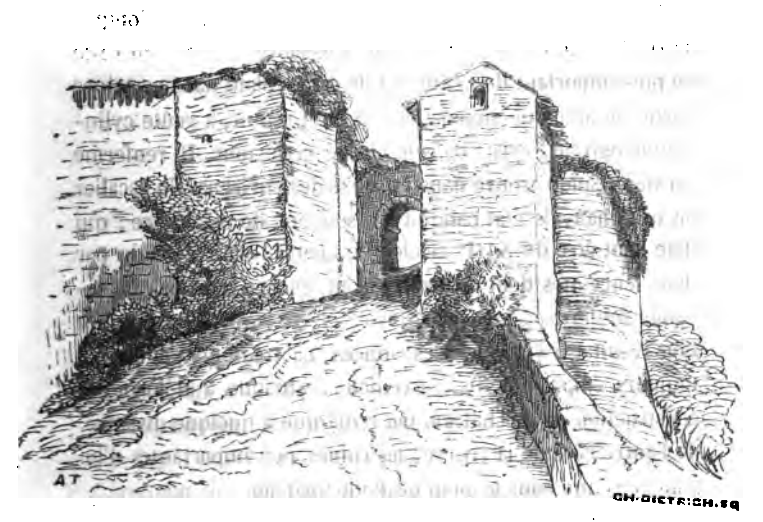
Une crypte fort ancienne existe sous le chœur. M. de Rochebrune raconte qu'il a pu s'y introduire en rampant. Elle est encombrée entièrement par des pierres et de la terre.

M. le Curé de Vouvent remercie M. de Caumont et le Congrès d'avoir bien voulu visiter son église, et profite de cette circonstance pour demander quelques fonds afin de la restaurer. M. de Caumont promet de ne pas oublier cette requête.

Château. — En sortant de l'église, les membres du Congrès se rendent au château. Une tour très-élevée est ce qui reste de plus important de l'édifice. Elle est méplate dans certaines parties et arrondie aux angles. Un petit réduit, à voûte cylindrique ogivale, existe dans le bas de cette tour. Il renferme un vieux canon trouvé dans un puits des environs. Un escalier en très-mauvais état conduit au sommet de cet édifice, qui date peut-être du XIIIe siècle. Le château était défendu par deux enceintes dont les traces sont encore visibles. La seconde renfermait une motte assez élevée, qui a été fouillée sans résultat il y a quelques années. La tradition populaire, toujours empreinte du merveilleux, attribue à Mélusine la construction de ce château. On remarque à quelque distance, de l'autre côté de la rivière, les ruines peu importantes d'un manoir connu sous le nom de Petit-Château.



VUE DU CHATEAU ET DU DONJON DE VOUVENT.



POTERNE DU CHATEAU DE VOUVENT.

Au moment de quitter Vouvent, M. Monnet achète pour le musée de Niort cinquante médailles trouvées dans les environs. M. Charvet, de Paris, numismate dont le nom est bien connu dans le monde savant, constate de suite l'importance de ce petit trésor qui présente seize variétés de pièces dont voici le détail : six Philippe V ou VI, deniers et oboles, deux Charles de La Marche, un denier de Champagne, un sterling de Lorraine, un sterling du château Porcien, un Jean de Bretagne, un Philippe de France, comte de Poitiers ; un denier du Mans, un denier de Louis VII ou VIII frappé à Bourges, un denier de Guingan (Étienne de Penthièvre).

MERVENT.—De Vouvent, le Congrès se rend aux Oulières, où les voitures s'arrêtent pour laisser parcourir à pied aux voyageurs la distance qui les sépare de Mervent. Le petit château de la Citardière, construction du XVIIe siècle présentant peu d'intérêt, est visité sur la route par les membres du Congrès, qui suivent ensuite un petit sentier plein d'ombrage et de fleurs tracé dans la forêt de Mervent. Ils traversent la petite rivière de Mer sur un pont ancien, dont les arches sont en ogive, et arrivent enfin, par un chemin escarpé, au bourg



de Mervent où le déjeûner les attendait. A la fin d'un repas pris avec plaisir par les voyageurs, M. de Rochebrune porte un toast à M. de Caumont; ce dernier répond par des remercîments à MM. de Rochebrune et Fillon, qui ont réussi à réunir à Fontenay un des Congrès les plus nombreux

de tous ceux qui ont eu lieu jusqu'à ce jour. M. G. de Fontaine porte un toast à la mémoire de M. Émilien de Montbail, l'auteur des *Croquis* sur la Vendée.

Après ce repas, les membres du Congrès sont montés au château de Mervent, véritable nid d'aigle construit au sommet d'un rocher escarpé que la rivière de Mer entoure de ses méandres. Un spectacle grandiose se déroule au-dessous des spectateurs. Une gorge profonde, entourée de coteaux élevés couverts d'arbres, rappelle les paysages de la Suisse et de l'Auvergne.

Le donjon, qui est la partie la plus importante de la ruine, présente, à l'intérieur, un octogone à côtés inégaux surmonté d'une coupole avec une ouverture circulaire au milieu. Une fenêtre très-étroite placée à une certaine élévation, terminée par un plein-cintre qui dépasse les pieds-droits, est, avec la porte, le seul endroit permettant au jour de pénétrer dans ce donjon. Il reste encore quelques traces de l'escalier conduisant au sommet de la tour. Il est beaucoup plus grand que ceux qu'on trouve ordinairement dans les forteresses. On remarque dans l'intérieur de la maçonnerie un conduit carré, de 20 centimètres de diamètre, dont la destination ne peut être déterminée d'une manière précise. Quelques autres pans de muraille sont encore debout ; mais ils ne sont pas assez complets pour offrir un grand intérêt. Ce château-fort, qui date du XIIe siècle, a été assiégé par Jean-Sans-Terre et par saint Louis. Un ancien boulet en pierre, de 42 centimètres de diamètre, placé auprès du donjon, étonne les membres du Congrès par ses dimensions. M. Bouet fait remarquer l'analogie qu'il présente avec les boulets anglais du Mont-St-Michel.

Après avoir visité l'église, dont le portail est surmonté de quatre écussons, parmi lesquels on reconnaît celui des Parthenay-Larchevêque, le Congrès a tenu, dans la salle de la Mairie, une séance intéressante.

En retournant à Fontenay, les membres du Congrès s'arrêtent à Foussais pour visiter le beau portail du XIIe siècle qui orne l'église. Les deux sujets sculptés à droite et à gauche du portail sont très-remarqués. L'un d'eux représente les disciples d'Emmaüs, et l'autre le Christ en croix. Au-dessous de ce dernier, une inscription très-curieuse attire surtout l'attention. Elle est conçue en ces termes :

ERAVDVS AVDEBERTVS DE SANCTO
JOHANNE ANGERIACO ME FECIT.

L'intérieur de l'église est beaucoup plus moderne. Comme elle n'a pas été achevée, elle présente une particularité assez curieuse : un rang de cinq piliers la divise par le milieu en deux nefs.

Une maison placée auprès de l'église attire les regards des membres du Congrès. La porte de cette maison est surmontée de l'inscription suivante :

CE LOGIS APARTIENT A FRANÇOIS LAVRENT,
MARCHANT, DEMOVRANT A FOVSSAYS,
A ÉTÉ COMMENCÉ LE VIII^esme DE MARS 1552.

De l'autre côté de cette façade, sur la cour, on voit une petite loge composée de trois arcades cintrées et d'une porte. Ce genre de construction est unique en Vendée. Le logis de Laurent est encore habité par un marchand.

A sept heures du soir, les membres du Congrès rentraient à Fontenay.

Le Secrétaire,

IMBERT, de Thouars.

SÉANCE TENUE A MERVENT, LE 17 JUIN 1864.

Présidence de M. Charles Arnault.

La séance est ouverte à deux heures.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, *Segrestain*, *Fillon*, *Gaugain* et l'abbé *Le Petit*.

M. *Imbert* remplit les fonctions de secrétaire.

M. de Caumont ouvre la séance en appelant l'attention de MM. Fillon et de Rochebrune sur les châteaux de Vouvent, Mervent et Fontenay, pour lesquels il demande des plans détaillés. L'architecture militaire, dit-il, est bien moins connue que l'architecture religieuse. Depuis quelques années, on a détruit beaucoup de châteaux. Il faut donc se hâter d'étudier ceux qui restent, afin d'établir une bonne classification. Les donjons carrés sont les plus anciens ; les tours cylindriques paraissent au XIIe siècle. Il faut explorer les tours à pans : elles n'ont pas encore fait l'objet d'études spéciales. Il signale la tour de Châtillon-sur-Loing (Loiret), comme étant un spécimen des plus curieux donjons à pans du XIIe siècle.

M. Fillon signale les châteaux de Pouzauges, Tiffauges, Mortagne, Montaigu, La Gamache et Talmont, les plus anciens du pays.

M. de Rochebrune cite le colombier de l'ancien prieuré de Chevrette. Il fait remarquer cependant que cette construction, qui remonte au moins au XIVe siècle, était peut-être une chapelle dans le principe. M. Fillon n'est pas de cet avis.

M. de Fontaine décrit les souterrains-refuges de Réaumur, dont il n'avait pu parler à la dernière séance. Il n'a été fait aucune découverte pouvant préciser la date de ces souterrains très-remarquables.

On passe aux questions du programme relatives aux sceaux, monnaies, sépultures et aux anciennes industries du pays.

M. Fillon parle du trésor, du XIIIe siècle, découvert il y a quelques années à Poitiers, dans la rue du Chaudron-d'Or. C'est la plus riche découverte de bijoux qui ait été faite en France. Il parle aussi d'une découverte fort curieuse d'ustensiles du XIIe ou XIIIe siècle, faite aux environs de la Proutière. Passant à la question des sceaux, M. Fillon dit que la sigillographie du moyen-âge, pour le Poitou, est excessivement riche. Il serait facile de réunir un millier d'empreintes de sceaux. Il signale, comme un des sceaux les plus curieux, celui d'Alboin, évêque de Poitiers, qui vivait au Xe siècle, trouvé à St-Hilaire-de-Lonlay.

Sépultures. — M. Fillon signale, parmi les plus anciennes sépultures du pays, celles du Champ-des-Tombeaux. M. de Rochebrune cite les tombes de la chapelle Thémer, un tombeau du XIVe siècle à la Vau-Dieu, une pierre tombale du XIIe siècle à Benet, et d'autres tombeaux à Mervent, au cloître de Luçon et à Mouchamp. M. de Fontaine parle d'un tombeau découvert à St-Cyr.

M. Fillon dit que la forme des vases funéraires a beaucoup varié. Leur mode de fabrication est la principale indication qui puisse guider l'archéologue. Il pense que les vases non vernis sont les plus anciens. Les carrelages émaillés sont très-nombreux dans la Vendée. Il y en avait une fabrique à la Téblerie de Maillezais.

Draperie. — M. Ledain dit que la plus ancienne mention de l'industrie drapière de Parthenay qu'il ait trouvée remonte à l'année 1076. Il en est encore question dans deux chartes, en 1177 et 1294. Au XVIe siècle, les marchands de Lyon venaient acheter les draps de Parthenay. Cette industrie est

tombée au XVIIe siècle. Cependant, on fabrique encore des draps grossiers dans cette ville.

M. Ch. Arnault regrette vivement que M. Baugier n'ait pu, avant de mourir, achever son travail sur l'origine de la commune de Niort et sur les industries qui y ont prospéré.

Verrerie. — M. Fillon croit qu'il existait anciennement beaucoup de verreries en Poitou. Il a pu recueillir déjà des documents sur une vingtaine de ces établissements, dont quelques-uns remontent à l'époque romaine et quelques autres au XIIIe siècle. Dans la forêt de Mervent, on a découvert le lieu où existait une verrerie dans les temps antiques et au moyen-âge. On y a trouvé des bouteilles, presque entières, semblables à celles du tombeau de St-Médard, des briques, des débris d'amphores et de creusets. L'analyse du verre, faite avec le plus grand soin à Paris, a donné les mêmes résultats pour Mervent et St-Médard.

Les vases de couleur, ajoute M. Fillon, sont en assez grand nombre. Au XVIe siècle, on a fait en France des verres émaillés. Des ouvriers italiens sont venus de Murano en Poitou.

M. Fillon dit qu'il a trouvé quelques documents nouveaux relatifs aux compagnons d'armes de Jeanne-d'Arc. Elle était descendue à Poitiers, chez Rabateau, qui avait été d'abord prévôt de Fontenay, sa ville natale, et devint plus tard membre du Conseil de Charles VII. Il n'existait plus au moment du procès de réhabilitation de la Pucelle d'Orléans; mais Jeanne Pidalet, femme de ce même Rabateau, qui avait, avec son mari, suivi partout l'héroïne, donna à cette occasion les plus grands détails.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire,
IMBERT.

SÉANCE DU SAMEDI MATIN 18 JUIN.

Présidence de M. DE FOCHEBRUNE.

Siégent au bureau : MM. l'abbé *Le Petit*, *Gougain*, *de Longuemar*, l'abbé *Lacurie*, *de Caumont* et *Lelong*.

M. *Ledain* remplit les fonctions de secrétaire.

M. de Longuemar, qui est allé visiter les dépôts de cendres et les collines de la côte du Bas-Poitou dont il a été question dans une séance précédente, rend compte de son exploration.

RAPPORT DE M. DE LONGUEMAR.

Trois questions portées au programme du Congrès archéologique de Fontenay avaient particulièrement fixé notre attention : celle qui provoquait l'étude des traces d'habitations antérieures aux temps historiques; celle des dépôts de cendres signalés sur quelques points de la circonférence de l'ancien golfe des Pictons, et enfin celle relative à la formation, naturelle ou artificielle, des dunes coquillières qui s'élèvent sur le marais, dans le voisinage de St-Michel-en-l'Herm.

Un mémoire de M. de Brem et une note de M. l'abbé Aillery, sur ces divers sujets, avaient été communiqués au Congrès dès le premier jour de sa réunion ; mais ces questions parurent assez intéressantes pour être examinées de nouveau, et une Commission formée de M. l'abbé Aillery, de M. le docteur Augé, qui l'un et l'autre habitent sur les bords du marais vendéen, de M. Reverseau, et de quelques autres membres auxquels je fus adjoint, prit ses dispositions pour accomplir cette longue excursion dans la même journée.

Avant de traiter les questions qui étaient le but de notre exploration, il est indispensable que nous jetions un coup-d'œil sur la carte de la Vendée, afin d'établir nettement, au point de vue géologique, ce qu'on entend par le marais vendéen.

Tous les observateurs qui ont voyagé du nord-est au sud-

ouest dans le département de la Vendée, de la Châtaigneraie, par exemple, à Luçon et à l'Aiguillon, ont été frappés des divergences physiques du sol qu'ils ont traversé. En effet, on rencontre, presque sans transition, les terrains schisteux granitiques et accidentés du bocage, les terrains calcaires de la plaine encore légèrement ondulée, puis enfin les nappes à peu près horizontales et profondément argileuses du marais.

Envisagés dans leur ensemble, les terrains primitifs du bocage vendéen se développent de l'ouest à l'est, à partir des bords de l'Océan à la hauteur de Talmont, pour courir vers Ste-Hermine et St-Hilaire-sur-Autise, en laissant Fontenay-le-Comte un peu en dehors et au sud.

Le long de cet ancien rivage, les puissantes assises des calcaires jurassiques, qui débutent à la base par les calcaires et les marnes du lias, sont venues former une large zone dont la surface, légèrement ondulée et recouverte d'un sol rougeâtre qui semble propre à ces dépôts, constitue ce qu'on nomme la plaine, par opposition avec l'aspect accidenté du bocage.

Sur cette zone, les céréales et les prairies artificielles règnent en souveraines absolues; aucun arbre ne vient les ombrager, et les seuls points de repère qui s'offrent à l'œil sont les flèches élevées des clochers de Fontenay et de Luçon.

Tout à coup la zone calcaire de la plaine semble se courber brusquement pour rejoindre les bords de la mer, un peu au-dessus de La Rochelle, laissant à l'ouest, entre ses nappes calcaires et l'Océan, une vaste échancrure occupée par un dépôt argileux profond, dont la surface, à peu près nivelée et à peine élevée de quelques mètres au-dessus des marées, constitue le sol du marais vendéen. Ce sol, aujourd'hui cultivé en prairies, en céréales et en plantes textiles, a vu la richesse et la salubrité succéder, dans cette contrée, à la misère profonde et à l'action pernicieuse des fièvres paludéennes qui jadis y exerçaient leurs ravages, grâce aux in-

telligents travaux d'assainissement dont l'exécution a été poursuivie pendant une longue série d'années.

Quelles causes ont amené la succession si brusque de ce sol profondément et exclusivement argileux au sol calcaire, qui semble l'embrasser de toute part? Nous les indiquerons en quelques mots.

Nous avons dit, pour mieux rendre l'impression qu'on éprouve en rencontrant le sol argileux du marais au centre d'un croissant formé autour de lui par la plaine calcaire qui l'enveloppe, que cette plaine se recourbait brusquement autour de cette vaste lagune. Mais, en réalité, la large zone jurassique qui s'appuie vers le nord sur les dernières pentes du sol primitif du bocage vendéen, se relie aux nappes calcaires du département de la Vienne et se prolonge vers le sud en tapissant de nouveau le massif granitique du Limousin, et forme une nappe continue le long de la côte de l'Océan, depuis Talmont jusqu'au-delà de La Rochelle; elle passe par conséquent au-dessous de ce puissant dépôt argileux, connu dans le pays sous le nom de *Bry*, et qui constitue le sol du marais.

Ce bry s'est donc déposé dans une vaste échancrure produite par l'érosion ancienne d'une partie des assises calcaires de la zone jurassique; et comme, d'une part, nous avons trouvé sur le pourtour du marais, dans les affleurements calcaires qui le bordent, des fossiles qui appartiennent à l'étage oxfordien inférieur (callovien de d'Orbigny) (1); et

(1) Les fossiles que nous avons recueillis dans cette course rapide sont, en effet, les suivants : *Amm. arbustigerus* et *Moorei*, de la grande oolithe placée sous les assises ; *Amm. baccheriæ*, *macrocephalus* et *anceps*, *Terebratula bicanaliculata* et *Belemnites hastatus*, qui appartiennent au callovien; puis l'*Ammonites biplex* et la *Ter. bissuffarcinata*, dans les couches entamées, et qui seraient ainsi l'oxford-clay supérieur (les premiers à Luçon, les seconds à Naillers, Bel-Air, St-Michel-en-l'Herm et le Rocher de la Dive).

que, d'autre part, nous avons constaté aussi dans une récente exploration la présence de l'étage corallien au nord de La Rochelle, sur le bord de la mer, il en résulte que le bry du marais a pris, en grande partie, la place des couches oxfordiennes inférieures et supérieures sur ce point du rivage vendéen.

Ce fait ne saurait être douteux pour ceux qui ont parcouru le marais (si, d'ailleurs, des sondages puissants n'avaient retrouvé le calcaire au-dessous du bry), en remarquant les îlots de calcaire jurassique qui surgissent çà et là sur la surface du marais et qui forment, depuis le gué de Velluire jusqu'à l'Aiguillon, une chaîne interrompue s'étendant de l'est à l'ouest et dont les anneaux se montrent aux Sablons, à Chaillé, à Ste-Radégonde, à Puyraveau, à Champagné, à Triaize, à St-Michel-en-l'Herm et à la pointe de l'Aiguillon.

Quelle est la cause qui a produit ce vaste dépôt d'argile qui atteint, sur certains points, au-delà de 15 mètres de puissance dans un golfe embrassant plus de 250,000 mètres de circuit, comme l'a fait observer M. l'abbé Lacurie (1)? Cette cause a été indiquée depuis longtemps (2).

En effet, l'échancrure calcaire que le sol du marais est venu combler reçoit sur son pourtour une multitude de cours d'eau et, notamment, le Lay et la Vendée, qui, par leurs ramifications supérieures, s'enfoncent profondément dans le massif primitif du bocage et charroient avec eux, dans les grandes crues, les limons argileux qu'ils étaient forcés d'abandonner dans cette vaste lagune au contact des eaux de la mer, progressivement repoussées à mesure que le dépôt vaseux augmentait d'épaisseur, pour être définitive-

(1) Citation de M. Ménard dans le premier *Bulletin* de 1858. (Publications de la Société des Antiquaires de l'Ouest.)

(2) Voir les *Souvenirs d'un naturaliste*, par M. de Quatrefages, au titre : « Description des côtes de la Saintonge. »

ment remplacées par les eaux douces ou saumâtres de l'ancien *lacus duorum carvorum*. Probablement aussi quelque courant marin a-t-il contribué à augmenter la puissance de ce dépôt argileux, en charroyant dans ce même golfe les marnes argileuses du lias mises à nu, en amont dans le lit de la mer, par la catastrophe qui a déterminé la forme actuelle de la côte de l'Océan.

Dire par quels prodigieux développements de travaux poursuivis depuis plus de deux siècles, notamment à partir des concessions accordées par Henri IV, ces sols, jadis voués à la stérilité, couverts de marécages et habités seulement par cette population désignée sous le vieux nom de Colliberts, à demi amphibie, vivant autant et plus sur des bateaux que sur les îles de ce marais, et dont on ne retrouve plus guère le souvenir que dans l'existence bien améliorée des Huttiers, sont aujourd'hui devenus productifs; décrire les luttes acharnées que livrèrent le génie et la patience humaine pour conquérir pied à pied ce riche terrain qui fournit, sans s'épuiser jamais, de fécondes récoltes et qui est chaque jour délivré de ses eaux nuisibles par une multitude de canaux aboutissant aux artères principales qui vont déboucher dans la mer, excéderait de beaucoup les limites de ce compte-rendu. Il suffira, pour donner une idée de la valeur de cette conquête, de dire que le cultivateur se contente d'enfoncer plus profondément sa charrue dans le sol pour en entretenir la fécondité, quand la couche arable superficielle semble se fatiguer, et que le fumier recueilli dans les pâturages entourés de fossés profonds où les bestiaux sont abandonnés à eux-mêmes, mêlé à la paille et séché au soleil, ne sert que de combustible dont les cendres, exportées au-delà de la zone calcaire, vont fertiliser les sols froids du bocage. — C'est surtout au principe fécond et bien dirigé de l'association que la Vendée doit les résultats obtenus dans son

marais. Il eût été, en effet, impossible d'enlacer cette vaste étendue de sols marécageux dans un réseau de canaux et de digues qui sont, pour ainsi dire, tous solidaires les uns des autres et qui se seraient trouvés paralysés par l'encombrement d'un seul d'entre eux, si l'on n'avait placé ces terrains bas et inondés sous le contrôle de syndics, veillant avec sollicitude sur les intérêts de la multitude des propriétaires, dont les parcelles réunies forment une sorte de communauté régie par des règles particulières au profit de tous.

C'est grâce à cette sage et intelligente organisation que ce pays offre aujourd'hui quelque chose d'équivalent aux conquêtes que les Hollandais ont faites sur les rivages de la mer du Nord (1).

Revenons actuellement au but principal de notre excursion. Nous venons de voir que le sol profondément argileux

(1) MM, Laval et Bréchard, syndics du marais vendéen, ont bien voulu nous donner mille intéressants détails que nous regrettons de ne pouvoir consigner dans cette courte notice. L'*Histoire de l'abbaye de Maillezais*, par M. Ch. Arnault, nous apprend que les travaux de desséchement des marais vendéens remontent jusqu'au XIIe siècle par l'établissement du canal de *Luçon*, qui se rend directement dans la baie d'Aiguillon : en 1217, on y ajouta le canal dit des *Cinq-Abbés* allant du Langon à la Sèvre, et plus tard, mais dans le même siècle, celui de Marans.

En 1460, les eaux de la mer se mêlaient encore aux eaux douces du marais, lorsque tout à coup elles se retirèrent dans la nuit qui précéda la Toussaint de cette année. Quelques travaux, fréquemment interrompus par les guerres anglaises et les guerres de religion, dans les XVe et XVIe siècles, avaient encore été tentés sans beaucoup de succès, lorsque Henri IV fit venir, en 1599, l'ingénieur hollandais Humfroy Bradley, qui réunit par le canal dit des *Hollandais* le canal de *Luçon* à celui des *Cinq-Abbés*. Enfin, ce fut en 1641 et 1642 que les desséchements des marais vendéens furent continués avec persévérance par les associations des propriétaires.

du marais, le *bry*, selon le terme consacré dans le pays, succédait brusquement au sol calcaire, dans cette partie de la Vendée, non-seulement sur le vaste pourtour de ce qui fut l'ancien golfe des Pictons, mais aussi sur les points calcaires formant des îlots au sein même du marais.

C'est au contact même du sol calcaire et du sol argileux que sont placés les *dépôts de cendres* signalés par M. l'abbé Aillery, notamment à Naillers, sur un développement de 300 mètres de long sur 50 de large et une profondeur moyenne de 2 mètres à l'Ilot-des-Vases, à Chevrette, à la Terpe, au Jart, aux Linaux, au Poiré-de-Champagné, à la Bosse-aux-Morts, à Puyravaut, à Ste-Radégonde, etc. Grâce aux tranchées profondes que M. le docteur Auger avait fait faire à l'avance, dans le sol, jusqu'au contact du bry, nous avons pu recueillir et étudier les diverses parties du dépôt évidemment artificiel qui, à l'île de Naillers, recouvrait le point de contact de l'argile du marais avec le calcaire de la plaine. Ce gisement curieux nous a paru être, non un dépôt de cendres dans l'acception rigoureuse de ce mot, mais le résidu qui serait résulté de la destruction d'habitations en pisé, peut-être suspendues autrefois sur les eaux du marais, toujours reconstruites sur le même emplacement par les générations qui se succédaient sur le sol, en empiétant progressivement sur les eaux. La présence, dans l'épaisseur de ce sol artificiel, d'une quantité innombrable de fragments de terre grossièrement cuite et toute pareille à celle que nous avons nous-même recueillie sur la sole d'anciens fours gaulois et qui, dans le cas présent, nous semblent avoir appartenu aux foyers de ces habitations rustiques; enfin, certains débris de bois presque passés à l'état de lignite, par un long séjour dans ce sol humide et qui peuvent avoir appartenu à leur charpente, appuient singulièrement cette présomption dans notre esprit. Il resterait

à déterminer l'usage auquel pouvaient avoir servi ces pièces en terre si mal cuites qu'elles s'écrasent facilement sous la pression de la main, et qui ont la forme d'une espèce de chandelier à trois pieds, et certaines autres que leur forme rapproche des manchons d'argile dont les potiers se servent pour séparer entr'elles les poteries entassées dans leurs fours.

Rien ne s'oppose, au surplus, à ce que des fours ne fussent établis sur le rivage calcaire, à proximité du sol argileux du marais si propre à la fabrication des vases usuels des anciennes populations, et que leurs issues n'aient été projetées sur le bord du marais où elles se seront mêlées avec les démolitions successives des huttes de pisé, dont le peu de solidité et de durée nécessitait le renouvellement fréquent. On va voir, par le détail des objets que nous avons nous-même extraits des fosses pratiquées à notre intention dans ces dépôts, que c'est en effet là l'opinion la plus probable sur leur origine, en même temps qu'ils nous serviront à établir quelle est l'époque approximative à laquelle on peut la faire remonter.

Nous avons dit, déjà, que ces gisements atteignaient une épaisseur moyenne de 2 mètres.

Leur masse terreuse contient, outre quelques galets calcaires et de quartz plus ou moins bien arrondis, un tiers environ de débris, gros ou menus, de cette argile mal cuite que nous attribuons à la dislocation des aires des foyers domestiques des cabanes.

Des galets quartzeux et calcaires équivalents ont été trouvés par nous dans le sol même du marais et aux bords des îles calcaires répandues à sa surface. C'est pour nous une preuve que le sol même du marais fournissait les matériaux des habitations en pisé, des aires des foyers et des poteries fabriquées par les anciennes populations. Vers la base du dépôt,

nous avons surtout remarqué la présence d'un certain nombre de fragments de poterie noirâtre, à pâte grossière, et qui nous ont rappelé celles que, M. Brouillet et moi, nous avions recueillies sous les dolmens de Château-Larcher et de Villaigre, dans la Vienne, et dans le sol superficiel des cavernes des bords de la Haute-Charente, de la Bussière, de Lussac, etc., avec les silex taillés, les os et les ossements d'hommes et d'animaux de la période appelée *âge de pierre.*

Cet indice non équivoque permet donc de faire remonter déjà ces dépôts aux temps anté-historiques contemporains des sépultures et des habitations des populations troglodytiques de la Gaule. Mais si ces dépôts ont une origine aussi reculée, ils n'ont pas été brusquement interrompus, car leurs couches moyennes et supérieures nous ont offert des débris d'une poterie moins grossière, accompagnés d'instruments en fer (lances ou tridents) à l'usage des pêcheurs, puis enfin des poteries rouges et noires, à pâte fine et même sigillée, dont les formes et les ornements ne sauraient être rapportés qu'à l'époque gallo-romaine. Ces derniers débris de la couche supérieure des dépôts sont identiquement les mêmes que ceux qui pullulent dans le sol rouge recouvrant le sous-sol calcaire du rivage du marais, et dans lequel, grace à M. Auger, nous avons recueilli des débris de chaînes de fer à petits anneaux (anciennes amarres des bateaux), des poteries rouges, grises et noires en forme d'amphores, de coupes, de patères, etc.; un de ces os percés de plusieurs trous employés par les tisserands, des andouillers de cerf polis et aiguisés, des bracelets, des défenses de porc mâle (si fréquentes sous les dolmens et dans les cavernes), un vase en verre aux côtes saillantes, une hache en pierre polie (sorte de chlorite), une pierre à aiguiser en schiste cristallin verdâtre, et une meule à bras, en grès, déterrée sous nos yeux.

Tel est le résultat de nos investigations rapides sur ces

bourrelets aplatis qui marquent la transition du rivage calcaire au bry du marais. Mais nous ne les avons appliquées que sur un seul point, et il est à désirer que des observations soient faites avec soin partout où l'on a signalé l'existence d'autres dépôts équivalents, en constatant la succession des débris rencontrés dans leur sein. Peut-être rencontrera-t-on sur quelques points des traces d'anciens pilotis, et alors on aura acquis la certitude que les bords du marais vendéen présentent quelque chose d'analogue aux traces des anciennes habitations lacustres de la Suisse.

Les faits qui précèdent une fois constatés, nous reprîmes notre course le long du marais jusqu'à Luçon, et là, changeant brusquement de direction, nous nous enfonçâmes dans le vaste désert du marais vendéen.

Sa large surface, coupée dans tous les sens par une multitude de levées et de fossés, se trouve ainsi partagée en une foule d'enclos, isolés les uns des autres, dans lesquels on abandonne à eux-mêmes des troupeaux entiers de bêtes à cornes et de fécondes poulinières. Si n'était l'absence des arbres, si regrettée du voyageur, on se croirait volontiers au sein des riches pâturages de la Flandre et de la Hollande connus de tout le monde, au moins par les célèbres tableaux des maîtres flamands et hollandais. Le cercle aplani de ce large horizon est jalonné çà et là de très-légères ondulations, qui ont à peine à l'œil la valeur de taupinières surgissant à la surface d'une prairie; et, sans les clochers ou les groupes de maisons qui les dominent, elles se confondraient avec le marais. Ces légères saillies sont les îlots calcaires sur lesquels nous avons donné quelques explications plus haut, et c'est entre deux apparitions de rochers formant les petites collines de Bel-Air et de St-Michel-en-l'Herm que sont situées deux autres collines contiguës de la première, formées exclusivement d'un amas considérable de coquilles

d'huîtres accompagnées des mollusques et des parasites qui vivent dans les mêmes stations marines.

M. de Brem a fourni au Congrès un mémoire sur ce curieux gisement, et il relate notamment les anciennes traditions de la contrée à ce sujet. Au nombre de ses citations, nous remarquons particulièrement un passage des Chroniques de l'Angoumois, du XVIe siècle, qui constate l'existence de bancs d'huîtres jusque sur le sol aujourd'hui émergé du Langon, localité placée sur le bord du marais, au contact du calcaire, mais qui, à cette époque peu éloignée de nous, était encore placée « *sous eau salée et droite mer peu profonde où petits bateaux allaient... et y pêchait-on force huîtres.* »

Si des bancs d'huîtres existaient au Langon, qui est situé à 2 myriamètres de la rade d'Aiguillon, il est assez raisonnable de croire que leur niveau était, à peu de chose près, égal à celui des bancs d'huîtres voisins de la dune de Bel-Air. On a attribué à ces dunes coquillières une élévation de 15 mètres qui nous paraît exagérée ; et bien que, dans notre double excursion (1) sur ce point du marais vendéen, nous n'ayons pas eu à notre disposition d'instruments de précision pour faire un nivellement exact, il nous a paru que les chiffres donnés par M. de Quatrefages, c'est-à-dire 8 à 13 mètres, et surtout le premier des deux, étaient les plus près de la vérité. Or, si on compare cette minime altitude aux 20,000 mètres qui séparent le Langon des buttes de St-Michel, on verra que ce n'est guère attribuer au sol qu'une pente tout-à-fait insignifiante d'un demi-millimètre par mètre, et c'est à peine si elle serait suffisante pour l'écoulement des eaux vers la mer. D'où cette première

(1) Nous sommes effectivement retourné sur les lieux, dans le courant de septembre, pour étudier de nouveau ce curieux gisement.

déduction, que si les huîtres ont vécu autour du Langon, ce fait seul suffit déjà pour expliquer la hauteur des dunes coquillières de St-Michel. Mais nous verrons, dans la suite de cet exposé, que cette élévation trouve encore d'autres explications tout aussi plausibles. Bien qu'il soit prouvé par la multitude des gisements d'huîtres placées dans leur station normale qu'on a rencontrés partout dans le marais, que ces mollusques pouvaient vivre et se reproduire sur les fonds vaseux (1), ces dépôts étant généralement peu étendus et peu élevés, il est permis de conjecturer que le noyau principal des bancs de Bel-Air repose sur quelque affleurement du rocher calcaire au sein du bry. Le voisinage de la butte de Bel-Air donne à cette hypothèse, déjà produite il y a trois cents ans par La Popelinière, comme nous le verrons, un degré de probabilité qu'une expérience directe faite sur le gisement transformerait, nous le croyons du moins, en certitude.

Nous appelons donc de tous nos vœux des explorations jusqu'au centre et jusqu'à la base de ces amas coquilliers, sur plusieurs points de leur développement, dans la conviction qu'elles ne sauraient manquer d'apporter de nouvelles lumières pour la solution de cet intéressant problème.

En attendant, nous allons exposer, avec le plus d'exactitude et de clarté qu'il nous sera possible, les données que nous avons recueillies et en déduire provisoirement les conclusions auxquelles nous avons été amené.

(1) Nous avons observé des faits entièrement analogues pour les huîtres fossiles, notamment dans les falaises de la Pointe-de-Ché, près La Rochelle. Elles y sont éparses dans la vase calcaire qui forme positivement une des assises du coral-rag, comme on les voit également dans la vase crayeuse et sablonneuse des assises cénomaniennes à Bonneuil-Matours, à Vouneuil et aux environs d'Arçay, dans le département de la Vienne.

Les deux dunes coquillières de St-Michel-en-l'Herm s'élèvent à peu de distance de la route de Luçon à ce dernier bourg, sur le point où cette route rase le pied de la butte calcaire de Bel-Air.

Elles sont séparées de cette dernière butte, située à leur nord-ouest, par un intervalle de 250 à 300 mètres seulement, tandis que la butte plus considérable qui porte le bourg de St-Michel est située à 12 ou 1,500 mètres plus au sud.

Les trois petites dunes, l'une calcaire, dite de Bel-Air, et les deux autres exclusivement formées de coquillages, se font suite l'une à l'autre dans la direction générale du nord-ouest au sud-est, à peu près parallèlement à la côte de l'Océan. Les deux dunes coquillières, qui nous intéressent plus particulièrement, sont séparées entr'elles par un espace naturel d'environ 50 mètres.

Celle qui est la plus rapprochée de la butte calcaire de Bel-Air a la forme d'une masse d'armes à la tête tréflée, dont le manche aurait été séparé du fer par une coupure, qui n'est ici qu'un fossé récemment pratiqué pour l'écoulement des eaux du marais situé au nord. L'autre, qui fuit un peu arrière de la première, a la forme d'un V renversé, dont l'un des côtés est disposé perpendiculairement à l'axe longitudinal de sa voisine (1).

Ces buttes coquillières, de forme irrégulièrement allongée, à flancs étroits limités par des pentes raides, se terminent à leurs extrémités par des renflements arrondis. Leur aspect général offre la plus singulière analogie avec les formes tourmentées et arrondies de la plupart des falaises et des mamelons, qui doivent évidemment leurs contours actuels à l'érosion des anciens courants marins à l'époque où l'Océan battait leurs flancs.

(1) Voir le croquis accompagnant ce compte-rendu.

Quand on les examine de près, rien ne vient combattre cette première impression. En effet, la surface de ces buttes se compose d'un sol mince que recouvre une maigre végétation, et ce sol résulte de la trituration des coquilles affleurant, parmi lesquelles on rencontre des galets calcaires, ou de gneiss, ou de schiste ardoisier, imparfaitement arrondis et rongés par les vagues.

La coupe en travers de l'une de ces dunes, que nous avons annexée à notre croquis d'ensemble, met en outre en relief un fait bon à signaler : c'est que les couches de coquilles paraissent, sur certains points, alterner avec des dépôts de vase blanche également mêlée de coquilles brisées et de galets, d'où résulte cette disposition des flancs de la seconde dune notamment, en gradins irréguliers produits, sans aucun doute, par l'action des influences atmosphériques et du piétinement des troupeaux sur un sol composé d'assises alternativement résistantes ou friables.

De ces premières observations, nous sommes donc déjà conduit à inférer que la masse primitive des buttes coquillières de St-Michel a dû être modifiée, dans ses formes extérieures à la fois, par l'action puissante des vagues qui les battaient autrefois, et par l'action postérieure de l'atmosphère et du piétinement des troupeaux.

Arrivons au cœur du dépôt lui-même, du *rocher*, selon l'expression consacrée, en profitant de la coupure et des brèches plus ou moins profondes pratiquées sur ses flancs à diverses époques.

Au premier aspect, il faut l'avouer, il semble qu'un immense désordre règne dans cet énorme amas de coquilles; mais, avec un peu d'attention, on ne tarde pas à revenir sur cette impression. L'exploration de la brèche la plus considérable ouverte à l'extrémité sud-est de la seconde dune, et celle de la coupure et des entailles faites dans la première,

nous ont permis de constater que la grande majorité des huîtres (80 au moins sur 100) présentait les deux valves réunies, la valve plate en-dessus, c'est-à-dire dans la station normale de ces mollusques. Un petit nombre, à la vérité, étaient placées dans une position oblique et parfois renversée ; mais ces faits trouvent, à notre avis, une explication toute naturelle dans ces deux considérations : que le banc d'huîtres en voie de formation a dû être fréquemment balayé par les vagues qui ont pu retourner quelques individus, et que la station normale (la valve plate en-dessus) n'est pas absolument indispensable à ces mollusques, puisque, dans les groupes de coquilles soudées les unes aux autres dans tous les sens, il y en a nécessairement quelques-unes qui vivent et se développent à l'opposite de la majorité. Mais ce ne sont pas là les seuls arguments en faveur de l'opinion qui voit dans cet amas d'huîtres un banc naturel, dont les individus ont vécu sur la place même qu'ils occupent. Les interstices de ces huîtres sont remplis par les coquilles des moules qui ont vécu au milieu d'elles et pour ainsi dire sous la protection de leurs épaisses coquilles, à l'abri desquelles elles ont conservé leurs valves intactes et jusqu'à la couleur violette et l'aspect qui les rendent semblables à celles que l'on pêche encore sur les côtes. Des peignes aux côtes délicates, des anomies aux valves nacrées et fragiles, des balanes groupées sur les huîtres sont là aussi fraîches, aussi intactes qu'au moment où elles ont vécu. Toutes ces observations déjà faites par un savant naturaliste, M. de Quatrefages, membre de l'Institut, l'avait amené, en 1854, à cette conclusion : « Tout dans ces buttes annonce « que ces coquillages, analogues à ceux qui vivent encore « sur nos rivages, ont vécu et sont morts là où on les trouve « aujourd'hui, et pourtant leurs couches supérieures sont « à 8 et 13 mètres au-dessus du niveau des plus fortes ma-

« rées. Pour expliquer leur existence, il faut bien admettre « des soulèvements locaux circonscrits (1). »

Ces soulèvements partiels sont des faits si nombreux, observés par une foule de géologues, qu'il est inutile d'insister sur la possibilité de l'hypothèse invoquée par le savant naturaliste pour expliquer la présence, en apparence anormale, des bancs d'huîtres de St-Michel au-dessus du marais environnant. Ces fluctuations ont même pu avoir lieu à plusieurs époques, et le souvenir de la dernière a même été conservé dans les Chroniques saintongeoises, citées par M. Ch. Arnault dans son *Histoire de Maillezais*, où il est dit que, « pendant l'épiscopat de Louis de Rouault, les eaux « de la mer se retirèrent tout à coup du marais vendéen « pendant la nuit de la veille de la Toussaint (1460). »

Les détails dans lesquels nous sommes entré au sujet de la forme générale des dunes coquillières de St-Michel, dont les mollusques ont vécu sur place, accusant un remaniement par les vagues, et l'indication des gisements fort nombreux de couches d'huîtres répandues çà et là dans le bry supérieur de tout le marais vendéen, nous amènent, en second lieu, à penser que le dépôt primitif sur l'emplacement de nos dunes était beaucoup plus considérable dans l'origine et s'étendait aux alentours. Ce fait peut être, au surplus, vérifié par l'examen des talus des fossés de la route qui court à quelque distance de ces monticules et qui présentent des entassements d'huîtres toutes pareilles.

Nos dunes seraient donc les noyaux résistants d'un plus grand amas que la puissante action des vagues, pendant les grandes marées, aurait façonnés de la même manière que les collines et les mamelons de calcaires marneux de la côte l'ont

(1) *Souvenirs d'un naturaliste* : Description des côtes de la Saintonge, p. 319 à 322. 1854.

été, mais à une époque évidemment postérieure à l'échancrure du grand marais vendéen.

En poursuivant l'ordre d'idées dans lequel nous sommes entré, il nous reste à examiner une intéressante question : celle de l'époque approximative à laquelle le dépôt a dû se former.

Deux faits d'observation nous semblent de nature à poser d'importants jalons pour la solution de cette partie du problème.

M. le docteur Auger, pendant notre excursion dans le marais vendéen, nous a signalé un gisement régulier, mais peu étendu, d'huîtres superposées par couches dans leur station normale dans le voisinage de Naillers, et que nous avions été tenté, au premier abord, de regarder comme un parc. Mais la fréquence de ces dépôts signalés presque partout dans le marais nous a porté, en y réfléchissant mieux, à n'y voir qu'un gisement naturel comme les autres. Nous avons relevé avec soin la coupe de ce dépôt, traversé par un large et profond fossé datant de quelques années seulement, et nous avons constaté les superpositions suivantes : au-dessous d'une couche de terre remplie de débris gallo-romains et épaisse d'environ 50 à 60 centimètres, règne une couche d'huîtres de 20 centimètres dont les bords se relèvent en forme de bateau, parce que les mollusques s'étaient amoncelés dans une dépression du sol affectant cette forme. Au-dessous vient une couche de $0^{m}80$, d'un sol analogue à celui de dessus, mais dont les débris de l'industrie humaine deviennent de plus en plus grossiers (1) ; là, tout repose sur sur le bry qui, lui-même, s'appuie sur le fond calcaire du ce rivage du marais.

(1) Ces débris, que nous possédons, sont des fragments de tuiles et d'amphores romaines, de meules à bras, de vases en terre, d'instruments en fer et même de haches en pierre.

Voilà donc un dépôt d'huîtres qu'on peut, sans hésitation, rapporter aux premiers siècles gallo-romains, c'est-à-dire au commencement de l'ère chrétienne.

Le second fait vient d'être signalé tout récemment par M. Ch. de Sourdeval, et s'appuie sur une fouille récemment pratiquée au village du Port, commune de Beauvais-sur-Mer, localité qui, pareille à tant d'autres accolées à la même épithète, se trouve bel et bien aujourd'hui en terre ferme.

Au-dessous de 30 centimètres de terre, la bêche a mis à nu un véritable banc d'huîtres toutes pareilles à celles dont nous venons de parler, et reposant immédiatement sur une estacade en pilotis de chêne profondément enfoncés dans la vase, et qui, suivant l'opinion du savant rapporteur, paraissent avoir appartenu à un ouvrage de port ou de quai, construit en madriers assemblés sans *clous* ni *boulons*. Cette opinion du voisinage d'un ancrage de navires dans cette localité est, au surplus, corroborée par l'existence d'amas considérables formés de délestages de bâtiments.

Le fait du dépôt, de l'accumulation de ces huîtres au-dessus d'un ouvrage de main d'homme que tout porte à faire remonter aux anciens Vénètes, attesterait donc qu'un peu après cette époque reculée le niveau de l'Océan aurait dépassé celui de ces antiques travaux, et nous aurions ainsi une preuve de plus de la fluctuation du rivage à plusieurs siècles de distance, en nous reportant à ce que nous avons dit plus haut. — Or, pour résoudre la question qui nous occupe plus particulièrement en ce moment, nous avons donc la certitude que des dépôts d'huîtres se sont formés au-dessus du bry du marais vendéen pendant tout l'intervalle qui sépare les temps gaulois proprement dits du moment où la mer cessa définitivement de se mêler aux eaux du marais; c'est-à-dire, comme nous l'avons énoncé, en 1460. Le nom d'*île* donné à la plupart des monticules calcaires qui surgissent au

sein du bry et qui furent habités dès les temps les plus reculés, comme l'attestent les dépôts dits de *cendres* que nous avons rappelés plus haut, le nom de St-Benoît-sur-Mer porté par une localité du pourtour du marais vendéen, éloignée aujourd'hui de 1 myriamètre et demi de la mer, et beaucoup d'autres analogues, confirmeraient en outre ces déductions, si d'ailleurs les chroniques locales n'avaient textuellement rapporté ce passage que nous avons déjà cité plus haut : « En ce fort pays de marécages depuis Luçon, « suivant le marais s'étendant vers Montreuil-sur-Mer, était « eau salée et droite mer peu profonde ; petits bateaux y « allaient, car les terres n'étaient si hautes, et y pêchait-on « force huîtres mêmement en ce pays de Langon (1). »

Quelque fait est-il venu, dans les explorations successives des buttes coquillières de St-Michel, infirmer les conclusions auxquelles l'auteur nous semble avoir été amené après d'autres, par tout ce qui précède : c'est-à-dire qu'elles étaient un banc naturel d'huîtres, modifié postérieurement ou peut-être même pendant son accroissement par le va-et-vient des grandes marées ?

Nous avons retenu deux faits consignés dans le rapport de M. de Brem : le premier, c'est qu'il y a vingt-huit ans on trouva dans le rocher que l'on fouillait un sac renfermant des pièces de monnaies à l'effigie de Pépin-le-Bref ; et, en second lieu, M. de Quatrefages, de son côté, vit retirer sous ses yeux, à 3 mètres au-dessous du sommet de la dune, une boucle encore pourvue de son ardillon, qui appartenait peut-être au moyen-âge. La conclusion tirée de ces deux faits, en admettant le premier comme bien authentique, bien qu'on ne puisse citer exactement l'auteur de la découverte, ne sau-

(1) Citation de M. de Brem, dans son mémoire au Congrès de Fontenay.

s de Bel-Aiem.

Marais)

arais)

(6

S F
rande ... de Pl...

rait être, selon nous, d'une manière absolue, celle qu'on a déduite dans le mémoire précité, c'est-à-dire que ces divers objets étaient contemporains des ouvriers qui érigèrent les dunes coquillières. Ils peuvent, en effet, tout aussi bien provenir de l'échouage de quelque barque danoise sur l'écueil, sur le bas-fond de ce rocher d'huîtres en formation au-dessous des grandes marées.

Quant à reconnaître les formes rationnelles d'une digue, d'un barrage avec passage réservé pour offrir une sorte de port de refuge aux navires, au milieu d'une plage couverte de toute part d'eaux marines, le dessin que nous avons fait de ces dunes coquillières mettra chacun à même de juger jusqu'à quel point une pareille supposition approche de la probabilité.

Nous nous sommes demandé ensuite, en entrant dans la pensée qu'elles étaient dues à un entassement de main d'homme, si leur amoncellement, opéré sans doute par déchargement de bateaux au sein de la mer, aurait pu produire une disposition semblable dans les stations observées des coquilles ; si les talus de la masse n'en auraient pas été plus adoucis, et enfin si les coquilles parasites qui les accompagnent n'auraient pas été brisées dans les frottements inévitables de ces milliers de coquilles âpres et dures les unes contre les autres (1)? Enfin, pour corroborer tous nos doutes sur ce mode de formation, nous terminerons ce trop long exposé par deux passages de l'un des anciens propriétaires de ces dunes, l'historien La Popelinière, qui trouvait leur

(1) On ne saurait non plus comparer les dunes de St-Michel à ces amas coquilliers du rivage danois formés de valves séparées, en désordre et mêlées à des débris nombreux de l'industrie humaine, qui ne s'élèvent jamais à plus de 2 à 3 mètres au-dessus de la mer, et qui sont la preuve du séjour de tribus adonnées à la pêche sur les bords de la mer du Nord.

séjour plaisant et les avait étudiées tout à son aise, comme l'a si bien fait remarquer M. Dugast-Matifeux, en insérant tout au long cette page dans les journaux de Fontenay :

« Je crois, dit-il, que la mer, en se perdant, laissa cette « quantité d'huîtres vides et jointes les unes aux autres. « Puis, comme tout poisson meurt s'il est privé de l'élément « qui lui donne vie, délaissées de la mer qui, peu à peu, « se retira par-delà St-Michel, moururent entassées comme « vous les voyez..... Il est probable que le dessous de ce « coquillage soit *roc*, auquel peu à peu les huîtres se sont « jointes de tous côtés. »

Et plus loin :

« Tant y a que deux raisons me font dire que ce ne sont « point huîtres écallées, ains (mais) entières : la première, « qu'elles y sont entièrement closes, si bien que vous les « jugeriez encore vives, ce qui ne pourroit être si elles « avoient été fortuitement jetées là. Secondement, que ve- « nant à fouir et creuser ces monceaux pour y découvrir les « huîtres, en sort un odeur puant et infect en quelqu'en- « droit que vous touchiez, etc. »

Voilà ce que disait de ces amas, il y a trois cents ans, La Popelinière, et il concluait comme M. de Quatrefages l'a fait il y a dix ans dans ses *Souvenirs d'un naturaliste*. — On a vu que nous n'avions trouvé aucun motif de ne pas partager leur avis, et jusqu'à preuve bien convaincante en faveur de l'opinion contraire, nous nous en tiendrons à celle-là.

Des remercîments sont votés à M. de Longuemar.

On passe à la question relative aux armes anciennes.

M. Fillon montre plusieurs armes trouvées en grand nombre dans le lit de la Vendée : une épée très-ancienne et très-rare, du Xe siècle, dont la pointe est arrondie et coupante à la manière des épées romaines ; deux autres un peu moins an-

ciennes, dont l'une trouvée dans la Sèvre (musée de Niort); une épée du XIVe siècle, marquée d'un scorpion; une autre du même temps, marquée de l'écusson de l'un des Volvire; une autre toute semblable à l'épée figurée sur le tombeau d'un Belleville, datant de 1258; une autre grosse épée du XIVe siècle; une autre d'une époque postérieure, avec l'inscription *spica judicii*; un poignard de varlet du temps de Philippe de Valois; une arme en forme de lance, munie d'un crochet, datant du règne de Charles V; enfin, une hache trouvée dans la Vendée, à Fontenay, que M. Fillon pense remonter au XIVe siècle.

Il est donné lecture de la question suivante:

Origine de la Renaissance artistique en Poitou.

M. de Rochebrune, analysant un mémoire sur cette question, expose comment la noblesse, au retour des guerres d'Italie de Charles VIII et de Louis XII, reconstruisit ou aménagea suivant un goût nouveau ses vieux châteaux. On peut citer le château de Puy-Greffier (Louis XII), dont les fenêtres sont ornées de torsades comme à Blois; le cloître de Luçon, la maison de M. Brisson, à Fontenay; Goulaine, etc. Ce ne sont pas des Italiens qui ont importé ce style. On avait des modèles, des dessins au moyen desquels les architectes français ont remanié le style gothique sans le faire disparaître. Ce mouvement, sans être très-sérieux, fut cependant assez considérable. M. Fillon cite à l'appui l'ouvrage d'architecture du poitevin Julien Mauclerc, mais surtout le livre de Jean Pelerin, dit *Viator*, publié en 1505 par son auteur, qui était né à Coron, sur les frontières du Poitou. L'on y voit la transition du gothique à la Renaissance.

On passe à la question ainsi conçue:

Monuments de la transition du gothique au style Renaissance; leurs caractères.

M. de Rochebrune établit que, sous François Ier, les artistes ou architectes italiens ont eu bien moins d'influence qu'on ne le croit généralement. Les lignes perpendiculaires, qui sont dans la donnée gothique, dominent seules dans les monuments de cette époque, comme à Josselin. Les clochetons sont devenus des pilastres sans perdre leur caractère primitif. La lucarne même a une tradition gothique. Les façades, comme à Apremont, ont des médaillons ronds, importation italienne. Les bustes d'empereurs romains, appliqués après coup dans les médaillons, paraissent avoir été faits dans des fabriques et non sur place. Le fronton triangulaire grec n'est presque jamais employé; c'est le type gothique qui est conservé. La loge italienne, employée dans la maison de Foussais et à la ferme de la Voûte, sur la Sèvre, est promptement abandonnée à cause de l'humidité du climat. Sous François Ier, les chapiteaux sont presque tous ioniques. Des arabesques sont semées sur le plat des pilastres. Cette importation italienne, qui provient de l'arc de Titus, fut abandonnée après François Ier. Parmi les monuments de cette période, il faut citer Apremont, les Granges-Cathus (1522), le cloître de Luçon, le prieuré de Mouzeuil (1524), la sacristie de Notre-Dame de Fontenay, le pavillon méridional de Coulonges, antérieur à la construction de 1540. Le mouvement architectural de cette période fut surtout imprimé par les d'Estissac, qui occupaient le siége de Maillezais et possédaient Coulonges.

M. Fillon fait remarquer, à son tour, qu'on accorde trop d'importance à l'influence italienne dans le renouvellement de l'architecture. Le mouvement qui modifia et fit disparaître le style gothique était commencé dès 1480, avant les guerres d'Italie. Le tombeau de Nantes (1508) est tout entier

de la Renaissance ; il en est de même de celui des enfants de Charles VIII, à Tours. Ainsi la vue de l'Italie n'a fait que développer un germe français.

M. de Campagnolles demande qu'on recueille, pour éclairer la question, les noms des architectes italiens ou français de cette époque ; car on a cru longtemps que l'influence italienne avait été prédominante.

M. Fillon cite de nouveau Jean Pélerin et Pierre Lanoue des Herbiers, auteur du manuscrit *La Cité de Dieu*, conservé à la Bibliothèque de Nantes (1490), de style purement Renaissance. Les rois de France, ajoute-t-il, ont assurément amené dans notre pays des artistes italiens, ainsi que le prouve une pièce qu'il cite, datée de Naples et émanée de Charles VIII ; mais l'art français était déjà éclos.

M. de Rochebrune fait remarquer qu'il y eut antagonisme entre les architectes français et italiens, mais que les constructions si remarquables du XV[e] siècle, œuvres des premiers, sont bien supérieures et bien plus difficiles d'exécution que les constructions élevées par les seconds.

M. de Rochebrune donne lecture du mémoire suivant :

MÉMOIRE DE M. DE ROCHEBRUNE.

Malgré toutes nos recherches, il nous a été impossible de rencontrer dans le Bas-Poitou plusieurs constructions complètes appartenant au règne de Louis XII. A cette époque intéressante où un art nouveau, prêt à éclore, mêle sur le nu des murs ses colonnes et ses chapiteaux corinthiens aux clochetons prismatiques, ses oves, ses arabesques inspirées des pilastres antiques aux gargouilles, aux rinceaux, aux choux frisés du XV[e] siècle (1), il

(1) Le Puy-Greffier avec partie du cloître de Luçon, et la fenêtre de la maison Brisson, à Fontenay.

fallait l'avènement au trône du jeune monarque qui a donné son nom à cette merveilleuse période artistique. Il fallait que, sous l'influence de cette nature distinguée, amante passionnée des arts et de la littérature antique, la noblesse qui l'entourait, entraînée par son exemple, cherchât à transformer en nombreuses villas italiennes les sombres demeures féodales où elle avait jusqu'alors vécu. Pendant que le glorieux François Ier, ainsi que l'appellent ses contemporains (1), élevait Chambord, l'incomparable création de Pierre Neveu, le grand artiste blésois, l'amiral de Chabot, l'âme émue par cette prodigieuse construction, plantait sur les rochers d'Apremont les deux tours qui nous restent encore et où l'on retrouve un souvenir très-amoindri de celles du donjon de Chambord. La grande et belle façade qui les reliait n'existe plus, elle a été détruite en 1793; mais Jehan-Baptiste Florentin, dans un curieux dessin à la plume, nous en a conservé les principales lignes architecturales. Ce croquis donne une haute idée des artistes et architectes employés à cette construction. — Nous classerons encore dans cette période le château des Granges-Cathus, élevé en 1522, sur une construction plus ancienne, dont on voit encore les baies conservées dans presque tout le rez-de-chaussée de l'édifice. Si la sculpture décorative des Granges-Cathus se recommande par l'élégance du dessin, la variété et l'originalité des types, son exécution laisse beaucoup à désirer. La partie architecturale est encore plus défectueuse : l'homme de génie a manqué autant que les ressources pécuniaires ont fait défaut. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur les murs de l'escalier et la façon tout-à-fait malhabile dont l'émarchement est installé dans la cage polygonale qui

(1) Voir le *Roland furieux* et les *Mémoires* de Benvenuto.

le renferme. Nous trouvons employé aux Granges-Cathus, comme moyen décoratif, ce système de médaillons représentant des marques de l'antiquité païenne dont bon nombre d'autres constructions, telles que Oiron, Beauvais, Chenonceaux, une maison de Blois, nous en offrent les analogues soit en marbre, soit en terre cuite.

Nous laissons à l'heureuse et savante habileté de notre ami, M. B. Fillon, le soin de rechercher les ateliers où se confectionnaient ces médaillons, pour la plupart sortis des mêmes mains.

Une portion du cloître de Luçon a pu être construite dans cette même période, de 1510 à 1530 ; les voûtes ogivales qui recouvrent ses trois galeries ne peuvent lui assigner une date plus ancienne, car, bien longtemps après le milieu du XVIe siècle, nous voyons encore la forme ogivale subsister dans les voûtes des chapelles ou églises. Il en existe dans notre contrée plus d'un exemple, même au XVIIe siècle (la chapelle d'Ardens, les voûtes de Notre-Dame de Fontenay). Quant à l'aile méridionale du cloître de Luçon, sa date est forcément inscrite dans les baies à pilastres niellés d'arabesques, avec pièces d'appui et architraves, offrant tous les profils et détails de l'art déjà avancé de la première période de la Renaissance.

Au prieuré de Mouzeuil, nous trouvons encore quelques restes de cette même époque de la Renaissance. Les sculptures d'une belle exécution qui se voient encore sur les cheminées, dont l'une a été transportée au château de la Pelissonnière, par les soins de M. de Raqueau, ont été exécutées sous l'inspiration d'un d'Estissac, dont nous aimerons à constater la haute influence artistique dans notre province lorsque nous parlerons de Coulonges, construit en entier par l'un des membres de cette famille.

Signalons encore quelques débris mutilés, provenant du

chœur de l'abbaye de Maillezais et conservés au musée de Niort ; néanmoins, nous ne classerons pas ces restes de sculptures à la même date que Mouzeuil : ils ont dû précéder de quelques années la construction de Coulonges ; mais ils sortent évidemment des mêmes mains qui ont bâti ce château considérable. Si l'on parvient à trouver un jour le nom de l'artiste qui a fait les sculptures du chœur de Maillezais, on pourra sans crainte lui attribuer la plus grande partie de celles qui ornent les voûtes, les plafonds et les chapiteaux du château de Coulonges.

La sacristie de l'église Notre-Dame de Fontenay et quelques chapiteaux de l'église de St-Jean apartiennent aussi à cette époque.

COULONGES.

Ce n'est qu'en dépassant l'année 1540 que nous voyons s'élever en Bas-Poitou deux grandes constructions, qui par leurs belles proportions architecturales ou leur richesse décorative, devaient laisser bien loin derrière elles, si l'on en excepte toutefois Apremont, tout ce qui avait été bâti dans les époques précédentes.

Nous classerons encore dans cette époque la fontaine de Fontenay, la chapelle Brisson, à Notre-Dame de Fontenay : la première de 1542, la seconde de 1554.

La fontaine de la Fosse, transportée aujourd'hui à Chassenon par les soins de M. Mallet, mérite une mention toute particulière eu égard à la finesse de ses sculptures et à l'élégance tout originale de sa structure ; elle porte la date de 1557.

Le château de Coulonges-les-Royaux, élevé par Louis d'Estissac, de 1543 à 1550, était une de ces constructions complètes comme la France en a malheureusement si peu

conservé de nos jours. Qu'on se figure une cour carrée de trente et quelques mètres sur chaque face, cette cour entourée de beaux bâtiments de tous côtés; et l'on aura une idée du grand développement de toutes ces constructions. Mais, bâties à une époque où l'art, ayant perdu la sève originale et puissante qui avait signalé ses premiers jours, allait se fondre dans la tradition purement romaine, les façades de Coulonges avaient quelque chose de maigre et de lourd tout à la fois; qui plaît médiocrement au premier coup-d'œil. Il fallait pénétrer dans l'intérieur, rester étourdi de la richesse et de la variété des plafonds, de la perfection apportée dans la taille des nervures et dans l'appareil des voûtes de la lanterne de l'escalier et des cuisines, de la pureté exquise des bases et des chapiteaux et de tous les membres d'architecture employés, pour être immédiatement convaincu que la main d'un maître avait passé par là.

L'escalier, à double volée, était la pièce capitale du château par sa simplicité, sa belle ordonnance et la perfection inimitable de la voûte qui le surmontait. Un autre escalier en colimaçon et une porte d'entrée appelée le Donjon (1), ainsi que la grande galerie ouvrant dans la chapelle, étaient, s'il faut en croire les personnes qui les ont vus avant leur destruction, des œuvres parfaites de structure et de bon goût décoratif.

LE PUY-DU-FOU.

Bien postérieur comme date (1578), le Puy-du-Fou offre

(1) Ce donjon devait, d'après les renseignements que j'ai recueillis, ressembler beaucoup à la porte d'entrée du château d'Outrelaize, dont notre savant directeur donne une si intéressante description dans sa *Statistique monumentale du Calvados.*

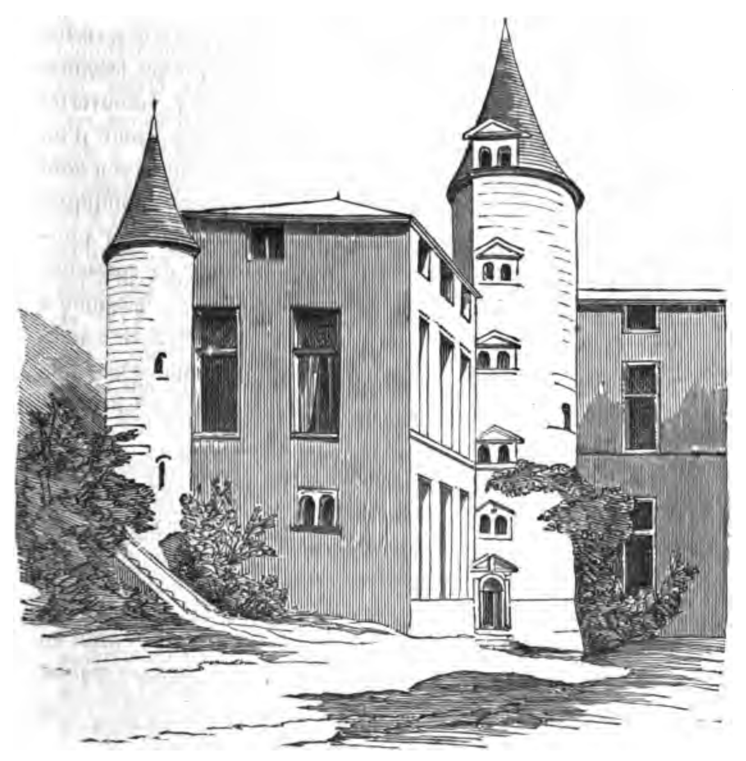
encore des lignes magistrales et puissantes qui ont conservé à ce qui nous reste de cette construction un caractère réellement monumental. Le grand porche, avec ses belles colonnes isolées, les rampes de l'escalier à double volée, recouvertes de voûtes plein-cintre à rainures moulurées, sont d'un grand caractère et dénotent un architecte sûr de son goût et sachant tirer un grand parti des matériaux granitiques qu'il avait sous la main. Au Puy-du-Fou comme à Coulonges, la cour entière devait être entourée de constructions; deux côtés seulement subsistent encore; la brique a été très-employée dans cette construction, mais avec assez de discernement pour ne pas nuire à la tranquillité générale de l'édifice. Il y a loin de là à l'abus qui en fut fait sous Louis XIII.

Nous trouvons encore, comme appartenant aux mêmes périodes, les constructions secondaires de Bessay avec sa belle tour (1577); la Coutardière, avec sa belle cheminée de granit (1578); plusieurs maisons de Fontenay, entr'autres celle du gouverneur du château (V. la page suivante), avec sa superbe cheminée; celle de la Grande-Rue, qui en possède également une fort remarquable; la curieuse maison de Foussais, avec sa *loggia*, ses rampes extérieures et sa curieuse inscription, que nous visitions hier, etc.

N'oublions pas le château du Poiré, construit en 1593, et sa haute cheminée dont M. B. Fillon a conservé le seul débris qui ait survécu à sa destruction.

CARACTÈRES GÉNÉRAUX DE CES CONSTRUCTIONS.

Si nous voulons étudier les caractères généraux de ces diverses constructions, nous les trouverons identiques à ceux du centre de la France où furent élevés, pendant la pre-



VUE EXTÉRIEURE DE LA MAISON DU GOUVERNEUR, A FONTENAY.

mière période, les plus magnifiques constructions du monde, comme bâtiments civils.

Aussi, dans toutes ces bâtisses de 1520 à 1540, voyons-nous dominer l'élément gothique comme structure. Les lignes perpendiculaires l'emportent de beaucoup sur les lignes horizontales, par ces suites de pilastres étagés contournant les fenêtres à droite et à gauche, et se terminant, au sommet des lucarnes qui découpent les combles, par une série de vases superposés, généralement lourds et qui sont

loin d'avoir la pureté et l'élégance de la flèche gothique qu'ils remplacent. La croix de pierre, à double ou à simple meneau, persiste invariablement dans tous les étages des baies; l'anse de panier est longtemps maintenue dans ces ouvertures; le chou gothique persiste même souvent à décorer les rampants des pignons et les frontons des lucarnes. C'est, en résumé, la combinaison architectonique du XV[e] siècle entièrement conservée; la décoration seule, envahie par les données nouvelles, a franchement adopté toutes les moulures et les arabesques de l'art italien des XIV[e] et XV[e] siècles. Nous sommes loin d'en faire un crime à nos architectes poitevins: en agissant de la sorte, ils ont eu le rare bonheur, tout en copiant une architecture qui leur arrivait toute faite d'Italie, de se l'approprier, quant aux types généraux de décoration; mais en en faisant néanmoins une création complètement nouvelle, qui n'a d'analogue nulle part et qui constitue à la France architecturale de ces périodes une prépondérance marquée sur les monuments italiens des mêmes époques. Grâces en soient rendues à ces incomparables créations du XIII[e] siècle qui, bien qu'arrivées à leur appauvrissement, à leur décrépitude, en passant par les mains des artistes du XV[e] siècle, conservaient encore assez de sève ou d'originalité pour faire de la Renaissance française la première architecture civile du monde. Les monarques, les seigneurs, les architectes de cette période avaient si bien compris que cette forme était la seule applicable aux besoins, aux usages journaliers de la vie, qu'on les vit, animés d'un zèle parfois peu réfléchi, renverser leurs vieilles et solides demeures féodales pour construire ces gracieuses et gaies bâtisses de la Renaissance où l'on respirait avec bonheur le grand air sur des terrasses, dans les galeries, au sommet des escaliers, aux lanternes des tours et des balustrades qui contournaient leurs puissantes spirales. Les grandes baies à croix

de pierre éclairaient largement les salles plafonnées de caissons ou de poutrelles rapprochées; on se chauffait bien et fort dans les grands appartements mieux clos, où les riches cheminées égayaient le regard pendant que la chaleur de la flamme était renvoyée par les hautes plaques de fonte. Aussi, le mouvement religieux que le moine Glaber avait pu constater lorsque la France revêtait la blanche parure de ses églises au XIe siècle, existait avec autant d'entrain au XVIe siècle; seulement le mobile était moins élevé: la foi disparue était remplacée par le sentiment personnel du bien-être. C'était la robe blanche des châteaux qui venait égayer le paysage et constater une tendance nouvelle (et malheureusement parfois trop païenne) dans la marche morale de l'humanité.

Le Bas-Poitou, comme nous venons de le démontrer, ne resta point étranger à ce mouvement. Les constructions qui nous restent n'offrent, ainsi que je l'ai déjà dit, aucun type particulier: mêmes lignes architectoniques, mêmes frises, mêmes arabesques, mêmes terminaisons de lucarnes. Le mouvement prodigieux qui se produisait dans le cerveau de toute la masse animée de cette période existait, si je puis le dire, aussi bien dans la main que dans les jambes; les sculpteurs, les peintres, les graveurs, les architectes, les maîtres-d'œuvre, tout cela taillait, peignait, dessinait, gravait, voyageait à l'envi; d'innombrables modèles couraient les ateliers, et les architectes, et les graveurs, et les tailleurs de pierre couraient comme eux, portant sous leur bras le recueil qui les contenait.

Les produits de chaque artiste n'étaient plus parqués dans chaque province: il y avait des offices de produits pour les besoins de l'époque. La mode fut pendant un temps de coller, avec plus ou moins de raison et de bon goût, sur les façades les médaillons des empereurs romains ou des personnes illustres de l'antiquité païenne. Il s'établit, à cette

intention, une véritable manufacture de médaillons de marbre, de terre cuite, de pierre, dont les produits furent étalés sur les façades d'Oiron, de Chenonceaux, dans une maison de Blois, etc., etc. Nous laissons aux bons soins de mon ami B. Fillon de découvrir prochainement, ainsi qu'il vient de le faire si heureusement pour les faïences d'Oiron, le lieu où cette fabrique était installée.

Avait-on besoin d'un rétable d'autel ou d'un tabernacle? On savait qui fabriquait et répétait avec tant de similitude, qu'on les croirait sortis d'un même moule, la scène de la Nativité ou tout autre motif pris dans les Livres saints.

Les seigneurs capables de construire allaient fréquemment de leurs terres à Paris, où les appelaient les soins de leurs charges ou leurs fonctions près du monarque; ils en rapportaient l'air artistique de la cour. Tout ceci, je le répète, explique surabondamment l'uniformité architecturale et décorative qui se trouve dans presque toutes nos constructions de la Renaissance.

A partir de 1540, une modification importante se constate dans l'architecture du Bas-Poitou: l'élément gothique tend de plus en plus à s'effacer, les lignes peu à peu s'amoindrissent également, les corniches horizontales prennent, au contraire, une proportion considérable; l'anse de panier disparaît dans les baies, qui deviennent purement plein-cintre ou se terminent par le *palatrage* horizontal; le fronton, bas et triangulaire, couronne les lucarnes que le bon goût des architectes persiste à conserver afin de rompre la monotonie des grands toits en ardoise, et la rigidité des entablements qui allourdissent si fort les constructions italiennes. Si l'architecture de cette seconde période satisfait davantage l'œil par la tranquillité des lignes, elle subit un appauvrissement général comme conception; elle se noie complètement dans la froideur classique de l'élément antique; et n'ayant ni les

perfections infinies de l'art grec, ni les dimensions colossales de l'art romain, elle n'est plus qu'un pastiche étiolé, sans inspiration nouvelle ; elle n'a plus qu'à traverser, en s'amoindrissant toujours, les temps de Louis XIII et de Louis XIV, pour tomber complètement en 1793.

Dans les intérieurs, néanmoins, les artistes, même les architectes, avaient conservé leur vive originalité ; les plafonds sculptés et les cheminées de cette époque nous présentent des types merveilleux de variété et de richesse décorative, souvent en désaccord complet avec la nudité des murs environnants. Coulonges nous en offre un remarquable spécimen, dans les marches de son bel escalier et dans les plafonds plats de son vestibule et de la salle du Trésor.

Il est évident que certaines constructions secondaires, bâties à moins grands frais, ont dû être faites par des ouvriers du pays, s'inspirant des œuvres des maîtres et des modèles qu'ils avaient pu se procurer. L'exécution faible d'après de très-bons modèles des sculptures des Granges, place pour nous cette construction dans ce cas. Pour Apremont, Coulonges, Puy-du-Fou, nous n'hésitons pas à dire qu'un maître de l'œuvre connu a fourni et dirigé les plans, tout en employant un certain nombre d'ouvriers habiles de la localité qu'un sous-chef conduisait, sous l'inspiration de l'architecte qui pouvait de temps à autre visiter les travaux. Cette preuve m'est acquise par les subtilités inouïes de tracés que j'ai constatées à chaque pas dans Coulonges ; par ces recherches subtiles, qui ont fait modifier les moulures suivant les places qu'elles occupent ; détails infinis qui n'ont pu être appliqués que par un maître rompu à toutes les finesses du métier et qui ne voulait rien négliger, imbu qu'il était de cette pensée du grand Michel-Ange : que c'est la recherche apportée dans les plus minimes détails qui produit la véritable perfection. La question financière était, en outre, la véritable cause du

plus ou moins de soin apporté dans la bâtisse. Tel qui avait des millions à dépenser faisait mieux que celui qui ne pouvait atteindre la moitié de cette somme. Au premier, Trinqueau, Philibert Delorme fournissaient des plans; le second devait se contenter de l'architecte du canton.

Il y a un fait assez curieux à constater, c'est que, la plupart du temps, dans les constructions élevées par les particuliers, on trouve plus d'originalité, de bizarreries décoratives que dans les bâtiments royaux; c'étaient pour ainsi dire des croquis, des coups d'essai, que les grands architectes de cette époque, lorsqu'ils étaient appelés à donner un plan, jetaient, pour essayer si telle forme architectonique, si telle moulure, telle ornementation pourrait satisfaire le goût tout en contentant les yeux.

En me résumant, je dirai donc : le Puy-Greffier, les Granges, le cloître de Luçon, la Popelinière, Mouzeuils, etc., ont été bâtis par des architectes de la localité, ainsi que la Cantaudière, la Guignardière, Bessay, etc., tandis que pour Apremont, Coulonges et le Puy-du-Fou, les plans ont dû être fournis par des architectes connus, mais évidemment français.

SCULPTURES DE COULONGES.

Les sculptures des plafonds de l'escalier sont là pour donner la preuve de ce que j'ai avancé. En examinant avec soin les divers fleurons qui les décorent et forment la partie principale de leur ornementation, on reste surpris du parti pris adopté par l'artiste: ces fleurons sont presque tous variés et pris dans les feuillages vulgaires qu'il avait journellement sous les yeux: ici des feuilles de trèfle, là des feuilles d'eau aux larges pétales ou la vulgaire carotte, mais si artistement rendue, que l'œil s'y attache avec plus d'amour peut-être que sur l'éternelle

feuille d'acanthe et la non moins éternelle feuille d'olivier (1). Ce n'a pas été une des moins heureuses innovations de la Renaissance que de nous sortir de ces fastidieux chapiteaux corinthien, dorique et ionique aux feuillages comptés, dont la végétation doit invariablement accuser les mêmes courbes en y creusant les mêmes noirs. Combien il a été mieux inspiré, celui qui a taillé dans la pierre dure de Coulonges ces superbes fleurons au galbe si ferme, si fin à la fois, que ces feuilles légères qui les composent semblent jaillir de la pierre et s'agiter mollement au souffle de la brise. Tout en parcourant l'Italie, il y a quelques années, nous cherchions avec soin des analogues à ces intéressants caissons; il nous a été impossible d'en rencontrer: partout des feuilles imbriquées lourdement, attachées au fond et sans aucun mouvement artistique. Ce n'est que tout dernièrement, en dessinant à Blois le beau pavillon qui contient l'escalier de Louis XII, que nous avons pu reconnaître dans des métopes de la corniche des feuilles naturelles galbées dans le même sentiment. Ces sculptures, inspirées des sculptures gothiques du XV[e] siècle, sont donc éminemment françaises, ce qui a prodigieusement contribué à les sortir de la routine romaine où nos architectes du XIX[e] siècle cherchent par trop à exercer notre école. Les cartouches du vestibule, quoique d'un travail superbe et d'une étonnante variété, sont, à mon avis, moins estimables, en ce qu'ils rentrent davantage dans la donnée vulgaire. Ouvrez l'œuvre d'Étienne Delaulne et de Ducerceau, vous y verrez de nombreux analogues. Nous recommandons, néanmoins, ces superbes sculptures à l'attention des fins connais-

(1) Je ferai remarquer que, dans l'ornementation des palatrages en pierre, des voussures et de l'intrados des arcs-doubleaux et formerets des voûtes, on a perpétuellement employé les grecques avec une variété très-grande; il y aurait à rechercher quel peut être l'architecte qui en a ainsi fait abus.

seurs : ils y retrouveront le ciseau des habiles du temps et la main d'un maître, comme dessin et composition.

CHEMINÉES.

Les cheminées, pendant tout le XVIe siècle, prennent dans les édifices une importance qu'il est utile de signaler. Il n'est pas une construction de quelque intérêt qui n'ait une ou plusieurs de ces cheminées ; et il est un fait très-caractérisé par les exemples nombreux qui nous restent : c'est que les plus riches monuments de ce genre qui subsistent encore dans la contrée se trouvent dans les bâtiments les plus simples, comme apparence extérieure ; il semblerait que le propriétaire de chacune de ces gentilhommières, ne pouvant atteindre le niveau architectural des grands châteaux dont les débris subsistent encore, ait voulu se rattrapper en ayant constamment sous les yeux un résumé de la richesse sculpturale, que ses moyens pécuniaires ne lui permettaient pas de développer dans les plafonds ou les façades de sa modeste demeure.

Parmi les types les plus anciens, nous citerons : les deux jolies cheminées du prieuré de Mouzeuils, avec leurs frises délicates et leurs cadres formés de pilastres, et sans aucun doute destinés à recevoir des peintures ;

2° Celle située à St-Hilaire-sur-l'Autise, et dont le manteau est orné de médaillons en grand-relief, entourés d'une couronne de fruits et de fleurs ;

3° Les jolies cheminées des Granges-Cathus, avec leurs médaillons de Pyrame et Thisbé, ou leurs frises élégamment ornées de griffons, de rinceaux malheureusement trop perdus dans les parties nues du manteau ;

4° La cheminée de La Popelinière de Saint-Gemme, avec ses écussons de France et de Voisin ;

5° Celle de Coulonges, aujourd'hui démolie et gisant à l'état de matériaux dans une servitude. Elle est, autant que j'en ai pu juger dans une rapide inspection, d'un travail superbe et de la main de ceux qui ont taillé les plafonds du château ;

6° Au château lui-même il existe une cheminée bien plus simple que la précédente, mais d'un bon style, et dont les moulures se recommandent par leur finesse et leur exécution exquise ;

7° La belle cheminée en granit de la Cantaudière, avec ses niches, ses colonnes cannelées et ses belles moulures taillées, avec beaucoup de soin, dans cette matière si prodigieusement résistante ;

8° Il existait autrefois, au château du Givre, une fort belle cheminée avec grandes caryatides en granit ; elle a été détruite il y a quelques années ;

9° La haute cheminée de la maison du gouverneur du château de Fontenay, si chargée de sculptures de toute sorte, permettra de s'en faire une idée exacte. Un des caissons est copié sur un motif d'Étienne Delaulne ;

10° Celle, encore fort intéressante, existant dans la maison de la grand'rue de la même ville, occupée par M. Chevallerau ;

11° La cheminée de la tour de Bessay a dû être sculptée par les mêmes qui ont fait celles qui nous restent à Fontenay.

12° J'en dirai autant de celle qui existait encore, il y a quelques années, au Châtellier-Barlot, et dont mon ami B. Fillon a conservé la pierre unique qui décorait le manteau.

13° Une très-belle cheminée du temps de Louis XIII existe encore à l'Alière, dans le canton des Sables.

14° Nous citerons aussi, du milieu du XVIIe siècle, celle qui a été transportée par les soins de M. B. Fillon dans la maison de Mme Fillon, sa mère, et sur le manteau

de laquelle on voit une copie assez exacte de la *Fontaine d'amour de Rubens ;*

15° Celle de M. G. de Fontaine.

D'après cette énumération rapide, on voit que ni les Granges, ni Apremont, ni le Puy-du-Fou, Coulonges et le Puy-Greffier ne possèdent de cheminées exceptionnelles.

Constructions postérieures à 1546 ; leur type particulier.

M. Fillon établit que la transformation qui eut lieu dans l'art français, au XVI[e] siècle, date de 1546. Suivant lui, le *Songe de Polyphile*, traduit par Jean Martin, publié cette année même, eut la plus grande influence sur l'art français en général. A partir de ce temps, la forme latine prend définitivement le dessus avec Philibert Delorme, qui, il ne faut pas l'oublier, était beau-frère de Jean Martin.

M. de Rochebrune expose, de son côté, qu'au milieu du XVI[e] siècle l'influence italienne s'empare du domaine de l'architecture d'une manière complète. Les pilastres n'ont plus de saillie ; ils s'élargissent, au contraire. Les frontons triangulaires des lucarnes prennent la forme du fronton grec. Le chapiteau ionique disparaît pour faire place au chapiteau dorique et quelquefois au chapiteau corinthien. Les pilastres, au lieu d'être ornés d'arabesques comme autrefois, deviennent nus ou sont simplement cannelés. Des porches s'établissent devant les châteaux, comme au Puy-du-Fou. Les lucarnes s'abaissent et finissent bientôt par disparaître. En un mot, la tradition gothique disparaît tout entière, et les lignes horizontales s'emparent des façades au détriment des lignes perpendiculaires. Ainsi, les entablements se développent énormément. L'anse de panier, tradition du XV[e] siècle, est supprimée, et on ne l'emploie que lorsqu'elle est indispensable, comme au porche de Coulonges. Il faut signaler aussi l'introduction des plafonds à caissons sculptés, comme

ceux du Puy-du-Fou et de Coulonges. On voit encore dans ce dernier château des voûtes ogivales, qui ainsi se conservent aussi tard qu'elles étaient nées de bonne heure. Outre ces châteaux, on peut encore citer en Bas-Poitou, parmi les monuments de cette période, la tour de Bessay, la Guignardière, la fontaine de la Fosse et celle de Fontenay-le-Comte, la chapelle des Brisson, à Notre-Dame. Au XVIe siècle, ce sont surtout des constructions civiles qui s'élèvent : l'individualisme tend à dominer.

M. Fillon présente un mémoire de M. Alfred Giraud sur le mouvement scientifique et littéraire à Fontenay, au XVIe siècle.

MÉMOIRE DE M. ALFRED GIRAUD.

Arrivés au terme de cette réunion, où tant de graves questions ont été solidement et brillamment discutées, il n'est peut-être pas sans intérêt de jeter un coup-d'œil sur le passé de la petite ville qui a l'honneur de vous recevoir aujourd'hui. Fontenay-le-Comte, vous le savez déjà, a eu, comme tant d'autres villes, ses jours de gloire et de décadence, et l'éclat inaccoutumé que vous avez jeté dans ses murs a pour résultat naturel de lui rappeler son ancienne grandeur. Ce n'est pas, croyez-le bien, sans une douleur profonde qu'elle a entendu répéter souvent que sa célèbre fontaine, autrefois source des beaux-esprits, était irrévocablement tarie. Elle a toujours protesté contre ce qui lui paraissait une sentence injuste, et elle vous remercie de l'avoir, pour ainsi dire, réhabilitée vis-à-vis d'elle-même, en la choisissant pour le siége de vos savantes délibérations.

C'est qu'en effet, Messieurs, si vous êtes venus vous éta-

blir à Fontenay, ce n'est pas, permettez-moi de vous le dire, par un pur effet du hasard ou de votre caprice; graves et méditant toutes choses, vous y avez été déterminés par de sérieux motifs. Fontenay n'est pas une de ces grandes cités qui s'imposent naturellement et par leur importance, et par le chiffre élevé de leurs habitants. C'est une toute petite ville, ne renfermant dans son sein ni académies, ni facultés, ni sociétés savantes; destituée de son ancien titre de chef-lieu de département, n'ayant ni n'espérant un chemin de fer. Pourquoi donc l'avez-vous choisie, et pourquoi en avez-vous fait le centre de vos excursions et de vos travaux ? C'est que Fontenay a un passé, c'est que l'ancienne capitale du Bas-Poitou a marqué autrefois non-seulement dans l'histoire militaire, mais, ce qui vaut beaucoup mieux, dans l'histoire intellectuelle de notre pays; c'est que non-seulement elle a vu passer dans ses murs Jean Chandos, du Guesclin, Arthur de Richemond et Henri IV ; mais encore elle se glorifie d'avoir compté parmi ses hôtes l'auteur de *Pentagruel* et d'avoir vu naître le savant jurisconsulte André Tiraqueau, le grand magistrat Barnabé Brisson, le soldat-poète Nicolas Rapin, et au-dessus d'elle, François Viète, l'inventeur de l'application de l'algèbre à la géométrie. Je crois donc répondre au sentiment qui vous a guidés en venant ici, en vous demandant la permission d'esquisser à grands traits l'histoire littéraire de Fontenay au XVIe siècle.

Évidemment, l'initiateur du mouvement intellectuel qui s'est produit à cette époque est ce religieux, un peu surpris peut-être de se voir vêtu du froc, le fils du cabaretier de Chinon, l'auteur des épopées, à la fois sérieuses et bouffonnes, de *Gargantua* et *Pantagruel*. Du fond de sa cellule de cordelier, où il se vouait, bien jeune encore, à l'étude des langues et des littératures anciennes, il correspondait avec des amis du dehors, tels qu'Erasme et Bude, qui subissaient

déjà, sans s'en douter peut-être, l'influence de son puissant génie. Il avait des relations habituelles et familières avec André Tiraqueau, lieutenant-général au bailliage de Fontenay, *le bon, le docte, le sage, le tant humain, tant débonnaire et équitable Tiraqueau*, comme il l'appelle dans le prologue du IVe livre de *Pantagruel ;* et nul ne peut douter que la fréquentation de Rabelais n'ait poussé Tiraqueau à sortir de la voie étroite et aride où s'étaient, avant lui, renfermés les Glossateurs. Éclairant le Droit par la littérature et l'histoire, Tiraqueau est, avec Cujas, un des fondateurs de l'École française. Sans doute, on peut lui reprocher de manquer parfois de sobriété, et ses traités de jurisprudence sont trop remplis de citations littéraires ; mais il est impossible de méconnaître sa vaste intelligence et sa profonde érudition. Tiraqueau a longtemps partagé, avec Cujas, l'insigne honneur de ne jamais voir son nom prononcé dans les écoles, sans que le professeur ne se découvrît et n'employât la formule sacramentelle : *Tiraquellus noster*. C'est là, Messieurs, le plus bel éloge qu'on puisse faire d'un jurisconsulte, et les travaux de notre illustre compatriote ne pouvaient trouver une récompense plus glorieuse.

Tiraqueau avait à peine disparu de la scène du monde qu'un jeune légiste, Fontenaisien comme lui, et qui devait être mêlé à tous les orages de la vie politique, débutait comme avocat au Parlement de Paris. Les succès qu'obtint Barnabé Brisson furent prompts et éclatants. Doué d'une élocution brillante et d'un savoir éminent, il s'éleva bientôt au premier rang des orateurs et des jurisconsultes. Puis, il passa des rangs du barreau dans ceux de la magistrature, devint conseiller d'État et ambassadeur en Angleterre. Chargé de négocier le mariage du dernier fils de Catherine de Médicis avec la reine Élisabeth, il ne réussit pas dans cette tâche difficile ; mais le mandat dont il fut investi dans cette cir-

constance prouve assez l'importance qu'il avait acquise dans l'État et la confiance qu'on avait en lui. A son retour en France, une autre mission l'attendait, mission moins éclatante, mais qui ne devait pas moins lui faire le plus grand honneur. Déjà, en provoquant la rédaction des Coutumes, le Conseil de Charles VII avait fait faire un pas immense à l'œuvre de l'unité et de la centralisation judiciaires. Henri III eut la pensée de réunir les Ordonnances en un seul corps d'ouvrage, destiné à être suivi dans tout le royaume. Brisson, chargé de cette tâche, publia, sous le titre de *Basiliques* ou de *Code Henri III*, le fruit de ses longues et patientes recherches. La Révolution française n'était pas encore venue, et l'esprit féodal et germanique luttait toujours contre l'esprit romain. Quoi qu'il en soit, cette tentative honore le roi et le jurisconsulte qui surent s'élever ainsi au-dessus des préjugés de leur époque. On trouve, dans la préface de cette compilation, des idées que la plupart des hommes du XIIe siècle devaient nécessairement se refuser à comprendre. « La justice, disait, par exemple, Brisson, la justice à la-« quelle toutes constitutions et bonnes coutumes doivent se « référer, a deux principales parties ou offices, ainsi que « traite Lactance (Lib. V. *De justitia*), à savoir la piété et « la religion envers Dieu, et l'équité qu'il interprète égalité « entre les hommes. »

Dans le temps où l'aristocratie féodale essayait de renouer ses tronçons dispersés par la main de Louis XI, proclamer le principe de l'égalité humaine et citer Lactance, dont les idées pourraient, même aujourd'hui, passer pour libérales, ce n'était pas seulement de la part de Brisson une vaine et sonore déclamation, c'était le cri de guerre et d'espoir de la royauté et des légistes qui poursuivaient avec ardeur leur œuvre commune. Malheureusement, l'ambition de la maison de Lorraine et les passions démagogiques, qui fermentaient

au sein des masses, empêchèrent la réalisation de tous ces grands projets. Nous n'en devons pas moins louer l'homme éminent qui, deux siècles avant 1789, sut rendre hommage aux principes immortels sur lesquels toute bonne législation doit être assise.

Sans doute, si nous voulons y regarder de près, il y eut dans la vie de Barnabé Brisson quelques défaillances. L'ambition l'égara, et il eut le tort d'accepter les fonctions de premier président au Parlement de Paris, à la place d'Achille de Harlay, son protecteur et son ami. Mais sa mort tragique n'a-t-elle pas racheté les faiblesses de sa vie ? Il a su, en effet, dans un des plus sombres jours de nos discordes civiles, rappeler le *justum ac tenacem* dont parle Horace, et il est mort pour avoir refusé de prendre et de déposer le glaive de la justice, au gré d'une populace aveugle en ses fureurs. Grande et belle mort, Messieurs, et qui est bien faite pour émouvoir le poète et pour désarmer l'historien quand, prêt à relever les fautes de notre célèbre compatriote, il n'éprouve plus, en face d'une glorieuse infortune, qu'une pitié mêlée d'admiration et de respect !

Mais, au XVI[e] siècle, Fontenay n'a pas seulement produit des légistes, des orateurs : notre ville a encore produit des poètes. Malgré les vers de Boileau :

> Enfin Malherbe vint et, le premier en France,
> Fit sentir dans les vers une juste cadence...

nous pouvons dire, avec assurance, qu'avant Malherbe la poésie avait eu en France de dignes représentants. Parmi les poètes du XVI[e] siècle, Nicolas Rapin n'est peut-être pas un des plus célèbres, mais il est certainement un des plus distingués. Contemporain et ami de Barnabé Brisson, il joua, lui aussi, un rôle important dans l'État et devint grand-prévôt de la connétablie de France. Adversaire infatigable de la

Ligue, il gagna ses titres de noblesse sur le champ de bataille d'Ivry et collabora à la *Satire Ménippée*. Mais son plus grand titre de gloire est dû à son génie poétique. Sans craindre d'être taxé d'exagération, nous pouvons admirer le poète qui disait à Achille de Harlay :

Détourne tes pensées des faveurs de la Cour,
Maintiens ton grave front, quoique le temps qui court
Désirerait des mœurs qui fussent moins austères ;
Aux grands maux, comme sont les nôtres d'à-présent,
Le médecin perd tout qui se rend complaisant :
Les breuvages amers sont les plus salutaires.

Qu'il nous soit encore permis d'exprimer chaleureusement nos sympathies pour le poète qui, au milieu de la guerre civile entretenue par les étrangers, faisait entendre ces vers où respire un ardent patriotisme :

Espagnols, apprenez que jamais l'étranger
N'attaqua le Français qu'avec perte ou danger.
Le Français ne se vainc que par le Français même !

En lisant ces vers, on se demande si le poète, par une mystérieuse intuition de l'avenir, avait entrevu ces luttes tristes et terribles où nos pères, combattant avec un égal héroïsme dans deux camps opposés, ont arrosé de leur sang le sein de la commune patrie. Quoi qu'il en soit, félicitons-le, dans un temps où les partis méconnaissaient trop souvent la voix de la raison et du devoir, d'avoir glorifié le courage des enfants de la France.

Une des plus belles compositions poétiques de Nicolas Rapin est certainement celle qui a pour titre : *Les Plaisirs du gentilhomme champêtre*; cette pièce de vers est une

délicieuse paraphrase de l'ode d'Horace, qui commence ainsi :

. . . .

Beatus ille qui procul negotiis,
Ut prisca gens Marsalium,
Paterna rura volens exercet suis
Solutis omni fœnore.

. . . .

Nicolas Rapin décrit les distractions du propriétaire campagnard qui vit sur ses terres, libre de tous les soucis qu'enfante l'ambition :

Maintenant, tout seul il visite
Les champs de semence couverts
Qui ont dessus le dos écrite
Une espérance non petite,
Pareille aux fruits des arbres verts.

. . . .

Maintenant, il se vient estendre
Sous un vieux chesne, dans les boys,
Couché dessus l'erbette tendre,
En un lieu d'où il puisse entendre
Des oiseaux la plaintive voix.

Tantôt, sur la belle verdure,
Les fleurs du clos il va foulant
Auprès d'une fontaine pure,
Pour s'endormir au doux murmure
D'un ruisseau lentement coulant.

. . . .

Puis, aussitôt que les fleurettes
Tombent à la chaleur du ciel,
Il met dans des cruches bien nettes
Le doux ouvrage des avettes,
Séparant la cire du miel.

. . . .

Et quand l'automne vient espendre
Mille fruits de son large sein,

Oh ! quel plaisir il a de prendre
La pomme rouge que vient rendre
Une ente faite de sa main.

. . . .

Oh ! que les tonneaux il arrange
Et sa futaille de bon cœur,
Pour y recevoir la vendange
Et voir le gracieux échange
Du fruit noir en rouge liqueur.

Oh ! quel plaisir quand il entonne
Ce breuvage desjà fumeux
Et qu'en un muyd il emprisonne
Ce dieu furieux qui bouillonne
D'un flot et reflot écumeux !

Ces citations suffisent, Messieurs, pour démontrer que Nicolas Rapin n'a besoin, pour jouir en France d'une gloire incontestée, que d'être plus connu. Si un Dieu bienfaisant nous eût fait ce loisir, nous avions formé le projet de faire réimprimer ses œuvres complètes; mais, entraîné dans une carrière active, nous en avons été détourné jusqu'à ce jour par des préoccupations et des travaux d'un genre plus sévère. Nous faisons des vœux pour qu'un éditeur plus autorisé que nous, et plus libre de son temps, entreprenne cette œuvre à la fois littéraire et nationale, et nous sommes convaincu que le succès répondra à ses efforts.

A côté de Tiraqueau, de Barnabé Brisson et de Nicolas Rapin, et peut-être au-dessus d'eux, il faut placer François Viète. François Viète peut, en effet, être classé au rang de ces hommes doués du génie de l'invention, et qui, par de grandes découvertes, ont contribué au progrès des sciences et au développement de l'esprit humain. Il n'a manqué peut-être à Viète, pour être rangé à côté de Descartes, que d'avoir écrit dans sa langue maternelle. S'il eût été un écrivain français, et si notre prose eût reçu l'empreinte de

son vigoureux génie, son nom, au lieu d'être ignoré de la foule, se serait vu entouré d'une légitime et immense popularité. Mais il a écrit sur les mathématiques et dans la langue des érudits, et il est resté dans des régions inaccessibles au vulgaire. En effet, si quelques mathématiciens d'élite, élevant leurs regards au-dessus des conséquences immédiates de la géométrie, savent gré à François Viète d'avoir inventé les signes algébriques, combien d'hommes ignorent qu'il a eu cet honneur, ou bien considèrent l'application des lettres à la science des nombres comme une chose indifférente! Et cependant pour ceux qui ne considèrent les mathématiques que comme un instrument, et dont l'esprit s'est agrandi dans les études philosophiques, quelle admirable et quelle précieuse découverte! Au moyen de la simplification des signes, les calculs les plus compliqués s'effectuent, les problèmes les plus ardus se résolvent; l'induction qui semblait rivée au champ de la métaphysique passe dans celui des mathématiques, et l'homme peut connaître les lois qui régissent les éléments, utiliser les forces de sa nature, explorer la vaste étendue des mers et lire jusque dans le livre mystérieux du firmament, où le Créateur a écrit en lettres d'or le poème éclatant de sa gloire et de sa toute-puissance. Viète a donc, sans le savoir, mais non peut-être sans le prévoir, donné à l'humanité le moyen de faciliter les inventions futures, et il a contribué par là même à ce merveilleux développement de l'industrie dont notre XIXe siècle est si fier. Le grand poète de Rome pourrait, en effet, s'écrier aujourd'hui avec plus de vérité qu'il y a deux mille ans: « Audacieuse à tout entreprendre, la race de Japhet s'élance dans des régions jusqu'alors inaccessibles; elle a ravi le feu du ciel et a franchi les airs avec ces ailes que la nature avait refusées à l'homme. Rien n'est impossible aux mortels, et dans notre folie nous voulons monter jusqu'au ciel même! »

Ah ! Messieurs, cette folie dont parle Horace, laissez-nous la qualifier de folie sublime. Si, comme l'a dit un poète contemporain,

> L'homme est un roi tombé qui se souvient des cieux,

quoi de plus naturel qu'il se sente attiré vers la divine patrie ? S'il est trop souvent tenté de s'aventurer sur les mers ou de s'élever dans les airs avec des ailes créées par son téméraire génie, c'est que, plein d'espérances et d'illusions, il se trouve à l'étroit dans sa terrestre demeure, et que, toutes les immensités qui l'entourent sont pour lui l'image de l'infini vers lequel il aspire et dont il aime à se rapprocher.

Vous comprenez donc, Messieurs, que notre ville soit fière d'avoir donné le jour à François Viète, et que, sans pouvoir étudier ses puissantes conceptions, nous saisissions avec empressement l'occasion de rendre hommage à sa mémoire.

Aussi pour nous, Messieurs, André Tiraqueau, Barnabé Brisson, Nicolas Rapin, François Viète sont les illustres représentants du mouvement littéraire qui se produisit à Fontenay au XVI[e] siècle. Au-dessus d'eux a plané l'illustre Rabelais; au-dessous ont gravité les Rivaudeau, les Besly, les Colardeau, les Dupin-Pager et d'autres hommes distingués qui n'ont guère obtenu qu'une célébrité purement locale. Tous ces personnages, mais surtout les quatre dont nous vous avons plus longuement entretenus, ont jeté de l'éclat sur notre ville, et c'est à l'antique réputation dont ils l'ont dotée que nous devons l'honneur de vous voir ici rassemblés.

Comme nous le disions en commençant, il en est, Messieurs, des villes comme des individus : elles ont leurs moments de grandeur et de décadence. Pendant longtemps le génie de Fontenay a sommeillé, et on a pu dire que sa source si vantée n'avait rien de commun avec l'Hyppocrène. Quel-

ques voix isolées ont bien protesté contre l'apathie et l'engourdissement universels, mais elles sont restées sans encouragements et sans écho. Aujourd'hui de nouvelles tentatives se manifestent.

Nos églises romanes et gothiques, nos gracieux paysages, nos vieux châteaux démantelés s'étonnent de se voir si fidèlement reproduits par le burin du graveur, avec des tons lumineux qu'envierait la peinture. Un savant dont les laborieuses investigations vous sont connues, et dans l'esprit duquel l'érudition n'a pas étouffé l'étincelle sacrée, observe dans notre pays la succession des générations humaines, y reconstitue l'histoire avec un morceau de terre cuite ou une monnaie de cuivre, et étudie avec soin, dans notre Bas-Poitou, la superposition des mœurs, des religions et des monuments. C'est déjà là, Messieurs, une grande œuvre commencée. Espérons que, grâce à l'élan que vous leur aurez imprimé, les efforts de ces nobles esprits ne demeureront pas stériles, que le mouvement intellectuel dont ils sont les initiateurs ne s'arrêtera pas en chemin, et qu'ils seront, dans notre temps et dans notre petit coin de terre, les premiers anneaux d'une chaîne qui désormais ne se brisera plus.

De nombreuses marques de sympathie accueillent cette très-intéressante communication.

Le Secrétaire donne lecture de la question concernant la musique en Poitou.

M. Fillon expose en quelques mots les progrès de la musique en Poitou, depuis le traité du moine de Charroux, au XI[e] siècle jusqu'au XVII[e]. — M. Monnet observe que M. Bujaud a fait une bonne notice sur les chants de la Vendée. — M. Marionneau fait remarquer qu'on devrait recueillir les dessins des instruments de musique sculptés sur les églises. — M. Fillon ajoute qu'au XVI[e] siècle, un

étudiant de Fontenay a recueilli cent airs poitevins. — M. de Campagnolles signale l'ouvrage sur la musique du P. Lambillote, où il est question du Poitou. — L'abbé Baudry montre un petit musicien en ivoire, du XIVe siècle, jouant de l'instrument connu sous le nom vulgaire de *Biniou.*



Au sujet des familles protectrices des arts, M. Fillon cite, avant toutes les autres, les Gouffier, notamment Artus Gouffier, gouverneur de François Ier. Ils avaient, à Oiron et à l'hôtel de Boisy à Paris, une immense collection de meubles et d'objets de toute sorte, qui fut vendue à Paris, à la mort de Claude Gouffier. Après eux, il faut nommer les d'Estissac, les La Trémouille ; le vidame de Chartres, à Tiffauges ; les Chabot, constructeurs d'Apremont ; André Tiraqueau et Barnabé Brisson, à Fontenay, qui ont beaucoup collectionné.

M. Ledain, traitant des anciens inventaires, présente celui du château d'Argenton, qui date de 1763, où il est fait mention notamment de grandes tapisseries, de faïences et de porcelaines.

La séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire,

B. Ledain.

VISITE DES COLLECTIONS DE M. DE ROCHEBRUNE.

Le Congrès s'est transporté chez M. de Rochebrune, dont l'hôtel est un des plus beaux de Fontenay.

Ce domaine porte le nom de Terre-Neuve. L'habitation fut construite en 1595, par Nicolas Rapin, grand-prévôt de la connétablie de France, auteur de poésies françaises et latines publiées à Paris, en 1610, par Olivier de Varennes, en un volume in-8° devenu fort rare de nos jours. Cette construction, placée sur un coteau qui domine toute la ville de Fontenay et les immenses prairies qui bordent le cours de la Vendée, a été restaurée en 1848, 1849 et 1850, en suivant le type de l'ancienne bâtisse installée sur un plan en retour d'équerre, avec tours à cul-de-lampe aux angles et lucarnes sculptées, découpant les entablements.

Sur la porte d'entrée principale, on lit cette inscription que M. Rapin y fit placer :

VENTZ SOVFLEZ EN TOVTE SAISON
VN BON AYR EN CETTE MAYSON
QUE JAMAIS NI FIÈVRE NI PESTE
NI LES MAVLX QUI VIENNENT D'EXCEZ
ENVIE QUERELLES OU PROCEZ
CEVLX QUI SY TIENDRONT NE MOLESTE
Πορρω διος τε και Χεραυνου

Un porche élégant, pris au château de Coulonges, recouvre cette porte de ses caissons moulurés et de ses arcatures géminées, à archivoltes ornées de clefs à consoles et de grecques et cannelures d'un travail très-pur.




Trois pièces, dans le style Renaissance, ont été installées dans l'aile orientale de la construction.

Le vestibule est plafonné de caissons pris au château de Coulonges, portant les initiales de Louis d'Estissac et d'Anne de Beraudure, sa première femme. Ce fut Louis d'Estissac qui bâtit en entier le château de Coulonges, en 1545 (Voir la note consacrée à cette construction dans le compte-rendu des séances).

Dans le premier salon, également plafonné de caissons pris à Coulonges, d'un travail varié et formé de chiffres, de fleurons d'un faire remarquable, on voit au fond la statue de Suzanne Gobin, femme de Michel Tiraqueau. Cette statue, de grandeur naturelle, est agenouillée devant un prie-dieu de marbre blanc; la statue est également en marbre d'un beau travail. Une longue et curieuse inscription lui sert de socle.

On y voit aussi plusieurs meubles sculptés intéressants; quelques gravures à l'eau-forte, de maîtres du XVII[e] siècle; un panneau en poirier, du XVIII[e] siècle, d'un merveilleux travail, sculpté par Hermann.

Une curieuse suite d'armes proviennent de découvertes faites au gué de Veluire et à l'île d'Elle. Une douzaine de

ces armes, d'une belle conservation, appartiennent aux XIIe, XIIIe, XIVe et XVe siècles.

Plus de quarante pièces se classent dans la période qui s'étend du XVIe siècle jusqu'à nos jours. Parmi ces dernières, on remarque de fort belles épées comme conservation et travail, entr'autres celle qui a appartenu à Claveau, seigneur de Puyviault, dont l'écusson est gravé à l'endroit où les deux quillons se rencontrent; la lame porte cette légende : *La loi demande l'usage.* Plusieurs de ces armes ont été fabriquées à Valence, Vienne, Tortose et Tolède; elles portent la marque et le nom des armuriers les plus célèbres.

On voit, en outre, plus de deux cents pièces variées : poignards, étriers, mors, lances, dagues, couteaux, cuillères, vases d'étain, etc., etc.

La porte d'entrée qui communique à l'atelier est ornée d'une serrure, en bronze doré, portant en grand-relief des figurines du XVIe siècle d'un beau caractère.

Sur cette même porte, de beaux panneaux en chêne sculpté avec la lettre F surmontée de la couronne royale et la salamandre de François Ier, attirent l'attention.

Cette troisième pièce est ornée, dans le fond, d'une énorme et curieuse cheminée du XVIe siècle (Henri III), qui provient de la maison du gouverneur de Fontenay. Le manteau et la frise, surchargés de caryatides, de caissons, de moulures variées, ainsi que les corniches, sont supportés par deux énormes griffons à dents acérées, assis sur un socle décoré de petits chiens, qui semblent se chauffer au feu intense que ses colossales dimensions peuvent permettre d'y faire. Dans le foyer sont des landiers curieux, sous forme de Sauvages velus, portant massue et l'écusson des Surgères. Hauteur, 1 mètre 2 centimètres. Au fond, est une plaque en fonte, ornée de chiffres et de cartouches, qui provient de l'abbaye de Maillezais.

Le plafond de ce grand appartement provient en entier de Coulonges; il est composé de cent dix caissons variés, d'un travail remarquable. On y voit des têtes grimaçantes s'enlaçant dans des cuirs coupés avec une grande finesse de ciseau.

En face de la cheminée existe un entourage de porte avec colonnes doriques isolées; architrave décorée de bucrânes ou têtes sèches d'un beau travail; au sommet, un édicule couronné d'un fronton portant les armoiries de Louis d'Estissac.

L'archivolte de la porte est décorée de grecques et de cannelures finement découpées: l'intrados orné de caissons variés, délicieux spécimen de l'art du XVIe siècle. Le plafond et la porte offrent sur des cartouches les dates de 1550 et 1551. A droite de cette porte est une grande armoire Louis XIII, ornée des têtes de Jésus-Christ, de la Vierge et des Apôtres; puis des rinceaux d'un bon travail, et une étagère emplie de faïences, porcelaines, émaux, cuivres, etc., etc.; enfin des tables, meubles du XVIe siècle, etc., etc.

La bibliothèque renferme quelques bons livres du XVIe siècle: Ducerceau; *Les plus excellents bâtiments de France;* le *Songe de Polyphile;* Mauclerc; Serlio, Vitruve, avec les dessins de Jean Goujon; Philibert Delorme, Francine, Alberti, etc.

Le Congrès a félicité M. de Rochebrune.

2e SÉANCE DU 18 JUIN.

Présidence de M. Valette, maire de Fontenay.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Siégent au bureau: MM. *de Caumont*, l'abbé *Le Petit*, secrétaire-général de la Société française d'archéologie;

Fillon, secrétaire-général du Congrès; *Gaugain*, trésorier du Congrès; l'abbé *Lacurie*, le maire de Nieul-sur l'Autise, *de Longuemar*, *Segrestain*, *Martineau*, *Bouet*, *de Rochebrune*, *de Fontaine*.

M. l'abbé *Mongis* remplit les fonctions de secrétaire.

Beaucoup de dames de la ville de Fontenay-le-Comte honorent le Congrès de leur présence.

Après lecture et approbation de deux procès-verbaux et sur l'invitation de M. de Caumont, M. le Secrétaire-général de la Société française d'archéologie (M. l'abbé Le Petit) proclame solennellement les noms des auteurs dont la Société française a récompensé les travaux.

Voici les noms des lauréats :

M. Challe, d'Auxerre, une médaille de vermeil pour son *Histoire des guerres de religion dans l'Auxerrois*, 1 vol. in-8°.

M. Cherest, avocat, membre de l'Institut des provinces à Auxerre, une médaille de vermeil pour son volume intitulé: *Vézelay*, étude historique, publié à Auxerre en 1863.

M. de Longuemar, de Poitiers, une médaille d'argent de 1[re] classe pour son ouvrage intitulé: *Recherches archéologiques sur une partie de l'ancien pays des Pictons*, publié à Poitiers en 1863.

M. l'abbé Auguste Aillery, une médaille de 1[re] classe (argent) pour son Pouillé du diocèse de Luçon.

M. Poëy-d'Avant, une médaille de 1[re] classe pour son grand ouvrage sur la *Numismatique féodale*.

M. Rossignol, de Gaillac, une médaille pour le I[er] vol. de son ouvrage sur la statistique monumentale du département du Tarn.

MM. Fillon et de Rochebrune, à chacun une médaille de 1[re] classe pour leurs travaux sur les monuments de la Vendée.

M. Doré, médaille de 1[re] classe pour son volume sur

l'Histoire de France, du Ve au IXe siècle, publié à Paris à la fin de 1862.

M. l'abbé Arbellot, curé-archidiacre de Rochechouart, membre de l'Institut des provinces, une médaille de 1re classe pour son *Histoire de saint Léonard*, publiée en 1863.

M. l'abbé Lacurie, de Saintes, une médaille de 1re classe pour services rendus à l'archéologie.

M. Segrestain, de Niort, une médaille de 1re classe pour ses restaurations des monuments du Poitou.

M. l'abbé Baudry, curé du Bernard, une médaille de bronze pour ses recherches archéologiques et historiques.

M. Piet, de Noirmoutier, une médaille de bronze pour ses recherches sur l'histoire de Noirmoutier.

M. Robuchon, photographe, une médaille de bronze pour la bonne exécution de ses photographies des monuments historiques du pays.

ALLOCATIONS VOTÉES A FONTENAY.

Moulages pour le musée de Vire.	50
Fouilles à Noirmoutier et Gueraude	100
Fouilles à Sermerieu.	100
Moulages à Fontenay.	200
Réparations à l'église de Maillezais.	200
Id. id. de Vouveut.	300
Id. id. de St-Julien-sur-Calonne. . .	100
Fouilles d'un chiron.	100
Réparations à la crypte de Fontenay.	100
Fouilles dans le cimetière de Neuvy.	100
Somme à la disposition de M. l'abbé Pottier, de Montauban.	200
Id. id. M. de Verneilh. . . .	200
Plaque commémorative de Jean Pellerin.	60

Somme à la disposition de M. Fillon.	200
Id. id. de MM. Nau et de La Nicolière, de Nantes.	100
Souscription pour l'érection d'une statue à Bernard Palissy.	100
Monument commémoratif de la bataille de Cassel. .	100

M. de Caumont attire l'attention des membres du Congrès sur le crucifix de la cathédrale de Perpignan, dont un savant archéologue de cette ville, M. de Bonnefoy, inspecteur de la Société française d'archéologie, envoie la description et la photographie. Des remercîments sont votés à M. de Bonnefoy, pour cette communication et pour les services nombreux qu'il rend chaque jour à l'archéologie.

M. de Caumont proclame ensuite de nouveaux membres de la Société française d'archéologie, puis on reprend la série des questions du programme.

Il est donné lecture de la question suivante :

Indiquer les meubles, objets d'art, tableaux, statues, émaux de la Renaissance conservés dans la contrée.

M. l'abbé David, curé d'Angles, dit qu'il a trouvé dans l'église de Mouzeuil un tableau qui lui paraît appartenir à l'École de Lebrun : c'est une Descente de Croix signée d'un peintre inconnu, sur lequel on n'a pu se procurer encore aucun document. Consulté sur la valeur artistique de cette œuvre, M. le curé d'Angles décline toute compétence.

M. Fillon rappelle à ce propos qu'un tableau, qu'on peut considérer comme une répétition, se trouve aujourd'hui encore à la chapelle de l'évêché de Luçon. Ce tableau, qui fut autrefois en la possession de Pierre de Nivelle, évêque de Luçon et artiste lui-même, fut estimé alors 3,000 livres, somme exorbitante pour cette époque. Pierre

de Nivelle peignit de sa propre main, entre autres sujets, deux petits enfants d'un naturel exquis : probablement Notre-Seigneur et saint Jean.

Une statue bien conservée est celle en marbre blanc de Suzanne Gobin, une des richesses archéologiques du château de Terre-Neuve. Il en a été fait mention page 218.

Toujours pour répondre à la même question, M. Fillon montre au Congrès un verre excessivement curieux, appartenant à M. G. de Fontaine ; au bas d'ornements émaillés dans le genre de ceux des vieux manuscrits français, on lit cette inscription : *En la sueur de ton visage tu mangeras le pain.* Ce travail très-remarquable est de provenance française et de la contrée ouest de la France, d'après l'avis de M. Fillon ; seulement il n'ose se décider pour le Limousin ou pour le Poitou. M. Piot, dit encore M. Fillon, a signalé dans sa *Revue* un autre verre que l'on doit faire remonter à la fin du XVI[e] siècle ou au commencement du XVII[e] : il a beaucoup de similitude avec le vase apporté par M. Fillon. C'est une question d'industrie nationale sur laquelle il est bon de s'appesantir.

M. de Campagnolles demande la parole et établit que, dans la céramique aussi bien que dans l'architecture et la sculpture de cette époque, bien que l'influence du génie italien n'ait pu s'imposer au génie français, il y a dû avoir mélange à peu près égal de ces deux génies différents, et qu'il n'y a pas de poteries entièrement italiennes ni entièrement françaises.

M. Fillon répond en citant et décrivant plusieurs verres de l'époque entièrement dans le génie français, et l'un d'eux avec cette devise : *A bon vin ne fault point enseigne.*

M. de Rochebrune fait remarquer que le verre appartenant à M. de Fontaine n'offre précisément aucune trace du génie italien.

L'ordre du jour amène cette question du programme :

Céramique. Faïences d'Oiron, improprement dites de Henri II. Des imitateurs et continuateurs de Palissy. Signaler les poteries de ce genre qui existent encore dans le pays. Possède-t-on, dans les autres départements, des monuments analogues à la fontaine et à la grotte rustique du Veillon?

M. Fillon demande de nouveau la parole pour répondre à cette question. Il raconte que, dans un de ses voyages à Paris, il eut l'occasion d'examiner deux miniatures tirées d'un manuscrit de la Renaissance. C'était une femme, tenant un verre à la main et empêchant un homme placé devant elle de vider une bouteille. Les vases représentés dans cette miniature sont en tous points semblables aux faïences d'Oiron. M. Fillon était sur une voie de précieuses découvertes. Ces poteries à provenance inconnue et que plusieurs croyaient d'origine italienne, ce mystère de céramique dont le monde savant avait fait le sphinx de la curiosité, allait trouver son explication. M. Fillon compare des fragments de carreaux venus de la chapelle d'Oiron et retrouvés à Poitiers, et en même temps trois salières qu'il avait rencontrées chez M. de Tusseau.

Cette étude comparative, faite à Oiron même, amène ce résultat précieux pour la céramique, savoir : qu'il y avait entre les divers objets de faïence parfaite identité. Une analyse faite par M. Salvetat vint ajouter une confirmation à cette première découverte : les carreaux et les poteries de faïence étaient de même composition, sans différence aucune. Ces poteries, très-improprement dites de Henri II, provenaient d'une officine seigneuriale établie, sous le règne de ce prince, à Oiron, par Hélène de Hangest.

On a imité ou cherché à imiter en Saintonge et en Poitou les faïences de Palissy; mais, chaque région conservant

son type à part, la distinction ne présente aucune difficulté. Quant à la fontaine du Veillon, c'est ce qu'on appelait autrefois un ouvrage rustique. Il y a aussi une grotte ornée de coquilles naturelles et de figures en relief. Cette fontaine du Veillon ne devait pas être la seule du même genre, car il reste des dessins du temps faits évidemment pour ces fontaines rustiques.

On passe à cette autre question du programme :

A quelle époque a-t-on commencé, en Poitou, à faire usage du kaolin dans la fabrication des poteries?

M. Fillon répond que le kaolin a été employé à Oiron au XVIe siècle, mais mélangé avec d'autres terres. Quant à la porcelaine véritable, on n'en a fait en Poitou qu'au XVIIIe siècle.

Mais, demande M. de Caumont, trouve-t-on beaucoup de gisements de kaolin dans le pays, et ces gisements sont-ils bien connus? C'est là une question capitale pour l'histoire de la céramique.

M. Fillon répond : On en connaît beaucoup. Un membre de la famille Colbert tenta quelques essais, qui ne furent pas infructueux. La famille de Sarrode créa une fabrique à Vendrenne. Et, pour répondre catégoriquement à l'interrogation de M. de Caumont, on rencontre au Fenouiller des gisements qui sont superbes.

Il est donné lecture de la question suivante :

Artistes ambulants qui ont séjourné en Poitou pendant les XVIe et XVIIe siècles.

« Quant aux sculpteurs, dit M. Fillon, je n'en ai encore trouvé aucun, mais un certain Foulon, qui était peintre à Oiron en 1530, avait un talent réel; et Le Blond, de Blois, qui s'intitulait peintre de la Reine, alors la reine Éléonore,

fit un tableau pour le maître-autel de Notre-Dame de Fontenay, qu'il fit payer fort cher. J'ai trouvé la quittance de cette transaction commerciale. Des peintres venus des bords du Rhin s'établirent chez nous et y demeurèrent longtemps. L'un d'eux y fit des élèves qui, selon l'usage du pays, balayaient l'atelier, faisaient la chambre du maître, le servaient à table ; si bien que le père d'un jeune *Maraîchin* crut devoir stipuler que son fils ne laverait pas la vaisselle. »

Cette question épuisée, on arrive à la suivante :

Signaler les documents relatifs aux arts et aux artistes qui peuvent exister dans la province.

« Les documents que j'ai trouvés, répond M. Fillon, sont étrangers, il est vrai, au pays, mais d'une portée sérieuse. Le premier est l'histoire complète du tombeau de François de Bretagne, décrit sous toutes ses faces dans une lettre de douze pages écrite par Jean Perreal, peintre des rois Louis XI, Charles VIII et Louis XII. Le second est un devis de la chapelle et de la tombe de Diane de Poitiers, travail qui devait être fait par Jean Goujon ; mais il mourut avant d'avoir mis la main à l'œuvre. Le troisième et dernier document que je puis signaler à MM. les membres du Congrès, est le testament de Philibert de Lorme, rempli de détails intéressants. »

On passe à cette autre question :

Signaler les documents inédits concernant le grand mathématicien François Viète et sa famille.

M. Fillon apprend au Congrès que des lettres-patentes du roi Henri IV permirent de faire une édition française des œuvres de Viète. Il ajoute que la femme de ce savant était fille d'un conseiller au Parlement de Paris et se nommait Suzanne Leclerc et non Dubois, comme on l'a prétendu à tort. Elle était, du reste, complètement étrangère au Poitou.

Le Secrétaire donne lecture de la question ainsi conçue:

Agrippa d'Aubigni a-t-il réellement eu une imprimerie au Donion, comme Duplessis-Mornay en a possédé une à la Forêt-sur-Sèvre?

L'opinion de M. Robuchon, qui demande la parole, est négative; car, dit-il, les œuvres de d'Aubigni ont été imprimées avec les caractères d'un Jean Moussa, si l'on en croit au moins les apparences lithographiques, et nul doute que d'Aubigni n'eût pas eu recours à un imprimeur étranger s'il eût eu son imprimerie au Donion. A ce sujet et sur les emblèmes d'imprimeur et d'auteur, une discussion s'engage à laquelle prennent part MM. Fillon, de Campagnolles, Robuchon et un autre membre du Congrès.

Il ressort toujours, de cette discussion, que l'imprimerie à la Forêt-sur-Sèvre a bien et réellement existé.

La première imprimerie du Poitou, dit M. Fillon, est celle de Jemanceau, établie à Moutiers en 1512. La famille d'Augicourt essaya d'en établir une autre vers cette même époque et afferma une maison pour ce faire, comme en font foi les titres de l'époque; mais les guerres de religion arrivèrent et mirent obstacle à ce dessein. Un petit-fils de d'Augicourt réussit toutefois, en 1596, à en établir une à Fontenay, et, depuis ce temps, la ville n'en a jamais manqué.

On passe à la question suivante:

Dans quel château du Poitou Nicolas Poussin a-t-il séjourné quelque temps, au commencement du règne de Louis XIII?

C'est encore M. Fillon qui va répondre. Il est difficile de savoir quel est le château poitevin où Poussin fut traité en domestique, et d'où il se sauva pour retourner à Paris, gagnant sa vie en faisant des tableaux. Dans une toile de Poussin, quelques-uns ont cru trouver le site du château

de Clisson. Mais qu'ils ne s'y trompent pas : le Clisson d'aujourd'hui n'est pas le moins du monde semblable au Clisson d'autrefois, et l'identité, si même elle existe, disparaît à cause de la différence de temps. En fouillant les états de la maison du roi, on n'a pu trouver aucun nom de famille poitevine concordant avec l'histoire de Poussin. Ce point-là reste donc encore entouré de mystère.

Nantes seulement, prétend M. Fillon, a eu des relations bien directes avec l'Orient. La Rochelle pouvait, grâce à ses navires, s'enrichir des trésors de tous les pays ; mais ses navires venaient d'Espagne et non directement de l'Asie. A ce sujet, dans les fouilles du pays nantais, on trouve des porcelaines chinoises ou japonaises de l'an 1398. La famille Bouyer et la famille de La Trémouille avaient des pièces du même genre extrêmement curieuses.

En réponse à la question concernant les inventaires, M. Imbert, de Thouars, donne la date de ceux qu'il apporte au Congrès : celui de Mme de Montespan, en 1707, et celui du château de Thouars, en 1790.

M. le Président énonce la question suivante :

Par quels moyens pourrait-on arriver à développer le goût artistique en Vendée, et porter les architectes vers l'étude des bons modèles ?

M. de Saint-Laurent lit, à ce sujet, le mémoire suivant :

MÉMOIRE DE M. DE SAINT-LAURENT.

MESSIEURS,

En lisant tant de savantes questions posées dans votre programme, sur toutes les parties de notre histoire locale, je m'étais réjoui à la pensée que les hommes éminents qui

nous honorent de leur visite trouveraient, dans notre pays, le terrain si habilement préparé qu'il ne leur serait pas difficile, sinon de toutes les résoudre, du moins de les éclairer pour la plupart d'un jour satisfaisant.

Pour moi, que ce genre d'études intéresse, disposé autant que personne à recueillir les fruits de vos laborieuses investigations, je sentais trop que sur tous les sujets que vous vous proposez de traiter j'avais tout à apprendre et nulle lumière à vous apporter. Cependant, m'étant mêlé d'écrire quelques articles de *Revue*, sur des matières d'art et d'archéologie, il me semblait que je n'aurais pas fait suffisamment preuve de sympathie et de bonne volonté à l'égard du Congrès de Fontenay si, après en avoir reçu l'invitation, je n'avais pas essayé de lui offrir un modeste tribut.

Comme dans ces dispositions je relisais votre programme, je me suis dit, en arrivant au dernier article, qu'il ne me serait peut-être pas impossible, sur le sujet un peu élastique qui en fait l'objet, non pas de rien vous apprendre, mais d'exprimer quelques pensées, pensées que je croirai d'autant meilleures que vous les reconnaîtrez davantage comme ayant été d'avance les vôtres.

Vous demandez *par quels moyens on pourrait arriver à développer le goût artistique dans la Vendée et porter les architectes vers l'étude des bons modèles.*

Je répondrai d'abord, Messieurs, par les moyens mêmes que vous prenez : c'est par l'observation des monuments que se développe le désir de les imiter, c'est par leur étude comparative que se dégage le sentiment du beau. C'est en apprenant à connaître les vigoureux élans donnés par nos pères à toutes les branches de l'activité humaine, qu'afin de ne pas rester au-dessous d'eux on s'élance résolûment sur leurs traces, et qu'on les dépasse si l'on peut. Vous portez dans chaque province quelques étincelles du feu sacré : en

leur apprenant à chacune tout ce qui l'honore, tout ce qui la fait participer à la grandeur commune de la France, vous y développez le sentiment patiotique, vous y excitez une salutaire émulation, et chacun s'attache d'autant plus à donner du relief à la terre qui l'a vu naître qu'il sait mieux le rôle que ses pères y ont joué. Dans les luttes, les efforts de ces temps qui fuient si vite derrière nous, le seul but légitime et hautement avoué était toujours la bonne administration de la cité et la construction de ces nobles monuments que notre postérité admirera encore longtemps après nous. Or, nous voyons que les enfants de ceux qui alors surent le mieux s'entr'aider ou rivaliser heureusement, sont encore aujourd'hui des voisins et des amis; et l'on s'encourage réciproquement à cette action commune en dehors de laquelle l'homme isolé est toujours impuissant.

Je viens de parler de ces rapprochements séculaires dont l'histoire de nos cités, de nos provinces, nous donne de consolants exemples. Hélas! trop souvent aussi c'est un spectacle de division et de mutuels déchirements que découvre en se levant le voile du passé. Mais de quelle douce gaîté ne s'anime pas notre joie s'il se trouve que les fils de ces ennemis d'un jour, lors de ces orages depuis longtemps apaisés, sont ceux-là même qui pour l'heure se serrent le plus cordialement la main? N'en ai-je pas vu qui, depuis plusieurs générations, se comptaient déjà comme des amis de famille?

Ne croyez pas, Messieurs, que je m'éloigne de mon sujet: la joie et la concorde sont elles-mêmes les amies et les soutiens des arts et de tous les genres de culture intellectuelle; je dois en parler comme de l'un des plus puissants moyens d'atteindre le but proposé: il faut que tous ceux qui, dans cet ordre d'idées et d'impressions, sont sincèrement animés par l'amour du vrai et du beau puissent journellement se ren-

contrer, se concerter et s'entendre sur un terrain à l'entrée duquel ils laisseront, d'ailleurs, tout ce qui pourrait être entre eux un motif de division.

Il est bien loin de ma pensée, cependant, d'exiger de personne qu'il fasse par des considérations de cette nature le sacrifice d'aucune de ces grandes choses dont dépendent, à ses yeux, le présent et l'avenir de l'homme et de la société, et pendant et après cette vie. La facilité des transactions sur les principes doit toujours être en raison inverse de leur importance, et autant on doit désirer alors un accord qui réunisse tous les esprits et tous les cœurs par l'amour du bien et l'éclaircissement du vrai et du juste, autant il faut craindre cet effacement de doctrines, cet affaissement des consciences, cet amoindrissement des âmes, qui n'amènent de rapprochements entre les hommes qu'à la condition d'une commune indifférence sur tout ce qui doit leur tenir le plus fortement au cœur.

La culture des arts elle-même ne maintient et n'élève son niveau que là où elle vit, en compagnie des mâles vertus du grand citoyen et des aspirations élevées de l'homme religieux. Les arts, je le sais, ont des charmes et des douceurs qui leur sont propres : si vous ne leur demandez qu'une harmonie vague et indéfinie, ils pourront encore vous satisfaire et vous endormir au son de leurs moelleux accords ; ils pourraient également vous donner la mesquine satisfaction que réclame votre vanité, et revêtir d'une certaine élégance les commodités vulgaires de votre demeure ; mais, en servant à vous énerver, on les verrait bientôt, à votre exemple, perdre tout nerf et toute vigueur.

A l'art il faut un but digne, noble, déterminé surtout : vous le réduisez à n'être qu'une futile parade si l'idée pour laquelle vous lui commandez des habits de reine n'est qu'une figurante de théâtre. Vous vous trompez, au contraire, sur

la solution des problèmes qu'il importe le plus à l'humanité de résoudre selon la vérité et la justice : je le déplore ; mais vos aspirations sont vraiment hautes. Dans la direction à donner au mouvement social, vous vous proposez le bien de tous, et votre Dieu est au moins un reflet du vrai Dieu ! Enfin, en quelque manière vous avez foi ! Eh bien ! entre vos mains, du moins, l'art pourra ne pas tomber, vous lui donnez du souffle ; et quand il plaira à Dieu de nous éclairer tous, il sera utile peut-être de redresser quelques-uns des écarts de l'art tel que nous l'aurons conçu ; mais, sans changer de région, il pourra hardiment reprendre sa course.

C'est donc un autre grand moyen ; et pourquoi ne le dirais-je pas ? le plus grand des moyens, sinon de développer immédiatement le goût artistique, au moins de le mettre en voie de se maintenir et de se développer, que de l'appeler en haut. Demandez à l'architecture des églises et des sanctuaires où s'imprègne le sentiment de la majesté de Dieu, où se déploie la pompe des cérémonies, où l'âme trouve une invitation à la prière ; que ces vestibules du ciel soient aussi l'honneur des cités de la terre, et que sans étroite partialité on puisse tenir à son clocher comme étant un vrai titre de gloire et comme un lien qui, par un coin de terre, vous rattache à votre pays et à l'humanité entière.

Avez-vous à construire des hôtels-de-ville, ou seulement de modestes maisons communes, des écoles, des hôpitaux ou d'autres genres de monuments publics ? faites en sorte qu'ils soient mis en rapport de convenance avec leur destination ; mais apportez-y également un certain respect pour ce qu'ils signifient, et que ce respect se traduise par la dignité des formes, par le choix des proportions, alors même que vous êtes obligés à plus de simplicité.

Il n'est certes pas indifférent au développement du goût artistique que, dans toutes les branches de l'art, je ne dirai

pas seulement l'idée, mais une idée morale, une idée sociale aient toujours la prééminence par quelque côté. Et quant à l'essor que l'art paraît vouloir prendre dans nos contrées, félicitons-nous qu'un talent en voie de tenir le premier rang dans l'ordre qui lui appartient, s'y étant produit avec une rare spontanéité, ce talent se soit tout d'abord exercé de manière à faire aimer les sites, à faire apprécier les monuments, à illustrer l'histoire d'une terre dont les luttes gigantesques ont cessé, en s'éloignant, d'être une des douleurs de la France pour en demeurer toujours l'une des gloires les mieux reconnues.

Quand l'art a reçu ces ailes que les sentiments patriotiques sont seuls capables de lui donner, alors il peut descendre et se prêter aux besoins et aux goûts des existences privées, sans avoir à craindre de s'y laisser retenir ou abaisser. Alors seulement, il résistera aux capricieux entraînements de la mode qui ne le favoriserait un jour que pour l'étouffer bientôt dans l'abus des fioritures et le clinquant des imitations ambitieuses.

La mode est un levier qui, par aventure, soulève quelquefois heureusement : il faut savoir en profiter, mais bien se garder de lui livrer la direction du vol : il serait rapide, mais prompte aussi serait la chute. Si vous avez bien compris qu'il n'appartient qu'au beau solide de prendre racine et par conséquent de pousser et de produire avec constance, et que le beau ne doit être qu'un revêtement du bien, on s'en apercevra à tous les objets réunis en vos demeures avec l'intention de plaire ; et de cette manière vous contribuerez, autant qu'il sera en votre pouvoir, à former le bon goût et à l'entretenir et par conséquent à développer l'amour de l'art.

Voulez-vous que vos constructions privées prennent un caractère sérieusement artistique ? faites qu'elles soient do-

minées elles-mêmes, dans la conception de toutes leurs parties, par une idée qui en deviendra l'âme ; que l'idée de la famille, le culte des bons souvenirs, les traditions hospitalières, l'influence protectrice de la grande propriété, l'assiette soutenue d'une médiocrité honorable, les conditions fermes et fécondes d'une vie de labeur viennent en déterminer l'importance et en régler les proportions.

Mais, Messieurs, en admettant que j'aie été assez heureux pour vous faire goûter quelques-unes de mes réflexions et mieux encore, comme je le disais en commençant, pour exprimer vos propres pensées, aurais-je fait quelque chose pour le but proposé ? Mes paroles ne vont-elles pas d'autant moins laisser de traces qu'elles ne sont point sorties des généralités fondamentales, si je ne leur donne un peu de corps en concluant à des résolutions pratiques ? Je me rassurerais en pensant que c'est la parole qui gouverne le monde, en me disant que ces seuls mots appliqués au flambeau des arts : poser haut afin de porter large, écoutés et compris dans un auditoire d'élite, peuvent pénétrer dans les esprits bien au-delà de l'étendue naturelle de ma voix. Puis, surtout, est-ce qu'entre nous les tâches ne sont pas divisées, et n'ai-je pas rempli la mienne en discourant sur le côté de la question auquel seulement j'étais un peu préparé ? Je n'ai fait qu'apporter ma pierre et je sais qu'elle demeurerait inutile si, pour la mettre en œuvre, j'étais le seul ouvrier.

Oui, il est entendu qu'ici nous comptons les uns sur les autres ; nous comptons sur cette force d'association qui a été assez puissante, maniée par un seul homme, pour faire de notre archéologie nationale ce que nous la voyons aujourd'hui, lorsqu'elle commençait tout au plus à se laisser pressentir, après avoir été si longtemps ignorée et méconnue.

Eh bien ! voulons-nous que l'éclat jeté par elle dans notre Vendée produise tous ses fruits; voulons-nous, en particulier, que l'impulsion inévitablement donnée par le Congrès au développement du goût artistique réponde dans la suite à nos désirs : continuons de nous voir et de nous concerter, autant qu'il nous sera possible.

Je ne puis le dire sans jeter un œil de regret sur les différents essais qui, dans un but analogue, ont été faits chez nous. Ils l'étaient dans des conditions qui pouvaient parfaitement leur permettre de marcher de front, la Société d'archéologie religieuse étant par sa spécialité même destinée à moins d'extension ; la Société d'Émulation devant s'ouvrir à tous les hommes disposés à s'encourager, à s'éclairer, à s'entr'aider dans tous les genres d'études. Or, si la première n'a vécu que trop peu de jours, la seconde ne serait-elle pas bientôt réduite à une existence éphémère s'il est vrai qu'elle doive voir cesser le cours de ses publications? Car, comment concevoir autrement que ses membres dispersés puissent suffisamment communiquer ensemble?

Si ces craintes ne sont pas fondées, je regarderais comme un précieux avantage de pouvoir nous appuyer sur cette société, dans l'intérêt du développement artistique que nous nous proposons. Pourquoi, même alors, ne formerait-on pas dans son sein une section ou une sous-section spéciale pour les arts ? Je ne souhaite point de voir se constituer une sorte de tribunal, destiné à distribuer quasi-officiellement quelque chose de plus que l'éloge et le blâme : non ; tout en appelant de mes vœux une institution où les arts puissent trouver un stimulant et un guide, je redouterai toujours pour eux ce qui pourrait devenir une entrave. Les arts ont besoin de spontanéité : il faut donc, dans une large mesure, leur laisser la franche liberté de leurs allures. Le goût n'en doit être que plus sévère pour réprimer leurs écarts ; mais je

ne demande, en faveur du bon goût et pour l'exécution de ses arrêts, que l'appui qu'il lui appartient à lui-même de conquérir dans l'opinion : s'il n'y réussit pas, tous les autres efforts seraient superflus.

D'ailleurs, il s'agit encore principalement de la première partie de la question de votre programme, c'est-à-dire de l'impulsion à donner au goût artistique. Dans un instant, vous me permettrez d'ajouter quelques mots plus particulièrement sur la seconde, c'est-à-dire sur la direction qu'il importe à ce goût de prendre. Je dois cependant faire observer, dès à présent, que l'esprit d'association doit servir également à l'un et à l'autre ; mais il ne faut pas qu'abusant de sa force il exerce jamais un empire tyrannique, qui pourrait tourner au profit d'aucune école trop étroitement exclusive.

Ce qu'il nous importerait surtout d'obtenir par des réunions qui seraient comme le prolongement de ce congrès, c'est une galerie d'hommes éclairés, attentifs, bienveillants, en présence desquels on ne fasse rien en fait d'art qui ne soit assuré d'être bientôt connu, apprécié, applaudi comme il le mérite ; c'est une tribune où l'on puisse dire sa pensée et où l'on sache la dire avec les égards qu'on se doit entre hommes bien élevés, avec les ménagements que réclament toutes choses qui, à certains titres, ont droit d'être respectées ; où, tout en exprimant hautement son approbation pour les œuvres vraiment dignes d'être proposées pour modèle, on sache désigner plus doucement celles qui ne doivent pas être imitées, et cela sans décourager les efforts et les généreux sacrifices qu'elles ont coûtés ; où l'on sache non-seulement faire comprendre la signification du silence, mais encore adoucir au besoin ce que le silence peut avoir de trop sévère ; c'est un bureau d'information au moyen duquel, au moins une fois chaque année, tous ceux qui commencent à

prendre de l'intérêt aux œuvres d'art, voient accroître cet intérêt, en apprenant quelle a été autour d'eux, sous ce rapport, la fécondité du sol.

En vous parlant, Messieurs, des moyens de développer chez nous le goût artistique, j'ai exprimé des pensées également applicables, pour la plupart, à la direction que nous devons nous efforcer de lui donner; j'ajouterai, cependant, quelques mots en réponse plus spécialement à la seconde partie de la question de votre programme. Vous restreignez cette partie de la question à l'architecture et aux moyens de porter les architectes à l'étude des bons modèles; mais vous avez bien compris que les moyens proposés, ou des moyens analogues, pourraient aussi plus ou moins profiter aux autres arts, dont l'architecture est comme la base et la mère.

Quel que soit celui d'entre ces arts auquel on se consacre, on peut lui appliquer jusqu'à un certain point, relativement au choix des bons modèles, ce que l'on dit des devoirs dans les temps de trouble : ceux-ci sont alors plus difficiles encore à connaître qu'ils ne le sont à remplir; de même, quant aux bons modèles dans les arts, le plus difficile et le plus délicat est quelquefois d'en déterminer le choix : cela a lieu tout particulièrement pour l'architecture, dans un temps comme le nôtre, où il ne faut pas seulement choisir entre les monuments qui remplissent le mieux les conditions d'un genre universellement adopté, mais où il faut d'abord décider quelle sera, de plusieurs écoles en concurrence, celle dont on suivra les prescriptions.

Quant aux monuments religieux, je crois cependant, Messieurs, que s'il est autre part des divisions, il n'y en aurait désormais, au moins, entre aucun de ceux que réunit ici l'amour de l'archéologie nationale. Nous nous accorderions tous pour donner la préférence à l'architecture qui, formée sur notre sol même, la mieux appropriée à nos ma-

tériaux et à notre climat, demeure toujours merveilleusement en rapport avec les impérissables grandeurs de la pensée chrétienne, comme avec le déploiement des cérémonies catholiques. Mais qu'il s'agisse, au contraire, des constructions civiles, il sera permis d'hésiter davantage, car nos mœurs, nos habitudes, nos besoins ont bien changé. Évidemment on ne pourrait, sans bizarrerie, songer à bâtir aujourd'hui une ville ou un château, absolument comme on l'eût fait au XIII° siècle; on le ferait encore moins en prenant entièrement pour type une cité de l'antiquité grecque ou romaine. Je suis convaincu que, graduellement modifiés, tous les systèmes de construction en usage chez nous antérieurement aux engouements trop exclusifs de la Renaissance, se seraient parfaitement adaptés à toutes les conditions de la civilisation moderne : nous aurions pu, sans faire autant d'emprunts à d'autres passés que le nôtre, donner satisfaction à toutes les exigences de la commodité et du bon goût; mais aujourd'hui il faut tenir compte de ce pêle-mêle de tous les styles et de toutes les écoles qui, successivement, s'imposent aux architectes, suivant les intentions des constructeurs. On sent que cet état est anormal : une grande nation, une grande époque doivent avoir dans leurs monuments une physionomie plus individuelle. Alors, il en est qui prétendent l'inventer en voulant faire du nouveau; ils prennent de tous les moyens le plus sûr pour augmenter la confusion et créer un chef-d'œuvre de mauvais goût. Ce n'est pas de cette manière que le génie lui-même s'y prend pour inventer et se rendre original : il observe, il saisit l'importance de certaines combinaisons déjà mises à l'épreuve; il les perfectionne, les grandit en les épurant, et les fait siennes par le cachet de supériorité d'harmonie, d'à-propos qu'elles prennent tout à coup aux yeux les moins clairvoyants.

Si nous ne pouvons nous accorder sur la formation et la fixation d'un genre d'architecture qui doive généralement prévaloir, accordons-nous du moins pour déterminer à quels signes on reconnaîtra les bons modèles dans les différents genres, en commençant par exclure du concours tous les genres bâtards. La bonne architecture, envisagée comme question de goût, doit, dans toutes ses parties, être motivée sur les lois d'une sage construction, qui vise à étendre son but et à durer longtemps par les voies les plus simples et les plus économiques. Elle ne comporte aucun membre inutile ajouté dans un but exclusif de décoration; mais, tous ses membres cadrant ensemble dans une mesure et un ordre rationnels, étant légers où la force serait désavantageuse ou inutile, forts où la résistance est nécessaire, ils deviendront l'ornement essentiel de l'édifice qu'ils sont destinés à soutenir; et, si on les orne encore, ce sera de manière à faire mieux ressortir la physionomie qui résulte déjà, pour chacun d'eux, de leur disposition générale. Alors, toutes les lignes étant pures, suivies, soutenues, leur ensemble flattera surtout par son harmonie; la majesté des masses solides, suffisamment en rapport avec l'édifice qu'elles doivent supporter, pourra s'allier à la hardiesse des grands effets comparés à la sobriété des moyens, avec le cachet d'élégance que donnent les allures à la fois nobles et dégagées.

Dans le système ogival, fondé sur le besoin de reporter au dehors les principaux supports de l'édifice, pour ménager à l'intérieur une vaste enceinte sous l'abri de hautes et larges voûtes, ces règles sont applicables tout autant, au moins, que dans le système classique des ordres grecs, dont le point de départ est toujours la colonne et l'architrave, admises comme les uniques soutiens sur lesquels tout doit reposer. Dans l'un et l'autre système, tout s'enchaîne et se tient, et il devrait en être ainsi dans tous les genres de construction,

quelle que soit leur importance. Ce rapport de convenance qu'elles doivent avoir dans toutes leurs parties avec elles-mêmes, il faut qu'elles l'aient aussi avec leur destination : j'en ai déjà parlé dans le sens de l'élévation à donner à la pensée de l'artiste, j'y reviens comme devant la régler. On devra toujours compter comme de très-mauvais modèles, quelque talent qu'ils supposent d'ailleurs dans l'architecte, des monuments qui affecteraient des formes coquettes et sautillantes, quand ils doivent servir à l'accomplissement de devoirs graves et sérieux ; qui prendraient des formes solennelles, quand il ne s'agit que d'une simple école ou d'une salle d'asile.

En toutes choses, ni trop ni trop peu : c'est une des premières conditions du goût ; c'est aussi, de la part d'un artiste, la preuve d'une vraie puissance : alors seulement il se montre assez fort pour créer avec vigueur et pour se contenir, se régler et émonder ses produits ; sans cette double condition, jamais on ne lui devra de bons modèles, et s'il la remplit à un degré suffisant, il ne saura même pas les choisir.

Si nous avons réussi nous-mêmes, Messieurs, à déterminer ensemble les bases d'un bon choix, nous aurons fait quelque chose pour le faire adopter. Si, par l'échange de nos observations, nous sommes devenus plus fermes et plus chauds relativement aux lois du bon goût, nous influerons de proche en proche sur le goût public ; et c'est généralement le goût public, quand il est bon, qui fait les bons architectes. C'est aux administrateurs qui commandent les monuments de l'État ou de la commune, aux administrés qui les jugent, aux simples particuliers qui les construisent, à ne se tenir jamais satisfaits si on ne leur offre des plans et des œuvres conformes à ce sentiment de l'harmonie, à ce désir du convenable en toutes choses : discernement du beau et du bien, qui se répandent si généralement aux bonnes époques. Ces

impressions demeureraient dans un état vague et imparfaitement défini, de la part de ceux qui n'ont pas fait d'études spéciales, et qui ne se sont pas assujettis à la pratique de l'art ; mais l'artiste les précise et les perfectionne en les satisfaisant; il se défendra, par l'étude des bons modèles, des fantaisies de la nouveauté et des écueils de l'inexpérience; et, quand il en viendra lui-même à l'exécution, il se préservera aussi du danger de ne faire que des pastiches, s'il sait se pénétrer de la valeur des circonstances particulières où il se trouve, de la modification des usages, et en appliquant avec une agréable variété des principes invariables, il imitera la nature qui à tant de corps formés des mêmes membres sait donner, en observant les mêmes proportions fondamentales, une si grande multitude d'aspects différents, susceptibles, chacun, d'apparaître dans un caractère propre, avec une beauté de premier ordre, s'il a le bonheur un jour d'être glorifié.

Au résumé, je dirai non-seulement aux architectes, mais à tous ceux qui veulent cultiver avec honneur un art quelconque : Étudiez les bons modèles, et si vous les comprenez, ils vous inspireront, et l'on verra que vous les avez compris et qu'ils vous ont inspiré, si ayant pris à tâche de les imiter de près, vos œuvres leur ressemblent sans se confondre avec eux, comme un fils qui, même en devenant plus grand que son père, s'honore toujours de lui ressembler.

La session va se terminer. M. de Caumont se lève ; il remercie M. le Maire et les habitants de Fontenay de leur courtoise hospitalité, et en particulier MM. Fillon et de Rochebrune, secrétaires-généraux du Congrès. La fin de son allocution se perd dans les applaudissements.

Mais si douces que soient ces émotions, ou plutôt d'autant mieux qu'elles sont douces, les regrets de la séparation seront plus amers. M. le maire de Fontenay l'a

compris. C'est ce que nous prouvent ces délicats et touchants adieux qu'il adresse en ces termes à l'Assemblée.

DISCOURS DE M. LE MAIRE DE FONTENAY.

Messieurs,

Vous allez clore la XXXIᵉ session du Congrès archéologique de France, qui n'aura été ni la moins utile, ni la moins féconde en résultats ; les adieux suivront la bienvenue, mais ce ne sera pas sans regrets que la ville de Fontenay-le-Comte, reconnaissante de l'hospitalité qu'elle a pu vous offrir, et des bons souvenirs que vous lui laisserez, verra consommer la séparation qui va s'accomplir. Heureuse et fière d'avoir été, cette année, le siége de vos réunions savantes, elle donnera place à cet événement inespéré dans ses modestes annales, et elle recommande d'une manière particulière cette page d'histoire contemporaine au secrétaire-général de la session, dont nous savons tous apprécier l'érudition et les connaissances. Il peut dire, en effet, avec plus d'autorité que personne, lui, narrateur de notre passé qui a eu ses jours d'éclat, que Fontenay sait goûter le commerce des savants et les accueillir avec gratitude et sympathie.

Missionnaires dévoués de l'archéologie, vous avez rencontré dans ce pays de zélés prosélytes, qui, fidèles à ses principes et à ses règles, en comprennent le but et l'utilité pour l'histoire, et qui ont été heureux de saluer ici de leurs acclamations le savant vulgarisateur de la science. Initiés à ces études, qui exigent tant de patience et de sagacité, ils suivent avec succès les exemples offerts depuis longtemps par vous qui, continuant l'impulsion donnée depuis le siècle dernier, avez puissamment contribué à répandre le goût de l'antiquité, à mettre en relief les

débris cachés sous la poussière des siècles, les traces retrouvées des civilisations éteintes, et à populariser ainsi la connaissance des monuments que nous a transmis le passé. Riche et curieux répertoire de documents et de découvertes en tous genres, vos écrits et vos mémoires en conserveront le fidèle et durable souvenir à un point de vue général; ils nous enseignent que, simples et grossiers dans l'enfance des civilisations, les monuments anciens varient dans leurs données et dans leurs formes, et se modifient d'époque en époque et de peuple à peuple, sous des influences diverses; et pour l'observateur attentif ils sont une mine abondante de notions instructives, sur les institutions politiques et religieuses des nations aux différents âges de l'humanité.

Ces monuments ont en effet, selon les lieux et les époques, un caractère spécial et particulier, qui n'a point échappé à la sagacité des savants, et leurs patients efforts sont parvenus à arracher au passé des secrets aussi précieux qu'utiles pour l'intelligence de l'histoire. Devenues de plus en plus actives et fécondes, parce qu'elles trouvent partout aide et concours, les recherches archéologiques ont progressivement agrandi leur domaine, et elles embrassent aujourd'hui tout ce qui a rapport aux mœurs, aux usages, aux arts et aux sciences dans le passé. Les monuments écrits et les monuments figurés par des procédés divers, les monnaies, les médailles, les pierres gravées, les armes, les meubles, les ustensiles de ménage, tout est soigneusement exploré, étudié, pour en faire des applications à la chronologie, à la géographie, à l'histoire. Introduisant partout l'érudition et la critique, rapprochant et comparant les textes et les débris du passé, ses découvertes, plus sûres parce qu'elles sont devenues plus rationnelles, retrouvent les anneaux de la chaîne brisée des temps, expliquent la marche et les progrès de l'esprit et du travail humain, et contribuent à leur développement,

en leur ouvrant des perspectives nouvelles. Aussi nul ne saurait dire combien de trésors et de révélations imprévues sont dues à ces investigations, ni tenter d'en dresser l'inventaire complet. Le Poitou, on l'a ici très-bien démontré, vous a fourni un riche et curieux contingent; mais ce n'était pas assez pour résoudre toutes les questions qui sont posées dans l'histoire, et vous êtes venus lui demander des renseignements nouveaux, plus précis et plus complets. Il appartenait en conséquence à l'écrivain et à l'artiste, qui élèvent à ce pays un monument capital, de vous signaler, à Fontenay et aux environs, les plus curieux de nos anciens édifices restés debout et les débris échappés aux outrages des temps et des hommes. Habitués à vivre et à converser avec l'antiquité, vous les avez visités et interrogés en interprètes défiants et difficiles, et vos explications savantes, vos conjectures ingénieuses, votre habileté à reprendre au passé les secrets qu'il peut garder enfouis, sont venues ensuite intéresser vivement un auditoire complètement sympathique; c'est donc à bon droit que notre petite ville sera fière de l'honneur que vous lui avez fait en venant tenir ici vos grandes assises archéologiques, ouvertes en présence de M. le Préfet et de Monseigneur l'Évêque. Si le Bas-Poitou a perdu de son ancien éclat, on y compte encore avec bonheur quelques amis des lettres, des sciences et des arts, dont les noms sont dans toutes les bouches, et qui laisseront à la génération qui les suit, des modèles à imiter et des exemples à suivre. Conviés par un programme habilement conçu, plusieurs sont venus vous apporter de curieuses études sur des questions qui ne paraissent pas encore résolues. Leurs enseignements et les vôtres, Messieurs du Congrès, ne seront pas perdus: un sentiment de confiance sérieux et convaincu me le dit, et nul ici ne pourra oublier vos lectures et vos communications pleines d'aperçus nou-

veaux et de surprises hardies sur nos origines locales, ni les développements qui nous ont été donnés, avec un talent remarquable, sur le mouvement intellectuel et artistique dans la Vendée.

Vous allez, Messieurs, en nous quittant, continuer, isolés ou réunis, cette vie de labeur et de savoir qui a ses joies infinies, faciles à comprendre : à cette heure trop tôt venue, qui va vous dérober à notre attention toujours éveillée, nous aimons à vous dire que, partout où vous porterez vos pas, nos vœux s'associeront à vos recherches et à vos travaux, et vos succès deviendront ainsi les nôtres. Au moment de nous séparer, permettez-moi donc de vous adresser de sincères adieux, au nom de l'Administration municipale, au nom de mes concitoyens, vos assidus et respectueux auditeurs. Recevez aussi nos remercîments affectueux, pour ces conférences intéressantes, d'où nous sortions chaque jour plus instruits et meilleurs ; et croyez bien que la ville de Fontenay-le-Comte, qui a eu la bonne fortune de vous offrir une cordiale hospitalité de quelques jours, gardera, de cette cour plénière de la science, tenue au milieu de nous avec un brillant éclat, des souvenirs reconnaissants et mérités pour vous, glorieux et honorables pour elle. (*Applaudissements prolongés.*)

La session est déclarée close. Une députation du Congrès reconduit M. le Maire à son hôtel et lui réitère les remercîments de l'Assemblée.

Le Secrétaire,

Théophile MONGIS.

VISITE

AU

MUSÉE DE NIORT.

Après la clôture du Congrès, un certain nombre de membres de la Société française d'archéologie sont revenus par Niort et Poitiers. Le Bureau de la Société était attendu, le dimanche 19 juin, au musée de Niort par M. David, député au Corps législatif; par M. Charles Arnault, conseiller de préfecture; par M. Segrestain, inspecteur des monuments des Deux-Sèvres, et par quelques membres de la Société de statistique qui faisaient partie du Congrès archéologique. MM. de Caumont, l'abbé Le Petit, Gaugain, Bouet, de Lorière visitèrent avec soin toutes les parties du musée, accompagnés de ces Messieurs.

La salle consacrée au musée lapidaire, au rez-de-chaussée, renferme des tombeaux très-curieux, des colonnes milliaires et des sculptures qui ont été depuis longtemps signalées à la Société française d'archéologie. Les deux tombeaux mérovingiens, figurés il y a quelques années dans le *Bulletin monumental*, ont d'abord attiré l'attention des visiteurs; puis ils ont soigneusement examiné les tombeaux remarquables du XIIe siècle qui, malheureusement, sont comme tout le reste entassés dans la salle et beaucoup trop à l'étroit. Un des tombeaux les plus curieux a été figuré et décrit par M. de Caumont dans son *Abécédaire d'archéologie*, p. 267-68-69 de la 4e édition : c'est une tombe prismatique dont

les deux côtés du toit sont complètement sculptés. « Ces « sculptures, dit-il, représentent une chasse. Ainsi, d'un « côté, un homme à cheval, le faucon sur le poing et pré- « cédé d'un quadrupède, entre dans une forêt figurée par « des feuillages et des enlacements perlés, au milieu des- « quels un chasseur, à pied, tient son arc bandé pour « percer un animal ; de l'autre côté, un chien suivi « d'un personnage à cheval, qui paraît être une femme, « poursuit des quadrupèdes et des oiseaux qui se dirigent « vers un engin carré surveillé par un homme placé en « arrière et prêt à saisir le gibier à mesure qu'il tombera « dans le piége. Ce tombeau très-curieux vient du château « de Javarzay, mais il avait dû, dans l'origine, être placé « dans une église ou une chapelle. »

Un autre tombeau de même forme a été déposé au musée depuis deux ou trois ans, et M. Bouet s'est empressé d'en prendre une esquisse (V. la page suivante). Des entrelacs, des têtes ornent cette tombe prismatique, forme consacrée en Poitou et en Saintonge, comme l'a fait remarquer il y a longtemps M. de Caumont, en parlant des tombes similaires d'Airvault, de Nouaillé et d'autres localités, notamment de celles qui existent à La Rochelle au musée.

Les membres de la Commission du Congrès ont vu avec plaisir les moulages en plâtre exécutés, en grande partie, au moyen d'une allocation que la Société française d'archéologie avait faite pour cet objet en 1841, lorsque le Congrès archéologique de France siégea à Niort.

Le Congrès a émis le vœu *qu'un local plus vaste soit consacré le plus tôt possible au musée lapidaire de Niort*, qui par son importance mérite toute la sollicitude de l'administration, et qui pourrait s'accroître s'il était plus au large, tandis qu'à présent il est difficile d'y placer de nouveaux objets. Les membres de la Commission du Congrès sont



FRAGMENTS D'UN TOMBEAU DÉPOSÉ AU MUSÉE DE NIORT.

ensuite montés aux étages supérieurs pour visiter les objets d'art d'un moindre volume (urnes cinéraires, poteries, médailles, objets divers, etc., etc.); ils ont été classés avec beaucoup de soin, et les commissaires de la Société de statistique des Deux-Sèvres, qui sont chargés de ce travail, méritent les sincères félicitations de la Société française d'archéologie.

Cette riche collection ne pouvait être vue que très-rapidement. La série des vases funéraires a particulièrement été examinée, et quelques-uns d'entre eux ont pu être dessinés (Voir la page suivante).

Puis les membres du Congrès sont entrés dans le musée de peinture, qui renferme un certain nombre de tableaux précieux, et ont rapidement passé en revue la collection



QUELQUES VASES DU MUSÉE DE NIORT.

d'histoire naturelle. La série des roches du pays, classées par M. Baugier, mérite toute l'attention des géologues et renferme de très-beaux échantillons.

M. Segrestain a bien voulu, en sortant du musée, montrer au Congrès la grande église qu'il vient de construire : c'est un monument considérable qui, plus tard, sera décrit dans le *Bulletin monumental*.

Les membres du Bureau de la Société française d'archéologie ont pris congé de leur confrère pour gagner le chemin de fer, non sans s'arrêter un instant près du château de Niort, dont M. Bouet avait fait un croquis, et qui date du XIII[e] siècle. M. Bouet faisait remarquer, dans l'ensemble de cette imposante construction militaire, des dispositions rappelant le palais archiépiscopal d'Albi et le palais des papes à Avignon.

POITIERS. — Les membres de la Société, après avoir passé la nuit à Poitiers, purent de bonne heure, le lendemain, visiter rapidement les monuments de cette ville, avant de se séparer, les uns pour remonter vers le nord, les autres pour descendre vers le midi.

Le Secrétaire-général,

L'abbé LE PETIT.



Bouet del.

VUE GÉNÉRALE DU CHATEAU DE NIORT.

MÉMOIRES PRÉSENTÉS AU CONGRÈS

NOTICE

SUR

UN ATELIER DE FONDEUR GALLO-ROMAIN

DU Ier SIÈCLE, DÉCOUVERT A REZÉ,

PAR M. PARENTEAU.

Au mois de juillet 1863, les ouvriers carriers employés à l'extraction des pierres nécessaires à la reconstruction de l'église de Rezé, en déblayant le sol, mirent à nu des constructions gallo-romaines, tout un vaste ensemble, qui trouvera sa description plus tard. Je me contenterai de signaler le laraire qui *gisait enfoui soigneusement* dans un trou creusé à 2 mètres de profondeur, dans le sol antique, et destiné à le recevoir ; une terre légère et *non de la cendre* avait été placée, comme un emballage pour maintenir, sous l'arcature de la chapelle, les petites statuettes en place debout et les préserver *de la casse.* Le laraire est formé de *petites briques* à crochet réunies par du ciment ; le tout est couvert à l'intérieur d'un beau stuc rouge, très-poli ; les ouvriers le prirent pour du marbre altéré sous l'influence de la pluie ; malheureusement, ils ne virent pas l'arcature, tout d'abord, et l'attaquèrent, à coups de pic, par le haut. La base ou piédestal était debout et en place à 5 mètres du lieu où le laraire avait été enfoui ; elle était formée de briques ordinaires, pouvait avoir 2 mètres de hauteur, 60 centimètres de largeur en carré et adhérait, par un

côté, à un mur construit solidement en petit appareil irrégulier, avec trois rangs de briques; disposition qu'on rencontre partout à Ratiate. Le laraire était cependant de construction postérieure au mur qui le soutenait; car les fondations du mur s'appuyaient sur le roc, et celles de la base du laraire sur un mauvais blocage sans ciment; pour tout ce qui n'était pas briques, en résumé, je crois que le laraire était adossé à une construction particulière, à l'angle d'un carrefour, et que, placé sur la base, il devait beaucoup ressembler aux Madones italiennes, et plus encore (à l'art près) au groupe qui de nos jours représente la Vierge de la Salette, Maximin, son chien et sa compagne.

M. Marionneau, en soumettant au Congrès les plans et dessins faits par lui avec tant d'habileté, fera comprendre et toucher du doigt, en décrivant l'hypocauste, la nature des constructions et l'art des architectes gaulois dans nos contrées. Je n'ai pas dès lors à m'en occuper : j'arrive à l'atelier qui fait l'objet de cette notice.

A 5 mètres du laraire et à 5 mètres de l'hypocauste à peu près, en retour d'équerre du carrefour ou placis dont j'ai parlé, existait une petite chambre, large de 3 mètres et longue de 4; les murs étaient construits en petit appareil, avec lignes de briques et enduit rouge soigneusement poli à l'intérieur; le pavé était formé d'un blocage de 20 centimètres en pierres, posé sans ciment ni aucun lien, d'une couche de béton en chaux, sable et briques cassées, de 20 centimètres; enfin, reposant sur le tout, d'un pavé en carreaux de pierres de Tonnerre ayant 20 centimètres de côté et 15 millimètres d'épaisseur; sous l'un de ces carreaux encore en place, je recueillis, enfoncé dans le béton frais et placé là avec intention, un moyen-bronze de Tibère au revers de Cérès, assise, et la VIIe puissance tribunitienne (TRIBUN. POTEST. VII.). Autour de la chambre, un petit

siége maçonné, de 0 m. 40 c. de hauteur sur 0 m. 35 c. de largeur, pouvant servir d'étagère, et les débris d'un petit fourneau en briques, avec un conduit pour laisser passer la fumée, et peut-être une hotte pour recouvrir le foyer? Les murs avaient encore de 1 mètre 50 à 2 mètres de hauteur. Dans les terres amoncelées sur le sol et les débris informes des murs éboulés, on a ramassé :

1° Les débris d'une douzaine de creusets, d'une petite dimension, dont l'un renfermait encore des scories de bronze et plusieurs culots, aussi en bronze ;

2° Un moyen-bronze d'Auguste au revers de l'autel de Lyon ; une théière de bronze, pièce uniface portant la contremarque de Tibère (TIB. C.), *Tiberius cœsar*, et le chiffre I ;

3° Enfin, la moitié d'un moule en matière schisteuse très-compacte. Ce moule servait à couler les rouelles cruciformes connues de tous les antiquaires, en général, et des numismates, en particulier. Il y avait place pour cinq rouelles.

Longtemps on a cru que ces rouelles, à l'instar des monnaies percées de la Chine, avaient dû servir de numéraire primitif aux peuples de la Gaule. M. Hucher de son côté, et moi du mien, à peu près à la même époque, et sans entente préalable, nous sommes arrivés à affirmer, preuves en main, que les rouelles de bronze, que l'on avait aussi regardées comme des monnaies primitives, n'étaient que des *pesons* de fuseaux. Aujourd'hui je dois dire ce que je pense des rouelles de bronze, et de leur usage à l'époque gauloise et gallo-romaine.

Dans le VIII[e] volume de la *Revue archéologique*, année 1863, p. 193 et suivantes, M. Michel Bréal a publié un excellent article sur le mythe d'Œdipe, dans lequel, passant en revue les traditions primitives, il pose les conclusions suivantes, qui sont aussi celles de M. Max Muller :

« Plus on pénétrera dans la nature intime des mythes primitifs, plus on se convaincra qu'ils se rapportent pour la plus grande partie au soleil. » — Plus loin, il s'exprime ainsi : « On connaît l'histoire d'Ixion : admis à la table des Dieux, il osa former le projet de séduire Héra. Jupiter, pour se convaincre de son audace sacrilége, fit d'un nuage une figure semblable à Héra, ou, selon d'autres, créa une nymphe Néphélé, avec laquelle Ixion engendra les Centaures. En punition de ce crime, Ixion fut attaché sur une roue enflammée qui tourne éternellement dans l'espace (Pyth., II, 30). Qu'est-ce donc que cet impie et sacrilége Ixion, tant de fois cité par les poëtes? Le trait caractéristique de son histoire est le supplice auquel il fut condamné (Ixion tourne et tournera sans fin dans le ciel sur une roue enflammée); c'est le point de départ du mythe. Si nous examinons le nom de notre héros, nous verrons qu'il y est fait mention de cette roue. Ixion correspondrait en sanscrit à un mot *Akshivan*, qui voudrait dire celui qui a une roue ou qui tourne sur une roue......
« M. Adalbert Kuhn, dans un de ses plus ingénieux travaux, a montré l'identité des Centaures et des Gandharvas, ces êtres fantastiques qui jouent dans la mythologie indienne le même rôle que les Centaures chez les Grecs; ils portent le même nom : c'est ce que prouve l'analyse grammaticale des deux mots. Comme les Centaures, les Gandharvas ne forment qu'une seule famille : ils sont le droit de l'union *du Gandharva avec les Nuées*, en examinant les passages védiques où il est question de ces divinités. M. Kuhn a démontré que Gandharva est le nom du Soleil, considéré au moment où il repose parmi les Nuées et semble célébrer son union avec elles, et que les Gandharvas *sont les nuages* qui paraissent *chevaucher* dans le ciel. Ixion, chez les Grecs, est le Centaure par

« excellence, puisqu'il est le père de cette famille de « monstres; il correspond au Gandharva védique !! etc., etc. »

Je demande pardon de cette longue citation, que j'ai dû abréger en quelques parties; mais ce passage est pour nous de la plus haute importance.

Le mythe gaulois, reproduit à satiété sur les statères armoricains, est plus rapproché du Gandharva que ne l'est l'Ixion des Grecs. Bélenus est aussi l'homme à la roue, et les coursiers à tête humaine ne sont autres que les Gandharvas de la légende védique. Comme eux, ils chevauchent dans la nue, tandis que les Centaures des Grecs se traînent à terre et donnent des consultations médicales, dans la personne de Chiron. Sur quelques statères armoricains, ils sont coiffés de la tiare; sur d'autres, pourvus d'ailes. Ce sont les prêtres, les fils et les compagnons célestes de Nélen. Les Gaulois, nos ancêtres, étaient plus près du type primitif que les Grecs; et si l'androcéphale a si fort embarrassé les numismates, c'est qu'ils avaient été demandé à la Grèce ce que l'Inde seule pouvait leur donner. Après la lecture de l'article de M. Michel Bréal, cela ne fait pas l'ombre d'un doute pour nous.

La roue est pour nous l'emblème du Gandharva, d'Ixion, d'Apollon, et, dans nos contrées, de Bélenus, tous envisagés au point de vue solaire; ces représentations abondent sur les monnaies gauloises, celles de l'Armorique en particulier; les oboles massaliotes au type d'Apollon la portent aussi au revers. La patère de Notre-Dame d'Alençon, aujourd'hui au musée du Louvre et que j'ai fait graver, place la roue aux pieds d'Apollon : on la trouve dans l'Inde, en Irlande, en Gaule, à Rezé, un peu partout; les rayons varient en nombre, comme pour les roues des chars antiques. J'ai pu m'en convaincre en étudiant au musée du Louvre, lors de mon dernier voyage à Paris, les admirables frises du musée Campana.

Les deux rouelles d'or ornées de bélières, que je soumets à l'appréciation du Congrès, sont de charmants petits bijoux destinés à être portés en breloques, suspendues à un collier ou à un bracelet : la plus grande vient de la Bretagne ; elle a été trouvée sur l'emplacement de la cité d'Ossimor « Parc ilis ar paganet », dans le champ de l'église des païens. La seconde vient du nord de la France : ce sont de petits bijoux à destination religieuse, médaille de dévotion au culte de Bélenus. Les rouelles de bronze rentraient dans la même catégorie et doivent avoir la même attribution.

NOTE

SUR

LES MOULES DE MÉDAILLES ROMAINES,

PAR M. POEY-D'AVANT.

Les moules en terre cuite portant l'empreinte de médailles romaines ont, depuis longtemps, attiré l'attention des antiquaires. Lepois, dans son « Discours sur les médalles et graveures antiques, » imprimé en 1579, et Baronius, dans ses *Annales ecclésiastiques*, mentionnent une découverte faite à Lyon, sans chercher à tirer les conséquences qui pouvaient en découler. Postérieurement à ces deux écrivains, le sujet de ces moules a été abordé et traité successivement par Savot, le Père Ménestrier, Mahudel, le comte de Caylus, Dom Mangeart, Grivaud de la Vincelle, Jacob Kolb, Hennin et Champollion-Figeac. Enfin, dans le deuxième volume de la *Revue numismatique* (1837), j'ai inséré un mémoire où la question qui m'occupe est traitée plus à fond que je ne veux le faire aujourd'hui. Mon travail est suivi d'un autre plus important encore, dû à M. Hiver, alors procureur du roi à Orléans, qui, s'aidant d'une découverte dont je n'avais pas eu connaissance, complète les renseignements que j'avais alors donnés.

La trouvaille d'un assez grand nombre de ces moules, faite au Bernard par M. l'abbé Baudry, qui en a parlé dans ses *Mémoires sur des fouilles archéologiques*, jette un nouveau jour sur ce sujet; et, sans changer les conclusions que

j'avais d'abord posées, me semble trancher la question d'une manière définitive. C'est ce qui m'a décidé à donner cette note au Congrès.

Je n'entrerai point dans les détails des procédés de fabrication : il me suffira d'indiquer que les anciens paraissent en avoir eu deux. Le premier, beaucoup plus élémentaire que l'autre, consistait, à prendre sur des tablettes ou disques en terre molle l'empreinte de la monnaie que l'on voulait reproduire, à faire cuire ces tablettes, à les coucher horizontalement de manière que les entailles faites à chacune d'elles formassent une espèce de rigole par où le métal en fusion devait circuler. Ce rouleau de tablettes était fixé dans un trou pratiqué au milieu d'une pierre plate. Un de ces moules ainsi disposé se voit au Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale, à Paris. Il a été décrit par Mahudel dans les *Mémoires* de l'Académie des inscriptions. L'autre procédé était plus ingénieux et permettait de fabriquer un plus grand nombre de médailles à la fois. Il nous a été révélé par la découverte d'un atelier monétaire faite à Damery (Marne) pendant l'hiver de 1829 à 1830. M. Hiver, dans le mémoire que j'ai cité, nous le fait connaître et donne le dessin des pièces principales. Voici ce qui en résulte : les tablettes, au nombre de treize, étaient empilées les unes sur les autres. Trois de ces piles étaient rapprochées et lutées ensemble, de manière que les entailles formant le centre laissassent un conduit suffisant pour le coulage du métal. On obtenait par ce moyen trente-six pièces à la fois, parce que la tablette placée à l'extrémité de chaque rouleau ne porte qu'une seule empreinte et est lisse de l'autre côté. M. Hiver a eu la chance de découvrir un lingot formé de l'excédant du métal quand le moule a été ouvert pour en retirer les pièces. Il en donne le dessin qui présente, dans sa partie supérieure, un godet ou un enton-

noir. Il ne dit pas en quelle matière était cet objet. Il est probable qu'on le formait en terre cuite.

Ce que je viens de dire n'est peut-être pas, faute de détails suffisants et d'une représentation graphique, parfaitement clair pour ceux qui n'ont jamais vu de ces moules. Je crains de n'être compris que par ceux qui ont été à même de les étudier. Il eût fallu donner à ma note les proportions d'un mémoire ; telle n'était pas mon intention.

La question la plus importante, et aussi la plus controversée, est de savoir par qui ces moules étaient employés. Les devons-nous à des faussaires ou à des monétaires fonctionnant pour les empereurs? De ce que tous ceux des moules trouvés jusqu'à présent appartenaient au règne de Caracalla et de ses successeurs, époque où les monnaies avaient perdu de leur aloi et de leur bonne fabrication, on avait inféré que les princes régnants avaient pu mouler ainsi leur numéraire. Telle n'a jamais été mon opinion. Le motif le plus sérieux sur lequel je m'appuyais pour soutenir que ces moules furent l'œuvre de faussaires, c'est qu'il paraît certain que les coins qui servaient à fabriquer les monnaies étaient brisés aussitôt que l'on cessait d'en faire usage. Cette assertion a quelque poids en raison du petit nombre de ces coins venus jusqu'à nous, tandis que le nombre devait en être fort considérable, eu égard à l'immense variété de médailles que nous connaissons. Comment se fait-il, dira-t-on, que les coins en métal dur nous soient presque inconnus, tandis que les moules en matière friable se retrouvent en grande quantité?

La découverte du Bernard est venue enlever à ceux qui opinaient pour les monétaires impériaux, leur principal argument. On y a trouvé des moules portant les effigies de Trajan, Hadrien, Antonin-le-Pieux et Marc-Aurèle. Or, à l'époque où régnaient ces empereurs, la monnaie d'argent (j'ai

oublié de dire que les moules ne servaient que pour les pièces de ce métal), la monnaie d'argent était en métal fin et d'une fabrication soignée. Bien plus, toutes les espèces étaient frappées au marteau. J'ajouterai un autre argument, tiré du métal utilisé pour les moules. Pourquoi n'a-t-on pas employé le cuivre? C'est que, probablement, les bénéfices n'eussent pas été assez grands pour tenter la cupidité des faussaires. Je crois donc pouvoir établir d'une manière certaine, en présence de la découverte faite dans notre pays, dont l'importance dans la question qui nous occupe ne peut pas être douteuse, que c'est aux faussaires seuls qu'il faut attribuer la fabrication de ces moules. Je reviendrai même sur la concession que j'avais faite précédemment, à savoir que ces fabrications clandestines avaient pu être secrètement autorisées par les empereurs, qui étaient fort peu scrupuleux sur les moyens de remplir les caisses de l'État. Si l'on persistait dans cette dernière opinion, ce serait tout au plus les empereurs du IIIe siècle qu'il faudrait accuser d'avoir employé ces moyens frauduleux.

NOTE

SUR UNE

TROUVAILLE DE MOULES A MÉDAILLES ROMAINES

PAR M. L'ABBÉ BAUDRY.

MOULES DE FAUX-MONNAYEURS.

J'ai découvert, à Troussepoil, commune du Bernard (Vendée), le 17 janvier 1859, un vase haut de 0 m. 28, plein de moules, en terre cuite, de monnaies du IIe siècle. Il était placé à 9 mètres de profondeur dans la fosse que j'ai décrite à l'article *Sépultures de la période romaine.* On croyait généralement, il y a quelques années, que l'usage de ces moules appartenait au Bas-Empire ; il est prouvé maintenant qu'on en fit usage, dans certaines provinces, sous le règne des Antonins, époque la plus brillante de l'art monétaire. On coula l'argent, pendant cette période, dans les alvéoles de ces moules où, après y avoir pris l'empreinte de la figure des Césars, le métal converti en pièces fut frauduleusement introduit dans le commerce comme les monnaies frappées au marteau. Chaque moule avait, sur le bord de son disque, une échancrure pour faciliter le passage du liquide ; mais il fallait pour cela qu'un certain nombre de moules fussent accolés et liés ensemble. Les deniers sortis de ces moules avaient un diamètre d'un peu plus de 1 centimètre. Ils représentaient les effigies des empereurs Trajan, Hadrien, Marc-Aurèle, Caracalla, etc., jusqu'à *Mammea*, mère d'Alexandre-Sévère, dont un moule contenait encore un denier. Ainsi, au IIe et au IIIe siècle, il y eut au Bernard falsification des pièces légales.

NOTE

SUR DES

LOCALITÉS DANS LESQUELLES ON TROUVE DES TUILES ROMAINES,

EN VENDÉE,

Par M. l'abbé BAUDRY.

Liste des lieux où se trouvent des vestiges de constructions romano-gauloises; leur nature et leur importance. — Verreries et poteries.

Les tuiles romaines foisonnent en Vendée; mais les constructions romano-gauloises, que je ne distinguerai pas des constructions gallo-romaines, ont presque toutes disparu, ou n'ont pas encore trouvé d'antiquaire pour mettre au jour leurs débris enfouis sous le sol. Voici la liste de quelques-unes d'entre elles dans le département.

Arrondissement des Sables-d'Olonne.

Je ne parlerai point des constructions romano-gauloises de Noirmoutier, qui doivent faire l'objet d'une communication spéciale : je me bornerai à dire un mot de celles du Talmondais qui se trouvent à St-Hilaire-de-Talmont, à Jard et à St-Vincent-sur-Jard, à Longéville, à St-Sernin et au Bernard.

La portion de St-Hilaire-de-Talmond qui longe la côte est couverte de pans de murs romains, surtout aux abords de la mine de plomb sulfuré argentifère de l'Essart. On les rencontre particulièrement au village des Hautes-Mers et

au Veillon. J'ai remué le champ de la Poizerie, situé entre Quéruy-Pigeon et le Veillon, où le hasard fit découvrir, en 1856, un trésor composé de bijoux en or et en argent et de 25 à 30,000 monnaies d'argent ou de billon, sur lequel M. Fillon a fait un article dans son ouvrage *Poitou et Vendée.* J'y ai constaté l'existence du couloir d'une *villa*, de 38 mètres 57 centimètres sur 3 mètres 60. Il aboutissait, d'un côté, à un mur de 9 mètres et, de l'autre, à un mur de plus de 70 mètres de longueur. Une autre muraille, qui avait des murs de refend à droite et à gauche, s'appuyait au nord sur le couloir. Ce couloir conduisait à une salle de bains, de 2 mètres 90 sur 2 mètres 12, en contre-bas des autres salles, d'environ 1 mètre. Une couche de ciment d'une grande épaisseur en recouvre les parois et l'aire, au milieu de laquelle est creusée, dans le béton, une cuve de 0 mètre 80 de diamètre. Une pierre taillée en rond était posée au centre pour servir de siége. La salle du Trésor, attenant à celle-ci, devait être elle-même une salle de bains.

Grégoire de Tours raconte, dans son livre *De gloria martyrum* (lib. 1, cap. XC), la guérison miraculeuse de trois énergumènes et de deux paralytiques opérée par saint Vincent le jour de sa fête, par la vertu de ses reliques, dans un bourg du pays d'Herbauges et aux confins du territoire poitevin qu'il appelle *Becciacum*, Bessay. Je crois que ce *Becciacum*, dont le suffixe *acum* indique la période gallo-romaine, était Jard et St-Vincent-sur-Jard, qu'on suppose avoir été primitivement une cité gauloise, connue, à une certaine époque, sous le nom de Belesbat. Ce qui est certain, c'est qu'au-dessus de la couche celtique, reconnaissable par ses flèches et ses couteaux en silex, on aperçoit encore des murailles romano-gauloises, cachées malheureusement en grande partie par les dunes.

Les dunes ont englouti aussi la plupart des *villas* de Lon-

géville. Des fragments de colonne et d'autres débris gallo-romains, trouvés à la Touche, prouvent qu'un établissement de cette période existait autrefois sur l'emplacement de ce hameau.

Le monument le plus intéressant de St-Sernin est un grand carré, maçonné avec soin et revêtu de ciment. De petites ouvertures carrées, faites sans doute pour laisser entrer l'eau des terres, sont creusées à demi-hauteur, dans ses parois ; c'était, probablement, un bassin destiné à recevoir et à retenir l'eau. Les murailles de la ville de St-Sernin sont construites en pierres liées entre elles avec du ciment.

Les substructions du Bernard sont les plus considérables. Je les ai rencontrées au chef-lieu et sur les hauteurs de Troussepoil. Au chef-lieu, c'est une villa dont les fondations convergent autour du clocher et un établissement de bains. Cet établissement mesure 22 mètres, du fourneau à l'aqueduc qui lui est opposé. Sa longueur totale, y compris les salles dont il est entouré et dont une n'a pas moins de 13 mètres, est d'environ 50 mètres. Sa largeur est, à quelque chose près, la même. L'établissement est double et forme deux compartiments complets : l'un pour les hommes et l'autre pour les femmes. Il est exactement construit d'après les règles données par l'architecte Vitruve, qui florissait sous Jules César et sous Auguste. Ainsi, il renferme une double étuve pour suer, un double tépidaire et un double frigidaire ; le même aqueduc, large de 0 m. 44 c., conduit l'eau dans les bassins d'eau froide par une pente de 0 m. 06 par 5 mètres. L'eau y coule sur une couche de ciment. Je l'ai suivi sur un parcours de 60 mètres. Des pierres d'un calcaire grisâtre, poncées et unies comme la glace, forment les parois et le dallage des bassins d'eau froide. Les murs sont un composé de briques et de moellons avec ciment et triple placage, reliés de temps à autre par des tiges en fer comme

le voulait Vitruve. Avant d'arriver à chaque bassin d'eau froide, l'aqueduc contourne une petite salle carrée qui lui est contiguë, dont le dallage, haut de 0m 90, ne forme qu'un seul bloc que la pioche ne peut entamer. Cette petite salle se rencontre dans les mêmes proportions et avec les mêmes éléments dans les bains d'eau froide, avec cette différence qu'elle est entourée des quatre côtés par les bassins destinés aux baigneurs, et alimentée à l'un des angles par un deuxième aqueduc, composé seulement de tuiles à rebords jointes les unes aux autres. Des tuiles à rebords ainsi disposées sur un petit mur permettent à l'eau, un peu plus loin, de circuler autour d'une partie de l'établissement, aux abords des fourneaux et des vases où l'eau passait à l'état de vapeur. Les bains d'eau tiède et les étuves pour suer étaient desservis par les mêmes fourneaux. On voit encore les voûtes sous lesquelles passait la vapeur. Les aires des étuves, faites avec du ciment reposant sur un blocage, ont 0m 80 d'épaisseur.

Tels sont les bains du Bernard. Ils m'ont fourni, entr'autres choses, une amulette, ou un pendant d'oreille, en verre irisé, un fer de lance et deux beaux canaux en pierre calcaire chargés de sculptures en relief, représentant, l'un un losange avec une rosace au milieu; l'autre une roue ou un cercle, partagé en huit par autant de lignes au centre qui se réunissent à un cercle plus petit.

Je passe aux établissements de Troussepoil. J'y ai fouillé quatre corps de bâtiments, dont un de 22 mètres de long sur 19 de large. Le plus considérable couvre 20 ares de terrain et est divisé en quarante compartiments environ. J'y ai trouvé une salle de bains, comme au Veillon, en contre-bas des autres salles, de 0m 80. La construction gallo-romaine qui renfermait les objets les plus curieux est celle où j'ai rencontré l'ocre rouge, le *Rubrica* des anciens, à trois états différents : à l'état brut, à l'état de peinture dans de larges

terrines, et à l'état de petit pain coulé, portant l'empreinte du sceau et destiné, après l'offrande qui en était faite à la divinité, à servir de spécifique contre la maladie. Pline parle de ces pains, à forme conique, dans son *Histoire naturelle* et nous en fait connaître l'usage (Pline, *Hist. nat.*, lib. XXXIII, cap. 36). Cet établissement se trouve au milieu du cimetière gallo-romain que j'ai découvert à Troussepoil. Le mur, au nord, avait 15 mètres de longueur et une épaisseur de 0^{m} 90; il était flanqué de cinq contreforts; les assises en étaient régulières. Il contenait plusieurs centaines de tuiles à rebords. Les pierres carrées se rencontrent fréquemment dans les murailles de Troussepoil. Quelques belles pierres, dites de *Charente*, représentaient en creux des lignes rhomboïdales, ou formaient le losange sur leur surface.

Je ne ferai que glisser sur les constructions romano-gauloises des deux arrondissements de Napoléon et de Fontenay. M. Mourain, de Sourdeval, a lu à la Sorbonne, dans les séances extraordinaires du Comité impérial des travaux historiques, un mémoire sur les substructions romaines de St-Gervais. Le monument le plus curieux qu'il signale est une tour en petit appareil renfermée dans une enceinte octogone.

Arrondissement de Napoléon-Vendée.

Javarzay, commune de St-Philbert-du-Pont-Charrault, appelé *Gavarciacum* sous les Carlovingiens, était une *villa* gallo-romaine. Le village qui touche à l'ancien prieuré porte encore le nom de ville pour *villa*. J'y ai vu des substructions assez considérables, avec briques et tuiles à crochet. Les constructions antiques ont fait place à un établissement nouveau, dit *Maison-Neuve* (*villa nova*).

Il existe un mur de l'époque romaine à la porte de l'église de Chantonnay, à 6 kilomètres de Javarzay.

On voyait dans le même canton, il y a quelques années, un reste de viaduc. Il était situé sur la voie romaine à Bourdin, commune de Sigournay, au confluent du ruisseau de la Bruyère dans le grand Lay.

Le sol de l'antique Durin (*Durivum*), aujourd'hui St-Georges-de-Montaigu, renferme un grand nombre de substructions romano-gauloises. Il serait à désirer qu'un archéologue eût la facilité ou la patience d'y dresser sa tente, pendant quelques jours, pour les mettre en lumière.

Arrondissement de Fontenay-le-Comte.

Là, comme ailleurs, les *villas* ont disparu. On n'en trouve plus que quelques débris aux environs de Fontenay : à Gaillardon, au Martrais-de-Pahu, au Vieil-Auzay, à Auzay, à St-Médard-des-Prés.

Les substructions si nombreuses du Lanyon s'effacent tous les jours sous le soc de la charrue, et celles de Grues sont en partie cachées sous les ruines de l'ancienne chapelle de St-Hilaire.

Verreries. — Je ne parlerai que de celles que j'ai recueillies dans le Talmondais, et encore n'en dirai-je qu'un mot. J'ai trouvé dans les bains des fragments de verre irisé. Les établissements de Troussepoil et ses fosses sépulcrales m'ont fourni une vingtaine de vases en verre qui, pour la plupart, sont des fioles toutes petites : l'une d'elles n'avait pas plus de $0^m,03$ de hauteur. Le verre était quelquefois épais, mais le plus ordinairement il était mince et fragile. Quand il n'était pas irisé, sa couleur était ou bleue, ou blanche,

ou d'un blanc-verdâtre, ou d'un vert-jaune, ou d'un vert foncé. La panse de quelques verres blancs était sillonnée d'une double ou d'une triple ligne concentrique tracée en creux. Une série de raies blanches ornait aussi le bord évasé de quelques coupes d'un vert foncé. J'ai vu, sous la base de l'un de ces vases, une ligne blanche décrivant un serpent se mordant la queue. Les deux pièces les plus remarquables sont une espèce de boule à console qui fait l'effet d'un pendant d'oreille, enfoui dans les bains romains, et une petite bouteille ou fiole cannelée, bouchée hermétiquement, contenant encore le liquide qu'on y a déposé. Elle a été ramassée à Curzon, au milieu d'ossements et de tuiles à rebords.

Poteries. — Les *villas* et les cimetières gallo-romains du Bernard m'ont fourni plus de 300 vases, la plupart à l'état de fragments. Ils offrent la plus grande variété pour la matière, la couleur et le vernis, la capacité et la forme. La pâte du *dolium*, de l'*olla*, du trépied et du plat destiné à voir le feu, est ordinairement dure et siliceuse, remplie de grains de sable et de gravier ; il en est de même pour certaines urnes évasées et sans anses. La pâte est noirâtre et revêtue aussi d'un vernis noir. Les cruches et les pots en grès sont assez fréquents au Bernard. Cependant les amphores, les jattes, les terrines, les cruches même sont composées le plus souvent d'une pâte plus déliée et purement argileuse, qui est blanche ou cendrée, ou grisâtre ou rouge, ou simplement rosée. Quand elle a un vernis, ce vernis est à peu près de la même couleur. Toutefois, le vernis est d'un jaune orange se mariant avec le rouge, quand ces vases sont ornementés et portent sur leur ventre des bandes de dentelures. Après les poteries grossières et les poteries communes viennent les poteries de luxe. C'est la céramique dans sa perfection. Ici la pâte est rouge, excessivement fine

et compacte ; on l'appelle samienne, de l'île de Samos qui en fournit en abondance. Avec elle on façonnait des patères ; des assiettes, des bols, des soucoupes, des plateaux et des urnes. Le vernis qu'on leur appliquait était d'un rouge vif et très-brillant (1). Quant à la capacité de tous ces vases, elle était établie sur une grande échelle. De la petite ampoule ou de la soucoupe samienne de 0^{m},06 de diamètre à l'amphore de 1 mètre de hauteur, la distance est considérable. La forme n'est pas moins digne de fixer notre attention. La terrine a un large déversoir à rebord pour faciliter l'écoulement du liquide. Ses bords sont évasés et forment un boudin de 0^{m},03 d'épaisseur. L'urne est sans anses et est munie d'une gorge où prend naissance son col évasé. Le pot ou la cruche ont la base étroite, la panse très-développée et le col étranglé. Quand le goulot est circulaire, il se retrouve sur le col ; quand il est tréflé, il ne reste qu'un passage très-étroit pour le liquide. Les anses sont bien travaillées ; quelquefois le tour les a creusées en torsade. Les amphores sont plus élancées et plus élégantes encore que les cruches et les pots. Le talent du potier brille surtout dans la fabrication des vases samiens : il ne néglige rien pour en faire des œuvres d'art. Les patères sont dentelées à la pointe, et les dentelles sont séparées par de jolies moulures. Les soucoupes ont sur leurs rebords des consoles à jour, en forme d'oreilles. Sur le rebord de quelques vases serpentent des feuilles en relief, avec les branches qui les soutiennent. Le col et la panse de quelques autres sont ornés de galeries, de frises, de médaillons en relief. On y voit Hercule, des

(1) V. pour la nature des poteries gallo-romaines, en général, le *Cours d'antiquités* de M. de Caumont, t. II, et l'*Abécédaire d'archéologie* (ère gallo-romaine, article POTERIE).

amours, des têtes de dames romaines en cheveux, des oiseaux, des arbrisseaux et des fleurs. Aussi les potiers ont-ils gravé leur nom sur un certain nombre de ces vases. J'y ai lu ceux d'IVINVS, de RVFVS, de CRESIMVS, de CARVSSA, de MIMVS, et les initiales D. T. A. d'un potier inconnu.



PREUVES

DE

L'ANCIENNETÉ DE L'ORIGINE

DE L'ABBAYE DE S^T^-MICHEL-EN-L'HERM,

PAR M. FILLON.

Le monastère de St-Michel, que la tradition dit être issu de celui de Noirmoutier, fut fondé, vers la fin du VIIe siècle, sur un îlot situé à l'extrémité du golfe des Poitevins, îlot qui avait été habité aux époques celtique et romaine, puisqu'on y trouve des vestiges datant de ces périodes. Son nom d'Herm (*Heremus*, terre non cultivée) ne paraît lui avoir été donné que depuis la réédification du monastère par Ebles II, duc d'Aquitaine, dans la seconde moitié du Xe siècle, à la suite des invasions des Normands, qui avaient détruit les bâtiments de la première abbaye en 877, et avaient fait un désert de l'île.

Les documents écrits, relatifs aux temps antérieurs à cette seconde réédification, font absolument défaut. Rien n'a survécu à l'incendie du chartrier par les calvinistes, à l'époque des guerres de religion, sauf peut-être un exemplaire des *Capitulaires*, transcrit au IXe siècle, qui était passé dans la bibliothèque de l'évêque Colbert. Mais il me semble possible de suppléer à l'absence de ces documents, pour démontrer que le monastère de St-Michel-en-l'Herm eut, dès les temps mérovingiens et carlovingiens, une importance assez grande.

Les conditions d'existence imposées à ses religieux, par la situation géographique de leur demeure, les obligea de vivre à la façon des mariniers, comme le faisaient ceux de Noirmoutier. Ne pouvant communiquer avec la terre ferme que par bateau, il en résulta que la plupart des établissements qu'ils fondèrent furent situés de préférence sur le rivage de la mer et sur le cours de certaines rivières, où ils avaient accès direct par eau. Le Poitou, le pourtour de la portion du golfe des Poitevins où les flots pénétraient encore soit directement, soit au moyen de canaux ; l'Aunis et la Saintonge, les îles des bords de l'Océan reçurent ainsi plusieurs colonies.

Je citerai, par exemple, la Dive, îlot voisin, dont le nom rappelle un souvenir du paganisme, superposé sans doute à une tradition celtique ; l'île de Ré, Chatelaillon, Ste-Radegonde-des-Noyers, dans l'île de Champagné ; le Langon, St-Benoît-sur-Mer, St-Gilles-sur-Vie, St-Hilaire-de-Rié, etc.

Mais ce fut surtout vers le Lay, rivière dont l'embouchure était alors située tout près de leur îlot, que les moines de St-Michel dirigèrent de préférence leurs barques. Tout le long de son cours et de celui de plusieurs de ses petits affluents, ils fondèrent une multitude de prieurés ou de chapelles. Il suffit de comparer la liste suivante avec la carte pour s'en convaincre :

St-Denis-du-Pairé.
Grues.
Curzon.
L'Airoux.
La Claie.
Le Champ-St-Père, sur le Graon.
St-André-sur-Mareuil.
Mareuil.
Dissais-sur-la-Smagne.
L'Angle-du-Lay.
Chantonnay, à petite distance de l'une des branches de cette rivière.
St-Vincent-Sterlange.
Ste-Cécile.

Sur l'autre branche du Lay ;
Javarsay.
Saint - Philbert - de - Pont-
Charrault,
St-Mars-des Prés.
Monsireigne.

Ce n'est pas tout : plusieurs de ces établissements secondaires devinrent à leur tour de petits centres, d'où partirent d'autres colonies qui allèrent se fixer sur divers points, placés presque toujours sur d'anciens chemins ou sur des voies romaines. C'est ainsi que de Chantonnay ils gagnèrent ce réseau de voies qui coupait le Haut-Bocage dans tous les sens, et qui les conduisit, de proche en proche, jusque sur les bords de la Sèvre nantaise, d'où ils se répandirent dans le pays situé au-delà de cette rivière. Nous les trouvons, en effet, aux Redoux, à Cheffois, à St-Germain-l'Aiguiller, à Ardelay, aux Herbiers, à St-Mars-de-la-Réorthe, à la Caubretière, à la Verrerie, à Mortagne, à Évrunes, à Chollet, à St-Michel-du-May, etc.

St-Gilles, placé à l'embouchure du Jaunay et de la rivière de Vie, fut aussi l'un des centres de leurs incursions. Ils remontèrent ces deux petits fleuves et fondèrent des maisons à Givrand, la Chaise-Giraud et Landevieille, sur le premier, et sur le second : à St-Ambroise-de-Rié, St-Hilaire-de-Rié ; puis, prenant la voie qui se dirigeait vers *Durivum* (St-Georges-de-Montaigu), ils se posèrent à la Chapelle-Palluau et à St-Pierre-de-la-Lande.

Si nous nous mettons maintenant en quête de l'époque à laquelle les religieux de St-Michel ont pu remonter ainsi les rivières sans obstacle et suivre le réseau encore praticable des voies romaines, le simple bon sens veut que ce soit antérieurement à l'établissement du régime féodal, qui laissa se perdre ou détruisit systématiquement tous les chemins de grande communication, et antérieurement aussi à la construction de cette foule de chaussées, de moulins à l'eau qui

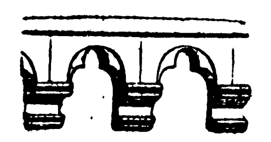
coupèrent tous les cours d'eau, à partir de la seconde moitié du Xe siècle.

Donc, il résulte bien de cette quantité de fondations, qui remontent dès lors pour la plupart à une date antérieure à 877, époque de la destruction de St-Michel-en-l'Herm par les Normands, que cette abbaye eut, sous les derniers Mérovingiens et les premiers Carlovingiens, une assez grande importance (1).

Le mode de donation des églises aux abbayes que pratiqua le régime féodal, mode de donation où présidaient seul le hasard et le caprice des seigneurs, n'eût pu grouper avec autant d'ensemble et de régularité cette série des domaines et des dépendances d'une même maison religieuse.

Ces divers renseignements ont quelque valeur au point de vue historique; mais ils sont surtout d'une utilité extrême pour la géographie ancienne. Peut-être essaierai-je un jour, à l'aide des pouillés et des visites épiscopales du moyen-âge, y compris celle de Bertrand de Got, de dresser une sorte de statistique. Il n'est pas jusqu'à l'ordre dans lequel sont inscrits les noms de lieux sur certains pouillés, jusqu'au vocable des églises, dont il ne faille tenir compte.

(1) M. l'abbé Aillery s'est servi, dans l'Introduction de son *Pouillé du diocèse de Luçon*, d'une première note, où j'avais esquissé cette question sans la formuler d'une manière complète.



MÉMOIRE

SUR CETTE QUESTION :

Ne serait-il pas possible de reconstituer les archives ecclésiastiques du diocèse de Luçon ?

PAR M. L'ABBÉ AILLERY.

L'archéologie ecclésiastique peut se diviser en deux parties bien distinctes : l'étude des monuments anciens et celle des chartes et des titres qui concernent l'histoire des faits religieux. Celle-ci peut s'appeler plus particulièrement, pour nous, l'*archéologie historique.*

Les statuts du diocèse de Luçon (art. 4, n° 15, p. 5) et tous les prédicateurs de retraites ecclésiastiques, dans les plans d'études qu'ils donnent aux jeunes prêtres, recommandent très-expressément, après l'étude de l'Écriture sainte et de la théologie, celle de l'archéologie ancienne.

Ces recommandations n'ont pas été faites sans succès. Depuis quelques années surtout, les nouvelles constructions religieuses exécutées en nos contrées, les réparations entreprises pour restaurer et embellir nos églises, témoignent d'un progrès réel et d'une étude intelligente des monuments anciens.

A côté de cela, la science de l'archéologie historique, celle des faits religieux qui se sont passés dans notre diocèse, fait encore défaut. Et comment en serait-il autrement ? nous sommes sans archives !

Les guerres civiles et de religion ont passé sur notre pays,

et, dans leur fureur, les ennemis du clergé ont incendié nos églises, nos abbayes et détruit leurs chartiers.

Voici, à l'appui de cette assertion, ce que dit M. de La Fontenelle dans son *Histoire des évêques et du monastère de Luçon :*

« Le 3 janvier 1569, le seigneur de Champagné, du parti « protestant, s'empara de l'abbaye de St-Michel-en-l'Herm. « Les chanoines de Luçon y avaient envoyé une partie des « titres de l'Évêché, pour en assurer la conservation ; la « noblesse du pays et les principaux habitants y avaient porté « leurs meilleurs effets : tout fut détruit...

« Dans cette destruction, on doit vivement regretter la « perte des titres de la plupart des paroisses du diocèse... « Ils furent brûlés avec plusieurs chartes et manuscrits pré- « cieux (1) ! »

Malgré ces malheurs, l'abbaye de St-Michel possédait encore en 1792, comme le constate un état dressé alors et conservé aux archives de la Vendée, une bibliothèque composée de 3,506 volumes et plusieurs objets d'art, parmi lesquels une copie excellente de la *Transfiguration*, de Raphaël. Ce tableau est placé maintenant dans l'église de Notre-Dame de Fontenay.

Poursuivons :

« Soubise, le 1er mars 1644, s'empara de la ville de « Luçon, dit le même auteur, pilla l'église, la ville, mit le « feu aux archives de l'Évêché et causa de grands dom- « mages... »

Le chapitre possédait aussi une très-belle bibliothèque ;

(1) Une note, qui se trouve dans l'Inventaire des titres déposés aux archives de la Vendée, fait connaître qu'il existait dans celles de St-Michel une Histoire de cette abbaye, depuis sa fondation jusqu'à l'époque où le cardinal Mazarin en devint abbé.

brûlée en partie dans les guerres du XVI[e] siècle. Mg[r] Nicolas Colbert, dit M. de Beauregard, plus tard évêque d'Orléans, finit d'appauvrir cette collection en dépouillant l'Évêché des derniers manuscrits qu'il possédait. Ils passèrent avec lui à Auxerre, lors de sa translation à ce siége. Ces manuscrits furent déposés plus tard à la bibliothèque impériale.

Malgré tant de pertes, il serait néanmoins possible de reconstituer les archives de l'Évêché, sinon en totalité, du moins en grande partie. De nombreux ouvrages imprimés, des manuscrits variés existent dans les bibliothèques publiques et chez des particuliers : il ne s'agit que d'étendre la main. D. Fonteneau, dans un voyage qu'il fit à Luçon, transcrivit, à lui seul, plus de deux cents chartes (1). Ainsi, tout en déplorant la perte des titres originaux, des copies, d'une incontestable authenticité, subsistent dans les dépôts publics, où on peut les trouver. On obtiendrait facilement communication des uns et des autres. Les ouvrages qui se trouvent encore dans le commerce pourraient, en outre, être achetés successivement aux frais du diocèse. Une petite somme, allouée annuellement, mettrait à même de former cette collection, sans que la charge devînt trop onéreuse. — Des passages plus ou moins complets des ouvrages rares ou trop dispendieux pourraient être extraits par des séminaristes, qui trouveraient le moyen de se rendre ainsi utiles

(1) D. Léonard Fonteneau, né à Juilly, diocèse de Bourges, se fit religieux bénédictin à l'âge de 21 ans. Il entreprit, en 1741, l'histoire du Poitou et celle de toute l'Aquitaine. Il passa sa vie entière à la recherche des diplômes, chartes, etc..... Ces matériaux, réunis pendant vingt-sept ans, forment une collection de quatre-vingt-neuf volumes in-fol.

La table des vingt-neuf premiers a été dressée par M. Redet, archiviste. Les Bénédictins de Ligugé s'occupent présentement de rédiger les tables des volumes qui restent.

au diocèse, en employant leurs loisirs des vacances (1).

La source la plus abondante est, sans contredit, aux archives de la Vienne. Déjà, sous Mgr Soyer, par suite d'une demande faite à l'autorité ecclésiastique, le vénérable évêque de Poitiers avait offert l'hospitalité de son séminaire à quelques jeunes ecclésiastiques, qui seraient venus, chaque année, prendre sur place copie des chartes et des manuscrits de D. Fonteneau.

Pour faciliter l'exécution de ce projet, nous avons réuni dans un même tableau l'indication des ouvrages et documents qui, à notre connaissance, pourraient être consultés avec avantage. Si la position actuelle de la caisse diocésaine oblige de l'ajourner, espérons que ce ne sera pas indéfiniment, et que, dans un avenir peu éloigné, le travail suivant sera de quelque utilité pour arriver au but que nous indiquons.

HISTOIRE GÉNÉRALE.

Recherches sur les peuples qui habitaient le nord de l'ancien Poitou, par La Fontenelle.

Histoire des rois et ducs d'Aquitaine, par Dufour et La Fontenelle.

Les Annales d'Aquitaine, par Jean Bouchet, édit. de Poitiers, 1644.

Évêques de Poitiers, de Besly (2).

(1) Ces copies seraient faites avec soin, sur des feuilles de papier de première qualité (papier à bras), de même dimension, pour être ensuite réunies et reliées en volumes, suivant une classification bien entendue. Chaque volume aurait sa table particulière, et toute la collection une table générale.

(2) Henri Chasteigner de La Rocheposay, évêque de Poitiers, affirme, dans une lettre écrite au savant Dupuy, après la mort de Jean Besly, que cet historien possédait :

1° Un Cartulaire de Maillezais ;

2° Un grand nombre d'autres titres originaux, relatifs à l'his-

Gallia christiana (Province ecclésiastique de Bordeaux).

Histoire des comtes de Poitou, par Besly.

Histoire du Poitou, de Thibeaudeau.

Recueil des historiens de France, de D. Bouquet et ses continuateurs.

Antiquités bénédictines, de D. Estionnot, à la Bibliothèque impériale.

Amplissima Collectio, de D. Martène.

Actes de l'ordre de St-Benoît, par D. Mabillon.

Spicilegium de d'Achéry.

Manuscrits de D. Fonteneau, 89 vol. in-folio (Bibliothèque de Poitiers).

Pierre de Maillezais, dans la bibliothèque du P. Labbe.

Papiers de Jean Besly, dans les mss. de Dupuy et d'André Duchesne, section des mss. de la Bibliothèque impériale. Voir le P. Le Long, t. III, p. 426 et suiv., y compris les mss. de Besly. — V. le même ouvrage, partie ecclésiastique.

Histoire de Saintonge, Poitou et Angoumois, par Maichin, in-folio.

Histoire de La Rochelle, par Arcère.

Histoire de la Saintonge et de l'Aunis, par Massiou.

Cartulaire des sires de Rais, par M. P. Marchegay. (Analyse imprimée dans la *Revue des provinces de l'Ouest*. — Le mss. original dans les archives de la famille de La Trémouille, chez M. le duc de La Trémouille.)

Archives du duché de Thouars, chez M. de La Trémouille et au château de Séran (Maine-et-Loire).

Histoire de la Maison de Chasteigner, par A. Du Chesne.

toire du Poitou, parmi lesquels plusieurs concernant le diocèse de Luçon. Il ajoute que Besly a laissé en mss. une Histoire des évêques de Luçon et une autre des évêques de Maillezais, histoires analogues à celle des évêques de Poitiers. Que sont devenus ces divers documents, d'un si grand intérêt? Ils ne sont pas parmi les mss. de la Bibliothèque impériale.

Généalogie de la maison de Surgères, par Vialard, prieur de Montournais (Se défier de l'authenticité des pièces).

D. Morice, Preuves de l'Histoire de Bretagne.

Archives de France, par Bordier. — Voir ce qui concerne l'évêché de Luçon.

Correspondance du cardinal de Richelieu, évêque de Luçon. — Dans la collection des Documents inédits sur l'Histoire de France.

Lettres, instructions et documents de Colbert, publiés par Clément, de l'Institut.

Correspondance administrative sous Louis XIV, recueillie et publiée par Depping. — Dans la collection des Documents inédits sur l'Histoire de France.

État du Poitou sous Louis XIV, par Dugast-Matifeux.

Recueil factice composé de mémoires, imprimés divers, factums et autres documents relatifs au clergé du diocèse de Luçon (XVIIe siècle), chez M. Aimé Gauly, à Muifray, commune de la Réorthe.

Affiches du Poitou, par Jouyneau des Loges, de 1773 à 1785.

Bibliothèque de l'École des chartes.

Notes manuscrites de M. de La Fontenelle, à la bibliothèque de Niort.

Mémoires et Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

Recherches historiques et archéologiques sur Fontenay, par B. Fillon.

Nombreuses copies de chartes chez M. Paul Marchegay, aux Roches-Baritaud.

Annuaire de la Société d'Émulation de la Vendée, un volume par année depuis 1853.

Une pièce par canton, par P. Marchegay (dans l'*Annuaire* de la Société d'Émulation).

Études historiques et administratives sur la Vendée, par Léon Audé (même recueil).

Revue des provinces de l'Ouest, où on trouve plusieurs documents ecclésiastiques.

Histoire des monastères et ordres religieux du Poitou, par de Chergé.

Notes et croquis sur la Vendée, par Em. de Montbail.

La Vendée, par de Wismes.

Poitou et Vendée, par B. Fillon et Oct. de Rochebrune.

Excursion archéologique de Saintes à Luçon, par J.-L. Lacurie, 1851.

Statistique de Cavoleau et de La Fontenelle.

Noëls poitevins de l'abbé Gusteau, curé de Doix.

HISTOIRE PARTICULIÈRE DU MONASTÈRE ET DE L'ÉVÊCHÉ DE LUÇON.

Bounin, Antiquités de Luçon, aux Bibliothèques de Niort et de Poitiers (*Antiquitates urbis et Ecclesiæ Lucionensis opera et studio M. Joann. Bounin, etc. Fonteniaci-Comitis, Gatien Petit-Jan*, in-4°; 1661).

Histoire des évêques de Luçon, par Brumauld de Beauregard. Manuscrit à l'évêché de Luçon; manque le 4e cahier, dont on a la copie aux archives B. Fillon.

Manuscrit et Notes de Brumauld de Beauregard, chez M. Merland, médecin à Luçon.

Histoire du monastère et des évêques de Luçon, par La Fontenelle.

Papiers de l'évêché de Luçon; archives de la Vendée.

Mandements, Lettres épiscopales, Synodes, Catéchismes, etc., etc.; à l'évêché de Luçon.

Conférences ecclésiastiques du diocèse de Luçon; Paris, 1680.

Catéchisme des trois Henri.

Petit Cérémonial paroissial, par A. Bourbon, chanoine honoraire. Bidaud, Luçon, 1861; in-8°.

Manuscrits de D. Fonteneau : Luçon (cathédrale de), 36 pièces; Luçon (évêché de), 122 pièces (archives de Poitiers).

Notre-Dame-de-France. — Histoire du culte de la Sainte-Vierge dans le diocèse de Luçon, par l'abbé Aillery, 1859. — Mémoire approuvé par Mgr l'évêque de Luçon.

HISTOIRE PARTICULIÈRE DU MONASTÈRE ET DE L'ÉVÊCHÉ DE MAILLEZAIS.

Histoire de Maillezais, par Charles Arnauld.

Histoire de Maillezais, par l'abbé Lacurie.

Bulle de translation de l'évêché de Maillezais à Fontenay. Original (Archives B. Fillon).

Bulle de translation de l'évêché de Maillezais à La Rochelle. Imprimé in-4°.

Papiers de l'évêché de La Rochelle. — Au secrétariat de l'évêché de La Rochelle.

D. Fonteneau : 38 pièces, de 993 à 1317, pour l'abbaye de Maillezais; 48 pièces, de 1317 à 1596, pour l'évêché de Maillezais.

ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX.

Abbayes.

Histoire manuscrite de Noirmoutier, par Conrard de Puylorson, chanoine de Guérande. A la Bibliothèque de Nantes.

Histoire de l'abbaye de Tournus, par Pierre de Saint-Julien, par Chifflet, par le chanoine Juenin.

Histoire de Noirmoutier, par Piet; deux édit.

Papiers de l'abbaye de St-Michel-en-l'Herm. Aux archives de la Vendée, à la préfecture de Versailles. Papiers La Fontenelle.

Archives du collége Mazarin et de la maison de St-Cyr.

D. Fonteneau, Monastère de St-Michel-en-l'Herm; 15 pièces.

Cartulaire de Ste-Croix-de-Talmond ; arch. de la Vendée.

D. Fonteneau, abbaye de Talmond ; 11 pièces.

Cartulaire d'Orbestiers ; archives de la Vendée.

Cartulaire de St-Cyprien de Poitiers. Manuscrits de la Bibliothèque impériale.

Chartes de la Grainetière dans D. Fonteneau ; 103 pièces, de 1106 à 1625.

Chartes de St-Hilaire de Poitiers, publiées dans les *Mémoires* des Antiquaires de l'Ouest. — Les originaux aux archives de la Vienne. Dans D. Fonteneau. 431 pièces.

Papiers de Ste-Radegonde de Poitiers. — Archives de la Vienne. — D. Fonteneau. 63 pièces.

Recueil de documents sur les sires de Mauléon et sur l'abbaye de la Trinité de cette ville, réunis par Mgr Cousseau, évêque d'Angoulême. Notes manuscrites. — D. Fonteneau. 54 pièces.

Histoire manuscrite de l'abbaye de Mauléon, à la Bibliothèque Ste-Geneviève.

Copies de chartes relatives à l'abbaye de St-Jouin-de-Marne. Collection Gaignières, publiée par M. Grandmaison dans le dernier volume de la collection de *Statistique des Deux-Sèvres.*

D. Fonteneau, abbaye de St-Jouin-de-Marne ; 23 pièces.

Histoire de l'abbaye de Nieul-sur-l'Autise, par Charles Arnauld.

Papiers de l'abbaye d'Angles, à l'évêché d'Orléans et dans les papiers La Fontenelle.

Chartes de l'abbaye de l'Absie, aux archives des Deux-Sèvres. — Chez B. Fillon. — Copie d'une grande partie des chartes, de la main de J. Besly, dans les manuscrits de la Bibliothèque impériale.

Chartes de l'abbaye de Trizay, dans D. Fonteneau. Papiers La Fontenelle.

Notice sur l'abbaye de l'Ile Chauvet, par Arsène Cochois, prieur du monastère. Nantes, Guéraud, 1854.

Cartulaire de Bois-Grolland (archives de la préfecture de la Vendée), publié par M. Paul Marchegay. D. Fonteneau. 60 pièces.

Chartes de fondation de l'abbaye de Jard. Archives Fillon.

Histoire latine de l'abbaye de La Blanche, par Nadaud (Joseph), moine de l'abbaye, devenu curé de Teyjac, près Nontron, diocèse de Limoges. — Manuscrits au séminaire de Limoges ou à la Bibliothèque impériale.

Charte de fondation de l'abbaye de La Blanche, et autres chartes. — Archives Fillon. — D. Fonteneau. 17 pièces.

Cartulaire des Fontenelles (Extrait manuscrit chez M. Dugast-Matifeux). Dans D. Fonteneau, 6 pièces.

Cartulaire de Fontevrault (archives de Maine-et-Loire). Dans D. Fonteneau, 9 pièces.

Clipeus Fontebraldensis, par Mainferme.

Prieurés et Chapelles.

Chartes originales des prieurés du Bas-Poitou, publiées par M. P. Marchegay. — Les doubles de ces chartes sont aux archives de la Vendée. V. aussi aux archives de Tours.

Prieuré de la Chaise-le-Vicomte (Chartes publiées par M. P. Marchegay).

Prieurés d'Aizenay, de Brem, de Fontaines, de l'Ile d'Yeu, du Puybelliard, de Commequiers, de la Roche-sur-Yon, de Salartaine, de Sigournay, de Treize-Vents.

Dossier sur les prieurés dépendant de St-Cyprien. — Archives de la Vienne.

Charte imprimée des Brouzils. — Archives Fillon.

Archives des prieurés dépendant de l'ordre de Fontevrault;

archives de Maine-et-Loire. — On y trouve ceux de Montaigu, des Cerisiers, Bois-Goyer.

Cartulaire de la chapelle de la Judaïserie de Mareuil (Arch. Fillon).

Charte de fondation de la Correctorie de Grammont, à Rochesevière (Archives Dugast-Matifeux).

Notice sur St-Cyr-en-Talmondais. — B. Fillon. — Deux éditions, in-8°, in-4°.

Cartulaire de Notre-Dame de Fontenay, à la mairie de Fontenay.

Chronique paroissiale de Notre-Dame de Fontenay, par l'abbé Aillery. Manuscrit.

Recherches archéologiques sur Notre-Dame de Fontenay (Vendée), par F. Boncenne ; 1854 ; in-8°.

Lettre de M. Oct. de Rochebrune, sur divers documents artistiques relatifs à l'église Notre-Dame de Fontenay, par B. Fillon.

Documents relatifs aux fabriques de diverses églises du diocèse de Luçon. — Archives de la Vendée.

Commanderies.

Papiers du Grand-Prieuré d'Aquitaine, relatifs aux bénéfices du Bas-Poitou (Archives de la Vienne).

Papiers de la commanderie des Fossés-Châlons, chez M. Armand Grossetière, à Luçon.

Féodalité.

Registre des aveux rendus à Jean de Berry par les possesseurs de fiefs du Poitou (Archives de la Vienne).

Mémoires sur les justices royales, ecclésiastiques et seigneuriales du Poitou, par Beauchet-Filleau. — Poitiers, 1845 ; br. in-8°.

Dictionnaire des familles de l'ancien Poitou, par Beauchet-

Filleau. — Livre qui doit être consulté avec une certaine défiance.

Protestantisme.

Histoire ecclésiastique de Théodore de Bèze.

Histoire des Protestants du Poitou, par A. Lièvre; 3 vol. in-8°.

Chronique du Langon.

Les Églogues et autres œuvres poétiques de Jacques Bereau, Poictevin. — Poitiers, B. Noscereau, 1565, in-4°.

Détails sur les guerres civiles de 1562. Ex. à la Bibliothèque de l'Arsenal. Paris.

Histoire des troubles en Poitou, par Pierre Brisson.

Histoire de France, par Lancelot Voysin de La Popelinière. Édition en 3 vol. in-f°. La Rochelle.

Journal manuscrit de Généroux, notaire à Parthenay, publié par B. Ledain.

Journal de Le Riche, de St-Maixent.

Histoire de d'Aubigné.

Procès-verbaux des destructions d'églises par les Protestants, au XVI[e] siècle, et plaintes portées à ce sujet (Bibl. de Poitiers). — Id., manuscrit de D. Fonteneau.

La France protestante, de MM. Haag.

Bulletin du Protestantisme français, publié par M. Read.

Arrêts de Jean Filleau.

Mémoires de Foucaud. — Renseignements sur la révocation de l'Édit de Nantes en Poitou (*Collection des documents inédits sur l'Histoire de France*).

Rôle des nouveaux convertis de Poitou à la foi catholique. Paris, 1862, in-4° (Bibl. de Napoléon-Vendée).

RÉVOLUTION.

Documents divers sur le clergé des diocèses de Luçon et de La Rochelle, 1789-1796 (Archives du Corps législatif).

Documents relatifs au serment du clergé (Archives de la Vendée; archives de B. Fillon).

Comptes-rendus du Conseil général de la Vendée, 1791-1792.

Documents sur l'église constitutionnelle (Archives du Corps législatif. — Archives B. Fillon et Dugast-Matifeux. — Notes manuscrites de M. J. Brethé, à la Tonnette, près Montaigu).

Archives Dugast et Fillon. — Papiers sur la Révolution de 1792. — Vente des biens ecclésiastiques.

Documents relatifs à la vente des biens ecclésiastiques pendant la Révolution (Préfecture de la Vendée et archives de B. Fillon).

Mémoire de Brumault de Beauregard sur le clergé de Luçon, 1792 (Archives B. Fillon, manuscrit original).

Documents relatifs à la déportation des prêtres non assermentés (Archives de la Vendée).

Documents sur les ecclésiastiques de Luçon et de La Rochelle réfugiés en Angleterre (au British-Museum, Londres).

Guerres des Vendéens et des Chouans contre la République française, par Savary.

Documents divers sur les ecclésiastiques qui ont suivi l'armée vendéenne (Archives Fillon).

Comité ecclésiastique de l'armée vendéenne, 1793. — Pièces manuscrites et imprimées (Archives Fillon).

Papiers Goupilleau (Archives B. Fillon).

Almanach du clergé vendéen, 1789-1792-1801, ou *avant*, *pendant* et *après* la Révolution. — Ouvrage manuscrit de l'abbé Aillery.

SCHISMES.

Petite-Église, nombreuses brochures (Archives Fillon et Dugast).

Brochures diverses sur l'Église française de Pouillé et de Pétosse, par Charon et autres.

STATISTIQUE ECCLÉSIASTIQUE.

Pouillé de France, par Baunier.

Clergé de France, de l'abbé Dutemps.

Pouillé de la province ecclésiastique de Bordeaux.

Le Grand-Gauthier (Bibliothèque de la ville de Poitiers).

Pouillés divers. — Pour Luçon : Visite ms[te] du diocèse, en 1534; à la mairie de Luçon; — pouillé d'Alliot, 1648; — collations de Mg[r] de Colbert, 1665-1668; — Livre rouge, XVIII[e] siècle; — pouillé de D. Fonteneau, XVIII siècle; — visite de Mg[r] de Mercy, 1778-1779.

Pour Maillezais : pouillé d'Alliot, 1625; — id., 1663; — visite de A. Outin, 1655; — pouillé du XVII[e] siècle; — visite de Mg[r] de Menou, 1738-1740.

Pouillés des diocèses réunis de Luçon et de Maillezais, par l'abbé Aillery, in-4°.

Insinuations ecclésiastiques (évêché de Luçon).

Statistique ecclésiastique des paroisses de l'évêché actuel de Luçon (1860), manuscrit de l'abbé Aillery.

Visites du diocèse de Maillezais pour les années 1601 et 1617 (aux Archives de la Vendée).

HAGIOGRAPHIE ET BIOGRAPHIES.

Histoire des Saints du Poitou, par l'abbé Auber, chanoine de Poitiers.

Id., par M. de Chergé.

Litaniæ pictonicæ, par H.-L. Chasteigner de La Rocheposay, évêque de Poitiers. — Poitiers, veuve Meinier, 1626, in-f°.

Litanies de sainte Radegonde, dans les Annales d'Aquitaine, édition de 1644.

Légende de saint Martin de Vertou, tirée d'un Lectionnaire de St-Aubin d'Angers, dans les conciles de la métropole de Tours, manuscrits de l'abbé Travers (Bibl. de Nantes).

Vie de saint Martin de Vertou, par Albert Le Grand et par D. Lobineau.

Histoire de saint Philbert, par l'abbé Michaud.

Vie de René Moreau, curé du N.-D. de Fontenay, par un anonyme.

Vie du même personnage, par B. Fillon.

Documents originaux sur René Moreau (Arch. B. Fillon).

Oraison funèbre et vie de Mgr de Barillon, par Dupuy.

Vie de Mgr de Lescure, par l'abbé Durand.

Vie du P. Montfort, par l'abbé Dalin.

Oraison funèbre de Mgr Laurent Paillou, évêque de Luçon (Archives de La Rochelle).

Oraison funèbre de Mgr François Soyer, évêque de Luçon, par l'abbé Menuet.

Vie du P. Baudouin, par l'abbé Bethuys.

Vie du P. Monnereau, par le même.

Vie du P. Baizé, par le même.

ICONOGRAPHIE.

M. Th. Arnaudet, attaché au Cabinet des estampes de la Bibliothèque impériale, prépare un travail très-complet sur l'iconographie du Poitou, dans lequel on trouvera tous les renseignements désirables sur les cartes, plans, portraits, gravures, dessins, vues de monuments, etc., ayant trait à l'histoire ecclésiastique du diocèse.

Il serait possible, nous n'en doutons pas, d'étendre cette nomenclature; telle qu'elle est, elle peut suffire. Nous terminons en disant que la plupart des ouvrages imprimés, mentionnés plus haut, se trouvent dans toutes les bibliothèques publiques.

MÉMOIRE

SUR CETTE QUESTION :

Quel est le meilleur plan à suivre pour la rédaction des chroniques paroissiales ?

PAR M. L'ABBÉ AILLERY.

AVANT-PROPOS.

Les chroniques paroissiales sont des registres tenus par les ecclésiastiques attachés au service des paroisses et sur lesquels sont mentionnés, jour par jour, pour ainsi dire, les faits religieux et historiques passés dans les limites de leur territoire.

Nul ne peut mieux qu'eux entreprendre ce travail et lui donner ce cachet d'authenticité si nécessaire aux ouvrages historiques. Il est digne d'occuper leurs loisirs, et chacun peut y trouver une matière abondante, facile à étendre ou restreindre suivant son aptitude ou ses goûts. Les sciences naturelles, la géologie, la botanique, la zoologie de la paroisse, l'industrie, le langage, les mœurs, la religion du peuple, les recherches historiques surtout, y trouvent naturellement une place : il n'a que l'embarras du choix. Si chaque localité, ainsi étudiée, peut fournir le contingent d'un travail intéressant, consciencieux, de quelle utilité ne serait pas un pareil ouvrage pour l'histoire particulière de notre province, pour l'histoire générale ? Mais avant de commeucer ce livre journal de la paroisse, il est nécessaire

de jeter un regard en arrière, et de retracer dans un même tableau l'histoire de son passé.

Nous proposons un plan facile, qui puisse convenir aux plus grandes comme aux plus petites paroisses de ce diocèse. La première condition est de suivre, avant tout, l'ordre des temps, comme l'indique le tableau analytique qui suit, que nous avons pris dans le programme même du Congrès, agréé par M. de Caumont :

PLAN D'UNE CHRONIQUE PAROISSIALE.

1° Temps primitifs et période celtique.
2° Période romano-gauloise.
3° Époque chrétienne.
4° Statistique actuelle.

Reprenons :

1° Temps primitifs et période celtique (1).

De l'époque celtique sont les monuments druidiques nommés menhirs, peulvans, etc., — haches en pierre, — sépultures, — poteries, — objets en bronze, — lieux dits Folie et Martrais, légendes des fées, des dames blanches, des fontaines, etc.

2° Période romano-gauloise.

Il faut ranger dans cette catégorie les débris et vestiges d'habitations, — villas, — armes, — poteries, — monnaies, —

(1) L'histoire des temps antérieurs à la donnée historique est encore très-incertaine : la science n'a point dit son dernier mot sur cette époque, qui se compose plus particulièrement de ce qu'on appelle l'*âge de pierre*.

ustensiles, — sépultures, — tuiles à rebords, — briques romaines, vases funéraires, — voies romaines, — chaussées ; — châtelars, — Château-Gaillard, — camps romains ; etc.

3° Époque chrétienne.

1° *Histoire religieuse.* — Commencement du christianisme dans la contrée. — Premier établissement religieux, — abbaye, — prieuré, — son patronage ; — église paroissiale, — sa description archéologique ; — objets d'art religieux, — cimetière ancien, — tombeaux, — chartes et vieux documents, — liste des curés et vicaires, — visites épiscopales, — confréries, — inscriptions, — sceaux ecclésiastiques.

2° *Périodes mérovingienne et carlovingienne.* — Sépultures, — vases funéraires, — armes, — bijoux, — ustensiles, — monnaies de ces deux périodes.

3° *Féodalité.* — Mottes féodales, — châteaux, — gentilhommières, — noms et liste des seigneurs du lieu, — armoiries, — sépultures, — pierres tombales, — droit de litre, — souterrains, — fuies, — sceaux, — armes, — objets divers.

4° *Ère moderne*, qui commence avec le XVI[e] siècle, — Guerres de religion des XVI[e] et XVII[e] siècles, — Révolution, — constitution du clergé, — guerre de la Vendée, — Concordat.

4° Statistique actuelle.

Division du territoire, — population, — revenu de la commune, — de l'église, — impôts, — écoles, — administrations, — assemblées, — cadastres, etc.

Et pour joindre le précepte à l'exemple et donner un spécimen de ce que nous entendons par chronique paroissiale, nous avons fait le choix d'une paroisse dénuée, à première vue, de tout monument historique. On n'y trouve ni

ces vieux castels fortifiés de tours et environnés de douves, ni ces abbayes importantes, où de laborieux cénobites conservaient dans le chartrier du monastère l'histoire de la contrée. Nous n'avons point pris une localité située dans un pays riant et accidenté, qui pût nous permettre de joindre au style les charmes des descriptions poétiques. Enfin, ce n'est pas non plus une ville importante par ses archives, ses administrations. Nous avons préféré le centre d'une population toute champêtre, placée sur les limites de la plaine et du marais. Nous avons voulu donner une preuve que le lieu le plus retiré pouvait fournir matière à des études intéressantes.

NALLIERS.

TEMPS PRIMITIFS ET PÉRIODE CELTIQUE.

Si de Fontenay vous vous rendez à Luçon, vous apercevez sur la gauche, à quelque distance de la route, une ligne verte qui tranche avec l'aspect uniforme de la plaine : c'est le Marais. — Cette ligne, sur la carte, est facile à suivre. D'Arsay, dans les Deux-Sèvres, elle longe les territoires de Ste-Christine, Chalais, Fontaine, Montreuil, Velluire, le Poiré, le Langon, Chanais, St-Denis, St-Benoît, Angles, Longeville, Talmond (1). — La mer a dû, à une époque reculée, couvrir ces terres, et la seule inspection des lieux et des indices nombreux témoignent de l'antique séjour de l'Océan.

Quelques îles surgissaient au milieu de ces eaux, que les écrivains anciens et modernes ont, plus tard, désignées sous le nom de golfe des Poitevins.

S'il était possible de révoquer en doute le séjour de

(1) L'abbé Lacurie, Cavoleau, La Fontenelle.

là mer sur ces marais, il suffirait de les parcourir pour acquérir la preuve de ce fait incontestable.

Des coquillages, en effet, semblables à ceux de la côte voisine, sont disséminés sur la surface ou ensevelis à quelques mètres de profondeur.

A quelle époque historique les rives de ce golfe ont-elles été habitées? Quelles traces ont laissé ces populations de leur passage? Voilà ce que nous nous sommes proposé d'étudier dans la commune de Nalliers.

On conçoit que les populations venant de l'intérieur ont dû choisir de préférence des rives poissonneuses, qui leur promettaient une nourriture abondante, tandis qu'une côte basse, des îles nombreuses offraient aux étrangers, du côté de la mer, un accès facile et les mêmes ressources.

Ces rivages ont dû nécessairement être un point choisi et habité par les anciennes peuplades de la contrée. — Parmi les traces de leur séjour, il est une classe de monuments antérieurs à la donnée historique, à laquelle on ne peut encore attribuer de dates certaines. Nous croyons donc utile d'en parler avec une extrême réserve, et de nous contenter d'en constater l'existence et de les décrire. Le sol de Nalliers nous en a fourni de trois sortes :

1° Objets en silex, grossièrement taillés;

2° Dépôts considérables de cendres, qui sont un problème pour la science ;

3° Instruments de terre cuite qu'on rencontre mêlés à ces cendres.

D'autres lieux fournissent divers monuments, tels que vestiges d'habitations lacustres ou construites en terre ferme, sépultures, fragments de poteries, etc., etc.

Nous trouvons, en premier lieu, des haches en pierre, dont l'une est percée pour recevoir une lanière servant à la suspendre.

Des dépôts de cendres existent :

1° à Nalliers, à l'Isleau-les-Vases, et couvrent 14 journaux d'étendue ; l'épaisseur varie de 4 à 6 pieds. Ces amas de cendres remontent, sans nul doute, à la plus haute antiquité; on y trouve mêlés des fragments de terre cuite. On y a découvert des armes, des poteries romaines, des amphores, des sépultures, des fours, des moules, des substructions considérables; mais, ces objets n'étant jamais qu'à la superficie des couches et mêlés à la terre végétale, on doit nécessairement en conclure que ces dépôts de cendres sont antérieurs à la domination romaine.

Sur plusieurs points existent des cendres semblables à celles de l'Isleau-les-Vases. On en reconnaît :

2° Au port de Nalliers, avec vestiges de terres cuites et toujours sur le *bry*.

3° A l'Ile, où au milieu du dépôt fut trouvé un cadavre humain. La tête, étudiée par M. Étienne Auger, docteur en médecine à Nalliers, présentait tous les caractères de celle d'un Nègre : dépression excessive du cerveau, pommettes saillantes, fortes mâchoires, développement du cervelet; ce squelette était celui d'un homme d'une trentaine d'années. Cette conformation est semblable à celle des crânes trouvés dans le *tumulus* de Bougon (Deux-Sèvres) et déposés au musée de Niort (1).

4° A Chevrette, près du Pont-Silly.

5° Au Bot-de-l'Homme, au lieu nommé la *Terpe-à-bâtir* (2), tènement des *Terpeaux*, en St-Martin-sur-Mouzeuil.

6° Au *Jart-St-Aubin* (3).

(1) Communication de M. B. Fillon.

(2) *Terpe*, nom donné, aux environs de Nalliers, à tout lieu élevé dans le marais; c'est un mot d'origine gauloise : en irlandais, *torpan*, élévation; *torgos*, monticule (breton). — Comm. de M. Cardin.

(3) *Jart*, lieu où l'on renferme les bestiaux près des maisons.

7° On en trouve également, suivant M. Auger, sur la commune de Luçon, sur celle du Langon, au lieu dit les Lineaux.

Les mêmes remarques ont été faites et les mêmes dépôts ont été observés par le frère de ce dernier, M. Auger, propriétaire à Champagné, qui a trouvé des cendres au Poiré, à la *Bosse-aux-Morts*, en Puyravault, sur le chemin de Vix à Moricq et sur celui de Champagné, Puyravault, Ste-Radegonde.

Ces cendres sont en grande partie le résidu de terre brûlée, cuite: et pour en bien juger, il faudrait les analyser sur plusieurs points.

Mais, circonstance pleine d'intérêt et digne de remarque, c'est que M. Auger a trouvé, dans la propriété de M. Angibault, un grand nombre d'huîtres intactes, avec leurs charnières, et placées au milieu même du dépôt de cendres où elles avaient vécu.

Au nombre des fragments en terre cuite trouvés au milieu des couches de cendres, on remarque de nombreux exemplaires de deux objets d'un travail grossier, dont il a été, jusqu'à ce jour, impossible de déterminer la destination. L'un est une espèce de rouleau fait à la main; la partie inférieure se termine par trois pieds, à l'aide desquels cet instrument peut se tenir debout (1). Les uns ont voulu y voir une lampe grossière, d'autres les débris d'une balustrade ou de supports pour un plancher. Enfin, les derniers ont cru que ces objets servaient à séparer, par couches successives, les vases et autres poteries disposés pour la cuisson dans un four antique.

Disons que ce qui est plus certain, c'est l'indécision qui règne sur l'usage de ces ustensiles et qu'on ne trouve jamais entiers, mais toujours brisés.

(1) M. Auger en possède un qui n'a que deux pieds.

Nous entrons dans la période celtique, plus connue, mieux caractérisée. Nous trouvons à Nalliers, pour cette époque, des armes, des monnaies, des poteries, des sépultures....

Armes. — Une hache de bronze à rebords retournés.

Trois ou quatre instruments en corne de cerf ou d'élan, trouvés dans les cendres de l'île.

Monnaies. — Les monnaies gauloises sont :

1° Statère d'*electrum*, à bas titre, type poitevin à la main.

2° Potin ; tête informe, au revers du Taureau cornupète.

3° Petit-bronze du chef CONTOVTOS.

4° Petit-bronze du chef ATECTORI.

5° Petit-bronze anonyme.

La plus ancienne de ces monnaies remonte à la fin du IIe siècle, avant l'ère chrétienne. La plus récente est contemporaine de Tibère.

Poteries. — On trouve des fragments de poteries celtiques, soit au-dessus des cendres, soit surtout dans la plaine, à quelque distance de l'Isleau-les-Vases. Ce sont, en général, des restes d'écuelles et de vases à boire.

Sépultures. — A l'Isleau-les-Vases, plusieurs sépultures romano-gauloises par incinération renfermaient des amphores ayant l'orifice et le col brisés : circonstance remarquée en plusieurs endroits de la Gaule et de la Grande-Bretagne (1).

Si maintenant nous consultons la matrice cadastrale pour y chercher les vieux noms rappelant l'époque qui nous

(1) Communication de M. B. Fillon.

occupe, nous trouvons la dénomination de *Folie* appliquée à un coteau aride et pierreux, situé commune de Pouillé, presque sur la limite de Nalliers, dont elle est séparée par le *Chemin-Vert* (1), se dirigeant sur Mareuil. — Sur un point culminant où les communes de Nalliers, Mouzeuil, Pouillé et St-Étienne-de-Brillouet se réunissent et où plusieurs chemins forment une espèce de carrefour, on voit une vallée qui porte encore le nom de *Pouzac*. Près de là, dans la commune de Nalliers, on trouve sur la hauteur des tombeaux en pierre, c'est le tènement des *Justices*.

Nous devons à M. B. Fillon la communication des objets indiqués ci-dessus et trouvés par M. le docteur Auger, qui les a étudiés avec soin. Ces Messieurs ont bien voulu nous faire part de leurs observations, dont nous avons fait notre profit.

PÉRIODE ROMANO-GAULOISE.

Après plusieurs années de succès et de revers, Rome venait de soumettre la Gaule entière à ses lois. Ses habitants, obligés de subir le joug des vainqueurs, en subissaient un autre, au milieu de la paix, d'une nature plus pacifique et à leur insu. Avec l'influence romaine s'introduisaient, dans nos contrées, la civilisation, les arts, l'industrie des vainqueurs, et nous trouvons sur le territoire de Nalliers de nombreuses preuves de cette assertion.

En plusieurs endroits apparaissent des débris de poterie commune. Sur quelques fragments d'une terre rouge, on distingue les noms des potiers romano-gaulois qui les ont fabriqués, ce sont :

(1) Dit, plus tard, chemin des *Sauneréts* ou des *Saulniers*; — de la *Bissexte*, chemin des *Saints*.

S. CEVS. } d'origine gauloise
COCVR. }
LVPOS.
RVFI. M.
P. VLP.

A ces poteries, il faut joindre un certain nombre de fragments de verre, dont quelques-uns de couleurs variées (Don de M. Auger).

Dans les sépultures et isolément, on trouve des flûtes en os. Un de ces instruments est d'une forme un peu différente, en ce que l'embouchure, au lieu d'être ronde, a la forme d'un parallélogramme. Elle est ornée de dix figures circulaires, composées chacune de six cercles ronds concentriques.

Armes et ustensiles. — Comme appartenant à cette même époque, citons deux bracelets de femme, en bronze, très-bon travail du Ier siècle, trouvés l'un et l'autre au bras qui les portait réunis ensemble;

Un fragment de cuirasse de bronze, peut-être gauloise, grand nombre d'épées de fer avec le pommeau de bronze en forme de fleuron : ces pommeaux sont très-petits; une foule d'instruments et d'ustensiles de fer, tels que compas, marteaux, chaînons, faucilles, couteaux, haches, etc. ; meules à moudre le grain, miroir de métal, fragment de chandelier de bronze, épingles, agrafes, etc.

Les monnaies romaines sont nombreuses : les plus anciennes sont des deniers d'argent consulaires, qui ont, en général, beaucoup circulé et sont très-frustes. Viennent, après, des monnaies d'Auguste. La plupart des empereurs sont représentés par quelques pièces communes jusqu'à Gratien, qui termine la liste.

A St-Martin-sous-Mouzeuil, outre des tuiles à rebords, un

dépôt de monnaies romaines a été mis à découvert. Elles appartiennent aux deux premiers tiers du IIIe siècle. Ce sont des monnaies de Gallien, Postume, Tetricus, Victorin. Le dépôt paraît avoir été confié à la terre sous Tetricus.

Enfin, nous mentionnerons deux amphores, l'une trouvée près la ceinture des Hollandais, dans le marais, à 2 kilomètres environ des terres hautes. Elle était à découvert et a 3 centimètres d'épaisseur. L'autre fut recueillie dans les champs.

Non loin de Chevrette, sur les limites de la plaine et du marais, est un ancien îlot qui s'élevait jadis au-dessus des terrains mouillés. Cet endroit porte le nom caractéristique de *Châtelier*, indice d'un ancien lieu de *refuge*. Ces points, naturellement fortifiés, ont servi aux populations celtiques, puis aux Romano-Gaulois dès les IVe et Ve siècles, et enfin aux habitants du pays fuyant les invasions normandes des IXe et Xe siècles.

Étymologie de Nalliers. — Vers cette même époque a dû apparaître le nom même de la localité, objet de nos études. D'après M. Cardin, dont l'autorité en cette matière est bien connue, Nalliers serait un nom romano-gaulois, venant probablement de celui d'un individu nommé Nathalis (*Nathalariæ*). Conf. *Nathaliacum* (Naillac). Si c'était *Nathalariæ*, ce nom serait du IIIe ou IVe siècle.

ÉPOQUE CHRÉTIENNE

L'Évangile, prêché dès les premiers siècles dans la Gaule, se répandit promptement dans les contrées d'un accès facile: les rivages de la mer, les lieux importants, etc., furent les premiers à recevoir la bonne nouvelle. Si nous ne trouvons pas de traces directes pour la localité qui nous occupe, on

peut croire cependant qu'elle fut convertie de bonne heure au christianisme. Le voisinage du Langon, où a été trouvée, il y a quelques années, l'inscription d'un tombeau chrétien de la fin du IIIe siècle ou du commencement du IVe, constate que la religion de Jésus-Christ avait déjà dans la contrée ses martyrs. La palmette, gravée au commencement de l'inscription ainsi conçue :

ROMVLVS VERPANTI. F.

deux petits poissons en verre, recueillis sur les mêmes lieux, indiquent que Nalliers, situé sur les bords de l'ancien golfe des Poitevins, ne pouvait être étranger au mouvement qui se manifestait alors dans les populations, à une lieue de ses limites.

Le premier établissement religieux de Nalliers fut, comme presque partout ailleurs, un prieuré, *monasteriolum*. Montreuil (1), dont la maison existe encore dans le voisinage de l'église, montre assez que l'édifice, primitivement chapelle du monastère, mérita plus tard, à cause de l'importance du lieu, d'être élevé au titre d'église paroissiale. La dépendance immédiate de cette chapelle prieurale de l'évêque de Poitiers, *de dono episcopi*, indique que saint Hilaire, l'illustre évêque du IVe siècle, nommé à juste titre l'apôtre des Gaules, ne fut pas, sans motif, choisi de préférence pour patron d'une paroisse qui lui a toujours été consacrée.

Ce qui prouve d'une manière plus positive la préexistence de Montreuil à Nalliers, c'est que la plus ancienne et la plus importante seigneurie connue du lieu, *l'Isleau-les-Vases*, et

(1) La traduction de ce nom ne laisse aucune incertitude : il suffit d'ouvrir un dictionnaire géographique pour s'assurer que tous les homonymes de Montreuil ont pour origine un petit établissement ecclésiastique, *monasteriolum*.

quelques autres gentilhommières, lui payaient une redevance.

L'église de St-Hilaire est de la fin du XIIe siècle ou du commencement du XIIIe ; mais il ne reste qu'une partie du chœur qui puisse être attribuée à la première construction. Le support de deux voûtes est remarquable : c'est le Christ triomphant, assis dans un fauteuil, sujet assez rarement exécuté. Le reste de l'édifice a été refait à diverses époques. On conçoit, en effet, que ce monument, placé au milieu du théâtre des guerres du XVIe siècle et sur la route de Luçon à Fontenay, fut plusieurs fois pris et repris par les protestants. La Chronique du Langon mentionne, en particulier, la dévastation qui eut lieu le 30 avril 1562.

Les inscriptions qui témoignent de reconstructions en sont une preuve irréfragable. Au-dessus d'une arcade des voûtes on lit, dans l'intérieur :

EX IMPENSIS ECCLESIÆ
HOC CONSTRVCTVM FVIT. 1667.

Sur la porte principale d'entrée, et au-dessous d'une statue de saint Hilaire :

EX IMPENSIS ECCLESIÆ, HOC REFECTVM FVIT
N. COLBERT. EPO. I. GOVPILLEAV. C. P. POIVRE.
ANNO. DONI. 1663.

Visitons l'église plus en particulier. Le monument n'a qu'un seul bas-côté, au fond duquel est placé l'autel de la Sainte-Vierge, rétabli à neuf en 1819. Le maître-autel, le tabernacle et son exposition, d'un assez pauvre style, dit M. Lacurie, sont en beau marbre blanc et de diverses couleurs.

Au bas du tableau du grand-autel, et qui représente une Ascension peinte par M. Sotta, on lit cette inscription :

Ces tableaux ont été faits et l'autel repeint en 1810, par les soins de MM. Adrien-Henri Pilot, desservant de cette paroisse; Jean-Baptiste Charrier, maire; Jean-Baptiste Charrier jeune, François Naulleau, Jérôme Chemerot, marguilliers.

La clef de la voûte du sanctuaire représente la main nimbée et bénissant du Sauveur.

Au-dessous du chœur existe une crypte sans aucun caractère d'architecture. Ce lieu servait de sépulture aux seigneurs de l'Isleau-les-Vases. En 1828, les employés du cadastre enlevèrent deux cercueils en plomb, dont l'un renfermait les ossements d'un seigneur de Nalliers.

Le clocher, lourde masse carrée, s'élève à l'entrée du chœur. On y suit facilement de l'œil les traces de plusieurs restaurations. A l'extérieur, sur les murs de la tour, on lit ces mots gravés dans la pierre :

Côtés ouest et sud :

M[ssre] GIRARD, CVRÉ.
CHAVVEAV, SÉNÉCHAL. 1710.

Plus bas :

S[TE] HILARI, ORA PRO NOBIS. OMNES
SANCTI ET SANCTÆ DEI, INTERCEDITE PRO NOBIS.

Côté nord (lettres à rebours) :

CHAVVEAV, SENAL, FAB.

De trois cloches qui composaient la sonnerie, deux furent enlevées en 1792 avec celle du prieuré de Chevrette, pour être transportées d'abord à Fontenay, puis à La Rochelle.

Le pouillé du diocèse de Luçon mentionne deux petits

autels qui, aujourd'hui, n'existent plus dans l'église : l'autel du St-Rosaire et celui de St-Blaise, adossés à un pilier. Le revenu de la fabrique, y compris les oblations et les bancs, s'élevait à 800ᵗᵗ ; le tout en terres, rentes en argent et en blé, dont le détail est indiqué au long dans la Visite épiscopale de Mgr de Mercy, visite faite le 24 mars 1778. Le nombre des fidèles en âge de communier était alors de 2,000, y compris le village de St-Martin.

Les registres déposés à la mairie parlent de plusieurs confréries qui avaient leur administration et leurs revenus particuliers.

La paroisse de Nalliers était sur la limite de l'ancien diocèse de Luçon. Le cours sinueux du petit ruisseau de la Corde le séparait du diocèse de Maillezais, et plus tard de celui de La Rochelle.

Il existait, sur son territoire, plusieurs prieurés et chapelles particulières que nous allons mentionner.

Hôtel des Calourets. — Près du pont placé sur la Corde, à gauche en se rendant de Nalliers à Mouzeuil, on trouvait, avant la Révolution, une aumônerie, *Eleemosynaria*, établissement de charité remontant à une date très-ancienne; son nom seul en est une preuve : la *Maison des Calourets* (1). M. Fillon, dans une Étude sur les populations nomades du moyen-âge, fait de ce lieu une station où les individus isolés, appartenant à ces tribus, étaient reçus et hébergés gratuitement. La charité chrétienne se substitua d'elle-même à cette institution moitié païenne, et une chapelle dont les pierres ont servi à construire les maisons voisines, s'éleva près le refuge des Calourets. Cette aumônerie, mentionnée dès le XIIIe siècle, était dédiée à saint Blaise et dépendait,

(1) Ce nom, dans le langage populaire, signifie vagabonds, mendiants, bohémiens, etc.

en dernier lieu, de l'Oratoire de La Rochelle. Un petit revenu de 300# (1) servait encore, en 1792, à secourir et héberger les voyageurs. Les derniers vestiges de cet établissement ont disparu en 1803.

Prieuré de St-Martin. — Le prieuré de St-Martin, annexé maintenant pour le spirituel à Mouzeuil, existe à l'état de ruine ; un petit cimetière est à côté. Ce lieu n'était encore, en 1743, qu'un pauvre village, lorsqu'une ordonnance royale en fit une commune. La chapelle dépendait du doyenné de Luçon, et le titulaire était chargé de deux messes par semaine : une à l'église de Nalliers, et l'autre à l'autel du prieuré. Son revenu était de 1,600#, sur lesquelles le titulaire payait 72# au vicaire de Nalliers pour le service des messes. Mgr de Mercy, qui visita ce prieuré en 1778, le trouva dans un état déplorable : la porte était en ruine et l'église découverte. Il donna l'ordre d'y construire un autel.

Prieuré de Chevrette. — Le prieuré de Chevrette, dédié à saint Denis, d'un revenu de 2,000#, appartenait à la chanterie de l'église cathédrale de Luçon. Le vicaire de Nalliers y disait deux messes par semaine, pour lesquelles il recevait du titulaire 72#.

En 1789, le chapitre de Luçon fit faire la visite du prieuré par l'abbé de Beauregard, nommé plus tard à l'évêché d'Orléans. Ce bénéfice fut vendu, d'après le décret de l'Assemblée nationale sur les biens ecclésiastiques. Le prix d'estimation fut de 42,532#. Son revenu provenait d'un logis consistant en chambre basse, haute, cuisine, cellier, granges, écurie, cours, jardin et *quaireux ;* la chapelle proche la maison, un four banal et une fuie (2).

(1) *Pouillé de Luçon*, p. 58.

(2) Cette fuie mérite d'être remarquée et est de la fin du XIIIe siècle.

De plus, une métairie sise à Chevrette, contenant 200 boisselées, 12 journaux de prés, des cens, des rentes en argent et en blé; enfin la quatrième partie des dîmes de la paroisse de Nalliers.

Les habitants de Chevrette, d'après une autorisation du Conseil général (session de 1830), ont obtenu une section particulière pour les élections municipales seulement. A cette époque, sur seize membres qui composaient le Conseil municipal, quatorze étaient de Nalliers, deux seulement de Chevrette, ce qui n'était pas une juste proportion basée sur la quotité des deux populations.

Chapelle de St-François. — La chapelle de St-François, à la nomination de l'évêque, était chargée de deux messes par semaine. Cette chapelle, située dans le cimetière, avait son emplacement indiqué par une croix élevée à l'extrémité de la chapelle. Fondée, le 17 octobre 1659, par François Dieu, son revenu avait été usurpé dès 1778; elle était entièrement détruite en 1803.

Chapelle de la Rivière. — La chapelle de la Rivière, dans l'ancien château de ce nom, était bien entretenue par les seigneurs du lieu.

Chapelle de l'Isleau-les-Tours. — La chapelle de l'Isleau-les-Tours était, comme la dernière, la propriété du seigneur de l'Isleau, qui se qualifiait plus particulièrement de seigneur châtelain de Nalliers, l'Isleau-les-Tours et autres lieux.

Commanderie de Féolette. — Nous ne pouvons oublier de mentionner ici la jolie chapelle de la commanderie de Féolette, située dans la paroisse de St-Étienne-de-Brillouet, mais sur la limite de celle de Nalliers (1).

(1) *Grand-Gauthier.*

Cette commanderie, *domus Hospitalium*, primitivement de l'ordre du Temple, fut, à la destruction des Templiers, attribuée, comme presque tous leurs biens, à l'ordre de St-Jean de Jérusalem : elle était d'un revenu de 2,400# et exempte de *tous* droits dus à l'évêque. La chapelle mérite d'être visitée : la porte d'entrée est du XII[e] siècle. Plusieurs parties du monument ont été refaites aux XIII[e], XIV[e] et XV[e] siècles. On aperçoit encore quelques restes de peintures murales. Deux arcades du XV[e] siècle, aujourd'hui fermées, donnent accès dans une chapelle bâtie par le commandeur Jean Prévost. A la réunion des arcades, on lit cette inscription placée à l'extérieur, côté nord :

F. JEAN PREVOST
COMMANDEVR DE FÉOLETTE
(une ligne effacée).

Au-dessus de l'une d'elles sont les armoiries mutilées du même commandeur. (*D'argent à trois hures de sable.*)

L'autel de la chapelle était orné d'un bas-relief en pierre, représentant saint Jean-Baptiste, patron de l'ordre, baptisant Notre-Seigneur. Ce travail est du commencement du XVII[e] siècle. Sur le côté, à droite, on lit :

FRÈRE
FRANÇOIS
DU BÉLINO
AI. COMM
ANDEVR
DE FEOLE
TTE, LA
N. 1705.

On remarque une curieuse pierre tombale, du commencement du XIV[e] siècle, dans la chapelle.

Sur la maison de la Commanderie, on voit deux écussons :

1° Sur une cheminée, celui des Frottier, avec chef de Malte ;

2° Sur une pierre encastrée au-dessus de la façade des granges un blason informe.

LISTE DES CURÉS ET VICAIRES DE NALLIERS.

1504. Messire Jean BLANCHARD, curé de Nalliers. — Son nom paraît dans un acte du 6 novembre 1594, où Louis de Montausier, écuyer, seigneur du Vergier, etc., et de la Court de St-Gilles, seigneur d'Escoulandre, rend aveu à la baronnie de Vouvent et Mervent, pour la moitié de la dîme qu'il partage avec messire Jean Blanchard, curé de Nalliers.

1620. René ou Jean MIGNOT, qui devint curé de Notre-Dame de Fontenay.

1627. CHEVALIER, vicaire.

1648. Jacques GOUPILLEAU est cité dans une inscription placée sur la porte d'entrée de l'église. Près du grand autel, à droite, est son épitaphe, conçue en ces termes :

HIC JACET M. J. GOVPILLEAV
PBTII. RECTOR HVJVS PARRO-
CHIAE, QVI VNAM MISSAM
SINGVLIS HEBDOMADIS ALTER-
AM QVE PRO DEFVNCTIS
SINGVLIS ANNIS DIE MARTIS
QVO OBIIT INDIXIT CELEBRANDAS,
AN DNI 1676, 22 APRILIS.
REQVIESCAT IN PACE. AMEN.

En 1676, 15 avril, acte où Alexandre Gojon, seigneur d'Escoulandre, rend aveu pour la dîme citée plus haut,

qu'il partage avec Jacques Goupilleau, curé de Nalliers, au terroir du Grand-Crochet, tant en la grande qu'en la petite enclave.

1669. Godet, vicaire.

1692-1699. Vidard, curé.—Visite de Henri de Barillon, évêque de Luçon, le 27 avril 1692.

1692. Bardoul, vicaire.

1709. Girard, curé.

1725. Sabourin, vicaire.

1728. Butier, curé.—Visite de Michel-Celse de Rabutin de Bussy, 1728.

1728. Barré, curé.

1729. Dubosc, vicaire.

1740. Tranchet, vicaire.

1740. Michenot, vicaire.

1740. Jean-Rose Fortin, curé. — Sépulture de messire Eustache Butier, ancien curé de Nalliers, âgé de 78 ans.

1741. Patron, vicaire.

Le Carême est prêché par frère Ange, de St-Brieuc, capucin. —Visite de Samuel-Guillaume de Verthamon, évêque de Luçon, le 2 septembre 1741.

1741. De juillet en septembre, il régna à Nalliers une épidémie qui fit mourir un grand nombre d'habitants. En général, cette maladie, sans être mortelle, n'était qu'une espèce de fièvre de marais.

1742-1749. Brunet, vicaire.

1751. Mourain, vicaire.

1753-1755. Fouasson, vicaire.

1756. Marian, vicaire.

1757. Fleury, vicaire.

Cloche fondue par Aubry, fondeur aux Aubiers.

1758. O'Sullivan, vicaire.

1759. Vergès, vicaire.

1762. Godet, vicaire.

M. Fortin, curé de Nalliers, se retire et signe comme prieur nommé de La Grève.

1762. Bouquié, curé.

1764. Fumoleau, vicaire.

1765. Caillé, vicaire.

1766. Baretteau, vicaire.

. . . . Goupilleau, vicaire.

1767. Laisné, vicaire.

Visite de Mgr de Mercy, 24 mars 1768.

1781-1782. Allain, vicaire.

1784-1786. Ridier, vicaire.

1788-1791. Le Touzé, vicaire.

1791. Dernière signature de M. Bouquié, curé, 15 juin 91.

1791. O'Kelly, curé constitutionnel.

1792. Bonnaud, ex-curé intrus du Langon. — En 1801, il fit sa soumission et devint curé de la Réorthe.

1801. Goujon, nommé après le Concordat.

1803-1807. Sagot, curé.

1807. Alexis-Marie Geay, né le 23 septembre 1764, à Fontenay, fut ordonné à La Rochelle et nommé vicaire de l'Ile-de-Ré sous M. Doussin. En 1791, il refusa le serment et vint se fixer à La Rochelle. Exilé en Espagne, l'évêque d'Osma fut son protecteur. De retour en France, il exerça son ministère d'abord à Vix, dont il rouvrit l'église, et à St-Christophe, près La Rochelle; puis il devint curé de Nalliers et ensuite de la paroisse de L'Hermenault, où il mourut en 1838, âgé de 74 ans.

1807. Adrien-Henri Pilot, curé. —Il avait été vicaire de Niort; il était né le 26 janvier 1765. Il avait été déporté à Cayenne avant d'être nommé curé de Nalliers, où il mourut en 1817, 21 août.

1817. Jousseaume, curé. — Il sortait du vicariat de St-Jean-d'Angely. De Nalliers, il passa à la cure des Moutiers-

les-Maufaits, puis à celle de Péault. Retiré à St-Hilaire-le-Vouhis, il y mourut en 1862.

1818. PINEAU, curé, passe à Évrunes en 1822. — Cet ecclésiastique fit placer une croix sur les ruines d'une plus ancienne, que la tradition veut avoir été bénite par le P. Montfort. Elle fut solennellement relèvée en 1818 par Mgr Couperie, natif de Péault, alors missionnaire de St-Laurent, et depuis évêque de Babylone avec le titre de consul de Bagdad et de Bassora où il mourut. Ce dernier calvaire fut encore remplacé, en 1863, par le P. Brouard, à la suite d'une mission donnée à Nalliers

1822. POIRON, curé, natif des Herbiers, passe à la cure de St-Urbain en 1824. — Il vivait encore en 1864, comme prêtre habitué.

1826. BEGAUD, curé, nommé ensuite à Château-Guibert.

1829. René GAUTHIER, curé, ancien vicaire de Bois-de-Cené, exerçant encore en 1864.

PÉRIODE MÉROVINGIENNE ET CARLOVINGIENNE.

Les témoignages de cette période sont peu nombreux : c'est une framée ; c'est un denier d'argent de la seconde moitié du VIIe siècle, frappé à Poitiers ; un autre denier de Louis-le-Débonnaire, CHRISTIANA RELIGIO, et quelques pièces au type Mellois de Charles-le-Chauve.

Féodalité.

Montreuil. — La plus ancienne seigneurie de Nalliers nous paraît être celle de Montreuil. Son origine ecclésiastique, sa position près du port, qui n'est que le prolongement du canal de la Douve allant à celui des

Hollandais, les tombeaux en pierre qu'on y trouve, les redevances dues par le seigneur de l'Isleau-les-Vases et l'église paroissiale, témoignent de sa priorité, de son antiquité.

La seigneurie de Montreuil relevait de l'évêque de Poitiers et ensuite de la baronnie de Luçon. Elle eut pour propriétaires les Vallier, les Chasteigner, les Jousseaume, etc. Elle appartenait, dans la 2e moitié du XVIe siècle, à Garriel Cailhaud, d'une famille calviniste, écuyer, gentilhomme de la chambre du roi Henri IV. Il avait une sœur, nommée Catherine, qui épousa, au mois d'août 1571, Charles Bonnevin, écuyer, seigneur de La Restelière, et une seconde, du nom de Renée, religieuse au Val-de-Morière; plus un frère, appelé Charles, écuyer, seigneur de La Chevrotière, décédé en 1581.

Gabriel Cailhaud eut pour épouse Barbe de Culant. En 1624, on voit un aveu de Salomon Cailhaud, pour la seigneurie de Montreuil; il était probablement fils du précédent et aussi calviniste. Il avait épousé Louise de Bessay, et est indiqué comme trente-sixième actionnaire des desséchements de marais opérés sous la direction du hollandais Bradley.

Alexandre Cailhaud, écuyer, seigneur de Nalliers en 1651, époux de Françoise Bernardeau (V. les de Loynes), mourut en 1674, et sa femme en 1694, ne laissant qu'une fille, du nom de Françoise, morte célibataire à Luçon, le 16 juin 1710.

L'écusson placé sur la porte d'entrée de la maison de Montreuil, avec la date de 1593, est celui des Cailhaud qui portaient: *d'or au lion de sable, armé et lampassé de gueules.*

Ces armoiries y sont accompagnées de celles de plusieurs familles alliées à la leur.

Le château de Montreuil était flanqué de deux tourelles, démolies en 1803. Il ne reste plus rien de l'ancienne demeure, une maison bourgeoise en occupe l'emplacement.

•

Dans la cour de Montreuil, on a trouvé plusieurs cercueils en pierre, dont l'un offrait une double croix sur le couvercle. Dans l'intérieur, des vases funéraires en terre blanche non vernissée indiquaient des inhumations antérieures au XI[e] siècle (1).

L'Isleau-les-Vases. — « L'Isleau est une chastellenie te-« nant de Luçon... Nalliers est une grosse paroisse, dont « l'Isleau souloit estre la forteresse, sise en marais, hors le « bourg, en une petite isle, d'où le nom. » Ainsi s'exprime Duchesne, dans son *Histoire de la maison de Chasteigner.*

La famille de Chasteigner possédait, en effet, la seigneurie de Nalliers dès le XIII[e] siècle. Elle lui venait, par alliance, d'une famille portant le nom de Valliers.

1302. Guy CHASTEIGNER, seigneur de La Chasteigneraye et de l'Isleau, fit quelques échanges, en la même année, avec Domician, abbé de Moreilles, et frère Lucas Dufour, procureur de cette abbaye. Dans cette charte, Guy se qualifie de seigneur de l'Isleau, « qui est un hostel noble assis à « Nalliers, sur le marais, avec un beau fief en chastellenie, « mouvant de la baronnie de Luçon. *Id.* »

1323. Guy Chasteigner, deuxième du nom, ci-dessus indiqué, eut pour fils Thibaut CHASTEIGNER, seigneur de La Chasteigneraye, de l'Isleau et du Patis-de-Fontenay. Il avait épousé Jeanne de La Guierche. De ce mariage :

1351. Marie CHASTEIGNER, la jeune, dame de Pouillé et de l'Isleau, mariée à Savary de Vivonne, auquel elle apporta les seigneuries de l'Isleau, Pouillé, etc. Ces terres passèrent ainsi à la maison de Vivonne.

Ysabeau de Vivonne, sœur de Savary, hérita de son frère et devint dame de Pouillé, Nalliers, etc.

1435. En cette année, ces terres vinrent en héritage à

(1) Communication de M. B. Fillon.

Andrée de Varèse, fille de Jean de Varèse, et à Germaine de Vivonne. Ces biens comprenaient, en outre, en 1542, les seigneuries des Moulières, en la paroisse de L'Hermenault, de St-Laurent-la-Salle et celle de l'Isleau-de-Nalliers avec ses dépendances.

1463. Dans un acte de 1463, on voit que les habitants de Nalliers et de l'Isleau avaient, par coutume ancienne, le droit de mener pacager leurs bestiaux sur le marais de Nalliers et sur celui que l'abbaye de Moreilles avait à Chavigny.

L'un des descendants de Savary de Vivonne, André de Vivonne, seigneur de La Chasteigneraye, eut pour fille Anne, femme de François de Bourdeilles, père de l'illustre Brantôme, qui fut momentanément lui-même seigneur de Vallier, en 1565.

1558-1566. Jean DE BOURDEILLES se qualifiait seigneur châtelain d'Ardelay, Nalliers, etc.

André de Bourdeilles vendit, en 1566, l'Isleau à Pierre Escot. A celui-ci succéda son gendre, Pierre Rat, conseiller au présidial de Poitiers, qui rendit aveu à Luçon en 1584. En 1644, on trouve un deuxième aveu rendu à la même baronnie par Jean Rat, pour les seigneuries de Nalliers et de l'Isleau. C'était le petit-fils du précédent.

1659. Le 22 août, la seigneurie de l'Isleau fut achetée par Jean-Baptiste DE LOYNES, seigneur de La Ponterie, conseiller au parlement de Metz. Il avait épousé Gabrielle-Élisabeth Ménardeau, veuve de Denis de Sallo, seigneur de La Coudraye de Luçon, conseiller au parlement de Paris, qui fonda le *Journal des Savants*. Il devint ainsi possesseur de la bibliothèque de ce dernier et la fit transporter à l'Isleau. Les armes des Loynes se trouvent à la cure de Nalliers, sur une plaque de cheminée.

1667. La vente de l'Isleau avait eu lieu en vertu d'un décret du parlement de Paris. Jean-Baptiste de Loynes fit

l'acquisition de Cotine, le 1er septembre 1667, et obtint, après une enquête, l'autorisation de Mgr de Barillon, évêque et baron de Luçon, d'y construire un château et d'y transporter le chef-lieu de sa seigneurie. C'est ainsi que fut faite l'union de la maison noble de Cotine aux terres et chastellenie de Nalliers et de l'Isleau, sous *l'hommage d'un seul et même aveu.*

L'ancienne et petite seigneurie de Cotine était une habitation de pauvre apparence, se composant d'une petite chambre basse, une haute, une boulangerie, un cellier, un grenier au-dessus, une grange et deux petites tourelles à trois étages, placées de chaque côté de l'entrée d'une cour fermée de murailles L'une de ces tourelles était couverte en ardoises à tiers-points avec un dôme; l'autre servait de fuie et était couverte en tuiles plates.

Le château nouveau bâti par la famille de Loynes offrait à la vue un grand corps-de-logis, couvert en ardoises, de 104 pieds de long, 22 de large et 28 de haut, avec un pavillon. Au nord étaient de grands fossés de 22 pieds de large, profonds de 14 pieds, servitudes et jardins.

Ce château prit le nom de l'Isleau-les-Tours, en souvenir de la translation de la seigneurie et des deux tours qui formaient l'ancienne demeure de Cotine.

La famille de Loynes n'habita que peu de temps (35 ans) le château qu'elle avait pris la peine de construire.

1701. Le 12 novembre 1707, Jean-Baptiste de Loynes, chevalier, seigr de la Coudraye de Luçon et de l'Isleau, vendit la terre de Nalliers et l'Isleau à dame Angélique d'Arcemale, veuve de Jean-Gabriel de Rorthais, seigneur de St-Révérend, demeurant à St-Gilles-sur-Vie. La vente eut lieu moyennant 46,000#.

1712. Cette dame ne posséda ces terres qu'une dixaine d'années. Le 5 février 1712, elle céda l'Isleau-les-Tours à

Charles-Paul Béchet, écuyer, seigneur de Biarges (1), demeurant à Luçon, par acte passé à Fontenay, par Ballard, moyennant 1,800# de rente; plusieurs autres rentes, celle de 30# en particulier, donnée à l'église de Nalliers par le seigneur de Loynes (2). — Charles-Paul Bechet mourut le 25 juin 1737.

Jean-François-Alexandre BÉCHET DE BIARGES prenait le nom de seigneur châtelain de Nalliers, l'Isleau-les-Tours, Belle-de-Creux, paroisse de St-Étienne-de-Brillouet; il était époux de Marguerite Talmant. Il mourut en 1785, laissant sa femme tutrice de ses enfants, Marie-Charles Béchet et Françoise Béchet. Il avait un frère, nommé Charles-Paul, qui était chanoine de Luçon, vicaire-général et archidiacre de Pareds.

Ce même seigneur acheta, en 1753, au prix de 4,500#, la Borderie, dite le Marais-de-Brou. Il se qualifiait de seigneur châtelain de Nalliers, l'Isleau-les-Tours, Montreuil, la Grenouillère. Il demeurait en son château de l'Isleau-les-Tours, et devait aveu à l'abbé de Moreilles pour la métairie de Brou.

La propriété de l'Isleau-les-Tours a plus récemment appartenu à la famille de L'Auspitault, dont le dernier, Jacques-Charles-Gabriel de L'Auspitault, bien connu pour ses excentricités, est mort le 9 mars 1856, âgé de 68 ans.

Maintenant cette maison est devenue une usine agricole (distillerie).

(1) Terre noble située en Saintonge. Les Béchet de Biarges étaient d'une famille sortie des finances de ce pays.

(2) La famille de Loynes avait droit de litre dans l'église de Nalliers. En faisant quelques réparations au chœur en 1864, on a retrouvé la barre de litre, et en deux endroits l'écusson simple et sans alliance des Loynes.

Quant à l'Isleau-les-Vases et la Grenouillère, ces terres appartenaient, en 1828, à M. Trubert, de Nantes, par suite d'un mariage d'une demoiselle de Biarges avec M. Trubert. Elles passèrent à son fils et à sa fille, mariée à M. de Lioncourt. L'Isleau-les-Vases a été vendu en détail par cette famille.

Autres seigneuries de Nalliers.

La Grenouillère. — La terre de la Grenouillère en Nalliers fut anciennement possédée par la famille des Barrabin.

Françoise Barrabin, dame de la Grenouillère, fut mariée à Jean Chenin. Les Barrabin étaient alliés aux Chasteigner par Jeanne Barrabin, femme de Gilbert Chasteigner, deuxième du nom (1318). Les armoiries de Barrabin n'étaient pas connues de l'historien Duchesne. Cette seigneurie passa ensuite aux Clermont d'Amboise.

La terre de la Grenouillère appartient, en 1865, à M. de Lioncourt, inspecteur des douanes, à qui elle est venue par héritage de la famille de Biarges.

Nermou. — Petite gentilhommière où habita le sieur Courtin.

Parmi les auditeurs du cours de géologie que fit en 1595, à Paris, Bernard Palissy, figure Denis Courtin, seigneur de Nermou, docteur en médecine. Il était calviniste et vint s'établir, en 1578, à Fontenay, où il fut nommé ancien de l'Église réformée de cette ville. En 1584, il se retira à La Rochelle où il avait sa famille ; sa femme se nommait Marthe Quinefault et était originaire de Foussay. — Bernard Palissy mentionne Denis Courtin dans ses ouvrages.

La Pinaudière. — C'est dans les caves (carrières) de

cette maison que furent brûlés, en 92, les papiers de l'église paroissiale.

La Gogueterie, du nom de l'un de ses propriétaires, maison anoblie par les seigneurs de Nalliers et de l'Isleau, occupée maintenant par M. Charrier.

Le Porteau appartenant, en 1753, à la famille Portail, seigneur de La Boulaye. Cette propriété était primitivement une dépendance de la commanderie de Féolette, et la tradition veut qu'il existât au Porteau un établissement de charité semblable à celui mentionné près le petit ruisseau de la Corde. Il n'y aurait là rien que de très-probable, car on sait que les religieux de Féolette étaient désignés sous le nom de religieux hospitaliers, et leurs maisons sous celui de *domus Hospitalium.*

Pour mémoire, nous mentionnerons aussi *la Greneterie (domus Granatariæ, versus Lucionum),* indiquée dans une charte de l'abbaye de Boisgrolland du XIIIe siècle, et *la Gerberie,* ancien petit-fief, dont la terre a été vendue en détail, il y a quelques années. Elle avait appartenu à l'historien Jean Besly, qui en fit sa maison des champs, et qui se disait dans les actes seigneur de la Gerberie.

STATISTIQUE ACTUELLE.

Située dans le canton de L'Hermenault, la paroisse de Nalliers touche, d'un côté, au marais; de l'autre, à la plaine.

Le marais.—Les premiers desséchements, dont l'influence se fit ressentir sur les terrains mouillés de Nalliers, furent le résultat du creusement du canal des *Cinq-Abbés.*

La première charte par laquelle Pierre *de Voluire* donna

aux abbayes de St-Michel, de l'Absie, de St-Maixent, de Maillezais et de Nieul, les marais à travers lesquels celles-ci creusèrent plus tard ce canal, est datée de Luçon, 15 juillet 1200 (1). Elle porte cette clause :

« Ego Petrus de Voluirio, dominus de Chaillec, dedi et « concessi... quamdam partem maresium quod est inter « Challec et Naelles (Nalliers), usque ad terram firmam, « ex utraque parte.... nichil mihi vel heredibus meis in « eo retinens, præter censum quadraginta solidorum an- « degavensium et defensum leporum et faisannorum, ablato « defenso cuniculorum et omnium animalium. »

Cette charte mentionne comme témoin *Jean de Naler*, aumônier de l'abbaye de Luçon. — Ce passage prouve, en outre, que les faisans existaient alors dans la contrée, à l'état sauvage.

Constatons aussi que ce premier essai de desséchement fut dû aux moines bénédictins qui, après les heures destinées au service de Dieu et le temps consacré aux études, devenaient de *véritables travailleurs.*

Le canal des *Hollandais* vint, après le canal *le Roi* (2), devenu insuffisant, améliorer et compléter ces desséchements. A peine commencés, ces travaux furent interrompus par la mort de l'ingénieur en chef, le hollandais Bradley. Louis XIII lui substitua, le 4 mai 1645, Pierre Siette, ingénieur du roi à La Rochelle, et Octavio Strada, seigneur de Sailièvres en Auvergne. Soixante-deux actionnaires, au nombre desquels on voit les noms de plusieurs familles du pays, s'intéressèrent à ces desséchements et les travaux s'exécutèrent (3).

(1) L'original dans les archives de B. Fillon.

(2) Creusé sous Philippe-le-Bel.

(3) Voir, à ce sujet, un imprimé sur parchemin de l'acte de partage des marais desséchés, en vertu de la déclaration du roi du 4 mai 1641,

La seule rivière qui coule à Nalliers est la Douve. Elle conduit du port à la ceinture des Hollandais, et sert de canal pour transporter les blés qu'on exporte pour Marans et Luçon.

La plaine. — Le terroir que comprend la plaine offre à l'œil une terre rougeâtre. Au-dessous se trouve la pierre calcaire. Cette terre, d'une nature compacte et argileuse, force le cultivateur à saisir le moment favorable pour la cultiver, la pluie et la sécheresse rendant également les labours pénibles.

Les hommes qui habitent cette partie du sol sont laborieux et moins sujets à être atteints des maladies que la stagnation et la mauvaise qualité des eaux causent aux habitants du marais. Ces derniers, enclins à l'oisiveté, ne vivent en général que du produit de leur pêche et de leur chasse. Leurs fossés, presque toujours pleins d'eau, et les nombreux oiseaux que l'hiver y attire, leur fournissent des ressources assurées contre la misère.

Ces observations se rapportent plus particulièrement à la classe pauvre, qui trouve, en outre, dans la ressource qu'offre le communal, dans l'usage permis de ramasser le long des fossés et dans les bois une herbe fraîche, la facilité d'avoir une ou plusieurs vaches qui entretiennent toujours une sorte d'abondance dans la famille.

Quant à la classe plus aisée, elle tend de plus en plus à augmenter le nombre des gros propriétaires. On trouve dans leurs cabanes, dénomination désormais surannée, tout le luxe et le confort des habitations du riche. Avec la ci-

sis en Bas-Poitou. Ledit acte passé à Fontenay, par devant Pierre Bonnet et Estienne Robert, le 19 octobre 1646. — V. aussi *Desséchement de Siette et de Strada*, petit in-folio parchemin, XLII feuilles. Biblioth. de Niort, n° 1887.

vilisation et l'instruction moderne, la science la plus lucrative en ce monde, la culture des terres et l'amélioration des races chevaline et bovine, ont amené sur ces fortunés cultivateurs la richesse des grandes villes.

Population, 2,107 habitants; — communiants, 600; — revenus de la fabrique(?); — revenus de la commune, 15,000 francs; — impôts, 16,577 francs; — superficie, 3,261 hectares 18 ares 33 centiares; — prairies naturelles: 1,050 hectares; — terres labourables: 1,675 hectares; — vignes: 61 hectares; — longueur, 5,850 mètres; — largeur, 4,625 mètres; — décès, terme moyen, 51; — naissances, 48; — écoles de garçons et de filles, terme moyen, 67; — 4 religieuses de l'Union chrétienne de Fontenay.

1 notaire; — chef-lieu de perception; — 2 sages-femmes; — 2 assemblées-gageries, les dimanches avant la St-Jean et la St-Michel; — marché le jeudi; — distribution de lettres; — 2 voitures de Luçon à Fontenay et retour.

DE LA

RÉDACTION DES CHRONIQUES PAROISSIALES,

PAR M. L'ABBÉ AUBER,

Membre de la Société française d'archéologie.

Voici, Messieurs, une question toute pratique et, sous ce rapport, la plus intéressante peut-être de notre programme. L'histoire est le vaste champ où viennent se réunir toutes les plantes vivaces que nous cultivons sous le nom général d'archéologie, et cette science si attachante, ce faisceau d'études si variées ne serait qu'un vain amas de curiosités inutiles et une spécieuse perte de temps, si nous ne devions les rattacher à la connaissance de l'homme et des faits multiples qui signalent son passage sur ce globe, dont Dieu l'a fait le maître à tant d'égards. La vie humaine dans ses rapports avec la marche des siècles, avec les développements de la pensée, avec la religion qui civilise et la politique dont l'action n'est sûre qu'en s'appuyant, en faveur des peuples, sur la noble alliance du devoir et de la liberté; en un mot, cette existence fugitive des générations qui se succèdent et s'accumulent de plus en plus, on la retrouve toute avec ses détails infinis dans les débris de tous les âges, et ce sont là sans contredit les premiers matériaux de l'histoire, d'autant plus significatifs, de si loin qu'ils nous parviennent, quand ils s'entourent de traditions locales, et toujours

précieux quand ils se corroborent de pièces écrites, dont ils se font comme autant d'assertions séculaires et irrécusables. C'est pourquoi l'antiquaire ne peut séparer l'histoire de l'archéologie, pas plus que celle-ci ne peut se passer du flambeau historique : ce flambeau la seconde dans sa marche à travers les obscurités des époques primordiales, débrouille leurs perspectives nuageuses et, de découvertes en découvertes, finit toujours par amener la certitude et la lumière où n'avaient été si longtemps que le vague, les conjectures et la confusion du chaos.

Ainsi, Messieurs, que de révélations se sont faites depuis trente ans à l'aide de ces patientes études dont nous devinmes dès lors les hardis champions, en dépit trop souvent des obstacles créés par les hommes et les choses ! Que de questions de premier ordre élucidées, soit lentement par des veilles opiniâtres, soit subitement par des trouvailles inattendues ! Qui voudrait, par exemple, traiter comme de 1830 à 1840 certains points alors si mal compris ou complètement ignorés de l'esthétique chrétienne ? Et l'histoire elle-même, dénaturée par tant de faits, par des esprits fourvoyés ou des plumes infidèles, n'est-elle pas revenue, ne revient-elle point chaque jour sur ses pas pour examiner de nouveau, au grand soleil de la diplomatique et d'une érudition plus équitable, une foule de décisions antérieures contre lesquelles enfin la vérité devait avoir sa Cour de cassation ?

C'est donc avec beaucoup de sagacité, Messieurs, et comme un fruit mûr de votre expérience acquise, que vous appelez dans votre programme de ce Congrès l'attention publique sur l'importance des chroniques paroissiales. Cette idée, si nouvelle qu'elle paraisse à quelques-uns, s'est montrée déjà féconde en résultats historiques ; et avant les événements regrettables qui, à la fin du siècle passé, ruinèrent

en France toutes les archives particulières et en dispersèrent les restes malheureux dans les dépôts publics, où leur classement est aussi laborieux que les recherches y sont difficiles, beaucoup de registres particuliers se tenaient dans les paroisses, tant par quelques hommes studieux qu'inspirait le goût des travaux historiques, que par les ecclésiastiques du lieu, qui avaient à cœur de retenir, en de succinctes annales, tout ce qu'ils jugeaient digne d'intérêt dans le cercle de leur juridiction. Grâce à eux, rien ne se perdait des moindres fragments de la vie sociale ou religieuse des populations rurales, qui sans eux auraient toujours manqué d'historiens. Un événement de famille, un monument construit ou réparé, le passage d'un personnage important, très-souvent aussi l'histoire anecdotique du château voisin, se trouvaient consignés en des feuilles qui se multipliaient au gré des faits et gestes des seigneurs ou des villageois, ou même, sans plus de façon, dans les registres de l'état civil, où ils devaient compléter plus tard, à l'égard d'une réputation future, les exactes notions de la naissance, du mariage ou de la mort. Pour nous limiter dans ce Poitou qui nous occupe, je puis attester ici avec une reconnaissance dont j'ai plaisir à parler, tout ce que j'ai dû, pour celles de mes études déjà publiées, à de simples notes éparses, d'où la vie a jailli sur des faits qu'elles seules avaient conservés, et qui sans elles se fussent oubliés pour toujours. Ainsi, Robinet, curé de Buxerolles, près Poitiers, avait occupé les loisirs de sa vie paisible, à se faire un journal de ce qui arrivait à Poitiers et dans sa petite paroisse. Il consignait ces détails quotidiens à la suite d'une copie qu'il avait patiemment écrite des *Annales d'Aquitaine* de Jean Bouchet, et ainsi se suivait dans son travail, de 1555, où Bouchet s'arrêta, jusqu'en 1730, où le continuateur s'arrête lui-même, tout ce qui rentrait dans l'existence

de son voisinage. Ainsi encore les curés de la petite paroisse de St-Pierre-des-Églises, près Chauvigny-sur-Vienne, mentionnaient selon leurs dates les cas divers dignes de quelque attention dans les registres de leur église. Avec ces secours, j'ai pu tirer des ténèbres de l'oubli certains faits de chronologie ou d'histoire, qui se trouvent abrités contre une perte assurée dans des publications que chacun peut maintenant aborder. — Jouyneau des Loges s'était donné ce même soin dans ses *Affiches du Poitou* : « Répertoire complet, a dit un de nos compatriotes, de tout ce qui concerne notre province (1) » et dont, en effet, le cadre était nécessairement plus large que celui dont il s'agit ici, mais qui, dans son étendue proportionnelle, peut servir de guide à quiconque s'avancerait dans une carrière plus restreinte. C'est sous cette forme, Messieurs, qu'en se bornant aux détails purement locaux, chaque curé, par son zèle à enregistrer ce qui se passe journellement sous ses yeux, apporterait sa pierre au grand édifice de l'histoire générale du pays : et calculez à quel degré de certitude on amènerait l'avenir, si on pouvait lui transmettre de telles données écrites par des contemporains témoins oculaires, tout imbus, par ce zèle même, d'un patriotique désir d'être utiles, écrivant sous la dictée journalière des événements, et dont la position élevée garantirait à la fois l'intelligence, l'exactitude et la véracité.

Quant au plan à se faire pour une telle œuvre, rien ne me paraît plus facile, tant est grande sa simplicité. Il suffit de vouloir commencer, et déjà l'encadrement est fait, la chronologie se trace toute seule, il n'y a plus qu'à écrire, qu'à élaborer la pensée dont les matériaux viennent d'eux-mêmes, pour ainsi dire, vous chercher ; et ce travail ne

(1) M. de Lastic Saint-Gal, *Continuation de Dreux-Duradier*, p. 646.

peut être qu'un délassement, comme doivent aimer à s'en faire des hommes à qui le sérieux de leurs occupations, de leurs habitudes ne peut laisser aimer que d'honorables loisirs. Tous les jours, d'ailleurs, n'apportent pas un fait à ce répertoire essentiellement subordonné au plus ou moins d'activité qui anime çà et là le mouvement de la vie civile ou religieuse; le soin dont il s'agit n'est donc pas de ceux qui préoccupent beaucoup, et à la plupart de ces utiles chroniqueurs que je voudrais stimuler vers ce but, un jour par semaine suffirait amplement pour réunir ces épis glanés dans leur solitude en une gerbe importante, dont l'histoire se ferait tôt ou tard une bonne et fructueuse moisson.

En plusieurs diocèses, et dans celui de Poitiers entre autres, le programme des conférences ecclésiastiques indiquait pour 1847, à titre de travail historique, les événements accomplis dans chaque paroisse, de 1790 à 1802 : c'était tout l'interrègne de l'Église en France! et là, que de faits curieux se sont groupés, dont le temps était grandement venu de recueillir la mémoire presque effacée! Les vieillards pouvaient être encore interrogés; les registres des communes conservaient de mémorables délibérations; le sol gardait les derniers vestiges des confesseurs de la foi, exilés, emprisonnés, mis à mort pendant la persécution révolutionnaire, ou bien demeurés en secret au milieu de leur troupeau, ému de la générosité de leur courage et de la piété de leur dévouement. Plus loin, et heureusement très-rares, c'était quelques apostasies qu'on signalait, faiblesse qui porte toujours avec elle une leçon éloquente, faute déplorable dont on pouvait encore suivre les fâcheuses conséquences ou la consolante réparation. On savait à jour fixe la restauration du culte public, les noms vénérés de telles personnes dont le zèle y avait travaillé; personnes encore là après un demi-siècle, ou représentées dans leurs héritiers, restés toujours dignes de

cette gloire sereine autant que pure. Beaucoup de faits furent ainsi retirés de l'oubli qui les immergeait : ils sont venus grossir les archives de l'Évêché et constitueront, en un temps donné, des matières nombreuses et variées autant que sûres, pour la composition de nos annales diocésaines à cette époque de violences et de convulsions. Mais, ce travail accompli, il était bon de n'en pas rester là, et en 1851, quand je fus chargé par Mgr Pie de rédiger une suite d'*Instructions*, adressées à MM. les curés, *sur la construction, la restauration, l'entretien et la décoration des églises* au point de vue de la *Commission archéologique diocésaine*, je n'eus garde d'omettre cet important article des notes à recueillir pour l'histoire de chaque paroisse, et l'on dut y reprendre alors la période écoulée de 1802 à 1851, pour continuer ensuite jour par jour, conformément à la question qui nous occupe (1). Je ne dis pas que partout le même vouloir ait répondu à cet appel de l'autorité supérieure en proportion de la facilité de cette tâche. Ne sera-ce pas toujours un malheur inévitable, que certains esprits déclinent leur compétence en des matières où nul n'en aurait plus qu'eux ! Mais beaucoup se sont mis à l'œuvre ; j'ai pu voir des cahiers déjà riches de notes : les unes se réduisant à de simples mentions qui, en tout cas, suffiront à l'historien futur ; d'autres plus étendues, au milieu desquelles la main sacerdotale a jeté parfois des traits spirituels et piquants, ou des réflexions solides, ou une douce philosophie ; quelquefois elle y constate, avec une certaine amertume trop motivée, des griefs que, nous autres archéologues, avons maintes fois rencontrés ailleurs. Qu'on me permette de courtes citations à l'appui de ce que j'avance. C'est sous la forme de journal que M. le curé de M... s'exprime ainsi :

(1) Voir ces *Instructions*, Poitiers, in-8°, p. 129 et suivantes.

28 juin. La fête patronale a toujours été célébrée ici, autant au dehors qu'à l'église. Des vieillards m'ont dit qu'avant la grande Révolution, on s'y prenait comme aujourd'hui, dès la veille, se réjouissant à force coups de feu, qui maintiennent tout le monde éveillé jusque bien avant dans la nuit. J'en chercherai l'origine. En attendant, il est onze heures et demie, et je ne dors pas encore. J'écris au bruit des fusils et des pistolets. On dirait que saint Pierre a inventé la poudre.

Un autre raconte les usages qui se rattachent aux feux de la St-Jean, dans la paroisse des El..

Chaque village, chaque hameau a son feu qu'allume, la veille de la fête, le plus âgé de la petite population, le curé ne pouvant présider qu'à la cérémonie qui avoisine l'église. Ici s'entonne l'hymne du Précurseur, que chacun poursuit avec tous les éclats possibles de sa voix la plus forte. Ailleurs, les chantres manquent : on se contente de prier agenouillé autour du foyer qui s'est formé de javelles ou fagots ramassés dans les métairies, et quelquefois de simples broussailles recherchées par les plus pauvres, et dont la flamme ne leur donne pas moins de joie. Pendant toute la durée du pieux incendie, on voit les uns se chauffer les reins pour se préserver des maladies pendant la moisson; les autres faire griller des noix fraîches, encore attachées à leurs branches, et y mordre *toutes chaudes* (*sic*), pour éloigner les maux de dents. Enfin, quand les flammes s'affaissent, un des plus forts de l'assistance roule au milieu du feu la plus grosse pierre que possible. Je n'ai jamais compris quelle analogie pouvait avoir cette opération avec la grosseur des citrouilles, qu'on espère par là obtenir plus belles. Mais je crois bien deviner juste en attribuant le soin que chacun se donne d'entourer, en finissant, l'amas de cendres tièdes d'une corde de petites pierres, dont chacun apporte la sienne.

cela me paraît un reste d'usages antérieurs au christianisme, et sent un peu le culte de Mercure. Ce qui est sûr, c'est que mes bons paysans n'y entendent pas malice, et que s'il est impossible de leur interdire ces pratiques, elles ne leur sont pas nuisibles du tout : tout en priant avec confiance saint Jean de purifier l'air et de veiller sur leurs récoltes, ils avouent qu'ils font le reste *parce que c'est la coutume.* Je ne les tourmenterai pas beaucoup pour cela. »

Voici qui est plus curieux. Le curé d'une petite ville possède l'une des plus magnifiques basiliques du diocèse : un jour, c'est *le* 13 *juillet* 1845, il écrit ceci :

« Sur ma parole, c'est trop fort ! Ces malheureux ouvriers me feront mourir de chagrin. Jeudi dernier, ils ont fermé l'église au vicaire, qui a été obligé de reculer son catéchisme de deux heures. Ce matin, j'avais fini de confesser et je revenais à la cure. Leur tapage, leurs pourparlers m'avaient beaucoup gêné, et non moins que moi les personnes qui se confessaient. Tout en mauvais humeur de ce désordre qui dure depuis quatre ou cinq ans, je sentais donc heureux d'en être quitte encore une fois, quand, à la porte de l'église, je rencontre la pauvre vieille Jeannette D. qui venait pour se confesser : elle insiste pour que je l'entende. Je cède pour l'obliger, et je m'achemine vers mon confessionnal où elle me suit à pas lents. Mais je comptais sans mon hôte... : le confessionnal était délogé et roulé déjà à vingt pas de sa place ordinaire, derrière un pilier, et avec un aplomb qui en faisait quelque chose d'impraticable ! C'est la centième fois que cette engeance déréglée me victime ainsi, dit ma servante. Et quand j'ai voulu exiger que dès le soir on remît le meuble où je le voulais, l'ouvrier qui s'excusait sur ce qu'il avait besoin de recrépir le mur, me dit froidement : « Monsieur le curé, voyez-vous, pour ce soir, pas possible, mais demain, sans faute. — Comment demain,

et pourquoi pas ce soir, quand j'en ai besoin? — Ah! ce soir.. nous ne travaillons plus d'aujourd'hui, Monsieur le curé; c'est que c'est demain la prise de la Bastille. » Les bras me sont tombés devant cette raison, la voix m'a manqué... après midi, je suis revenu : pas un ouvrier dans l'église : ils festoyaient dans un café voisin l'anniversaire de la Bastille... J'en ai été quitte pour faire remettre *la mienne* à sa place par le sacristain et un homme de bonne volonté. — Et vive le classement des églises! j'engage beaucoup mes confrères à s'en pourvoir. »

Maintenant, voici qui est plus touchant. Je le tire du diocèse de Nevers. Le choléra y sévissait en 1849 :

« Mon Dieu! que de victimes... Aujourd'hui, avec sept autres de mes paroissiens, j'ai perdu le pauvre M. de M., le plus intelligent, le plus dévoué de tous. Exténué de fatigue au service de tous les malades, il me secondait, me suppléait en beaucoup de choses. Et il est mort sans moi, tout à coup, pendant qu'à une lieue d'ici je recevais le dernier soupir d'une mère de trois enfants et d'un de ses domestiques. Trois heures ont suffi pour enlever mon pauvre ami! Un bonheur inattendu a fait trouver près de lui le bon curé de St-Colombe qui l'a consolé... Mais moi, qui me consolera? Quelle calamité! Je n'y suffis plus; je n'y résisterai pas... Oh! Seigneur, prenez-moi ou sauvez ces pauvres âmes! »

Finissons par un archéologue : c'est le curé de S. :

« Jeudi, nous avons eu une assemblée de fabrique : il s'agissait des restaurations votées pour l'église, dont l'abside s'écroule peu à peu. Ce brave M. D., le plus fort des marguilliers que je connaisse, sans faire tort aux autres, me suppliait de faire *descendre* toutes ces *petites vilaines figures* qui soutiennent la corniche et dont les grimaces font peur à sa femme. Il ne savait pas pourquoi « on avait mis de pa-

reilles moqueries derrière le bon Dieu ; il y avait même des diables qui tirent la langue, et des chiens *qui ont l'air de n'avoir que la tête !*... — Il fallait mettre à la place de tout cela de belles pierres polies..... » — Et mille autres gentillesses de ce genre. J'ai eu toute la peine du monde à lui persuader que tout cela n'était pas si absurde qu'il le croyait : que toutes ces laideurs étaient celles des divers péchés dont l'Église veut nous inspirer l'horreur, etc., etc. — La généralité de mon auditoire m'a mieux compris, et l'on est convenu que puisque nos pères, qui n'étaient guère plus sots que nous, avaient fait et souffert ces images, nous pouvions bien, sans nous compromettre, les laisser où elles sont. Toujours est-il que le bonhomme D. ne m'a pas semblé parfaitement converti. Après l'assemblée, M. G. m'a dit : « Monsieur le curé, prenez garde à D. : il est capable, si vous n'y veillez, de faire opérer la descente de ses ennemis en graissant un petit peu la patte au maçon. » — Nous nous sommes promis d'y veiller l'un et l'autre, afin que nos grimaciers, comme il dit, ne rejoignent pas l'inscription du XIIIe siècle, qui attestait une fondation dans l'église, et qu'il a fait briser pour entrer dans le mur de son jardin. »

Vous le voyez, Messieurs, outre ce qu'il y a d'historique dans tous ces détails de genres si différents, on y aperçoit encore, non sans profit pour lui, le caractère de l'écrivain qui s'y épanche, comme les copistes du moyen-âge, sans aucune espérance d'en tirer quoi que ce soit à l'avantage d'une réputation peu ambitionnée. Il y a du cœur, il y a de l'esprit, de la science, de l'énergie. Il y a là, en un mot, le germe d'un grand ensemble auquel chacun apporte, dans une constante bonne volonté, des éléments pleins d'intérêt et de vie.

Il est vrai que tout ne ressemble pas à cela, et que d'ailleurs de telles formes ne sont pas essentielles à nos chro-

niques. Nous voudrions que MM. les curés se persuadassent bien que c'est moins de l'histoire qu'on voudrait d'eux que des notes historiques, des renseignements bien plus que des dissertations, des faits enfin, fussent-ils froids et décharnés, avec des dates précises, et, autant que possible, l'indication exacte des sources d'où viennent les uns et les autres.

Une fois ce plan adopté dans sa simplicité native, une fois bien arrêtée la résolution de ne rien négliger des particularités dignes d'attention, voyez comme de toutes parts surgiront autour de vous les sujets d'observation et les occasions d'entasser de véritables richesses scientifiques. Il n'est pas de paroisse dont le territoire n'ait vu fleurir ou une abbaye ou un prieuré, dont elle ne possède encore des restes plus ou moins complets, ou des ruines, hélas ! d'où ne renaîtront jamais les mêmes splendeurs. Peut-être y avez-vous un ou plusieurs manoirs, à l'antique existence desquels se rattachent des souvenirs qu'on ignore partout ailleurs, et qui là se lisent aisément sur des murs démantelés ou dans des archives inexplorées. Recueillez les inscriptions, décrivez, dessinez même les détails de sculpture, d'architecture avec les plans primitifs, les restaurations dont les traces attestent des siècles divers ; n'oubliez pas les épitaphes qui couvrent les tombes du cimetière, les dalles de l'église, ni celles des chapelles, des cryptes, des donjons. Consignez ce butin précieux dans un recueil qui sera votre cartulaire, sans nul souci de la forme, si cette forme vous embarrasse, pêle-mêle même, si vous êtes pressé ; car une bonne table des matières y mettra tôt ou tard l'ordre désirable pour vous et pour ceux qui vous liront. Quelles intéressantes suites de choses historiques n'aurez-vous pas ainsi reliées, et de quel secours ne seraient pas à un historien (qui n'est peut-être pas né encore) des pages authentiques, rappelant la construction, les restaurations successives, les embellissements de

l'église, les donations dont elle fut enrichie, les fondations pieuses qui s'y firent, les épisodes de la vie villageoise, les personnes qui s'y mêlèrent à titre d'acteurs ou de témoins! Là sera buriné aussi tout ce qui aura importé à la paroisse: l'avènement et les mutations des différents fonctionnaires publics, les fêtes, les circonstances heureuses, les calamités, l'établissement des foires ou assemblées, l'érection des monuments, si modestes ou somptueux qu'ils fussent, depuis l'humble et pieuse croix du carrefour jusqu'à la maison d'école, à la mairie, au presbytère. Les actes de dévouement n'y seront pas omis, non plus que les distinctions honorables qu'ils auraient motivées. La fin de l'année arrivant, vous joignez utilement à cela des notes prises chaque semaine sur l'état le plus habituel de l'atmosphère pendant toute sa durée, sur les variations observées dans la santé publique, sur les améliorations introduites dans les opérations agricoles, et jusqu'aux moyens employés avec succès contre les épidémies ou les affections extraordinaires.

Je me garderai bien, en faveur du plan que j'esquisse, d'oublier un moyen multiple peut-être, en apparence, mais dont l'unité se constituera de la variété même de ses détails. Après la destruction des établissements religieux par la tempête de 1790, leurs archives, d'abord maltraitées et abandonnées à une sorte de pillage, furent enfin transportées dans chaque chef-lieu de département où, grâce à l'assiduité savante des archivistes dont l'École des chartes s'enorgueillit à si juste raison, elles commencent à se débrouiller depuis quelques années, et fournissent aux historiens de nos provinces d'inappréciables documents. Mais tout n'est pas dans ces précieuses layettes, et beaucoup de pièces sont demeurées, non loin de leur dépôt primitif, dans telle maison voisine du château ou de l'abbaye, peut-être même dans quelque ferme isolée, où l'orage les a poussées, ou

l'indifférence les a gardées sans les connaître, où mille et un de ces hasards, que les livres n'ont pas moins que les hommes (1), les a protégées enfin contre une destruction imminente. J'ai pu retrouver des parchemins, des feuilles éparses des plus intéressantes pour l'histoire d'une petite ville du Poitou, entre les mains du vénérable abbé Taury, qui y avait été curé avant moi, et les avait obtenues d'un simple ouvrier de sa paroisse : celui-ci les avait eues de son père, qui ne se rappelait plus comment elles lui étaient arrivées après la dispersion des chanoines de la collégiale. Quoi qu'il en soit, le savant ecclésiastique les avait lues. Ce n'était rien moins que des conventions entre le Chapitre et l'un des seigneurs châtelains, d'où résultaient des certitudes historiques, se liant aux origines encore obscures des suzerainetés de l'endroit. Une autre fois je découvris moi-même, perdus dans la poussière d'un grenier, beaucoup de dossiers de procédure (qu'il ne faut pas toujours dédaigner, car on y rencontre des noms et des faits qui intéressent une contrée), et, ce qui me causa une grande joie d'antiquaire, j'y lus un contrat de vente, daté de 1573, qui me prouva l'existence, à cette époque si peu reculée, du château seigneurial et du village de Montauban, dont j'avais écrit l'histoire sans pouvoir dire quand il avait fini, ses ruines même n'existant plus. Ainsi, de pareilles découvertes peuvent dévoiler une vérité inconnue qui ne devait plus se trouver ailleurs.

Donc, les pièces écrites sur parchemin, dont l'écriture présente quelques difficultés à déchiffrer ; celles sur papier déjà jauni par le temps, dont la date se lit parfois plus facilement, mais dont le caractère plus tourmenté, quoique net et plus mince, rend le texte illisible à des yeux non exercés, doivent particulièrement exciter l'intérêt ; et, au lieu de les abandonner aux périls

(1) Habent sua fata libelli.

du feu ou de l'épicerie, il serait bien de les communiquer à quelque expert du voisinage : de nos jours, l'amour éclairé de la science a posé partout de ces vedettes attentives qui ne demandent pas mieux que de telles rencontres. Et que dis-je ? Le curé lui-même d'une de ces paroisses rurales, où de précieux loisirs permettent de se délasser avec des livres des travaux parfois si fatigants et toujours impérieux du saint ministère, aura-t-il besoin d'un œil étranger pour suivre et comprendre la paléographie de nos vieux manuscrits, dont il aura senti l'importance ? C'est une étude qui ne demande qu'un peu d'assiduité ; elle est pleine de charme autant que d'actualité, dans ce temps où les élèves même des écoles primaires s'exercent à y devenir habiles ; et je ne crois pas que nous voyions de sitôt revenir ces jours, encore peu éloignés de nous, où un enfant m'apportait, comme récompense reçue au catéchisme, une magnifique feuille de parchemin couverte d'une charmante écriture du XIIIe siècle, et ornée d'une délicieuse vignette de saint Nicolas, bénissant les trois mariniers que vous savez. Cette feuille, hélas ! n'était que la deux-centième partie, me dit-on, d'un bréviaire in-4°, déchiré semaine par semaine depuis un an en lambeaux semblables, par les mains d'un jeune vicaire d'une paroisse de Poitiers ! Je m'empresse de le redire : il y a vingt ans de cela... aujourd'hui, personne ne le ferait ; pas un prêtre ne se trouverait qui pût concevoir la possibilité de ce crime de lèse-science. Mais nous n'en avons pas moins une expiation à nous prescrire, dans ces mauvais cas, pour mille autres dont nous paraissons tous solidaires ; et comme je voulus, par une réparation immédiate, placer sous verre, où je le garde encore, ce déplorable débris de la plus belle époque du moyen-âge, tous mes confrères dans le sacerdoce qui sont ici, tous ceux qui sauront par l'écho de notre chère Vendée ce qui se passe dans

22

cette enceinte, protesteront à l'avenir, par une attention digne de leur intelligence élevée, contre ces reproches du passé. Ne laissons jamais se soustraire à nos investigations aucun de ces manuscrits, relié ou non, ayant forme de livre ou de simple feuille, et dont le mauvais état extérieur pourrait, au premier aspect, faire douter de leur importance possible. On ne les laissera pas au hasard : on en demandera communication, on en signalera l'existence, le lieu de dépôt ; s'ils se trouvent appartenir à l'église, on les renfermera avec les registres de la fabrique ; on y joindra les vieux livres de chant, des anciens *états civils*, qui, outre l'importance qu'ils méritent dans l'intérêt des familles, ont encore comme documents, une valeur historique ; car on y découvre souvent les indications perdues d'événements déjà anciens, d'alliances oubliées, des dates certaines, des preuves qui ne sont plus que là. C'est dans un bouquin sale et huileux, qui se roulait sur la table d'un sacristain de village, et dont la préface manquait de 15 pages, que la 16e m'a appris que l'usage, devenu général, de réciter les matines dès la veille des fêtes, avait pris naissance à Poitiers en 1356, et de là s'était répandu dans tout le monde catholique (1). — Une autre fois, pendant ma visite chez une famille pauvre, un garçon de huit ans apporte quelques pincées de poivre dans une petite feuille de papier qu'on dépose sur la cheminée. Fidèle à mon habitude, je regarde ce papier : c'était une page des *Eglogues Poitevines*, de maître Jean Babu, curé de Soudans. — Renseigné sur le marchand de poivre, je me fais donner cette feuille isolée, je prends congé, et une demi-heure après, je possédais un exemplaire de l'édition originale, devenue très-rare, de cet ingénieux spécimen de notre patois provincial.

(1) V. notre *Hist. de la cathédrale de Poitiers*, t. II, p. 95.

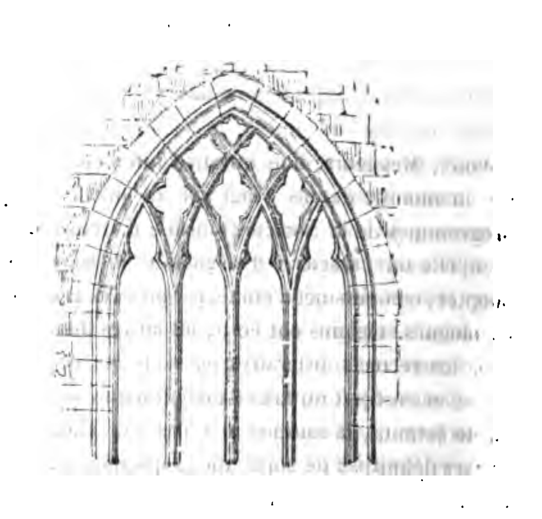
Mais en fait de spécialité dans l'espèce, il en est une que je recommande instamment : n'oubliez pas les étagères poudreuses où dorment depuis plusieurs siècles les minutes de votre notaire. Le notaire, c'est un homme de bon aloi, de franches allures, qui vous laissera volontiers pénétrer dans les secrets de ses clients du moyen-âge ou de la Renaissance : j'en sais de fort aimables qui m'ont permis de ces innocentes indiscrétions dont j'ai bonne mémoire comme d'eux-mêmes, avec des notes fort curieuses... Ensuite, si vous apercevez parfois en un coin de quelque maison, ou clouée à un mur comme une image, ou même remplaçant la vitre absente d'une étroite fenêtre, quelque vieille carte géographique, un ancien plan du château peut-être reconstruit à la moderne, que cette bonne fortune augmente votre trésor et vienne vous parler de certains lieux, aujourd'hui inconnus, dont l'heureuse apparition éclairera un point d'histoire, objet des controverses du pays. Ne dédaignez pas enfin le débitant de tabac, le petit marchand de comestibles, le grainetier, le relieur aussi qui achète les vieux papiers, les parchemins dits *de rebut* et les livres mutilés qu'il destine à en faire de neufs. Souvent, sous la couverture de ces vieux livres, une garde méprisée a fait briller un éclair inattendu, dont le reflet nous a rendu une vérité oubliée. Plus d'une fois, dans le panier aux rognures, gisait une page immortelle, texte original d'un traité célèbre, ou un testament qui déconcerta les droits équivoques d'héritiers douteux, en ramenant la justice sur son véritable terrain. N'ai-je pas vu une honorable famille rentrer de la sorte en des droits contestés, dont la preuve introuvable pendant vingt ans, s'était égarée chez un fripier ? Un tailleur d'habits n'avait-il pas acheté, pour en couper ses mesures, un vieux titre qui nous rendit le champ depuis longtemps ignoré de la bataille de Maupertuis ? — N'est-ce pas au

milieu des parchemins destinées aux œuvres d'un cartonnier, qu'un magistrat de Poitiers trouva il y a trente ans ce *Grand-Gauthier*, le plus ancien pouillé du diocèse, aussi précieux à la Vendée qu'aux Deux-Sèvres et à la Vienne, puisqu'il nous donne la nomenclature authentique de tous les bénéfices du Poitou, avec la série de ses évêques jusqu'à la fin du XIII[e] siècle? Mettre la main sur de pareilles choses, ne fût-ce que pour les signaler aux érudits ou reprendre des notes, à défaut d'une acquisition qui n'est pas toujours possible, n'est-ce pas s'honorer par une conquête dont l'avenir ne pourra être que fort reconnaissant? Fallût-il même les payer, se donner la peine d'un voyage, employer jusqu'aux négociations d'une diplomatie patiente et subtile: tout homme sérieux, ami de la science et de son pays, se reprocherait de rester indifférent devant elle.

Messieurs, vous trouvez sans doute que je me suis longuement étendu sur cette question des chroniques paroissiales, et je paraîtrais m'en être écarté un peu par les détails dont je les ai entourées. C'est qu'elle ne pouvait être résolue, à mon avis, sans un accompagnement indispensable d'observations pratiques, sans énoncer les conditions nombreuses du succès que nous avons à cœur. Le plan à suivre pour la confection des chroniques paroissiales est très-simple par lui-même, nous l'avons vu: il peut rester dans les conditions faciles d'une exécution réduite aux termes les plus étroits, puisqu'il ne s'agit pas *de la manière d'écrire l'histoire*, mais de lui fournir des éléments, fussent-ils difformes, non encore dégrossis et jetés au hasard sur le terrain des choses futures, comme les moellons d'un édifice en projet. Tout est là, quant à cette noble autant que modeste industrie à laquelle nous invitons le clergé de France, non moins distingué ici qu'ailleurs par les tendances de son esprit et

les habitudes de sa vie grave et laborieuse. Semblables à ces héroïques travailleurs des âges chrétiens, dont les uns crayonnaient dans la réflexion et le silence les plans de nos admirables basiliques, pendant que d'autres, vrais *Logeurs du bon Dieu*, cimentaient l'appareil, sculptaient les chapiteaux et les façades sans inscrire aucun nom sur l'œuvre commune de leurs mains désintéressées, et s'honoraient de traîner jusqu'aux fondements de l'édifice les pierres que la bénédiction du pontife devait bientôt consacrer : tous unissons, Messieurs, nos efforts pour un autre faisceau d'utiles labeurs. C'est un rude et difficile exercice que d'écrire l'histoire, auquel manquent trop souvent les éléments nécessaires ; c'est un cirque où la course, soumise à des conditions ardues, ne conduit pas toujours jusqu'au but, et s'arrête maintes fois en laissant sur l'arène des concurrents impuissants ou déconcertés. Plus aisée et plus douce est la carrière de ce travailleur inaperçu qui, sans aucun maître que sa pensée, part et s'arrête à son propre signal, ne peut faire un seul pas sans toucher au prix ; contemple, aux divers repos qu'il se ménage, le chemin qu'il a fait et les odorantes fleurs qu'il y peut cueillir. Cette tâche a sa gloire cachée, que la conscience approuve, et que Dieu récompensera comme toute autre, selon l'intention droite et pure qui fait agir. N'est-ce pas ce Dieu qui disait un jour que *l'homme ne vit pas seulement de pain, mais de la parole d'en haut*, de la science, dont les lèvres sacerdotales doivent être les principales dépositaires ? N'est-ce pas à nous qu'il semble répéter encore, dans un sens très-véritable lorsqu'il s'agit de la nourriture intellectuelle : *Colligite fragmenta ne pereant ?* Ainsi, Messieurs, s'épure et s'élève la vie d'ici-bas ; ainsi l'avons-nous rendue utile en étendant la sphère morale de notre action sur le monde ; et pour moi qui vous en ai parlé au nom de la Société

française d'archéologie, par cela même je ne serai point resté étranger à cette gloire modeste. Il me semble qu'aujourd'hui j'en ai pris ma part quand j'ai osé y convier surtout le jeune et exemplaire clergé de la Vendée, moins croyez-le bien, par le privilége de mes soixante *printemps*, que par les inspirations toutes cordiales qui me sont venues des bontés déjà anciennes de ses vénérables évêques, et de l'amicale confraternité de leurs dignes coopérateurs.



DES

STATUES ÉQUESTRES

SCULPTÉES AUX TYMPANS DE QUELQUES ÉGLISES ROMANES

ET DE

LEUR SIGNIFICATION DANS L'ESTHÉTIQUE CHRÉTIENNE,

PAR M. L'ABBÉ AUBER,

Inspecteur de la Société française d'archéologie.



Voici, Messieurs, une question qui s'est représentée vingt fois au moins, depuis vingt ans et plus, dans les divers programmes de la Société française d'archéologie. Elle porte avec elle un caractère d'originalité mystérieuse qui la fait adopter, comme sujet d'étude, par un assez grand nombre d'archéologues. Les uns ont écrit, les autres disserté de vive voix dans les recueils littéraires ou dans les réunions académiques, et en dépit du talent incontestable de tant d'écrivains ou de savants, la solution n'a pas été encore formulée en termes définitifs : de sorte que la question a pu se reproduire parmi celles qui s'offrent aujourd'hui aux discussions de la Société française. Pour moi, qui ne me suis jamais placé sur les rangs de ces doctes discoureurs, elle n'avait cependant pas échappé à mes réflexions : je l'avais retrouvée mille fois dans mes observations presque incessantes sur l'*Iconographie chrétienne*, et là encore, j'avais pu m'étonner qu'on eût voulu ne chercher que dans l'histoire ce qu'on ne

pouvait expliquer que par une idée symbolique. C'est à peine si cette dernière donnée s'est fait jour à travers tant de dissertations qui, pour n'être point parties du point de vue le mieux éclairé, n'ont fait qu'épaissir les obscurités et retarder la solution.

Il sera un peu long, mais non inutile d'analyser pour vos souvenirs les travaux, distingués à beaucoup d'égards, mais très-peu concluants en très-grand nombre, qui se sont succédé sur l'objet en litige. Le *Bulletin monumental*, la *Revue de l'art chrétien*, les *Annales archéologiques*, et plusieurs autres *Revues* placées honorablement dans l'estime du monde scientifique, contiennent toute l'histoire de la question. Vous l'y avez lue : elle vous a plus ou moins frappés selon que vos convictions se croyaient faites ou que vous attachiez moins d'intérêt à vous en faire. Cette étude a cependant son importance, qui a motivé son retour parmi nous. Il s'agit d'arriver à un temps où l'on ne se dise plus en contemplant la façade de nos belles églises de Melle, de Civrai, de Parthenay-le-Vieux, d'Aunay, de Foussais et de telles autres (1) : ce cavalier reste un mystère indéchiffrable, un livre fermé que personne ne peut ouvrir.

En apportant ce tribut à la masse commune de nos travaux, je pense qu'il faut élaguer d'abord, tout en motivant cette mesure préventive, les opinions trop peu sérieuses, les conjectures hasardées, et les allégations sans preuves qui n'ont pas manqué dans les discussions antérieures. — Simultanément, nous devrons séparer de la question les faux principes, les erreurs de doctrine qui s'y sont glissées. — Enfin, nous conclurons ce qui est de ce qui

(1) Mauzé, Airvault, Benet, Notre-Dame de Poitiers, St-Étienne-le-Vieux de Caen, Surgères en Saintonge, Notre-Dame de la Coudre à Parthenay.

n'a pu être, et j'espère, Messieurs, que tout le monde conclura avec nous.

I.

En fait de thèses à refuter, on me permettra de croire qu'il n'est pas toujours indispensable d'échelonner, en une sorte d'appel général, les doctes noms qui s'y sont mêlés. Il s'agit, entre nous, beaucoup plus des choses que des personnes. Ici, d'ailleurs, chacun garde toute la mémoire possible des discussions antérieures : il suffira donc de les résumer, sauf à discuter de nouveau mes propres idées, si quelqu'un de nos savants collègues devait y apporter ses objections.

Mais d'abord posons-nous en observateur devant l'une de ces statues équestres, qui nous donnent tant de tortures. Elles se ressemblent toutes si parfaitement que, sauf leurs mutilations malheureuses, on les regarde nécessairement comme un spécimen commun, exprimant une pensée partout identique : si bien qu'en dépit de leurs brisures, qui les ont presque toutes réduites à rien, il est encore possible de les déterminer nettement. En général, le travail en est assez grossier, autant qu'on en peut juger par ces restes difformes. On s'accorde à l'attribuer à la fin du XI[e] ou au commencement du XII[e] siècle; les mieux exécutées s'avancent un peu plus vers le milieu de ce dernier, et à en juger par les dates connues des monuments qu'elles ont décorés, ceux dont on ne sait pas aussi précisément l'origine pourraient nous la donner, à cela près de quelques années, par la seule exhibition de cette statuaire parlante. De ce qui reste aux uns, on conclut évidemment ce qu'avaient les autres : un cavalier richement vêtu, coiffé de la couronne seigneuriale, la robe, longue et largement drapée, recouvrant une cotte de mailles;

des éperons qui ne sont pas moins un complément des attributs chevaleresques ; une pose calme et digne, répondant parfaitement d'ailleurs à l'allure du fort cheval, taillé en dimensions larges et énergiques. La noble bête, en effet, que pare un collier à pendeloques entourant le cou et le poitrail, est au repos : le mouvement général de ses jambes le dénote parfaitement ; seule, la droite du train antérieur est levée et repose sans effort sur la tête d'un petit personnage accroupi devant ce groupe, dont la hauteur dépasse de trois ou quatre fois la sienne. Ce petit homme varie un peu dans sa pose, selon que le statuaire, sans manquer au fond de la pensée, a cru pouvoir en modifier l'expression par quelques détails, usant sobrement de ce que le poète appelait *quidlibet audendi æqua facultas*, sans jamais altérer la portée esthétique de son sujet. Ainsi, notre nain est quelquefois tout-à-fait renversé devant la monture, dont le pied, toujours suspendu, semble conserver le mouvement qui vient de frapper ; la victime se débat dans une sorte de convulsion, les pieds en l'air, la tête en bas et les cheveux épars, les bras serrant la poitrine d'une rude étreinte : tel on le voyait à St-Étienne-le-Vieux de Caen (1). Ailleurs, et presque généralement, vous ne verrez qu'un pauvre avorton plié humblement devant la fière monture, dans une entière nudité, avec le geste de la soumission et de la dépendance, maîtrisé enfin jusqu'à une sorte de condescendance sous le pied qui le domine ; ainsi on le voit encore sur un chapiteau, à l'intérieur de la cathédrale d'Autun (2). Quelles que soient ces variantes, n'oublions pas cependant qu'il est partout, en dépit d'elles, une ressemblance fort significative : c'est l'exiguité relative de ce petit être, dont les proportions font

(1) Voir *Bulletin monumental*, t. XI, p. 509.
(2) *Id.*, p. 474.

une espèce de pygmée en présence de ses deux antagonistes. Nous aurons à revenir sur toutes ces particularités, qui rentrent essentiellement dans l'interprétation de notre problème.

Maintenant donc, et sans trop nous attarder dans les phrases, examinons les prétentions de l'histoire. Ce fameux cavalier qui chemine gravement aux façades de quelques églises romanes, en Anjou, en Poitou et même, quoique plus rare, en Normandie, ne serait-il point CHARLEMAGNE ou CONSTANTIN? Non; Charlemagne, Constantin n'avaient que faire là au XIIe siècle, car ils n'ont jamais eu, que je sache, aucun rapport, ni de fondation ni de protectorat à l'égard des édifices qu'on leur prête sans aucune raison historique. Je comprends Charlemagne à la porte de l'abbatiale de Charroux, qui lui doit tout, ainsi qu'à son contemporain le comte Roger de Limoges : en les y voyant, le doute est d'autant moins possible sur leur personnalité, qu'une belle inscription du XIIIe siècle avoisine chacune de ces nobles images et atteste dignement la gratitude que le monastère a voulu monumenter encore quatre siècles après leur mort. Mais le vainqueur de Maxence, ou le fondateur de notre seconde dynastie, à quel titre se seraient-ils hissés dans les tympans de ces autres monuments, aussi étrangers à leur souvenir qu'à leurs bienfaits (1) ?

Est-ce donc SAINT MARTIN ? Notre personnage ne lui res-

(1) M. de Chergé (*Bulletin monumental*, t. XI, p. 470) : « On a donné pour raison, contre l'admission de Charlemagne par les moines à une place si honorable, qu'on se serait bien gardé d'établir un tel contraste avec certaines taches de sa vie : comme si le christianisme n'oubliait pas les fautes dont le repentir a été prouvé par une vie sans reproche ; comme si Charlemagne n'était pas honoré du culte de bienheureux dans l'église d'Aix-la-Chapelle. » Voir, au reste, D. Guéranger, *Année liturgique*, temps de Noël, t. II, p. 505.

semble guère. Il y a pour chaque saint, il ne faut pas l'oublier, un type consacré, dont l'iconographie hiératique ne s'éloigne jamais, et qui tend à éviter toute confusion entre lui et tout autre. Ainsi, où a-t-on vu saint Martin, isolé de toute la suite des faits de sa légende, représenté à cheval, autrement que sous les traits d'un chef militaire coupant son manteau en faveur d'un pauvre en haillons qui attend anxieusement devant lui? On conclurait mal, pour cette opinion, des conjectures que laissent possibles les mutilations trop considérables qu'ont souffertes le plus grand nombre de nos cavaliers de pierre. On sait bien que tous ont ressemblé parfaitement à celui d'Autun, à qui rien ne manque : et là, on n'a jamais vu ni guerrier se dépouillant de sa casaque, ni le pauvre estropié, ardent à en accepter sa part (1). Mais si j'admire un tour de force pour la défense de saint Martin, c'est celui d'une de nos sommités archéologiques, dont le jugement a cependant une réputation méritée, et le mal qu'il s'est donné, lui toujours si sagace, à développer en faveur de cette thèse des conjectures toutes gratuites, remplaçant par des suppositions ingénieuses les preuves positives qu'il ne peut trouver (2). Au reste, saint Martin n'a pu tenir sur ce cheval, et tout le monde l'abandonne aujourd'hui.

Ce n'est pas plus SAINT GEORGES qui, certes, n'a pas ordinairement cette placidité reconnue de tous. Le patron de l'Angleterre catholique est armé d'une lance, dont il frappe l'horrible gueule béante d'un dragon formidable, sur lequel le cheval a été lancé au galop. Ici rien de cela, outre qu'on ne verrait pas clairement pourquoi les Anglais auraient ainsi

(1) Voir une gravure du *Bulletin monumental*, t. XVI, p. 367.

(2) M. Didron, *Bulletin monumental*, t. XI, p. 506 et suiv.; — *Annales archéologiques*, t. XV, p. 242, et t. XVIII, p. 331.

personnifié leur pays sur des monuments tous bâtis avant qu'ils s'imaginassent d'asservir le nôtre (1).

Mais voici une grande idée. Il faut saluer, peut-être, dans ces glorieux chevaliers les FONDATEURS DE NOS ÉGLISES. N'étaient-ils pas, de leur nature, personnages fort exigeants et capables de vouloir se prélasser à côté de JÉSUS-CHRIST lui-même ou du PATRON figuré dans cette même façade? Ce n'est pas sans étonnement qu'on se voit obligé de l'avouer. En 1840, au Congrès archéologique de Niort, on établissait, sur quelques ouï-dire élevés au rang fort équivoque de tradition, que le cavalier d'Airvault était sérieusement ALDÉARDE, vicomtesse de Thouars, fondatrice de l'abbaye, en 971; *ou bien* le vicomte Aymeri, son *réformateur*, en 1095. C'était déjà malheureux que cette hésitation entre un cavalier et une *cavalière ;* mais ce qui l'était bien plus, c'était l'intervention d'un prétendu droit féodal qui n'exista jamais et qu'on supposait là pour orner le plaidoyer d'une raison apparente (2). Le premier besoin d'une telle cause, n'est-ce pas d'y apporter des témoignages sérieux, et ne faudrait-il pas en éloigner toutes les assertions purement gratuites? Or, qu'on nous cite une seule loi, une seule coutume locale qui, au moyen-âge, autorisât un pareil usage, et la question sera vidée. Au contraire, nous savons par maintes données historiques, dont les sources ne sont ignorées de personne, que les fondateurs *canonisés* étaient seuls représentés avec d'autres saints à l'extérieur des églises, et qu'on leur reconnaissait ce titre par une petite église placée dans une de leurs mains. Quelquefois, dans les vitraux, ils figurent à genoux, les mains

(1) C'est encore M. Didron qui tenait pour saint Georges, *Bulletin monumental* et *Annales archéologiques*, loc. cit.

(2) MM. de La Fontenelle, de Chergé et Fillon, *Bulletin monumental*, t. VI, p. 335 ; — Arnaud, *Monuments des Deux-Sèvres*, p. 115.

jointes ; ils ont le droit de litre à l'intérieur et à l'extérieur, puis celui de sépulture (1), et c'est tout. Quant à paraître dans le magnifique attirail qu'on voudrait leur prêter, c'est une pure imagination. L'intervention d'un seigneur dans la fondation d'un église, d'un monastère, consistait uniquement à donner le fonds, à faire les frais de construction, mais jamais à se créer, à titre de compensation par trop orgueilleuse, aucune prérogative qu'on n'eût pas accordée. Une telle concession n'a pas d'exemple : on ne trouvera pas une charte qui en fasse mention, car au XIIe siècle, quand les règles du symbolisme étaient si absolues que partout les mêmes dogmes, les mêmes enseignements se reproduisaient par des images convenues, et dont le plus grand nombre remontaient au berceau de la religion, on n'eût pas tout à coup, et dans une ou deux provinces seulement, abandonné cette forme sacrée pour favoriser le caprice de quelques seigneurs malavisés. Cette remarque met encore à néant la fausse légende accréditée à ce même Congrès de Niort, et trois ans après dans celui de Poitiers, par feu M. de La Fontenelle, qui regardait la présence du cavalier à Parthenay-le-Vieux comme une expiation du meurtre involontaire d'un enfant (2). Ne regardez-vous pas, si le fait est vrai, qu'il y aura eu autant d'enfants victimes de ce même malheur, et autant d'expiations seigneuriales qu'on cite de ces sculptures dispersées en une douzaine d'endroits ? Je soupçonne que les pauvres petits ne sont pas encore aussi malheureux que l'inventeur de cette étrange anecdote, et je ne sais si je ne lui préférerais pas, en tant que légende, la grande fée Mélusine

(1) V. M. de Girardot, *Droit de litre et de sépulture*, dans les *Annales archéologiques*, t. III ; — *Bulletin monumental*, t. XIII, p. 41 et suiv.

(2) *Bulletin monumental*, t. VI, p. 336 ; t. IX, p. 477.

bâtissant en trois nuits l'abbatiale d'Airvault, sur laquelle elle aurait imprimé sa portraiture chevaleresque.

Est-il moins surprenant qu'on ait songé à établir, à l'entrée d'une église, un monument « de la position précaire du pauvre vassal (1), » monument bien plus propre à exciter des révoltes qu'à inspirer la soumission, et que l'Église n'aurait pas plus patronné que la traite des Noirs? Nous, Messieurs, qui étudions le moyen-âge à un point de vue qui n'est pas celui du dénigrement; nous qui, à côté de ces pierres vénérées, regardons toujours l'esprit de ses institutions, et qui ne pouvons assez déplorer ce parti pris d'un certain charlatanisme littéraire, dont les efforts tendent continuellement à effacer les titres des générations passées à notre respect et à notre amour.., nous savons aussi que croire de cette déification par l'Église de la force brutale, écrasant le pauvre et le petit; et nous croyons que ceux de nos amis qui hasardaient cette explication, il y a quelque vingt-cinq ans, l'ont rejetée depuis comme un argument malavisé, autant qu'un dangereux auxiliaire à des doctrines erronées.

Passons à HÉLIODORE. De savants ecclésiastiques ont voulu reconnaître, dans la scène qui nous occupe, le trait le plus célèbre de l'histoire de ce fameux spoliateur. Ils se sont donné, avec la meilleure foi du monde, la peine de citer le long et attachant récit du II[e] livre des *Machabées*, d'où résulte très-clairement, contre l'opinion qu'ils défendent, l'impossibilité de trouver l'Ange vengeur du lieu saint dans notre gentilhomme à cheval, non plus que le ministre de Séleucus dans le pitoyable avorton qu'on lui oppose. Le texte sacré est en formelle contradiction dans, toutes les circonstances principales, avec ce qu'on voudrait en

(1) M. de Chergé, *Bulletin monumental*, t. XI, p. 499

tirer. Où sont ici, par exemple, la pose *terrible*, l'air courroucé, l'action quasi-divine de cet envoyé céleste dont la pose mouvementée devrait exprimer la redoutable mission? Où sont ces deux *pieds de devant lancés avec une impétuosité* vengeresse par le coursier intelligent sur le coupable? Où est cette *armure d'or* indiquée dans tous ses détails de l'époque, épée, bouclier, cuirasse, casque, par ces mots de l'auteur sacré : *et qui sedebat videbatur* ARMA *habere* AUREA (1)? Et qu'on ne nous dise pas que ce sont là des traits secondaires auxquels le sculpteur ne s'est pas cru obligé : on sait bien que si les artistes ont souvent abrégé l'expression d'un fait, en négligeant quelques-unes de ses circonstances, ils se sont bien gardés au moins d'en retrancher l'essentiel jusqu'à le rendre méconnaissable; et ici, très-certainement, il faudrait avoir plus de bonne volonté que le cas n'en comporte pour reconnaître un récit biblique, auquel a seul pu faire songer cette vague réminiscence d'un cheval (2).

Quant à l'ANGE DE L'APOCALYPSE, que nous pourrions prendre si nous refusons Héliodore, il prouve une fois de plus que nos interprètes sont riches en ressources (3), mais

(1) « Apparuit illis quidam equus, *terribilem habens sessorem*, optimis operimentis adornatus, isque, *cum impetu Heliodoro priores calces elisit*. Qui autem ei sedebat videbatur *arma habere aurea* » (II, *Machab.*, III, 25).

(2) Lire le mémoire de MM. Jourdain et Duval, où ils soutiennent cette opinion (*Bulletin monumental*, t. X, p. 515).

Voir aussi toutes les gravures ajoutées au texte de l'histoire des Machabées, particulièrement dans la *Bible de Royaumont*, in-4°, 1825, p. 343.

La pose seule d'Héliodore, prosterné là sous le cheval qui le foule *de ses deux pieds*, a pu faire penser à quelque ressemblance; mais on voit bien que cette posture est commandée également par l'action de deux anges battant de verges le coupable presque mort de frayeur.

(3) Encore MM. Duval et Jourdain (*Bulletin monum.*, t. X, p. 322).

il n'est pas d'une plus heureuse invention. Au reste, rien n'autorise ni dans le texte, ni dans les interprètes, à regarder comme un ange le personnage qu'on appelle ainsi dans le mémoire que je réfute. Quoi qu'il en soit, c'est encore un de ces rapprochements faits en désespoir de cause, et auquel ne se prête en rien le prophète sacré. On sait par les Pères, qu'a suivis Bossuet, que l'Apocalypse est une révélation faite à saint Jean des combats et des victoires de l'Église, et que chacun des traits qui en constituent le sublime poème se rapporte à quelque fait accompli dans le cours des trois premiers siècles chrétiens. C'est un long et inépuisable symbolisme, où chaque image a sa signification arrêtée et prophétise un fait à venir. Au début du chapitre VI[e], « un cavalier se présente, monté sur un cheval blanc », comme les triomphateurs de ces temps-là au jour de leur entrée solennelle. Ce cavalier n'est autre que Jésus-Christ. Il est *armé d'un arc*, arme puissante comme la parole de Dieu, pour atteindre, même de loin, ses ennemis (1). Ce qui le distingue des trois autres qui apparaissent successivement, c'est qu'il monte un cheval *blanc*, symbole de Notre Seigneur lui-même, par des raisons qu'on trouve résumées dans Origène, dans saint Jérôme et dans Estius (2). Il porte d'ailleurs *une couronne* et il part *en vainqueur pour continuer ses victoires*. Ceci, on le voit, convient parfaitement à ce Chef divin de l'Église, dont la marche dans le monde, pendant la période qui s'écoula d'Auguste à Constantin, fut une suite de triomphes sur le paganisme enfin abattu sans retour. Et cependant cet ange, qui n'en est pas un, mais

(1) « Ecce equus albus, et qui sedebat *habebat arcum*, et data est ei corona, et exivit vincens ut vinceret. » (*Apocal.*, VI, 2.)

(2) Origen., *in Cant.*, lib. II; — S. Hieron., *in Habac.*, c. III; — Estius, *in Apocal.*, c. VI, v. 2.

un personnage quelconque, symbole du Fils de Dieu, n'est que le prototype envisagé par notre sculpteur. On n'a dans l'œuvre lapidaire aucun des attributs définitifs qui tous, renfermant un sens mystérieux, eussent paru à l'artiste inséparables de l'idée qui l'inspirait. Et en effet, s'il s'agissait ici du Christ triomphateur, je lui voudrais absolument cet arc, d'autant plus nécessaire que ses flèches prophétisées par le Psalmiste doivent percer les nations et les assujettir à l'Évangile (1). Ce n'est point non plus dans l'attitude doucement imposante du cheval sculpté que ce vainqueur *se précipite* à ses dernières victoires. Toute l'iconographie de ce beau livre biblique représentée soit à Angers, sur une belle tapisserie de la cathédrale datant des XIVe et XVe siècles (2), soit sur une autre de la même époque et conservée au Vatican (3), nous autorise à réclamer, pour cette image triomphale, les caractères hiératiques donnés par la divine révélation, et que le moyen-âge aurait sans aucun doute imposés au cavalier des tympans, s'il avait eu l'intention d'y traduire l'Apocalypse. Mais comment ceux qui ont patronné cette conception, avec tant de chaleur, ne se sont-ils pas étonnés de l'absence du nimbe crucifère autour de la tête divine qu'ils supposaient ? On a vainement essayé d'expliquer cette absence par un oubli de la règle habituelle, ou en avançant comme un fait, qu'au XIIe siècle, cette règle n'était pas généralement suivie. Or, rien ne serait plus faux que ce fait. Le contraire date des Catacombes, où l'on peut voir, par les belles gravures d'Aringhi (4), par les magnifiques reproductions plus récentes de M. Perret, que plusieurs

(1) « Sagittæ potentis acutæ ; populi sub te cadent. » (Ps. XLIV, 7.)

(2) V. *Les Tapisseries du sacre d'Angers*, par M. l'abbé Barbier de Montault ; in-12, 1858, p. 19.

(3) *Annales archéologiques*, t. XV, p. 242.

(4) V. *Roma subterranea*, t. I, p. 229, 379 et 383.

têtes du Christ portent le nimbe croisé, et que le nimbe simple entoure celle de plusieurs saints, celle de saint Pierre, entr'autres, dont la sépulture fut retrouvée par le pape saint Sylvestre au commencement du IVe siècle. Qu'importe, après tout, qu'il y ait de nombreuses exceptions dans ces premiers temps et dans les Catacombes même, puisqu'on ne peut nier qu'au XIIe siècle, dont il s'agit ici exclusivement, on distingue toujours les saints du Christ, en réservant à celui-ci un symbole qu'il ne partage qu'avec les deux autres personnes divines ? On doit donc regarder à cette époque, comme n'étant pas une figure matérielle du Sauveur, toute image, peinte ou sculptée, que n'environne pas le joyau divin ; et comme on n'en a jamais remarqué un seul spécimen, parallèlement à la tête de notre cavalier, sur le mur d'où saillissait la ronde-bosse ; comme on n'en voit même pas le plus léger indice au fond des tympans dégarnis de leur statue, il est clair que l'intention du statuaire n'a jamais été de nous donner là l'image du Sauveur.

Ajoutons qu'on a mis trop d'importance, par suite de cette même préoccupation, à ces petites figures qui garnissent assez souvent l'archivolte du plein-cintre où pose le sujet équestre : figures que ceux-ci prennent pour des anges, suspendus au milieu de nuages; ceux-là pour des âmes flottant *sur de petites barques* dans les limbes, où elles attendent la venue du Dieu libérateur (1). Les unes et les autres prouveraient-elles en faveur de la personne divine ? Oui, mais seulement comme se rapportant à celle qui siége pour le Jugement dernier au tympan central ; et à défaut même de cette action judiciaire, les anges s'expliqueraient là de mille autres manières fort plausibles. Je me rendrai moins

(1) MM. Duval et Jourdain, *Bulletin monumental*, t. XI, p. 498 ; et de Longuemar, t. XX, p. 460.

volontiers à l'idée des limbes, que la statuaire chrétienne du moyen-âge nous montrerait ici pour la première fois, surtout *dans des barques.* J'aimerais autant *les femmes dans de petites baignoires*, qu'un antiquaire a cru rencontrer sur la façade de Parthenay-le-Vieux (1); mais je ne saurais que faire des unes non plus que des autres, et je ne reconnais là aucune des notions sérieuses de l'esthétique et de la théologie patristique de saint Bernard et du Maître des sentences.

II.

En voilà bien long pour établir *ce que n'est pas* le fameux cavalier de nos rêves archéologiques. Pour prouver *ce qu'il est*, je serai plus court : non que la matière me manque, mais parce que je puis choisir dans le vaste arsenal qu'elle ouvre à mes besoins.

Rien ne sert, Messieurs, en fait d'observations scientifiques, comme de procéder par des textes précis ou par d'incontestables analogies. Si donc il est possible d'obtenir des uns et des autres qu'ils établissent d'évidentes corrélations entre l'objet qui nous occupe et d'autres objets dont les écrivains ou les artistes se soient emparés partout et toujours pour symboliser une idée générale, nous aurons trouvé la solution du problème, en reconnaissant dans l'objet de cette discussion un pur symbole, une personnification allégorique d'une idée abstraite, un moyen plastique, en un mot, d'exprimer par une image visible un principe ou un fait qui, par lui-même, ne tombe pas sous les sens.

Étant prouvé que le cavalier n'est point Jésus-Christ, dont il n'a aucun des attributs essentiels, nous arrivons à y voir un signe de sa puissance morale sur le monde, et par con-

(1) M. Arnauld, *Monuments des Deux-Sèvres*; in-4°, p. 116.

séquent s'il n'est pas là par un symbole personnel, il y est très-certainement par une idée correspondante, exprimant une supériorité relative par ces deux personnages, dont l'un, puissant et inébranlable dans son acte de souveraineté calme et assurée, renverse l'autre, pauvre nain abject, réduit par sa forme, sa pose et ses proportions infimes, à la plus complète expression de l'impuissance et l'avilissement.

C'est le christianisme victorieux, triomphant des oppositions vaincues du paganisme, de l'hérésie, des schismes, de tous ennemis, en un mot, que lui suscitent les passions du cœur humain, et de ce que son divin Fondateur a appelé *le monde*. Voyez comme cette interprétation se déduit, simple et naturelle, de l'histoire même de la religion. Le Sauveur, en formant l'intelligence et le cœur de ses disciples à la mission qu'il va bientôt leur confier, les rassure contre les difficultés qui les étonnent, et les obstacles même dont ils ne peuvent encore calculer la portée : « Dans le monde vous serez pressurés, mais ayez confiance. J'ai déjà vaincu le monde (1). Déjà le voilà condamné, et Satan, qui le gouverne en prince, va en être chassé (2). Allez-donc par toute la terre, prêchez l'Évangile à toute créature : celui qui ne croira pas sera condamné (3). » Avec quelle rapidité s'accomplissent ces miraculeuses observations ! Vingt-cinq ans après, saint Paul écrivant de Corinthe aux Romains convertis, se réjouit avec eux de ce qu'on parle de tous côtés de leur foi et de ses glorieux résultats (4). C'est aux Corinthiens qu'il

(1) « In mundo pressuram habebitis ; sed confidite, Ego vici mundum. » (Joan., XVI, 33.)

(2) « Nunc judicium est mundi ; nunc princeps hujus mundi ejicietur foras. » (Joan., XII, 31.)

(3) « Euntes in mundum universum, prædicate Evangelium omni creaturæ... qui non crediderit, condemnabitur. » (Marc., XV, 15.)

(4) « Primum quidem gratias ago Deo per Jesum Christum, quia fides vestra annuntiatur universo mundo. » (Rom., I, 8.)

résume aussi les caractères de la doctrine évangélique en ces éloquentes paroles : « Ce n'est point d'armes charnelles que nous nous servons dans nos combats contre la chair. Elles ont la puissance divine pour renverser les remparts qu'on leur oppose, pour détruire les raisonnements humains et tout ce qui s'élève avec le plus de hauteur contre la science de Dieu. C'est par elles que nous réduisons en servitude tous les esprits, pour les soumettre à l'obéissance de Jésus-Christ (1). » Le pacifique triomphateur de nos églises romanes n'est-il pas tout dans cette victoire promise, et ne voit-on pas comment le siècle qui commenta le plus les saintes Écritures, où les écoles de théologie fleurirent de leur plus bel épanouissement dans les célèbres monastères de Paris et du Bec, de Cantorbéry et de Reims, de Deutz et de St-Denis, a dû s'inspirer de ce sujet pour consacrer, aux yeux des fidèles, la vanité de la philosophie mondaine et le triomphe du juste sur les persécutions des méchants? L'Écriture est un champ vaste et inépuisable, où de tous temps les sages du christianisme ont trouvé à moissonner pour nourrir les âmes d'enseignements forts et élevés. Pas une chose, pas un nom d'homme, pas une plante, pas un animal qui n'y prenne dans l'estime des Pères sa signification symbolique, et souvent même plusieurs à la fois, et quelques-unes toutes contradictoires, selon les défauts ou les qualités qui se remarquent dans l'objet proposé. Saint Méliton, qui gouvernait l'église de Sardes à la fin du II[e] siècle, a ouvert, par sa *Clef des Écritures*, cette vaste lice aux commentateurs qui, à sa suite, sont devenus innombrables (2). D'après lui,

(1) « Arma militiæ nostræ non carnalia sunt, sed potentia Deo ad destructionem munitionum, consilia destruentes, et omnem altitudinem extollentem se adversus scientiam Dei, et in captivitatem redigentes omnem intellectum in obsequium Christi. » (II, *Cor.*, x, 5.)

(2) V. Sancti Melitonis episc. Sardensis *Clavis Scripturarum*, publié par le cardinal Pitra, dans les II[e] et III[e] vol. du *Spicilegium Solesmense*.

le cheval, si souvent loué par les anciens depuis la magnifique description faite par Job, signifie l'obéissance à la discipline, la simplicité soumise, la vie régulière et laborieuse. Il le regarde même comme le corps du Sauveur, en se rappelant comment le bon Samaritain chargea sur son cheval le pauvre blessé de Jéricho pour le sauver après sa chute (1). Ailleurs, le cheval devient le symbole des apôtres et des prédicateurs, portant Dieu de par ce monde, dit un auteur du XII[e] siècle; ou bien, selon saint Eucher de Lyon, c'est l'image de la sainteté agissant, par cela même qu'il obéit et qu'il travaille (2). Maintenant, et cette première lueur obtenue, on comprend que puisque la noble monture joue un rôle si important, on ne lui donne qu'un cavalier de haute lignée, de condition excellente qui, sans être Jésus-Christ lui-même, revêt dans leur plus haute expression les attributs de sa puissance : un vêtement riche, une couronne royale, toutes choses qui, n'étant pas ici au Sauveur, ne peuvent appartenir qu'à son action morale sur le monde qu'il est venu renverser : *Ego vici mundum.* Voilà donc cette personnification du pouvoir spirituel abattant devant lui, sans violence, sans haine comme sans colère, mais avec le noble et grave maintien d'une majesté ferme et résolue, toute opposition à ses desseins, toute créature « s'élevant contre la science de Dieu. » Ce n'est pas tout, car le petit être prosterné sous le pied du cheval est le complément de l'idée principale. Cette posture affaissée est le symbole de l'anéantissement et de la mort. Le christianisme a donc

(1) « Jumentum, positus sub disciplinâ; signum simplicitatis subjectionis, subventionis, corpus Salvatoris, juxta illud : « Et imposuit illud in jumentum suum. » (V. *Spicileg. Solesm.*, III, 3, 5.)

(2) *Distinctionum monasticarum* lib. II, *De Equo.* — Apud *Spicil. Solesm.*, loc. cit., p. 8.

anéanti, tué toute philosophie en opposition avec lui. *Jacere*, dit saint Méliton avec sa concision habituelle, *est succumbere*, et il s'appuie des termes qu'emploie l'Évangile pour indiquer la mort véritable de Lazare : *Jesus invenit eum jacentem* (1); et comme ce Lazare est le symbole de la mort spirituelle par le péché, Raban Maur et l'Anonyme de Clairvaux, qui écrivaient, l'un sous Charlemagne, l'autre sous Louis VII, déclarent nettement que cette prostration d'un personnage employé comme signe symbolique, équivaut à l'idée d'un homme accablé, tombé sous le poids de ses vices et de ses infirmités morales : *vitiis succumbere* (2). Mais pourquoi cette petitesse démesurée comparativement à cette grandeur qui l'accable ? C'est que l'Église, en faisant pénétrer dans les cœurs la foi et la morale chrétiennes, en remplaçant par la douceur charitable de ses maximes simples et abordables à tous la fausse et orgueilleuse philosophie d'Alexandrie et d'Athènes, devait réduire à rien ses ennemis, selon la parole prophétique : *Ad nihilum redegit inimicos nostros* (3). Cette même pensée s'applique à ces savants orgueilleux qu'avait formés l'école de Platon, à ces sages pleins d'eux-mêmes qui, dans l'Aréopage, se refusaient à la doctrine de la Résurrection : c'est à eux que s'adresse le reproche formulé par le Sauveur contre l'évêque infidèle de Laodicée : « Vous dites que vous êtes riche et ne manquez de rien, et vous ne savez pas que vous n'êtes qu'un pauvre, victime d'un complet aveuglement et d'une affreuse nudité (4). » Et ici, en effet, le malheureux est dans un dépouillement absolu ; il ne

(1) Joan., XI, 17.

(2) *Spicileg.*, ubi supra, II, 261.

(3) Judith, XIII, 21, et Sacy, *in hunc loc.*

(4) « Dicis quod dives sum, et locuples totus ; et nullius egeo ; et nescis quia tu es miser, et miserabilis et, pauper, et cæcus et nudus. » (*Apocal.*, III, 17.)

reste plus rien à prendre sur cet esclave, dont la pauvreté corporelle est l'emblème frappant de l'inanité de son âme. Cette nudité, prise ici à la lettre comme devenant plus significative, est souvent employée par les prophètes de l'ancienne loi dans le sens que lui donne ici l'Apocalypse; elle exprime aussi la privation de toute dignité apparente. Nahum (III, 5) dit à Ninive, de la part du Seigneur : *Ostendam in gentibus nuditatem tuam.* Ézéchiel reproche à Jérusalem infidèle son ingratitude envers Dieu qui, l'ayant trouvée dépourvue de tout, l'avait tirée de son ignominie : *Eras nuda et confusione plena* (XVI, 7). Et que dire de ce pied tout-puissant qui imprime sur cette tête humiliée le cachet ineffaçable de la défaite? Écoutons le cardinal Pierre de Capoue, autre symboliste de ce grand siècle : Les pieds du Christ, dit-il (et par le même motif ceux de quiconque le représente, sont le signe de la toute-puissance. C'est par les pieds que nous foulons un ennemi; et les ennemis du Christ ont succombé ainsi par sa puissance propre. N'est-ce pas de lui que la Sagesse inspirée a dit, dans un de ses livres : « C'est son pouvoir divin qui a mortifié la tête des orgueilleux et des superbes (1) ? »

Un de nos doctes collègues de la Société des Antiquaires de l'Ouest s'est beaucoup rapproché de notre thèse, dans un article spécial inséré parmi les mémoires de la Société française au *Bulletin monumental* de 1854. Lui aussi refusa d'accepter tous les rois de la terre et tous les personnages historiques, dont on doit faire, en effet, bonne justice. Mais il adopta dans le cavalier le type du Sauveur, et n'en vint

(1) « Pedes etiam Christi potestas illius. Pedibus enim conculcamus hostes; et ipse Christus potestate sua omnes hostes conculcavit. Ideo et dicit Sapientia (*Eccles.*, XXIV, 11) : *Superborum et sublimium colla* propria virtute conculcavit. » (*Spicileg.*, ut sup., II, 264.)

tout au moins à y reconnaître un pur emblème de son triomphe sur le monde et le démon ; qu'afin de consoler par une concession ceux pour qui le Sauveur ne serait pas assez reconnaissable (1). Quant au parallélisme établi à Parthenay-le-Vieux et à Notre-Dame-de-La-Coudre, l'idée en est fort juste et se retrouve bien ailleurs et sous des formes singulièrement variées. Mais Samson déchirant la gueule du lion (lequel Samson pourrait bien aussi s'appeler David (2)) n'est pas ici le symbole de Notre Seigneur tiré de l'Ancien-Testament : il est celui de la force chrétienne triomphant par la grâce des tentations de tout genre, et il représente cette âme baptisée qui croit, qui travaille en croyant, et qui se sauve en travaillant, mise en parallèle sur ces façades éloquentes, et comme un glorieux résultat de l'action divine, avec cette action même représentée par la statue équestre. C'est donc d'un côté, et précisément du côté de l'Évangile, la prédication évangélique et la victoire de l'Église sur ses adversaires ; de l'autre côté, qui est celui de la Loi ancienne, est la coopération de l'humanité à cette grande œuvre du salut de tous et de chacun.

Ainsi, Messieurs, le cavalier *n'est pas Jésus-Christ*, puisqu'il manque des indices spéciaux exigés par toutes les traditions symbolistiques ; mais *c'est un symbole de sa puissance*, dont tous les détails s'autorisent de la science scripturaire et de celle des docteurs les plus renommés dans ce genre d'interprétation : symbole tellement explicite, que pas un de ses traits ne lui est donné qui ne s'appuie d'un principe adopté généralement. Ici donc j'ai posé autre chose que des

(1) *Bulletin monumental*, t. XX, p. 460.

(2) Le même fait se trouve parmi les exploits de David qui, jeune berger, étouffait les ours et les lions qui attaquaient son troupeau (V. I, *Reg.*, XVII, 34).

conjectures. Et au bas de ces textes si clairs, si évidents, j'ai à vous donner encore des monuments du symbolisme antique et des spécimens empruntés au moyen-âge, dont l'analogie n'est pas moins concluante en faveur de mon opinion.

III.

C'est d'abord la numismatique et ses curieuses images que j'invoque.

Je n'apprendrai à personne ici, Messieurs, combien l'orgueil ou le patriotisme des Romains fut ingénieux à se créer des monuments de ses victoires, et quel rôle étendu gardent encore, sur les arcs-de-triomphe et sur les monnaies, ces grandes fêtes si souvent réitérées par la flatterie et l'ambition dans les derniers temps de la République impériale. Ce qui nous a été conservé dans le midi de la Gaule, où ces fastueux souvenirs s'élèvent plus fréquemment, suffirait pour constater une parfaite identité de pensée entre les artistes des maîtres du monde et ceux qui, au moyen-âge, s'occupèrent de décorer nos tympans. Mais aucune sorte de ces témoignages de pierre ne peut atteindre le nombre infini des médailles dont nos cabinets s'enrichissent, et sur lesquelles ce même type se répète à l'envi sous des traits presque toujours les mêmes. Pour ne parler que de celles de mon cabinet, j'en citerai particulièrement une que j'ai acquise il y a deux ans, et qui me parut une preuve irrécusable dans l'examen du sujet que je traite. C'est un grand-bronze grec parfaitement conservé et à fleur de coin, où figurent à l'obvers Septime-Sévère et son fils Géta, associé à l'Empire en 209 et mort en 212 : ce qui nous donne, à deux années près, la date certaine de cette pièce intéressante. Au revers, un cavalier, vêtu d'une chlamyde et d'un manteau flottant, élève le bras droit par un geste d'autorité vers un trophée d'armes, symbolisant ses

victoires sur les Parthes et les Bretons ; car c'est sûrement le plus âgé des deux princes représentés ; d'autre part, son cheval est magnifique et de cette belle race modèle que nous admirons dans les bas-reliefs antiques. Non moins fier que son maître, il semble obéir à la main qui le guide et le retient, en posant un de ses pieds sur la tête d'un homme assis par terre et les mains attachées derrière le dos au pied d'un arbre qui sert de support au trophée. Cet homme, qui représente là tous les vaincus terrassés par le prince, semble dans une nudité complète et, à titre d'esclave sans doute, il porte déjà le bonnet phrygien consacré à l'espèce. Vous ne penserez pas plus que moi, Messieurs, qu'on puisse trouver un type se rapprochant plus que celui-là de nos statues équestres, dont il passerait pour une des imitations les plus heureuses, s'il n'en était pas évidemment l'inspiration primitive.

La même idée se retrouve sur un grand-bronze de Néron Claude Drusus Germanicus, mort neuf ans avant l'ère chrétienne, et représenté lançant au galop, entre deux trophées, un cheval surmontant un arc-de-triomphe. Sur mon exemplaire, on ne voit plus qu'à peine le petit homme vaincu, sur lequel le vainqueur semble lancer son javelot.

Au revers d'un petit-bronze de Probus (276 à 282), un guerrier renverse, au plus impétueux galop de son cheval, un homme effaré, dont la défaite éternise celle des barbares du Nord et de la Gaule, et se traduit par la légende VIRTUS PROBI AUG.

De 361 à 363, Julien-l'Apostat, en mémoire de ses avantages sur les Perses, se fait représenter sur de petits-bronzes dont j'ai un exemplaire. Il est debout, et cette fois c'est un cavalier qui succombe sous les coups de la haste, qu'il cherche à éviter en se penchant sur son cheval qui s'abat. Ce même motif était reproduit presque à l'infini sur des pièces de

Constantin II (337 à 340), de modules très-variés, depuis le plus petit-bronze jusqu'au moyen. Cette variante de l'idée d'où nous sommes parti n'ôte rien au but évident que s'est proposé le monétaire, comme l'indiquent les exergues REPARATIO REIPUBLICÆ ou JOVI CONSERVATORI qui entourent ces images de tant de victoires. Et il n'est pas hors de propos de rappeler ici que le moyen-âge avait adopté ce même type pour rendre la défection et la défaite de la Synagogue à l'apparition de la loi chrétienne. Dans les belles verrières des XIIe et XIIIe siècles qui parent encore les fenêtres de la cathédrale de Bourges, dans le beau manuscrit à miniatures de l'abbesse Herrade, conservé à Strasbourg (1) et qui date à peu près du même temps, on voit l'antique maîtresse du peuple hébreu déchue de sa royauté et se tenant à peine sur une monture amaigrie qui chemine la tête entre les jambes et va bientôt s'abattre avec son fardeau déshonoré. Enfin une multitude d'autres monnaies prouvent qu'à toutes les époques de l'Empire romain, la gloire des triomphateurs s'exprime soit par un homme ou une femme isolés, assis dans l'attitude d'un repos forcé, et toujours les mains liées par derrière; soit par une Victoire ailée élevant un trophée, pendant qu'à ses pieds gémissent des captifs immobiles. Ou bien c'est un guerrier armé de toutes pièces, debout *et posant la main sur la tête d'un vaincu*, en signe de domination acquise (2), ou encore

(1) *Hortus deliciarum*, le plus complet peut-être et le plus curieux, au point de vue symbolique, des manuscrits à miniatures que nous ait transmis la plus belle période du moyen-âge. (V. le Père Cahier, *Monographie de la cathédrale de Bourges*, et mon *Hist. du symbolisme*, t. II, ch. x.)

(2) Tout cela a ses motifs dans des précédents connus de l'antiquité: *manus, potestas*, dit saint Méliton, d'après les anciens, et il cite en preuve ce passage du Psalmiste: *In manu Dei sunt omnes fines terræ*, ps. 94, 4; — et saint Grégoire: *Graves manus lex habuit, quia peccantes non misericorditer pertulit, sed sæva districtione percussit*. (*Spicileg. Solesm.*, II, 230 et suiv.)

une enseigne d'armée s'élevant entre deux des vaincus dont elle a signalé la déroute, et pour exergue : VIRTUS EXERCITUS, ou autre semblable, qui ne laisse aucun doute sur l'intention du prince et du fabricant (1).

L'art monumental n'avait pas négligé non plus ce moyen de perpétuer la mémoire des faits guerriers. Avant la ruine complète de l'arc-de-triomphe élevé à Carpentras par les vainqueurs de la Gaule, on y voyait, entre deux colonnes, une panoplie dressée au milieu de deux captifs restés debout : il était facile de les reconnaître, à leur simple *sayon*, pour des esclaves acquis par la guerre, et ornant d'autant mieux le faisceau d'armes qui, peut-être, se composait de celles qu'ils avaient perdues.

IV.

L'esprit chrétien, qui n'avait jamais reculé devant les occasions de s'approprier légitimement des données antiques sanctifiées par des modifications ingénieuses; lui, qui avait changé les processions faites en l'honneur de Cérès en des pratiques honorables à nos martyrs, et placé l'eau lustrale elle-même au parvis de ses basiliques purifiées, pouvait bien aussi dégager de la statuaire grecque ou romaine un symbole qui rentrât dans ses propres idées, et qui, après avoir emblématisé les victoires de l'homme sur l'homme, vînt, en des jours meilleurs, parler à ces âmes de celles du Christ sur l'enfer, et du chrétien lui-même sur ses penchants naturels. Constantin-le-Grand, qui avait eu aussi à célébrer par des médailles ses propres triomphes, si glorieux à la re-

(1) Je possède plus de trente spécimens de ces divers types. On peut en voir encore de fort remarquables dans Montfaucon, *Antiquité dévoilée*, t. IV, pl. XCVIII, CVI, CVIII et CXI.

ligion nouvelle, avait donné le premier exemple de cette application des anciennes allégories aux besoins et au service de la foi. Eusèbe rapporte que ce prince, après la victoire définitive qui le plaça sans rivaux sur le trône de l'univers, voulut faire voir dans la croix la cause principale du renversement de l'idolâtrie. Il se fit peindre sur une toile destinée à une exposition permanente, au frontispice de son palais. Au-dessus de sa tête brillait le signe sacré, et *sous ses pieds* le dragon ennemi du genre humain, si longtemps acharné contre l'Église et vaincu par Elle, était transpercé d'une lance et tombait au fond de la mer, selon l'image qu'en avait décrite le dernier des prophètes évangéliques (1).

Cet usage du *pied posé sur l'ennemi*, en signe de sa défaite, était déjà fort ancien quand les Romains en imprégnaient leur numismatique, et ils n'avaient pas eu le mérite de l'invention. N'est-ce pas dans la *Genèse*, le plus ancien livre connu, qu'est annoncée au serpent la femme dont *le talon lui brisera la tête* (2)? Il y avait longtemps que la position d'un homme debout était le signe de la puissance et de la force, comme nous l'avons vu dans les médailles de Constantin II et de tant d'autres : un bénédictin du XIIe siècle en fait le symbole de la stabilité, dans un commentaire sur le psaume 131 (3); ce qui n'empêchait pas qu'*être assis* indiquait la suprême majesté, soit pour Dieu, soit pour les princes qui en doivent être l'image vivante sur la terre (4).

(1) Eusèbe, *De vita Constant.* — Et mon *Histoire du symbolisme relig.*, t. II, p. 440.

(2) « Ipsa conteret caput tuum, » (*Genes.*, III, 15.)

(3) « Supra pedes, namque stabiles stamus, et ipse Deus super stabilitatem æternitatis stabilis manens dat cuncta moveri. » (Pierre de Capoue.)

(4) « Deus qui sedes super Cherubim » (Ps. 79, 2). — « Deus sedet (regnat) super sedem sanctam suam » (Ps. 46, 9). — Une foule de textes confirmeraient ceux-ci.

Un seul exemple, mais des plus beaux, suffirait à *illustrer* ce principe, et nous le trouvons dans un ivoire antérieur au XI[e] siècle, l'une des plus curieuses publications de la Société d'Arundel. Tout le monde connaît, et les chrétiens répètent souvent, dans un des plus beaux chants de l'Église, ces paroles enthousiastes du prophète-roi annonçant le règne futur de Jésus-Christ et son empire sur toutes les nations : « *Asseyez-vous* à ma droite, jusqu'à ce que je fasse de vos ennemis le marchepied de votre trône (1). » Cette pensée est sculptée, sur l'ivoire dont je parle, dans toute la majesté symbolique de l'ornementation byzantine. Pour en restreindre la description à ce qui nous touche ici, considérons le Christ largement vêtu de la robe et du manteau aux riches broderies, le visage resplendissant d'une dignité sévère, la tête entourée du nimbe croisé. Ses deux pieds, nus selon la règle, pour montrer leur beauté évangélique, et parce qu'ils sont ceux d'une personne surnaturelle (2), reposent sur une base

(1) « Sede a dextris meis, donec ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum » (Ps. 109, 1).

(2) « Quam pulchri pedes annuntiantis pacem, evangelizantium bona ! » (Isaïe, LII, 7). — Nahum, I, 15.—Cette beauté, d'après les interprètes, vient surtout des fatigues et des labeurs que la prédication universelle a imposés au Sauveur et à ses apôtres qui, dans l'*iconographie catholique*, partagent avec lui le privilége des pieds nus. Ce privilége est donné aussi aux anges, dont le nom signifie *envoyés*, parce qu'ils ont pour le service de Dieu une mission, un apostolat dans toutes les grandes circonstances où ils apparaissent au monde. Les prophètes, au contraire, gardent leurs pieds chaussés, parce que leur mission n'a pas été universelle, mais bornée, à très-peu d'exceptions, au pays qu'ils habitaient. Isaïe, seul des prophètes, conserve la nudité des pieds, parce que cette circonstance devient un moyen de le reconnaître d'après ce qu'il dit de lui-même : *Vadam nudus* (en habit simple et de pénitence) *et discalceatus* (Isaïe, XX, 2). Tous ces principes ne font aucun doute dans les auteurs du moyen-âge.

composée de quatre degrés pleins, au-dessus desquels un cinquième degré aux dimensions moindres de moitié supporte, comme dans un espace proportionné à leur petitesse qui en ressort mieux, deux personnages renversés dans une position accroupie et gênante, nus, contournés et rendant très-bien, par les grimaces de leur physionomie agitée, les graves inconvénients de cette contenance incommode (1). Voilà donc cette toute-puissance invincible, victorieuse de tout, s'attestant elle-même et son éternelle victoire par l'acte le plus formel et le plus connu qui ait jamais caractérisé une autorité souveraine, par le mépris suprême qu'elle fait de ses adversaires terrassés. Qui ne songe, devant cette image solennelle, à la promesse divine faite au juste dans la personne même du Sauveur : *Conculcabis leonem et draconem* (2)? Le lion qui n'écoute que sa colère, le dragon qui remplace la force par la ruse, ne personnalisent-ils pas ici complètement l'astuce et la violence, qui inspirent toujours le mensonge contre la vérité ?

Ce privilége de tout fouler aux pieds de son pouvoir absolu a passé du Maître aux disciples ; et le moyen-âge, qui exaltait ainsi le vainqueur de la mort et de l'enfer, a transporté ce glorieux symbole du Sauveur aux apôtres. Au portail de Notre-Dame-de-La-Couture du Mans, le XIII[e] et le XIV[e] siècle ont distribué tous les membres du collége apostolique, tenant sous leurs pieds les persécuteurs qui les avaient mis à mort ou s'étaient opposés à la dispersion de

(1) V. *Annales archéologiques*, t. XX, p. 288 et suiv.

(2) Draco : *Diabolus*, *malitia*, disent saint Méliton, *De Bestiis*, n° 74, et saint Eucher, *Formulæ minores*, n° 99. — Leo : *Antichristus mali tyranni* (Saint Méliton, *Ibid.*, n° 88). — « Princeps hujus mundi dicitur Leo, quando... aperte sævit... in persecutione martyrum. Pierre Le Chantre, Pierre de Capoue et les autres interprètes (*Spicilegium Solesm.*, III, 51, 54, 90, 402).

la doctrine. Tel saint Pierre foulant la tête de Simon-le-Magicien, et ainsi des autres (1). Tel encore à Belleville (Vendée), dont l'ancienne baronnie relevait à hommage du siége épiscopal de Poitiers (2), on voit dans un des angles formés à la naissance de la voûte détruite par le feu de 1793, un évêque assis, revêtu de tous les ornements de sa dignité sacerdotale, et les pieds posés sur les mains, élevées à cet effet, d'un personnage dont la tête exprime fort bien les angoisses de cette situation forcée, dont le sculpteur du XIIe siècle a voulu, à n'en pas douter, faire un supplice (3). Enfin d'autres saints ont retenu, jusque dans l'iconographie moderne, cette ingénieuse fiction qui rappelle leur confiance dans les tourments du martyre, et leur chute glorieuse qui n'ensanglanta l'arène que pour la honte de leurs bourreaux. Les Augustins, qui avaient choisi pour patronne sainte Catherine, par allusion à leurs écoles de philosophie, l'avaient gravée sur leur cachet, tenant d'une main la roue de son supplice qui avait éclaté au moment où l'on voulut l'y attacher ; de l'autre, elle appuyait sur son cœur le livre de la doctrine qui avait confondu les philosophes de la Cour impériale, et *sous ses pieds* gisait étendu le tyran couronné dont les cruautés n'avaient pu la vaincre (4). Ce sceau fut reproduit, en 1601, pour le couvent de Poitiers, et perpétua

(1) V. cette description par M. l'abbé Voisin (*Bulletin monumental*, t. XVIII, p. 363).

(2) V. notre *Histoire de la cathédrale de Poitiers*, t. I, p. 70.

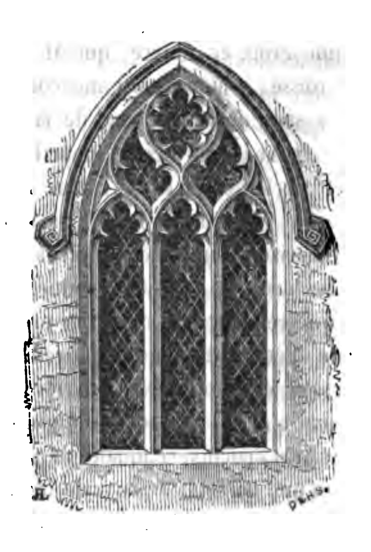
(3) Cette statue, mutilée de sa tête comme presque toutes celles qui l'environnent en motifs semblables, a été entièrement nettoyée de plus de dix couches de badigeon qui la rendaient méconnaissable. Que de richesses on trouverait ainsi en débadigeonnant les autres, là et ailleurs !

(4) Voir Molanus, *Hist. sanctorum Imaginum*, p. 382; in-4°, 1771.

ainsi, jusqu'à cette époque, le symbole dont je viens en quelque sorte de tracer l'histoire.

L'ensemble de ces observations, Messieurs, vous aura démontré, je l'espère, l'intention véritable qui fit naître ces statues équestres dont le caractère solennel et grandiose contribua si longtemps, avant leur destruction si regrettable, à l'ornementation extérieure de nos plus belles églises. En procédant par élimination, en repoussant tout ce qui porta toujours à mes yeux le caractère de véritables erreurs dans un si grand nombre d'explications, je crois être arrivé à la seule possible, sauf à un plus habile d'en rencontrer une plus satisfaisante; mais j'avoue, sans aucune prétention à un triomphe dont les honneurs seraient acquis trop facilement aujourd'hui, que, tout en me trouvant heureux d'avance qu'on apportât quelque jour une solution meilleure, c'est-à-dire éclairée, s'il se peut, d'une lumière plus vive, je croirai avoir saisi la difficulté et résolu le problème, jusqu'à ce qu'on nous prouve que le sens de nos cavaliers doit être cherché ailleurs que dans une de ces allégories dont le symbolisme chrétien est si prodigue. Or, je m'attends peu à cette découverte : ce symbolisme a dominé si énergiquement tout le travail monumental, surtout du XI[e] au XIV[e] siècle, qu'il était certainement le seul interprète à interroger, et que si les études qui s'y rapportent avaient été aussi développées quand la question s'énonça pour la première fois il y vingt-cinq ans, personne n'eût hésité à y voir les éléments solides d'une réponse ferme et résolue. Mais n'est-ce pas ici, Messieurs, votre propre succès que je proclame ? Le symbolisme lui-même, attaqué d'abord avec une si juvénile ferveur par ceux qui ne soupçonnaient ni ses principes ni sa vie, et que je me glorifie d'avoir toujours défendu comme la source même du spiritualisme architectural, ce symbolisme n'a-t-il pas fait d'immenses progrès parmi vous,

et votre volumineuse suite d'intéressants Mémoires ne constate-t-elle pas avec quelle ardeur éclairée on saisit maintenant toutes les nuances de son coloris artistique ? Croyons-le, c'est à lui encore que nos chères études devront le jour qui se fera sur beaucoup de matières contestées ; c'est donc à lui qu'il faudra recourir quand on ne pourra faire parler ni l'histoire, ni les traditions locales ; et, son flambeau à la main, on pénétrera sans obstacle dans ces arcanes de la science archéologique, où semblent obstinément se blottir des germes qui ne peuvent manquer d'éclore.



NOTE

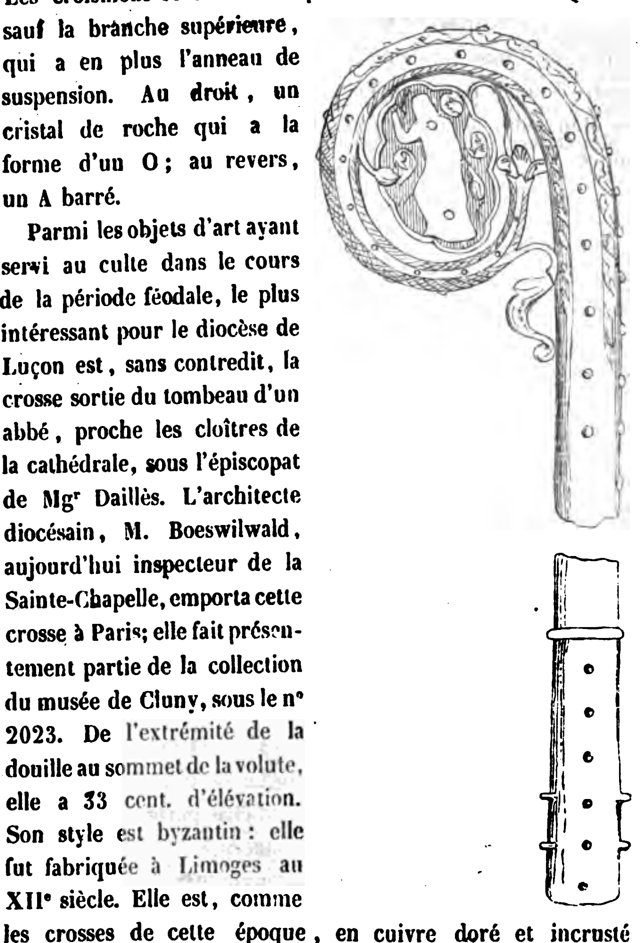
SUR DES

OBJETS D'ART AYANT SERVI AU CULTE;

PAR M. L'ABBÉ BAUDRY.

Au mois de juin 1863, le domestique du logis de Lavert, commune de Mareuil, étant à la pêche du saumon, accrocha dans son filet une croix en cuivre, que M. l'abbé Crochet, curé de cette paroisse, a bien voulu me confier. Elle était, depuis longtemps sans doute, au fond de la rivière du Lay, et il a fallu un hasard providentiel pour l'en retirer. C'est une croix du XI[e] siècle, croix pattée, dont le style est aussi roman que possible. Au droit, un Christ qui a les bras étendus presque horizontalement et les pieds percés par deux clous, comme les crucifix de cette époque. Il est vêtu du simple tablier qui remplaça la robe des premiers siècles et précéda la bande d'étoffe des siècles suivants. Le Christ est d'un travail grossier et indique un ouvrier peu habile. Au revers, un reliquaire avec cinq trous pratiqués pour y maintenir les reliques. Un crucifix-reliquaire ne pouvait contenir, je m'imagine, qu'une parcelle de la vraie croix. Quelle était sa destination? L'anneau de suspension qu'il a à son sommet semble prouver que son usage était d'être porté au cou, par une de ces personnes qui étaient vouées à l'état religieux. Cependant je dois dire que la douille dont la croix est munie par le bas pouvait permettre de la ficher dans une hampe, ou de l'exposer sur un autel à la vénération des fidèles.

J'ai en ma possession une autre petite croix en argent, de 3 centimètres de hauteur et du poids de 5 grammes, de la fin du XII[e] siècle, trouvée dans un tombeau au Bernard. Les croisillons se terminent par une boule et sont égaux, sauf la branche supérieure, qui a en plus l'anneau de suspension. Au droit, un cristal de roche qui a la forme d'un O; au revers, un A barré.



Parmi les objets d'art ayant servi au culte dans le cours de la période féodale, le plus intéressant pour le diocèse de Luçon est, sans contredit, la crosse sortie du tombeau d'un abbé, proche les cloîtres de la cathédrale, sous l'épiscopat de Mg[r] Daillès. L'architecte diocésain, M. Boeswilwald, aujourd'hui inspecteur de la Sainte-Chapelle, emporta cette crosse à Paris; elle fait présentement partie de la collection du musée de Cluny, sous le n° 2023. De l'extrémité de la douille au sommet de la volute, elle a 33 cent. d'élévation. Son style est byzantin : elle fut fabriquée à Limoges au XII[e] siècle. Elle est, comme les crosses de cette époque, en cuivre doré et incrusté d'émaux. La douille est couverte d'animaux fantastiques qu

se précipitent en bas. L'anneau qui surmonte la douille est composé d'animaux de la même catégorie enlevés à jour. La volute figure dans son enroulement Lucifer, sous la forme d'un dragon, que saint Michel perce de sa lance; l'archange est armé aussi d'un bouclier. M. le Directeur du musée de Cluny s'est empressé, sur ma demande, de permettre à un peintre vendéen, M. Delumeau, de Moutiers-les-Mauxfaits, d'en prendre le dessin; je le joins à ma notice.



RAPPORT

SUR

DES FOUILLES

FAITES EN SEPTEMBRE 1863,

A AUDENBERT ET A HERVELINGHEN (PAS-DE-CALAIS);

PAR M. L. COUSIN,

Membre de la Société française d'archéologie et de l'Institut des provinces.

MESSIEURS,

Dans mon Rapport (1) sur mes fouilles archéologiques de 1862, j'ai parlé de plusieurs mottes de terre situées à Audenbert et à Hervelinghen, villages du canton de Marquise (arrondissement de Boulogne-sur-Mer), qui sont limitrophes de Wissant, et j'ai alors exprimé le regret de n'avoir pu vérifier si elles n'étaient pas des tumulus de l'époque gauloise; grâce à une nouvelle allocation de la Société française d'archéologie, j'ai fait, au mois de septembre dernier, après la récolte, cette vérification qui était si désirable, et je viens aujourd'hui vous en dire quelques mots, dans l'espoir qu'ils ne seront pas sans intérêt pour vous: tout ce qui se rattache à l'époque la plus ancienne de notre pays étant encore trop obscur pour ne pas avoir besoin d'être

(1) V. ce Rapport, t. XXVI de la Société française d'archéologie, p. 318-349.

éclairci, et attirant d'ailleurs, maintenant plus que jamais, l'attention du monde savant.

§ I.

MOTTES D'AUDENBERT.

J'ai commencé mes recherches sur le mont de Coupe, commune d'Audenbert, mont qui est l'un des plus hauts du département du Pas-de-Calais. Son altitude est de 163 mètres (près de 500 pieds). Six mottes plus ou moins élevées s'y trouvent. L'une d'elles, qui est labourée (1) et qu'on voit sur la gauche du chemin de Wissant à Landretun, n'a pas été comprise dans les fouilles, ayant été faite, il y a environ quarante ans, avec des terres extraites d'un trou à marne. Les détails qui me furent donnés à son sujet étaient si précis, ils venaient d'une si bonne source, que je n'en aurais même pas parlé si elle n'avait pas été indiquée sur la carte jointe à mon Rapport de l'année dernière (2). Je passe donc aux autres, que je numéroterai successivement pour plus de clarté. Je constaterai d'abord les faits et j'en tirerai ensuite les conséquences qui me paraîtront en résulter.

Motte n° 1.

Sa circonférence est de 14 mètres, sa hauteur approximative de 1 mètre 50 centimètres.

J'avais recommandé de creuser au centre, l'exploration d'un tumulus devant toujours commencer par là. A environ 1 mètre de profondeur, on aperçut des ossements. Prévenu

(1) Elle est sur une pièce de terre à labour occupée par le sieur Sarre-Bodart, et qui appartient à M. Feramus, de Fiennes.

(2) Voir le n° 30 de cette carte.

immédiatement de la trouvaille, je fis retirer la terre dans leur direction, de manière à les mettre bien à découvert : on put ainsi reconnaître bientôt le squelette d'un homme qui n'était plus entier : environ le tiers manquait. Ce squelette, dont la tête était au centre de la motte, s'étendait du côté de l'est, auquel il faisait face. Sa longueur était de 1 mètre 70 centimètres; à ses pieds, se trouvait un silex, dont l'une des extrémités présentait un tranchant bien affilé, et l'autre un gros bout. Sa couleur grise était devenue jaunâtre en partie. C'était évidemment une hache : elle était à plat, et son tranchant était du côté des pieds. Encouragé par cette découverte, j'ai fait enlever avec soin jusqu'au sol naturel toutes les terres, tant au milieu qu'à l'est et au nord de la motte, et on en retira deux objets en os, arrondis et se terminant en pointe, qui étaient à quelque distance l'un de l'autre et du squelette; en outre, quelques petits ossements agglomérés, plus rapprochés du mort.

Les trouvailles dans cette motte se bornèrent là. On n'y vit ni poterie, ni monnaie, ni armure, rien en bronze, cuivre ou fer.

Motte n° 2.

Sa circonférence est de 14 mètres, sa hauteur de 2 mètres 40 centimètres.

C'était là que j'avais vu la baraque où des officiers anglais faisaient des observations relatives à la triangulation du détroit du Pas-de-Calais, pendant que les Français se livraient en Angleterre aux mêmes opérations, dans le voisinage du littoral. Je savais qu'en creusant pour les fondations de cette baraque, on avait trouvé quelques pièces de monnaie (1), dont deux étaient de l'empereur Néron ; on avait donc ici

(1) Voir p. 377 du t. XXVI.

des chances de succès. La baraque avait été enlevée quelques mois auparavant, ce qui semblait devoir faciliter mes recherches; mais je reconnus bientôt qu'elles y seraient plus difficiles que partout ailleurs, à cause d'une circonstance bien inattendue; elle venait d'une grande borne (1) fixée dans une maçonnerie en pierres de Stinckal, dont la largeur était de 1 mètre 50 centimètres et l'épaisseur de 40 centimètres. Cette maçonnerie étant précisément au centre de la motte, en dessus du point où l'on devait principalement porter les fouilles, il fallut prendre des précautions toutes particulières, soit afin que les travailleurs ne fussent exposés à aucun danger, soit pour ne pas nuire à la solidité de la borne en descendant sous elle. Heureusement le chef de mes ouvriers était M. Sergeant, cantonnier fort intelligent, demeurant à Audenbert et qui avait de l'expérience en pareille matière. Il parvint à surmonter la difficulté sans aucun accident, et trouva d'abord quelques monnaies romaines, puis, en se rapprochant du milieu de la motte, le squelette d'un homme couché sur le dos, mais dont les jambes étaient repliées à la hauteur des genoux; en dessous de la tête, il y avait un objet qui nous parut en fer tourné comme en spirale; afin de bien examiner cet objet, je l'emportai avec un autre ayant la forme d'une petite boule, qui se trouvait auprès, pensant que celui-ci pourrait servir de comparaison avec le premier.

Le squelette était à 2 mètres 20 centimètres de profondeur et à 20 centimètres au-dessus du terrain naturel. Sa taille était de 1 mètre 75 centimètres; il avait été également inhumé avec la figure vis-à-vis de l'est. La mâchoire avait encore toutes ses dents; d'où l'on pouvait induire que le défunt était plutôt jeune que vieux lors de sa mort.

(1) On m'a appris, depuis peu, qu'elle avait été placée en 1823 ou 1824.

Il est à remarquer, en outre, qu'on a rencontré çà et là, autour du squelette, des restes de charbon de bois brûlé; qu'en ce qui concerne les monnaies, la plus rapprochée du mort était à environ 1 mètre 20 centimètres, et que la plupart ont été trouvées plus près des bords que du centre de la motte : toutes sont en bronze, quatre entières et en assez bon état : j'en parlerai bientôt plus en détail. Quant aux cinq autres, elles sont trop frustes pour que l'attribution en soit possible. Voilà tout ce qui a été vu dans cette motte, où il n'y avait ni hache, ni flèche, ni armure, ni vase, ni poterie, ni d'autres ossements que ceux du squelette.

Mottes nos 3, 4 et 5.

D'autres mottes du mont de Coupe ont été également fouillées jusqu'au terrain naturel (la marne) : l'une est au nord de la motte n° 1 ; une autre au sud de celle n° 2 ; la dernière, beaucoup plus loin et du même côté. Il a été reconnu qu'elles avaient été formées toutes trois avec des terres rapportées, mais qu'elles n'offraient rien d'intéressant. Je passe donc à celles qui sont sur le territoire du village d'Hervelinghen.

MOTTES D'HERVELINGHEN.

Motte n° 6.

Sa circonférence est d'environ 21 mètres, sa hauteur de 1 mètre 70 centimètres.

Cette motte se trouve à gauche du chemin qui conduit du haut du mont de Coupe, dont elle est voisine, à la place d'Hervelinghen et sur une pièce de terre occupée par MM. Lelièvre, charrons, qui en sont propriétaires; elle était autrefois plus élevée : livrée à la culture, elle a été de plus en plus abaissée, afin de faciliter le labour. On y a fait

deux remarques : 1° à environ 1 mètre 45 centimètres de profondeur, on a rencontré un filon de sable avec des cendres et des restes de charbon de bois ou braise, filon dont l'épaisseur était de 5 centimètres ; une pareille découverte en avait fait espérer une autre plus intéressante ; mais on est descendu à plus de 1 mètre en-dessous sans rencontrer le moindre objet qui méritât l'attention ; 2° on a vu, dans cette motte, d'anciennes coupures et un mélange de sables de diverses couleurs, qui ont donné la preuve matérielle d'une fouille précédente, laquelle pourrait expliquer comment on n'y a fait que la trouvaille du filon sus-mentionné.

Motte n° 7.

Sa circonférence est d'environ 14 mètres, sa hauteur de 40 centimètres.

Cette motte, qui est sur une pièce de terre dépendante de la ferme de M. Martinet, occupée par M. Lannoy, est placée à droite du même chemin, à peu de distance de la sixième ; les remarques faites au sujet de celle-ci sont toutes applicables à la septième. Ainsi, elle a été abaissée également dans l'intérêt de la culture ; et en creusant au milieu, on y a vu le même filon de cendres et des traces d'une fouille antérieure ; mais l'ouvrier ayant ensuite, conformément à ma recommandation, continué ses tranchées sur d'autres points, trouva à l'ouest, à la profondeur d'environ 20 centimètres, des ossements fort petits, sous une pierre plate, dont le diamètre était d'environ 33 centimètres ; taillée et unie, elle avait été évidemment mise là pour les protéger.

Mottes n°s 8, 9 et 10.

Le résultat des fouilles a été le même à ces mottes qui, toutes trois, sont labourées ; la marne y a été rencontrée à la profondeur de 15 à 30 centimètres, sans qu'on y ait vu

la moindre chose digne de mention ; d'où l'on a inféré qu'elles avaient été formées naturellement : je me bornerai donc à indiquer leur emplacement.

La huitième est sur la pièce de terre nommée la Mottelette, reprise au plan cadastral, section B, n° 200 ; la neuvième, sur une autre qui y figure, même section, n° 225. Ces deux parcelles dépendent de ma ferme, occupée par M. Prud'homme Baclez ; c'est pourquoi j'ai pu les désigner avec le cadastre, dont j'ai un extrait pour ce qui me concerne. Quant à la dixième motte, elle se trouve sur une pièce de terre appartenant à M. Verne, pièce située au lieu dit les Communes, à proximité et sur la gauche du chemin de grande communication de Wissant à Guînes, dans la partie comprise entre Hervelinghen et St-Inglevert.

Motte n° 11.

Sa circonférence est d'environ 30 mètres, sa hauteur de 1 mètre.

Cette motte est également labourée ; elle est tout près de la dixième et sur la même pièce de terre : on n'a donc pas besoin d'en dire davantage sur son emplacement. Je savais qu'elle avait été fouillée en 1820 par le propriétaire, sur une étendue de 1 mètre 65 centimètres ; après avoir traversé une masse de cailloux, il avait trouvé quatre squelettes humains, et à côté un poignard en bronze ; il n'y avait vu rien autre chose, ni poterie, ni monnaie, ni verroterie. Ces renseignements, qu'il m'avait donnés lui-même, il y a quelques années, étaient précis, et j'avais d'ailleurs, à Dunkerque, dans mon cabinet, le poignard dont il m'avait fait cadeau. Mais devais-je pour cela m'abstenir de toutes fouilles dans la onzième motte ? L'affirmative ne me parut pas admissible : j'ignorais si on était descendu jusqu'au terrain naturel ; d'ail-

leurs, la fouille n'avait pas eu lieu dans un but archéologique. J'envoyai donc l'un de mes ouvriers, en lui recommandant d'y faire avec soin des sondages, et de les commencer par le milieu ; il se conforma à mes instructions, et quand je me rendis sur les lieux, je vérifiai qu'il n'avait trouvé que des ossements, sans autre chose digne de la moindre attention.

Motte n° 12.

Sa circonférence est de 40 mètres 50 centimètres, sa hauteur de 4 mètres 50 à 60 centimètres.

Cette motte est sur la montagne de Raussaut, dont l'altitude est de 153 mètres, et qui est au nord-est du village d'Hervelinghen, tandis que le mont de Couppe se trouve au sud-ouest. Placée sur une pièce de terre occupée par M. Admont, et qui appartient à Mme veuve Bourgeois, de St-Inglevert, elle avait appelé tout particulièrement mon attention lorsque j'avais visité les restes de retranchements ou redoutes dont j'ai parlé (1) dans mon précédent Rapport. En effet, je l'avais trouvée plus haute que les autres du voisinage et j'y avais vu de plus, au centre, un trou qui m'avait paru ressembler à celui de la motte Carlin, commune de Wissant, dont ce Rapport fait également mention ; malheureusement le temps me manqua pour faire exécuter le travail en ma présence et, forcé de partir, je pris des mesures pour qu'il fût commencé deux jours après mon départ. Le sieur Flahaut, l'un de mes meilleurs ouvriers, en fut chargé ; il suivit les instructions que j'avais laissées, et voici ce qui m'a été écrit ensuite à ce sujet : « Le trou du milieu « de la motte a une profondeur de 1 mètre 40 centimètres, « et jusqu'à celle de 75 centimètres, sa largeur est de 50

(1) V. p. 384, et la carte, nos 33 à 45.

« centimètres. A 1 mètre 30 centimètres en-dessous de ce « trou, le sieur Flahaut a remarqué une couche de cendres « mélangées de terre, de 10 centimètres d'épaisseur, et il a « dû descendre encore à 1 mètre 70 centimètres de pro- « fondeur pour atteindre le terrain naturel ; il a vu dans « cette motte des traces matérielles d'une fouille antérieure, « mais toutes ses remarques se bornent là, n'ayant ren- « contré ni ossements, ni monnaies, ni poteries, ni armures. »

§ II.

D'après les faits qui viennent d'être exposés, sur les douze mottes objet des fouilles, trois (les 8e, 9e et 10e) sont naturelles, et il devient en conséquence inutile de s'arrêter davantage à celles-là : il ne nous reste à parler que des neuf autres. Formées par la main des hommes, elles donnent lieu à une pemière question.

1re Question.

Que peut-on dire des mottes nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 11 et 12 ?

Avant de répondre à cette question, je vais reproduire tout d'abord quelques lignes du *Dictionnaire historique des institutions, mœurs et coutumes* (1) *de la France :*

« On rattache encore aux monuments gaulois les tombelles « ou tumulus ; ce sont des monticules ou collines factices « qui indiquent la sépulture de quelques personnes illustres. « Lorsque ce sont des ossuaires ou sépultures communes, la « forme est allongée à la base ; quand le tumulus n'est des- « tiné qu'à un seul guerrier, la base est arrondie : le sque- « lette est placé sur le sol, une grosse pierre couvre la partie

(1) Par M. Cheruel, docteur ès-lettres, inspecteur de l'Académie.

« supérieure du corps : on trouve, assez généralement, une « arme sous la tête et des ossements d'animaux autour du « corps, etc. »

Un autre auteur, dont le mérite littéraire est universellement reconnu (1), après avoir rappelé que les Celtes enterraient leurs morts dans des fosses purifiées par le feu et disposées en cercle, que le mot cercueil vient de cet usage et que les funérailles celtiques commençaient par un sacrifice aux dieux Mânes, s'exprime ainsi :

« On recouvrait ensuite le fond de la tombe d'un lit de « cendres provenant du bûcher qui avait servi à brûler la « victime, et on déposait sur ce lit le corps du défunt, en « ayant soin de disposer un amas plus élevé de charbons « sous la tête, en guise de chevet. Après avoir placé une « épée près des hommes ou un fuseau près des femmes, on « appuyait les pieds du cadavre sur le vase de terre dont je « vous ai parlé tout à l'heure et qui, s'il s'agissait d'un guer- « rier, contenait les débris calcinés du cheval de bataille sur « lequel le guerrier avait combattu, ou du chien qui l'accom- « pagnait à la chasse ou qui gardait la maison. »

Ces détails suffisent pour la solution de la question en ce qui concerne les mottes n[os] 1, 2, 6, 7, 11 et 12 ; car, d'une part, elles ont été faites ou avec des terres rapportées, ou l'une d'elles (la onzième) avec des cailloux qui abondent dans le pays ; et d'autre part, toutes sont en forme de cercle et révèlent d'anciennes sépultures ; pour trois d'entr'elles, on a une certitude pour ainsi dire matérielle, puisqu'on a trouvé dans chacune des deux premières un squelette humain, et qu'il y en avait quatre dans la onzième ; on doit donc y voir des tumulus (tombeaux). La même certitude existe pour la septième motte, où l'on a rencontré une pierre plate avec des

(1) Voir le journal *La Patrie*, n° du 4 mai 1863.

ossements ; et si pour les mottes nos 6 et 12 la preuve n'est pas aussi péremptoire, elle ne résulte pas moins de la découverte d'une couche de cendres au milieu de ces mottes, ainsi que des traces manifestes d'une fouille antérieure, lors de laquelle on aura enlevé les objets que cette couche annonçait.

Il y a, du reste, tout lieu de penser que c'est à la motte n° 6 qui est labourée et au-dessus d'Audenbert, qu'on a fait, il y a plus de cent ans, les trouvailles mentionnées dans le manuscrit de Lutto, l'un des meilleurs chroniqueurs du Boulonnais ; trouvailles que j'ai rappelées également l'année dernière (1), et qui consistaient en un *squelette à côté duquel était une sorte de sabre, une vieille armure, une hache en façon de pique et quelques autres pièces.*

Quant aux autres mottes, nos 3, 4 et 5, quoiqu'elles soient dues également à la main de l'homme, on ne saurait y reconnaître des tumulus (tombeaux), rien chez elles n'annonçant une ancienne sépulture. On conjecture que les terres avec lesquelles elles ont été formées provenaient des travaux défensifs exécutés depuis la prise de Calais, en 1347, par les Anglais, sur le mont de Coupe qui, à partir de là et pendant plus de deux siècles, a servi de frontière : ces travaux défensifs y sont encore aujourd'hui visibles en partie ; car on rencontre, sur divers points, des restes d'anciens retranchements plus ou moins profonds, et dès lors il est probable que les trois mottes dont il s'agit en ce moment, ont été établies à l'époque où les Anglais occupaient le Calaisis et le comté de Guines.

2e Question.

Après avoir ainsi résolu la première question, je passe à une autre, dont la solution est beaucoup plus difficile, celle

(1) Voir p. 376 et 377 du XXVIe volume.

de savoir à quelle époque remontent les six tumulus dont l'existence vient d'être si bien constatée. Pour mieux éclaircir cette question, il devient nécessaire de rappeler les objets qui ont été découverts et de les examiner en détail, afin de signaler ensuite les conséquences qui en résultent ; je m'occupe d'abord des tumulus d'Audenbert.

LES DEUX TUMULUS D'AUDENBERT.

Le 1er (motte n° 1), le 2e (motte n° 2).

On a trouvé, comme on l'a vu, dans le premier un squelette d'homme, quelques petits ossements avec une dent, deux objets en os, arrondis et finissant en pointe, et une hache en silex.

1° Le squelette.

Il était étendu sur le dos, et il suffisait de le voir pour être convaincu que le mort avait été inhumé. D'après la mesure qui en a été prise, sa taille était de 1 mètre 70 centimètres ; mais il n'était pas entier : ce qui en restait a été évalué aux deux tiers environ et annonçait une grande vétusté. Comment expliquer que l'autre tiers était disparu ? Serait-ce par suite d'une fouille précédente ? Mais on n'en a aperçu aucune trace, et d'ailleurs, si elle avait eu lieu, il est à présumer qu'on aurait enlevé avec le crâne toute la mâchoire : or, le crâne manquait et cette mâchoire était restée ! En examinant les dents, on pouvait en induire que le mort était plutôt âgé que jeune lorsqu'il avait été enterré.

Faut-il, au contraire, admettre que, par l'effet du temps, pendant une longue suite de siècles, une partie d'un squelette placé sous une motte de terre s'anéantisse au point de ne laisser aucun vestige, tandis que la plus grande partie est conservée ? Je laisse aux savants compétents sur la matière

le soin de résoudre cette question. En attendant, je dirai qu'un médecin du voisinage (1) a eu l'obligeance de se rendre, sur ma demande, au mont de Coupe, pour examiner les divers ossements que j'y avais découverts, et il m'a écrit qu'il n'avait pu tirer aucune déduction de ceux du squelette dont il s'agit en ce moment.

2° Les petits os accompagnés d'une dent.

Cette dent est une molaire de la mâchoire supérieure d'un chien, et comme elle est d'une blancheur remarquable, on en a conclu qu'il était jeune lors de sa mort ; sa présence près de l'homme enterré dans le tumulus se comprend on ne peut mieux, par l'usage rappelé par l'un des auteurs cités ci-dessus, et qu'avaient les plus anciens habitants de la Gaule, d'immoler aux mânes du défunt, soit son cheval de bataille, soit le chien qui l'accompagnait à la chasse ou qui gardait sa maison ; ils plaçaient au fond de la tombe les cendres du bûcher qui avait servi à brûler la victime et y déposaient ensuite le corps du défunt. Tout cela explique non-seulement la couche de cendre qui était au centre du tumulus, vers le niveau du sol voisin, mais encore le fait que les ossements du chien étaient agglomérés, tandis que son maître était étendu de manière à faire penser qu'il avait été inhumé.

3° Les deux objets en os, arrondis et finissant en pointe.

On avait cru, d'abord, que ces objets avaient pu lier le linceul ou le vêtement avec lequel le mort aurait été enseveli ; mais on fait remarquer que leur grosseur n'était pas uniforme : elle diminue effectivement jusqu'à la pointe, ce qui ne s'allie guère avec l'idée du service d'épingles, et l'on a renoncé à cette idée, d'autant plus que les objets avaient

(1) M. le docteur Roble, médecin à Sangatte, dont j'ai pu apprécier toute l'instruction et qui m'avait montré beaucoup d'obligeance lors de mes fouilles de 1862.

été trouvés à quelque distance l'un de l'autre, ainsi que du mort, dont le plus rapproché des deux était au moins à 1 mètre. Ce dernier motif a également empêché d'y voir, soit des poinçons, soit des stylets à écrire. Une autre opinion a été émise : d'après elle, ces os, dont la pointe était fine, auraient été adaptés à des bouts de lance dont le bois ou le roseau aurait disparu par l'action destructive du temps. On a, du reste, retiré d'autres tumulus de la Gaule des objets semblables à ceux-ci ; l'un de mes plus honorables et savants collègues, M. Boucher de Perthes, en a figuré et décrit plusieurs. Il dit (1) que les instruments en os, simplement ébauchés, ne sont pas rares dans les gisements celtiques, mais qu'il n'en est pas de même de ceux qui ont été polis et finis, qu'on en trouve peu ; il ajoute ensuite : « Si ces in- « struments, d'une pointe solide, n'étaient pas utiles comme « poinçons, ils devaient être placés au bout d'un roseau « pour servir de flèche. » Cette observation rend plus plausible la dernière conjecture, avec laquelle on comprend que les deux objets en os aient été trouvés à quelque distance du mort et à moins de profondeur.

4° La hache en silex.

Cette hache a été emmanchée : l'on ne saurait en douter après l'avoir examinée ; mais, à la différence des haches en fer qui sont traversées par le manche, celle-ci devait y entrer pour y être fixée ; elle pouvait servir soit à la guerre, soit dans les sacrifices druidiques, soit pour les usages domestiques ; mais elle est en si bon état et son tranchant si bien affilé qu'on doit penser qu'il n'en a pas été fait emploi.

Ces diverses découvertes dans un tumulus, où il n'y avait rien en métal, me paraissent autoriser deux conclusions :

(1) *Antiquités celtiques et antédiluviennes*, t. I, p. 316.

la première qu'il remonte à une très-haute antiquité, à la plus ancienne des époques, qu'en 1843 un érudit de la Suède, M. Thomsen, a divisée en trois périodes : l'âge de pierre, l'âge de bronze et l'âge de fer.

D'après un autre Suédois, M. Worsaë, les régions septentrionales de l'Europe ont été primitivement occupées par des hommes qui ne connaissaient pas l'usage des métaux, qui vivaient du produit de leur chasse, qui enterraient leurs morts dans des cercueils de pierre et qui habitaient principalement les bords de la mer ou les rivages des grands lacs et des rivières. Une autre race, qui connaissait l'usage des armes en bronze, remplaça la première; elle était agricole et brûlait ses morts. A cette deuxième race succéda l'âge de fer : c'est celui que nous connaissons le mieux, celui dont l'histoire nous a conservé plus ou moins vaguement le souvenir.

En comparant avec les détails dans lesquels je viens d'entrer ces données historiques, que j'emprunte au *Bulletin monumental* (1), on est conduit à penser que le premier tumulus du mont de Coupe a été fait à l'âge de pierre, dont les limites ne sont pas encore bien connues : tout ce qu'on a dit à leur sujet ne repose que sur des hypothèses plus ou moins ingénieuses; mais alors même qu'on parviendrait à les rendre des vérités pour quelques régions, ce ne serait pas un motif suffisant pour les appliquer partout ailleurs; car il est constant que le silex était encore employé chez certains peuples, quand le bronze l'était déjà chez d'autres. On en a eu de nouveau la preuve depuis moins de cent ans, lorsqu'on a découvert des îles où l'usage des métaux était complètement inconnu. Il faut donc, en pareille matière, s'attacher avant tout à ce qui concerne le pays; or, le village d'Audenbert

(1) Année 1863, p. 500 et 501.

faisait autrefois partie de la Morinie, que pendant longtemps on a placée à l'extrémité du monde (1) et où d'ailleurs la civilisation a été plus tardive que dans le midi de la Gaule, plus rapprochée du peuple-roi. D'après cela, l'âge de pierre a dû s'y prolonger plus longtemps; mais on n'ignore pas moins à quelle date il y a cessé, et dans cette incertitude, je me borne à ajouter qu'en réunissant seulement aux années de l'ère chrétienne les six siècles de l'époque historique qui l'a précédée, on arriverait à un total de 2,463 ans; mais que si l'on tient compte, ne fût-ce que pour quelques siècles, des temps antérieurs à cette époque, et qui ont suivi l'âge de pierre, on devrait reporter à plus de trois mille ans l'origine du même tumulus, l'enterrement du mort et le dépôt des divers objets qu'on y a trouvés.

La seconde conclusion est que ce mort était un guerrier d'un rang éminent : cela semble ressortir, non-seulement de la découverte des plus anciennes armes de guerre qu'on connaisse, une hache en silex et des pointes de flèches, comme des restes d'un chien de chasse, mais encore de la largeur du tumulus et du fait qu'il n'a pas servi à d'autre inhumation, peut-être aussi de sa position à proximité de la mer, sur l'une des montagnes les plus élevées du Boulonnais.

Quant au second tumulus d'Audenbert, les trouvailles consistent en un squelette (celui d'un homme), une masse oxydée présumée en fer, et neuf pièces de monnaies romaines entières ou par fragments.

1° Le squelette.

Voici ce qui m'a été écrit, à son occasion par le même,

(1) « Extremique hominum Morini » (V. Virgile, *Enéide*, liv. VIII, vers 727). — « Ultimique hominum existimati Morini » (Pline-l'Ancien, lib. XIX, cap. I). — « In terra Morinorum situ orbis extrema » (Lettre de saint Paulin, né en 353).

médecin : « Les ossements sont très-bien conservés, si l'on considère l'époque à laquelle leur entourage semble les faire remonter ; mais cela tient peut-être au milieu dans lequel ils étaient placés. La tête est fort incomplète ; elle est plutôt grosse que petite ; ses parois sont épaisses et sa partie postérieure est déprimée : ainsi, l'épaisseur des os et la dépression de l'occiput sont les caractères saillants. Les autres os n'ont rien de remarquable ; ils appartiennent à un individu dont la taille était de 1 mètre 75 à 1 mètre 80 centimètres. »

Ses jambes étaient repliées à la hauteur des genoux, comme si, en enterrant le mort, on avait voulu lui donner l'attitude de la prière. Quoi qu'il en soit, on a pu remarquer que sa taille n'avait rien d'extraordinaire, de même que celle du squelette du premier tumulus. Toutes deux sont en rapport avec les habitants actuels de l'arrondissement de Boulogne ; d'après cela, ne peut-on pas considérer comme dénuées de tout fondement, les allégations des écrivains qui ont, les uns, grandi démesurément, et les autres diminué beaucoup trop la taille des anciennes populations ?

2° La masse oxydée, présumée en fer.

Comme il importait de savoir si cette masse était réellement en fer, je me suis adressé à M. Belleville, l'un des directeurs du plus important établissement métallurgique de Dunkerque ; je la lui ai communiquée avec l'objet que j'avais rapporté pour servir, au besoin, de comparaison ; il a eu l'obligeance de me remettre ensuite une note d'où il résulte que la densité des deux échantillons n'est que d'environ 3 kilogrammes 430 grammes, tandis que celle du fer ou de la fonte aurait deux fois plus de poids. Ces deux échantillons sont donc incontestablement des morceaux de minerai de fer qu'on trouve, du reste, en abondance dans le voisinage : ils auront été placés, au moins l'un, sinon tous

mieux (car l'autre était bien près de celui-ci), sous la tête du mort comme pour lui servir de chevet; et à cette occasion, je rappellerai ce qui m'a été dit par le conducteur de mes ouvriers, qu'au cimetière de Francs mérovingiens, qui avait été fouillé par lui quelques mois auparavant, près de Marquise, les squelettes avaient généralement, sous la tête, une pierre qui la relevait un peu. Là, les morts étaient accompagnés d'armures et de vases; mais dans le tumulus dont il s'agit ici, on n'a trouvé qu'un squelette avec les deux morceaux de minerai, et en outre les monnaies romaines dont je vais dire un mot :

3° Les monnaies romaines.

Sur les neuf, il n'y en a que quatre en assez bon état de conservation; voici la description de l'une d'elles :

(Avers). Buste, tête (laurée à droite) de Constantin-le-Grand. CONSTANTINVS. P. AVG.

(Revers). Autel surmonté d'un globe et de trois étoiles, sur lequel on lit : VOTIS XX.

Légende : BEATA TRANQVILLITAS.

A l'exergue : PLON. — Dans le champ : C. P. (petit-bronze).

Les trois autres sont de Domitien, de Trajan et de Commode; c'est ce qui m'a été certifié (1) par un savant numismate.

Leur émission a donc été antérieure à celle du petit-bronze, à l'effigie de l'empereur Constantin, et il en est de même des trois autres pièces dont j'ai parlé l'année dernière (2), comme ayant été trouvées dans le même tumulus, lorsqu'on y a établi une baraque, pièces portant à douze le nombre

(1) M. Henri Cohen, auteur d'un important ouvrage intitulé : *Description des monnaies frappées sous l'Empire romain*. Paris, 1862.

(2) Voir p. 379 du XXVIe volume de la Société française d'archéologie.

total des monnaies romaines qui en proviennent. Il est à noter qu'il y a quelques années, on a retiré aussi d'un tumulus de la Bretagne un petit-bronze de Constantin; et que ce tumulus renfermait des briques et des poteries romaines mêlées évidemment à des poteries gauloises (1) et à un silex de flèche, tandis que dans celui dont il s'agit ici, tout s'est borné aux objets dont on vient de parler successivement, et dont la découverte donne lieu à deux opinions que je dois maintenant exposer. La première se base sur les monnaies romaines et notamment sur celles de l'empereur Constantin, d'où l'on infère que le second tumulus d'Audenbert date tout au plus du IVe siècle; mais les partisans de la seconde opinion répondent que si les pièces de monnaie avaient été mises dans ce tumulus le jour où le mort y a été déposé, elles auraient été retrouvées sur lui ou à côté; or, il n'en a pas été ainsi, puisque la plus rapprochée en était à plus de 1 mètre de distance. On sait que, dans les fouilles du château de Cassel, où l'on est descendu jusqu'à 7 mètres de profondeur, on a trouvé des monnaies enfouies plus ou moins profondément (2), et que celles aperçues les premières étaient du temps de la domination des Espagnols, les secondes du XIe siècle et les dernières de l'époque romaine; on a fait la même remarque (3) dans l'enceinte du château d'Étaples.

En présence de ces souvenirs et en considérant que les monnaies n'ont pas été trouvées à côté du mort, qu'elles étaient à moins de profondeur (la plus rapprochée à plus de 1 mètre de distance), qu'elles sont de différents règnes et que la plupart ont été rencontrées plus près des bords du tumulus

(1) *Bulletin monumental*, année 1863, p. 54.

(2) Voir t. XXIV de la Société française d'archéologie, p. 53.

(3) Voir *Histoire du château d'Étaples*, par M. Souquet, p. 3, 5.

que du milieu, on est conduit à penser qu'elles y ont été placées longtemps après qu'il avait été fait.

Cela est d'autant plus probable que le petit-bronze de Constantin ressemble à celui du tumulus précité qui, comme on l'a vu, contenait divers objets plus ou moins intéressants, tant de l'époque gauloise que de la période romaine. On sait que d'autres tumulus de la Bretagne ont donné lieu à d'autres trouvailles analogues à celles-là. Un savant éminent, qui est l'un des plus honorables habitants de ce pays (1), y a vu une *œuvre celtique que la conquête avait visitée, mais non créée*; les principaux motifs qu'il a donnés à l'appui de son opinion sont applicables au deuxième tumulus d'Audenbert, d'où l'on a retiré des pièces romaines; et, dès lors, l'argument tiré de ces monnaies étant ainsi écarté, il ne reste plus que le squelette avec son attitude qui semblait celle de la prière, et deux morceaux de minerai dont l'un était sous la tête et l'autre à côté. Cela étant, on peut croire que le second tumulus d'Audenbert remonte également à une époque où l'on ne faisait pas encore usage du fer. A en juger par l'élévation du tertre, le mort qui y a été enterré était un personnage plus important encore que celui du premier tumulus, dont la hauteur est moindre de presque la moitié. Or, ce mort n'était pas un guerrier, puisqu'on n'a vu rien qui l'indique : ni hache, ni flèche, ni chien de chasse, ni armure. D'après cela, que pourrait-on en faire, si ce n'est l'un des principaux ministres de la religion des plus anciens habitants de la Gaule, ministre dont la mémoire serait restée en grande vénération dans le pays : ce qui expliquerait des offrandes de pièces de monnaies déposées successivement dans son tumulus, sous la domination romaine et jusque sous Constantin.

(1) M. Du Chatellier, correspondant de l'Institut de France (V. page 381 du t. XXVI de la Société française d'archéologie).

Cette dernière interprétation paraît donc préférable à la première ; mais je n'entends pas pour cela me prononcer pour aucune d'elles et je réserve mon opinion personnelle, en attendant l'avis des savants compétents sur la matière.

LES QUATRE TUMULUS D'HERVELINGHEN.

Le 3e (motte n° 6), le 4e (motte n° 7), le 5e (motte n° 11), le 6e (motte n° 12).

Ce qui y a été découvert se réduit à bien peu de chose : une couche de cendres dans chacun ; des ossements sous une pierre plate au quatrième ; des squelettes d'hommes avec un poignard en bronze dans le cinquième, et si l'on tient compte des trouvailles mentionnées par Lutto, on ajouterait au troisième tumulus un squelette avec quelques armures en fer, malheureusement disparues depuis plus de cent ans sans avoir été décrites. Quoi qu'il en soit, les cendres proviennent, selon toute apparence, des feux allumés pour purifier les fosses où les morts ont été enterrés, et on ne peut guère en tirer d'autre conclusion que celle déjà énoncée ci-dessus : que les mottes où on les découvre sont de véritables tumulus.

Les squelettes d'hommes accompagnés d'armes annoncent des sépultures de militaires. Le poignard mérite surtout l'attention : long de 16 centimètres et demi, il montre huit rainures longitudinales ; sa plus grande largeur est de 5 cent., elle diminue depuis la soie jusqu'à la pointe : cette soie devait être fixée dans le bois de l'arme avec des clous passés à travers quatre petits trous, dont deux sont encore entiers et les autres à moitié : cela pouvait porter à y voir le couteau de combat des Francs (le scramasaxe) ; mais ce couteau n'avait qu'un tranchant (1), tandis que l'arme retirée du cinquième

(1) Voir p. 214 des *Sépultures gauloises, romaines et franques*,

tumulus en a deux, ce qui indique un poignard; il ressemble à ceux décrits par Antony Rich (1), comme étant de l'époque romaine ; mais, en pareille circonstance, les cendres et les armes en fer dont on n'a pas la description, ne suffisent pas pour faire reconnaître le siècle pendant lequel les tumulus d'Hervelinghen ont été élevés : il faut donc, à leur égard, entrer encore dans le champ des conjectures.

La première s'appuie sur ce qu'on n'y a vu ni objets en silex, ni monnaies, ni poterie, et sur le fait qu'on aurait trouvé dans deux d'entre eux (le troisième et le cinquième) des armes en bronze ou en fer, et dans le quatrième, une pierre au-dessus d'ossements qu'elle protégeait; d'où l'on infère que tous quatre ont été formés pendant l'âge de fer; mais en voyant le poignard, dont le travail annonce plus d'art que n'en comporte une époque aussi ancienne, on doit penser que cette conjecture n'est pas fondée. On est donc tenté d'en chercher une autre : en voici une qui semble assez plausible pour que j'en donne connaissance avant de terminer mon travail :

Au commencement du Ve siècle, des colonies de Saxons étaient établies dans la Morinie, et son littoral en avait même pris le nom ; en effet, on lit : *Marcis in littore Saxonico* (2),

par le savant abbé Cochet, inspecteur des monuments historiques de la Seine-Inférieure, et p. 30 du *Catalogue du Musée de Boulogne* (collection d'antiquités mérovingiennes).

(1) Antony Rich, *Dictionnaire des antiquités romaines*, aux mots Clunaculum et Pugio.

(2) Marcis était certainement sur la côte de la Morinie ; s'il y a controverse sur son emplacement, elle ne porte que sur trois points, qui tous en faisaient partie : 1° Mardyck, près de Gravelines ; 2° Marck, à proximité de Calais ; 3° Marquise, entre Calais et Boulogne. Ce dernier point est celui qui rallie le plus de suffrages, depuis les importantes découvertes faites sur son territoire et dans le voisinage.

dans la *Notice des dignités de l'Empire* (notice rédigée sous le règne d'Honorius, qui commença en 395 et finit en 425. Leur établissement était, selon toute apparence, antérieur au Vᵉ siècle ; car un auteur du IVᵉ, Eumène, a écrit à leur sujet un passage dont voici (1) la traduction : « On les voit « fréquenter nos marchés, y mettre en vente leurs bes- « tiaux, s'accoutumer aux fatigues du labourage et même « plier leurs épaules au joug de la discipline militaire. »

Faut-il voir, dans les habitants d'Hervelinghen, les descendants de ces anciens Saxons ? On l'ignore ; mais il parait maintenant bien certain que le village d'Hervelinghen, traversé par la route de Guines au port de Wissant, dont il est voisin, et placé entre deux hautes montagnes qui offraient des moyens naturels de défense, a été habité par des Francs mérovingiens ; car on retrouve de temps en temps, dans son cimetière, des tombes présentant les caractères assignés à leurs sépultures (2) ; mais, pour elles, on n'élevait pas de tumulus : aussi est-il vraisemblable que les Francs mérovingiens ont été précédés, à Hervelinghen (dont le nom est, d'ailleurs, d'origine germanique), par une peuplade saxonne qui avait l'usage de ces monuments funèbres : ainsi s'expliquerait l'établissement des quatre tumulus, qui ne seraient dès lors que du IIIᵉ siècle, sinon du IVᵉ.

P. S. — Cinq autres tumulus, dont un situé à Escales et quatre à Sangatte, villages voisins d'Hervelinghen, ont été fouillés depuis peu : l'on a trouvé dans tous un squelette : l'attitude de deux était repliée : l'un d'eux avait près de la tête un vase. Du reste, mon Rapport sur ces dernières fouilles et quelques autres sera remis, le mois prochain, à la Société française d'archéologie.

(1) Voir Emmenius Pacatus, ap. Dom Bouquet, t. I, et pour la traduction ci-dessus, un intéressant Essai sur les invasions des barbares en Boulonnais, par M. Ernest Hamy, de Boulogne.

(2) Voir p. 431 et 432 des *Sépultures gauloises*, etc.

NOTICE

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

SUR

L'ANCIENNE ÉGLISE CATHÉDRALE

AUJOURD'HUI PAROISSIALE,

DE SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX (DROME);

PAR M. L'ABBÉ JOUVE,

Chanoine du diocèse de Valence, membre de l'Institut des provinces,
Inspecteur des monuments pour la Société française d'archéologie.

La ville de St-Paul-Trois-Châteaux, appelée autrefois *Civitas Tricastinorum* ou *Augusta Tricastinorum* (Pline, liv. III, chap. IV), à cause de trois châteaux-forts que les Romains y avaient élevés dans le principe, devint, sous leur domination, la capitale de la peuplade gauloise des Tricastins. C'est d'eux que *Silius Italicus* a voulu parler dans ces deux vers de son poème (liv. III), relatifs au passage d'Annibal :

Jamque Tricastinos incedit finibus agmen,
Jam faciles campos, jam rura Vocontia carpit.

D'où l'on doit inférer que cette peuplade était dès lors limitrophe de celle des Voconces, qui reconnaissaient Vaison pour leur capitale.

L'importance et l'antiquité de la cité Tricastine, quand même elle n'aurait pas pour elle les témoignages formels des poètes et des historiens, seraient suffisamment établies par les restes imposants de son amphithéâtre, de son cirque, de

son *forum*, de son aqueduc, ainsi que par les statues, les urnes et autres débris qu'on y a successivement découverts. Il n'y a pas longtemps encore, deux de ses portes étaient appelées, l'une, Fanjoux (*Fanum Jovis*), à cause du temple de Jupiter qui se trouvait dans cette partie de la ville; et l'autre, Puy-Jou, de *Podium Jovis* (1). Cette ville, comme la plupart des autres cités gallo-romaines, eut beaucoup à souffrir, d'abord de l'invasion des barbares, ensuite de celle des Sarrasins, des Albigeois et des guerres des protestants.

Elle reconnaît pour son premier apôtre Célidoine ou Sidoine, l'aveugle-né, qui, après avoir été guéri par Jésus (Joan., IX), se fit son disciple et porta le nom de Restitut, du mot *restitutus est ei visus*, la vue lui fut « restituée », en souvenir de cette guérison miraculeuse. D'après une tradition immémoriale, confirmée par un très-ancien bréviaire de St-Paul (2) et tous les autres livres liturgiques de cette église jusqu'à nous, ce saint personnage était de ceux qui, fuyant la persécution des Juifs, abordèrent en Provence avec Lazare, l'ami privilégié du Sauveur. Après avoir séjourné quelque temps à Aix, il s'établit dans la cité des Tricastins dont il devint le premier évêque. Pour les autres détails de sa vie, et surtout pour ce qui concerne le remarquable tombeau qui lui fut érigé en 1242 par l'évêque Laurent, après qu'il eut découvert ses ossements avec des pièces de

(1) *Gallia christiana* (Province d'Arles), t. I, p. 704 et suiv.

(2) C'est à quoi n'ont pas pris garde les savants auteurs de la *Gallia christiana*, lorsqu'ils ont dit, d'après le P. Boyer, historien de l'église de St-Paul-Trois-Châteaux, que l'évêque Étienne Genevès était le premier qui, en 1465, eût affirmé que saint Restitut était le même que l'aveugle-né de l'Évangile; car déjà, depuis des siècles, ce fait était attesté par tous les livres liturgiques et les monuments. En outre, il a été maintenu dans le nouveau Propre du Bréviaire romain du diocèse de Valence, approuvé par le Saint-Siége en 1852.

son bâton pastoral, nous renvoyons le lecteur à la Dissertation que nous lui avons consacrée en 1856, ainsi qu'à la jolie église romane où eut lieu la précieuse découverte dont il s'agit (1).

D'après l'ancien catalogue des évêques de St-Paul, le deuxième fut saint Sulpice, qui eut lui-même pour successeur saint Eusèbe, célèbre par sa charité. Nous voyons figurer, à la suite de ces trois saints pontifes, saint Torquat, mort en 371, et dont les restes, conservés dans le monastère de Cruas en Vivarais, furent brûlés par les protestants. Son successeur immédiat fut saint Paul, qui donna son nom à la cité Tricastine. Chassé de Reims, sa patrie, par l'invasion des barbares, Paul s'était réfugié en un lieu nommé Macérius, en Provence, près de la petite ville qui depuis fut nommée St-Rémi, sans doute en souvenir de celle où il avait reçu le jour. Là il se livrait aux travaux des champs, *ibique campos exercebat*, est-il dit dans sa légende du *Propre Valentinois*. Ce fut au milieu de ces occupations, que le découvrirent les messagers envoyés par le clergé et le peuple de Trois-Châteaux pour lui annoncer sa nomination au siége que Torquat venait de laisser vacant, par sa mort. Paul, croyant à une méprise de leur part, prit le bâton dont il se servait pour conduire ses bœufs et l'enfonça dans la terre, en disant : « Quand cette verge produira des feuilles et des « fleurs, j'accepterai votre proposition. » Mais, ô prodige ! tout à coup le bâton desséché se couvre de verdure et de fleurs, et Paul, interdit, adore la volonté de Dieu et accepte la dignité qu'il avait refusée (2). C'est en souvenir de

(1) Cette Dissertation a été publiée dans le t. XXII du *Bulletin monumental*.

(2) Cette gracieuse légende, tirée des anciens livres liturgiques de l'église de St-Paul-Trois-Châteaux, a été maintenue dans le nouveau

ce fait miraculeux que, chaque année, le 1[er] février, fête de notre Saint, on porte solennellement à la procession une verge entourée de rubans, de verdure et de fleurs d'arbres divers.

Paul, après avoir occupé le siége de Trois-Châteaux durant plus de quarante ans, mourut au commencement du X[e] siècle. Ses reliques, déposées dans une châsse en argent enrichie de pierres précieuses, étaient exposées à la vénération des fidèles aux principales fêtes de l'année. Elles furent brûlées par les huguenots le 24 décembre 1561.

C'est à cette époque de l'épiscopat de saint Paul que commencent à sortir un peu de leur obscurité les annales de la ville, qui portera désormais son nom. Toutefois, en ce qui concerne l'histoire de sa cathédrale, qui va désormais fixer notre attention, il faut redescendre plus de deux siècles pour saisir quelques notions plus ou moins incertaines sur ses origines. Ce n'est que vers l'an 792 que la tradition nous fournit quelques renseignements sur cet édifice, en nous apprenant qu'il fut bâti, comme tant d'autres églises, par Charlemagne en l'honneur de la Sainte-Vierge et de saint Paul, sous le pontificat d'Aldebran, vingt-huitième évêque de cette cité (1). Peut-être existe-t-il encore aujourd'hui un indice de cet événement dans le bas-relief qu'on remarque à gauche en entrant dans l'église, et qui représente un empereur prosterné devant un évêque qui lui donne la béné-

Propre du diocèse de Valence, dont cette antique église fait partie depuis le Concordat de 1801. On la lira avec plus de détails dans le Père Boyer de Sainte-Marthe, religieux dominicain, aux pages 12 et suivantes de son *Histoire de l'église de St-Paul*, qui a paru en 1704; et dans l'intéressant article que mon honorable collègue, M. l'abbé Nadal, a consacré au saint évêque, dans son *Histoire hagiologique du diocèse de Valence*, p. 71. Voir aussi Tillemont, t. VIII.

(1) Dom Boyer de Sainte-Marthe, *Histoire de l'église de St-Paul-Trois-Châteaux*, p. 29.

diction, la croix à la main, et derrière lui des gens armés. Mais nous trouvons un indice moins incertain de cette haute antiquité dans la nef latérale à droite, dont la voûte, en quart de cercle, offre un des caractères saillants de l'architecture carlovingienne, telle qu'elle se révèle dans le petit nombre des monuments qui nous en sont restés. Ce serait-là, d'ailleurs, le seul vestige de ce style que nous présenterait la cathédrale de St-Paul dans l'état où elle se trouve aujourd'hui ; car ses autres parties remontent évidemment à une époque beaucoup moins reculée, quoiqu'ancienne relativement, comme nous le constaterons bientôt.

Le pieux monarque enrichit la basilique d'ornements très-précieux, tels que croix, calices, encensoirs. Il y fonda un chapitre de trente-huit chanoines, qu'il dota libéralement, et auquel il conféra de beaux priviléges (1).

En 852, Pons, élu trente-unième évêque par le peuple et le clergé, obtint de Lothaire une bulle par laquelle ce prince approuvait et confirmait le don que Charles et Louis, ses aïeux, avaient fait à cette église de la seigneurie de la ville avec tous ses revenus, depuis le Rhône jusqu'à la rivière d'Aygues.

Ce fut à peu près à la même époque, c'est-à-dire vers 827, que l'église d'Orange, qui avait alors Boniface pour évêque, fut réunie à celle de St-Paul, et cette première union dura presque cent ans. Il y en a eu ensuite d'autres plus ou moins longues, en divers temps, comme il résulte d'une bulle d'Urbain II (1095), et de deux autres bulles : l'une d'Alexandre II, Giraud étant évêque de St-Paul et d'Orange, et l'autre de Pascal II (2).

(1) Dans son *Histoire de l'église de Saint-Paul-Trois-Châteaux*, page 39, Dom Boyer donne la teneur de cette bulle, dont l'original était déposé, de son temps, aux archives de l'Évêché.

(2) Ces trois bulles ont été reproduites *in extenso* dans le *Recueil des historiens français*, par Dom Bouquet, *loco citato*.

En 1179, l'évêque de St-Paul obtint de Frédéric II, empereur d'Allemagne, avec le titre de comte, la souveraineté de la ville (1). Tout porte à croire que cette époque d'accroissement de richesse et de puissance pour ses évêques fut aussi celle de l'édification de la cathédrale, telle que nous la voyons aujourd'hui, au moins dans son ensemble général. Tout, d'ailleurs, dans cet ensemble, ainsi que dans les détails, accuse cette grande période de l'architecture romane, telle qu'elle nous apparaît dans d'autres cathédrales voisines qui ont la même date. Le lecteur pourra en juger par la description exacte que nous en donnerons tout à l'heure. Mais, auparavant, il importe de mener jusqu'au bout la rapide esquisse historique que nous en avons commencée.

En 1561, dit D. Boyer, sous le pontificat de Jean de Joly, les hérétiques, enhardis par des tentatives ultérieures, se réunirent la veille de Noël aux portes de la cathédrale, où ils abattirent et brisèrent un tableau de marbre en demi-relief où était représenté le mystère de l'Adoration des Rois, placé au frontispice de la porte du midi, dans le vestibule; ils enfoncèrent la porte, et entrant dans l'église en prononçant mille imprécations et mille blasphèmes, ils abattirent les images de J.-C., de la Très-Sainte-Vierge, sa digne mère, des autres saints qui étaient en grande vénération; ils allument un grand feu, brûlent le rétable avec le Saint-Sacrement, les reliques de plusieurs saints, les chasubles, les aubes et tous les meubles de la sacristie; ils renversent les fonts baptismaux, ils brisent les chaires des chanoines, ils déchirent les livres de chœur; ils abattent les bénitiers, les autels, les chapelles et tombeaux, et tout ce que l'antiquité

(1) Mais, en 1407, Théodat de L'Étang se partagea cette souveraineté avec le dauphin Charles, fils de Charles V. (*Gallia christiana*, province d'Arles.)

avait de plus vénérable, et convertissent ainsi une maison de sacrifice et de prière en une affreuse caverne de larrons; ils n'épargnèrent pas même les archives du Chapitre, dont ils pillèrent tous les anciens titres; et ces illustres monuments qui auraient pu donner un grand relief à cette histoire, ils en déchirèrent une partie; l'autre fut jetée au feu, d'où certains catholiques en retirèrent quelques pièces. Après des actions si violentes et si infâmes, ils chantèrent les psaumes de David dans l'église cathédrale, en action de grâces de la victoire qu'ils venaient de gagner et firent prêcher leur ministre. Le sermon achevé, ils se répandirent dedans et dehors la ville: ils abattent toutes les croix et commettent mille autres impiétés; et comme si leur rage n'eût pas été assouvie, ils parcoururent plusieurs villes et villages de ce diocèse, entr'autres Chamaret, Monségur, Pierrelatte, St-Restitut, Clansayes et Montélimart où ils commirent les mêmes désordres (1).

En 1567, Jean de Joly, évêque de St-Paul, quitta sa ville épiscopale, au grand regret du peu de catholiques qui y restaient. Les chanoines et autres ecclésiastiques en furent affligés, mais point abattus; ils tinrent bon contre les hérétiques jusqu'à 1571, que, privés de leur église, de leurs revenus et de leur chère liberté, ils quittèrent St-Paul et se retirèrent en diverses villes et bourgs environnants. Les calvinistes furent maîtres de la ville jusqu'en l'an 1573, qu'elle fut réduite sous l'obéissance du roi, par les soins du gouverneur de la province, du baron de La Garde et du comte de Suze (2).

Antoine du Cros, de la maison de Grignan, ayant été nommé 83e évêque de St-Paul, alors que les ravages de l'hérésie avaient pu être un peu réparés, fit, en 1600, sa

(1) *Histoire de l'église de St-Paul-Trois-Châteaux*, p. 225 e suiv.
(2) *Ibid.*, p. 261 et suiv.

première visite dans sa cathédrale, qu'il trouva horriblement entr'ouverte en plusieurs endroits. Le service ne s'y faisait plus depuis quarante ans, les chanoines en ayant été honteusement chassés, leurs revenus ensevelis et leurs papiers brûlés. Malgré tous ces malheurs, il obligea les prêtres absents à rentrer dans leurs bénéfices; il répara les brèches de son église et donna les ornements nécessaires pour le culte et l'office divin (1).

En 1630, François Adhémar de Monteil de Grignan, abbé commendataire de Notre-Dame d'Aiguebelle, de l'ordre de Cîteaux, fut nommé évêque de St-Paul, en remplacement d'Antoine du Cros. Peu d'années après, il s'entendit avec son Chapitre pour la réparation du dôme de la cathédrale. On en donna le prix fait à un architecte qui mourut après avoir élevé la construction jusqu'aux fenêtres. Enfin, Olivier Piédone, d'Avignon, l'acheva tel qu'on le voit aujourd'hui, dit l'historien D. Boyer, qui écrivait ceci en 1704; mais nous devons ajouter, hélas! tel qu'on le voyait encore, il y a quelques années, avant sa regrettable démolition. Cet ouvrage coûta à l'évêque 2,000 livres, et au Chapitre 800.

Enfin, en 1683, Louis-Albe de Roquemartine, 88e évêque, qui venait d'être transféré de l'évêché de Grasse à celui de St-Paul, voulant restaurer complètement sa cathédrale, fit faire à l'occident un beau perron, deux portes avec deux grandes chapelles. Il enrichit le sanctuaire de riches peintures, le fit boiser et dorer, et lui donna un riche tabernacle. Il renouvela le pavé du sanctuaire en pierre de jaspe et celui du chœur en marbre blanc et noir; il remplaça les anciens siéges des chanoines par d'autres dont le dossier était doré, et il fit construire l'orgue dans le chœur, à l'endroit où on le voit encore aujourd'hui (2).

(1) *Histoire de l'église de St-Paul-Trois-Châteaux*, p. 296 et suiv.
(2) *Ibid.*

Telles furent les vicissitudes du monument jusqu'à la cessation complète des guerres de religion. A cette époque il n'avait point, sauf l'édification de son dôme à la Louis XIII, éprouvé d'altération notable dans son ordonnance générale, et il était à peu près tel que nous le voyons actuellement. Le chapitre se composait de douze chanoines, dont quatre dignitaires : le *prévôt*, l'*archidiacre*, le *sacristain* et le *précenteur*. Il y avait de plus trois hebdomadaires, chargés à tour de rôle du service paroissial. L'évêché était, comme il l'a été jusqu'à sa suppression en 1801, le deuxième suffragant de la métropole d'Arles qui en comptait trois autres : Marseille, Orange et Toulon.

Si nous consultons le *Pouillé des évêchés et abbayes de France*, de Dom Baunier (édition de 1726), nous voyons qu'à cette date le personnel du chapitre n'avait subi que de légers changements.

Le diocèse, qui n'avait que cinq lieues de longueur et quatre de largeur, comprenait trente-cinq paroisses disséminées en quelque sorte dans le Dauphiné, dans la Provence et le Comtat-Venaissin (1).

L'antique cathédrale de St-Paul-Trois-Châteaux, quoique déshéritée depuis 1801 de son titre épiscopal, n'en a pas moins été, dans ces derniers temps, l'objet de la généreuse sollicitude du Gouvernement. A plusieurs reprises, des sommes assez considérables ont été employées à des restaurations qui, il faut bien le dire, n'ont pas toujours été heureuses, sans avoir même reçu leur complément indispensable. A l'heure où nous écrivons ces lignes, rien ne porte à espérer qu'elles le soient de sitôt : en sorte qu'en présence de ces ébauches (*opera interrupta*), on se dit qu'il vaudrait mieux pour le monument qu'on n'y eût pas remué une

(1) *Gallia christiana* (Province d'Arles).

pierre, que de le voir dans le triste état où il se trouve, surtout depuis la démolition de son dôme, dont nous parlerons plus bas.

Cette église, bâtie en belle pierre de taille du pays, extraite de la carrière voisine dite de Sainte-Juste, est parfaitement orientée. Elle accuse nettement, dans son ensemble, les lignes et la physionomie du style roman secondaire, propre aux anciennes cathédrales du Comtat-Venaissin et du Comtat d'Avignon, ses voisines. Nous allons la décrire à l'extérieur et à l'intérieur, en commençant par le portail occidental.

Grand portail.

L'aspect général en est hiératique, sévère et d'un bel effet, bien que les trois quarts de sa hauteur, presque entièrement lisses, se détachent un peu brusquement de sa partie inférieure, ornée de riches moulures d'un travail exquis. Commençons notre description par celle-ci, en nous élevant ensuite jusqu'au faîte, haut de plus de 70 pieds au-dessus du niveau de l'église.

Sur deux pilastres assez simples repose une belle arcature romane ainsi établie : première archivolte (en montant) divisée en trois cordons : le premier de feuillages, le deuxième d'oves, le troisième de fleurs du pays. Deuxième archivolte, en relief à boudin, ornée de feuilles de vigne ; en dessous du boudin, un cordon d'oves et un autre de fleuilles de chêne. Troisième archivolte en creux, ornée de jolies têtes d'anges et de saints, dont chacune alterne avec une feuille de chêne, excepté deux, placées à la gauche du spectateur, qui représentent probablement le Père et le Fils. Quatrième archivolte, divisée en deux cordons : l'un offre, dans sa première moitié, à gauche, une série de feuilles végétales, et dans sa seconde, des fleurs aussi, et divers ornements en spirale ;

le second cordon, qui termine cette riche décoration, représente de grandes et belles feuilles de vigne.

Au-dessus de chacun des deux chapiteaux des piliers qui supportent l'arcature que nous venons de décrire, on remarque deux oiseaux symboliques, aigles ou griffons, aujourd'hui tronqués. Aux deux côtés de ces deux piliers et de l'arcature qu'ils supportent, on voit un pilastre cannelé et une colonne également cannelée sans chapiteaux, réminiscence frappante, parmi tant d'autres que présente le monument, de l'architecture romaine, qui avait laissé de si nombreux vestiges dans cette contrée.

Maintenant, si nos regards se portent au-dessus de la porte principale, ils verront à une assez grande hauteur une belle rosace, de celles qu'on appelait dans le principe *oculi*, ornée de deux cordons concentriques d'un travail exquis : l'un en oves et l'autre, beaucoup plus grand, en palmettes. Au-dessous de cette rosace, et conformément à ce qui se pratiquait généralement dans la construction des basiliques primitives, on voit deux fenêtres jumelles, surmontées d'une archivolte rampante très-délicate, dont les moulures affectent la forme d'onglées décroissantes. On peut en dire autant de la petite rosace correspondante à la nef latérale de droite, qui, en outre, est rehaussée, dans toute sa circonférence, d'une *grecque* en labyrinthe, tandis que l'autre rosace du bas-côté gauche est sans moulure aucune.

Quant au fronton triangulaire en saillie, supporté par des consoles ou modillons, qui domine toute cette façade occidentale, il a été réparé à neuf en 1841. L'architecte chargé de cette restauration a eu le bon esprit de lui conserver son ancienne et délicate *grecque*, qui le complète si heureusement, comme elle complète aussi presque toute la partie haute de l'édifice, en la contournant à droite et à gauche jusqu'aux absides et au clocher. Quittons maintenant le

grand portail et dirigeons-nous à droite, pour faire le tour de la basilique et en continuer la description.

Porche méridional.

Nous distinguons d'abord, au-dessous de la toiture et sur la ligne de l'ouest à l'est jusqu'au clocher, de riches fragments d'une grosse frise, que continue autour du clocher une autre frise plus petite, non moins élégante et mieux conservée. Ensuite nous remarquons, toujours sur le mur extérieur, un beau cintre de fenêtre actuellement bouchée, avec une riche archivolte flanquée, à peu de distance, de deux pilastres cannelés et reposant directement sur une frise actuellement usée. Mais ce qui doit particulièrement fixer notre attention, c'est le porche très-saillant, en fronton triangulaire, avec une fenêtre romane au milieu.

On y entre, en descendant quelques marches, par une arcade plein-cintre divisée par deux arcs concentriques reposant sur des piliers droits avec chapiteaux à palmettes. Aux trois côtés de l'intérieur du porche, c'est-à-dire à droite, à gauche et devant soi, existent trois grandes arcades (les deux latérales sont simulées) avec chapiteaux à palmettes ou en onglées; elles sont plus basses que celle par où l'on entre dans le porche, de toute la hauteur des escaliers. Celle du fond, servant d'entrée directe dans l'église, a été défigurée par une porte moderne en maçonnerie. On ne distingue plus, de l'arcade, que l'archivolte ornée de palmettes et autres moulures conformes au genre décoratif du monument, dont les motifs principaux sont reproduits dans l'ensemble de ce porche remarquable. Son intérieur, malheureusement endommagé, se distingue encore par quatre colonnes aux riches chapiteaux, aux fûts cannelés, zigzagués ou rompus, établies aux quatre angles du porche. Celle de

droite, en entrant, a été supprimée on ne sait pourquoi.

Au-dessous des deux grandes fenêtres méridionales du clocher, l'extérieur de la branche de la croix latine correspondante à cette partie de l'édifice s'offre aux regards, sous la forme d'un fronton triangulaire, au milieu duquel est inscrite une fenêtre supérieure à vide correspondant au transept. A 5 mètres environ plus bas, on remarque un autre fronton de même forme, simulé et tronqué du côté gauche, au centre duquel se trouve également une fenêtre romane évidée.

Abside.

L'abside principale, avec ses deux absidioles formées des extrémités des deux nefs latérales, se détache sur un grand mur droit et lisse presque entièrement restauré depuis peu (1). Ce mur représente toute la hauteur et la largeur de l'édifice. La partie au-dessus de celle nord du clocher, qui n'a pas été refaite, offre une belle corniche assez bien conservée, faisant suite (quoique plus grande et d'un dessin différent) à celle de la partie méridionale du clocher, déjà citée.

L'extérieur de ces trois absides, d'une simplicité rustique, est bien moins soigné que les autres parties du monument. Ses fenêtres seules, principalement celle du milieu, offrent de petites moulures presque entièrement usées de vétusté. Ce système absidal ressemble beaucoup, du reste, à celui de

(1) C'est derrière cette abside, et à quelques pas seulement de distance, qu'on a découvert récemment, à 3 ou 4 pieds de profondeur dans le sol, une pierre carrée portant, en beaux caractères romains, ces deux initiales C. M., qui sont évidemment celles du nom de Charles Magne, fondateur du monument. Ne pourrait-on pas conjecturer que c'est là la première pierre de fondation, qui aurait été posée dans cette partie de l'édifice, qui est certainement la plus ancienne ?

l'ancienne cathédrale de Vaison, avec laquelle celle de St-Paul a beaucoup de rapports. Sur la partie du mur droit qui existe au-dessus de la troisième absidiole, on voit trois rangs d'arcades jumelles simulées, séparées par un cul-de-lampe, comme on en remarque aussi à Mayence, Spire, Worms et autres villes des bords du Rhin. Ils sont suivis de sept autres rangs d'arcades semblables, à la partie extérieure du croisillon septentrional, dont le fronton triangulaire a été refait avec des consoles unies et sans moulures à la frise. Cet extérieur du croisillon septentrional, de même que le reste de la surface nord de l'édifice, est également privé de moulures et offre, par conséquent, un aspect monotone et sévère.

Il faut excepter néanmoins, en ce qui concerne la nef principale, sensiblement plus haute que ses deux bas-côtés, la petite frise en labyrinthe dont nous avons déjà parlé, de même que la série de modillons refaits à neuf qui supportent la corniche établie immédiatement au-dessus de la toiture de la nef latérale du midi. Cette partie septentrionale de l'édifice présente quatre légers contreforts, dont un est adossé à la partie occidentale dudit croisillon, et les trois autres sont également espacés le long de la paroi de la grande nef.

Clocher roman.

De forme carrée, il a deux fenêtres romanes aux archivoltes rampantes à chacune de ses faces méridionale, occidentale, et trois à la façade orientale ; le côté septentrional en est privé. Il est surmonté d'une flèche trapue, en forme d'éteignoir, d'un effet très-disgracieux.

A côte du clocher, au point d'intersection des quatre croisillons, s'élevait naguère, à une hauteur de 80 pieds, le dôme en style Louis XIII construit en 1634 par Olivier

Piédone, d'Avignon. Son architecture, lourde et disgracieuse, contrastait sans doute avec le style roman de l'édifice ; mais son intérieur hardi, malgré certaines moulures de mauvais goût, n'était pas à dédaigner. Il a été malheureusement démoli, sous l'inspiration fâcheuse de cet archaïsme exagéré qui, sur tant de points de la France, a fait disparaître des objets d'art d'une véritable valeur qu'on ne remplacera jamais. Que, dans la construction ou la réédification d'un monument, on s'applique à observer la grande loi de l'unité de style quant à l'ensemble et aux détails, rien de plus raisonnable ; mais que, sous le prétexte des exigences de cette unité, on anéantisse, dans des édifices déjà existants, des œuvres d'une valeur intrinsèque dont il aura été enrichi dans le cours des âges, c'est ce qu'on ne saurait nullement approuver ou justifier. Vu à distance, ce dôme que nous regrettons formait, avec le clocher qui lui était juxtà-posé, un groupe harmonieux. Il rehaussait la basilique, déjà sensiblement élevée au-dessus de la petite cité qu'elle domine encore, et dont elle seule rappelle aujourd'hui la première splendeur.

Intérieur de la Basilique.

GRANDE NEF.

Elle est divisée, de chaque côté, en trois rangs d'arcades cintrées dont l'une en retrait; elle se termine par une abside en forme de coquille ornée. Cette abside reçoit le jour par cinq grandes fenêtres cintrées, supportées chacune par deux belles colonnes composites, naguère peintes, ainsi que tout le fond du cul-de-four.

La maîtresse-voûte, également cintrée, en pierre de taille de moyen appareil, se termine à l'arc triomphal sensiblement plus bas, qui offre ainsi une vaste surface plane

jusqu'à la voûte. Celle-ci est partagée, dans sa longueur, en trois compartiments égaux que déterminent trois arcs-doubleaux, correspondant eux-mêmes à trois piliers sur lesquels nous reviendrons plus tard.

La muraille principale, où est pratiquée la grande porte, est percée de la rosace et des fenêtres jumelles dont nous avons déjà parlé en décrivant l'extérieur du monument; mais les verres blancs dont elles sont garnies ne donnent qu'un jour insuffisant à cet intérieur, généralement trop obscur. C'est de là que part, à droite et à gauche, cette corniche qui court sur les deux parois de la nef jusqu'à la naissance du dôme, ramené aujourd'hui à sa forme primitive et à ses anciennes proportions. Au-dessous des deux fenêtres jumelles existe une arcade à deux arcs concentriques et décroissants, dont l'un est supporté par deux piliers carrés qui partent du sol, et l'autre par deux piliers partant également du sol, mais entrecoupés de deux longues et belles colonnes corinthiennes, à riches chapiteaux en saillie, sans base et semblables à celles du palais de Dioclétien à Spalatro.

En avançant de la grande porte dans la nef, on remarque d'abord à droite et à gauche une belle travée en arcade à deux arcs décroissants, dont l'inférieur repose sur un pilier carré partant du sol. Une deuxième travée, séparée de la première au moyen d'un pilier carré offrant peu de saillie, reçoit la retombée du premier arc-doubleau. Sur la surface de ce pilier en règne un second, moins large et moins saillant encore; il est coupé verticalement par une longue et mince colonne dont le chapiteau arrive à la retombée de l'arc-doubleau, tandis qu'elle repose sur une courte base carrée et cannelée. La troisième travée, qui s'arrête au dôme, est dans les mêmes conditions que les deux précédentes, sauf les différences que nous relèverons plus bas.

Au-dessus de ces trois travées, et en ligne parallèle, règnent

semblablement, jusqu'au dôme, deux corniches non interrompues, à une dixaine de pieds d'intervalle l'une de l'autre, et séparées horizontalement, au milieu de chaque travée, par un pilastre plaqué sur le mur. Il en résulte autant de cadres, dont chacun est percé (mais seulement sur le côté droit) d'une fenêtre romane à jour sans moulures. On remarque çà et là, à peu de hauteur au-dessus du sol, des fragments de peinture murale dont l'un, à gauche en entrant, offrant une Vierge assise sur son trône, semble appartenir à une très-bonne école de peinture mystique du XIV[e] ou du XV[e] siècle.

A mesure qu'on s'approche du sanctuaire, l'ornementation devient plus riche : ainsi, de chaque côté, la colonne mince et élancée qui sépare la deuxième travée de la troisième est en spirale et en torsade perlée, tandis que la deuxième est simplement cannelée et que la première ne l'est pas du tout. Ainsi, pareillement, on voit régner au-dessous de la corniche inférieure de la deuxième travée, un bas-relief d'étoffe plissée qui n'existe pas non plus dans la première, tandis que la troisième offre, non-seulement la continuation de ce dessin d'étoffe dans son encadrement, mais encore une série de trois belles arcades romanes évidées en forme de niche, et, de plus, un cordon d'oves et un autre de palmettes en creux dans la corniche inférieure. Au contraire, dans les trois compartiments qui précèdent celui-ci, on ne voit que de simples lignes entièrement dépourvues d'ornements sculptés. Il est à remarquer qu'aux deux points de séparation des deux bas-reliefs déjà mentionnés, deux anges ou autres personnages semblent soutenir de leurs mains les deux extrémités de la bordure d'étoffe, plissée comme celle de la partie inférieure du magnifique portail de la métropole de Reims.

Après les trois travées, dont la dernière fut et reste encore indignement coupée par la tribune de l'orgue, établi en 1683

par l'évêque Louis-Albe de Roquemartine, se présentait l'intérieur du dôme, élevé, comme nous l'avons déjà rappelé, vers 1650, sur l'emplacement de l'ancien qui était roman, ainsi que l'église. Ce dôme octogone ou à huit pans, avec pendentifs, reposait sur quatre arcades, savoir : celle de l'arc triomphal, les deux du transept et celle de l'abside. Il était orné de huit niches, séparées par des caryatides, dont quatre surmontées d'un écusson aux armoiries de l'évêque François-Adhémar de Monteil, qui en avait ordonné la construction. Ces diverses moulures étaient en plâtre et d'une mauvaise exécution. Tout cet intérieur du dôme, qui produisait de l'effet à cause de son élévation, avait été horriblement badigeonné du blanc le plus éclatant, qui contrastait désagréablement avec la teinte sévère du reste de l'édifice.

Les deux branches de la croix latine, faiblement accusée d'ailleurs, offrent, par leur nudité, comparée à la structure ornée du monument, un désaccord qui ferait supposer qu'elles ont subi de notables altérations.

L'espace compris sous le dôme entre les deux dernières travées forme le chœur. Le sanctuaire, qui occupe le petit espace formé par le cul-de-four, est très-élevé au-dessus du niveau général du pavé. On y accède par quatre marches en marbre gris veiné, dont les trois premières se terminent en encoignure.

Quant aux deux petites nefs, elles sont étroites, obscures et beaucoup moins hautes que la grande nef ; elles ont des voûtes en quart de cercle, afin d'opposer plus de résistance à la poussée de la maîtresse-voûte qui s'appuie sur elles et, par elles, sur les murs latéraux qui leur servent de contreforts. Ces voûtes, en moyen appareil, sont divisées chacune par trois arcs-doubleaux comme celle de la grande nef. Les deux murs latéraux, sur lesquels elles reposent, sont divisés à leur tour par trois arcs simulés qui correspondent de même à

ceux à jour de la nef principale, au-dessus desquels règne sur une ligne continue une simple corniche.

Ces deux nefs latérales se terminent chacune par une absidiole qui dévie sensiblement de l'axe longitudinal du monument, ce qui porterait à croire que le transept a été remanié, sinon entièrement ajouté, après coup.

C'est une chose surprenante d'ailleurs que, malgré tant de retouches dont il a été l'objet, et malgré tous les ravages du temps et des révolutions dont il a souffert, l'édifice ait conservé, dans son ensemble, cette unité de lignes et de proportions que nous y admirons encore aujourd'hui. Ceci nous amène à une brève récapitulation des diverses phases architecturales qu'il a subies depuis son origine jusqu'à nos jours.

La date historique de sa fondation, en 792, sous l'évêque Aldebrand II, est nettement accusée par le bas-relief de l'un des piliers que nous avons décrits plus haut, par les voûtes en quart de cercle de ses étroits bas-côtés, par l'épaisseur des murs qui lui impriment un caractère de force et de solidité qui est propre au style carlovingien. On peut aussi rapporter à ce style la partie inférieure de la façade occidentale jusqu'au riche tympan demi-circulaire qui porte, ainsi que le porche méridional et la maîtresse-voûte, le cachet de la fin du XIIe siècle. Après les guerres de religion, les voûtes du transept ont été refaites en entier, mais celle de la grande nef n'a exigé que de légères reprises. C'est là, aussi, l'opinion qui a été émise par M. Renaux, architecte du département de Vaucluse, dans sa description manuscrite du monument, rédigée en l'année 1835.

Voici les dimensions principales de l'édifice, d'après l'historien Boyer de Sainte-Marthe (p. 124), qui les avait vues et tracées contre la muraille de la sacristie, autrefois la chapelle de Notre-Dame-l'Épiscopale :

Hauteur de la voûte, 74 pieds.

Longueur, dans œuvre, 132 pieds.

Largeur des trois nefs, 52 pieds.

Quant à la largeur du transept, elle est, d'après M. Renaux, de 24 mètres 65 centimètres, c'est-à-dire de près de 74 pieds.

Située non loin de la rive gauche du Rhône, à l'extrémité méridionale du département de la Drôme et sur les limites de l'ancien Comtat-Venaissin, la cathédrale de St-Paul, avons-nous déjà dit, a un air de famille avec les églises romanes ses voisines, telles que celles du Thor, de Vaison et d'Avignon. Elle paraît même avoir servi de modèle à celle du Bourg-St-Andéol (Ardèche) et à celle de la Garde-Adhémar (Drôme), à laquelle j'ai consacré ailleurs une notice. Elle résume, en effet, les principaux motifs propres au style roman du Comtat et de la Provence, qui diffère sensiblement de celui du Nord et du type auvergnat, tout-à-fait à part. Conçue et bâtie généralement sous l'inspiration de ce dernier, la cathédrale St-Apollinaire de Valence, qui se trouve presque à la pointe septentrionale du même département, offre, par conséquent, de nombreuses et importantes différences avec sa sœur méridionale de St-Paul-Trois-Châteaux, en sorte que chacune de ces deux basiliques peut être considérée comme l'expression plus ou moins exacte du type respectif auquel elle appartient.

Ces différences si curieuses à observer, j'ai essayé de les faire ressortir, en 1857, au Congrès archéologique de Valence, par l'examen comparé des deux monuments.

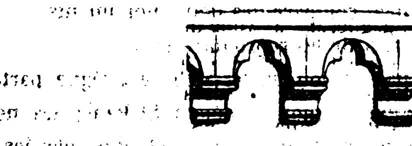
On me permettra de les reproduire ici :

« Le cintre parfait, ou en fer-à-cheval, règne partout à Valence; l'arc aigu se montre déjà à St-Paul; les nefs latérales, à Valence, sont plus larges et plus élevées qu'à St-Paul; un vaste déambulatoire règne autour du chœur; à St-Paul, rien de pareil; l'ensemble de St-Apollinaire est

beaucoup dégagé. A St-Paul, et dans d'autres églises qui présentent le même style, la construction est plus massive et offre un caractère hiératique plus prononcé. A Valence, la cathédrale, au lieu d'être éclairée, comme à St-Paul, par d'étroites et courtes fenêtres établies (seulement à un côté) dans la nef principale, reçoit le jour, au contraire, de grandes baies pratiquées aux deux bas-côtés; elle le reçoit encore des deux rangs de croisées superposées qui règnent dans l'abside et dans le transept. » Il importe néanmoins d'ajouter que la maîtresse-voûte de St-Paul est notablement plus haute que celle de Valence, qui fut refaite après coup sous le règne de Louis XIV (1).

Rien de plus utile et de plus intéressant à la fois que ces études comparées d'édifices similaires et non absolument semblables, bien qu'ils se rattachent à un type commun. Elles seules, en effet, nous expliquent comment ces sortes d'édifices, tout en restant soumis à la grande loi de l'unité qui les reliait entre eux, ont pu, néanmoins, grâce aux influences locales de climat, d'école, de mœurs et de traditions, offrir, dès leur origine, les motifs les plus divers d'une inépuisable variété.

(1) Voir le *Compte-rendu* du Congrès archéologique tenu à Valence en 1858 (pages 261 et 262).



CARACTÈRES DE L'ARCHITECTURE

DANS LES

MONUMENTS DE LA VENDÉE,

MÉMOIRE LU AU CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE TENU A FONTENAY

PAR M. L'ABBÉ AUBER,

Chanoine de l'église de Poitiers, historiographe du diocèse,
Inspecteur de la Société française d'archéologie.

MESSIEURS,

Dès le commencement de nos travaux, et avant de nous lancer dans ces courses scientifiques pour lesquelles vous choisissez aujourd'hui ce beau pays de plaines et de bocages qui nous entoure, vous accueillerez sans doute avec intérêt quelques idées préliminaires sur les monuments qui vont s'offrir à votre examen, et devenir de votre part l'objet d'études sérieuses dont personne ne conteste plus l'utilité. Inspecteur des monuments historiques des trois départements qui forment l'ancienne province du Poitou, les ayant maintes fois revus et médités au point de vue de notre histoire locale, il m'a semblé que je gagnerais à vous dire mes pensées en vous priant de les rectifier, s'il y a lieu, et que de votre côté vous aimeriez peut-être, en abordant une de ces vieilles églises, une de ces imposantes ruines qui surgissent ici à chaque pas, à y reconnaître la physionomie que j'en aurais esquissée d'avance à l'élite de cette Société conservatrice que vous représentez parmi nous. En abordant cette

intéressante partie de nos travaux communs, j'ai d'ailleurs à me réjouir d'autant plus, quand nous vous voyons en si grand nombre vous empresser à ces nouveaux comices de l'archéologie, d'avoir songé le premier à illustrer de votre présence, à éclairer de vos investigations cette plage océanique si merveilleusement riche d'antiques souvenirs, et dont la gloire s'augmente encore de la noblesse de ses malheurs. Après avoir considéré ces villes florissantes et industrieuses, ces solitudes devenues historiques, ces moindres hameaux où surgit si fréquemment le majestueux prestige des grands noms, — où s'immortalisent, dans chaque pierre délaissée, dans chaque temple ou château vivant encore, toutes les chroniques d'un vaste pays, n'avais-je pas sujet de m'étonner que la Société française n'y fût pas venue cueillir encore ces fleurs de la science dont elle se couronne partout, et frayer quelques jours avec ces savants modestes autant que sûrs qui, soit par la culture des lettres et des arts, soit par d'habiles et fructueuses recherches, agrandissent tous les jours le domaine de l'intelligence publique, consacrent à de précieuses études les honorables loisirs d'une vie occupée, et inscrivent en beaux caractères dans les fastes de cette riante et tranquille province des noms que sa patriotique reconnaissance n'oubliera pas? Aussi, grâce à ce savant aimable qui nous dirige depuis trente ans, avec un zèle aussi heureux qu'infatigable, l'appel a été proclamé. Vous l'avez entendu, vous accourez de toutes parts : pourrais-je n'être pas quelque peu fier d'avoir suscité cette idée féconde, et si Fontenay ne me doit pas consciencieusement pour cela une place dans ses dyptiques, n'ai-je pas quelque droit à me compter du moins au nombre de ses amis?

Mais j'aborde bien vite l'objet que je me propose et sur lequel j'ai cru devoir appeler, Messieurs, votre judicieuse attention.

Le caractère le plus frappant offert tout d'abord à l'archéologue qui visite les monuments de la Vendée, c'est la presque universalité du style prismatique sous l'influence duquel il semble, au premier coup-d'œil, que tout ait été construit par un dessein arrêté, et d'après une idée de plan d'ensemble prémédité par les architectes d'une même époque. C'est qu'en effet une rénovation dut s'y faire vers la fin de la période ogivale, et le voyageur, sans connaître la vie historique de ce beau pays, en devinerait les phases à ce type général : il serait bientôt conduit, au moyen de certains détails, à remonter jusqu'aux temps primitifs où le christianisme s'empara de la contrée. Qui peut ignorer aujourd'hui que la présence des églises romanes, telles que le XI[e] siècle les a presque toutes élevées, témoigne de la foi chrétienne, pendant le cours des siècles antérieurs, et que la Gaule, quoiqu'elle vit encore des restes nombreux, mais épars du paganisme jusqu'à la fin de la dynastie mérovingienne, fut toute conquise à Jésus-Christ dès le III[e] siècle, en dépit même des persécutions que la foi y dut subir jusqu'à l'époque de Constantin ? De là, pour l'observateur, une complète certitude de l'architecture catholique, avec ses lois déjà faites de l'orientation, des nombres mystiques, de l'iconographie traditionnelle. De ce point de départ, qui constitue partout la période romaine, modifiée peu à peu dans le mode de construction et dans l'ornementation sculptée, on arrive au roman proprement dit, transition rationnelle entre l'art primitif encore trop imbu, au jugement d'une société qui se perfectionne, des tendances froides et par trop raides de la civilisation antique. C'est un triomphe sur les vieilles idées ; c'est un développement donné à l'art chrétien au profit du spiritualisme, et cet élan, une fois pris, ne s'arrêtera plus : il ira de progrès en progrès, à travers les richesses de ces compositions artis-

tiques dont s'enorgueillissent avec raison les règnes de Hugues Capet, de Philippe-Auguste et de saint Louis. Mais bientôt après, l'astre décline et s'éloigne sensiblement de son apogée : la manière arrive, le symbolisme s'affaiblit, et l'architecture, hélas ! retombe sous l'équerre et le compas de ces Grecs et de ces Romains dont on l'avait si glorieusement délivrée. Toutes ces révolutions, Messieurs, s'inscrivent ici plus que nulle part sur les murs des monuments religieux : de saint Vivence, retiré vers 360 dans la solitude d'Olonne ; de saint Philibert, fondant le monastère de Noirmoutier, vers 675 ; de saint Pient qui, cent ans auparavant, était venu aborder dans un naufrage à l'île de Maillezais, jusqu'à ce vénérable Grignon de Montfort, dont les restes attendent une glorification prochaine dans une chapelle obscure de St-Laurent-sur-Sèvre ; tout est marqué aux coins multiples de toutes les variations de l'art. Et si nous ajoutons à ce passé ce que le présent nous apporte chaque jour, depuis que la science archéologique renouvelle dans l'Europe entière tant d'édifices du vrai Dieu, nous trouverons en Vendée, non moins qu'ailleurs, des églises modernes construites en entier, des restaurations bien plus nombreuses de vieilles églises qui s'écroulaient. Peut-être les unes et les autres n'offrent pas toujours, en fait de travail, des spécimens irréprochables : des tâtonnements malheureux y peuvent accuser maintes fois des mains encore trop peu exercées, ou ce parti pris, plus malheureux encore de se jeter hors des voies normales et d'innover en une chose dont les règles doivent rester sacrées et inviolables. Il faut reconnaître cependant, à la juste louange de nos plus récents architectes, que leurs œuvres sont les meilleures parce qu'une plus grande expérience est née pour eux des fautes de leurs prédécesseurs, et que de consciencieuses études n'ont cessé de souffler à leur intelligence, avec le

sentiment de l'art, le principe religieux qui seul lui donne l'animation et la vie.

La cause de ces transformations successives est ici, comme partout ailleurs, dans les grands événements historiques dont le territoire fut troublé. Mais s'il a vu ses églises et ses monastères rasés trop souvent par le fer et le feu des hordes normandes qui, des îles voisines, débarquaient trop aisément sur ses rivages; si l'occupation anglaise y ramena, avec de longues et fatales rivalités si tristement commencées, les ruines que les guerres religieuses du XVIe siècle continuèrent et qu'achevèrent celles de la Révolution, il faut reconnaître que nulle intervention n'opéra une destruction plus radicale et plus complète que celle de nos amis d'Outre-Manche, à qui l'Océan ne fut pas moins serviable qu'à leurs prédécesseurs des IXe et Xe siècles. C'est tout-à-fait sans réflexion, comme nous l'établirons bientôt, qu'on a voulu disculper les Anglais d'avoir fait ce mal auquel, disait-on, ils n'avaient pas d'intérêt sur un sol qu'ils possédaient. On sait bien qu'ils ne le possédèrent pas sans conteste, que Bressuire, Fontenay, Luçon, La Garnache et bien d'autres lieux, pris et repris à la suite de sièges sanglants, durent se rebâtir des débris qu'eux-mêmes y avaient accumulés : c'est pourquoi nous voyons tant d'églises reconstruites soit pendant leur domination longtemps victorieuse, soit après leur définitive expulsion, mêler dans leur enceinte murale les traces violentées du roman primitif à des reprises d'un autre temps ; abriter des piliers cylindriques et des chapiteaux historiés sous des voûtes de la Renaissance ; à côté des élégants entrelacs, des monstres hybrides, des combats de l'homme avec Satan, étaler l'imitation à peine significative des chardons, des feuilles de choux et de ces grappes de raisin étudiées qui ne sont plus celles du moyen-âge. Enfin, ne reconnaît-on pas des retouches fort instructives dans le voisinage fréquent de ces

belles et élégantes fenêtres, allongées et étroites, d'une coupe si parfaite, d'une ébrasure si profonde, et de ces rosaces à meneaux innombrables, à festons flamboyants, qui jettent à l'intérieur, avec une profusion mal calculée, un jour qui n'y devait entrer qu'avec une mystérieuse parcimonie, avec une religieuse timidité? Toutes ces anomalies se rencontrent aujourd'hui dans la cathédrale de Luçon. Il semble qu'en elle, si belle des conceptions de son premier plan, et si malheureuse des mutations qui la dénaturent, se sont résumées toutes ces contradictions, aussi nombreuses sans doute, mais moins sensibles, en une foule d'autres édifices qui ne sont pas aussi vastes et qui ne furent jamais aussi riches de détails. — Il en était ainsi à la triste abbaye de la Grenetière, non loin des Herbiers, laquelle n'a plus que ses débris, mais qui attestait encore dans toute son intégrité, avant 1789, tous les styles qui la séparèrent successivement, du XII[e] au XVII[e] siècle. — Ainsi, encore cette belle église des Herbiers, reconstruite au XV[e] siècle, garde sa tour romane au milieu de quelques retouches que nécessitèrent, vers la fin du XVI[e], les aménités habituelles des Huguenots. — La petite église d'Aspremont, détruite et refaite vers 1450 (?), a conservé sa place à côté du château relevé par des architectes de la Renaissance, au-dessus de la charmante vallée qu'il domine avec elle; et pour peu que nous arrêtions nos regards, à cette occasion, sur l'architecture civile ou militaire, nous verrons sous les tours romanes et aux trois quarts démantelées de Tiffauges, par exemple, l'ogive se dessinant aux arcades d'une chapelle postérieure; et Mareuil, unissant en apparence dans un même style son donjon féodal et son église des XI[e] et XII[e] siècles, jeter au loin, vers Luçon et Napoléon-Vendée, les souvenirs de ses vieilles fortifications perdues, unis à ceux de la religion qui y vit toujours.

Maintenant revenons à une question qui surgit d'elle-même en face de ces époques si diverses, mais parmi lesquelles on voit le genre prismatique poser en triomphateur ses assises de grandes pierres, les arcs doubleaux à profils tourmentés de ses voûtes aplaties, et ses piliers s'élevant vers elles comme des palmiers aux branches sveltes et touffues. Est-ce à des mains anglaises qu'il faut attribuer, comme on le redit souvent, cette régénération de l'architecture locale ? Nos amis ont-ils laissé, dans ces œuvres qui couvrent toute une contrée, le caractère de leur pensée personnelle et de leur travail propre ? Nous sommes loin de le croire et déjà convaincu, par ce qui précède, que leur domination chez nous y cimenta des ruines avec du sang, nous devons reconnaître, en revanche, qu'ils s'empressèrent moins de les réparer que d'en faire toujours de nouvelles. Comparez les monuments de ce pays avec ceux qui remplacent, ailleurs, les ravages qu'y firent leurs querelles et les nôtres : on ne voit rien qui ne se ressemble parfaitement, et toute cette architecture est purement française. Donc, en Vendée aussi, ce sont des mains nationales, des travailleurs locaux, dont les sueurs ont reconstitué nos saints édifices. Pour s'en convaincre, il ne faut que motiver par une foule d'exemples l'argument de comparaison que nous invoquons ici. Voyez toute la Guyenne, dont nous formions une portion si imposante, et dites-nous quelles traces étendues on y rencontre de l'art étranger. C'est du souffle local que se sont uniquement inspirées les restaurations des XIVe et XVe siècles. Quelques chapiteaux à tailloirs arrondis, avec leurs socles de même forme (1), un petit nombre de chevets plats, quelques

(1) M. de Caumont attribue ce caractère, fort commun en Bretagne, à la nature des matériaux (*Bull. monum.*, t. XVI, p. 424). Mais on voit, par cette identité de quelques formes fugitives, que ce peut être

fenêtres terminées à angle droit, que je ne sache pas même avoir remarquées en aucune église, non plus qu'aucun spécimen bien décidé du style perpendiculaire; enfin, quelques rares figures géométriques se glissant dans l'ornementation sculptée des tympans ou des corniches à modillons; tout cela ne suffit pas à inscrire sur les pierres d'un monument l'influence qu'un petit nombre d'observateurs seraient portés à y découvrir. La Bretagne aussi, pour qui les mêmes causes ont amené les mêmes malheurs, laisse remarquer dans ses églises refaites à la même époque de telles analogies avec les nôtres, qu'on voit bien, en remontant à l'histoire de ce vaste littoral, que si le mélange des deux peuples a pu établir certains rapports entre leurs modes de construction, ces rapports ne reposaient que sur de simples réminiscences, et n'ont pas empêché l'art français, toujours si différent de celui de nos voisins, de garder ses allures constantes et sa franche et absolue personnalité (1). On serait frappé des mêmes constatations archéologiques, en parcourant la Cham-

dans les deux contrées un même souvenir d'ouvriers qui, sans se former à la manière anglaise, avaient pu en prendre quelques impressions irréfléchies, comme il se fait toujours aux époques de transition.

(1) M. Darcel a peut-être, selon nous, donné trop d'importance à quelques ressemblances observées par lui en Bretagne et en Angleterre dans la confection de quelques tympans et du réseau des fenêtres (V. *Annales archéologiques*, t. XIX, p. 332). Nous croyons avoir remarqué, en Bretagne, que ces exemples ne sont pas assez nombreux pour se prêter à une induction aussi générale. Il y a d'ailleurs, dans cette province plus que chez nous, un trait qui caractérise spécialement la plupart des églises dues à la période de Charles V à Charles IX, ce qui comprend une suite de près de deux cents années (1364-1560). Le plus grand nombre des voûtes y furent établies ou refaites en bois et ornementées de sculptures et de peintures; je ne sais si, en Vendée, on peut en montrer un seul exemplaire qui s'en rapproche.

pagne, l'Artois et la Picardie, où l'occupation anglaise s'est manifestée plus qu'ailleurs, par des conséquences identiques, et dont les reconstructions ne passent pas pour une réparation consciencieuse des vainqueurs (1).

Au reste, il ne faut pas oublier que si les Anglais, catholiques alors autant que nous, furent les possesseurs légitimes du Poitou, dès la fin du XIIe siècle, en dépit des sympathies qu'ils n'y trouvèrent jamais fort complètes, cette possession même exclut toute accusation de vandalisme contre nos monuments ; et, dans cette première phase de leur séjour sur notre territoire, ils étaient tout aussi intéressés que nous-mêmes à ne pas le dépouiller de ses richesses artistiques. Alors les seigneurs féodaux rendaient hommage au roi d'Angleterre, nos principales abbayes l'avaient pour Avoué : il était le suzerain de tous, presque toujours paisible et respecté, comme le maître absolu et l'arbitre de toutes choses ; ce n'est qu'après la mort cruelle d'Arthur de Bretagne et la confiscation judiciaire, en 1200, de la province par Philippe-Auguste, que les hostilités prennent un caractère de haine nationale, que les siéges et les assauts deviennent journaliers, et que les villes voient tomber, à différentes reprises, leurs forteresses et leurs églises, transformées souvent elles-mêmes en lieux de résistance. Encore tant de ravages ne sont-ils rien en comparaison de ce qui se passe en suite du traité de Brétigny, lorsque l'esprit national, éveillé par la grande catastrophe de Maupertuis, s'indigna enfin contre ce joug que rien ne pouvait lui faire accepter. De longues chevauchées, des combats réitérés dévastent les campagnes et les villes, sous la fortune diverse des partis, jusqu'à ce qu'enfin, après les ravages de Darby et de Chandos, la brave épée de Dugues-

(1) *Bull. monum.*, t. XII, p. 433 et suiv. ; t. XIX, p. 145.

clin, puis celle de Jeanne d'Arc trempée sur l'autel de Ste-Catherine de Fierbois, refoulent, de la Vendée et de la France, les hautains conquérants qu'elles détestaient. Ce fut alors qu'on dut songer à réédifier, de toutes parts, les monastères et les églises. De là cette nouvelle efflorescence que les torches du calvinisme devaient flétrir, cent ans après. Cette dernière révolte causa des pertes d'autant plus irréparables que ce qui n'était de la part d'un étranger qu'une suite indispensable des nécessités de la guerre, devint pour tant de Français égarés un système implacable de destruction haineuse, sans autre but que celui de la vengeance et du mal.

Aussi nous avons sous les yeux, en parcourant le tableau archéologique de la Vendée, une histoire très-lisible des XIVe et XVe siècles par les monuments. — Mais cette histoire est comme une gaze précieuse où l'aiguille avait prodigué les charmants caprices d'ingénieux dessins, à travers lesquels un œil attentif apercevrait encore d'autres beautés non moins attrayantes. Le fond de ce tableau si diversement nuancé, c'est toujours notre beau XIIe siècle, tout radieux des vives couleurs de son esthétique imagée, de ses enseignements théologiques et de ces magnifiques formes de plan général qui s'éterniseront, soyez-en sûrs, avec leur symbolisme profond jusqu'à la consommation des choses humaines. Aussi, Messieurs, en parcourant cette terre qui vous permettait des charmes inconnus; en admirant ces contrastes si attachants qu'aiment les esprits élevés, entre une si riante nature et des monuments dont les souvenirs s'imprègnent en même temps de tristesse et de gloire, vous reconnaîtrez sans peine que si un jour ces édifices sacrés, semés sur votre itinéraire savant dans ces fécondes campagnes, devaient se relever à nouveau ou s'entourer de succursales nouvelles, ce n'est point le style insuffisant et froid de Charles VII, de Louis XII et de François Ier, qu'il faudrait

préférer pour cette régénération architecturale : tout répète bien haut dans ce Bas-Poitou, où la foi s'implanta dès ses premières années, qu'il y faudrait revenir aux formes graves, [illegible] et vraiment caractéristiques, qui y fleurirent avant les dévastations des rois d'Angleterre et des [illegible] de Condé. En dehors du beau style ogival du XIII[e] siècle qui réussirait moins bien dans une contrée granitique, où la sculpture est plus difficile, et dont les plans sont toujours d'une exécution plus coûteuse, il nous semble que la période romane est la seule capable de satisfaire ici le besoin religieux et le sentiment de ses augustes convenances. Assez de modèles en sont restés pour que des architectes intelligents, comme nous en savons ici, n'eussent qu'à copier et à reproduire : double talent qui n'est pas assez apprécié dans ceux qui mettent leur véritable gloire à n'en pas chercher d'autre. Cette méthode vaudra toujours mieux que l'ambition trop écoutée peut-être, ici comme ailleurs, de faire du gothique abâtardi par de grosses fautes, au risque d'élever des voûtes fragiles sur des murs d'une épaisseur équivoque, et d'orner de sculptures sans mérite, quoique fort chères, des portes et des rétables dont la statuaire ne vaut pas mieux que les fleurs.

Ainsi, Messieurs, les ruines ne disparaîtraient que pour faire place aux primitives beautés qui parlent le plus au cœur de l'homme ; le christianisme revivrait dans ses monuments, sans aucun mélange d'un âge de décadence et de mauvais goût, et ses pieux asiles réservés au Sacrifice et à la prière domineraient encore, de toute leur autorité morale, les somptueuses habitations où se gardent toujours précieusement, nous le savons, la glorieuse mémoire de vos ancêtres.

RAPPORT

SUR

L'ALBUM DE LA COLLECTION DE VERRES ANTIQUES

DE M. JULES CHARVET,

PAR M. BENJAMIN FILLON.

Parmi les sujets les plus dignes de l'attention des archéologues, il faut ranger tout ce qui est de nature à porter la lumière sur les diverses branches de l'industrie chez les anciens. La Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques a déjà engagé maintes fois ses membres à diriger leurs recherches de ce côté ; mais les résultats qu'ils ont obtenus sont restés la plupart du temps bien incomplets, chacun d'entr'eux ayant presque toujours restreint le cercle de ses investigations à la contrée qu'il habite. Telle n'a pas été la façon de procéder de M. Jules Charvet, en s'attachant à l'étude de la fabrication du verre dans la Gaule : aussi vient-il mettre sous les yeux du Congrès une collection de produits dont la valeur scientifique est tout-à-fait exceptionnelle. « Patiemment composée des plus beaux et des plus rares spécimens découverts depuis le commencement de ce siècle et réunis un à un, cette collection renferme, à l'heure qu'il est, plus de trois cents vases de toutes formes et de toutes nuances. Presque toutes les provinces sont représentées dans cette belle suite, sauf peut-être la Bretagne et notre Poitou, qui ne se sont pas, jusqu'ici, dépouillés de leurs trésors en sa faveur. Le contingent d'Arles seul atteint le chiffre de plus de cent pièces d'un intérêt considérable. Ceux

d'Orange, de Vaizon, de Vienne, de Clermont, Toulouse, Mâcon, Amiens, Beauvais, Metz, Liége, etc., sont également



VASE EN VERRE TROUVÉ A BEAUVAIS.

d'une importance extrême. Tous ces vases ont l'avantage de

posséder leurs extraits de naissance, et peuvent fournir ainsi les éléments d'une excellente étude historique et industrielle. M. Charvet a réuni, en même temps, quelques beaux verres venus de Grèce, d'Asie, d'Égypte et d'Italie, destinés à servir de terme de comparaison avec les œuvres des artisans romano-gaulois contemporains (1). »

Parmi les vases recueillis sur le territoire de la Gaule, il en est un qui mérite une attention particulière : c'est une coupe de verre jaune pâle, trouvée à Campagnolles, près de Chambéry, ornée de figures de gladiateurs en relief, au-dessus desquelles sont inscrits les noms de chacun de ces gladiateurs. — Les monuments de ce genre sont excessivement rares. La Vendée a fourni pourtant une coupe semblable, que M. Gouraud, de Chavagnes-en-Paillers, a montrée au Congrès. — D'autres proviennent d'Autun, de Trouville-en-Caux, d'Hartlip, dans le comté de Kent (Angleterre), des environs de Vienne, en Autriche, et de Wiesbaden ; mais elles sont toutes réduites à l'état de fragments. Les spécimens de MM. Gouraud et Charvet sont seuls intacts.

Il est à peu près démontré aujourd'hui que ces coupes étaient des prix décernés à des gladiateurs, et qu'elles datent du Ier ou du IIe siècle.

M. Jules Charvet ne s'est pas contenté de former cette collection, unique en son genre : il a confié à un artiste habile le soin de reproduire à l'aquarelle la série complète de ses verres, et de composer un magnifique album, tout prêt à être reproduit par la lithochromie, dont chaque feuillet présente l'image d'un vase et une courte notice indiquant sa provenance. La plupart de ces aquarelles sont maintenant sous vos yeux, et vous pouvez juger par vous-mêmes du mérite des originaux.

(1) *L'Art de terre chez les Poitevins*, p. 12 de l'Introduction.

Je crois donc, Messieurs, être l'interprète de votre pensée en formulant le double vœu que la collection de M. Charvet prenne place dans l'un de nos musées publics, et soit le sujet d'un travail spécial, destiné à soulever le voile qui couvre en partie les origines d'une industrie, qui a fait tant d'honneur à nos pères. Permettez-moi d'ajouter, en terminant, que je ne doute pas qu'un pareil travail n'apporte la démonstration complète de cette vérité encore contestée, à savoir que le verre n'a jamais cessé d'être fabriqué avec succès entre le Rhin et les Pyrénées, depuis le Ier siècle de l'ère chrétienne jusqu'à nos jours.



SÉANCE GÉNÉRALE

TENUE

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE,

A ÉVREUX,

LE 27 MAI 1864.

Présidence de M. Doné, de Paris, membre de l'Institut des provinces.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, directeur de la Société; *Alfred Darcel*, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, inspecteur de la Société; le comte *Dauger*; le comte *d'Estaintot*; l'abbé *Valentin Dufour*, du clergé de Paris; *Raymond Bordeaux*, inspecteur de l'Eure; et *Ch. Vasseur*, de Lisieux, remplissant les fonctions de secrétaire.

On distingue, parmi les assistants : MM. Gadebled, ancien chef de division au Ministère de l'Intérieur; Le Bouleur, de Bordigny; E. Peloux, greffier du Conseil de guerre, à Caen; A Chassant, paléographe; Louis Passy, d'Évreux; Izarn, de la Société impériale des Antiquaires de France; Le Beurier, archiviste de la préfecture; Vaurabourg, architecte, élève de l'Ecole des Beaux-Arts; plusieurs ecclésiastiques dont nous regrettons de n'avoir pu connaître les noms, etc.

M. de La Véronnerie, propriétaire à Breteuil, rend compte d'une découverte de substructions romaines faite à Cintray, près de Breteuil. Deux médailles, l'une de Néron, l'autre

de Constantin-le-Grand, ont été extraites de ces débris, qui appartiennent vraisemblablement à une villa.

M. Bordeaux demande qu'un plan soit dressé de ces vestiges.

M. Bordeaux donne communication d'un mémoire de M. Dramard sur la Commanderie d'Étampes et Chalo-la-Reine. Cette intéressante notice, accompagnée de dessins, sera publiée dans le *Bulletin monumental*.

M. l'Inspecteur de l'Eure est aussi chargé de faire connaître à l'assemblée deux notes remises par MM. Laumonier, sculpteurs à Conches, qui n'ont pu se rendre à Évreux comme ils le souhaitaient. La première concerne un tombeau dont les fragments ont été découverts par ces zélés archéologues dans l'église de Beaubray.

En 1862, la Fabrique de cette paroisse conçut l'idée de repaver l'église, et pour le faire avec plus de luxe, il fut résolu de partager les carreaux de terre cuite qui formaient l'aire par des bandes de pierre. On prit, à cet effet, des pierres sculptées, employées déjà à cet usage dans l'église; les sculptures, bien entendu, avaient été retournées du côté du sol. On aurait dû accorder quelque attention à ces fragments lorsqu'on les découvrit; mais les maçons n'en eurent aucun souci, et ils se mirent à les refendre consciencieusement pour les utiliser dans leur nouveau travail. MM. Laumonier eurent connaissance de ce fait, et se rendant aussitôt à Beaubray, ils purent acquérir ce qui restait et parvinrent à reconstituer le tombeau dont ils présentent un dessin parfaitement exécuté, coté à 10 centimètres pour mètre.

Ce mausolée avait été érigé pour recouvrir les restes d'un membre de la famille de Postel des Minières. Il en est question dans l'*Histoire de la ville de Rouen* par Farin. Voici son texte :

« Église paroissiale de Baubray, auprès de Conches. *Sur*

« *six colonnes de pierre de 4 pieds de hauteur, est une*
« *grande table de marbre où sont écrites ces lignes :*

« *Ci gist feu illustre, noble et vertueux seigneur mon-*
« *seigneur Thomas, seigneur et patron des Minières Postel,*
« *du Cormier, Baubrey, Coulombiez, Ste-Marthe, Saint-*
« *Mesnil (Sées Mesnil?), conseiller du Roy, consolateur*
« *des pauvres, de grande charité et dévotion, lequel après*
« *avoir préveu son décèz sans regret des honneurs et biens*
« *de cette pérégrination, a rendu son âme à Nostre-Sei-*
« *gneur le 19 octobre l'an de grâce 1519. Priez Dieu pour*
« *lui. Amen.* »

« Ces six colonnes supportaient, au commencement, une table de marbre sur laquelle ledit Thomas Postel était représenté priant; mais les hérétiques l'ont détruite en 1562. Cette sépulture a été construite aux dépens d'*Antoine Postel*, son fils. »

Mais le caveau recouvert par le monument renfermait les restes de plusieurs autres membres de la même famille. MM. Laumonier ont relevé, dans la chapelle du château de Baubray, l'inscription suivante :

Cy gist Jean-Baptiste Postel, chevalier, seigneur des Minières et des Noulles, qui a désiré que son corps fût inhumé en cette chapelle où il a fondé une messe chaque semaine, et son cœur est sous le tombeau qui est en l'église de Baubrey. Il décéda le 27 septembre 1680, âgé de 78 ans.

François Postel, mort en 1695 exprime le même vœu, d'après une longue inscription qui se voit aussi dans cette même chapelle.

Le dessin de MM. Laumonier passe sous les yeux des membres de la Société ; on y voit en effet, six colonnes en forme de balustres, feuillagées à leur renflement, qui supportent une corniche sculptée de beaux rinceaux. Les cinq

compartiments de l'entrecolonnement sont remplis par des niches cintrées, abritant des statuettes des Vertus. A leurs attributs, on reconnaît : la Justice, la Force, la Vérité, la Religion, la Charité. C'est une admirable composition de la Renaissance, dont on doit vivement regretter la destruction.

MM. Laumonier présentent aussi à la Société une série de quarante-deux dessins coloriés des pavages en terre cuite émaillée qui ornaient l'église de l'abbaye de Conches. Il leur a fallu employer une grande patience et toutes leurs connaissances archéologiques pour reconstruire avec certitude ces carreaux, dont on retrouvait seulement de minimes fragments. Il paraît que les iconoclastes de 1793 s'étaient évertués à les briser à coups de masse, sans doute parce que beaucoup offraient, comme décoration, des fleurs de lis ou d'autres emblèmes héraldiques. Plusieurs portent aussi des inscriptions, ce qui fait présumer qu'ils appartiennent à des tombeaux. MM. Laumonier ont été bien inspirés, dit M. Raymond Bordeaux, car ce qui reste de l'antique abbaye est condamné à disparaître, par mesure administrative. On peut encore voir de curieux caveaux, une partie du cloître et les soubassements du mur septentrional de l'église, avec deux belles arcades romanes. MM. Laumonier ont remis, à l'appui de leurs dessins, une notice sur l'abbaye, dont voici quelques extraits :

« A l'heure où vont disparaître pour toujours les derniers débris de l'abbaye de St-Pierre-et-St-Paul de Castillon-lès-Conches, nous éprouvons le besoin d'attirer l'attention des archéologues sur ce vieil asile de la science. Depuis plusieurs années, nous demandons à l'administration de recueillir ces précieuses reliques pour les grouper dans le jardin public, en regard du vieux donjon. Saura-t-elle comprendre le souvenir qui s'attache à ces pierres mutilées?

« Bâtie par les Toëny, dans le XIe siècle, l'église se composait primitivement d'une nef, avec sous-ailes, qui ne dépassaient pas les transepts, et d'un sanctuaire étroit de forme rectangulaire.

« Cette disposition simple et sévère, ne manquait pas d'effet, grâce à une belle ornementation dont on peut encore juger par le portique du nord, assez bien conservé, et par quelques chapiteaux et corbeaux provenant de la nef et recueillis par nous.

« Vers 1300, Amicie de Courtenay, dame de Conches, et son fils, Philippe d'Artois, firent bâtir sur l'intertransept un magnifique clocher. Le mur latéral du sud de l'église fut alors reconstruit entièrement, comme l'attestaient les bases des piliers qui y étaient engagés et les chapiteaux trouvés dans les décombres, dont le style avait tous les caractères de cette époque.

« Une ancienne chronique nous apprend qu'en 1343, Robert d'Artois, devenu félon, vint de nuit, accompagné d'un parti anglais, bouter le feu au manoir abbatial. L'incendie gagna la charpente de l'église et le clocher, puis envahit la plupart des bâtiments claustraux qui furent détruits. Les religieux se virent contraints de se réfugier dans une maison de la ville, nommée depuis la Petite-Abbaye. On voyait encore, à la fin du dernier siècle, une croix en fer sur sa toiture.

« Pour aider à réparer ce désastre, le bon roi Charles V, avant de mourir, légua aux moines de Conches des fonds à prendre sur son duché de Normandie.

« Avec cet argent et les secours que lui fournirent quelques bonnes âmes, entr'autres, le sire de Fourneaux, écuyer de Du Guesclin, que les chroniques du connétable nomment Pierre Fournet, l'abbé Richard Hidulphe entreprit sur-le-champ, la réédification de l'église.

« Une grande partie de l'édifice avait résisté au désastre. La nef, ses sous-ailes et quelques parties du chœur furent conservées ; et autour du sanctuaire, l'abbé Hildulphe fit jeter les fondements de sept chapelles, celle du centre consacrée à la Mère de Dieu. Il y prodigua une décoration d'une grande magnificence; c'est là que nous avons recueilli les fragments de pavés émaillés dont nous avons fait la restitution, plusieurs chapiteaux d'un dessin très-élégant, rehaussés de dorures et de vives peintures, des fûts de colonnettes et des embases d'un profil très-pur.

« L'abbé avait l'intention de couronner son œuvre par un magnifique clocher, mais les ressources lui manquèrent.

« Bernard Cariti, évêque d'Évreux, vint, en 1383, faire la consécration de la nouvelle église. Le seigneur de Meuilles, du nom de Brucourt, était alors capitaine de la ville et du château de Conches.

« Comme on peut en juger par les restes encore notables qui vont prochainement disparaître, le cloître de l'abbaye a dû être construit au commencement du XVe siècle. Nous ignorons à qui on en est redevable.

« Dans les derniers siècles, le sanctuaire fut décoré dans le goût régnant. Le Brasseur, l'historien du comté d'Évreux, se plaint, sans doute avec raison, de sa disposition trop théâtrale. Une Résurrection en terre cuite, d'un assez bon dessin, surmontait l'autel. On en voit encore des débris chez un habitant de Conches.

« Le 15 mai 1791, les habitants réunis des paroisses de Ste-Foy et St-Étienne de Conches, de Notre-Dame-du-Val et du Vieux-Conches, avaient à délibérer sur le choix à faire, pour la célébration du culte, entre l'église abbatiale et l'église paroissiale de Ste-Foy. Après de longs débats et une énergique protestation des habitants du Val, l'église Ste-Foy fut choisie, et l'antique basilique des Tœny et de l'abbé

Ridulphe devint la proie des démolisseurs. La destruction ne fut complétée qu'en 1822 : l'administration avait trouvé ce moyen ingénieux d'occuper les ouvriers pendant l'hiver. Les pierres sculptées furent arrachées pour faire de la chaux, et l'on prétend que cette chaux était de beaucoup la meilleure. »

Des remercîments sont adressés à MM. Lamonier pour leurs intéressantes communications, et M. de Caumont espère qu'ils voudront bien exposer à Paris, lors du Congrès des délégués des Sociétés savantes, leurs remarquables dessins. M. Bordeaux en prend pour eux l'engagement.

M. de Caumont rappelle que, lors des séances tenues en 1857 pendant le premier Concours régional, on avait constaté le fâcheux état d'abandon où gisaient les précieux morceaux d'architecture provenant du Vieil-Évreux, de St-Samson-sur-Risle et autres lieux. M. le Préfet lui avait promis de leur donner asile au rez-de-chaussée du bâtiment des Archives qui était en construction. Ce projet n'a pas été réalisé. Il en résulte que le Musée ne peut s'augmenter, car la seule utilité d'un musée, c'est de donner abri à une foule de fragments qui se trouveraient perdus.

Ces questions donnent lieu à une vive discussion, à laquelle prennent part MM. Izarn et Lebeurier, d'un côté; de Caumont, Raymond Bordeaux et Gadebled, de l'autre. Il en résulte que la question du musée est restée au même point qu'il y a sept ans. Il y aurait bien eu des salles voûtées, fort convenables sous les Archives; mais elles ont reçu une autre destination, et les morceaux du musée gisent, suivant leurs dimensions, dans un coin du Jardin public, où l'humidité les ronge, sous un hangar, avec les brouettes et les ustensiles de jardinage, et enfin, dans une arrière-salle de l'amphithéâtre, où les petits objets se détériorent, n'étant jamais aérés. On ne peut prévoir quand cet état de choses

pourra cesser. M. le comte de Reiset avait provoqué un vote du Conseil général qui permettait d'espérer une solution; mais les objets recueillis appartiennent à trois propriétaires différents : la Ville, le Département et la Société d'agriculture de l'Eure : on n'a pu s'entendre, et les fonds votés ont été employés à faire des photographies des monuments les plus remarquables du département. Lorsqu'il est fait une découverte, on n'apporte plus rien à ce dépôt, qu'il est impossible de faire voir aux étrangers ou aux habitants, et tout est perdu, sauf ce que quelques collectionneurs peuvent ramasser. Il n'a même pas été dressé de catalogue (il en est, du reste, ainsi pour beaucoup d'autres collections de province); car on ne peut regarder comme y suppléant l'ouvrage de M. Bonnin. Il se compose uniquement de planches et n'indique aucune provenance. Les objets du moyen-âge, les épitaphes, les monnaies ne peuvent y figurer, car il traite des antiquités du Vieil-Évreux. Il paraît que l'agrandissement du lycée va nécessiter un déménagement; peut-être amènera-t-il de l'amélioration.

Mais, sans exiger du département une construction coûteuse qu'il faudrait certainement attendre longtemps, ne serait-il point mieux de ne compter que sur les efforts individuels des membres de la Société de l'Eure ? Un simple loyer, peu considérable, serait provisoirement suffisant. Alors on pourrait classer, cataloguer, étudier, et la collection devenue publique s'attirerait, comme partout, les sympathies populaires. Le musée s'accroîtrait.

M. le comte Dauger regrette que la négociation entamée pour l'achat du donjon de Brionne n'ait pas réussi.

M. de Caumont rappelle le zèle déployé par M. Loisel, dans cette circonstance.

M. Brunet, ancien pharmacien à Évreux, dit qu'il

n'est pas impossible d'assurer la conservation de ce monument historique. Le propriétaire qui s'en est rendu adjudicataire n'a pas l'intention de le détruire : il n'en retirerait, du reste, aucun profit ; il paraît même disposé à le céder à la ville. Alors, le but serait atteint.

M. Loisel croit aussi qu'il serait possible de réaliser ce projet.

M. de Caumont s'étonne que, dans la répartition des fonds si considérables consacrés tous les ans aux monuments historiques, on n'ait pas réservé quelques mille francs pour sauver les vieux donjons de la France. Tous disparaissent, sans qu'on fasse le moindre sacrifice pour les arracher à la destruction, et l'on dépense des sommes fabuleuses pour refaire à neuf des églises qui devraient être seulement consolidées !!!

M. Raymond Bordeaux signale la découverte d'un enfouissement numismatique, trouvé lundi dernier, 23 mai 1864, dans les fondations d'une maison du XVe siècle, place royale à Évreux. Ce trésor, contenu dans un pot de terre grise brisé en morceaux lors de la découverte, consiste en un lot d'environ mille à douze cents pièces d'argent et de billon, du XVe siècle. Beaucoup sont d'Henri V, roi d'Angleterre. L'enfouissement est évidemment contemporain de l'expulsion des Anglais. M. Bordeaux, qui doit la connaissance de ce fait à l'obligeance de M. Prieur, avoué, propriétaire de la maison en reconstruction, examinera les types de ces pièces lorsqu'elles auront été lavées.

M. Bordeaux vient également d'avoir communication, par M. Pinat, ingénieur civil, d'une pièce d'or anglaise du moyen-âge, trouvée il y a quelques jours, en démolissant une pile du vieux pont de Garennes, que l'on rebâtit. La face représente un roi à cheval, vêtu d'une cotte fleurdelisée, avec les mots ANGLORVM REX ; le revers porte une

croix fleuronnée, avec la légende : XPS VINCIT, XPS REGNAT, XPS IMPERAT.

M. Brunet signale, en ces termes, la trouvaille de monnaies beaucoup plus anciennes :

« Il y a environ deux ans, M. Désormeaux, cultivateur à Aviron, labourait un champ, défrichement d'une partie des bois taillis de St-Michel. En passant sa charrue sur l'emplacement d'un très-vieux chêne, il brisa un petit pot en terre cuite. Au son métallique qui retentit en même temps à ses oreilles, il s'empressa de recueillir le produit de sa découverte. Il réunit environ 400 petites pièces de monnaies, dont un quart de monnaies royales, en argent, de la fin du XIIe siècle ; le reste se composait de monnaies féodales en billon, du XIe siècle et du commencement du XIIe. Ces pièces, dont un tiers était en assez bon état de conservation, avaient été renfermées dans un sac de toile fine avant d'être déposées dans le pot caché au pied du chêne. M. Désormeaux n'a point songé à recueillir les fragments du petit sac ni ceux du pot, dispersés par le soc de sa charrue. Il y a peu de temps que j'ai eu connaissance de cette trouvaille et que son auteur a bien voulu me la confier. D'après l'examen que j'en ai fait, j'ai trouvé cinq types différents qui offrent quelques variétés dans leurs légendes, surtout dans les pièces d'argent. En voici la description :

Monnaies royales. — Argent.

1° Henri II, roi d'Angleterre, duc de Normandie (1154 à 1184).

HENRICUS REX. Tête de face.

R. STIVEN.ON.LUNDE.

La légende du revers varie beaucoup. On trouve aussi : HENRI.ON.LUND. etc.

Monnaies féodales. — Billon.

2° Herbert Ier, dit Éveille-Chien, comte du Mans (1015 à 1036).

CENOMANNIS COMES. Monogramme d'Herbert.

R. SIGNUM DEI VIVI. Croix cantonnée de deux points, avec l'alpha et l'oméga.

3° Foulques V, d'Angers, comte d'Anjou, roi de Jérusalem (1109 à 1129).

FVLCO COMES. Croix avec l'alpha et l'oméga.

R. VRBS ANDEGAVIS. Monogramme de Foulques.

4° Etienne, sire de Guingamp, comte de Bretagne (1093 à 1136).

STEPHANO. Croix cantonnée de deux étoiles.

R. GUINGAMP.

Ce type forme la moitié du trésor.

5° Abbaye de St-Martin de Tours.

S. C. S. MARTINVS. Châtel.

R. TRONVS CIVI. Croix sans cantonnements.

Toutes ces monnaies avaient cours en Normandie. Elles sont encore assez communes, parce qu'à cette époque de troubles et de guerres civiles, de nombreux dépôts ont été confiés à la terre.

Le Secrétaire,

CH. VASSEUR.

SÉANCE GÉNÉRALE

DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

A FALAISE,

LE 16 JUILLET 1864.

Présidence de M. DE GLANVILLE, inspecteur de la Société pour la Seine-Inférieure.

La séance est ouverte à midi, dans la salle d'audience du Tribunal.

Sont appelés au bureau : MM. le curé de la Trinité de Falaise ; *Renault*, conseiller à la Cour de Caen ; *de Liesville; Georges Bouet*, inspecteur du Calvados, *de Campagnolles*, de Vire, *Ch. Vasseur*, secrétaire. Les dames occupent la première rangée de siéges.

M. de Mannoury-d'Ectot rend compte d'une exploration de sépultures gallo-romaines, faite par lui à Moissy, territoire de Chamboy. Le champ où gisent ces sépultures est sur le bord d'une vieille voie, indiquée dans Cassini, et tendant d'Argentan à Vimoutiers, par Coudehart et Chamboy : elle s'embranche sur le chemin d'Exmes, un peu avant la première de ces localités. Le sol est légèrement incliné vers le levant, orientation recherchée des Romains. Aussi les sépultures dont il s'agit ont-elles été trouvées dans des substructions, sans doute, d'une villa qu'un violent incendie avait détruite.

Ce fait n'a rien qui doive surprendre : on le constate fréquemment ; mais les sépultures ainsi disposées ne peuvent dater que des derniers temps de la domination romaine dans les Gaules, alors que les barbares y avaient déjà promené la dévastation.

Les fosses explorées par M. de Mannoury-d'Ectot dépassent cinquante. Elles appartiennent toutes au système de l'incinération. Pressés par une couche de terre et de détritus, n'ayant pas moins de 8 pieds d'épaisseur dans certains endroits, aucun des objets qu'elles contenaient n'a pu rester intact. Il a été possible, cependant, de reconstruire une belle terrine en terre samienne, de 7 pouces 3 lignes de diamètre sur 4 pouces de profondeur, offrant à l'extérieur une série de sujets modelés en relief dans des médaillons alternativement carrés et circulaires. Ce sont des animaux : un cerf, un renard, un oiseau, poursuivis par un chasseur armé d'un javelot. Aux pieds du chasseur on voit les cinq lettres suivantes :

IVNAB

qu'on peut lire *Junas* ou *Banvi*, suivant qu'on procède de gauche à droite ou de droite à gauche. C'est, sans doute, le nom du potier. Ce vase est exposé à l'Hôtel-de-Ville, dans le musée d'emprunt, où tous les membres ont pu le voir. Des ossements de quadrupèdes et d'oiseaux, des défenses de sanglier, des coquillages, des briques et tuiles romaines, des fragments de poterie noire très-mince, de la forme des urnes cinéraires ordinaires, des clous, une petite clef ont été aussi recueillis.

Par une singularité digne d'être mentionnée, on a trouvé dans l'une des fosses une petite pièce de monnaie normande de Richard III, selon M. de Longpérier ; en même temps que,

dans un autre endroit, on ramassait un morceau de hache celtique et un autre petit fragment de schiste vert, renflé et percé d'un trou à l'une de ses extrémités. M. de Mannoury fait circuler ces deux intéressants fragments dans l'Assemblée.

L'établissement romain et le cimetière de Moissy ne sont point isolés. St-Lambert, sur l'autre bord de la Dive, passe pour être le lieu d'une ville antique, détruite par la peste. Ces sortes de traditions ont toujours quelque fondement. Ici, pour l'appuyer, quand on creuse le sol, on trouve des sépultures romaines et de nombreux débris.

Du reste, ajoute M. de Mannoury, toute cette région, dont Exmes était le chef-lieu, se trouve remplie d'établissements romains, reliés par des voies antiques dont nos vieux chemins normands ont conservé la direction, et défendues par un système de châtelliers et de vigies qu'il serait facile de reconstituer. La plupart ont eu pour successeurs les vieux donjons de bois des premiers Normands, devenus chefs-lieux de seigneuries importantes : Chamboy, Bonmesnil, Avenelles, Moncel-Bailleul, Boisso, Néauphe, le camp de Bierre, Tournay, Villedieu, Aubry et tant d'autres, dont les noms seuls sont des indications pour les érudits dans les langues et l'histoire de ces temps.

Ce pays de l'Exmois, peu connu, pourrait aussi fournir d'autres sujets d'étude. A la source pour ainsi dire de la Vie, de la Dive, de la Touque, de l'Eure, de l'Orne, sillonnées par une foule de vallons boisés, on rencontre de nombreuses grottes, dont plusieurs paraissent avoir été des habitations troglodytiques, car on y trouve des silex taillés. On en connaissait en Allemagne, en Irlande, en Cornouaille, dans le pays de Galles, en Espagne, dans le midi de la France ; il est bon d'avertir les savants que leurs recherches ne seraient peut-être pas vaines en Normandie.

M. le Président exprime à M. de Mannoury-d'Ectot tout

l'intérêt trouvé par la Société dans ses communications. Il fait remarquer l'importance qui s'attache à la découverte de ces vases en terre de Samos dans les sépultures, où on ne les rencontre pas ordinairement.

M. le comte de Cussy s'étonne aussi de cette circonstance.

M. de Caumont répond que M. de La Saussaye, dans les fouilles par lui pratiquées en Sologne, les a trouvés à peu près constamment à côté des urnes cinéraires. Ils devaient renfermer les provisions destinées aux mânes.

La parole est donnée à M. Renault pour lire le mémoire suivant sur le lieu où naquit Guillaume-le-Conquérant.

MÉMOIRE DE M. RENAULT.

MESSIEURS,

Lorsque l'État fait exécuter d'importants travaux pour la conservation du donjon de Falaise, que la Société française d'archéologie siége à peu de distance de la statue que le patriotisme falaisien a élevée à la mémoire du Conquérant de l'Angleterre, me permettrez-vous de vous entretenir quelques instants du point de savoir si Guillaume naquit dans l'enceinte du donjon ou dans une maison de la ville et en dehors du château-fort ? C'est un fait qui a son intérêt historique au point de vue des souvenirs qui se rattachent aux ruines encore si imposantes de la vieille forteresse falaisienne.

La chronique nous dit qu'un jour le duc Robert vit, près d'une fraîche fontaine, au pied des rochers, « vne fort belle « et gracieuse pucelle nōmée Arlette, fille d'vn bourgeois de « la ville : laquelle fut si bien à sa grâce qu'il la voulut auoir « pour son amoureuse. Et par ce il la requist affectueusemēt « à son père : . . . . Le pèro, de prime face ne luy

« accorda pas, toutes fois il fut par le duc tant importuné de « prières, que voyant la grāde affectiō et amitié qu'il portoit « à sa fille, il s'accorda, en cas que sa dicte fille le vousist « accorder. La quelle respondit à son père : Ie suis vostre « enfant et geniture ordonez de moy ce qu'il vous plaist. Ie « suis preste à vous obeir. De ceste responce fut le duc moult « joyeux. »

Arlette fut conduite par la grande porte du château dans l'enceinte du donjon et reçue dans une chambre qui, d'après les chants d'un vieux barde, était voûtée et où mainte image était représentée en or vermeil et couleurs. On ne voit plus dans cette chambre ni l'or vermeil, ni les couleurs, mais elle est encore voûtée et laisse voir une étroite alcove qui semble creusée dans le mur. Ce petit appartement n'était pas mal choisi pour l'entrevue qui devait avoir lieu entre Arlette et Robert; ni un jour trop vif, ni le bruit du dehors ne pouvaient troubler le doux mystère des amours qui devaient se terminer par la naissance de Guillaume. . . . .

Mais Guillaume est-il né dans le château ou hors du château de Falaise?

L'auteur d'une Étude récemment publiée et intitulée : *La naissance de Guillaume-le-Conquérant à Falaise ; éclaircissement historique*, prétend que Guillaume est né non dans le château, mais dans une maison que ses parents maternels possédaient sur la place du Marché de cette ville.

Le fait historique, tel que le présente l'auteur de l'Étude, est combattu par l'opinion généralement admise par la tradition, et les historiens, qui font naître Guillaume dans le château.

Il n'est pas un Falaisien qui, interrogé par un étranger pour savoir où est né Guillaume, ne lui réponde aussitôt : *au château, dans la chambre d'Arlette.*

Cette tradition populaire, qui s'est perpétuée de siècle en

siècle, a conservé à la vieille forteresse falaisienne la gloire d'avoir vu naître le vainqueur de l'Angleterre. La critique moderne n'a pas le droit de la rejeter, quand elle s'est continuée depuis le XIe siècle jusqu'à nos jours, c'est-à-dire pendant 900 ans, et alors qu'elle n'en aura pas démontré la fausseté, ce que ne fait évidemment pas l'auteur de l'Étude. Cet auteur invoque les *Observations* de M. Deville, membre de l'Institut, *sur l'époque de la naissance de Guillaume-le-Conquérant*, alors il a dû y lire : « Personne n'ignore que « Guillaume fut le fruit des amours du duc Robert avec la « fille d'un bourgeois de Falaise, et qu'il *naquit dans le « château de cette ville.* » Et plus loin, ajoute M. Deville, « nous voyons Guillaume *naître dans le château de Falaise*, « en 1027, dans le mois de juillet. »

Notre savant directeur, M. de Caumont, d'accord aussi avec la tradition, et partageant l'opinion de M. Deville, s'exprime ainsi dans son *Itinéraire de Caen à Falaise* : « En « suivant la rivière d'Ante, en approchant de la ville, nous « trouverons une chaîne de roches abruptes, que cette « petite rivière traverse, et au fond de cette gorge, nous « apparaît le donjon, dans les murs duquel est né Guil-« laume-le-Conquérant. »

M. Ruprich-Robert, célèbre architecte du Gouvernement, dans un rapport sur le château de Falaise, adressé à M. le maréchal Vaillant, ministre de la maison de l'Empereur et des beaux-arts, dit que le *château où est né Guillaume-le-Conquérant*, en 1027, existait déjà vers l'année 1020 ; il aurait pu ajouter, si l'on en croit la Chronique de Normandie, que Falaise était florissant dès le Xe siècle, et occupait un rang distingué parmi « moult d'autres bonnes « villes et chasteaux de Normandie. »

Les auteurs de *La Normandie illustrée*, en décrivant le château de Falaise, disent de la chambre d'Arlette ;

« D'après la tradition, là dut naître Guillaume-le-Conqué-
« rant. »

Ainsi, l'histoire et la tradition sont d'accord pour faire naître Guillaume dans le château de Falaise.

Mais objecte l'auteur de l'Étude, il n'est pas vraisemblable que Guillaume soit né dans le château, parce que, Richard étant venu y assiéger le duc Robert, le château et le donjon, loin d'offrir un lieu de refuge et de sécurité, auraient été pour Arlette pleins de dangers et de périls. Ne sait-on pas que quand une ville est assiégée ou menacée par l'ennemi, on transporte dans la forteresse ce qu'on a de plus précieux : et Robert pouvait-il avoir quelque chose de plus cher et de plus précieux que celle qui bientôt devait le rendre père ? Mais, d'ailleurs, Guillaume n'est pas né pendant le siége du château.

Le duc Richard II mourut le 23 août 1026 ; Robert, son fils, le père du Conquérant, n'avait alors que le titre de comte d'Exmes : se trouvant à l'étroit dans ses domaines, il voulut les étendre, il refusa de reconnaître l'autorité de son frère, Richard III, que sa naissance appelait au trône ducal, et s'empara du château de Falaise. Richard vint aussitôt l'y assiéger ; mais bientôt les deux frères se réconcilièrent, et Richard partit pour Rouen, où il mourut le 6 août 1027, un ou deux mois environ après la naissance de son neveu qui eut lieu, comme l'a démontré M. Deville, dans le mois de juin ou de juillet de la même année, 1027. Alors, le siége avait pris fin depuis longtemps ; la paix était rétablie, et Arlette, en restant dans la forteresse, n'y courait aucun danger, et elle put, en toute sécurité, y donner le jour au futur maître de l'Angleterre.

Mais, dit encore l'auteur de l'Étude, n'y avait-il pas nécessité pour Arlette, dans l'état de grossesse où elle était, de se retirer dans la maison de sa famille pour y recevoir les soins

maternels lors de sa délivrance? Pourquoi donc Arlette n'aurait-elle pas reçu les soins maternels dans le château? Sa mère n'habitait-elle pas la ville, et d'ailleurs ne voit-on pas tous les jours des mères de famille se rendre au loin, près d'une fille chérie, sur le point de les élever à la dignité de grand'mère? Les soins, du reste, ne lui manquèrent pas; car, dit la Chronique: « quād vint le temps que nature requiert, « Arlète enfanta vn fils nomé Guillaume, leql si tost que la « sage-femme l'eust reçeu, fut mis sur vn peu de paille « blāche, sans linge. Alors comença l'enfant à pestiller, et « tirer à loy la paille de ses mains, tant quil en eust plein « ses poings et ses bras. Par ma foy, dit la sage-femme, cest « enfant comēce bien ieune à acquérir et amasser. »

L'auteur de l'Étude sur la naissance de Guillaume invoque l'opinion de l'abbé Langevin dans ses *Recherches historiques sur Falaise*, et celle de M. Galeron, dans sa *Statistique*, pour établir que Guillaume est né dans une maison ou manoir qui appartenait à ses parents maternels.

Ces écrivains n'indiquent pas le fait comme certain. La maison dont parle l'auteur de l'Étude dépendait du manoir ducal, nommé plus tard le *manoir du duc Guillaume*, et il appartenait, d'après M. Langevin, non aux parents maternels de Guillaume, mais à Robert-le-Libéral, qui y avait établi ses *menagers.*

Guillaume, dit l'auteur des *Recherches historiques sur Falaise*, naquit dans la ville de Falaise, fut baptisé dans l'église de la Trinité, et le château fut sa demeure habituelle dès son enfance. Ces faits n'excluent pas celui de la naissance du fils d'Arlette dans le château. — L'histoire, en effet, ne nous apprend-elle pas que Philippe-le-Bel naquit à Fontainebleau, Louis XII à Blois et Henri IV à Pau; et qui ne sait que cela signifie qu'ils sont nés: l'un dans le château de Fontainebleau, l'autre dans celui de Blois, et Henri IV dans le château de Pau?

On a donc fait faire un projet tendant à la suppression et à la reconstruction totale de la nef. M. le Sous-Préfet de Falaise lui a donné son approbation!! On a choisi le style du XIIIe siècle, ce XIIIe siècle moderne, bien peu semblable au vrai XIIIe siècle; mais qu'importe! Beaumais est une localité où l'on veut *une église voûtée.* Ces charpentes apparentes si belles, que l'on refait à grands frais au sein des grandes villes d'Angleterre, et partout où règne le bon goût, choquent, paraît-il, les paysans normands. Le plâtre est bien plus beau à leurs yeux; quand il s'agit de voûte, c'est toujours d'un laid enduit de plâtre qu'il est question. Or, l'église actuelle de Beaumais est, dit-on, trop large pour subir cette transformation, et le projet proposé est un expédient pour rétrécir la nef. Pour un motif aussi futile, on sacrifie un monument légué par nos pères, et dont nous devons compte à la postérité!...

Dans toute la France on détruit pour d'aussi graves raisons. Souvent c'est une paroisse ayant un revenu considérable qui veut raser tous ses édifices communaux, afin de faire comme on fait à Paris. Ailleurs, on veut bâtir par esprit de concurrence, pour humilier une localité voisine: maire, curé, administration, tout le monde est d'accord pour occuper l'esprit public de ces niaiseries locales: on appelle cela DONNER SATISFACTION AUX VOEUX DES POPULATIONS!!!!!! Mais c'est bien plutôt donner satisfaction aux vœux des entrepreneurs, des gâcheurs de plâtre et des maçons qui, connaissant les localités ayant quelques fonds en caisse, surexcitent l'amour-propre des curés et des fabriques et ruinent souvent les communes.

A Beaumais, au moins, le projet dont il a été question a été combattu par M. le curé et par M. Desdiguères, membre de la Société, et s'ils ne l'ont pas emporté, ils ne méritent que mieux des remercîments des hommes de bon goût.

Voilà donc la voie où nous marchons dans le Cal-

Victor Petit del. 1848

CHEVET DE L'ÉGLISE DE BEAUMAIS.



vados ; il en est de même dans l'Eure, il en est de même en Vendée, il en est de même dans toute la France. Heureux les cantons écartés, mis par la difficulté des communications à l'abri de ce vertige !

Sur la proposition de M. le Président, la Société formule un blâme énergique contre les procédés suivis généralement en matière de réparations des édifices du moyen-âge, et désire que le plan adopté pour l'église de Beaumais soit modifié (1).

Mais, ajoute M. de Glanville, en exprimant des regrets, nous devons signaler les compensations que nous procurent certains hommes de goût. M. le curé de Guibray est un de ces hommes de goût, de science, de raisonnement. L'église qui lui est confiée remonte, dans son ensemble, à l'époque romane. On voit encore, à l'extérieur, toute la décoration primitive de ses trois absides ; mais, au siècle dernier, la mode avait cruellement transfiguré l'intérieur. La belle arcature posée sur le plein des murs, afin d'en rompre la plate monotonie, avait été masquée par un assemblage de moëllons et de mortier, et pour le rendre plus adhérent, les colonnettes, les chapiteaux à entrelacs avaient été bûchés. Les colonnes cantonnées des piles de la grande nef avaient été changées en pilastres à la mode de Vignole, et les arcades, heureusement plein-cintre, avaient été couvertes de plâtre où l'on avait profilé les moulures requises. Les fenêtres du chœur, étroites baies cintrées, furent bouchées et l'on effondra les murs supérieurs pour mieux éclairer, au moyen d'un faux jour, un groupe, du reste remarquable, qui sert de rétable au maître-autel.

Avec ses propres ressources et le secours de ses amis, M. le curé de Guibray est parvenu à faire disparaître en

(1) La Société apprend avec joie que, depuis cette discussion, le projet relatif à l'église de Beaumais a été modifié.

grande partie cet état de choses. L'arcature a été démasquée; les chapiteaux refaits d'après les vestiges retrouvés en place; les pilastres et le plâtre des gros piliers ont disparu pour remettre en lumière la décoration primitive; des autels du style ont été placés. Et tout cela, M. le curé de Guibray l'a fait exécuter sans le secours d'un architecte; lui seul a donné les plans, indiqué ce qu'il y avait à faire, et tout n'en est que mieux. Peut-être le plâtre et le ciment romain jouent-ils un rôle trop important; mais la cause en est le manque de ressources suffisantes, et on a eu soin de ne pas l'admettre dans une seule des parties essentielles. Quand l'argent le permettra, il sera facile de substituer à ce provisoire des pierres bien appareillées.

M. de Glanville demande à la Société de vouloir bien récompenser le zèle et les connaissances archéologiques de M. le curé de Guibray, par un vote de remercîments.

La Société décide qu'une médaille de bronze sera décernée à M. le curé de Guibray, dans la séance solennelle de l'Association normande, demain 17.

En visitant le matin l'église de Guibray, avec plusieurs membres de la Société, M. Le Harivel-Durocher a étudié le groupe de l'Assomption placé au fond de l'abside majeure, derrière le maître-autel. Il est très-digne d'être conservé. Il lui a paru l'œuvre d'un seul artiste, contrairement à l'opinion généralement répandue. Il lui semble offrir certains rapports dans les procédés avec les œuvres d'un sculpteur de Falaise, qui a travaillé au dernier siècle à l'abbaye d'Almenèches. M. Le Harivel se propose de faire des rapprochements entre ces divers travaux. Il s'étonne qu'on n'ait pas conservé le nom de cet artiste, qui fait honneur à la ville de Falaise.

M. Bouet cite, dans une des chapelles de l'église St-Gervais, une pierre tombale portant le nom de Chauvel de Cantepie, *sculpteur de l'Académie royale*, bourgeois de

Falaise, mort en 1786. Tout le monde paraît ignorer l'existence de cette pierre et celle du personnage dont elle porte le nom. Aucun des écrivains qui ont décrit les monuments de Falaise n'en a fait mention. Elle est pourtant bien visible. L'époque de l'existence de cet artiste coïncide à peu près avec celle où fut exécuté le groupe de Guibray. Quant au signe constaté au bas du groupe, et que l'on présumait être une signature, un examen attentif convaincra que ce n'en est point une.

M. le curé de l'église de la Trinité demande à la Société de vouloir bien donner des encouragements aux artistes qui ont exécuté des verrières, tout récemment posées dans son église. Une Commission composée de MM. de La Sicotière, Le Harivel-Durocher, sculpteur à Paris ; Georges Bouet, peintre, et Ch. Vasseur est nommée pour examiner ces verrières.

M. de Campagnolles rappelle que, lors du Congrès de l'Association normande à Vire, en 1859, on avait vivement réclamé la création d'un musée local. Grâce à l'activité infatigable de M. Fédérique, le zélé bibliothécaire de la ville, ce fait est accompli ; et le musée naissant présente déjà un ensemble assez imposant : 3,400 articles sont inscrits au Catalogue général. M. de Campagnolles sollicite des membres présents des doubles de leurs collections particulières, ou des objets provenant de fouilles ou de trouvailles accidentelles. Les hommes de science qui habitent Vire seraient pleins de reconnaissance. M. Dupont-Corelle, qui vient de mourir, a destiné au musée de Vire une belle statue en marbre du maréchal de Matignon. Bientôt, grâce à de semblables générosités, le musée de Vire sera un des musées remarquables de province.

M. de Caumont croit qu'au point où est arrivé le musée de Vire, il serait bon d'en publier le catalogue. C'est ce qu'il demande partout où il se trouve des musées, c'est ce qu'on ne fait

nulle part. Ainsi, la ville de Falaise aurait pu profiter de l'occasion pour détailler, à la suite du Catalogue de l'exposition artistique qu'elle a eu l'heureuse idée d'organiser, les curieuses et rares antiquités réunies dans la bibliothèque. Une partie provient de trouvailles faites aux Monts-d'Éraines.

Ces fouilles, tout accidentelles, avaient produit des résultats importants : il en a parlé dans sa *Statistique monumentale*, et il regarde comme du IIIe siècle les monuments dont on a trouvé les débris. Mais l'exploration n'a pas été complète. La Société avait voté des fonds pour continuer les recherches. Il existe notamment, sur la pente du coteau, une rampe bien caractérisée, semblant indiquer un mur qui longeait l'escarpement : il serait intéressant de vérifier le fait. Jusqu'à présent, la Commission chargée de ces fouilles n'a pas agi.

M. Renault, l'un des membres de la Commission, se déclare tout prêt. Il s'entendra avec M. de Brébisson pour procéder aux fouilles, pendant les vacances.

Les Monts-d'Éraines, ajoute M. de Glanville, sont une mine précieuse à exploiter. Les antiquités y abondent, non-seulement sur le territoire de Damblainville, où se trouvent les ruines dont on vient de parler ; loin de là, à S[te]-Anne-d'Entremont, il y a une trentaine d'années, on a recueilli plusieurs casques en bronze presque à fleur de terre. Ils étaient engagés l'un dans l'autre et rien n'accompagnait ce dépôt singulier. On regarde ces casques comme gaulois, et l'un d'eux, qui figurait à l'exposition d'emprunt organisée à Évreux au mois de mai dernier, a attiré l'attention de Napoléon III, le futur historien de César.

On n'a encore que des données bien vagues sur l'époque de l'occupation romaine, et les mœurs des premiers habitants des Gaules sont dans la nuit la plus profonde. C'est en explorant avec soin le sol, en coordonnant toutes les

découvertes, qu'on arrivera à faire la lumière dans ce chaos, encore embrouillé de nos jours par certains historiens, qui sont loin d'être archéologues.

M. de Caumont désire qu'on apporte la plus grande attention aux puits bouchés : ils promettent beaucoup de découvertes. Jusqu'alors on en avait peu tenu compte. Dans un de ces puits, à Planches, on a trouvé des casseroles romaines. A Soignolles, on signale huit ou dix puits, dont l'exploration donnerait lieu probablement à des découvertes intéressantes.

M. de Mannoury-d'Ectot en cite un qu'il a cru reconnaître non loin des sépultures dont il a parlé au commencement de la séance. Il règne, à son sujet, une tradition de trésor caché. Il se propose de le fouiller et en fera son rapport à la Société.

Sont proclamés membres de la Société :

MM. De Léonard de Rampan, à Écrammeville (Calvados).

Mangon fils, de Fontenay.

Verrier, secrétaire-général de la préfecture, à Niort.

Hurel, à Condé-sur-Noireau.

La séance est levée à 4 heure.

Le Secrétaire,

Charles Vasseur.

SÉANCE GÉNÉRALE

TENUE

A TROYES,

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

Le 4 Août 1864,

PENDANT LA SESSION DU CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE.

Présidence de M. l'abbé Tridon, chanoine honoraire, inspecteur départemental.

La Société a tenu une séance générale dans la grande salle de l'hôtel-de-ville de Troyes, le 4 août 1864, sous la présidence de M. l'abbé Tridon. Siégeaient au bureau : MM. *de Caumont*, *Gayot*, le docteur *Roux*, le docteur *Catois*, l'abbé *Le Petit*; l'abbé *Decordes*, *Lapérouse*, *Fléchey*, *Pernot* et *Demarsy* remplissaient les fonctions de secrétaire.

M. le Président rappelle, en ouvrant la séance, que c'est à M. de Caumont qu'il doit son goût pour les études archéologiques, que c'est lui et M. de Montalembert qui l'ont guidé dans cette voie depuis vingt-quatre ans; il est heureux de pouvoir aujourd'hui se dire leur élève et leur rendre ce témoignage public.

M. de Caumont remercie M. le Président, auquel, dit-il, Troyes doit beaucoup, puisque c'est lui qui, depuis de longues années, a exploré avec tant de fruit ce département. Il aime à se rappeler que c'est M. Tridon qui a dirigé avec M. Gayot le Congrès archéologique tenu en 1853 à Troyes, et sa trop grande modestie l'oblige à rétablir ces faits. M. de

Caumont déclare ensuite que la Société française vient aujourd'hui resserrer les liens qui l'unissent à la Société académique de l'Aube, et prie M. Tridon d'ouvrir une enquête archéologique, en demandant aux membres de la Société académique et aux habitants de la région, présents à la séance, quelles ont été les découvertes effectuées depuis onze ans, quels sont les vœux et les propositions qui pourraient être formulés?

M. de Caumont demande aussi si l'on s'est occupé de la ville romaine de Châteaubleau, près de Provins? Il rappelle ce qu'il a dit à cette occasion dans le *Bulletin monumental*, où il a donné la description du théâtre (1). Quelqu'un a-t-il cherché quel pouvait être ce lieu? Serait-ce *Riobe*, station située entre Sens et *Fixtuinum*, de la table Théodosienne?

M. Gréau répond que M. Corrard de Breban, qu'une indisposition a empêché de venir à la séance, s'est occupé de *Riobe*, et qu'il a placé cette station à Jaulnes, près Bray-sur-Seine, où on a fait des découvertes archéologiques très-importantes.

A-t-on mis au jour d'autres constructions romaines que celles qui avaient été décrites en 1853?

M. Cousin-Fléchey, architecte, expose le résultat des fouilles qui ont été faites dans le chœur de la cathédrale de Troyes pour la construction du caveau des Évêques. On a découvert des mosaïques et des substructions sur une longueur de 8m 50. Il a cru y reconnaître un établissement de bains; on y a trouvé des tronçons de colonnes qui semblent bien appartenir à l'époque romaine. A 300 mètres de la cathédrale, à l'abattoir, on a rencontré aussi une mosaïque, déposée aujourd'hui au musée, et M. Fléchey pense qu'il existait une certaine corrélation entre ces deux points peu éloignés.

(1) Voir le t. XXVI du *Bulletin monumental*, p. 358 et suivantes.

En fouillant entre les deux bras de rivière, au quartier de Chaillouet, on a trouvé des vases gallo-romains remarquables par leur type et leur conservation, et on pourrait pratiquer à cet endroit des fouilles importantes.

A Paisy-Cosdon, dont la Société française connaît depuis longtemps les belles mosaïques (V. la page suivante), la Compagnie avait alloué des fonds pour faire exécuter des sondages. Ces travaux ont donné des points de direction, et on a mis au jour des peintures murales et des mosaïques considérables. Ces mosaïques sont au musée; malheureusement, ce n'est que quinze jours après leur découverte qu'on l'a appris à Troyes, et le morceau le plus important, qui formait le centre et représentait un char entouré de personnages, avait disparu. M. Fléchey entre dans de grands détails sur les procédés qu'il a employés pour relever les mosaïques et les transporter à Troyes. Avec ces mosaïques, qui étaient couvertes de cendres et avaient subi les ravages d'un incendie, on a retrouvé une amphore brisée et quelques médailles.

M. Lapérouse annonce la découverte d'une tombe à Neuville-sur-Seine, où on a déjà exhumé la belle piscine qui est au musée et que la Société française d'archéologie a publiée il y a onze ans. Il y avait là un puits circulaire, creusé dans la roche vive et rempli de poteries gallo-romaines et d'ossements. Des explorations se continuent dans cette commune.

M. de Caumont dit que les puits sont nombreux dans les localités habitées sous la domination romaine, qu'ils renferment souvent des ossements et des ustensiles de tout genre. On a cru, jusqu'à ce jour, que tous ces puits avaient été creusés pour avoir de l'eau; mais on en a remarqué dans la craie la plus sèche. Leur destination serait un curieux sujet d'études.

M. de Smytterre appelle l'attention de la Société sur la



MOSAÏQUES DE PAISY-COSDON.

bataille de Cassel, remportée en 1677 par le duc d'Orléans sur le prince d'Orange ; c'est cette victoire qui amena le traité de Nimègue et la réunion d'une partie de la Flandre. On va élever un monument commémoratif dans la plaine de Cassel, et il prie la Société de contribuer aux frais d'érection. Sur la proposition de M. de Caumont, une somme de 100 francs est votée dans ce but, à l'unanimité.

M. Tailliar fait une proposition analogue pour la bataille de Mons-en-Puelle, dont de nouvelles recherches viennent de déterminer le lieu précis. M. de Caumont objecte que, comme il n'y a encore aucun projet d'érection arrêté, la Société peut ajourner sa décision sur ce point.

M. Lapérouse sollicite une allocation pour des fouilles à faire dans plusieurs cimetières gallo-romains et mérovingiens, et dans des dolmens et des tumuli encore inexplorés. Un d'entre eux notamment, situé à Monténimi, près de St-Mesmin, attire l'attention des archéologues depuis le XVIII[e] siècle, où il fut signalé par Grosley, correspondant de l'Académie des inscriptions, et par l'abbé Trasse, de Montmusard. M. de Caumont pense que la Société académique peut commencer des explorations, et que plus tard, suivant l'importance des découvertes, la Société française pourra contribuer à ces recherches ; comme ce ne sont actuellement que des projets, il prie M. Lapérouse de les formuler avec plus de détails au prochain congrès archéologique.

M. le docteur Catois exprime le regret qu'il a éprouvé, en visitant l'église St-Remi, de voir le Christ de Girardon fixé au-dessus du tabernacle sur le maître-autel. Cela est complètement contraire aux règles liturgiques et, de plus, fort peu convenable. *L'image se trouve en présence et surtout au-dessus de la réalité.* Jadis, ce Christ se trouvait placé à l'entrée du chœur, ce qui était sa véritable position. Partant de là, M. Catois insiste sur l'utilité qu'il y a d'observer les

règles hiératiques, si souvent méconnues aujourd'hui ; elles sont, dit-il, si importantes que là où elles ont disparu l'art religieux a dégénéré et ne s'est pas relevé. Depuis trente ans, on n'a rien fait à Troyes pour rétablir les usages consacrés antérieurs à ce siècle. Une seule exception a eu lieu, c'est l'érection d'un *ciborium* dans l'église de St-Urbain ; l'idée est bonne, mais ce *ciborium* n'est pas bien placé et cache une partie des beaux vitraux du fond. La renaissance de l'art chrétien est loin d'être accomplie ; elle ne ferait tout au plus que poindre, et voilà plus de quarante ans, cependant, qu'on y travaille en France. C'est en moins de temps que la renaissance païenne est arrivée à son apogée. Nous n'avons encore fait que peu de chose et trop souvent nous avons mal fait le peu que nous avons entrepris, par suite de notre ignorance des règles de l'esthétique chrétienne. Nous avons retrouvé le moyen de faire des voûtes d'ogive, des fenêtres en tiers-point ; mais nous n'avons pas l'art d'agencer, de construire les édifices religieux. Et ses règles liturgiques, qui nous en donneraient la clef, personne ne les cherche : les ecclésiastiques, par suite de leur petit nombre et du peu de temps que leur laissent les soins du ministère ; les archéologues, par ignorance, et les artistes, par mauvaise volonté, indifférence ou distraction.

Revenons à Paris : rien, comme architecture gothique religieuse, ne s'y est fait réellement bien depuis quarante ans ; rien, non plus, et spécialement comme architecture civile. L'architecture militaire, qui n'a plus d'utilité pratique, devrait être abandonnée à ce qu'elle est ; et, cependant, le Gouvernement emploie, à réparer des fortifications sans objet, l'argent qui empêcherait nos plus vieux et précieux édifices de tomber en ruines.

M. de Caumont ne partage pas cette dernière manière de voir de M. Catois ; il réclame en faveur de notre architec-

ture militaire, qui mérite d'attirer l'attention, et il se trouve heureux de voir réparer les tours de Pierrefonds, les murailles d'Aix et de Carcassonne.

M. Catois déclare que ce qu'il regrette surtout, c'est de voir, sous prétexte de réparer, substituer une nouvelle architecture à celle du moyen-âge.

M. Raymond Bordeaux appuie l'opinion de M. Catois; il voit avec peine qu'un architecte, en grande faveur, transforme les monuments qu'il restaure, en leur imposant le cachet de sa personnalité et en les arrangeant à sa guise. Il déplore l'argent dépensé pour dénaturer des monuments, en leur faisant des réparations parasites que la génération prochaine viendra détruire, comme on détruit maintenant les arrangements que Soufflot imagina au siècle dernier.

M. Lapérouse regrette que M. Catois n'ait pu visiter assez les travaux exécutés aux environs de Troyes depuis quelques années, et il cite l'église St-Julien comme une heureuse tentative de rénovation de l'art (1).

M. Tridon, en remerciant M. Catois de ses excellents conseils, ne peut s'empêcher de lui reprocher un peu sa trop grande sévérité : le clergé du diocèse est plein de bonne volonté; c'est un des premiers qui ait adopté la liturgie romaine. Il espère enfin qu'à une prochaine visite M. Catois trouvera moins à redire.

M. de Caumont remet deux notes de M. Pentre, architecte à Vitry. Dans la première, l'auteur décrit des tuiles courbes, romaines et mérovingiennes, qui se trouvent en grand nombre à Heltz-le-Hutier et à Giffaumont, et signale la découverte d'une tombe, faite près de Vitry, où on a

(1) Les restaurations de St-Julien témoignent de beaucoup de bonne volonté et de goût; mais, si l'on entrait dans un examen détaillé, il y aurait de sérieuses critiques à faire.

trouvé une pierre gravée représentant un chasseur et son chien. Dans la seconde, il explique la qualification de Champagne-Pouilleuse, qui viendrait de *ploux*, ou terrains incultes, analogues à ceux désignés dans d'autres pays sous les noms de landes ou savardes. Le thym qui y croît est encore nommé *ploux* ou *pouilleu*.

M. Gayot signale la destruction des deux ponts anciens situés, l'un en amont de la ville, à la tête du canal de la Planche-Clément, et l'autre au quartier de Chaillouet, dit le Pont-des-Deux-Grilles, et celle de la porte romane du Château des Comtes. On aurait pu facilement conserver ce curieux fragment et l'enclaver dans le square qu'a fait faire la ville. C'est en vain que la Société française d'archéologie et la Société académique ont tenté de la protéger. On doit, toutefois, remercier M. Gréau, dit l'honorable membre, d'avoir fait dessiner cette porte et tous les vieux monuments de la ville qui ont été détruits depuis quelques années, ou sont menacés par le marteau des démolisseurs. La porte des Comtes, dessinée en 1853 par M. Thiollet, quand le Congrès archéologique a siégé à Troyes, a été publiée déjà dans le *Bulletin monumental* de M. de Caumont (V. la page suivante).

M. Raymond Bordeaux, en apprenant le soin que l'on prend de faire dessiner les monuments, émet un vœu : c'est de voir reproduire tous ces dessins, qui ne doivent pas rester uniquement dans des collections particulières, où tant de causes peuvent les détruire ou les disperser. Il cite l'exemple de la collection de Gaignières, dont une partie est maintenant à Oxford ; il voudrait voir multiplier ces dessins, et cela nous est facile aujourd'hui que la science et l'industrie nous offrent tant de moyens nouveaux de propagation. C'est, du reste, le seul moyen de voir, plus tard, si on a eu tort d'abattre des monuments que l'on aurait pu conserver ; c'est aussi tout ce que



PORTE DU PALAIS DES COMTES

(Détruite, à Troyes, par le Conseil municipal).

les archéologues doivent faire quand ils ne peuvent plus s'opposer aux démolitions, conservant au moins la reproduction fidèle d'un passé qui n'est plus.

M. le chanoine Coffinet cite plusieurs collections de dessins qui se trouvent à Troyes, et notamment les portefeuilles de M. Fortin, récemment acquis par la ville.

M. Lapérouse signale le soin pris par la Société académique de faire graver un grand nombre des objets d'art que possède la ville, et il prie la Société française d'archéologie de faire consigner au procès-verbal l'expression du blâme que mérite la ville de Troyes, pour la destruction de la porte romane du château des Comtes. Cette proposition est accueillie à l'unanimité.

La séance est levée à neuf heures du soir.

Le Secrétaire,

ARTHUR DEMARSY.

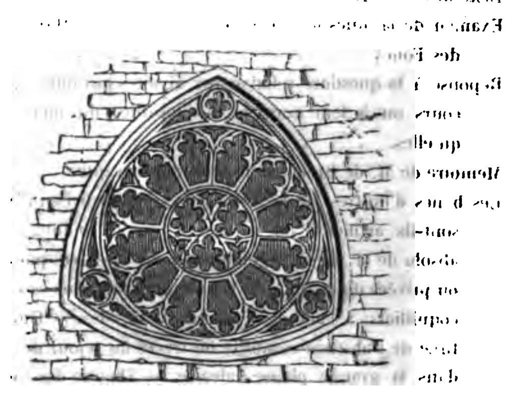


TABLE DES MATIÈRES.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE,

XXXIe SESSION,

À FONTENAY, 1864.

MÉMOIRES.

SÉANCE GÉNÉRALE TENUE A ÉVREUX,

le 27 Mai 1864.

Présidence de M. Doré, de Paris, membre de l'Institut des provinces.

SÉANCE GÉNÉRALE TENUE A FALAISE,

Le 16 Juillet 1864.

Présidence de M. de Glanville, membre de l'Institut des provinces.

SÉANCE GÉNÉRALE TENUE A TROYES,

le 4 Août 1864.

Présidence de M. l'abbé TRIDON, chanoine honoraire, inspecteur départemental.

Caen, typ. F. Le Blanc-Hardel.

